

8-4-67

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XVII

13 MAI 1867 - 16 JUILLET 1867



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1925

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

MAI 1867 (*SUITE*).

5062. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Télégr. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 13 mai 1867, 2h matin.

Il faut marcher avec persévérance à la conclusion du traité, mais sans rien compromettre par une précipitation inopportune. Vous apprécierez la situation. Quant à la durée du traité, cinq ans suffiraient (1).

5063. Le Marquis de Moustier aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 97.)

[Paris,] 13 mai 1867.

Les négociations qui se poursuivent en ce moment au sujet du Luxembourg ont appelé mon attention sur le régime douanier auquel ce pays est actuellement soumis et sur les inconvénients politiques qui résulteraient de son maintien dans le système du Zollverein.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un travail dans lequel est indiquée, au point de vue des intérêts commerciaux du Grand-Duché, la solution que pourrait recevoir cette question spé-

(1) Cf. Baudin, télégramme, 12 mai, 7 h. 50 soir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ciale, sinon dans les circonstances présentes, du moins ultérieurement [1].

5064. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 364, n° 100.)

Paris, 13 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse à Benedetti une copie de la dépêche de Rothan du 9 mai.]

5065. Le Marquis de Moustier aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne et La Haye. (Minute. Prusse, 364, n° 101.)

Paris, 13 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie aux Agents diplomatiques à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne et La Haye, une copie de la dépêche de M. de Valois du 9 mai.]

5066. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 102.)

Paris, 13 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse à Benedetti et au Baron de Talleyrand une copie de la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne du 12 mai, n° 115.]

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 8 mai; la Note pour le Ministre, et La Tour d'Auvergne à Moustier, 12 mai, n° 114.

5067. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 364, n° 103.)

Paris, 13 mai 1867.

Le Ministre de Danemark m'a écrit à la date du 10 mai pour me transmettre la copie de la communication ci-jointe de M. le Comte Frijs [1]. Le Cabinet de Copenhague y exprimait le désir de voir les Plénipotentiaires réunis à la Conférence de Londres rappeler l'attention de la Cour de Prusse sur l'article V du traité de Prague concernant le Sleswig du Nord. Vous n'ignorez pas les considérations qui portaient toutes les Puissances à ne soulever d'autres questions que celles qui étaient posées à la suite d'une entente préalable. Il était donc impossible de déférer dans cette circonstance au vœu du Gouvernement danois. Je crois bon néanmoins de vous donner connaissance des vues exposées dans la communication du Cabinet de Copenhague, et c'est à ce titre que je vous la transmets.

5068. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 364, n° 104.)

Paris, 13 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Benedetti copie de la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne du 12 mai, n° 114.]

5069. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 105.)

[Paris,] 13 mai 1867.

Conformément à l'engagement que le Gouvernement de l'Empereur avait pris [2], j'ai fait aujourd'hui au Corps législatif et au

[1] Cf. t. XVI, p. 414, note 2.

[2] Le *Moniteur* avait publié, le 12 mai, une note ainsi conçue :

Le traité qui règle les questions relatives au Grand-Duché de Luxembourg a été signé hier au soir à Londres. Le Gouvernement de l'Empereur s'empressera d'en faire connaître les dispositions au Sénat et au Corps législatif. (*Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 948.)

Sénat, par ordre de Sa Majesté, un exposé des négociations de la Conférence réunie à Londres pour régler les questions relatives au Luxembourg.

Je m'empresse de vous envoyer ci-joint un exemplaire de ce document[1], qui a été favorablement accueilli par les deux grandes Assemblées devant lesquelles j'ai eu l'honneur d'en donner lecture.

5070. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 106.)

Paris, 13 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie copie à Benedetti et au Baron de Talleyrand de la dépêche du Comte de Comminges-Guitaud du 16 avril.]

5071. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 107.)

[Paris,] 13 mai 1867.

Les Plénipotentiaires des Puissances représentées à la Conférence de Londres ont signé avant-hier, comme vous le savez déjà, l'acte qui règle la situation du Grand-Duché de Luxembourg. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de ce document, ainsi que la copie de la dépêche par laquelle M. le Prince de La Tour d'Auvergne me l'a transmis lui-même[2].

Le Gouvernement de l'Empereur, fidèle à l'ordre d'idées dont il s'est inspiré dès le principe, ne peut qu'accueillir avec satisfaction un arrangement dont la loyale exécution créera de nouvelles garanties en faveur du maintien de la paix européenne.

L'Ambassadeur[3] de Sa Majesté se loue tout particulièrement,

(1) L'exposé de Moustier a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 948-950.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne à Moustier, 12 mai, n° 116.

(3) Ce paragraphe n'a été envoyé qu'à Saint-Pétersbourg.

comme vous le verrez, du concours que lui a prêté M. le Baron de Brunnow et qui a puissamment contribué au résultat obtenu. Je réponds à mon propre sentiment autant qu'au désir que m'exprime M. le Prince de La Tour d'Auvergne en vous priant de signaler au Vice-Chancelier l'appui que notre Représentant à Londres a reçu du Plénipotentiaire de Russie. Je remplis également un devoir en vous chargeant de remercier le Cabinet de Saint-Pétersbourg pour la part amicale qu'il a prise à ces négociations, et je vous invite à témoigner à M. le Prince Gortchakoff toute la gratitude du Gouvernement de Sa Majesté, en le priant de vouloir bien en faire remonter l'expression jusqu'à l'Empereur Alexandre lui-même.

5072. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238, n° 38.)

Paris, 13 mai 1867.

M. l'Ambassadeur de Russie m'a remis une seconde note sur la question des réformes en Turquie [1]. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg y expose le programme complet de ses vues. Je me suis empressé de transmettre ce travail à M. Bourée [2], et j'attends incessamment ses appréciations. Je me propose, lorsque je les aurai reçues, d'examiner moi-même avec toute l'attention qu'elles méritent les idées développées dans ce document, et j'espère être en mesure d'arrêter avec le Prince Gortchakoff un plan définitif, lors du séjour qu'il se propose de faire en France, où il doit accompagner l'Empereur Alexandre.

[1] La première note est celle dont il est question dans la dépêche de Talleyrand du 29 mars, et dans celles de Moustier à Bourée du 5 avril, et à Talleyrand du 8 avril.

[2] Moustier avait communiqué la note russe à Bourée le 10 mai (Turquie, 371, n° 90), en lui demandant d'envoyer un travail dans lequel on emprunterait aux suggestions développées par le Gouvernement russe tout ce qui pourrait se concilier avec le point de vue français, afin d'arriver à un projet acceptable pour les deux Cours.

5073. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 238, n° 39.)

Paris, 13 mai 1867.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire [1], j'ai communiqué aux différentes Puissances le projet de dépêche identique que nous proposons d'adresser à la Porte au sujet de la Crète. Durant la semaine dernière, l'attention des Cabinets a été particulièrement concentrée sur les négociations ouvertes à Londres pour régler la situation du Grand-Duché de Luxembourg. Je n'ai reçu encore d'autre réponse que celle du Cabinet de Berlin; M. Benedetti me mande que la Prusse s'approprie notre projet de communication, et que des instructions ont été adressées en ce sens au Représentant de cette Puissance à Constantinople [2]. J'espère connaître incessamment les dispositions des autres Cabinets, et j'aurai soin de vous en informer sans retard.

5074. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 134.)

Berlin, 13 mai 1867.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 8 juin.)

Le Ministre de Prusse à Copenhague a été chargé de faire au Gouvernement danois une communication officielle au sujet de la rétrocession du Sleswig du Nord prévue par l'article V du traité de Prague [3]. En s'acquittant de ce soin dans une entrevue qu'il a eue le 7 de ce mois avec M. le Comte de Frijs, M. d'Heydebrandt lui a annoncé que le Cabinet de Berlin était prêt à ouvrir des négociations à ce sujet si, de son côté, le Cabinet danois était disposé : 1° à faire connaître les garanties qu'il est en mesure d'offrir aux Allemands résidant dans les districts qui seront rendus au Danemark; 2° à prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des Duchés.

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 1er mai.
(2) Cf. Benedetti, 11 mai, n° 133.
(3) Cf. Dotézac, 11 mai.

En faisant part de cette démarche au Ministre de Danemark à Berlin, M. le Comte de Frijs l'invite à déclarer au Comte de Bismarck que le Gouvernement danois se félicite des dispositions qu'elle témoigne, et qu'il est particulièrement désireux d'entrer en pourparlers sur l'arrangement qu'elle a pour objet; mais que, avant de s'expliquer sur les conditions auxquelles la Prusse semble vouloir subordonner la restitution qu'elle s'est engagée à faire au Danemark, il lui importerait d'être fixé, par des éclaircissements préalables, sur le sens qu'on attache à Berlin, notamment à la première de ces deux clauses, touchant les habitants du nord du Sleswig de nationalité allemande. Le Ministre des Affaires étrangères du Roi Christian indique incidemment que le Gouvernement de Sa Majesté attacherait également du prix à savoir approximativement l'étendue de la rétrocession que le Gouvernement prussien est dans l'intention de faire [1].

M. de Quaade aura ce soir ou demain une entrevue avec le Président du Conseil, et se conformera aux instructions de sa Cour.

5075. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 368, n° 54.)

Florence, 13 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Baron de Malaret a remis au Comte Campello, conformément aux instructions du Marquis de Moustier du 4 mai, le projet de dépêche que ce dernier se proposait d'envoyer à Constantinople. Le Ministre des Affaires étrangères italien l'approuve entièrement; il est disposé à s'associer à la démarche collective proposée par la France, et il a adressé à Constantinople une dépêche reproduisant les termes de celle du Marquis de Moustier.]

[1] La dépêche de Frijs à Quaade a été publiée par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p. 437-438).

5076. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 117.)

Londres, 13 mai 1867.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne annonce au Marquis de Moustier que les Plénipotentiaires viennent de signer les expéditions du traité du 11 mai destinées aux différentes Puissances; il lui envoie celle qui est destinée au Gouvernement impérial (1).]

5077. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Autriche, 495, n° 60.)

Vienne, 13 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 20 mai.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 9 de ce mois et au n° 60 (2).

Votre télégramme du même jour m'avait déjà préparé à la dépêche de Votre Excellence relativement aux récriminations de la Prusse contre nos soi-disant préparatifs de guerre. Aussitôt après l'avoir reçu, je me suis rendu chez M. le Baron de Werther, auquel je devais encore une visite, et avec lequel je suis toujours resté dans d'excellents termes, et je lui ai dit tout ce que je croyais de nature à le convaincre du véritable état de choses, dénaturé d'une façon si regrettable par les officiers que le Cabinet militaire de Berlin charge de surveiller les armements chez nous et à l'étranger. A mon grand étonnement, j'ai trouvé M. de Werther presque disposé à contester l'exactitude de mes informations, et par conséquent celles de M. le Comte de Goltz lui-même. Cette attitude du Baron de Werther est d'autant plus frappante qu'elle offre un contraste manifeste avec ses habitudes généralement pleines de mansuétude et de tempéraments. Je l'ai

(1) Cf. le protocole de la séance du 13 mai, dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire du Luxembourg*, p. 80-81, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 769.

(2) C'est la circulaire du 9 mai.

quitté avec l'impression qu'il obéissait à un ordre, et que ses instructions lui prescrivaient de maintenir, quand même, les récriminations de son Gouvernement. Par une étrange inconséquence, après avoir pour ainsi dire refusé de prendre en considération l'opinion du Comte de Goltz, il a voulu m'opposer celle de mon Collègue à Berlin, qui, m'a-t-il assuré, était récemment convenu, dans un entretien avec M. de Thile, que la Prusse n'était pas armée en guerre. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que je n'ai pas accepté de discussion sur ce terrain, et bien m'en a pris, car, voulant appuyer ses paroles par une citation authentique, il a tiré de son secrétaire une dépêche de M. de Thile rendant compte à M. de Bismarck de sa conversation avec M. Benedetti, et je n'y ai pas vu une seule phrase qui justifiât ce que venait de me dire le Ministre de Prusse.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Marquis, il ne faut pas se faire d'illusions; les assurances du Cabinet de Berlin n'ont pas de valeur devant les faits, et il serait impardonnable de fermer les yeux à l'évidence. M. le Baron de Werther m'a déclaré que son Gouvernement n'achetait pas un seul cheval à l'étranger, et que sa cavalerie se remontait dans les États prussiens. Cependant il est certain qu'en Hongrie et en Galicie il s'est fait de gros achats pour la Prusse. Peut-on nier les travaux des arsenaux? Peut-on nier l'armement des États du Sud? Tout cela est tellement connu en Allemagne et à Vienne qu'en vérité celui qui soutiendrait le contraire exciterait l'hilarité.

J'aimerais à croire que l'heureuse et prompte issue des négociations de Londres aura pour effet de mettre fin aux imputations du Cabinet de Berlin; mais ce que je vois est de nature à m'en faire douter, et je ne serais pas surpris que tout ce bruit fait autour de nos soi-disant armements n'ait pour but d'entretenir l'agitation et l'inquiétude nécessaires pour que le Cabinet de Berlin puisse imposer et faire subir à ses alliés les sacrifices qu'il en exige. C'est un cercle vicieux, car, si la Prusse porte ainsi au maximum d'effet sa force de résistance ou d'agression, par contre elle multiplie d'autant les chances de guerre, et donne à ses adversaires allemands des armes qui se tourneront contre elle à un moment donné.

En résumé, je crois n'avoir pas convaincu M. le Ministre de

Prusse de la sincérité de nos sentiments pacifiques, parce que son Gouvernement lui a défendu d'y croire, et, si le langage récent du Comte de Bismarck a été de nature à étonner Votre Excellence et à nous causer quelque préoccupation, je trouve que l'attitude actuelle des Agents prussiens est faite pour éveiller, sinon nos inquiétudes, du moins notre sérieuse attention.

Les récriminations continuent, soit dans les documents officiels, soit dans les journaux; elles continueront quelles que soient nos opérations, qu'elles s'étendent au pied de paix ou qu'elles en dépassent la limite normale. Dans cet état de choses, on peut se demander s'il n'est pas préférable de n'en tenir désormais aucun compte, et de pousser avec vigueur nos armements et nos préparatifs jusqu'au point déterminé par les exigences de notre parfaite sécurité et les prévisions de l'avenir. Ne serait-ce pas d'ailleurs le plus sûr moyen d'assurer la paix? Du jour où le Cabinet militaire du Roi Guillaume saura par ses émissaires que nous aussi nous sommes prêts et que nous comptons rester ainsi, son langage s'amendera aussitôt; il parlera moins des armements quand il y croira lui-même. Si mes informations sont exactes, il serait fort difficile pour la Prusse et encore plus pour ses alliés de rester longtemps préparés pour la guerre, et ce que nous pourrions supporter pendant un ou deux ans au prix de sacrifices relativement faibles serait pour elle une charge impossible. Je ne suis pas en mesure de discuter complètement cette assertion, n'ayant pas à ma disposition tous les éléments nécessaires pour fixer mon jugement, mais vous les avez sans doute, Monsieur le Marquis, et vous saurez mieux que moi ce que vaut l'argument.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à Votre Excellence que M. le Baron de Werther avait été chargé de demander au Baron de Beust de servir d'intermédiaire auprès de nous pour les réclamations de son Gouvernement [1]. Il avait reproduit en termes à peu près identiques le langage que le Comte de Bismarck tenait aux Représentants des Cours étrangères, et fait comprendre que l'ordre de mobilisation de l'armée prussienne était à la veille d'être donné. M. de Beust a refusé de se prêter à cette manœuvre,

[1] Cf. Gramont, confidentielle, 7 mai.

et déclaré que, pour sa part, le Gouvernement autrichien ne se croyait pas le droit de présenter des observations à Paris sur des armements qui n'avaient d'autre but que de replacer les forces de la France sur le pied de paix normal. Il accepte donc parfaitement nos explications et nos assurances, de même qu'il tient pour certain que l'état militaire de la Prusse est exceptionnel et poussé à un degré que cette Puissance ne pourra pas maintenir très longtemps. Cette situation mérite, à ses yeux, de fixer l'attention des autres États, parce qu'elle dénote une arrière-pensée dont il est sage de peser les conséquences. Quand, au prix de sacrifices réels qui dépassent la mesure des forces ordinaires, on prépare sur une aussi grande échelle tous ses moyens d'action, c'est apparemment parce qu'à un moment donné on croit être appelé à s'en servir. Sans vouloir jeter mal à propos le cri d'alarme au milieu de l'accord européen qui vient de se sceller, je ne puis cependant passer sous silence ces réflexions, dont l'opinion publique, d'ailleurs, paraît déjà se préoccuper autour de moi.

5078. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 61.)

Vienne, 13 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence le 7 de ce mois [1] que j'avais communiqué à M. le Baron de Beust le projet de dépêche qne vous aviez proposé à l'assentiment des Cabinets pour servir d'instruction à leurs Représentants à Constantinople et établir l'entente préalable sur une démarche collective à tenter auprès de la Porte. Le Président du Conseil m'avait prié de lui laisser un ou deux jours pour se rendre un compte exact de la situation, avant de répondre à cette proposition. Une indisposition l'ayant obligé à prolonger ce délai de vingt-quatre heures, ce n'est qu'hier que j'ai pu traiter la question avec lui. Pendant ce temps, M. le Ministre de Russie a, de son côté, multiplié ses

[1] N° 58.

instances pour obtenir le concours immédiat du Cabinet de Vienne.

Ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence dans ma correspondance du 28 avril dernier[1], M. le Baron de Beust est convaincu que toute démarche des Cabinets auprès de la Porte sera sans effet tant que l'Angleterre ne se joindra pas à nous et encouragera la résistance de la Turquie, et, avant d'entreprendre quelque chose à Constantinople, il croit nécessaire de ne rien négliger pour faire entrer le Cabinet de Londres dans l'action commune des autres Puissances.

Il considérait comme une chose fort regrettable de provoquer un second refus de la part de la Turquie sans avoir préalablement bien défini d'un commun accord avec nous les situations respectives des Gouvernements dans cette nouvelle phase de la question d'Orient. M. le Prince Gortchakoff pense qu'il y aurait lieu pour les Puissances, dans cette éventualité, d'appeler l'attention de la Porte sur le refroidissement qui en résulterait dans leurs relations avec elle, mais que les moyens diplomatiques suffiraient, à l'exclusion d'un recours à la force, pour témoigner cette froideur. Ces moyens diplomatiques consistent, dit M. de Beust, en trois genres de démonstrations, qui sont, pour ainsi dire, les degrés successifs qui conduisent à la rupture. On commence par recommander aux Représentants des Puissances une attitude réservée et mécontente, phase éminemment transitoire, qui ne peut se prolonger longtemps sans détriment pour la dignité des États et des personnes; en second lieu, on peut éloigner le chef de mission au moyen d'un congé, ce qui donne au mécontentement un caractère public sans en augmenter considérablement l'effet réel; enfin, le rappel définitif des missions se présente comme la limite extrême des moyens diplomatiques. Si on cherche à se faire une juste idée des conséquences qui suivraient l'emploi de ces divers procédés, on est amené, d'après l'opinion du Baron de Beust, à conclure que pour les Puissances, à l'exception de la Russie, il en résulterait une perte sensible d'influence à Constantinople, et pour la Russie une liberté d'action beaucoup plus considérable. La Russie seule a tout à

[1] Cf. Gramont, 28 avril, n° 53.

gagner au refroidissement des relations entre la Porte et les Puissances qui la soutiennent; délivrée des ménagements qui entravent aujourd'hui ses manœuvres et sa propagande, libre dans ses allures et pouvant proclamer à haute voix son protectorat anti-musulman, elle aurait accompli un pas immense vers le but qu'elle poursuit, et recueillerait seule les bénéfices d'une situation que l'Europe aurait contribué à lui faire.

Ce n'est certes pas là un résultat que l'Autriche et la France peuvent avoir pour agréable, et le Président du Conseil est d'avis qu'il faut tout faire pour le prévenir. A ses yeux, le refroidissement des relations diplomatiques, après un second refus de la Porte, serait peut-être de toutes les éventualités la plus regrettable. Il n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour faire valoir ces observations auprès du Cabinet britannique, et lui représenter tout le mal qu'il fait à la Turquie en s'abstenant de prendre part à l'accord des autres Puissances, ne fût-ce que pour en tempérer les effets. Il s'est attaché à faire ressortir dans une récente communication que cette attitude du Gouvernement de la Reine ne pouvait profiter qu'à la Russie, dont elle secondait indirectement les vues en poussant la Porte à des mesures qui doivent, en définitif [*sic*], l'isoler de ses appuis naturels. Si ces représentations sont de nature à décider l'Angleterre à se joindre à nous, le Cabinet de Vienne, plus confiant dans le résultat de la démarche collective et unanime des Puissances, n'hésitera pas à s'y adjoindre; mais, si rien ne pouvait vaincre l'inaction du Cabinet britannique, le Baron de Beust attacherait beaucoup de prix, avant de provoquer le second refus de la Porte, qui lui paraît certain, à s'entendre avec nous d'une manière un peu plus précise, afin de bien savoir où nous allons ensemble et ce que nous comptons faire. Il lui paraîtrait téméraire d'aborder ainsi, sans être préparé, une situation beaucoup plus grave que l'état actuel des choses, et de se placer en face d'une nouvelle phase éminemment transitoire qui peut nous conduire rapidement beaucoup plus loin qu'on ne paraît le penser.

En ce moment donc, Monsieur le Marquis, le Cabinet de Vienne attend, pour donner sa réponse, de connaître l'effet de ses représentations à Londres, ce qui d'ailleurs n'a pas empêché M. de Beust d'inviter l'Internonce à appuyer, de concert avec ses

Collègues, toute démarche qui aurait pour but de recommander à la Porte d'éviter autant que possible les mesures de rigueur et l'effusion du sang [1].

5079. Le Marquis de Moustier aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg. (Minute. Prusse, 364, n° 108.)

[Paris,] 14 mai 1867.

M. le Vice-Consul de France à Eich m'annonce, à la date du 12 de ce mois, qu'une grande activité ne cessait de régner dans les travaux d'approvisionnement de la forteresse de Luxembourg. Je crois utile de porter à votre connaissance les détails qui me sont transmis à ce sujet par notre Agent, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une copie du rapport de M. Mahon.

5080. Le Marquis de Moustier à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 251, n° 5.)

Paris, 14 mai 1867.

Le Ministre de Danemark m'a écrit à la date du 10 mai pour me transmettre la copie ci-jointe d'une communication de M. le Comte Frijs [2]. Le Cabinet de Copenhague y exprimait le désir de voir les Plénipotentiaires réunis à la Conférence de Londres appeler l'attention de la Cour de Prusse sur l'article V du traité de Prague concernant le Sleswig du Nord. La lettre de M. le Comte de Moltke m'est arrivée le jour même où les membres de la Conférence signaient le traité qui règle les difficultés relatives au Luxembourg, et d'ailleurs, par suite d'une entente établie entre les Plénipotentiaires, il avait été convenu que toute autre question serait exclue des délibérations. Il ne nous aurait donc pas été possible de déférer dans cette circonstance au vœu du Cabinet danois. J'ai cru néanmoins devoir envoyer à M. Benedetti, pour

[1] Cf. Gramont, télégramme, 7 mai, 1 h. soir.
[2] Cf. t. XVI, p. 414, note 2.

son information, une copie de la lettre que M. le Comte de Moltke m'a adressée, et de la communication de M. le Président du Conseil des Ministres de Danemark [1].

5081. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 368, n° 58.)

[Paris,] 14 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier rend compte au Baron de Malaret d'un entretien qu'il a eu sur la question romaine avec le Chevalier Nigra. Le Gouvernement italien se félicite de l'approbation donnée par le Parlement à la Convention du 7 décembre [2]. Il se propose de reprendre à Rome les négociations confiées à M. Tonello [3]. Les dispositions de l'esprit public italien semblent favorables, mais il y aura encore de part et d'autre des obstacles à surmonter. En attendant, le Gouvernement de Florence s'efforcera d'apaiser les esprits, et de créer avec Rome des rapports de bon voisinage. Il espère que l'appui de la France lui facilitera sa tâche.]

Nous ne pouvons que féliciter le Cabinet de Florence des dispositions dont il se montre animé en ce qui concerne la reprise des pourparlers avec Rome, et nous sommes heureux de prendre acte des nouvelles assurances dont son Représentant a été chargé de se rendre l'organe auprès du Gouvernement de l'Empereur. C'est en s'appliquant avec résolution à faire disparaître les incertitudes de la situation actuelle par la création d'un accord équitable avec la Cour de Rome que le Gouvernement italien arrivera sûrement, selon nous, à triompher des difficultés dont il constate l'existence, et, sur ce terrain, il peut avoir la confiance que nous ne négligerons rien de ce qui dépendra de nous pour favoriser le succès de ses efforts.

(1) Cf. Moustier à Benedetti, 13 mai, n° 103.

(2) La Convention avait été approuvée par la Chambre des Députés le 24 avril.

(3) Les négociations avaient été suspendues à la fin de mars, et Tonello était revenu à Florence le 1er avril.

5082. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 55.)

Paris, 14 mai 1867.

J'ai reçu la dépêche, en date du 12 de ce mois, par laquelle vous m'avez transmis le texte du traité qui règle la situation du Grand-Duché de Luxembourg. Le Gouvernement de l'Empereur, en vous chargeant de le représenter dans la Conférence de Londres, savait d'avance que vous justifieriez pleinement sa confiance; il est à même aujourd'hui d'apprécier le tact et la prudence dont vous avez fait preuve dans ces courtes mais délicates négociations, et je suis heureux d'avoir à vous témoigner l'entière satisfaction de Sa Majesté.

Avant même que la crise eût éclaté, l'Angleterre se montrait favorable à une solution conforme à nos désirs. En présence des difficultés qui sont survenues tout à coup, elle nous a prêté le concours le plus efficace, et ses efforts ne se sont pas un seul instant ralentis. Nous ne faisons donc que remplir un devoir en reconnaissant la part importante qui lui revient dans l'heureuse issue des travaux de la Conférence. Veuillez remercier en mon nom Lord Stanley, et, en lui témoignant de nouveau les sentiments de gratitude du Gouvernement de l'Empereur, le prier de vouloir bien en faire remonter l'expression jusqu'à la Reine, dont l'initiative personnelle a si puissamment contribué à faire prévaloir à Berlin des idées de conciliation.

5083. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 135.)

Berlin, 14 mai 1867.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois sous le n° 96[1], ainsi que ses deux dépêches télégraphiques du 10 et du 11. Au moment où elles me

[1] C'est la circulaire du 9 mai.

parvenaient, tous les avis venant de Londres nous annonçaient que la Conférence arrivait heureusement au terme de sa tâche, et, dans cet état de choses, il m'a paru opportun de ne faire aucun usage des informations que vous avez bien voulu me transmettre. Votre Excellence sait d'ailleurs que, dans le dernier entretien que j'ai eu avec lui, M. de Bismarck avait notablement amendé le langage qu'il m'avait tenu dans nos conversations antérieures au sujet de nos armements et des appréhensions qu'ils inspiraient à Berlin[1].

La signature du traité a apaisé, au surplus, toutes les alarmes, et l'opinion publique se livre exclusivement à l'appréciation des clauses qui en font l'objet. On se loue généralement du résultat des négociations ; dans les provinces de l'Ouest et dans les ports, la guerre était envisagée comme une calamité dont on aurait eu cruellement à souffrir, quelle qu'en fût l'issue définitive ; dans l'armée, on ne se dissimulait pas qu'on aurait eu à la soutenir contre un ennemi redoutable, et pour des avantages qui n'auraient jamais été proportionnés, si on eût été victorieux, aux sacrifices qu'elle aurait imposés au pays.

On a donc accueilli avec un véritable soulagement l'assurance du maintien de la paix. On ne méconnaît pas cependant l'importance de la concession *faite à l'étranger*, et le parti libéral est unanime pour regretter un arrangement qui se concilie si peu avec ses vues et ses prétentions. Il accuse le Gouvernement d'avoir trompé la confiance de l'Allemagne en consentant à évacuer une forteresse de la plus haute importance, jugée jusqu'à présent indispensable à la sûreté et la défense des pays germaniques. Mais, ce qui le blesse plus profondément encore, c'est le résultat général du traité. En rompant les liens qui unissaient le Luxembourg à l'Allemagne, le traité consacre, prétend-on, une nouvelle mutilation du territoire national, que le premier devoir de la Prusse lui commandait de défendre à tout prix dans toute son intégrité, et, en le désertant, elle trahit ses engagements. Je n'ai pas besoin de dire que le Gouvernement et ses organes sont loin de partager cette manière d'envisager les choses. Se plaçant à un autre point de vue, les amis du Cabinet représentent que le Grand-Duché

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 10 mai, 2 h. 50, et n° 131.

IMPRIMERIE NATIONALE

était convoité par la France, et que le traité de Londres, en stipulant sa neutralité et la plaçant sous la garantie des grandes Puissances, en assure désormais l'indépendance. Ce qui est plus certain, c'est que dans les régions officielles on ne cache pas la satisfaction qu'on ressent d'avoir échappé aux épreuves d'un conflit qu'on n'aurait pas affronté sans crainte, et qu'on est visiblement heureux de pouvoir continuer l'œuvre inachevée qu'on poursuit depuis l'année dernière. Je recueille dans ce sens des manifestations qui démontrent qu'on a sérieusement appréhendé l'éventualité d'une guerre, et que, en annonçant hautement qu'on se verrait obligé de mobiliser l'armée, on se proposait uniquement de hâter la conclusion des arrangements destinés à garantir la paix, moyennant des conditions propres à permettre au Gouvernement prussien d'assumer la responsabilité des obligations qu'il était, dans ce but, résigné à contracter.

Je résume d'ailleurs dans une autre dépêche les appréciations des divers journaux de Berlin.

5084. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 364, n° 136.)

Berlin, 14 mai 1867.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

L'arrangement conclu à Londres samedi dernier [1], et dont les détails ne sont pas encore complètement connus à Berlin, inspire aux journaux prussiens des appréciations diverses que je crois utile de signaler à Votre Excellence.

La *Gazette nationale*, en reproduisant un manifeste d'un certain nombre de Députés badois qui demandent l'union absolue du Grand-Duché à la Confédération du Nord, dit que la question du Luxembourg et les sacrifices que sa solution pacifique a imposés à l'Allemagne ne doivent pas refroidir le zèle des patriotes, et qu'il faut voir dans cet incident aujourd'hui apaisé un motif de redoubler d'efforts afin d'obtenir le complément de l'unité nationale. «Certes, ajoute la *Gazette*, par un sentiment d'humanité

[1] Le 11 mai.

on ne peut s'empêcher d'applaudir au compromis conclu à Londres; mais on ne saurait d'autre part se dissimuler que son résultat est une *concession* à l'étranger, qui eût été bien certainement évitée si les différentes parties de l'Allemagne eussent été unies entre elles par des liens plus étroits.»

La *Réforme* contient un article très violent où elle déplore l'issue de la Conférence de Londres et reproche amèrement à la politique prussienne d'avoir suivi les exemples de faiblesse qui ont déjà fait perdre à l'Allemagne la *Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace.* A son avis, la garantie donnée par l'Europe à la neutralisation du Luxembourg n'empêchera pas l'annexion du Grand-Duché à la France dans un temps donné, à moins que la Prusse ne la prévienne par la guerre, que la *Réforme* persiste à regarder comme inévitable pour le printemps prochain.

Votre Excellence peut juger, par ces deux analyses, que les journaux libéraux sont loin de se montrer satisfaits d'une solution qui froisse leurs susceptibilités libérales et humilie les sentiments dont M. de Benningsen s'était fait l'organe dans son interpellation du 1er avril.

Quant aux feuilles gouvernementales, elles se montrent plus réservées dans leurs jugements. Tout en constatant que l'opinion publique est satisfaite de la tournure pacifique qu'a prise la question du Luxembourg, elles semblent craindre qu'elle ne prenne une confiance exagérée dans le maintien de la paix, et elles s'appliquent à la prémunir contre des illusions que l'avenir pourrait bien ne pas autoriser. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* contient notamment un article assez étrange pour que je juge opportun d'en reproduire l'extrait suivant :

«Quant à la question de savoir si les décisions de la Conférence assureront effectivement le maintien de la paix, elle est subordonnée à la condition suivante : ces décisions seront-elles ponctuellement observées ? Les ratifications ne seront échangées, dit-on, que dans quatre semaines, et pendant ce temps on trouvera bien l'occasion de juger comment sont envisagés les résultats de la Conférence. Le fait qui pourrait être généralement considéré comme la meilleure garantie d'un avenir pacifique, ce serait la cessation des armements de la France.» La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait suivre ces observations de correspondances emprun-

tées aux journaux de l'Allemagne du Sud; elle dit que la police de Paris cherche à étouffer les manifestations qui se produisent en faveur de la paix, et elle appelle l'attention de ses lecteurs sur cet indice que les journaux italiens favorables à l'influence française redoubleraient d'invectives contre la Prusse. Enfin, elle se fait écrire de Paris que le bruit de la prochaine retraite du Maréchal Niel a de nouveau circulé, qu'on y prétend que les armements de la France ont été motivés par la nécessité de remplacer le matériel absorbé par l'expédition du Mexique; cette explication n'est acceptée par personne.

Il est permis de croire que l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a été rédigé sous une inspiration antérieure [aux résolutions] de la Conférence de Londres; car, jusqu'au moment où elles sont devenues définitives, le Cabinet de Berlin s'est appliqué à entretenir dans le public des alarmes qu'il n'éprouvait peut-être pas lui-même dans la même mesure où il s'efforçait de les propager. La *Gazette de la Croix* tient encore hier un langage qui témoigne quelque peu de ces tendances, qui n'ont plus leur raison d'être après la signature du traité de samedi dernier.

Les hommes d'affaires, les banquiers, les négociants, tous ceux dont les craintes de guerre affectaient profondément les intérêts, se félicitent de la solution pacifique du différend, et la *Gazette de la Poste* se console facilement, en présence d'un résultat conforme à ses vœux, de la déconvenue du parti national.

5085. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 19.)

Carlsruhe, 14 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 20 mai.)

[Le Baron de Montgascon annonce au Marquis de Moustier l'arrivée à Carlsruhe du Lieutenant-Général prussien de Beyer. Sa mission, comme celle du Général d'Hartmann à Munich [1], et celle du Général d'Obernitz à Stuttgart [2], a pour but d'amener le

[1] Cf. des Méloizes, 11 mai.
[2] Cf., ci-après, Châteaurenard, 15 mai, n° 27.

plus rapidement possible l'assimilation des armées des États du Sud à l'armée prussienne. Un certain nombre d'officiers badois ont déjà reçu l'ordre d'aller servir pendant six mois dans l'armée prussienne; le Gouvernement prussien doit de son côté mettre à la disposition du Gouvernement badois les officiers dont le Général de Beyer peut avoir besoin.]

Les populations badoises auront quelque peine à se résigner à l'obligation générale du service militaire qui leur est annoncée comme une conséquence nécessaire du système prussien. Le Gouvernement grand-ducal, pour faire de cette obligation une loi du pays, devra demander la sanction des Chambres. Il ne s'empressera pas de les convoquer, et, afin de prévenir les résistances qu'il pourrait y rencontrer, il procédera à la nouvelle organisation, ou la préparera du moins de telle sorte que, le jour où le Ministère viendra demander aux Chambres leur consentement, elles se trouvent pour ainsi dire en présence *d'un fait accompli*. Sous ce rapport, la tâche du Gouvernement grand-ducal a été singulièrement facilitée par la crise que nous venons de traverser. Les appréhensions qu'avaient fait naître les éventualités d'une guerre avec la France ont puissamment servi les projets du Gouvernement en l'aidant à triompher de la tiédeur des populations. Aussi, loin de chercher à calmer ces inquiétudes, n'a-t-on fait que les surexciter, et c'est grâce à cette manœuvre que l'on a pu, en quelques semaines, doubler l'effectif de l'armée badoise, soit en rappelant une partie des réserves, comme je l'ai déjà fait connaître à Votre Excellence, soit en provoquant des *enrôlements volontaires* par l'insertion dans les journaux d'une communication du Ministère de la Guerre dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint la traduction [1].

[Le Baron de Montgascon signale également que de grands changements ont été opérés dans le personnel des officiers supérieurs; la forteresse de Rastadt a été aussi remise en état. En un mot, depuis quelques semaines, le Gouvernement badois a témoigné du plus grand zèle militaire.]

[1] Cette traduction est annexée à la dépêche.

5086. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Péra, 14 mai 1867, 5h 3/4 soir.

Le Général Ignatieff m'informe que l'Internonce n'est pas autorisé à s'associer à nous pour la note collective dont l'envoi est annoncé (1). Il a télégraphié à Vienne pour savoir à quoi s'en tenir. La réponse a été que M. de Beust a écrit à Londres pour vaincre l'abstention de l'Angleterre, et qu'il préférait attendre le résultat avant de s'engager (2).

5087. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 371, n° 83.)

Péra, 14 mai 1867.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[Bourée informe le Marquis de Moustier que le Général Ignatieff lui a apporté lui-même les notes russes sur le Hatt-Humayoun (3). Elles ne sont pas du goût du Général, mais il a fait preuve néanmoins, en les jugeant, d'une satisfaisante modération.

Le reste de la dépêche est consacré à des nouvelles de l'insurrection crétoise. Bourée propose, pour atténuer les souffrances des populations, d'autoriser les bâtiments français à recueillir les familles crétoises qui demanderaient à quitter l'île.]

5088. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 87.)

Stuttgart, 14 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 20 mai.)

C'est une opinion généralement répandue en Europe que la Russie exerce une grande influence à la Cour de Stuttgart, et il m'a

(1) Cf. Gramont, télégramme, 7 mai, 1 h. soir, et Moustier à Bourée, 10 mai.
(2) Cf. Gramont, 13 mai, n° 61.
(3) Cf. Moustier à Talleyrand, 13 mai, et la note.

été dit à ce propos à Paris que l'empressement mis par le Wurtemberg à signer le traité d'alliance avec la Prusse[1] avait sa raison d'être dans l'acquiescement donné par le Cabinet de Saint-Pétersbourg à la politique suivie en Allemagne par celui de Berlin. J'ai mis tous mes soins, depuis que je suis à Stuttgart, à reconnaître le fondement de ce jugement, mais je dois avouer à Votre Excellence que rien de ce que je vois et de ce que j'entends ici ne vient à son appui, et, bien que les détails que j'ai pu recueillir ne prouvent pas en définitive le contraire, je crois cependant devoir vous les soumettre, Monsieur le Ministre, à titre d'informations sur un sujet très important.

En ce qui concerne le traité, il est positif que, depuis qu'il a été livré au public, la Légation de Russie tout entière en manifeste à tout propos son blâme le plus complet et le plus catégorique. Habitué que je suis aux formes mitigées et au langage réservé des Représentants de la Cour de Russie, je n'ai pu m'empêcher de remarquer avec étonnement combien les paroles de mon Collègue russe et de ses secrétaires étaient amères toutes les fois qu'ils venaient à exprimer leur opinion sur l'acte dont il s'agit et sur les circonstances qui en ont accompagné la signature. Ils critiquent avec le même abandon les tendances dont M. de Varnbüler est le représentant, et, tout dernièrement, à l'occasion de la sortie de M. de Neurath du Cabinet[2], M. de Stolypine m'a témoigné sa désapprobation dans des termes peu mesurés. Devant moi comme devant plusieurs de mes Collègues, il a souvent attaqué tout ce que fait ou projette de faire le Ministre wurtembergeois. Il est vrai que M. de Neurath était un ami très intime de la Reine Olga, ce qui peut expliquer le mécontentement du Ministre de Russie; mais je sais aussi que la Reine ne s'est pas opposée à la retraite de l'ex-Président du Conseil privé, et qu'elle s'est rendue aux motifs que M. de Varnbüler a invoqués pour la demander.

Le langage de la Reine est lui-même, à l'endroit de la politique du Cabinet de Berlin, plus catégorique que prudent : elle m'a dit, sans que je l'y eusse provoquée, qu'elle n'avait ni admiration ni sympathie pour le Comte de Bismarck; et elle dit plus nettement

[1] Le traité du 13 août 1866.

[2] Cf. Châteaurenard, 1er mai et 4 mai.

sa pensée dans son entourage; cela se conçoit à merveille, mais ce sentiment, fort naturel chez elle, pourrait sans inconvénient ne pas être exprimé. Il est inutile d'ajouter que toute la colonie russe de Stuttgart modèle ses discours sur ceux de Sa Majesté et du Représentant de l'Empereur Alexandre.

On ne voit pas trace non plus de l'influence russe dans tout ce qui tient à la politique. Avant son avènement au trône, le Roi Charles ne cachait pas le goût et les inclinations qui l'entraînaient vers la Russie : il saisissait avec empressement les occasions de revêtir son uniforme russe, il fréquentait la chapelle de la Reine. Depuis qu'il règne, les Conseillers de la Couronne ont représenté au Roi que ces allures ne contribueraient pas à lui gagner le cœur de ses sujets, et peu à peu Sa Majesté a renoncé aux démonstrations de ses sentiments. Les Russes venus ici pour les fêtes de la semaine sainte ont remarqué que, cette année, le Roi n'avait paru aux offices qu'une fois et un instant, la nuit de Pâques : bien plus, il a oublié le jour de naissance de l'Empereur Alexandre, par suite n'a pas assisté au *Te Deum* du 17/29 avril, et a négligé d'envoyer faire ses félicitations au Ministre de Russie, comme il avait fait les années précédentes. Après le dîner qui a eu lieu à la Cour à l'occasion de l'anniversaire et auquel assistaient tous les Russes de distinction présents à Stuttgart, M. de Stolypine a cru pouvoir exprimer à la Reine les sentiments de regret qu'avait inspirés à ses compatriotes et à lui l'absence du Roi au *Te Deum*, mais la Reine ne lui a rien répondu, l'a quitté brusquement, et s'est déclarée plus tard peu satisfaite de l'observation. Elle a remarqué évidemment le changement de son royal époux, elle doit en être peinée; toutefois elle l'accepte, et ne permet pas qu'on y trouve à redire. Le personnel de la Cour se réjouit en ce moment du départ de la Comtesse de Benckendorff, qui a résigné ses fonctions de Grande Maîtresse de la Reine : elle ne les avait acceptées que pour les deux années qui viennent de s'écouler, mais elle n'en a pas moins eu souvent l'occasion de constater que, malgré sa naissance prussienne, l'empreinte russe que portait le choix qu'on avait fait d'elle avait suffi pour l'entourer de jaloux et d'ennemis.

Je ne prétends pas, Monsieur le Ministre, prouver à Votre Excellence, en lui racontant ces détails, que l'entente de la Prusse et de la Russie est une chose chimérique; ni que le Cabinet de

Pétersbourg ne pourrait exercer aucune action sur la Cour de Wurtemberg : j'ai seulement dit ce que je voyais, ou plutôt ce que je ne voyais pas, sans y attribuer d'ailleurs plus de valeur que cela ne mérite.

P.-S. — Du 15 mai. — La Reine a dit à deux de mes Collègues, qui me l'ont répété, que le Grand-Duc de Bade avait voulu pendant son séjour ici [1] mettre la conversation sur le terrain politique, en exprimant l'espoir que les deux Gouvernements marcheraient désormais dans le même sens, mais que, pas un mot ne lui ayant été répondu, il avait dû s'arrêter tout court.

5089. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 495.)

Vienne, 14 mai 1867.

J'ai cru devoir, dans ma dépêche politique n° 60 [2], vous dire franchement ce que je pense des récriminations de la Prusse contre nos armements; je ne veux pas, je vous l'assure, donner aux choses une couleur plus foncée qu'elles ne l'ont en réalité, mais ces histoires d'armements sont une vieille comédie qui a été jouée avec trop d'impudence l'année dernière avec l'Autriche pour que nous puissions nous y laisser prendre cette fois-ci. Je suis d'ailleurs très convaincu que nous savons à quoi nous en tenir à ce sujet. Nous n'aurons une vraie paix, c'est-à-dire une paix avec la sécurité, le repos, la confiance et les bonnes relations, que lorsqu'on nous saura en état de la faire respecter. Cependant, comme votre langage, vos dépêches et, par conséquent, mon attitude sont éminemment pacifiques, il faut que tout soit à l'unisson, et il serait bon d'éviter les incidents qui sont de nature à troubler cette harmonie. En voici un par exemple qui est arrivé il y a trois jours. Un rapport de police a été remis le matin au Gouvernement, racontant ce qui suit [3] : « Le Colonel Guépratte, chargé d'acheter en Hongrie dix mille chevaux pour l'armée fran-

(1) Cf. Châteaurenard, 4 mai.
(2) Du 13 mai.
(3) Note marginale au crayon : « Copier pour la Guerre. »

çaise, a télégraphié (en clair, malheureusement) au Ministre de la Guerre, pour demander si, maintenant que la paix est assurée, il doit continuer ou suspendre ses achats. Le Ministre de la Guerre a répondu (en clair, malheureusement) de continuer les achats.» Ces dépêches, d'après ce qui m'est revenu, auraient été le soir même connues de M. de Werther et de M. de Bismarck, et, comme vous devez le penser, on en aura conclu à Berlin que nous continuons à armer en guerre. Il eût bien mieux valu que le Ministre de la Guerre fît passer sa réponse *en chiffres* par l'Ambassade. Ce sont ces dépêches *en clair* qui ont mis toute l'Allemagne en émoi. Pour ma part, je n'en connais qu'une, qui disait de *pousser les achats jusqu'à dix mille*. Quant à ce second échange de télégrammes dont je viens de vous parler, c'est M. de Beust qui me l'a appris, en paraissant regretter que nous mettions ainsi la Bavière, le Wurtemberg et par conséquent la Prusse dans nos confidences.

[En terminant, le Duc de Gramont se félicite de la nomination de M. de Polignac comme Attaché à Vienne.]

5090. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 740.)

Paris, 15 mai 1867, 1h 3/4.

Veuillez me faire savoir si, dans la pensée des Plénipotentiaires, les ratifications du traité doivent être échangées par chacune des Puissances avec toutes les autres, ou seulement avec le Roi Grand-Duc (1).

5091. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 740.)

Londres, 15 mai 1867, 1h 58 soir.
(Reçu à 3h soir.)

Nous avons contracté avec tous les Souverains signataires du traité. Il faut donc sept instruments de ratification, et huit dans

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 13 mai, n° 117.

le cas où le Gouvernement de l'Empereur jugerait à propos d'échanger, ainsi que le demandent les Plénipotentiaires du Luxembourg, un instrument spécial avec le Grand-Duché. J'envoie des détails par la poste.

5092. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Consulats, 4, n° 1307.)

Kiel, 15 mai 1867.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Les résultats obtenus par la Conférence de Londres sont jugés ici comme une défaite pour la Prusse. Tous les patriotes allemands crient à la trahison, et, dans leur furieuse folie, ils vont jusqu'à accuser M. le Comte de Bismarck de pusillanimité. Les officiers, même les généraux, affirment que l'évacuation de la forteresse de Luxembourg est une humiliation pour la Prusse, et, non moins exagérés dans leurs appréciations que ne le sont les docteurs de l'Université et tous les anciens chefs de partis, ils disent que le Comte de Bismarck semble avoir eu à cœur de ternir les lauriers de l'armée, et que, par le malheureux traité de Londres, cet homme d'État a gravement compromis l'œuvre que les victoires de Bohême lui avaient permis de fonder.

[M. de Plessen ne croit pas que l'arrangement de Londres puisse durer; il est convaincu que la France est jalouse de la gloire militaire de la Prusse. «Le traité de Londres, déclare-t-il à M. de Valois, vivra ce que vivent les roses; mais il durera assez pour que vous puissiez armer vos troupes de fusils Chassepot.»]

Ce qu'il y a de plus étonnant dans toutes ces colères patriotiques, c'est qu'on condamne le traité de Londres sans le connaître. C'est là l'observation que j'ai faite à M. de Plessen, qui a hoché la tête, en disant : «Ce traité nous brouillera avec la France.»

L'enivrement des patriotes allemands était si profond qu'il les avait en quelque sorte mis dans l'impossibilité de se reconnaître et de nous reconnaître. On leur avait si hautement affirmé que désormais toute volonté devait plier devant la volonté de la

Prusse victorieuse qu'ils ne pouvaient admettre que la France sortît honorablement d'une question que M. de Bismarck s'était plu à hérisser de toutes sortes de broussailles. On s'était fait un magnifique château d'illusions, et, maintenant qu'on le voit s'écrouler, on n'est pas content. Cela était à prévoir, et, ce qu'il faut prévoir encore, c'est que le mécontentement des patriotes allemands durera longtemps.

5093. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 18.)

La Haye, 15 mai 1867.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 20 mai.)

[Baudin annonce au Marquis de Moustier que les Chambres néerlandaises viennent, sur la proposition du Gouvernement, de décider le déclassement de la forteresse de Maëstricht. Les fortifications en avaient été accrues après 1815 dans un sentiment hostile à la France, et le Gouvernement impérial n'en verra sans doute pas avec regret la suppression.

Le reste de la dépêche traite d'un échange de territoires entre la Hollande et l'Angleterre sur la côte de Guinée.]

5094. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Pays-Bas, 666, n° 18*bis*.)

La Haye, 15 mai 1867.
(Cabinet, 17 mai.)

[Baudin informe le Marquis de Moustier que la répugnance du Comte de Zuylen pour la conclusion d'un traité de garantie entre la France et les Pays-Bas est restée la même[1]. Il évite de reprendre la conversation sur ce sujet, et il n'en a même pas informé ses Collègues.]

J'ai fait parler au Roi, mais sans succès jusqu'ici. Ce Prince et

[1] Cf. Baudin, 4 mai, n° 15.

son Ministre des Affaires étrangères avaient été un instant tentés, lors des pourparlers confidentiels auxquels a donné lieu le projet de cession du Luxembourg, de devenir infidèles au rôle d'abstention systématique si cher à la Hollande; mais ils semblent l'avoir repris maintenant de plus belle, depuis que la guerre a menacé l'Europe, depuis que la réunion de la Conférence de Londres en a conjuré l'éventualité actuelle, et surtout depuis que la sanction diplomatique donnée à la rupture des rapports qui rattachaient le Limbourg à l'Allemagne[1] a, dans leur opinion du moins, ôté à la Prusse un prétexte qu'elle aurait pu mettre en avant pour susciter au besoin une querelle au Royaume des Pays-Bas. J'ai quelque lieu de penser que le Gouvernement prussien a, dans ces dernières semaines, fait entendre ici des protestations rassurantes. Quoi qu'il en soit, on dirait qu'il n'y ait plus pour la Hollande rien à redouter de l'ambition du Cabinet de Berlin, ni des convoitises allemandes, et que les graves appréhensions inspirées de ce côté au Gouvernement néerlandais, et qui lui ont dicté la démarche si pressante qu'il a fait faire en février dernier à Paris et à Londres, n'aient jamais existé. Il semble que la solution de l'affaire du Limbourg ait désormais dissipé tout motif de crainte. M. le Comte de Zuylen, personnellement, est très fier du succès qu'il a obtenu à cet égard à Berlin et à Londres. Le Roi ne l'est pas moins, m'assure-t-on, et vient de donner à M. le Ministre des Affaires étrangères une marque éclatante de sa satisfaction en lui conférant, il y a deux jours, la Grand'Croix de l'Ordre du Lion néerlandais, quoiqu'il ne fût encore que simple Chevalier. M. de Zuylen est donc, pour le moment, fort en faveur, et le Roi est d'autant plus disposé à se laisser guider par ses avis que Sa Majesté aime à se figurer que c'est elle-même qui les inspire, et que, ayant accompli la formalité de l'appel qui a réuni les Puissances en Conférence à Londres, c'est à elle seule que l'Europe doit la solution pacifique du différend luxembourgeois.

[Quant aux Ministres autres que M. de Zuylen, Baudin estime

[1] Cf. Baudin, 6 avril, n° 8. Le traité de Londres sanctionna par son article 6 cette rupture des rapports du Limbourg et des Pays-Bas. Cf. t. XVI, Appendice, p. 439.

que leurs dispositions sont meilleures, mais qu'ils n'oseront prendre aucune initiative. M. de Zuylen est le seul personnage important du Ministère.]

Il possède, tout au moins en matière de politique étrangère, une prépondérance, une influence qu'il n'exercerait assurément ni sur d'autres Collègues, ni surtout dans un autre pays, et je n'attribue qu'à lui seul la résistance dont il a été l'interprète. D'un caractère timide, manquant de décision, et n'ayant peut-être pas toute la franchise d'allures désirable, il craint de se compromettre en conseillant au Roi le vigoureux parti auquel nous le convions, que lui seul malheureusement pourrait recommander avec efficacité, et qui mettrait son pays à l'abri des aventures auxquelles il craint précisément de l'exposer en s'unissant à la France. J'ai d'ailleurs eu déjà l'honneur de signaler, dans mes derniers rapports [1], le sentiment vague de méfiance contre une influence française exclusive qui fait qu'on redoute de s'abandonner à nous. Mais je ne veux pas encore renoncer à surmonter cette résistance.

5095. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Orig. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 15 mai 1867.

M. de Zuylen persiste dans son hostilité au projet, ou plutôt à l'idée même du traité de garantie qu'il avait accueillie, il y a deux mois et demi, avec reconnaissance. Je soupçonne que quelque assurance qu'il aura reçue de la pureté des intentions de M. de Bismarck lui aura rendu confiance en l'Allemagne. En tout cas, depuis qu'il a obtenu de la Prusse quittance pour le Limbourg [2], et surtout depuis qu'il l'a fait viser à Londres [3], il se considère comme le sauveur de la Hollande, et croit l'avoir mise à l'abri de toute éventualité fâcheuse. De son côté, le Roi est tout gonflé du succès de la Conférence, qu'il regarde comme son œuvre personnelle; et de ce côté non plus il n'y a

(1) Cf. Baudin, confidentielle, 2 mai.

(2) Cf. Baudin, 6 avril.

(3) Cf. p. 29, note 1.

actuellement nulle disposition à s'appuyer sur nous. J'ai vu le Prince d'Orange, et l'ai trouvé très ardent pour la garantie. Il a fait venir le Ministre des Affaires étrangères, qui a maintenu devant lui son opposition; puis le Ministre de la Guerre, qui a décliné la responsabilité d'une démarche auprès du Roi. M. de Kock, Directeur du Cabinet du Roi, qui a chaudement épousé notre idée, n'a pas été plus heureux. Le Prince m'a promis de parler au Roi. Je ne sais s'il l'aura fait; en tout cas il n'a pas grand crédit de ce côté, et je doute de son succès.

[Les Collègues de M. de Zuylen n'oseront rien faire en dehors du Ministre des Affaires étrangères. Quant au Roi lui-même, il est impossible de l'atteindre, et personne n'a d'influence sur lui.]

Si l'Empereur tient essentiellement à faire le traité, si, comme je me permets de le supposer, sa conclusion se rattache, dans la pensée du Gouvernement, à un ensemble d'alliances avec les États secondaires, il y aurait peut-être à essayer de l'action personnelle de l'Empereur sur le Roi, en invitant ce dernier à venir visiter l'Exposition. Je ne sais si le Roi désire aller à Paris; n'ayant reçu aucune instruction à cet égard, je me suis abstenu de toute interrogation qui aurait pu donner lieu à des commentaires. Mais, si l'Empereur le trouvait bon, je pourrais m'informer sous main du plus ou moins d'empressement que le Roi mettrait à accepter une invitation dont, en tout cas, sa vanité ne manquerait pas d'être flattée. Dans cette hypothèse, vous jugeriez peut-être que, jusqu'au voyage, je devrais suspendre ici mes démarches, afin de ne pas trop donner l'éveil.

5096. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 118.)

Londres, 15 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 17 mai.)

[Le Prince de la Tour d'Auvergne annonce qu'il a communiqué à Lord Stanley le projet d'instructions à Constantinople que Moustier lui avait envoyé [1].]

[1] Il s'agit de la dépêche à Bourée du 26 avril. Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 3 mai, n° 46.

Lord Stanley m'a remercié de la forme obligeante dans laquelle vous m'aviez chargé de lui faire cette communication. Il a tout d'abord constaté avec satisfaction que, dans la dépêche destinée à M. Bourée, il n'était pas fait allusion à la cession de l'île de Crète à la Grèce, et que nous ne parlions pas non plus, dans le cas d'un nouveau refus de la Porte, de nous écarter des moyens diplomatiques pour recourir à la force. La question ainsi posée, le Principal Secrétaire d'État, sans adopter les termes du projet de dépêche que vous m'aviez invité à lui soumettre, s'est cependant montré disposé à charger immédiatement Lord Lyons d'insister pour que la Porte adopte sans retard les mesures les plus propres à améliorer le gouvernement et le sort des chrétiens de l'île de Crète. En ce qui concerne l'enquête qui devrait avoir lieu, Lord Stanley, avant de se prononcer, désirerait connaître comment serait composée la commission à laquelle serait confié le soin de procéder à l'enquête, et aussi quelle serait l'étendue des pouvoirs laissés à cette commission. Si la Turquie elle-même y était représentée, l'Angleterre aurait sans doute moins d'objections à y prendre part. Enfin, sans conseiller directement à la Porte une suspension des hostilités, Lord Stanley se propose d'exprimer d'une manière générale le vœu de voir cesser aussi promptement que possible, à la suite d'un arrangement qui satisferait tous les intérêts, l'effusion du sang à Candie. Il m'a d'ailleurs assuré qu'il attachait un grand prix à marcher d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur dans cette question, et qu'il ferait pour cela tout ce qui dépendrait de lui.

5097. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 27.)

Stuttgart, 15 mai 1867.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 20 mai.)

[Le Marquis de Châteaurenard annonce au Marquis de Moustier la satisfaction avec laquelle la solution de l'affaire du Luxembourg a été accueillie à Stuttgart. M. de Varnbüler se montre confiant dans la durée de la paix. Cependant, M. de Châteaurenard a été obligé de s'expliquer avec lui sur les arme-

ments que la France, d'après une certaine partie de la presse allemande, continuerait de faire. Quoi qu'il en soit des dispositions du Wurtemberg, le Cabinet de Berlin va redoubler d'efforts pour activer la réforme de l'armée wurtembergeoise, et le Général d'Obernitz vient d'être envoyé par la Prusse à Stuttgart [1]. L'on dit que le Wurtemberg enverra également un officier à Berlin.]

En attendant, la presse dévouée à la Prusse continue le travail que j'ai déjà signalé à Votre Excellence. Aujourd'hui encore, au lendemain de la signature du traité qui termine l'affaire du Luxembourg, le *Mercure de Souabe* et d'autres petits journaux apprennent à leurs lecteurs que l'entrée des États du Sud dans la Confédération du Nord est le seul moyen de prévenir le retour de nouvelles complications, et que le seul enseignement à tirer de ce qui vient de se passer est qu'il n'y a pas de salut pour l'Allemagne hors de son union plus intime avec la Prusse. Un autre moyen est mis aussi en œuvre pour influencer les esprits dans le même sens : ce sont les réunions soi-disant populaires. *Tubingen* a eu la sienne dimanche dernier, et l'on y a déclaré que, l'intégrité et l'honneur de la patrie allemande venant d'être sérieusement menacés par les manœuvres de la France, l'unique branche de salut était l'entrée des États du Sud dans la Confédération du Nord. C'est toujours le même refrain, comme ce sont, d'ailleurs, les mêmes orateurs qui se transportent tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, avec un personnel choisi pour ces représentations. Ils attirent un certain nombre de curieux de la localité, environ une centaine, et les journaux donnent ensuite au public ces réunions comme la manifestation de l'opinion publique.

5098. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 59.)

[Paris,] 16 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier informe le Prince de La Tour d'Auvergne de la démarche du Comte de Moltke du 10 mai, et il

[1] Cf. Montgascon, 14 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

expose qu'il ne lui a pas été possible de déférer en cette circonstance au vœu du Cabinet danois[1]. Il envoie également au Prince la dépêche de Dotézac du 11 mai.]

5099. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 60.)

[Paris,] 16 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Prince de La Tour d'Auvergne copie de la dépêche du Duc de Gramont du 13 mai[2]. Il est convaincu comme le Baron de Beust que l'abstention du Gouvernement britannique a été une des raisons de la résistance des Ministres du Sultan, et que le mauvais vouloir de la Porte fléchirait certainement devant une manifestation unanime des Cabinets européens.]

Dans cet état de choses, et en présence d'une situation que de nouveaux retards ne peuvent qu'aggraver, je crois utile de signaler à votre attention particulière les considérations développées dans la dépêche de M. le Duc de Gramont. La demande du Cabinet de Vienne vous fournira une occasion naturelle de revenir sur ce sujet avec Lord Stanley. Je me réserve d'y répondre ultérieurement, mais je veux me féliciter, dès à présent, des bonnes dispositions témoignées par le Gouvernement de S. M. Britannique.

5100. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Confidentiel. Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 495.)

Paris, 16 mai 1867.

Le Ministre de la Guerre, à qui j'ai communiqué votre lettre particulière du 14 mai, me prie de vous déclarer et vous prie de déclarer à M. de Beust que, depuis le départ du Colonel Guépratte pour l'Autriche, il ne lui a pas adressé et il n'en a pas

[1] Cf. t. XVI, p. 414, note 2, et Moustier à Dotézac, 14 mai.
[2] N° 61.

reçu un *seul* télégramme *en clair* ou *en chiffres;* il voit dans les assertions qui vous ont été faites une manœvre qu'il importe de déjouer. Le Colonel Guépratte a reçu au contraire pour instruction, dès que le traité de Londres a été signé, de limiter ses achats à trois mille chevaux. Cet ordre lui a été porté dans une lettre par un officier qui allait le rejoindre.

5101. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Péra, 16 mai 1867, 10h 1/2 soir.
(Reçu à 11h 50 soir.)

Le Sultan me fait dire qu'il désire aller voir l'Empereur à Paris, si cette visite est agréable à Sa Majesté.

Le Sultan, qui penserait à se mettre en route entre le 10 et le 15 juin, ne partira pourtant qu'après avoir reçu l'invitation que l'Empereur daignera me charger de lui transmettre.

5102. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse. Francfort, 2, n° 58.)

Francfort, 16 mai 1867.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 23 mai.)

[Rothan estime que les armements de la France ont eu sur les décisions prussiennes une action prépondérante. Il y a trois semaines, la guerre offensive était à l'ordre du jour dans les cercles militaires prussiens, et il leur paraissait que le résultat ne pouvait en être douteux.]

Aussi, pour l'Etat-Major prussien, qui, pour ébranler l'armée active déjà secrètement mobilisée, n'avait qu'à transmettre un ordre télégraphique, une invasion paraissait-elle être la chose la plus simple du monde. Il est un point cependant sur lequel les avis étaient partagés. Les têtes politiques inclinaient pour un coup rapide, décisif, suivi d'une paix immédiate, et bornant le succès de la campagne à une énorme contribution de guerre, qui

aurait fait pâlir celles de Francfort, et, bien entendu à la transformation unitaire de l'Allemagne, qui se serait faite d'urgence et sans opposition possible. C'était le parti des modérés qui raisonnait ainsi, pensant qu'il y aurait péril à pousser une grande nation, frappée par surprise, sinon par trahison, aux résolutions héroïques qu'engendre le patriotisme dans un pays comme la France, et qu'il serait plus sage, dès les premiers coups portés, de s'appuyer sur les ligueurs de la paix plutôt que de s'exposer à une guerre à outrance, pouvant amener des retours imprévus et exposer la Landwehr à des épreuves que la campagne de Bohême, si étonnamment rapide, lui avait épargnées.

[Rothan oppose à ce premier parti le parti ardent et sanguinaire, à la façon de Stein et de Blücher, qui n'avait pas su faire dans les succès inespérés de 1866 la part de la fortune et de l'impéritie du commandement autrichien, et dont l'orgueil ne connaissait plus de mesure.]

On comprend dès lors que les têtes exaltées du parti militaire, avec une confiance aussi aveugle dans leur force, au lieu de s'en tenir à une seule rencontre avec l'armée française, aient songé sérieusement à s'emparer de Paris et à démembrer la France, dans l'intérêt de la sécurité de l'Europe.

C'étaient là les idées qui avaient cours, je le répète, dans certains cercles; et, si je n'ai fait que les indiquer dans quelques-unes de mes dépêches, c'est autant parce que je les appréciais à leur juste valeur que parce que je tenais à éviter tout ce qui aurait pu, au titre le plus légitime, froisser notre sentiment national. Il me suffisait de vous signaler le péril, d'appeler sans relâche votre attention sur des armements inquiétants, sans me rendre l'écho de propos outrecuidants auxquels l'événement ne se serait pas fait faute d'appliquer le châtiment voulu.

Si je vous répète aujourd'hui quelques-uns de ces propos qui couraient les rues en Allemagne, il y a peu de jours encore, et qui ont eu pour effet de rallier à la Cour de Prusse tous ceux que le succès probable attire, c'est uniquement pour faire ressortir le désappointement, pour ne pas dire l'humiliation, que ressent en ce moment l'orgueil militaire prussien. Le coup est d'autant plus rude que rien jusqu'à la dernière heure ne semblait faire supposer que des concessions aussi complètes seraient faites à

notre dignité, et j'ajouterai à notre bon droit. La conviction de la guerre était si absolue que le monde financier de Berlin, sur la foi des journaux semi-officiels, et aussi sur des confidences émanant des personnages les plus haut placés, s'est engagé jusqu'au bout dans le sens de la baisse dans des opérations de Bourse. L'élément militaire et la banque se trouvent donc atteints du même coup, l'un dans sa dignité, l'autre dans ses intérêts. C'est dire à Votre Excellence que la satisfaction causée par le résultat des Conférences de Londres n'a pas été générale en Prusse.

Le moment, je l'écrivais dernièrement, n'est pas encore venu, beaucoup d'éléments faisant encore défaut, pour préciser les causes qui ont amené ce revirement subit et inattendu pour tant de personnes. Je crois pouvoir dire cependant, sur des renseignements dignes de foi, que, si le péril que nous avons couru un instant a été conjuré, nous en sommes surtout redevables à nos préparatifs militaires, qui, sans les négociations ouvertes avec tant d'habileté par le Gouvernement de l'Empereur, n'auraient peut-être pas eu le temps de se compléter.

[Rothan indique ensuite que la Prusse a été très exactement renseignée par ses agents officieux et secrets sur la rapidité des préparatifs militaires français, et qu'elle a dû renoncer à l'avantage qu'elle se promettait d'une attaque par surprise.]

Ce sont ces dénonciations parties de tous les coins de la France et fournies par des agents voyageurs ou sédentaires, qui ont inspiré à la presse semi-officielle, au sujet de nos armements, des cris d'alarme si persistants. On nous savait désireux de maintenir la paix, et, à ce moment, l'état des choses diplomatique et militaire s'étant si rapidement modifié, on était soi-même décidé à lui faire les plus grands sacrifices. Mais on espérait du moins, par des articles comminatoires, entraver l'impulsion vigoureuse imprimée à nos préparatifs, sauf à essayer plus tard de l'arrêter complètement par les efforts de la diplomatie.

Ces plaintes entremêlées de menaces, consignées systématiquement tous les matins dans les organes gouvernementaux, indiquaient en tout cas avec quelle anxiété on suivait nos progrès, et combien l'on se tourmentait de voir se rétablir si vite l'équilibre entre les armements des deux pays. Les chances si inégales sur lesquelles spéculait l'Etat-Major général prussien disparaissant de

plus en plus, il ne restait plus à la diplomatie qu'à battre en retraite et qu'à clore un incident dont, il est permis de l'affirmer, elle n'aura retiré ni gloire ni profit.

C'est ramener les concessions qu'il a dû coûter de nous faire, à en juger par le mécontentement qu'elles ont provoqué, à une question de prudence, pour ne pas dire de crainte. Mais juger ainsi le dénouement de cette conspiration militaire si heureusement avortée, c'est lui donner son véritable caractère; c'est constater aussi que notre prestige, quelque peu atteint l'été dernier, a repris en Allemagne son ascendant, et que nous sommes en mesure aujourd'hui plus que jamais d'assurer la paix à l'Europe en ne sacrifiant aucune des garanties indispensables à la sécurité de la France.

5103. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 740, n° 120.)

Londres, 16 mai 1867.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Je n'ai pas manqué de faire part à Lord Stanley de la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 14 de ce mois, sous le n° 55, et dans laquelle elle m'invitait à témoigner au Principal Secrétaire d'État et à faire parvenir jusqu'à la Reine l'expression de la gratitude du Gouvernement de l'Empereur pour le concours aussi empressé qu'efficace que l'Angleterre nous a prêté dans les négociations qui ont précédé la signature du traité du 11 mai. Lord Stanley s'est montré très reconnaissant de la démarche de Votre Excellence. Je ne saurais mieux faire, au surplus, que de vous envoyer ci-joint copie de la lettre particulière qu'il m'a écrite en me retournant la dépêche que j'avais cru devoir laisser entre ses mains. Permettez-moi de profiter moi-même de cette occasion, Monsieur le Marquis, pour vous remercier du bienveillant empressement que vous avez mis à m'informer de l'approbation que S. M. l'Empereur a daigné donner à ma conduite dans ces circonstances, et veuillez agréer en même temps la nouvelle assurance de ma haute considération.

5104. Annexe à la dépêche de Londres du 16 mai, n° 120. (Particulière. Copie. Angleterre, 740.)

Lord Stanley au Prince de La Tour d'Auvergne.

Foreign Office, 16 mai 1867.

Je vous renvoie la dépêche que vous m'avez fait parvenir, dont j'ai pris la liberté de faire faire confidentiellement une copie pour la Reine. Je suis bien heureux de penser que nous avons pu faire quelque chose dans l'intérêt de la paix européenne, et que, en même temps, nous avons eu l'occasion de montrer que cette entente cordiale dont on a tant parlé est une réalité et non pas une phrase banale.

Aussi longtemps qu'on s'entendra comme en ce moment à Paris et à Londres, la paix de l'Europe est assurée.

Permettez-moi d'exprimer à M. le Marquis de Moustier mes sentiments de reconnaissance personnelle pour ce qu'il a écrit à mon égard, et croyez-moi, etc.

5105. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 93 [1].)

Paris, 17 mai 1867.

Je vous expédie aujourd'hui les nouvelles instructions dont je vous ai annoncé l'envoi au sujet de la question crétoise [2]. J'en ai communiqué le texte aux différentes Cours, y compris celle d'Angleterre, et, ainsi que vous le verrez par les extraits ci-joints de la correspondance de nos missions à Pétersbourg [3], Berlin [4] et Florence [5], la Russie, la Prusse et l'Italie ont immédiatement donné leur entière approbation au projet que nous leur avons présenté.

(1) Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire de Crète* p. 133, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1569.

(2) Cf. Moustier à Benedetti, 10 mai.

(3) Cf. Talleyrand, 10 mai, n° 38.

(4) Cf. Benedetti, 4 mai, n° 122, et 11 mai, n° 133.

(5) Cf. Malaret, 13 mai.

Avant de se prononcer d'une manière définitive, le Cabinet de Vienne a désiré connaître les intentions du Gouvernement anglais, dont l'appui lui paraît d'une importance majeure pour le succès de nos démarches auprès du Gouvernement ottoman [1]. Nous voyons nous-mêmes un très grand intérêt à obtenir le concours du Cabinet de Londres, et l'espoir d'y réussir n'a pas été sans influence sur notre résolution d'adopter l'idée d'une enquête européenne [2]. Nous savions en effet par M. le Prince de La Tour d'Auvergne que le Gouvernement britannique ne se montrait pas opposé à cette combinaison, et laissait entendre qu'il ne se refuserait pas à l'envoi en Crète d'un délégué de l'Ambassade de la Reine à Constantinople [3]. Notre projet de dépêche a donc rencontré à Londres un accueil favorable [4]. L'Ambassadeur de l'Empereur m'écrit que, sans en adopter les termes mêmes, le Principal Secrétaire d'État s'est montré disposé à charger dès à présent Lord Lyons d'insister pour que la Porte prenne sans retard les mesures les plus propres à améliorer le sort des populations crétoises. Le Cabinet anglais ne repousse pas l'enquête : il se préoccupe simplement de savoir comment serait composée la commission investie du soin d'y procéder, et quelle serait l'étendue des pouvoirs conférés aux délégués. Il se propose en outre d'exprimer d'une manière générale le vœu de voir cesser aussi promptement que possible l'effusion du sang à Candie. En donnant ces assurances à M. de La Tour d'Auvergne, Lord Stanley lui a d'ailleurs témoigné tout le prix qu'il attache à marcher d'accord avec nous dans cette question, en ajoutant qu'il fera, pour qu'il en soit ainsi, tout ce qui sera en son pouvoir. Je vous adresse pour votre information une copie du rapport de notre Ambassadeur à ce sujet. Je vais le transmettre de même à M. le Duc de Gramont, et j'ai lieu d'espérer que le Baron de Beust n'hésitera plus à s'approprier notre projet de dépêche.

L'intention du Gouvernement de l'Empereur est que cette communication ait un caractère collectif et simultané. Vous devrez donc attendre, pour la remettre à Fuad Pacha, que vos Col-

[1] Cf. Gramont, 13 mai, n° 61.
[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 3 mai.
[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 24 avril, n° 90.
[4] Cf. La Tour d'Auvergne, 15 mai, n° 118.

lègues soient en mesure de se joindre à vous. Lorsqu'ils y seront autorisés, vous voudrez bien vous concerter avec eux pour que cette démarche ait lieu immédiatement.

5106. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 95 [1].)

Paris, 17 mai 1867.

Les rapports que vous m'avez adressés sur l'accueil fait par Fuad Pacha à votre démarche au sujet de la Crète [2] m'ont prouvé que la Porte n'avait pas bien compris le véritable objet des conseils que vous étiez chargé de lui donner, de concert avec les Représentants de l'Autriche, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie. En effet, le Ministre des Affaires étrangères du Sultan, au lieu d'examiner si la mesure qui lui était suggérée ne présentait pas un caractère évident d'opportunité et même d'urgence, s'est engagé dans le champ des conjectures sur les conséquences éventuelles qu'elle pouvait avoir; il a porté ainsi le débat sur des questions qui n'étaient pas posées, en éludant celle qui était seule en discussion. Les Puissances sont trop pénétrées de la justesse et de la force des considérations qui ont dicté leur langage dans cette circonstance pour se laisser détourner du but de leurs efforts. Après bientôt huit mois d'une lutte qui a fait couler tant de sang et qui n'est pas terminée, en présence d'une résistance qui témoigne certainement d'un mal profond dans la condition des populations, il est une nécessité qui s'impose avant toute autre, c'est de s'éclairer sur l'état des choses en Crète, et de se rendre un compte exact des besoins du pays. La Porte serait dans une complète illusion si elle supposait qu'aucun des moyens qu'elle a employés jusqu'ici puisse être considéré par les Puissances comme conduisant à un degré quelconque au but qu'elles se proposent. En faisant connaître toute leur pensée à cet égard au Gouvernement ottoman, et en lui apportant un avis sincère,

[1] Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire de Crète*, p. 135, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1570.

[2] Cf. t. XVI p. 405, note 3.

elles n'excédaient assurément ni leurs traditions ni leurs droits, et les Ministres ottomans ne s'étonneront pas qu'elles mettent aujourd'hui plus d'insistance dans leurs démarches. Le moment nous semble en effet venu de rechercher sérieusement l'origine du mal et les remèdes qu'il comporte. Les populations seules, librement et sincèrement consultées, pourraient l'indiquer. Cette consultation devrait avoir lieu sur place, et il serait important que les Puissances fussent mises à même de s'éclairer directement sur l'état réel des choses. Elles ne sauraient voir d'ailleurs qu'avec un profond regret continuer l'effusion du sang, et elles ont assez de confiance aussi bien dans les sentiments d'humanité et de modération du Gouvernement ottoman que dans sa juste appréciation des intérêts bien entendus de la Turquie, pour n'être pas persuadées d'avance que, sur tous ces points, il tiendra le compte le plus sérieux des conseils désintéressés et amicaux qui lui sont donnés.

Vous êtes autorisé à laisser copie de cette dépêche au Ministre des Affaires étrangères.

5107. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 62.)

[Paris,] 17 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse au Prince de La Tour d'Auvergne une copie d'une nouvelle note [1] du Comte Frijs au Comte de Moltke, dont ce dernier lui a donné communication à titre confidentiel [2].]

5108. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 137.)

Berlin, 17 mai 1867.
(Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Un journal de Silésie a publié et plusieurs journaux de l'opposition ont reproduit une correspondance de Berlin rendant compte

[1] Cf. Moustier aux agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Londres et La Haye, 13 mai.

[2] Il s'agit de la note du 11 mai qui est analysée dans la dépêche de Dotézac de cette même date. Elle y est jointe en annexe dans la Correspondance.

d'un entretien que j'avais eu avec M. de Bismarck. J'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction, et Votre Excellence, si elle veut bien en prendre connaissance, verra qu'on m'attribue une attitude et un langage difficiles à concilier avec la dignité de mon caractère.

Un journal officieux, la *Gazette de la Croix*, ayant à son tour inséré cette correspondance, j'ai cru devoir, en ayant occasion de me rencontrer avec lui, la signaler à l'attention du Sous-Secrétaire d'État. J'ai fait remarquer à M. de Thile que, en laissant accréditer de pareils propos, on laisserait également supposer qu'il a été commis une indiscrétion que personne ne songerait à m'imputer. Mon observation a été comprise, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contient aujourd'hui le communiqué suivant :

« Différents journaux donnent des détails sur une conversation que M. le Comte de Bismarck aurait eue ces jours derniers avec le Représentant d'une grande Puissance européenne au sujet de la situation politique et des projets de la Prusse. Bien que ces allégations soient visiblement apocryphes, nous ferons pourtant remarquer que le récit de ces journaux est dépourvu de fondement, pour *le tout ainsi que pour les parties.* »

J'ai eu l'honneur de vous transmettre plusieurs extraits de journaux libéraux pour vous mettre à même d'apprécier de quelle manière le parti dont ils sont l'organe envisage les dispositions du traité de Londres. Je vous ai également indiqué le point de vue auquel se placent les journaux officieux. La *Correspondance provinciale*, le plus autorisé d'entre eux, a publié hier un article évidemment destiné à leur servir de thème, et, à ce titre, je crois devoir vous en envoyer ci-joint une analyse.

5109. Première annexe à la dépêche de Berlin du 17 mai, n° 137.

Extrait de la *Gazette de Silésie.*

Avant-hier, le 8 mai, dit le correspondant de cette feuille, M. Benedetti se fit annoncer à une heure très avancée de la soirée chez M. de Bismarck, et, aussitôt introduit, il se mit à pérorer sans grands ménagements sur la situation.

Après l'avoir laissé parler à l'aise, celui-ci lui répondit d'un ton calme que, si la Conférence ne pouvait parvenir à assurer la paix, la Prusse adresserait sans délai un ultimatum à la France, et que, si la France ne répondait pas par un désarmement, un ordre du Roi appellerait immédiatement 900,000 hommes sous les drapeaux, dont 600,000 Prussiens, 150,000 Confédérés du Nord et 150,000 Alliés du Sud.

Aussitôt M. Benedetti baissa le ton, et ce n'est qu'après minuit qu'il quitta M. de Bismarck. Toute la nuit, le télégramme joua entre Berlin et Paris, et entre Paris et M. de La Tour d'Auvergne, et la direction qu'ont prise tout d'un coup les négociations en est le résultat.

5110. Deuxième annexe à la dépêche de Berlin du 17 mai, n° 137.

Article de la *Correspondance provinciale.*

La *Correspondance provinciale*, rédigée dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, en publiant dans son numéro d'hier une analyse du traité signé à Londres au sujet du Luxembourg, l'a fait suivre du commentaire que voici :

« Le traité répond complètement au point de vue auquel la Prusse s'est placée dès le principe.

« En statuant que le Luxembourg restera à la Maison d'Orange et en prohibant une cession du Grand-Duché, il dissipe les inquiétudes conçues par l'opinion publique en Allemagne.

« Cette stipulation écarte en effet l'incident qui empêchait de régler équitablement la question, nous voulons parler du projet de céder le Grand-Duché à la France. »

La *Correspondance provinciale* s'applique ensuite à établir que, au point de vue de la sécurité des frontières allemandes, la garantie stipulée par les grandes Puissances constitue un équivalent bien satisfaisant pour le droit de garnison que la Prusse exerçait à Luxembourg, puis elle s'étend avec une complaisance marquée sur la conservation des liens qui unissent le pays au Zollverein.

La feuille semi-officielle ajoute : « L'attitude que la France a prise aux Conférences de Londres est un nouveau témoignage de la modération et des intentions pacifiques qui ont mérité

de plus en plus au Gouvernement impérial l'estime et la confiance de l'Europe. Si pendant quelque temps les armements de la France n'ont pas semblé en harmonie avec les dispositions conciliantes qu'elle manifestait dans les négociations, le Gouvernement impérial, par des mesures récentes, a donné de nouvelles garanties au maintien de la paix. »

L'article conclut en disant que la visite projetée du Roi de Prusse et des plus puissants Monarques de l'Europe à la Cour de l'Empereur Napoléon sera une consécration solennelle de la politique de paix qui vient de triompher à Londres.

5111. M. de Dulçat, Chargé d'Affaires à Brunswick, au Marquis de Moustier. (Orig. Hanovre, 81, n° 88.)

Brunswick, 17 mai 1867.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

S. A. le Duc de Brunswick est partie hier pour Venise, où elle se propose de passer quinze jours environ. De Venise, Son Altesse se rendra à Vienne et sera de retour dans ses États le 30 juin, après une absence de six semaines. Ce voyage est entièrement étranger à la politique. Ce Souverain a l'habitude, chaque année, d'échapper ainsi quelque temps aux ennuis des affaires et de sa résidence ordinaire et officielle.

J'avais eu l'honneur d'être admis la veille auprès de Son Altesse. Cette fois, je dois le dire tout d'abord à Votre Excellence, le langage qu'elle m'a tenu a été autrement mesuré à l'égard du Gouvernement prussien qu'il ne l'était il y a peu de jours encore. Je n'ai pas lieu cependant de supposer que les sentiments qui l'animaient naguère, et qu'elle ne perdait jamais l'occasion de manifester à tout venant, se soient modifiés aujourd'hui le moins du monde; mais l'heureuse issue de la Conférence de Londres, en lui enlevant les espérances qu'elle fondait sur la guerre, et sur une guerre favorable aux armes françaises, lui conseille désormais de ne plus s'abandonner avec autant de facilité à d'inutiles regrets et à de dangereux ressentiments.

[M. de Dulçat rappelle les propos que le Prince lui avait tenus

précédemment, son ressentiment contre la Prusse, son opinion sur le peu de solidité qu'aurait offert contre la France la résistance des États du Sud, et sur l'irrésolution de leurs Souverains. Aujourd'hui le Duc tient un langage moins acerbe. M. de Dulçat relate les confidences qu'il lui a faites, au cours de leur entretien, sur l'infortune du Roi de Hanovre, à qui le rétablissement de la paix a enlevé une occasion qui ne se représentera peut-être pas; sur ses craintes de voir sa propre liste civile réduite.]

S'il était permis de prévoir encore, ajouterais-je dans un autre ordre d'idées, qu'une guerre soutenue par l'Allemagne contre nous, ou contre tout pays par lequel elle croirait son intégrité menacée ou disputée, vivifierait, fût-elle vaincue, ses aspirations unitaires, on peut déjà sûrement constater que l'imminence seule d'une lutte avec ce caractère a beaucoup fait dans ce sens, en élevant à un haut degré le sentiment national et, par contre, en altérant parmi le peuple la croyance traditionnelle à l'utilité des Souverains dont le prestige est désormais condamné, ainsi que l'autorité, à diminuer chaque jour. A mesure que la nation germanique grandira, les Trônes qui la divisent encore s'affaisseront, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un seul dont les destinées, tout le prédit, ne seront pas exemptes non plus de violents orages.

[L'acceptation de la Constitution de la Confédération du Nord n'a pas été soumise au vote des États. Une ordonnance ducale a simplement institué une commission chargée de préparer la revision des institutions particulières du Duché pour les rendre conformes aux nouvelles lois fédérales. — Attitude du Brunswick dans l'affaire du Luxembourg. Une motion déclarant que la question du Luxembourg était pour les Allemands une question nationale, et que les États devaient se tenir prêts à soutenir par tous les moyens nécessaires le Gouvernement ducal et ses alliés, a été votée, avec des tempéraments destinés à empêcher les susceptibilités françaises de se froisser.]

La perspective d'une guerre prochaine entre la France et l'Allemagne avait ranimé dans le Hanovre les espérances des partisans de l'autonomie de ce pays, sous le sceptre bien regretté de la Maison des Guelfes. Aussi l'esprit public y a-t-il été un moment surexcité à un très haut point. Aux rancunes du passé s'ajoutait le mécontentement que font naître en tous lieux les

lourdes charges du régime prussien, d'onéreux impôts, le service militaire, et quelque peu aussi l'arbitraire de l'administration. Il n'est pas jusqu'aux mesquines taquineries, que Votre Excellence me permette ces mots, infligées à la Reine et que chacun se raconte avec attendrissement, qui n'aient le don d'émouvoir une population accessible encore à quelques bons instincts.

Mais, de cette situation à une insurrection armée, il y a fort loin, et j'ai toujours pensé, contrairement à l'opinion de quelques correspondances envoyées de Hanovre à des journaux de Paris, notamment au journal *la France*, que, à moins de circonstances graves, le Gouvernement prussien n'avait aucun motif sérieux d'inquiétude.

Il connaît sans doute fort bien le caractère des Hanovriens, et il sait, à n'en pas douter, qu'il est généralement incapable de réagir par la force contre un fait plus puissant, alors même qu'il lui serait odieux. Les rêves chevaleresques qui, dans d'autres temps et dans d'autres pays, ont fait la gloire et le malheur de ceux qui s'y abandonnaient sans regarder devant eux, sont absolument inconnus des Hanovriens, peuple pratique et positif; ils voudraient dans tous les cas savoir où ils vont et où on les mène. Après la défaite, qu'ils appelaient de tous leurs vœux, d'ailleurs, des armées prussiennes, ils se seraient tout simplement rangés derrière nous, naïvement convaincus que la France n'avait combattu que pour les rendre à leurs Souverains légitimes.

Cependant, pour tout dire, l'état général des esprits aurait certainement causé de grands embarras au Gouvernement prussien, en cas de guerre, si le Hanovre, au lieu d'être placé au centre probable des opérations militaires, et en tout cas des possessions prussiennes, se trouvait à l'une des extrémités. Mais la formation, décidée en principe, d'un corps d'armée de réserve qui aurait couvert le pays rendait impossible toute tentative sérieuse d'affranchissement : si l'on ajoute surtout à ces considérations que trois classes de soldats hanovriens, formant un effectif d'environ vingt mille hommes, étaient déjà incorporées dans les régiments prussiens, et que bien près de cinq cents officiers, dont trois cent cinquante au service de Prusse, ont quitté le pays. Je crois donc, Monsieur le Ministre, que, si S. M. le Roi Georges V peut justement compter sur les vives sympathies de la majorité

de ses anciens sujets, elle est, en tout état de cause, sans dangers pour le Gouvernement prussien.

5112. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 368, n° 55.)

Florence, 17 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[La première partie de la dépêche du Baron de Malaret est consacrée au projet de loi de M. Ferrara sur la liquidation des biens ecclésiastiques, et sur les contrats passés à ce sujet avec la maison Rothschild et avec le Crédit foncier de France.]

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 56 inclusivement[1]. Dans un entretien que j'ai eu récemment avec M. Rattazzi, j'ai eu l'occasion de définir le caractère des mesures prises en France pour rétablir l'armée sur le pied de paix normal. M. le Président du Conseil n'ignorait point les observations auxquelles ces précautions, indispensables dans l'état actuel des choses, ont donné lieu de la part du Cabinet de Berlin, et il m'a témoigné à ce propos des dispositions et des sentiments analogues à ceux dont je vous ai rendu compte dans mes communications précédentes, et notamment dans ma dépêche n° 49[2].

P.-S. — [Le Baron de Malaret envoie au Marquis de Moustier le texte, publié par le journal *L'Italie*, du discours prononcé par M. Ferrara sur la liquidation des biens ecclésiastiques.]

5113. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 121.)

Londres, 17 mai 1867.
(Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 20 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne répond au télégramme du Marquis de Moustier du 11 mai, sur les travaux que les Prus-

(1) Il s'agit de la circulaire du 9 mai.
(2) Du 26 avril.

siens font faire dans la citadelle de Luxembourg, et à sa dépêche du 14[1].]

J'avais déjà fait part au Principal Secrétaire d'État du message télégraphique que Votre Excellence m'avait précédemment transmis concernant le même objet. Lord Stanley ne doutait pas que la Prusse n'ordonnât, aussitôt que la signature du traité lui serait connue, la cessation des travaux dont il s'agit. Il paraissait en outre admettre avec moi que, si ces travaux étaient continués plus tard, il y aurait lieu pour les Puissances signataires du traité du 11 mai de faire parvenir des observations à Berlin. Je n'hésite pas à penser qu'il est aujourd'hui dans les mêmes dispositions. Je ne manquerai pas d'ailleurs, le cas échéant, d'appeler de nouveau sur ce point son attention la plus sérieuse.

5114. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 666, n° 12.)

Paris, 18 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier informe Baudin de l'entretien que M. de Westemberg, Chargé d'Affaires des Pays-Bas à Munich, a eu avec Rothan en traversant récemment Francfort, et il lui envoie copie de la dépêche que Rothan a écrite à ce sujet[2].]

5115. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 666, n° 14.)

Paris, 18 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Baudin les protocoles des séances de la Conférence de Londres et le texte du traité du 11 mai. Il adresse ce jour même au Prince de La Tour d'Au-

[1] La dépêche de Moustier du 14 mai, n° 56, n'ajoute rien à son télégramme du 11.

[2] Cf. Rothan, 30 avril.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vergne les ratifications de cet acte, et il prie Baudin de presser, s'il y a lieu, l'envoi des ratifications du Roi Grand-Duc[1].]

5116. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Confidentielle. Minute. Pays-Bas, 666, n° 15.)

[Paris,] 18 mai 1867.

Vous m'avez rendu compte de vos derniers entretiens avec M. le Comte de Zuylen au sujet de l'offre que nous avons faite au Cabinet de La Haye de signer un traité de garantie[2]. Vous n'avez pas trouvé M. le Ministre des Affaires étrangères dans des dispositions aussi favorables que précédemment.

Ainsi que vous le savez, c'est la communication néerlandaise du 20 février qui a provoqué la proposition du Gouvernement de l'Empereur. A cette époque, la Cour de La Haye se montrait préoccupée au plus haut degré de sa situation à l'égard de la Prusse, et nous en représentait les dangers dans les termes les plus propres à éveiller notre sollicitude. La question du Limbourg a été réglée depuis d'une manière conforme au vœu de la Hollande, et celle du Luxembourg a reçu également une solution de nature à écarter les complications imminentes. Mais, lorsque le Cabinet de La Haye nous a entretenus de ses craintes, ce n'est pas seulement le Luxembourg et le Limbourg qu'il avait en vue. Ses prévisions s'étendaient au delà du présent et embrassaient l'avenir. Il était frappé aussi et surtout des aspirations de la Prusse à s'étendre jusqu'à la Mer du Nord, et à y porter ses frontières douanières, en englobant les Pays-Bas dans l'Union allemande. Il nous signalait ces tendances comme un grave sujet d'inquiétudes pour lui. Nous sommes demeurés convaincus avec le Gouvernement néerlandais qu'il y avait là en effet un ensemble de circonstances dignes de fixer toute son attention, et, dans l'intérêt

[1] Une dépêche, conçue en termes identiques, fut adressée le jour même à Gramont (Autriche, 495, n° 64). A la fin de la dépêche, Moustier chargeait Gramont d'exprimer à Beust toute la gratitude du Gouvernement impérial pour l'appui que le Cabinet de Vienne lui avait prêté.

[2] Cf. Baudin, 4 mai, n° 15, et 15 mai, n° 18 *bis*, et particulière.

sincère que nous portons à la Hollande, nous avons proposé de pourvoir à un péril permanent, tenant à la nature même des choses, par des garanties également permanentes fondées sur des engagements formels de notre part. La Cour de La Haye nous faisait remarquer que, pour établir des liens exceptionnels avec les Pays-Bas, le Cabinet de Berlin se basait sur une certaine communauté de race et sur la position géographique du Royaume. Tout en aplanissant les difficultés présentes, les arrangements intervenus pour le Limbourg et le Luxembourg ne garantissent pas l'avenir contre des vues puisées dans cet ordre de considérations; la situation n'est donc pas changée sous ce rapport pour la Cour des Pays-Bas, et dès lors nos propositions conservent le même degré d'opportunité.

Elles attestent au surplus le désintéressement de notre politique. Nous offrons à la Hollande la garantie de la France sans exiger aucune clause de réciprocité, sans réclamer aucun avantage pour nous-mêmes. Le seul engagement que nous demandions au Gouvernement néerlandais, c'est de ne rien aliéner de son indépendance. Dans de telles conditions, un refus de sa part ferait naturellement supposer ou qu'il la croit désormais hors de tout danger, ou bien qu'il n'y attacherait plus le même prix. Je ne veux point m'arrêter à ces suppositions, que démentent les inquiétudes qui subsistent dans les Pays-Bas, aussi bien que le juste sentiment de susceptibilité nationale dont les populations néerlandaises ont fait preuve durant la dernière crise. Nous ne renonçons donc pas à la négociation dont vous avez été chargé, persuadés que la combinaison que vous poursuivez répond aux intérêts les plus certains de la Hollande. Mais, ainsi que je vous l'ai mandé, il importe avant tout de ne rien compromettre par une précipitation inopportune, et l'Empereur désire que vous mesuriez vos démarches sur les chances de succès qu'elles pourraient présenter, en faisant en sorte, dans le cas où elles n'amèneraient point de résultat immédiat, que du moins la question reste ouverte.

5117. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 61.)

[Paris,] 18 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse au Prince de La Tour d'Auvergne une copie de la dépêche où le Duc de Gramont relate son entretien avec le Baron de Werther sur la question des armements (1).]

M. le Duc de Gramont a constaté, de la part de son Collègue, un parti pris évident de ne point ajouter foi à nos assertions, et il est permis de supposer avec lui que M. le Baron de Werther n'a fait à ce moment que conformer son langage au mot d'ordre qu'il avait reçu de sa Cour. Vous remarquerez d'ailleurs que les armements de la Prusse ont acquis en Allemagne une sorte de notoriété publique, et que les renseignements venus des sources les plus diverses s'accordent à en signaler le développement.

5118. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 63.)

Paris, 18 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Prince de La Tour d'Auvergne les ratifications du traité du 11 mai. Il l'invite à se concerter avec Lord Stanley et avec les membres de la Conférence pour procéder aussitôt qu'il sera possible à l'échange des ratifications.]

5119. Le Marquis de Moustier au Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 87, n° 10.)

[Paris,] 18 mai 1867.

Par mes précédentes communications, et notamment par la dépêche que je vous ai adressée le 14 de ce mois (2), je vous ai

(1) Il s'agit de la dépêche de Gramont du 13 mai, n° 60.

(2) La date, qui est d'ailleurs raturée sur la minute, est manifestement inexacte. Il s'agit vraisemblablement de la dépêche de Moustier du 27 avril.

fait connaître le caractère que nous étions suffisamment autorisés à attribuer à la mission de M. de Tauffkirchen. M. le Ministre de Bavière, dans un entretien que j'ai eu récemment avec lui, m'a donné à cet égard des explications analogues à celles qui m'avaient été déjà transmises par M. le Vicomte des Méloizes[1].

M. le Baron de Perglas s'est attaché à atténuer la portée d'une démarche dont nous nous étions justement préoccupés et dans laquelle nous ne devions voir, suivant lui, que la conséquence forcée de la position difficile faite à la Bavière vis-à-vis de la Prusse.

Passant ensuite aux traités secrets du 23 août, M. de Perglas s'est également appliqué à en amoindrir la signification. Bien que stipulant une alliance offensive et défensive, le traité conclu entre la Bavière et la Prusse aurait avant tout ce dernier caractère, suffisamment indiqué, dans l'opinion du Représentant du Roi Louis, par les clauses explicatives que contient cet acte international et qui en limiteraient l'application à la garantie des territoires respectifs. Le seul but que se seraient proposé les parties contractantes, en d'autres termes, aurait été de s'assurer réciproquement l'intégrité de leurs possessions dans le seul cas où elle serait menacée, chacun des deux Cabinets se réservant, d'ailleurs, d'examiner à l'occasion s'il y a effectivement lieu d'exécuter le contrat.

J'ai vu dans les explications spontanées de M. le Ministre de Bavière une preuve que le Cabinet de Munich avait le sentiment des dangers qui l'attendraient s'il s'engageait plus avant dans la voie où l'a attiré le Gouvernement prussien.

C'est dans ce sens que je les ai acceptées, et je n'ai pu dès lors que témoigner à M. le Baron de Perglas le regret que la Bavière se fût placée dans une situation aussi délicate, alors qu'aucun danger réel ne lui en faisait une nécessité.

[1] Cf. des Méloizes, 1er mai.

5120. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 63.)

[Paris,] 18 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier accuse réception de la dépêche du Duc de Gramont du 13 mai, n° 61, et lui envoie copie de la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne du 15 mai, n° 118.]

Le Principal Secrétaire d'Etat, comme vous le verrez, ne repousse pas l'enquête : il se préoccupe seulement de savoir comment serait composée la commission investie du soin d'y procéder, et quelle serait l'étendue des pouvoirs conférés aux délégués.

Sans vouloir faire de proposition formelle à cet égard, il nous semble dès à présent que l'œuvre collective que nous avons à poursuivre en Crète pourrait être confiée aux soins d'une commission turque, secondée et surveillée dans l'accomplissement de sa tâche par les délégués des Représentants des Puissances à Constantinople. Les Commissaires du Sultan auraient pour mission de rechercher l'origine du mal dont l'insurrection a trahi la gravité, ainsi que les moyens d'y porter remède. Tout en évitant de faire appel au suffrage des populations, il y aurait lieu de consulter leurs besoins et leurs vœux, et c'est sous ce rapport que les délégués des Puissances, en veillant à la sincérité de l'enquête, peuvent efficacement contribuer à ce que les résultats en soient sérieux.

Circonscrite dans de telles limites, l'intervention des Cabinets européens me paraît aussi utile que légitime, et c'est dans ce sens que je me propose de la définir, en répondant aux questions qui nous ont été posées à cet égard par le Principal Secrétaire d'État.

J'ai tout lieu d'espérer, dès lors, que le Cabinet de Londres ne verra pas d'objection à se rallier définitivement à une démarche à laquelle la Russie, la Prusse et l'Italie ont déjà donné leur entière approbation.

J'ai transmis à M. Bourée, par le courrier d'hier, le projet de note que vous avez déjà soumis à M. le Baron de Beust, mais en invitant l'Ambassadeur de Sa Majesté à n'en faire usage que lorsque nous aurons constaté entre les Puissances l'entente complète qui me semble, du reste, sur le point d'être réalisée.

5121. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 65.)

Paris, 18 mai 1867.

J'ai lu avec le plus vif intérêt la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 27 avril, sous le n° 52. Les détails si précis que M. le Baron de Beust vous a donnés sur la mission de M. de Tauffkirchen éclairent complètement l'un des incidents certainement les plus curieux de la dernière crise.

Au surplus, M. le Prince de Hohenlohe, comme vous le verrez par la dépêche ci-jointe du Ministre de Sa Majesté à Munich[1], n'a pas nié l'exactitude de vos informations à ce sujet. (Voir pour le reste la dépêche en date du même jour à Stuttgart. — *En note dans le texte*[2].)

5122. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Prusse, 364, n° 138.)

Berlin, 18 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

M. de Quaade a fait au Comte de Bismarck la communication dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma dépêche du 13 de ce mois, n° 134[3].

Votre Excellence sait que, en annonçant l'intention de se conformer à l'obligation qu'il a contractée par l'article V du traité de Prague, le Gouvernement prussien a témoigné le désir d'obtenir préalablement l'assurance que les Allemands, dans les pays rétrocédés, jouiraient des garanties que comporte leur nationalité,

(1) Cf. des Méloizes, 1er mai.

(2) Cf. Moustier à Châteaurenard, 20 mai. La date primitive de la minute, 18 mai, a été corrigée dans la Correspondance, et celle du 20 mai y a été substituée.

(3) La dépêche de Quaade à Frijs, rendant compte de sa conversation avec Bismarck, a été publiée par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal,* t. Ier, p. 441-444).

et que le Danemark prendrait à sa charge une part proportionnelle de la dette des Duchés. M. de Quaade était chargé de solliciter des explications sur le sens que le Cabinet de Berlin attachait à la première de ces deux demandes, et d'en provoquer également sur l'étendue de la restitution que la Prusse était disposée à faire au Danemark.

Le Comte de Bismarck n'a pas donné au Ministre danois des éclaircissements suffisants pour se former une idée exacte de la position qu'on voudrait stipuler en faveur des Allemands établis dans le nord du Sleswig, et, sur l'observation qui lui en a été faite par son interlocuteur, il a reconnu qu'il ne pouvait leur être accordé des privilèges particuliers les constituant à l'état d'une classe de citoyens placés dans des conditions exceptionnelles. Le Président du Conseil a cependant indiqué qu'il devrait leur être concédé des franchises pour l'usage de leur langue, pour l'enseignement dans les écoles et l'exercice de leur culte.

M. de Quaade a répliqué que ces libertés ne lui paraissaient pas inconciliables avec les droits que la Constitution danoise confère à tout sujet du Roi; mais il a représenté que dans aucun cas le Danemark ne pourrait contracter envers la Prusse des engagements qui donneraient à cette Puissance la faculté de s'immiscer dans des affaires d'ordre intérieur et purement administratif. Le Comte de Bismarck ne l'a pas contredit, et il a suggéré une combinaison, selon lui, qui lèverait toutes les difficultés; cette combinaison consisterait à laisser la Prusse en possession, à titre d'enclave, des points du Sleswig du Nord où résident plus particulièrement des groupes de nationalité allemande, et il a cité les villes de Hadersleben et d'Apenrade. M. de Quaade s'est borné à lui rappeler que, si, dans ces villes, la classe aisée est généralement allemande, la majorité de la population est de nationalité incontestablement danoise.

En ce qui concerne l'étendue des territoires que la Prusse consentirait à rendre au Danemark, le Président du Conseil n'a pas caché à M. de Quaade qu'elle se bornerait aux districts contigus au Jutland comprenant, suivant M. le Ministre de Danemark, une population de vingt mille âmes environ. Le Comte de Bismarck lui a franchement avoué que le Roi ne se résoudra jamais à restituer le district de Düppel ni l'île d'Alsen. Le Comte de

Bismarck le regrette, dans la double persuasion que ces territoires ne sont pas indispensables à la sécurité de la frontière prussienne, et qu'il ne peut exister de relations franchement cordiales entre les deux pays s'ils ne sont rendus au Danemark; mais, le Roi jugeant cette rétrocession incompatible avec l'honneur des armes prussiennes, il serait superflu, de son vivant, d'en poursuivre la réalisation. Ce seraient même ces considérations, et l'espérance qu'il avait entretenue jusqu'à présent de faire agréer sa manière de voir au Roi, qui auraient empêché le Comte de Bismarck d'ouvrir plus tôt des négociations à ce sujet.

M. de Quaade m'a paru disposé à croire que son Gouvernement ne saurait se prêter à un arrangement conçu sur ces bases. Suivant le désir qu'il en a exprimé au Président du Conseil, les vues du Cabinet de Berlin seront d'ailleurs exposées dans une communication écrite qui sera adressée au Ministre de Prusse à Copenhague.

5123. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 139.)

Berlin, 18 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Benedetti annonce au Marquis de Moustier que le Prince royal doit partir pour Paris le 20 mai. Rien n'est encore arrêté en ce qui concerne le départ du Roi. Il semble seulement qu'il ne se rendra pas à Paris en même temps que l'Empereur Alexandre, qui serait attendu à Berlin le 29 mai et continuerait son voyage le lendemain.]

5124. Le Marquis de Banneville, Ambassadeur à Berne, au Marquis de Moustier. (Orig. Suisse, 595, n° 14.)

Berne, 18 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Le Marquis de Banneville signale au Marquis de Moustier l'impression favorable produite en Suisse par la convention de

Londres, et analyse, en les commentant, les appréciations des journaux suisses à ce sujet.]

Le Président m'a entretenu de nouveau de la négociation ouverte avec le Gouvernement badois au sujet du chemin de fer de Bâle à Constance. Selon M. Fornerod, le Cabinet de Carlsruhe, dans le cours de cette négociation, aurait trahi quelque embarras; il semblait qu'on lui demandait ce qu'il n'était plus au pouvoir de sa souveraineté, déjà aliénée, d'accorder. Il parlait de la nécessité de s'en entendre avec ses Confédérés. Lesquels? ajoutait M. Fornerod; ceux du Nord ou ceux du Sud? Nous n'en savons rien. L'agent envoyé à Carlsruhe, qui est le Secrétaire d'État du Gouvernement de Bâle-ville, écrit en outre au Conseil fédéral que la résolution attribuée au Grand-Duc d'abdiquer en faveur du Roi de Prusse est de plus en plus considérée, dans le Grand-Duché, comme fermement arrêtée dans l'esprit de S. A. Ducale. Quoi qu'il en soit, on est tombé d'accord de suspendre pour un an la clause de la convention relative aux transports de troupes. Si dans un an une nouvelle convention n'a pas été faite, on en sera quitte pour proroger d'année en année cette disposition suspensive, le Gouvernement fédéral étant bien décidé, m'a-t-on répété, à ne plus permettre le transit des troupes allemandes sur le territoire neutre de la Confédération.

[Le Marquis de Banneville annonce, en terminant, le départ du Baron de Reinach[1].]

5125. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig. Saxe, 143, n° 52.)

Dresde, 18 mai 1867.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 25 mai.)

[Le Baron Forth-Rouen analyse les appréciations des différents journaux saxons sur la convention de Londres.]

Il résulte de cette analyse du langage des feuilles saxonnes, à propos de la convention de Londres, que toutes sans exception,

[1] Le baron de Reinach avait été nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne, le 29 mars.

saxonnes ou prussiennes, reconnaissent, clairement ou par induction, que l'avantage est resté à la France dans la question du Luxembourg. C'est ce que je voulais constater. Du reste, les personnes officielles à Dresde, qui savaient très bien ce qui se passait à Berlin, n'ont pas douté un seul instant du résultat.

5126. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 123.)

Londres, 18 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception au Marquis de Moustier de sa dépêche du 16 mai, n° 60.]

M. l'Ambassadeur d'Autriche a été en effet chargé, il y a une semaine environ, de demander à Lord Stanley de s'associer à la démarche collective que nous nous proposions de faire à Constantinople au sujet des affaires de Crète. M. le Comte Apponyi, si je suis bien informé, n'a pas laissé ignorer, d'ailleurs, au Principal Secrétaire d'Etat, ainsi que M. le Baron de Beust l'avait dit de son côté à notre Ambassadeur à Vienne, que l'Autriche croirait préférable de s'abstenir elle-même, si l'Angleterre jugeait à propos de continuer à rester à l'écart. Lord Stanley avait décliné d'une manière générale la demande de M. l'Ambassadeur d'Autriche. Il avait déclaré qu'en principe il ne se croyait pas le droit d'intervenir dans les démêlés de la Porte avec ses sujets; qu'il conviendrait en tout cas, suivant lui, de laisser tout d'abord librement agir Omer Pacha. Si ce Général ne parvenait pas à vaincre complètement l'insurrection en Crète, la Porte comprendrait sans doute elle-même la nécessité de recourir à des combinaisons plus radicales que celles qu'elle avait voulu adopter; si au contraire Omer Pacha réussissait dans sa mission, les Puissances se trouveraient alors placées dans une excellente position pour réclamer l'exécution des promesses qui leur avaient été faites.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne rappelle qu'il a eu depuis un entretien avec Lord Stanley[1], où ce dernier s'est montré plus

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 15 mai, n° 118.

disposé à se rapprocher du terrain sur lequel la France s'est placée, et il en a informé l'Ambassadeur d'Autriche.]

5127. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 124.)

Londres, 18 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne fait connaître au Marquis de Moustier que les informations sur le traité de Londres transmises par Benedetti[1] coïncident avec celles qui sont parvenues au Cabinet de Londres. La Prusse, en renonçant à Luxembourg, a fait un sacrifice qui lui sera longtemps reproché par le parti libéral en Allemagne, et l'opinion publique est unanime à estimer que la France doit se féliciter de la solution intervenue.]

Il paraît d'ailleurs certain qu'on a affecté à un certain moment, à Berlin, d'appréhender sérieusement une agression de la part de la France. M. de Bismarck, en exagérant à dessein le caractère et l'importance de nos armements, était parvenu à inspirer cette inquiétude à la plupart des Cabinets de l'Europe. Le Cabinet de Florence, si j'en juge du moins par le langage de son Représentant à Londres, avait lui-même accepté comme exacte la version de M. de Bismarck. J'ai réussi, je le crois, à combattre victorieusement ces impressions erronées, en faisant confidentiellement usage auprès de mes Collègues des informations que vous aviez bien voulu mettre à ma disposition[2]. M. l'Ambassadeur de Prusse s'est abstenu, pour sa part, bien que nos relations n'aient pas cessé d'être très amicales, d'aborder directement avec moi la question des armements.

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 16 mai, n° 58.
[2] Cf. la circulaire de Moustier du 9 mai.

5128. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 40.)

Saint-Pétersbourg, 18 mai 1867.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 24 mai.)

[Le Baron de Talleyrand annonce les fiançailles du Roi Georges de Grèce avec la Grande-Duchesse Olga. «La perspective de voir une Princesse de Russie s'asseoir sur le Trône de Grèce, y fonder une dynastie orthodoxe, et contracter une alliance nouvelle avec la Maison de Danemark, a causé à Saint-Pétersbourg une légitime satisfaction. Quelques esprits chagrins ont bien fait entendre des paroles de regret et exprimé des craintes sur le sort de la Grande-Duchesse et sur l'avenir de la Monarchie en Grèce, mais ils n'ont pas été écoutés, et je puis dire qu'en général on a applaudi à la royale union qui vient d'être arrêtée.»]

5129. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 41.)

Saint-Pétersbourg, 18 mai 1867.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

[Le Baron de Talleyrand accuse réception au Marquis de Moustier de sa correspondance jusqu'à sa dépêche du 14 mai, n° 40. La nouvelle d'un revers éprouvé par Omer Pacha en Crète a raffermi la confiance de la Russie dans une heureuse issue de l'insurrection crétoise.]

Le Prince Gortchakoff n'a pas manqué de m'entretenir de ces incidents nouveaux, qui, selon lui, rendent plus nécessaire et plus opportune encore la démarche collective que les cinq Puissances se sont proposé de faire auprès du Divan pour arrêter l'effusion du sang et réclamer une loyale consultation du vœu des populations crétoises. Il m'a exprimé son vif regret de voir, au dernier moment, l'Autriche opposer des retards et empêcher l'effet, d'autant plus puissant qu'il eût été immédiat, de l'accord établi pour ainsi

dire *électriquement* entre les Puissances[1]. La proposition d'agir collectivement à Londres lui paraît aussi intempestive qu'inefficace. « Chercher, m'a-t-il dit, à ramener actuellement l'Angleterre à une action quelconque autrement que par le spectacle de notre unanimité, c'est lui faire d'inutiles coquetteries et courir après un mirage. Le Baron de Beust ne nous aurait donc donné que de belles paroles. Nous ne pouvons nous en contenter. Je l'ai dit au Comte de Revertera et l'ai écrit au Comte de Stackelberg, en lui demandant si les émanations de la Chancellerie d'État ne commençaient pas à exercer leur influence délétère sur l'esprit du Premier Ministre d'Autriche. La France est très écoutée à Vienne, et je crois que M. le Marquis de Moustier rendrait un grand service en décidant le Cabinet autrichien à ne pas insister sur sa proposition. Je sais que M. de Gramont a parlé en faveur de la démarche collective que nous patronnons, mais peut-être ne l'a-t-il pas conseillée assez chaudement, et dans ce cas il serait bon qu'il réitérât ses avis. »

Je me suis borné à répondre au Vice-Chancelier que je n'avais pas été informé officiellement des communications faites par l'Autriche sur le sujet dont il m'entretenait; toutefois il m'était revenu indirectement que nous les avions écoutées sans nous associer aux vues du Baron de Beust, mais aussi sans les décourager. Je m'engageais cependant à me faire aussitôt que possible auprès de vous, Monsieur le Marquis, l'interprète du désir que me manifestait le Prince Gortchakoff. Son Excellence m'a dit encore que l'attitude de M. Bourée à Constantinople était excellente, et qu'on devait louer hautement l'influence qu'il cherche à y exercer en ce moment.

Dans une conversation toute privée qui se poursuivait avant-hier entre le Vice-Chancelier, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi, le Prince parlait de mesures à prendre dans le cas où la Porte opposerait un refus réitéré aux conseils amicaux des Puissances. Il exposait qu'il lui paraîtrait logique de donner un certain appui aux populations crétoises en déclarant ineffectif le blocus de l'île de Candie et en autorisant les bâtiments de guerre étrangers à

[1] Cf. Gramont, 13 mai, n° 61; Bourée à Moustier, télégramme, 14 mai, 5 h. 3/4.

toucher sur tous les points pour y recueillir les familles chrétiennes en détresse. Je suis revenu hier sur ce sujet; mais il m'a dit n'avoir exprimé qu'une idée qui n'était pas encore arrêtée dans son esprit, et il se réservait de convenir avec Votre Excellence, pendant son séjour à Paris, de ce qu'il conviendrait de faire dans une éventualité que nous avions prévue comme lui.

Le Chargé d'Affaires de Turquie est naturellement fort ému d'une situation qu'il envisage comme périlleuse pour le pays qu'il représente. La défaite accréditée d'Omer Pacha et la fuite des Députés candiotes[1] le touchent peut-être moins encore que le mariage du Roi des Hellènes avec une Grande-Duchesse de Russie. Les inquiétudes qu'il manifeste à ce sujet témoignent plus en faveur de sa loyauté que de sa confiance dans le Gouvernement dont il est l'organe estimé, mais peu écouté, à Pétersbourg et à Constantinople.

5130. Le Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 18 mai 1867.

[Le Colonel Merlin n'a reçu que le 14 la lettre du Colonel Colson datée du 8.]

« Un peu en retard sur les événements, puisque nous sommes à la paix, je veux cependant, d'après votre invitation, vous dire ce que je pense de l'attitude que prendrait l'Autriche en cas d'une guerre de notre part avec la Prusse.

D'abord on fait et on fera des vœux en notre faveur; on sera enchanté de nos succès au point de vue de la leçon infligée à des adversaires outrecuidants; mais, nous aider matériellement, on n'y pense nullement, et cela pour trois raisons.

La première, question de sentiment, est exprimée par le mot suivant de la Princesse Schwarzenberg, à laquelle je vantais les avantages d'une alliance de l'Autriche avec la France. Pensez-vous

(1) Il s'agit de sept députés crétois appelés à Constantinople.

donc, me dit-elle, qu'après votre conduite à notre égard, l'an passé, nous irions aujourd'hui à votre secours? Pardon, Princesse, répondis-je, vous saisissez mal mes paroles; nous n'avons besoin de secours de personne, nous saurons seuls suffire à la tâche; mais je crois qu'il est de l'intérêt de l'Autriche de s'unir à nous. Elle se contenta de faire un mouvement qui exprimait le doute. Ce sentiment, exprimé souvent en ma présence, prouve la rancune qu'on nous garde, bien que l'intégrité du territoire de l'Empire soit due à notre intervention.

La deuxième raison dérive de l'influence allemande. Sur trente-quatre millions d'habitants, dix millions sont des Allemands, qui possèdent fortune, puissance et intelligence; ils ont une prépondérance marquée sur l'opinion publique, et ils reculeront toujours devant une alliance avec les Latins pour attaquer l'Allemagne; ils détestent les Prussiens, mais, s'il fallait faire un choix, ils se rapprocheraient plutôt de Berlin que de Paris. Rappelez-vous que dans un mauvais ménage, si le mari bat sa femme, il ne faut pas intervenir, sous peine de voir les deux époux se tourner contre vous. Il y a certainement d'autres nationalités qui nous sont moins hostiles, les Hongrois, les Polonais, etc. Mais ils sont en querelle les uns avec les autres, et les Allemands profiteront de leurs divisions pour les dominer. Puis aucun d'entre eux n'a oublié que les dernières pertes territoriales subies par l'Empire sont dues à la France; par la guerre ils ont perdu la Lombardie, par la quasi-alliance la Vénétie! Une véritable alliance, disent-ils, nous ferait perdre indubitablement le Trentin, le Tyrol italien, et peut-être la Dalmatie.

Donc, sur le deuxième point, méfiance contre nous et penchant vers la nationalité allemande.

Troisième point! Dans la répartition des Puissances qui agiraient pour ou contre nous, vous avez oublié la Russie! Ses relations avec l'Autriche sont très fraîches. La question orientale et le Bas-Danube seront toujours des pierres d'achoppement entre elles. En cas de guerre générale, il est indubitable que, si la Russie n'y prend pas part d'une manière active et directe contre nous, elle n'abandonnera pas cependant entièrement la Prusse, et qu'elle se décidera au moins à observer l'Autriche en établissant trois ou quatre corps d'armée le long de la frontière de

Galicie. L'Autriche ne pourra donc adopter qu'une neutralité armée, peu redoutable pour la Prusse, car au moindre mouvement la Russie serait là.

Si vous ajoutez à ces trois raisons principales l'état des finances, la situation politique engendrée par le dualisme, situation intérieure qu'on aura bien de la peine à régulariser, l'indécision naturelle au caractère autrichien, vous penserez comme moi qu'il n'y a pas à compter sur un appui sérieux dans ce pays-ci.

D'ailleurs, pourrait-on compter sur l'alliance d'un pays où l'énergie du caractère n'existe à aucun degré de l'échelle sociale, et dont les frontières sont menacées directement par la Russie, par la Prusse, par la Bavière, et peut-être même par les provinces danubiennes, qui, en cas de conflit européen, feraient probablement tous cause commune? Nous n'aurons quelque chance de décider une semblable alliance que le jour où nous tendrons la main à l'Autriche à travers la Bavière déjà vaincue, donc après une guerre heureuse. De plus, je crois encore qu'une telle alliance ne serait possible qu'avec un Ministre étranger à la tête des Affaires étrangères à Vienne, comme actuellement M. de Beust. Avec un Autrichien, la réserve, l'indécision dans les résolutions, la crainte de voir pénétrer dans le pays nos idées un peu trop égalitaires seront des motifs qui empêcheront un accord plus intime et s'écartant de l'action diplomatique.

Quant à la guerre en elle-même, on ne comprend pas bien ici ce que nous pourrions y gagner. Battus, rien. Mais je n'admets pas cette hypothèse. Victorieux, on rognerait pour le moment les ailes à la Prusse; on reconstituerait le Royaume de Hanovre; mais les restaurations par l'étranger n'ont jamais fructifié, et la Prusse prendrait sa revanche quelque jour où nous serions dans un embarras politique quelconque. Ce serait à recommencer. Le fleuve qui pousse les Allemands vers l'unité ne peut être barré; il ne peut être que dirigé, endigué. La guerre exciterait les passions contre nous; on n'y verrait que notre désir de conquérir un territoire allemand, et tous les Allemands jusqu'au dernier se ligueraient contre nous. La France, malgré les agrandissements de la Prusse, a encore dans ces pays-ci une immense influence. Sa modération dans l'affaire de Luxembourg l'a encore augmentée. Le respect latent qu'elle inspire lui donne plus de puissance que

IMPRIMERIE NATIONALE.

le développement de ses forces, qui, en définitive, peut être mis en échec par celui de l'Allemagne réunie. Brouiller les Allemands, qui ne s'entendent guère, par une habile diplomatie, laisser agir leurs aspirations libérales, étouffées aujourd'hui par la crainte d'une guerre contre nous, vaut mieux que de les réunir contre nous, ce qui aurait lieu sans aucun doute si nous leur déclarions la guerre.

Pardon de mon bavardage : il est le résultat de ce que je vois et de ce que j'entends dire autour de moi. L'avenir nous apprendra si je me trompe.

5131. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 19 mai 1867.
(Expédié à midi 3/4.)

Avez-vous quelques notions sur ce que fera le Sultan après son séjour en France? Ira-t-il en Angleterre? Repassera-t-il par Paris? Dans ce cas, à quelle époque et pour combien de temps? S'en retournera-t-il par Toulon ou par le Danube[1]?

5132. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 371.)

Paris, 19 mai 1867.
(Expédié à 1^h50 soir.)

Vous êtes autorisé à engager le Sultan à venir visiter l'Exposition, comme il en a témoigné le désir[2]. L'Empereur a appris avec une grande satisfaction les intentions de Sa Majesté, et espère qu'elle y donnera suite. Témoignez-le de la manière la plus empressée.

(1) Cf. Bourée, télégramme, 16 mai, 10 h. 1/2 soir.
(2) Cf. ibidem.

5133. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER (Télégr. Copie. Prusse, 364.)

Berlin, 19 mai 1867, $5^h 54$ soir.

Le Prince royal étant indisposé, son départ est remis de quelques jours [1].

S. A. Royale a bien voulu ici en faire donner avis.

5134. BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Péra, 19 mai 1867, $6^h 35$ soir.
(Reçu à 9^h soir.)

Le Ministère tout entier a approuvé le projet de voyage du Sultan, qui est devenu public, car les préparatifs se font ouvertement.

Le Grand Vizir a déjà demandé à deux reprises, avec une nuance de perplexité, si j'avais reçu une réponse au message télégraphique que je vous ai adressé [2] et sur lequel j'ai gardé le secret absolu.

5135. BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Turquie, 371, n° 88.)

Péra, 19 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 1er juin.)

La veille du jour où je recevais la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 89 [3], j'avais vu le Comte della Croce, qui m'avait donné connaissance du texte de la note

(1) Cf. Benedetti, 18 mai, n° 139.
(2) Le 16 mai.
(3) Le 10 mai.

collective que je m'étais attendu à recevoir moi-même par ce courrier. Quand le Général Ignatieff, qui l'avait supposé comme moi, est venu pour concerter notre action, j'ai dû lui dire que je n'étais pas encore en mesure, probablement par suite d'efforts tentés par Votre Excellence[1], pour amener l'Angleterre à se joindre aux cinq Puissances.

L'entretien qui s'est ensuite engagé entre nous a mis en saillie une si grande analogie dans nos vues que nous avons cru devoir la constater par écrit. Ce qui s'est dit de part et d'autre l'a, d'ailleurs, été avec trop d'ensemble pour qu'il soit possible de faire à chacun de nous une part distincte. Votre Excellence trouvera ci-joint ce résumé qui n'est, bien entendu, que le souvenir écrit d'un entretien tout amical et par lequel ni l'Ambassadeur de France ni l'Ambassadeur de Russie n'ont engagé les pensées de leur Gouvernement respectif. C'est sous ces réserves que le Général Ignatieff et moi adressons à Paris et à Pétersbourg ces notes, desquelles pourra peut-être sortir quelque induction utile, et qui seront tout au moins un témoignage de notre parfaite entente.

Les suggestions qui en naîtraient se concilieraient d'ailleurs parfaitement avec la série de démarches que nos Gouvernements ont l'intention de nous prescrire ultérieurement. Je ne pourrais pas compter à un moindre degré sur l'assentiment du Général Ignatieff si j'exprimais le vœu qu'on écartât du programme actuel tout ce qui pourrait donner à Fuad Pacha l'idée d'un plébiscite, formalité dans laquelle les Turcs voient l'inauguration d'une innovation mortelle à l'Empire ottoman. Comme on ne saurait s'en étonner, il y aurait lieu, si on veut aplanir les voies, de bien établir que l'enquête projetée n'est pas un appel au vote, mais seulement une recherche à faire pour l'édification des Puissances mêmes.

Si je suppose, Monsieur le Marquis, cette enquête faite et les Puissances appelées à raisonner sur les conclusions des commissaires, j'ai peine à croire que les Cabinets ne reconnaîtraient pas à l'unanimité que l'autonomie sous un Prince ottoman chrétien serait la solution la plus pratique et celle qui engagerait le moins profondément la responsabilité des Puissances protectrices. Tôt

[1] Cf. Moustier à Bourée, 17 mai, n° 93 et les notes p. 39 et 40.

ou tard, sans doute, on glisserait de l'autonomie dans l'annexion à la Grèce; mais les violentes secousses auraient été évitées, la lutte armée une fois terminée en Crète, une des nationalités n'aurait pas été livrée aux vengeances de l'autre, et nous aurions atteint un bon résultat sans avoir renoncé à nos principes d'humanité, pas plus qu'à notre politique traditionnelle en Orient, tout en satisfaisant peut-être d'autres intérêts. Ce qui s'est dit ici jusqu'à ce jour me porte à croire que les délicatesses de la question qui nous occupe sont surtout des affaires de forme, et que la grosse difficulté n'est pas dans la perte même de l'île par la Porte, mais dans les conséquences de cette perte. Cela est si vrai que les Turcs applaudiraient probablement à un cataclysme qui ferait disparaître la Crète de l'archipel.

Pendant un dernier entretien avec Aali Pacha, j'ai invité le Grand Vizir à rechercher dans un esprit de sagesse et de conciliation une solution à cette question dont la gravité peut, de jour en jour, être moins méconnue, ne serait-ce qu'au point de vue de l'épuisement des ressources de l'Empire.

Je n'ai pas gagné plus de terrain que par le passé, et, sous les réponses du Grand Vizir aussi bien que sous ses réticences, je sentais constamment les préoccupations mentionnées dans mon entretien avec le Général Ignatieff.

La seule phrase d'Aali Pacha qui mérite d'être relatée est celle-ci qui a clos l'entretien : « Je ne puis céder rien de ce qui conduirait à l'annexion de Candie à la Grèce, soit qu'on parle de cet arrangement, soit qu'on le taise. Si je croyais être le seul obstacle, je me retirerais. On m'accuse de tenir au pouvoir : je suis prêt à prouver le contraire en le quittant et en le cédant à qui penserait autrement que nous sur l'affaire de Candie. »

[La fin de la dépêche est relative aux opérations de Crète. Il semble que l'offensive d'Omer Pacha soit arrêtée, et les expéditions de volontaires dans l'île se multiplient plus que jamais.]

5136. Annexe à la dépêche de Constantinople du 19 mai, n° 88.

Résumé de mon entretien avec le Général Ignatieff.

19 mai.

Nous nous attendions à recevoir par le courrier arrivé hier le texte de la note collective arrêté entre les cinq Puissances et que nous aurions à remettre à Fuad Pacha. Toutefois nous ne nous dissimulions pas que nous n'arriverions pas à fléchir la résistance de la Porte, quelles que dussent être la teneur de la note et la forme de sa présentation.

Les Ministres turcs persistent dans leur refus de céder aux conseils et aux remontrances des Puissances, par des motifs généraux qui sont tirés de la dignité et du sentiment de l'indépendance de leur pays. Ils sont de plus inspirés dans la question de Crète par des considérations spéciales dont il y aurait peut-être lieu de tenir compte.

A l'époque où, pour la première fois, nous avons parlé aux Ministres turcs de l'établissement en Crète d'un Gouvernement autonome, le parti pris du refus n'avait pas tout d'abord été aussi visible qu'il l'est devenu, parce qu'alors aucune allusion n'avait été faite à l'Épire et à la Thessalie, ni à la possibilité pour la Porte de voir les grandes Puissances appuyer très prochainement la prétention de la Grèce sur ces deux provinces. Aujourd'hui, les Ministres du Sultan et le Sultan lui-même ont été informés des pourparlers qui ont eu lieu entre les Cabinets européens, et ils n'ont pas même ignoré l'initiative prise à Paris. Dès lors la croyance que de la Crète on passerait à l'Épire et à la Thessalie est devenue pour les Turcs un article de foi, et ils pensent que, entre une solution de la question qui leur enlèverait l'île et le conseil d'abandonner les deux autres provinces, il n'y aurait que le nombre de jours ou de mois que voudrait admettre l'avidité de la Grèce. Dès lors, ils refusent de rien concéder pour la Crète, parce qu'ils considèrent la perte plus ou moins *volontaire* de cette île comme ouvrant la série des amputations qui, aujourd'hui conçues et conseillées dans l'intérêt des Grecs, le seraient demain dans celui des Bulgares, après-demain dans celui des Serbes.

Une autre considération d'un très grand poids aux yeux du Gouvernement turc, parce qu'elle l'est dans l'opinion publique, est celle-ci : que la cession de la Crète à la Grèce misérable, mal administrée, en proie au brigandage et en état de banqueroute permanente envers tous ses créanciers, est humiliante pour le Gouvernement du Sultan, et qu'on ne saurait alléguer avec raison que la Crète dût trouver dans le changement un sort meilleur.

Ces deux objections ne sont pas nettement articulées par les Ministres turcs, mais il est aisé de voir qu'elles s'imposent à eux.

Une dernière préoccupation fort sérieuse suffirait peut-être d'ailleurs à expliquer leur attitude, c'est celle qui s'attache au sort des Musulmans de l'île.

Nous ne connaissons pas (au moins moi) de moyen de résoudre cette dernière difficulté. Quant aux deux autres, nous pensons qu'il y aurait peut-être un moyen de calmer dès à présent chez les Turcs la crainte de voir naître un antécédent funeste, et d'adoucir en partie la souffrance de l'orgueil inquiet.

Pour les rassurer sur la gravité de l'antécédent que créerait l'abandon de la Crète, ne pourrait-on pas déclarer par des actes publics que, si la question crétoise était résolue dans le sens de la cession de l'île à la Grèce, on laisserait à elles-mêmes et en tête à tête la Turquie et la Grèce, et que celle-ci ne pourrait se prévaloir des stipulations qui garantissent son intégrité pour solliciter l'assistance des Puissances protectrices si, avec ou sans alliés, elle déclarait la guerre à la Turquie, ou si, sans déclaration de guerre, elle permettait à ses volontaires d'envahir désormais les provinces turques?

Si cette idée est agréée, il conviendrait sans doute de la suggérer à la Turquie, qui en prendrait l'initiative, et qui, après que cette déclaration aurait été obtenue, sauvegarderait encore son amour-propre en remettant Candie aux Puissances, celles-ci devant être les arbitres absolus du conflit armé élevé entre les Crétois et le Sultan, et en même temps garantes de la sécurité due aux biens et aux personnes des musulmans, quelle que dût être la décision arbitrale prononcée.

Nous pensons de plus que le point de départ de nos secondes démarches pourrait être dans la note adressée le 3 février 1830, au sujet du protocole de ce même jour, à la Sublime Porte par

les Représentants de France, de Grande-Bretagne et de Russie [1], et dans le protocole en date du 20 février de la même année. Par ces deux documents, les trois Puissances se réservaient des droits généraux à surveiller les intérêts des chrétiens de Candie, et, en partant de leur texte, nous *circonscririons peut-être implicitement déjà l'action qu'il s'agit d'exercer aujourd'hui.*

5137. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 126.)

Londres, 19 mai 1867.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception au Marquis de Moustier de ses dépêches du 13 mai, n° 57 [2], et du 16 mai, n° 59.]

J'ignore la portée qu'il convient d'attribuer aux opinions émises par M. le Baron de Scheel-Plessen dans l'entretien qu'il a eu avec M. Valois [3]; mais l'absorption du Danemark par la Prusse rencontrerait dans les circonstances actuelles de tels obstacles, particulièrement du côté de la Russie, qu'il est permis de supposer que, quant à présent du moins, l'esprit de M. de Bismarck ne

[1] Par la note du 3 février 1830, au sujet du protocole de même date de la Conférence de Londres, les plénipotentiaires de la France, de la Russie et de l'Angleterre garantissaient à la Turquie Samos et la Crète, qui devaient être indépendantes du nouveau royaume de Grèce. Toutefois ils demandaient à la Turquie d'assurer la sécurité de leurs habitants contre toute réaction «par des règlements précis qui, rappelant leurs anciens privilèges ou leur accordant ceux que l'expérience aurait prouvé être nécessaires, leur offriraient une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs». Le protocole du 20 février 1830 de la Conférence de Londres indiquait que, «dans le cas où l'autorité turque serait exercée d'une manière qui pourrait blesser l'humanité, chacune des Puissances alliées, sans prendre toutefois un engagement spécial et formel à cet égard, croirait de son devoir d'interposer son influence auprès de la Porte afin d'assurer aux habitants des îles une protection contre des actes arbitraires et oppressifs».

[2] Cf. Moustier aux agents diplomatiques à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Londres et La Haye, 13 mai.

[3] Cf. Meroux de Valois, 9 mai.

s'est point sérieusement arrêté à une semblable combinaison. Les ouvertures plus ou moins sincères que le Cabinet de Berlin fait en ce moment à Copenhague pour amener l'exécution de l'article V du traité de Prague indiquent, au surplus, quelles sont actuellement ses tendances [1]. Lord Stanley m'a paru, en ce qui le concerne, assez peu au courant de ces négociations, et il ne m'a pas semblé non plus qu'il y prît grand intérêt. Il serait heureux sans aucun doute que la Prusse remplît vis-à-vis du Danemark ses engagements, il applaudirait à une pareille preuve d'équité de sa part ; mais il a soin de répéter que l'Angleterre n'a pas garanti l'exécution du traité de Prague, et qu'elle tient, autant que possible, à ne plus se mêler d'une question dont elle s'est, suivant lui, beaucoup trop occupée. Il incline d'autre part à penser que le Danemark ferait sagement de se résigner aux sacrifices qui lui ont été imposés par la dernière guerre, plutôt que d'accepter un arrangement qui laisserait de nouveau la porte ouverte à une immixtion quelconque de l'Allemagne dans ses affaires.

Je n'ai pas eu l'occasion de causer avec M. l'Ambassadeur de Russie des pourparlers qui viennent de s'engager entre les Cours de Berlin et de Copenhague; mais le langage que M. le Baron de Brunnow tient, depuis quelque temps déjà, sur l'obligation où est la Prusse de restituer au Danemark les districts nord du Sleswig, m'autorise à croire que son Gouvernement est sur ce sujet beaucoup moins indifférent que le Cabinet de Londres [2]. Je ne serais point étonné que ce fût, en grande partie du moins, aux conseils amicaux de la Russie qu'il faille attribuer la démarche de M. de Bismarck. Le Gouvernement danois semble très pressé, de son côté, de voir régler sa position par rapport au Sleswig du Nord. Son Représentant à Londres est venu, au

[1] Cf. Dotézac, 11 mai; Benedetti, 13 et 18 mai.

[2] Une dépêche de Frijs à Quaade du 1er juin signale que, pendant son séjour à Copenhague, en mai 1867, le tsarevitch laissa entendre qu'il intéresserait le tsar à la question (Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p. 461). Le tsarevitch partit le 30 mai de Copenhaque pour Cologne, où il rencontra Alexandre II et il continua avec lui son voyage jusqu'à Paris. Le 1er juin également, Frijs chargea Moltke-Hvitfeldt de tenir Gortchakoff et Budberg au courant des conversations entre Bismarck et Quaade au sujet de l'exécution de l'article V du traité de Prague (*Ibid.*, p. 462-463).

moment de la réunion de la Conférence, me demander si je ne pensais pas que les Plénipotentiaires pourraient résoudre cette question en même temps que celle du Luxembourg; M. le Ministre de Suède m'a exprimé le même désir. J'ai dû répondre au Général de Bulow, comme au Baron Hochschild, qu'une Conférence n'était pas un Congrès, et que celle qui allait se réunir à Londres avait en vue un objet parfaitement défini d'avance, dont il importait, pour ne pas compromettre le résultat de ses délibérations, qu'elle ne s'écartât pas. Lord Stanley s'était lui-même exprimé très nettement dans le même sens. Il est assez vraisemblable que le Cabinet de Copenhague profitera du séjour du Roi de Prusse en France pour chercher de nouveau à intéresser le Gouvernement de l'Empereur à une situation qui ne pèse pas moins lourdement sur le Danemark que sur les populations du Sleswig.

P.-S. — [Le Prince de la Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 17 mai, n° 62, qu'il vient de recevoir.]

5138. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 28.)

Stuttgart, 19 mai 1867.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

[Le Marquis de Châteaurenard indique au Marquis de Moustier le but de la mission du Général Obernitz [1]. Il s'agit pour la Prusse d'établir l'uniformité de règlements de manœuvres et d'organisation entre l'armée prussienne et l'armée wurtembergeoise, et la mission doit durer jusqu'à ce que ce résultat soit obtenu. Depuis la Conférence de Stuttgart, le Wurtemberg s'occupe à modifier la législation militaire. Une Commission spéciale a mis plus de deux mois à élaborer un projet de loi militaire, dont le Marquis de Châteaurenard expose les dispositions essentielles.]

A en juger par ce qui s'est passé au sein de la Commission spéciale, le Gouvernement doit s'attendre à de l'opposition dans toutes les filières par lesquelles la Constitution veut que passe

[1] Cf. Châteaurenard, 15 mai.

le nouveau projet. Il est en ce moment soumis à l'examen des Ministères de l'Intérieur et des Finances, tous deux intéressés à son exécution et qui ont le droit d'y proposer des amendements au point de vue sous lequel ils se placent. C'est ce que n'a pas manqué de faire le Ministre des Finances, qui a trouvé trop lourde pour le budget l'augmentation de deux millions de florins qu'exigerait la réorganisation projetée; il ne croit pas pouvoir ajouter aux dépenses de l'armée plus de 1,300,000 florins, et l'on s'efforce aujourd'hui de faire droit à ses observations. Lorsque le Gouvernement sera enfin tombé d'accord sur la teneur définitive du projet de loi, et que le Roi l'aura approuvé, le Comité des États en sera saisi et fera son rapport aux Chambres, qui discuteront et voteront sur la loi. Quelques personnes, le Président entre autres de la Chambre haute, croient qu'elle sera rejetée. Ces Chambres devaient être convoquées au mois d'août, et il paraissait peu probable que l'examen du projet militaire dût être abordé avant le mois d'octobre. Je viens d'apprendre qu'elles se réuniront avant la fin du mois prochain, et je n'ai pas besoin de dire à quelle insistance est dû l'avancement de leur réunion.

[La fin de la dépêche signale les pourparlers échangés entre Berlin et Stuttgart pour l'envoi de 30,000 fusils à aiguille en Wurtemberg.]

5139. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Copie. Pays-Bas, 666, n° 16.)

Paris, 20 mai 1867.

Vous m'avez rendu compte, par votre dépêche du 30 avril [1], de l'incident qui a signalé la dernière séance consacrée par les États généraux à la discussion du budget de 1867. Invité à s'expliquer sur l'initiative attribuée au Gouvernement néerlandais dans les négociations dont le Luxembourg a été l'objet, M. le Ministre des Affaires étrangères de Hollande a nié que le Cabinet de La Haye eût le premier ouvert des pourparlers avec une Puissance étrangère au sujet du Grand-Duché.

[1] La partie essentielle de la dépêche du 30 avril (Pays-Bas, 666, n° 11) est résumée ici.

Le Gouvernement néerlandais, nous n'hésitons pas à le reconnaître, n'a pas pris avec nous l'initiative d'une proposition spéciale relative au Luxembourg. Mais il n'en est pas moins vrai que la communication qu'il nous a faite dans les derniers jours du mois de février [1], pour nous exposer les préoccupations que lui causait sa situation mal définie vis-à-vis de la Prusse, a donné lieu aux pourparlers confidentiels dans lesquels le nom du Grand-Duché a été prononcé pour la première fois [2].

C'est donc de cette communication que date en réalité l'échange d'idées dont la Cour des Pays-Bas décline à d'autres égards l'initiative, et nous étions nous-mêmes autorisés à présenter, ainsi que nous l'avons fait dans notre déclaration du 8 avril [3], la dépêche de M. de Zuylen comme le point de départ des négociations qui se sont engagées sur la question du Luxembourg.

Ces négociations, M. de Zuylen peut en décliner jusqu'à un certain point la responsabilité ultérieure, puisqu'elles sont demeurées plutôt personnelles au Roi Grand-Duc. Il importait cependant au Gouvernement français d'en signaler l'origine, et il ne lui importe pas moins de faire remarquer que les incidents qui ont amené la crise heureusement terminée par la Conférence de Londres ont eu pour cause immédiate la démarche prématurée que, malgré tous nos conseils, le Roi des Pays-Bas a hasardée personnellement auprès de la Cour de Berlin. C'est cette démarche qui, seule, a donné un caractère officiel à des négociations qui entre nous et le Roi étaient restées strictement confidentielles. Sa Majesté savait, d'une part, que nous désirions prendre sur nous d'une manière absolue la direction comme la responsabilité de cette affaire; de l'autre, que notre plan de conduite était de la maintenir dans les voies confidentielles, et de la suivre avec une prudence et une modération propres à prévenir tout froissement entre nous et le Cabinet de Berlin. Nos prévisions ont été complètement déçues par cette regrettable démarche, que le Roi n'avait faite cependant qu'à bonne intention. Si je la rappelle, c'est qu'il est de notre devoir de constater que la question du Luxembourg,

(1) Cf. Zuylen de Nievelt à Lightenvelt, 20 février.
(2) Cf. Baudin, particulière, 4 mars.
(3) Cf. *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 816-818.

dans la phase officielle et diplomatique, a été soulevée ce jour-là, pour la première fois, sans nous et malgré nous.

Je serais désolé que ces réflexions rétrospectives pussent prendre à un degré quelconque le caractère de récriminations; et j'ai la confiance qu'elles ne sauraient donner lieu à aucune interprétation de cette nature.

5140. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 64.)

[Paris,] 20 mai 1867.

En me mandant, par votre dépêche n° 118 (1), que le Gouvernement britannique paraissait disposé à joindre son action à celle des autres Puissances dans l'affaire de Candie, vous ajoutiez que Lord Stanley, avant de se prononcer définitivement à cet égard, désirait se rendre compte de la composition de la commission d'enquête et de l'étendue des pouvoirs qui lui seraient conférés.

Nous ne pouvons dès à présent répondre à cette double question que par l'exposé de nos vues personnelles; nous croyons toutefois nous placer sur un terrain où le Principal Secrétaire d'État ne peut avoir d'objection à nous suivre, en posant en principe que l'initiative des mesures d'exécution devrait être prise par le Gouvernement ottoman. Il appartiendrait au Sultan de provoquer par un décret la formation de la commission. Les Ambassadeurs auraient à désigner de leur côté, sur l'invitation de la Porte, les délégués chargés d'accompagner les commissaires turcs, et d'assurer par leur présence la sincérité de l'enquête. Telle est du moins la combinaison qui me paraît la plus propre à concilier les divers intérêts engagés dans cette question, et c'est dans ces termes que je l'ai indiquée à M. le Baron de Budberg. J'ignore si le Prince Gortchakoff trouvera qu'elle réponde suffisamment au but que nous poursuivons; elle a paru, en tout cas, satisfaire M. l'Ambassadeur de Russie.

J'espère que le Cabinet de Londres reconnaîtra de son côté

(1) Il s'agit de la dépêche de La Tour d'Auvergne du 15 mai.

qu'elle est parfaitement acceptable pour toutes les parties, et qu'il n'hésitera pas à user avec nous de son influence pour obtenir l'assentiment de la Porte à une mesure dont l'urgence ne peut plus être contestée aujourd'hui.

5141. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 68.)

Paris, 20 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Duc de Gramont une copie de la dépêche du Marquis de Châteaurenard du 15 mai, et des extraits de sa dépêche confidentielle du 14 mai.]

5142. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 59 [1].)

Francfort, 20 mai 1867.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 23 mai.)

[Rothan signale au Marquis de Moustier les bons rapports que, même au cours de la dernière crise, il a conservés avec les autorités prussiennes de Francfort.]

S'il en a coûté au Cabinet de Berlin d'accepter l'arbitrage des Puissances signataires, il semble par contre prendre très philosophiquement son parti du sacrifice auquel il a dû se soumettre à la Conférence de Londres. Cela résulte autant des communications sous forme de circulaires adressées à ses Agents que des articles inspirés de la presse, accentuant la modération de la France, et faisant pressentir une ère nouvelle entre les deux pays, basée sur les sentiments réciproques d'estime et de conciliation. Quant au parti militaire, si enclin aux résolutions extrêmes et si peu disposé aux plus légères concessions, il n'en est plus question, au point qu'on pourrait se demander s'il existe en réalité, ou du moins si

[1] Quelques extraits de cette dépêche ont été publiés par Rothan (*L'affaire du Luxembourg*, p. 465-467).

son influence pèse d'un poids quelconque dans les conseils du Roi Guillaume. Tout le monde est pacifique aujourd'hui à la Cour de Prusse, et prétend l'avoir toujours été. C'est à qui aura lutté avec le plus d'ardeur contre les tendances violentes dont personne ne veut plus assumer la responsabilité. Ces protestations ne sont pas sérieuses; mais peut-être, ne voulant pas la mort du coupable, conviendra-t-il à notre politique de les accepter comme telles.

[Rothan espère être à même dans quelque temps d'établir la part de responsabilité de chacun dans l'affaire du Luxembourg.]

Quoi qu'il en soit, la volte-face qui s'est faite dans les régions gouvernementales est trop brusque pour qu'elle ne soit pas un sujet d'étonnement et même de scandale pour ceux qui avaient pris au tragique les scènes patriotiques du Parlement du Nord et les déclarations solennelles et publiques qui jusqu'à la date du 11 mai sont venues de Berlin. C'est un compte que M. de Bismarck, qui du reste n'est pas homme à s'embarrasser de si peu, aura à régler avec l'opinion publique, et particulièrement avec les libéraux, qui se voient encore une fois mystifiés, après avoir sacrifié leurs principes, lors du vote de la Constitution fédérale, à l'honneur et à l'avenir de l'Allemagne, qu'ils tenaient pour engagés dans la question du Luxembourg.

Je me contente pour ma part d'enregistrer avec satisfaction que tous les actes du Cabinet de Berlin témoignent pour l'heure d'un désir manifeste de renouer avec le Gouvernement de l'Empereur les relations les plus confiantes. Ces dispositions me paraissent d'autant plus sincères qu'on nous sait moralement et matériellement plus forts, et que la politique qu'on poursuivait au Midi rencontre dans le sentiment populaire une résistance de plus en plus sérieuse. Tout semble donc convier le Cabinet de Berlin à calmer nos méfiances, à effacer des impressions fâcheuses, et aussi à gagner du temps. C'est vers ce but que vont converger tous les efforts de sa politique, et c'est le résultat que le Roi attend de son voyage à Paris [1].

[Rothan signale l'impression produite en Allemagne par une

[1] Ce paragraphe, remanié, a été publié, sans mention de date, avec un passage de la dépêche du 11 mai, n° 56, dans Rothan (*La France et sa politique extérieure en 1867*, t. Ier, p. 9).

réponse insolente des étudiants de Berlin à une adresse des étudiants de Strasbourg [1]. L'outrecuidance des «pourfendeurs de la Sprée» a été relevée et blâmée par les journaux du Sud. Rothan cite un long extrait du *Beobachter* qui rend justice au patriotisme français des Alsaciens. Il indique en terminant la vigilance et la sévérité excessives des autorités prussiennes autour du château de Marienbourg, où réside la Reine de Hanovre.]

5143. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Personnelle et confidentielle. Orig. Autriche, 495.)

Vienne, 20 mai 1867.

J'ai reçu votre télégramme du 16 de ce mois, par lequel vous m'informez que, ayant communiqué ma lettre particulière du 14 au Ministre de la Guerre, votre Collègue vous avait prié de me déclarer et me priait de déclarer au Baron de Beust que, depuis la départ du Colonel Guépratte pour l'Autriche, il ne lui a pas adressé et n'en a pas reçu *un seul télégramme en clair ou en chiffres.* Il ne m'a pas été possible de faire cette déclaration au Baron de Beust parce qu'elle repose sur une erreur de fait qui doit tenir à quelque malentendu. Si vous voulez bien vous reporter aux termes de ma lettre du 14 de ce mois, vous y verrez ces mots : «Pour ma part je n'en connais qu'une (dépêche télégraphique), qui disait de pousser les achats jusqu'à dix mille.» Eh bien, ce télégramme du Ministère de la Guerre au Colonel Guépratte existe bien réellement; il lui a été adressé à Pesth, peu de temps après son arrivée; il est sur le registre des télégrammes au bureau de transcription à Vienne et à Pesth, il doit être également sur les registres du bureau de Paris. Si donc j'avais fait au Baron de Beust la déclaration dont il s'agit, il m'aurait répondu en plaçant sous mes yeux ledit télégramme.

Maintenant il paraît et j'ai quelque raison de croire qu'au Ministère de la Guerre on vous serait reconnaissant si vous ne pous-

[1] En réponse à cette adresse, le manifeste attribué aux étudiants de Berlin déclarait traître à la patrie quiconque se prêterait à la cession d'un pouce de territoire allemand.

siez pas plus loin l'enquête. Quant à moi, il me suffit d'avoir vis-à-vis de vous maintenu et justifié mon assertion : «J'en connais une», car celle-là existe.

Pour ce qui est des autres télégrammes dont M. de Beust m'a parlé, il est vrai qu'ils n'ont pas été échangés entre le Ministre de la Guerre et le Colonel Guépratte. Ils ont été échangés entre MM. Alexandre Poradowski et le Comte Ladislas Zamoyski et M. Granier de Cassagnac, qui les avait recommandés à l'Ambassade, avec l'assentiment du Ministère de la Guerre, pour une fourniture de quinze à vingt mille chevaux.

Ainsi donc, le Ministre de la Guerre a raison en partie, mais il se trompe quant à la partie de ses assertions qui est en contradiction avec les miennes.

Au surplus, je ne crois pas qu'il y ait ici aucune manœuvre à déjouer de la part du Cabinet de Vienne. Il ne demande pas mieux que de nous voir armer et de nous donner à cet égard toutes les facilités désirables, car M. de Beust ne croit pas à une longue paix, et ne la juge possible, même pour une période d'un an, que si la Prusse nous sait en bon état de défense.

Je vous serai fort obligé, mon cher Marquis, si vous pouvez éviter de me mettre en *contradiction flagrante* avec le Ministre de la Guerre; et je me recommande dans ce but à votre discrétion.

5144. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 21 mai 1867.
(Expédié à 9^h 10 soir.)

L'Empereur me charge de vous faire savoir qu'il recevra avec plaisir le Sultan, et qu'il sera heureux de le voir à Paris, mais qu'il le prie de ne venir qu'au mois de juillet, car il lui serait impossible de le recevoir convenablement avant cette époque [1].

[1] Cf. Bourée, télégramme, 16 mai; Moustier à Bourée, télégramme, 19 mai, midi 3/4 et 1 h. 50.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5145. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 364.)

Berlin, 21 mai 1867, 3h 25 soir.
(Reçu à 5h 40 soir.)

Les ratifications de la Prusse seront expédiées ce soir au Comte de Bernstorff.

5146. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Péra, 21 mai 1867, 6h soir.

Je viens de porter l'invitation de l'Empereur au Sultan (1), qui s'est montré visiblement touché des termes dans lesquels je m'exprimais par ordre de Sa Majesté et qui m'a chargé d'exprimer sa vive reconnaissance.

Le Sultan se propose de partir du 5 au 10 juin, en calculant sur huit jours de voyage.

Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'inviter à l'accompagner : j'ai dû répondre que j'étais aux ordres du Sultan jusqu'à Paris. Je suppose que l'Empereur voudra bien approuver ma réponse. Bien que je doive prendre passage sur le yacht impérial, il vous paraîtra sans doute convenable qu'un bâtiment comme le *Forbin* escorte le Sultan, car le *Corse* est réellement de trop petite proportion pour une mission de ce genre. Si vous approuvez cet arrangement, veuillez faire télégraphier des instructions à l'Amiral Simon, que j'inviterai d'ailleurs à se trouver aux Dardanelles avec sa division.

5147. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 21 mai 1867, 5h soir.

Je presse l'expédition des ratifications hollandaises, retardée par celle des instruments du Luxembourg qui se fait aussi ici. M. de Zuylen hâte autant que possible le double envoi à Londres (2).

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 19 mai, 1 h. 50.
(2) Cf. Moustier à Baudin, 18 mai, n° 14.

5148. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute. Autriche, 495.)

Paris, 22 mai 1867.
(Expédié à 7h soir.)

Des informations parvenues au Ministère de l'Intérieur et émanant d'une source qui leur donne une certaine valeur portent que le Comte de Bismarck aurait récemment envoyé à Vienne, avec une mission secrète, un Comte de Reck, ami de son Chef de Cabinet le Conseiller Wagner. M. de Reck aurait pour instructions de pressentir les dispositions de la Cour d'Autriche, et de faire à Vienne la proposition d'une alliance intime.

Je crois devoir vous donner connaissance de ce renseignement.

5149. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 22 mai 1867.
(Expédié à 1h soir.)

Je reçois votre télégramme du 21; comme je vous l'ai déjà mandé hier soir, l'Empereur ne pourra pas recevoir le Sultan avant le 1er juillet au plus tôt.

5150. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Prusse, 364.)

Berlin, 22 mai 1867.

Le Prince royal et la Princesse partiront demain soir [1].

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 19 mai.

5151. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 364, n° 142.)

Berlin, 22 mai 1867.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

[Benedetti annonce le départ du Prince royal et de la Princesse royale.]

[*Déchiffrement*] Je n'ai rien appris au sujet du voyage du Roi, et l'on m'assure qu'il n'est pas exact que son départ, comme l'annonçait hier la *Gazette de la Croix*, ait été fixé au 3 juin. Le Roi disait au Ministre de Russie, il y a peu de jours, qu'il rejoindrait l'Empereur Alexandre à Paris; mais il me revient d'autre part que l'on est préoccupé de l'accueil que la population parisienne pourrait faire à Sa Majesté, et un familier de la Cour mettait hier en doute qu'il pût être donné suite à ce projet.

5152. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 30.)

Copenhague, 22 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

[Dotézac signale au Marquis de Moustier l'impression produite en Danemark par le traité de Londres.]

Le Cabinet a été heureux d'une solution qui le dégage de tout souci sur sa neutralité. M. le Comte Frijs ne m'a pas caché sa satisfaction. Le pays, au contraire, a vu avec regret la paix succéder à ses espérances d'un conflit, et il cherche à se consoler de sa déconvenue par la croyance que le traité du 11 mai n'est qu'une trêve, et que tôt ou tard, plutôt tôt que tard, la France mettra à la raison *l'arrogance* de la Prusse.

Toutefois les hommes raisonnables qui appartiennent au parti de la guerre dans des préoccupations exclusivement danoises, ne peuvent s'empêcher de reconnaître que le Gouvernement impérial a agi avec sagesse en adoptant une transaction aussi honorable qu'avantageuse aux intérêts de la France.

5153. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 368, n° 58.)

Florence, 22 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 58[1] inclusivement, et je vous remercie des informations qu'elles contiennent.

Le langage que M. le Chevalier Nigra a récemment tenu à Votre Excellence en ce qui touche l'état actuel de la question romaine est certainement conforme aux instructions qu'il a reçues et dont j'ai eu moi-même l'occasion de prendre connaissance. Je suis donc persuadé qu'il répond de tout point aux intentions du Gouvernement du Roi. Je pense néanmoins que le désir d'améliorer autant que possible les rapports de bon voisinage entre l'Italie et l'État pontifical n'a pas été l'unique mobile de la démarche du Ministre du Roi à Paris. A tort ou à raison, le bruit s'est répandu dernièrement à Florence que le Gouvernement de l'Empereur ne serait point éloigné de considérer une garantie des Puissances catholiques comme le meilleur moyen de sauvegarder les intérêts que nous entendons protéger à Rome. On a même dit que des négociations avaient été engagées dans ce but, et, bien que ces bruits n'aient jamais été officiellement confirmés, du moins que je sache, on peut attribuer, je crois, aux inquiétudes qu'ils ont fait naître la sollicitude d'ailleurs très louable du Cabinet de Florence.

Votre Excellence n'ignore pas qu'une combinaison qui placerait les États du Saint-Siège sous la garantie des Puissances catholiques serait particulièrement désagréable au Gouvernement italien. Le Cabinet actuel, comme tous ceux qui se sont succédé au pouvoir depuis M. de Cavour, désire plutôt ajourner que résoudre la question romaine; la plupart des hommes d'État italiens, lorsqu'ils y ont un intérêt quelconque, croient pouvoir concilier, dans une mesure que j'ignore, les aspirations nationales avec l'exécution fidèle de la Convention du 15 septembre. Cette si-

[1] La dépêche n° 58 est celle de Moustier à Malaret du 14 mai.

tuation leur est commode, et la perspective de la voir modifier constitue pour eux une inquiétude et une crainte réelles. Sans examiner la question de savoir si cette crainte est justifiée, elle est à mon sens salutaire, et il est selon moi possible d'en tirer parti pour engager plus franchement et plus résolument le Gouvernement du Roi dans la voie des concessions de détail qui, en donnant une satisfaction légitime aux intérêts matériels du Saint-Siège et de l'Italie, pourraient établir entre les deux pays un *modus vivendi* tolérable.

J'ai parlé dans ce sens à M. le Président du Conseil, qui m'a paru ignorer complètement la démarche de M. Nigra. Je le crois exclusivement préoccupé des questions financières, et, bien qu'il se dise disposé à renvoyer M. Tonello à Rome[1] lorsque sa présence pourra y être utile, je ne pense pas qu'une décision soit posée [*sic*] à cet égard avant la solution des difficultés de diverse nature que soulève en ce moment l'aliénation des biens du clergé. Je ne négligerai rien cependant pour entretenir le Gouvernement du Roi dans les bonnes dispositions qu'il a récemment témoignées.

[En terminant, le Baron de Malaret annonce l'approbation par le Sénat de la convention relative à la dette pontificale.]

5154. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 42.)

Saint-Pétersbourg, 22 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 1er juin.)

Je vous remercie des nombreux et intéressants documents que vous avez bien voulu m'envoyer sur les délibérations de la Conférence qui vient de régler à Londres le sort du Grand-Duché de Luxembourg[2], et je prie en même temps Votre Excellence d'agréer mes félicitations de l'heureuse solution qui a été donnée à cette délicate affaire. L'attitude ferme et modérée que vous

[1] Tonello était revenu à Florence le 1er avril.

[2] Cf., en particulier, Moustier à Benedetti et à Talleyrand, 13 mai, nos 102, 105, 106 et 107, et 14 mai, n° 108.

avez prescrit de tenir aux Agents de l'Empereur a eu pour effet d'amener les grandes Puissances à nous prêter un concours amical, et de faire du maintien de la paix un succès pour notre politique. C'est là, pour tout esprit impartial, un résultat considérable, et qui est sans aucun doute dû à l'habile direction donnée à la diplomatie française. On ne le conteste pas à Saint-Pétersbourg.

J'ai transmis au Prince Gortchakoff les remerciements que vous m'aviez chargé de lui adresser pour la part que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a prise aux négociations de Londres, et je l'ai prié de faire remonter jusqu'à l'Empereur Alexandre même l'expression de la gratitude du Gouvernement de Sa Majesté. Le Vice-Chancelier a accueilli avec plaisir ce témoignage de notre satisfaction, et il m'a assuré que l'attitude observée par le Baron de Brunnow, qui n'a pas cessé de prêter son concours à notre Ambassadeur, avait rencontré toute son approbation. Le Prince a immédiatement transmis à l'Empereur Alexandre les remerciements que je venais de lui exprimer.

J'ai profité de cette conversation pour faire connaître à Son Excellence notre opinion sur le régime douanier auquel le Luxembourg est actuellement soumis, et je lui ai exposé les inconvénients politiques qui pourraient, selon nous, dériver de son maintien dans le système du Zollverein. Le Vice-Chancelier, sans entrer dans le fonds du débat, m'a dit en résumé que, du moment où nous reconnaissions au Roi Grand-Duc le droit de conserver ou de rompre les liens qui rattachent le Luxembourg à l'Union douanière allemande, il ne pouvait que partager notre manière de voir.

« Nous reconnaissons si bien ce droit, lui ai-je répondu, que nous sommes disposés à conseiller au Roi Grand-Duc, non pas d'unir le Luxembourg au système douanier français, mais à celui de la Belgique.

« — Du reste, m'a dit le Prince, c'est une question qu'il appartient particulièrement au Roi Grand-Duc de résoudre, et nous l'apprécierons en partant comme vous de ce principe. A lui de juger s'il doit laisser ses sujets luxembourgeois continuer, comme ils semblent le désirer, leurs rapports avec le Zollverein. Pour énoncer une opinion personnelle plus motivée, il faudrait

préalablement me renseigner sur des chiffres : si vous pouvez me communiquer ceux que vous possédez, je les examinerai volontiers. »

J'ai accédé au désir que m'exprimait le Vice-Chancelier, et j'ai puisé les renseignements qu'il me demandait dans la pièce annexée[1] à la dépêche de Votre Excellence portant le [nº 30].

5155. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, nº 29.)

Stuttgart, 22 mai 1867.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date des 14 et 18 mai et sous les nºs 9 et 10[2] de la Direction politique. J'ai lu avec le plus vif intérêt les renseignements qu'elles renferment, notamment sur la signification que le Cabinet de Munich s'efforce de donner au traité d'alliance conclu le 23 août 1866 entre la Prusse et la Bavière.

D'après ce que je remarque et ce que j'entends à Stuttgart, il semblerait qu'il se produit un temps d'arrêt dans la politique qui entraîne les États du Sud vers la Prusse. De même que le Cabinet bavarois, le Gouvernement du Roi Charles me paraît avoir le sentiment des dangers qui l'attendraient s'il s'engageait plus avant dans la voie où l'a attiré le Gouvernement Prussien. J'ai causé avec M. de Varnbüler de la mission du Général d'Obernitz[3], et je me suis facilement aperçu qu'il était assez embarrassé pour en indiquer le but précis : tout en avouant que le Cabinet de Berlin avait eu en vue, par la nomination d'un Attaché militaire à Stuttgart, de faciliter l'échange des communications relatives à

[1] Il s'agit de la dépêche du 13 mai, qui porte dans la Correspondance de Berlin le nº 97.

[2] Il n'y a pas dans la Correspondance de dépêche du 14 mai, et la dépêche nº 9 y est représentée par une feuille portant la date du 20 et l'indication : « Mission Tauffkirchen. Voir Londres, nº 50. » Il s'agit de la dépêche à La Tour d'Auvergne du 8 mai, qui ne fut envoyée que le 13 à Berlin et Saint-Pétersbourg, et sans doute le 14 à Stuttgart. La date du 20 serait erronée.

[3] Cf. Châteaurenard, 19 mai.

la réorganisation militaire des forces wurtembergeoises, le Ministre a essayé d'atténuer la portée de ce fait que le choix était tombé sur un général pour occuper le poste nouvellement créé; mais il ne m'a pas caché que le haut rang de M. d'Obernitz avait été pour lui une surprise. Il s'est empressé d'ajouter que ce n'était pas d'ailleurs un Plénipotentiaire, et que le Général n'avait pas apporté de lettres de créance; que le Cabinet de Stuttgart avait également le droit d'envoyer un Attaché militaire de n'importe quel rang à Berlin, et que probablement il en userait; qu'enfin le Gouvernement wurtembergeois n'avait eu à se plaindre jusqu'à ce jour d'aucune tentative d'immixtion de la part de cet Envoyé dans les affaires militaires, et que le Ministre de la Guerre saurait bien repousser toute démarche qui en aurait le caractère. Dans la pensée du Ministre des Affaires étrangères, telle du moins qu'il me l'a exprimée et que je l'ai comprise, le Général prussien n'aurait donc d'autre rôle à jouer ici que celui d'un donneur de conseils, et encore devrait-il attendre qu'on vînt les lui demander. Ce n'est pas ainsi que l'opinion publique envisage la présence de M. d'Obernitz à Stuttgart, et je crois qu'elle mettra du temps à adopter la manière de voir de M. de Varnbüler.

M. de Varnbüler m'a confirmé la nouvelle de la nomination de M. de Tauffkirchen comme Ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg, et je lui ai fait observer que le public la considérait ici comme un indice très sérieux d'un ralentissement dans les tendances prussiennes du Cabinet de Munich. Sans relever mon assertion, le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que le Comte de Tauffkirchen avait été jusqu'à ce jour l'homme de confiance et le factotum du Prince Hohenlohe, et que ce dernier, puisqu'il s'en séparait, avait dû reconnaître sans aucun doute les embarras que pouvait lui créer un caractère aussi remuant que celui de son Sous-Secrétaire d'État. Pour ceux qui connaissent ce qui s'est passé, l'envoi de M. de Tauffkirchen en Russie est un désaveu formel des démarches qu'il a faites à Vienne.

Je joins à ma dépêche la traduction d'un article du *Moniteur wurtembergeois* en date du 21 mai; il est dû à la plume de M. de Varnbüler, et a pour objet de combattre les craintes qui se manifestent en Allemagne sur la durée de la paix.

5156. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Vienne, 23 mai 1867, 11h 55 matin.

Il n'y a pas de Comte de Teck arrivé à Vienne. Est-ce que le nom ne serait pas *Reck*[1]?

5157. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 495.)

Paris, 23 mai 1867.
(Expédié à 3h 1/4 soir.)

Le nom de la personne que je vous ai signalée est bien *Reck* et non *Teck*.

Le Maréchal Niel maintient fermement qu'il n'a pas adressé un télégramme en clair au Colonel Guépratte; celui dont vous parlez[2] devait provenir d'une personne non autorisée, et le Maréchal fait une enquête pour s'en assurer. Envoyez-m'en le texte.

5158. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 364.)

Berlin, 23 mai 1867, 5h 20 soir.
(Reçu à 6h soir.)

[Benedetti ne parvient pas à identifier les noms que le Marquis de Moustier cite dans son télégramme du 22 mai[3].]

Quoi qu'il en soit, je tiens pour constant qu'on fait de nouveaux efforts pour nouer des relations intimes avec l'Autriche.

Je vous écrirai par le courrier.

(1) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 22 mai, 7 h. soir.

(2) Cf. Gramont, personnelle et confidentielle, 20 mai.

(3) Télégramme de 7 h. soir. Il y avait eu évidemment des erreurs de chiffre dans la transmission.

5159. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 495.)

Paris, 23 mai 1867, 1h matin.

M. Benedetti m'écrit, à propos des bruits de mission secrète dont je vous ai entretenu hier[1], qu'il tient pour constant que la Cour de Prusse fait de nouveaux efforts pour nouer des relations intimes avec l'Autriche.

5160. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 23 mai 1867, 7h 20 soir.

M. de Zuylen compte que les ratifications hollandaises et luxembourgeoises seront à Londres lundi matin[2].

5161. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 33.)

Copenhague, 23 mai 1867.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 28 mai.)

[Dotézac relate au Marquis de Moustier l'entretien que M. de Quaade a eu avec le Comte de Bismarck, à propos de l'article V du traité de Prague[3].]

Ce langage [celui de M. de Bismarck] n'est pas nouveau. Il remonte aux négociations de Vienne, en 1864; à cette époque, M. de Bismarck allait plus loin encore, lorsqu'il disait à M. de Quaade : « Je n'ai pas besoin du Sleswig; la baie d'Eckenförde et Kiel me suffisent. » Alors comme plus tard, comme aujourd'hui, c'est derrière la volonté du Roi et les scrupules du Chef

(1) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 22 mai, 7 h. soir, et Benedetti, télégramme, 23 mai, 5 h. 20 soir.

(2) Le 27 mai. Cf. Baudin, télégramme, 21 mai, 5 h. soir.

(3) Cf. Benedetti, 18 mai, n° 138.

souverain de l'armée que M. de Bismarck aime à s'abriter, en invoquant, suivant les circonstances, les exigences du patriotisme allemand.

Aussi cet entretien n'a pas été de nature à écarter les méfiances que le Gouvernement danois ne cesse de nourrir contre la sincérité de la Prusse.

5162. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 39.)

Munich, 23 mai 1867.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 27 mai.)

En se montrant, au milieu des agitations de la dernière crise, plus prussien que le Roi Guillaume, M. de Hohenlohe n'a augmenté son crédit ni à Munich ni à Berlin.

Il n'est personne ici qui ne sente, devant les résultats des Conférences de Londres, combien le Ministre s'était inconsidérément avancé dans ses déclarations, et combien il s'est inutilement compromis par ses démarches. A Berlin, à en juger par le langage de la Légation de Prusse, l'impression ne semble pas avoir été plus favorable. Tout en ayant vu sans doute avec plaisir le Gouvernement bavarois s'engager dans une voie propre à lui aliéner nos sympathies, on paraît au fond lui avoir su assez mauvais gré des excès de zèle auxquels il s'est laissé entraîner.

Ces exagérations ultra-prussiennes sont attribuées en premier lieu à l'influence du Comte de Tauffkirchen.

[Le Comte de Tauffkirchen vient d'être chargé de la Légation de Bavière à Saint-Pétersbourg, sans que le Prince de Hohenlohe, peut-être fatigué lui-même du zèle excessif de son protégé, ait fait grande opposition à son envoi dans un poste aussi lointain[1]. Le Vicomte des Méloizes signale également l'arrivée à Munich du Baron de Pfordten, de retour d'un voyage en Italie : il n'en a pas fallu davantage pour qu'on prétendît qu'il avait été mandé auprès du Roi.]

[1] Cf. Châteaurenard, 22 mai.

5163. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 238, n° 44.)

Saint-Pétersbourg, 23 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 29 mai.)

Le voyage que l'Empereur Alexandre va entreprendre en France excite ici une vive curiosité et est l'objet des commentaires les plus différents. Si beaucoup de personnes louent hautement le projet de Sa Majesté, il en est d'autres, bien qu'en plus petit nombre, qui y refusent leur approbation.

Je sais même que des tentatives ont été faites auprès de l'Empereur pour le détourner de ce voyage, et lui faire entrevoir des dangers pour sa personne. Elles ont été inutiles : Sa Majesté est restée indifférente à ces suggestions, et a répondu très noblement que de semblables craintes ne pouvaient l'agiter, du moment où il se confiait à l'hospitalité de la France.

Le départ de Tsarskoé-Sélo est définitivement fixé au mardi 28 mai, et l'Empereur arrivera à Paris le samedi 1er juin, à quatre heures de l'après-midi, après un temps d'arrêt de trente heures à Berlin. Sa Majesté sera accompagnée de deux de ses fils, l'héritier de la Couronne et le Grand-Duc Wladimir, des Princes Gortchakoff et Basile Dolgorouki, des Comtes Adlerberg et Schouvaloff, etc. L'Empereur prolongera son séjour à Paris jusqu'au dimanche 9 juin, et rentrera dans ses États en passant par Stuttgart, Darmstadt et Berlin, après avoir consacré dans chacune de ces villes quelques jours à des visites de famille.

[Le Baron de Talleyrand indique l'intention du Tsar de visiter à son retour les provinces polonaises et lithuaniennes, et de se rendre compte par lui-même des conséquences des dernières réformes administratives qui y ont été introduites.]

5164. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Déchiffrement. Autriche, 495, n° 66.)

Vienne, 23 mai 1867.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

Votre Excellence remarquera dans le discours du Trône, dont je lui envoie aujourd'hui la traduction, un passage de la dernière partie qui, après avoir recommandé de jeter le voile de l'oubli sur un passé douloureux, déclare que le Gouvernement renonce à venger ses désastres, ne conservant de leur souvenir que l'expérience et les enseignements[1].

Immédiatement après la séance, alors que je me disposais à partir, le Baron de Beust s'est avancé vers moi pour me dire qu'il avait chargé, par un télégramme, le Prince de Metternich de vous prévenir qu'il ne fallait pas voir dans ces phrases l'intention de faire des avances à la Prusse. Elles avaient été inspirées par le besoin de rassurer les Députés des provinces allemandes, que le Gouvernement a le plus grand intérêt à ménager, afin d'obtenir leur concours dans les débats qui vont s'ouvrir sur les affaires de Hongrie. Le Président du Conseil a insisté pour que je joigne mes explications à celles que l'Ambassadeur d'Autriche vous donnera, et il a ajouté qu'il tenait à ce que nous sachions que l'Autriche gardait la liberté entière de ses alliances. Il n'était

[1] Ce discours avait été prononcé par François-Joseph à l'ouverture du Reichsrath, le 22 mai. Le passage auquel il est fait ici allusion est le suivant :

Maintenant que nous nous proposons de fonder une œuvre de paix et de concorde, jetons le voile de l'oubli sur un passé récent qui a fait de profondes blessures à l'Empire. Prenons à cœur les enseignements résultant de ce passé, mais puisons aussi dans un courage inébranlable la force et la volonté de rendre à l'Empire la tranquillité et la prospérité à l'intérieur, la considération et la puissance au dehors. Ce but sera atteint, la fidélité dont mes peuples ont donné des preuves au moment des plus grands périls m'en est un sûr garant. Que ce ne soit point l'arrière-pensée du talion qui guide nos pas; nous trouverons une satisfaction plus noble si nous réussissons par nos actes et par nos œuvres à transformer de plus en plus la défaveur et l'hostilité en respect et en sympathie. Alors les peuples d'Autriche, à quelque race qu'ils appartiennent, et quelle que soit la langue qu'ils parlent, auront foi dans les futures destinées de l'Empire, et se grouperont autour de la bannière impériale, confiants dans ces paroles de mon aïeul : «L'Autriche existera et fleurira jusque dans les temps les plus reculés sous la protection du Tout-Puissant». (Autriche, 495.)

en aucune façon question d'un rapprochement ou d'une alliance avec la Prusse, et le Cabinet de Vienne mettait le plus grand soin, dans ses rapports avec cette Puissance, à ne jamais rien dire ni rien faire qui pût impliquer de sa part une approbation même tacite de la politique du Comte de Bismarck. Sur toutes les questions, il posait ses réserves, et se ménageait la liberté de parler ou d'agir quand il jugera le moment opportun.

J'ai accueilli ces explications spontanées du Président du Conseil avec la promesse de vous les transmettre immédiatement. Ayant eu l'occasion de rencontrer une seconde fois le Baron de Beust dans la soirée, il me les a renouvelées, pour ainsi dire textuellement.

Il est évident qu'il y attache de l'importance, et cette initiative a une signification dont Votre Excellence appréciera la portée.

5165. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 97.)

Paris, 24 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier se félicite des rapports de confiance qui se sont établis entre le Général Ignatieff et Bourée[1]. Il attend incessamment de Bourée un travail d'ensemble sur les deux dernières notes du Cabinet de Saint-Pétersbourg[2], et les observations du Général Ignatieff à ce sujet lui seront précieuses.]

5166. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 98.)

Paris, 24 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier informe Bourée de l'état des pourparlers entre le Prince de La Tour d'Auvergne et Lord Stanley sur la question crétoise. Il lui expose les idées qu'il a soumises au

(1) Cf. Bourée, 14 mai, n° 83.
(2) Cf. ci-dessus, p. 5, note 2.

Cabinet anglais dans sa dépêche au Prince de La Tour d'Auvergne du 20 mai, n° 64. Il en a entretenu M. de Budberg, et elles ont paru le satisfaire. Le Marquis de Moustier attache d'autant plus d'importance à l'assentiment de l'Angleterre que l'Autriche désire en être assurée avant de prendre une décision[1]. Si M. de Beust hésitait à s'approprier son projet de communication, il serait à son grand regret obligé de procéder individuellement, en renonçant pour le moment à l'idée d'une démarche collective.]

5167. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 102[2].)

[Paris,] 24 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier, en réponse à la dépêche de Bourée du 14 mai, n° 83, l'invite à demander au Sultan l'autorisation pour les bâtiments français de recueillir les familles crétoises qui demanderaient à quitter l'île, et à s'entendre ensuite sur les moyens d'exécution avec le Commandant de la station française du Levant.]

5168. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 144.)

Berlin, 24 mai 1867.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 27 mai.)

[Benedetti envoie l'analyse d'un certain nombre d'articles de journaux relatifs les uns (la *Correspondance de Berlin*) au particularisme hanovrien, les autres au discours de l'Empereur François-Joseph à l'ouverture de la session du Reichsrath.]

(1) Cf. Moustier à Bourée, 17 mai, n° 93.

(2) Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire de Crète*, p. 137, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1572.

« Ce discours, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, a été chaleureusement applaudi par le Reichsrath lui-même; mais, hors des frontières autrichiennes, il peut compter sur un accueil non moins favorable. » Après une analyse fort élogieuse des passages qui concernent les affaires intérieures de la Monarchie, la feuille officieuse poursuit en ces termes :

Le discours impérial indique nettement la ligne que doit suivre à l'avenir la politique extérieure du Cabinet de Vienne. La déclaration pleine de franchise que ce n'est pas l'arrière-pensée d'une revanche, mais le désir sérieux de changer par des efforts civilisateurs le mauvais vouloir et l'inimitié en estime et en sympathie, qui doit être le principe fondamental de cette politique, produira certainement en Autriche et à l'étranger un effet plus favorable que ne le ferait l'énumération pompeuse d'alliances, ou l'affirmation traditionnelle que l'Empire entretient avec les autres États des rapports satisfaisants[1]. Tant que les relations de l'Autriche avec ses voisins et le reste de l'Europe seront dirigées conformément aux nobles paroles dont l'Empereur François-Joseph vient de faire le programme de son Gouvernement, la Monarchie ne manquera pas d'amis, lesquels n'hésiteront pas non plus, de leur côté, à jeter un voile sur le passé, et prêteront volontiers leur sympathie, au besoin leur appui, *à l'Empire danubien*, dont le florissant essor est, sous beaucoup de rapports, d'un si haut intérêt pour l'Europe.

La *Gazette de la Croix* se montre également très satisfaite du discours de l'Empereur François-Joseph, mais elle ne lui consacre pas d'article spécial.

Le *Publiciste*, malgré ses attaches ministérielles, est moins content. Il pense que les professions de foi libérales de l'Empereur ne sont que *des manières de parler*, et il constate que l'Assemblée n'a nullement applaudi le passage sur la politique extérieure.

[1] Cf. p. 94, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5169. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Orig. Danemark, 251, n° 34.)

Copenhague, 24 mai 1867.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 28 mai.)

M. le Comte Frijs m'a donné hier connaissance d'un entretien que le Ministre de Danemark à Paris a eu l'honneur d'avoir récemment avec Votre Excellence [1].

Le Cabinet de Copenhague est profondément touché de l'appui que le Gouvernement impérial lui promet à Berlin dans les négociations sur l'exécution du traité de Prague. Il estime que, par l'aplanissement de l'affaire du Luxembourg, la France est, de toutes les Puissances, la mieux en situation de défendre les intérêts du Danemark, et il se repose avec confiance sur notre amitié.

A propos de la suggestion que vous auriez faite, Monsieur le Marquis, d'examiner s'il n'y aurait pas lieu pour le Cabinet de Copenhague de demander en faveur de la nationalité danoise dans le Sleswig des garanties analogues à celles que la Prusse réclamerait pour la nationalité allemande dans les districts rétrocédés au Danemark, M. de Frijs m'a confié que lui-même, lorsque M. de Heydebrandt est venu lui proposer des négociations [2], il avait touché ce point là avec son interlocuteur. «Mais on ne doit pas oublier, a répondu le Ministre de Prusse, que c'est nous qui donnons, et qu'il n'appartient pas à celui qui reçoit de mettre des conditions à son acceptation.»

«Au reste, a ajouté M. le Comte Frijs, ce n'était qu'à titre théorique que je posais cette question, et il n'entrait nullement dans ma pensée de provoquer une réciprocité qui serait une apparence et non pas une réalité. Nous savons trop ce qu'il nous en a coûté pour avoir laissé autrefois la porte entr'ouverte à l'ingé-

(1) D'après le recueil de Aage FRIIS (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p. 391-393), Moltke Hvitfeldt rendit compte le 16 mars d'un entretien qu'il avait eu avec Moustier. Friis ne publie aucune dépêche de Moltke-Hvitfeldt datant de la période comprise entre le 16 mars et le 24 mai. La dépêche du 16 mars ne laisse nullement supposer que Moustier aurait promis d'appuyer à Berlin la démarche danoise.

(2) Cf. Dotézac, 11 mai.

rence de l'Allemagne. Des garanties réciproques peuvent être stipulées entre deux États égaux en puissance. Mais, entre la Prusse et le Danemark, c'est le faible qui succomberait.»

Je ne suis pas entré en discussion à cet égard; mais je ne saurais méconnaître, ainsi que je l'ai déjà relevé, que laisser la Prusse exercer son patronage sur les populations allemandes mêlées aux populations danoises, ce serait rouvrir l'ère des complications et compromettre l'indépendance du Danemark. Je ne crois pas que ni le Cabinet actuel, ni aucun Cabinet, ni le pays, acceptassent une pareille solution.

La question des garanties exigées par la Prusse et dont le discours de M. de Bismarck dans le Parlement du Nord n'a fait que trop pressentir la nature rigoureuse[1] sera, plus que toutes les autres conditions, la pierre d'achoppement, et c'est dans l'insistance même du Cabinet de Berlin sur ce point que réside le soupçon fondé de son peu de sincérité dans ses dernières ouvertures.

Du reste, il est indispensable de connaître la communication détaillée annoncée par M. de Bismarck à M. Quaade[2] pour apprécier les intentions définitives de la Prusse.

Le Gouvernement danois n'en a pas moins agi avec sagesse en accueillant l'idée de négociations directes, et, si l'espoir d'un résultat favorable est bien faible, il n'encourra pas du moins le reproche de s'être montré inaccessible à des propositions d'entente.

Déjà on cherche à répandre le bruit que le Cabinet de Copenhague se refuse à traiter. Un télégramme de Paris, mais évidemment de source prussienne, annonce que M. de Bismarck a offert au Danemark d'évacuer le Sleswig du Nord, et que le Gouvernement danois aurait décliné cette offre. La feuille officieuse dément ce matin cette assertion.

A Londres, d'après une conversation de Lord Stanley avec le Ministre de Danemark, comme à Stockholm, on ne croit pas à la bonne foi de la Prusse, et on tient comme extrêmement précaire la tentative actuelle d'arrangement[3].

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 19 mars, n° 56, et les *Discours de Bismarck*, t. Ier, p. 322-325.

[2] Cf. Benedetti, 18 mai, n° 138.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 19 mai, n° 126.

5170. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 130[1].)

Londres, 24 mai 1867.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne informe le Marquis de Moustier qu'il a fait part à Lord Stanley du contenu de sa dépêche du 20 mai, n° 64, au sujet des affaires de Crète.]

Lord Stanley ayant insisté, comme précédemment, pour savoir d'une manière exacte quel serait l'objet de l'enquête, j'ai cru pouvoir lui répondre que l'enquête aurait nécessairement pour objet de connaître les besoins et les vœux des populations, mais que la participation des commissaires turcs à cette enquête était, suivant moi, la meilleure de toutes les garanties contre les inconvénients qu'il semblait redouter. J'ai ajouté que la Porte elle-même avait en quelque sorte déjà admis, en principe du moins, l'opportunité d'une consultation des populations, puisqu'elle avait consenti à recevoir à Constantinople les prétendus délégués crétois, et qu'il s'agissait simplement aujourd'hui de substituer à ce mode de procéder, tout à fait insuffisant et inacceptable, une enquête sérieuse et sincère. Lord Stanley a bien voulu me dire *qu'il ne voyait pas de danger dans la forme actuelle de l'enquête que nous proposions*, et qu'il était disposé à y donner son adhésion. Il est revenu toutefois sur la nécessité de déterminer autant que possible d'avance les points sur lesquels l'enquête devra porter. Il désirerait savoir également si la Commission devra se transporter dans les parties de l'île où l'insurrection n'est pas encore étouffée, et, dans ce cas, si elle serait fondée à réclamer une suspension des hostilités. Pour calmer ses scrupules, autant du moins qu'il dépendait de moi de le faire, je lui ai rappelé que le Gouvernement ottoman participerait lui-même à l'enquête et que, dès lors, il y avait lieu de penser que la Commission ne suggérerait que les mesures dont l'adoption serait reconnue indispensable par tous.

Lord Stanley, tout en attachant un grand prix à obtenir préalablement de Votre Excellence quelques explications sur ces diffé-

[1] En tête, note au crayon : «Urgent. Écrire à Vienne.»

rents points, s'est d'ailleurs félicité du rapprochement notable qui s'était déjà opéré dans les vues de nos deux Gouvernements, et qui lui faisait présager qu'une entente complète sur cette question ne tarderait pas à s'établir entre nous.

[Lord Stanley a l'intention de remplacer à Paris Lord Cowley par Lord Lyons; M. Elliot, Ministre d'Angleterre à Florence, serait nommé à Constantinople.]

5171. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 40.)

Munich, 24 mai 1867.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 27 mai.)

Les négociations se poursuivent entre les États du Sud pour le règlement de leurs rapports futurs avec la Prusse, mais l'accord est difficile à établir entre eux[1].

Le Prince de Hohenlohe se défend de vouloir l'incorporation de la Bavière à l'Allemagne du Nord, qui, me disait-il dernièrement, est devenue la Prusse; et, il ne voudrait rien concéder au delà d'une assimilation des régimes administratifs et économiques concernant, par exemple, le domicile, la résidence, le mariage, l'industrie, les chemins de fer, postes, télégraphes, les poids et mesures, etc. Le Ministre ne m'a pas dit si, en se renfermant dans ces limites, il suivait sa propre inspiration, ou s'il en faisait au contraire le sacrifice à la volonté du Roi et à l'opinion de ses Collègues. Toujours est-il que, sur ce point, la Bavière est grandement distancée par les Gouvernements de Wurtemberg et de Bade, tous deux disposés à ajouter au programme bavarois l'envoi de

[1] L'accord s'était déjà fait entre la Bavière et le Wurtemberg sous la forme d'une déclaration ministérielle, en date du 6 mai 1867. Le texte en est publié dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 304-307). Ce projet d'accord fut soumis aux gouvernements hessois et badois, qui présentèrent quelques amendements (*ibid.*, p. 307). Le tout — texte et amendements — fut aussitôt communiqué à Bismarck, qui en jugea les dispositions inadmissibles (*ibid.*, p. 307-308). Les *Mémoires* de Hohenlohe indiquent «qu'à ce moment le cours des pourparlers fut interrompu par la propre initiative que le gouvernement prussien prit dans la question du Zollverein».

Députés au Parlement du Nord. Le Gouvernement badois, d'après les indications que m'a données le Prince de Hohenlohe, irait plus loin encore, en persistant à vouloir l'incorporation du Grand-Duché; et les efforts que la Bavière a faits jusqu'ici avec succès pour le retenir échoueraient définitivement si les quatre Gouvernements du Sud ne parvenaient pas à s'entendre pour l'adoption d'une base commune de négociation avec la Prusse. Dans ce cas, m'a-t-il dit, l'accession du Grand-Duché de Bade à la Confédération du Nord deviendrait inévitable.

Rien n'est plus délicat que la position des quatre Gouvernements au milieu de ces négociations où ils se sentent sous l'œil de la Prusse. Dans le but de réserver la libre expression des opinions et des volontés, on s'était promis tout d'abord le secret; mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que cet engagement n'était nullement observé, et qu'aucun détail n'échappait à la connaissance du Cabinet prussien. Si ces Gouvernements subissent déjà l'ascendant moral de la Prusse au point de ne pouvoir maintenir vis-à-vis d'elle le secret de leurs rapports, quelle résistance seront-ils en état de faire à son action?

5172. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres [1].
(Minute. Prusse, 364, n° 109.)

[Paris,] 25 mai 1867.

Une lettre particulière écrite de Vienne, et dont vous trouverez ci-jointe une copie [2], me fournit des renseignements détaillés sur les achats de chevaux qui se sont effectués et qui se font encore journellement en Autriche pour le compte du Gouvernement prussien, ainsi que sur les préparatifs militaires qui se poursuivraient dans l'Allemagne du Nord.

Ces indications sont trop précises pour qu'il me soit possible de

[1] Cette dépêche fut également expédiée à Vienne, mais seulement le 29 mai.

[2] La copie de cette lettre ne figure ni dans la Correspondance de Berlin, ni dans celle de Vienne.

n'en pas tenir compte, et je crois[1] de mon devoir de vous les signaler.

5173. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 495.)

Paris, 25 mai, 8h soir.

La Russie, la Prusse et l'Italie sont prêtes à faire avec nous à la Porte la communication identique que nous avons proposée[2]. Nous attachons le plus réel intérêt au concours de l'Autriche dans cette circonstance, et nous espérons qu'elle ne se mettra pas en dehors du concert établi. L'Angleterre, d'ailleurs, tend chaque jour davantage à se rapprocher de nous. Une nouvelle dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne m'annonce que Lord Stanley montre des dispositions de plus en plus favorables à une enquête européenne[3]. Toutefois, dans l'état des choses, il nous serait difficile de différer notre communication si l'entente tardait trop à s'établir, et, dans ce cas, notre intention serait de procéder individuellement, en abandonnant pour le moment l'idée d'une démarche collective[4]. Je désirerais beaucoup connaître la résolution du Cabinet de Vienne.

5174. Engelhardt, Consul général à Belgrade, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Belgrade, 17, n° 2[5].)

Belgrade, 26 mai 1867.
(Cabinet, 8 juin; Dir. pol., 14 juin.)

J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre Excellence portant le n° 4[6], ainsi que la copie de la lettre de M. le Duc de Gramont qui y était jointe[7].

(1) Pour Londres : «... et je crois utile de vous les signaler».
(2) Cf. Moustier à Bourée, 17 mai, n° 93.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, 24 mai, n° 130.
(4) Cf. Moustier à Bourée, 24 mai, n° 98.
(5) En tête, note au crayon : «Me consulter pour répondre à cette dépêche.»
(6) Du 9 mai.
(7) Du 28 avril, n° 54.

Le Gouvernement du Prince Michel, je n'hésite pas à l'affirmer, ne prend point au sérieux les récentes instructions par lesquelles M. le Baron de Beust a prescrit aux Agents impériaux en Orient de démentir les rumeurs qui attribuent à l'Autriche l'intention d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine.

S'il est intimement convaincu de l'existence d'un projet d'annexion dont il prétend avoir des preuves certaines, il comprend que les circonstances actuelles ne permettent point au Cabinet de Vienne d'en poursuivre la réalisation immédiate. A ses yeux, la démarche de M. de Beust, loin d'être une garantie pour l'avenir, cache une arrière-pensée, qui doit être pour les Serbes autonomes un sujet de constantes préoccupations.

La possession des deux provinces turques serait en effet, au dire de M. Garaschanine, un acheminement vers l'absorption de la principauté limitrophe, dont elle livrerait la clef, et qui ne réussirait pas sans doute à défendre de ce côté son territoire envahi.

Aussi, dans le cas où l'attitude de l'Autriche deviendrait menaçante, la Serbie ferait cause commune avec la Puissance suzeraine, et sacrifierait son dernier soldat dans cette lutte nationale.

Telles sont les résolutions dont le Ministre des Affaires étrangères s'est fait l'organe dans un entretien particulier que j'ai eu avec lui; elles confirment d'ailleurs les renseignements que mon prédécesseur a déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence à ce sujet.

5175. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 364, n° 145.)

Berlin, 26 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

[Benedetti annonce que la Chambre des Députés reprendra ses séances le 29 mai, pour voter en seconde lecture la Constitution fédérale[1]. On estime que la Constitution pourra être promulguée

[1] La Constitution fédérale avait été votée par le Parlement de l'Allemagne du Nord le 16 avril, et, en première lecture, par la Chambre des Députés prussienne, le 8 mai, à la majorité de deux cent vingt-six voix contre trente et une.

avant la fin du mois prochain. Le premier Parlement sera alors dissous, et le Conseil fédéral devra faire procéder à l'élection d'une nouvelle Assemblée. Deux questions du plus haut intérêt se poseront alors, celle du budget et celle du Zollverein. Benedetti, après avoir donné de longs détails sur la première question, signale toute la portée de celle du Zollverein.]

Votre Excellence se rappelle que, aux termes des traités de paix que le Cabinet de Berlin a conclus avec les États du Midi, il peut dénoncer la dernière convention qui a reconstitué l'union douanière allemande. En leur imposant cette clause, il avait un double objet; il se proposait, d'une part, de la rétablir à des conditions propres à garantir à la Prusse une prépondérance absolue, d'autre part de provoquer un remaniement de la répartition proportionnelle des recettes. A l'origine du Zollverein et dans tous les arrangements qui ont été pris postérieurement entre tous les intéressés, le Gouvernement prussien, poursuivant un but politique dans l'union allemande, dut, pour l'atteindre, faire des concessions diverses. Il se vit obligé d'accorder à quelques-uns, et notamment à ceux du Midi, une part exagérée dans les revenus, et de reconnaître la souveraineté de tous, en ce sens que, à chaque renouvellement de l'acte d'association, rien ne pouvait y être modifié, et rien ne pouvait même être conclu sans l'assentiment respectif de chacun. N'étant plus aujourd'hui tenue de compter avec les Cours secondaires, la Prusse entend renverser cet état de choses à son avantage exclusif, et les diverses administrations compétentes se concertent en ce moment pour élaborer une nouvelle Constitution du Zollverein. Les changements importants qu'elle inaugurerait, d'après ce qui me revient, auraient pour effet : de soumettre toutes les résolutions à la décision de la majorité des États associés, et par conséquent à la Prusse, qui disposerait, par le Conseil fédéral de la Confédération, des voix des États du Nord; de constituer l'union à titre perpétuel; de répartir les recettes sur de nouvelles bases, et de façon à élever sensiblement la part qui en reviendrait au Gouvernement prussien.

Je croirais superflu de relever la portée à la fois commerciale et politique d'une pareille combinaison. Il me suffira de dire que le Cabinet de Berlin, maître de la Confédération du Nord, et sans préjudice des rapports qu'il a noués ou qu'il nouera encore avec

les Cours du Midi, disposerait en outre des intérêts économiques de tous les États allemands, et les placerait ainsi sous sa sujétion absolue.

On aurait d'ailleurs, quant au mode d'arriver à ce résultat, des vues qui s'inspireraient du même esprit d'envahissement. Au lieu d'ouvrir, pour reviser les stipulations du Zollverein, des négociations diplomatiques avec les États du Midi, on songerait à arrêter toutes les modifications qu'on veut y introduire, et à s'en expliquer ensuite avec eux sans leur laisser la faculté de les amender. On consentirait seulement à admettre leurs délégués pour en discuter, ou plutôt pour en apprécier les effets. A cet égard, on suggérerait divers expédients que, pour le moment, je me bornerai à indiquer. Il s'agirait, soit de réunir une conférence de commissaires spéciaux, soit de mettre ceux des États du Midi en rapports avec les membres du Conseil fédéral, en les constituant en une Assemblée ayant qualité et pouvoir d'arrêter les résolutions définitives. On a même imaginé de conférer cette attribution au Parlement, qui admettrait dans son sein un nombre proportionnel de Députés des États du Midi, et siégerait, ainsi agrandi, pour délibérer sur toutes les questions commerciales et douanières communes à toute l'Allemagne; ce serait une ébauche de Parlement unitaire, et les partisans de l'union immédiate la conseillent vivement au Cabinet de Berlin. Votre Excellence remarquera que, dans ces diverses hypothèses, les États du Midi se trouveront également placés dans l'alternative de subir la loi de la majorité qui est acquise aux États du Nord, c'est-à-dire à la Prusse, ou de sortir du Zollverein. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le projet de nouvelle Constitution douanière sera exclusivement préparé dans les bureaux de l'administration prussienne, comme les projets financiers ou militaires dont sera saisi le Conseil fédéral et qu'il devra s'approprier; qu'en somme, c'est la Prusse seule, sans contrôle ni contrepoids, qui réglera à sa guise toutes les mesures destinées à devenir lois fédérales et à être, tôt ou tard, imposées à l'Allemagne entière.

Je terminerai en signalant un point particulier à l'attention de Votre Excellence. Je disais plus haut que l'une des conditions de l'union douanière allemande sera désormais la perpétuité. Or, si le Luxembourg continue à faire partie du Zollverein, sera-t-il vrai

de prétendre qu'il conserve la plénitude de son indépendance souveraine et internationale, même après s'être interdit à jamais la faculté, qui en est l'un des caractères essentiels, de rompre ses relations commerciales avec l'Allemagne, ou au moins d'en contracter avec d'autres Puissances? Il est à remarquer que le Grand-Duché n'a pas, dans l'association, de voix virile, et que les autres membres qui en font partie disposent de ses intérêts sans qu'il soit représenté dans leurs délibérations. Je présume qu'il sera consulté quand le moment sera venu de substituer la nouvelle à l'ancienne Constitution douanière, et on peut se demander si, dans la situation que lui a créée le traité de Londres, il lui sera permis de prendre les engagements auxquels il devrait souscrire pour continuer à faire partie du Zollverein. Votre Excellence jugera peut-être opportun de faire examiner cette question.

5176. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, 364, n° 146.)

Berlin, 26 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

[Benedetti accuse réception au Marquis de Moustier de son télégramme du 22 mai.]

Mais ce qui, à mon sens, est hors de doute, c'est que M. de Bismarck lui-même est désireux de reprendre avec la Cour d'Autriche les relations traditionnelles rompues par la dernière guerre. Je suis certain qu'il s'est exprimé en ce sens avec des intermédiaires qu'il croyait en situation de disposer le Cabinet de Vienne à un rapprochement; il assurait tout récemment à une personne, dans l'intention évidente qu'elle le répétât au Baron de Beust, qu'il connaissait le prix dont la Prusse devait payer l'alliance de l'Autriche, et qu'il le tenait à sa disposition. Ce prix, si ce qui m'est revenu est exact, consisterait dans l'abstention de la Prusse à resserrer les liens qui l'unissent aux États du Midi, et dans l'emploi de ses bons offices à faciliter, sur les questions d'ordre commercial ou économique, une sorte d'entente entre ces mêmes États et l'Autriche. L'Allemagne méridionale, et

plus particulièrement la Bavière, deviendrait, en d'autres termes, une sorte de terrain neutre où les deux grandes Puissances pourraient se rencontrer et mettre d'accord leurs vues et leurs intérêts.

Ce qui, au surplus, me porte à croire que ces informations ne sont pas dépourvues de fondement, c'est l'attitude que l'on a prise avec le Ministre d'Autriche du moment où l'affaire du Luxembourg est venue troubler les relations qu'on entretenait avec nous, attitude nouvelle, manifestement gracieuse, et qui s'accuse chaque jour davantage. Les membres du Cabinet le recherchent, et le Roi, l'ayant rencontré à une soirée donnée chez le Ministre de sa Maison où l'on s'était abstenu d'inviter les Ambassadeurs, l'a chaudement complimenté sur le discours prononcé par l'Empereur François-Joseph à l'ouverture du Reichsrath, et lui a particulièrement témoigné la satisfaction avec laquelle il voyait l'Autriche répudier toute politique de représailles[1]. Je tiens cependant d'une source tout à fait digne de foi que jusqu'à présent il n'a été fait personnellement à M. le Comte de Wimpffen aucune ouverture ni aucune communication confidentielle.

Pour peu d'ailleurs qu'on connaisse M. de Bismarck, on se persuade aisément que, dans l'état actuel des choses, il doit s'appliquer activement à apaiser la Cour d'Autriche et à se rapprocher de M. de Beust. Il est trop prévoyant et doué de trop de résolution pour ne pas rechercher les moyens de mettre fin à une situation qui tend à réunir la France et l'Autriche en les éloignant de la Prusse. C'est un point de vue qu'il m'a souvent développé, quand il désirait se rapprocher du Gouvernement de l'Empereur pour se couvrir contre les rancunes du Cabinet de Vienne. Après l'issue de l'affaire du Luxembourg, ce n'est vraisemblablement plus à Paris mais à Vienne qu'il doit juger opportun de porter ses efforts, et on peut être certain qu'il ne négligera rien pour en assurer le succès. Votre Excellence comprendra cependant combien il doit m'être difficile de contrôler les démarches que le Cabinet de Berlin peut tenter secrètement dans ce sens, et que je me borne à vous signaler ses tendances et ses dispositions.

[1] Cf. Benedetti, 24 mai, n° 144.

5177. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 147.)

Berlin, 26 mai 1867.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Jugeant opportun d'éviter toute occasion d'exprimer un avis, je n'ai pas cherché à savoir quelles sont exactement les intentions du Roi au sujet du voyage qu'il se propose de faire à Paris. Je présume d'ailleurs que Votre Excellence en est informée par M. de Goltz. Je crois devoir cependant vous apprendre que, suivant ce qui se dit à Berlin, Sa Majesté a dû renoncer, sur les avis qui ont été transmis par cet Ambassadeur, au désir qu'elle avait exprimé d'accompagner ou de rejoindre en France l'Empereur Alexandre, et qu'elle se propose de partir dans la seconde quinzaine du mois prochain. Je crois superflu de vous entretenir des commentaires auxquels donnent lieu ces retards successifs mis au départ du Roi.

5178. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 31 *bis*.)

Darmstadt, 26 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

M. de Dalwigk m'assure qu'il n'est pas question d'une Conférence à Munich en vue de l'entrée du Sud dans la Confédération du Nord[1]. M. de Wentzel[2], dont la position paraît s'être améliorée auprès du Ministre des Affaires étrangères, lui aurait dit il y a peu de temps dans une conversation intime : « Ne voulez-vous pas entrer dans notre Confédération? » M. de Dalwigk aurait nettement refusé.

Il me dit en effet qu'il veut tenir ferme, attendre les événements, leur laisser le temps de se produire; qu'il peut résister encore plusieurs mois, un an, deux ans peut-être; qu'on ne saurait affirmer que de grands intérêts n'y soient pas attachés. Personne ne voit bien clairement dans l'avenir. Pour des esprits poli-

[1] Cf. ci-dessus, p. 101, note 1.
[2] Ministre de Prusse à Darmstadt.

tiques, il est nécessaire d'admettre que la paix actuelle, précieuse à tant de titres, peut n'être pas éternelle. Que ne perdrait-on pas, alors, à avoir laissé le Nord absorber le Sud! Et quelle différence, si l'on trouvait, au besoin, toute prête à s'organiser une sorte de ligue qui commencerait au Hanovre pour ne finir qu'à l'Autriche !

M. de Dalwigk résistera donc à la Prusse, à l'opposition du Parlement hessois, aux manœuvres de Cour. Il tiendra contre tout le monde jusqu'à la limite de ses forces politiques. Il aura une diplomatie à Vienne [1], à Paris, malgré la suppression des appointements. Il conservera la nationalité hessoise, malgré la pression de la jeune Cour de Darmstadt.

J'ai assisté pendant tout l'hiver aux variations de la position de M. de Dalwigk à la jeune Cour. Celle-ci est un foyer de propagande prussienne, il serait difficile de se le dissimuler. Au retour de Munich, c'est-à-dire après la guerre, les rapports entre la Princesse Alice [2] et le Baron étaient fort tendus. Il y a eu évidemment tentative de rapprochement de la part des Princes, et même combinaison d'efforts et d'influences diverses depuis cette époque, et je serais tenté d'y rapporter l'attitude, compromettante pour le Gouvernement hessois, du Ministre à Berlin, qui prêta un certain appui, dans le sens prussien, aux Députés de l'Oberhessen (comme j'eus l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence les 11 et 12 avril), attitude que M. de Dalwigk atténue aujourd'hui parce qu'il a besoin de M. Hoffman auprès de M. de Bismarck. Plus tard, un grand coup fut vraisemblablement tenté (vers le 20 avril), et je vois, aux environs de cette date, le manifeste du parti prussien signé à Darmstadt par le Secrétaire des Commandements de la Princesse [3], ainsi que bientôt après la démarche, aux dehors familiers, presque amicaux, dont je parlais tout à l'heure, de la part de M. de Wentzel auprès de M. de Dalwigk.

[1] Dans une précédente dépêche (26 mai, n° 31, Hesse-Darmstadt, 30), d'Astorg annonçait le retour à Vienne du ministre de Darmstadt, Gagern.

[2] La princesse Alice était la troisième fille de la reine Victoria. Elle avait épousé, en 1862, le prince Louis de Hesse, neveu du Grand-Duc régnant.

[3] Cf. d'Astorg, 2 mai.

Cette démarche aurait été suivie, enfin, du dénouement que je vais raconter.

Il y a peu de temps, le Prince Louis[1] aurait été trouver M. de Dalwigk, et l'aurait pressé de donner son appui à l'entrée de la Hesse dans la Confédération. M. de Dalwigk aurait refusé. Le Prince Louis, après une conversation assez vive, se serait rendu chez le Grand-Duc, et aurait essayé de lui faire signer un office important dont la conséquence devait être d'entraîner l'absorption de la Hesse. Le Grand-Duc, sur le laisser-aller duquel on paraissait avoir compté, repoussa le Prince son neveu. M. de Dalwigk fut instruit des faits, «et je suis, me disait-il, décidément brouillé, à couteaux tirés, avec le Prince Louis». Telle est la dernière péripétie de ce petit drame. On m'a affirmé l'exactitude des détails; le mot du Baron montre qu'ils cadrent avec l'ensemble.

Cette situation singulière prouverait que, lorsque la Prusse semble périodiquement abandonner ou même repousser l'entrée du Sud dans la Confédération, elle a soin de ne pas lâcher assez les rênes pour ne pas pouvoir les reprendre à un moment donné.

[M. d'Astorg annonce le départ pour Paris de la Princesse Alice, et donne à ce propos des renseignements sur le caractère de la Princesse et sur ses sympathies prussiennes. — Un autre adversaire de la France, le Prince Alexandre de Hesse, chercherait à se trouver à Paris en même temps que le Tsar son beau-frère[2]. M. de Dalwigk, lui aussi, aurait l'intention de se rendre à Paris.]

5179. Mahon, Vice-Consul à Eich, au Marquis de Moustier.
(Confidentielle. Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 6, n° 33.)

Eich, 26 mai 1867.
(Cabinet, 28 mai.)

[Mahon communique au Marquis de Moustier une ouverture qui lui a été faite la veille par M. Colnet d'Huart, directeur géné-

[1] Le prince Louis était le fils aîné du prince Charles de Hesse, frère du Grand-Duc régnant.

[2] Le prince Alexandre était frère du Grand-Duc régnant et de la princesse Marie de Hesse, qui avait épousé Alexandre II en 1841.

ral des Finances du Luxembourg. Il s'agirait d'établir entre le Grand-Duché et la France une union douanière analogue à celle que le Zollverein avait créée entre le Luxembourg et l'Allemagne. M. Colnet d'Huart indique un procédé pour rompre le Zollverein. La ville de Lübeck se trouvant liée avec la France par un traité de commerce, et la Prusse étant très désireuse de le voir annulé, la France, en y renonçant, pourrait obtenir une concession prussienne équivalente du côté du Luxembourg. M. Colnet d'Huart insiste sur les avantages économiques et politiques d'une semblable combinaison, qui pourrait peut-être être étendue à la Belgique.]

5180. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 495.)

Vienne, 26 mai 1867.

J'ai reçu votre télégramme du 23 mai, par lequel vous m'informez que le Maréchal Niel maintient fermement qu'il n'a pas adressé un télégramme en clair au Colonel Guépratte, et vous me demandez de vous envoyer le texte de celui dont j'ai déclaré avoir connaissance[1]. Je regrette fort que cet incident provoque une enquête, que j'eusse préféré éviter à tous les points de vue, mais il ne me reste, en l'état où la question se trouve posée, qu'à vous envoyer le texte même du télégramme ainsi qu'il a été relevé par les autorités autrichiennes sur le registre du bureau central des dépêches à Vienne. Vous le trouverez annexé à cette lettre.

5181. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig. Saxe, 143, n° 55.)

Dresde, 27 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

[Le Baron Forth-Rouen informe le Marquis de Moustier que les Prussiens viennent de quitter Dresde.]

(1) Cf. Gramont, personnelle et confidentielle, 20 mai.

Un ancien Diplomate prussien, qui a quitté Berlin pour se rendre à Vienne, en passant par Dresde, où il s'est arrêté, a été chargé par M. de Bismarck de faire ses compliments au Baron de Beust, et de le remercier de nouveau, en son nom, d'avoir aidé la Prusse à éviter un conflit avec la France, ce dont lui, M. de Bismarck, «ne voulait pas». Le Roi de Prusse, rencontrant le Ministre d'Autriche dans le salon de la Princesse de Byron, à Berlin, lui a fait les plus grands éloges du discours de la Couronne à Vienne, éloges qui sont, du reste, dans toutes les bouches! La Prusse daigne «jeter un voile sur le passé et promettre à l'Autriche l'appui de nombreux amis, pour aider au développement de la prospérité du *Royaume danubien*, si importante pour l'Europe[1]!»

5182. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 740, n° 131.)

Londres, 27 mai 1867.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 29 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception au Marquis de Moustier de ses dépêches n°s 65 et 66, du 23 mai.]

On pourrait dire que, sur presque tous les points où leurs intérêts se trouvent en présence, l'antagonisme entre l'Angleterre et la Russie se révèle. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, se trahit, surtout depuis les événements de Crète, par un manque presque absolu de confiance dans les relations des deux Gouvernements. J'ajouterai que l'arrivée prochaine du Tsar en France n'est pas considérée, à première vue du moins, comme étant de nature à modifier ces dispositions.

M. l'Ambassadeur de Russie m'a annoncé hier qu'il venait de recevoir de son Souverain l'invitation de se rendre à Paris. M. le Baron de Brunnow, dont les tendances personnelles nous sont très favorables, est, de tous les diplomates russes que j'ai rencontrés, celui qui m'a paru le plus apte à comprendre les nécessités de la politique française, particulièrement en Orient, et à en tenir

(1) Cf. Benedetti, 26 mai, n° 146.

IMPRIMERIE NATIONALE.

compte dans l'occasion. Le long séjour qu'il a fait en Angleterre, ses relations d'amitié avec quelques-uns des hommes politiques les plus éminents de ce pays, le portent naturellement aussi, j'ai lieu de le croire du moins, à ménager autant que possible les susceptibilités de nos alliés d'Outre-Manche. On doit donc se féliciter, à ce double point de vue, de voir l'Empereur de Russie appeler auprès de lui, dans les circonstances actuelles, un pareil conseiller. M. le Baron de Brunnow m'a témoigné le désir que l'Empereur, qui a déjà daigné, lors du Congrès de Paris, l'accueillir avec une bienveillance toute particulière, fût informé de son arrivée à Paris. Il m'a prié également de ne pas vous laisser ignorer le prix qu'il attachait à renouer avec Votre Excellence les rapports qu'il a eus autrefois avec elle à Berlin[1]. M. le Baron de Brunnow compte quitter Londres le 31 de ce mois.

[La fin de la dépêche est relative à un banquet donné la veille par Lord Stanley, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine, auquel il avait convié le Corps diplomatique. Un post-scriptum annonce que l'échange des ratifications du traité du 11 mai n'aura lieu que dans quelques jours.]

5183. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Vienne, 27 mai 1867, 1h 20 soir.
(Reçu à 2h soir.)

Le Cabinet de Vienne adhère en principe à la proposition d'une enquête européenne, ainsi qu'elle est exposée dans votre dépêche du 18 n° 63; mais il n'adhère pas au projet de note que nous lui avons communiqué, parce qu'il ne définit pas suffisamment les pouvoirs de la commission. Je vous envoie le courrier demain, et vous engage à l'attendre avant de rien faire[2].

(1) Moustier avait été ministre à Berlin du 5 mars 1853 au 17 novembre 1859.
(2) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 25 mai, 8 h. soir.

5184. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 364.)

Berlin, 28 mai 1867, 3h 42.
(Reçu à 4h 35.)

J'apprends par voie indirecte que le départ du Roi pour Paris aura décidément lieu dans les premiers jours du mois prochain. Vous devez être exactement informé à cet égard. Votre intention, je suppose, est que je précède ou que j'accompagne le Roi. Je vous prie de vouloir bien cependant me donner vos instructions dès à présent, pour que je puisse prendre mes dispositions en temps opportun.

5185. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 364.)

Paris, 28 mai 1867.
(Expédié à 7h 1/2 soir.)

D'après un nouvel arrangement fait ici, le Roi doit arriver à Paris le 5 juin. Vous pourrez le précéder si cela vous paraît convenable.

5186. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 28 mai 1867, 1h 35 soir.
(Reçu à 8h soir.)

Le Général Ignatieff s'est plaint à moi, en très bons termes d'ailleurs, que le jugement tout confidentiel qu'il avait porté sur le travail russe, et qu'il m'avait paru intéressant que vous sussiez au même titre [1], ait été connu à Saint-Pétersbourg par l'entremise de M. de Budberg. Comme nos rapports ici sont excellents, je vous prie de faire tout ce qui sera possible pour disculper le Général et atténuer un incident qui fait l'objet d'un échange de

[1] Cf. Bourée, 14 mai, n° 83.

télégrammes un peu vifs entre mon Collègue et le Prince Gortchakoff.

5187. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 28 mai 1867, 6h 20 soir.

Je vous envoie aujourd'hui par l'Allemagne mes notes sur le travail russe, de manière à ce que vous les receviez lundi[1].

M. de Bouville[2], pressé par sa santé de se rendre aux eaux, se dispose à partir; mais je vous prie de vouloir bien m'envoyer d'urgence un des deux Secrétaires annoncés.

5188. Le Marquis de Gabriac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 238.)

Saint-Pétersbourg, 28 mai 1867, 10h soir.

L'Empereur Alexandre part ce soir; il suit l'itinéraire indiqué[3].

5189. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 30.)

Stuttgart, 28 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

J'avais l'honneur de dire à Votre Excellence, dans mon dernier rapport, qu'un certain temps d'arrêt me semblait se produire dans les tendances prussiennes du Gouvernement wurtembergeois. De nouvelles observations et quelques renseignements que j'ai recueillis depuis me confirment dans cette impression.

(1) Cf. Moustier à Bourée, 24 mai.

(2) Bouville était secrétaire de troisième classe à l'ambassade de Constantinople.

(3) Cf. Talleyrand, 23 mai, n° 44.

En premier lieu, le rang élevé de l'Attaché militaire prussien envoyé à Stuttgart[1], s'il a surpris M. de Varnbüler[2], a surtout déplu au Roi Charles; le public voit dans le grade de M. d'Obernitz l'indice que la Prusse entend avoir ici, comme à Munich et à Carlsruhe, non pas tant un agent chargé de coopérer à la réorganisation militaire projetée qu'un instructeur qui se chargera de la diriger lui-même, et il est à croire que Sa Majesté a ressenti une impression analogue. Elle est par suite peu satisfaite du choix fait par le Cabinet de Berlin, et serait résolue, si je suis bien informé, à tenir moins compte qu'elle n'aurait fait sans cela des désirs de la Prusse dans les questions que soulève la nouvelle formation de l'armée; on dit que le Roi résistera le plus possible à toute pression sur ce sujet, et qu'il ne veut surtout pas entendre parler de convention militaire.

En second lieu, l'Autriche, qui se tenait ici dans une attitude toute d'observation et de passivité, semble disposée à sortir de sa réserve et à reprendre un rôle dans les affaires du Wurtemberg. Je tiens de source très certaine que le Représentant de la Cour de Vienne a tout dernièrement fait entendre à M. de Varnbüler des paroles ressemblant assez à un avertissement sur les conséquences possibles du mouvement qui emporte les États du Sud vers la Prusse[3]. Le Ministre des Affaires étrangères disait à M. de Chotek[4], comme il me l'avait dit à moi-même il y a quelque temps, que le Cabinet de Berlin n'avait fait à Stuttgart aucune ouverture relative aux arrangements qui doivent intervenir, qu'il n'avait jamais été et qu'il n'était nullement question d'une entrée même éventuelle du Wurtemberg dans la Confédération du Nord, et qu'on ne pensait pour le moment qu'à traiter de la reconstitution du Zollverein. Il parlait à ce propos de l'envoi possible de délégués des États du Sud à Berlin, qui siégeraient soit dans le Conseil fédéral, soit dans un Parlement commercial, soit même dans le Reichstag, avec des pouvoirs très strictement restreints aux affaires purement commerciales, et il semblait considérer ce mode de procéder comme le meilleur à adopter, lorsque

(1) Cf. Châteaurenard, 19 mai et 22 mai.
(2) Cf. Châteaurenard, 22 mai.
(3) Cf. ci-dessus, p. 101, note 1.
(4) Ministre plénipotentiaire autrichien à Stuttgart.

le Ministre d'Autriche lui a fait observer que la ligne de démarcation serait si difficile à maintenir, et qu'il y aurait si peu d'espace entre cette sorte de représentation dans un but spécial et une participation à toutes les autres affaires, qu'il ne tarderait certainement pas à être franchi, et que, en fait, le Wurtemberg se trouverait peut-être, sans s'en douter, être entré dans la Confédération du Nord, ce qui pourrait bien soulever quelques objections. M. de Chotek a ajouté que la Cour de Vienne, qui venait de donner une preuve si éclatante de son désir du maintien de la paix par sa conduite dans l'affaire du Luxembourg, ne pouvait que souhaiter que le Cabinet de Stuttgart évitât de donner lieu, pour sa part, à n'importe quelle difficulté. Ce langage a paru sérieusement impressionner M. de Varnbüler, qui, comme tous les Ministres des petits États de l'Allemagne, sait très bien qu'un danger peut toujours sortir pour eux d'une complication entre les grandes Puissances, et il est probable que désormais la question de la reconstitution du Zollverein va le préoccuper à un point de vue qu'il semblait n'avoir point envisagé jusqu'ici.

M. de Bismarck a déclaré à M. de Varnbüler qu'il faisait de l'abandon du *veto* une condition *sine qua non* de cette reconstitution, et qu'il entendait que dans le Zollverein futur les décisions fussent prises à la majorité des voix, ce qui assurera à la Prusse une prépondérance absolue [1]. La faculté de dénoncer le traité disparaîtrait également. Le Ministre wurtembergeois est disposé à se soumettre à ces conditions parce que, dit-il, les intérêts matériels du pays dépendent avant tout du maintien de l'union douanière avec la Prusse, et qu'il faut acheter ce maintien à tout prix. Ce n'est pas sans difficultés qu'il a pu faire accepter au Roi l'idée de ces sacrifices à faire, et c'est un des points sur lesquels M. de Neurath, l'ex-Président du Conseil privé, a le plus vivement combattu, représentant, non sans raison, qu'abandonner le droit de *veto* était dépouiller le Souverain d'une portion notable de son pouvoir royal, et remettre le sort des intérêts matériels du Royaume à la discrétion de la Prusse et de ses Confédérés. Pour M. de Neurath comme pour beaucoup de bons esprits en Wurtemberg, entre autres le savant économiste Mohl, il n'est pas aussi certain

[1] Cf. Benedetti, 26 mai, n° 145.

qu'il l'est pour M. de Varnbüler que le maintien de l'union douanière avec la Prusse soit une nécessité absolue pour leur pays : ils disent que des conventions avec l'Autriche, la Prusse et ses Confédérés, la Suisse, l'Italie et la France pourraient bien mieux servir les intérêts matériels et mieux assurer encore le développement commercial et industriel du Sud de l'Allemagne que la reconstitution du Zollverein, et que ce qui est vrai à leurs yeux dans la situation actuelle le deviendra bientôt pour tous, alors que l'achèvement des lignes de fer qui doivent franchir les Alpes viendra changer les conditions économiques des États en deçà de la ligne du Mein et reporter vers la Méditerranée une portion du courant commercial actuellement dirigé sur la Mer du Nord. Je signale cette opinion, Monsieur le Marquis, parce qu'elle montre que, même sur le terrain des intérêts matériels, il y a en Wurtemberg une opposition sérieuse à l'union intime avec la Prusse. Mais, sous ce rapport, du moins, M. de Varnbüler me paraît trop convaincu pour reculer : il peut bien faire une sorte de halte, comme je le constate aujourd'hui, il pourra bien ensuite peser plus mûrement toutes ses démarches, avancer plus lentement : il n'en consentira pas moins à tout ce qui sera nécessaire pour assurer le maintien du Zollverein avec la Prusse et la Confédération du Nord.

[La fin de la dépêche est consacrée aux travaux publics entrepris à Stuttgart, dont s'occupe très activement M. de Varnbüler, et à l'abolition du monopole sur le sel.]

5190. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 67.)

Vienne, 28 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 12 juin.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 20 de ce mois et au n° 68.

J'ai informé M. le Baron de Beust de l'adhésion de la Russie, de la Prusse et de l'Italie à la démarche que nous proposons de faire en commun auprès de la Porte, en accompagnant cette

communication des développements que Votre Excellence m'indique dans sa dépêche du 18 (n° 63) et qu'elle a chargé notre Ambassadeur à Londres de donner à Lord Stanley[1]. Ayant plus tard reçu votre télégramme du 25, j'ai insisté de nouveau auprès du Président du Conseil sur le prix que nous attachons au concours du Cabinet de Vienne, et sur l'urgence d'une prompte résolution[2].

M. de Beust m'a répondu que, de son côté, le Cabinet de Vienne mettait une grande importance à ne pas se séparer de nous dans cette question comme dans toutes les autres, et qu'en fait il partageait entièrement les vues ultérieures du Gouvernement de l'Empereur, la divergence momentanée qu'il s'agissait d'aplanir ne portant que sur une différence d'appréciation quant au moyen employé pour obtenir le résultat sur lequel on était d'accord. A ses yeux, ce moyen, tel qu'il avait été proposé et formulé jusqu'à ce jour, ne pouvait absolument pas avoir une autre conséquence que de provoquer un second refus de la Porte, et c'est pour cette raison, pour cette seule raison, que le Cabinet de Vienne le trouvait mal choisi.

Le projet de note proposé par la France contenait entre autres phrases celle-ci : «Les populations *seules*, librement et sincèrement consultées, pourraient l'indiquer (l'origine du mal et les remèdes qu'il comporte). Cette consultation devrait avoir lieu sur place.» La Porte verrait dans cette proposition le conseil d'abdiquer ses droits souverains pour les remettre entre les mains de la population crétoise; sa souveraineté se trouverait ainsi placée à la merci d'un vote populaire, suffrage universel ou partiel, mais dans tous les cas émis dans des conditions exceptionnelles, et au moment où la province qui est appelée à l'émettre est remplie par des étrangers qui y sont presque aussi nombreux, sinon plus nombreux, que les indigènes. Comment espérer que la Porte puisse consentir à accepter un verdict dont la situation exceptionnelle de l'île de Candie fait d'avance prévoir le résultat? Son refus est infaillible, et dès lors la démarche proposée n'aurait

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 20 mai, n° 64.

[2] Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 25 mai, 8 h. soir, et Gramont, télégramme, 27 mai, 1 h. 20.

pour effet que de substituer à l'état de choses actuel un état de choses plus tendu et plus difficile à améliorer. Quels que fussent les ménagements dont la démarche était accompagnée, la Porte ne pouvait en méconnaître la portée. Il convenait sans doute à tous égards de lui laisser l'initiative de la proposition d'enquête et de l'invitation aux Ambassades d'y déléguer des commissaires; mais cela ne suffirait pas pour l'amener à donner son consentement, et elle n'adhérerait certainement pas à la proposition tant qu'elle ne saurait pas jusqu'où peuvent s'étendre les conséquences de l'enquête.

M. de Beust m'a prié de bien observer que le Cabinet de Vienne ne repoussait pas le projet de note identique parce qu'il faisait dépendre du suffrage universel le sort de la Crète, mais seulement parce qu'à ses yeux il n'offrait pas les avantages d'une solution pratique, n'ayant aucune chance d'être agréé par la Porte.

En ce qui touche le suffrage universel comme moyen de solution, il était, quant à lui, d'autant plus disposé à l'accepter en principe, qu'il était encore sous l'impression du regret avec lequel il avait vu ce moyen écarté par la Prusse lorsqu'on discutait à Londres sur les affaires de Sleswig avant la guerre de Danemark; mais il ne s'agissait pas ici d'une question de principe, il s'agissait de gagner l'assentiment de la Porte, et il lui paraissait fort désirable de trouver un moyen de ne pas placer la Turquie dans un état de résistance absolue vis-à-vis des Puissances. Pour cela, il était nécessaire de mieux définir les pouvoirs de la Commission d'enquête, afin que la Porte puisse croire qu'en demandant l'enquête elle ne prend pas l'initiative d'une mesure qui a simplement pour but et pour effet de la dépouiller légalement d'une province pour la faire passer au Royaume de Grèce.

Dans ces conditions, avec des pouvoirs définis et une composition arrêtée d'avance, l'enquête européenne se présente en effet comme le meilleur moyen de remédier aux maux de l'île de Candie, et l'Autriche s'y associera très volontiers.

En dehors de ces conditions, comme il s'agit de provoquer un refus qui n'est pas douteux, le Cabinet de Vienne croit qu'il est nécessaire, avant de créer ainsi une nouvelle situation beaucoup plus grave, de s'entendre sur ce qui se fera ultérieurement. Le refroidissement diplomatique qui est mentionné comme la consé-

quence du refus de la Porte n'est à ses yeux qu'une courte transition vers la rupture : que ferons-nous, que voulons-nous faire quand la rupture va venir?

M. de Beust croit qu'il serait plus pratique et plus habile d'introduire dans la note qu'il s'agit de remettre à la Porte des tempéraments qui auraient pour résultat de gagner le concours de l'Angleterre, et en quelque sorte de forcer l'adhésion du Gouvernement turc. Si cependant il est impossible d'arriver à ce résultat, il demande que les regards s'étendent un peu au delà de cette période transitoire qui sera la première conséquence du refus et qui a été désignée jusqu'ici par les mots *refroidissement diplomatique.*

Le Cabinet de Vienne considère cet état anormal comme le pire de tous les résultats possibles : ce serait l'isolement de la Turquie laissée à la merci de la Russie. Le Cabinet de Pétersbourg ne demande pas autre chose en effet, car, du jour où les Puissances européennes ont sanctionné le *refroidissement diplomatique*, la Russie met de côté les ménagements, et travaille à l'aise dans les provinces slaves de l'Empire turc.

M. le Baron de Beust m'a prié d'appeler votre attention sur ces considérations, qui sont si importantes pour l'Autriche qu'il est obligé d'en tenir compte[1].

Je résume en terminant les principaux traits de la conversation que j'ai eue avec lui.

Son premier désir est avant tout de ne pas se séparer de nous.

Il fait tous ses efforts pour amener l'Angleterre dans le concours, parce qu'il est convaincu que c'est le seul moyen de rendre la démarche efficace.

Il voudrait par-dessus tout assurer l'efficacité de la démarche, obtenir l'assentiment de la Porte, et principalement éviter l'état de choses défini par les mots *refroidissement diplomatique :* assurer ce résultat serait à ses yeux une faute diplomatique.

Dans ce but, il conseillerait de tempérer le langage et les propositions adressés à la Porte, si cela est nécessaire.

L'enquête européenne, proposée comme il est indiqué dans votre dépêche du 18 mai, n° 63, et accompagnée d'une définition

[1] Cf. Gramont, 13 mai, n° 61.

des pouvoirs de la Commission, lui paraît un des tempéraments praticables, et il adhérerait à ce système.

Enfin, dans le cas où la Porte répondrait par un refus à toute démarche des Puissances, il demande que nous étendions l'accord de notre politique au delà de la période du *refroidissement diplomatique.*

5191. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495.)

Vienne, 28 mai 1867.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Votre Excellence a bien voulu appeler récemment mon attention sur des informations parvenues au Ministère de l'Intérieur et qui, émanant d'une source qui leur donnait une certaine valeur, portaient que le Comte de Bismarck aurait récemment envoyé à Vienne un Comte de Reck, ami de son chef de Cabinet, le Conseiller Wagner[1]. Suivant ces renseignements, M. de Reck aurait pour instructions de pressentir les dispositions de la Cour d'Autriche, et de faire à Vienne la proposition d'une alliance intime. D'un autre côté, vous m'avez transmis le 24 mai, Monsieur le Marquis, un télégramme m'informant que M. Benedetti tenait pour certain que la Cour de Prusse faisait de nouveaux efforts pour nouer des relations intimes avec l'Autriche[2].

J'ai pris à ce sujet des informations qui me paraissent dignes de foi, et je crois que, si le Cabinet de Berlin nourrit toujours l'idée d'un rapprochement et même d'une alliance intime avec l'Autriche, il n'a pas encore donné suite à cette pensée par aucune proposition officielle ou confidentielle depuis l'échec du Comte de Tauffkirchen. Dans tous les cas, le Baron de Beust n'est pas, pour le moment, disposé à s'avancer dans cette voie. Si j'en crois les renseignements que j'ai recueillis, ce ne serait point à Vienne mais à Florence que M. de Reck aurait été envoyé de Berlin, et il pourrait être intéressant de savoir dans quel but.

[1] Cf. Moustier à Benedetti et à Gramont, télégramme, 22 mai.
[2] Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 23 mai.

5192. Le Baron de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 61.)

Vienne, 28 mai 1867.

L'Ambassadeur de France a bien voulu me communiquer confidentiellement la dépêche ci-jointe[1], dans laquelle M. le Marquis de Moustier expose les vues du Gouvernement français sur la formation de la commission d'enquête qu'il jugerait opportun d'envoyer en Crète. Il me semble que la Porte, aussi bien que les Puissances intéressées au maintien de l'Empire ottoman, peut donner son adhésion aux principes énoncés dans cette pièce. L'autorité et la dignité du Sultan se trouvent amplement sauvegardées par la manière de procéder qu'indique M. le Marquis de Moustier. D'un autre côté, la présence de Délégués européens en Crète garantit à la population chrétienne un traitement équitable et le redressement des griefs dont elle aurait à se plaindre. Nous croyons donc que la proposition française, sous la forme actuelle, offre un terrain favorable à une entente entre les Puissances et la Porte. C'est dans ce sens que j'écris à Constantinople, et Votre Altesse trouvera sous ce pli copie de la dépêche que j'adresse à M. le Baron de Prokesch[2].

5193. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 69.)

[Paris,] 29 mai 1867.

Ainsi que je vous l'ai mandé par ma dépêche n° 63[3], j'avais chargé l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres d'indiquer à Lord Stanley les conditions dans lesquelles pouvait être constituée, à notre avis, la Commission chargée de procéder à une enquête en Crète[4]. M. le Prince de La Tour d'Auvergne m'a rendu compte,

(1) Il s'agit de la dépêche de Moustier du 18 mai, n° 63.
(2) La dépêche est jointe.
(3) Du 18 mai.
(4) Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 20 mai, n° 64.

le 24 de ce mois, de l'entretien qu'il avait eu à cette occasion avec le Principal Secrétaire d'État, et j'ai eu soin moi-même de vous en faire connaître le résultat par mon télégramme du 25. Lord Stanley s'est montré de plus en plus favorable à la mesure projetée, et a déclaré que, ne voyant pas de danger dans la forme actuelle de l'enquête que nous proposions, il était disposé à y donner son adhésion. Il est revenu toutefois sur la nécessité de déterminer autant que possible d'avance les points sur lesquels l'enquête devra porter, en exprimant le désir de savoir également si la Commission aurait à se transférer dans les parties de l'île où l'insurrection n'est pas étouffée, et si, dans ce cas, elle serait fondée à réclamer une suspension des hostilités. L'Ambassadeur de l'Empereur lui a rappelé que le Gouvernement ottoman participerait lui-même à l'enquête, et qu'il y avait lieu de penser, dès lors, que la Commission ne suggérerait que les mesures dont l'adoption serait reconnue indispensable par tous. Lord Stanley, tout en attachant le même prix à obtenir quelques explications préalables sur les points signalés par lui, s'est félicité du rapprochement qui s'était déjà opéré dans les vues des deux Gouvernements et lui faisait présager qu'une entente complète ne tarderait pas à s'établir sur cette question.

J'ai reçu depuis lors la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 et dans laquelle vous me mandez que le Cabinet de Vienne, en adhérant en principe à la proposition d'une enquête européenne telle que nous l'avons formulée, ne croit cependant pas pouvoir s'approprier le projet de note qui lui avait été soumis à cet égard, en tant que ne définissant pas suffisamment les pouvoirs de la Commission.

Le courrier dont vous m'annoncez l'envoi m'apportera sans doute le compte rendu de l'entretien que vous avez eu à ce sujet avec M. le Baron de Beust[1]. Ainsi que vous m'y engagez vous-même, j'attendrai ces explications pour répondre aux objections du Cabinet de Vienne. Je ferai toutefois observer dès à présent que, dans notre communication, nous devons, ce me semble, nous borner à indiquer d'une manière générale la combinaison que nous recommandons au Gouvernement ottoman, et que la

[1] Cf. Gramont, 28 mai, n° 67.

définition des pouvoirs de la Commission peut naturellement faire l'objet d'une entente ultérieure.

5194. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 71.)

Paris, 29 mai 1867.

La dépêche que je vous ai adressée le 18 de ce mois sous le n° 65 vous a fait connaître les explications qui nous ont été données par le Gouvernement bavarois sur la mission de M. de Tauffkirchen. En même temps que M. le Baron de Perglas, dans les conversations que j'ai eues avec lui à ce sujet, s'efforçait d'atténuer la portée de la démarche du Cabinet de Munich, M. le Prince de Hohenlohe tenait à M. le Vicomte des Méloizes un langage analogue, et j'ai eu soin de vous envoyer un extrait de la dépêche dans laquelle le Ministre de Sa Majesté en Bavière m'a rendu compte de son entretien avec le Président du Conseil[1].

D'après ce que M. des Méloizes m'a écrit depuis lors[2], l'opposition que les tendances du Prince de Hohenlohe rencontrent dans une grande partie de l'opinion publique en Bavière, et même dans l'entourage du Roi, se serait singulièrement accrue; et la réaction qui s'est manifestée a été assez vive pour déterminer le Président du Conseil à éloigner M. de Tauffkirchen du Ministère des Affaires étrangères et à l'envoyer à Saint-Pétersbourg en qualité de Représentant du Gouvernement bavarois. Vous lirez avec intérêt les détails que contient à ce sujet l'extrait ci-joint de la correspondance de M. des Méloizes.

[1] Il s'agit de la dépêche de des Méloizes, du 1er mai, qui fut envoyée à Gramont le 18 mai.

[2] Cf. des Méloizes, 23 mai.

5195. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 72.)

[Paris,] 29 mai 1867.

Je vous ai signalé par le télégraphe[1] les démarches que fait en ce moment la Cour de Prusse dans l'espoir d'arriver à un rapprochement avec l'Autriche, et il résulte de ce que m'a écrit M. Benedetti que M. Wagner, Directeur de la *Gazette de la Croix*, est vraisemblablement chargé d'une mission secrète dans ce but. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin m'a, au suplus, adressé à ce sujet un rapport dont vous trouverez ci-joint un extrait, et vous verrez que, dans son opinion, il n'est pas douteux que M. le Comte de Bismarck ne cherche à renouer avec le Cabinet de Vienne des relations qui auraient surtout pour objet d'empêcher une entente entre l'Autriche et nous sur les affaires allemandes[2].

5196. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 73.)

[Paris,] 29 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Duc de Gramont des extraits de la dépêche de Dotézac, du 23 mai, sur les pourparlers engagés à Berlin à propos du Sleswig entre M. de Quaade et le Comte de Bismarck.]

5197. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 148.)

Berlin, 29 mai 1867.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 3 juin.)

Par une circulaire en date du 26 de ce mois et qui a été expédiée le même jour, le Gouvernement prussien a invité les quatre

[1] Cf. Moustier à Benedetti et à Gramont, télégramme, 22 mai.
[2] Cf. Benedetti, 26 mai, n° 146.

États du Midi et ceux du Nord qui font partie de l'Association douanière, savoir : la Saxe royale, l'Oldenbourg, le Brunswick, l'union de la Thuringe, à réunir en conférence à Berlin, vers le milieu du mois prochain, des commissaires qui auront à se concerter sur les questions que soulève l'état de leurs rapports commerciaux. De toutes les déterminations que le Cabinet de Berlin pouvait prendre à ce sujet et dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans ma dépêche du 26 de ce mois[1], celle-ci est, entre toutes, la plus prudente, et la forme dans laquelle elle a été communiquée aux États associés ne paraît, assure-t-on, rien préjuger. Leurs délégués, en effet, s'assembleront pour s'expliquer, bien qu'il demeure certain que la Prusse entend toujours rétablir le Zollverein sur des bases qui lui assurent une prépondérance incontestable. S'il fallait en croire les nouvelles informations que j'ai recueillies, l'opinion qui prévaudrait à Berlin tendrait à renouveler tout simplement l'association douanière entre la Confédération du Nord, d'une part, et les quatre États du Midi, intervenant à titre collectif ou séparément et chacun pour son compte. La nouvelle union se composerait donc de deux membres ou de cinq selon ce que décideraient entre eux les Gouvernements du Midi, et elle serait, quant à la forme, constituée par un nouveau traité. Pour le fond, le Gouvernement prussien proposerait des arrangements propres à lui garantir les avantages qu'il revendique.

Cette combinaison aurait l'agrément de M. de Bismarck. Le Président du Conseil n'a pas toujours jugé opportun de hâter l'union du Nord et du Midi[2]; ses dispositions personnelles le portaient au contraire à consolider, pour le moment, l'œuvre qu'il a ébauchée à Nikolsbourg; il se montrait convaincu qu'on s'exposait à provoquer des complications redoutables en voulant étendre prématurément à l'Allemagne entière l'hégémonie prussienne. Combattue par les impatients et particulièrement par le parti militaire, qu'il a fallu satisfaire, cette politique aurait donc quelques chances de triompher dans les questions d'ordre administratif, et obtiendrait son premier succès sur le terrain du Zoll-

(1) N° 145.

(2) Cf. ci-dessus, p. 101, note 1.

verein, s'il est vrai qu'on se soit décidé à respecter l'autonomie commerciale des États du Midi. Cette évolution devrait être attribuée aux difficultés que menaceraient de soulever en Europe les tendances envahissantes de la Prusse, et aux répugnances qu'elles rencontrent dans l'Allemagne méridionale. Il faudrait surtout y voir le désir de ménager l'Autriche, et de se réserver les moyens de renouer des relations cordiales avec cette Puissance.

Les embarras financiers que je vous ai signalés[1] n'y sont peut-être pas étrangers. Le budget de la Confédération ne peut être dressé que quand on se sera entendu sur toutes les questions qui se rattachent au Zollverein, qui doit fournir la plus grosse part des recettes, et on ne peut, par des exigences excessives, risquer d'en ajourner indéfiniment la réorganisation. La Constitution fédérale doit être promulguée le 1er octobre au plus tard[2]; on prétend que le Gouvernement prussien n'anticipera pas sur cette date, voulant rester maître de ses résolutions aussi longtemps que ses engagements le lui permettront, et désirant pouvoir apprécier en toute liberté les éventualités de l'avenir; mais il ne faut pas moins qu'il soit en mesure, à cette époque, d'inaugurer le pacte fédéral.

Un ordre du Roi, qui va recevoir une exécution immédiate, révèle l'importance des sacrifices que son état militaire impose à la Prusse. Votre Excellence sait que le conflit qui a si longtemps séparé le Ministère et la Chambre des Députés avait notamment pour objet une résolution qui portait de deux à trois ans le service actif sous les drapeaux de tous les contingents. Or on vient de décider que tous les hommes ayant servi deux ans et qui seront jugés suffisamment instruits pourront être renvoyés temporairement dans leurs foyers. Cette mesure, en réduisant de près d'un tiers les troupes entretenues, donnera lieu à une économie considérable; mais il a vraisemblablement fallu qu'elle eût tous les caractères d'une nécessité impérieuse pour que le Roi et le parti militaire se soient résignés à faire au Ministre des Finances une pareille concession.

(1) Cf. Benedetti, 26 mai, n° 145.
(2) Cf. ci-dessus, p. 104, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5198. Le Baron d'Avril, Agent et Consul général à Bucarest, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Bucarest, 30, nº 148.)

Bucarest, 29 mai 1867.
(Cabinet; 4 juin; Dir. pol., 5 juin.)

Le Prince Charles a appris qu'on l'a accusé à Paris d'avoir des engagements avec la Russie et avec la Prusse. Il s'en est défendu très énergiquement, et m'a paru particulièrement affecté de l'idée que l'Empereur aurait pu douter de ses sentiments. Le bruit du mécontentement de notre Auguste Souverain s'étant répandu, les ennemis de Son Altesse l'ont exploité ici et en Moldavie. En même temps, d'autres personnes propagent que le Roi de Prusse a rompu avec Son Altesse parce que le Gouvernement roumain n'a pas voulu s'engager dans la politique des Cabinets de Berlin et de Pétersbourg. L'article du *Moniteur* dont la traduction est ci-annexée a été inspiré par cette situation.

Le Prince Charles, à cette même occasion, m'a parlé de son désir d'aller à Paris. Le Ministère est très désireux que ce voyage puisse s'accomplir.

Dans ma dépêche du 8 mai, j'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence le propos inconsidéré attribué à M. Gherghel, Ministre de la Guerre[1]. Le Prince lui a demandé sa démission, et ce personnage ne fait plus partie depuis deux jours du Ministère, où il a fait preuve d'autant de maladresse que d'incapacité. Le Prince Charles va aussi se débarrasser de son secrétaire allemand, M. de Friedländer, dont les propos inconsidérés ont été rapportés à Son Altesse.

[1] Le passage auquel il est fait allusion ici est le suivant :

Le Ministre de la Guerre, M. Gherghel, qui a fait ses études à Berlin, ne cache pas depuis quelque temps ses prédilections prussiennes. Dernièrement, il a eu l'imprudence de dire chez le restaurateur principal de la ville que les Prussiens seraient bientôt à Paris. Suivant quelques personnes, il aurait ajouté que les Roumains seraient avec les Prussiens. Ce propos a été vivement relevé à l'instant même par plusieurs personnes présentes, et notamment par le Dr Marcovitch, ex-interne des hôpitaux de Paris. L'incident a donné lieu aussi dans les journaux à des attaques contre M. Gherghel. Je vous envoie ci-joint en traduction l'article publié par le *Romanul*, qui est l'organe de MM. Bratiano et Rosetti. L'opinion générale est que M. Gherghel va quitter le Ministère, et que le Prince s'occupe de lui trouver un successeur. (Turquie, Bucarest, 30.)

[La fin de la dépêche est relative à des excès commis contre la colonie juive de Iassy, et à l'affaire des couvents dédiés.]

5199. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 371, n° 94.)

Thérapia, 29 mai 1867.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 8 juin.)

[Bourée indique au Marquis de Moustier que l'intention du Sultan est de partir vers le 20 juin[1], et de voyager lentement, de manière à n'arriver à Toulon que le 29 juin, et à Paris que le 1er ou le 2 juillet.]

5200. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 30 mai 1867.
(Expédié à 5h soir.)

M. de Beust a adressé, en date du 28 mai, à M. de Prokesch l'instruction de s'associer à votre démarche au sujet de la Crète[2]. Aussitôt que cette dépêche sera parvenue à M. de Prokesch, vous pourrez vous entendre avec vos Collègues pour faire la démarche collective[3].

5201. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Déchiffrement. Prusse, 364, n° 149[4].)

Berlin, 30 mai 1867.
(Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 3 juin.)

Votre Excellence ayant bien voulu m'inviter à me trouver à Paris durant le séjour que doit y faire prochainement le Roi de

(1) Cf. Bourée, télégramme, 21 mai, 6 h. soir.
(2) Cf. Gramont à Moustier, 28 mai, n° 67, et Beust à Metternich, 28 mai.
(3) Cf. Moustier à Bourée, 24 mai, n° 98.
(4) En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»

Prusse[1], j'ai cru devoir en donner avis au Comte de Bismarck, et je lui ai annoncé l'intention de partir dimanche prochain[2]. J'ai en même temps prié le Président du Conseil d'en informer le Roi, et de faire savoir à Sa Majesté que je me mettrais à ses ordres.

Pendant notre entretien, M. de Bismarck m'a appris qu'il désirait s'abstenir d'accompagner le Roi, mais que Sa Majesté ne l'en avait pas encore dispensé. Il serait heureux et fort honoré de pouvoir en cette occasion faire sa cour à l'Empereur et à l'Impératrice, mais ses devoirs, m'a-t-il dit, excédaient ses forces, et il craint, s'il ne ménage pas sa santé, qu'elle ne trahisse sa bonne volonté comme l'année dernière. On devra réunir le Conseil fédéral le 1er août, le Parlement le 1er septembre, et convoquer en novembre les Chambres prussiennes pour qu'elles puissent voter le budget du prochain exercice avant la fin de l'exercice courant.

Il lui faut donc prendre dès à présent quelques semaines de repos. Le Président du Conseil a ajouté que son absence ne pourrait d'ailleurs que disposer la population parisienne à faire au Roi un accueil bienveillant (c'est ce que, a-t-il dit sur un ton qui exprimait un regret plutôt qu'une plainte, je dois présumer si j'en juge par le langage d'un journal officieux de Paris). Suivant ce que le Comte de Bismarck m'en a dit lui-même, le *Pays* en effet aurait, dans un de ses derniers numéros, tenu à son sujet un langage plein de violence, et exprimé l'avis que le Président du Conseil *n'aurait certainement pas le front de se montrer à Paris*. Le Comte de Bismarck ne m'a pas dit que ce journal se serait abstenu de s'exprimer en ces termes s'il n'y avait été encouragé, ou s'il n'était au moins assuré de ne pas déplaire, mais cette présomption était certainement au fond de sa pensée. L'article du *Pays* a été réfuté hier, en termes amers, dans la *Gazette de la Croix*, et j'ai trouvé une complète analogie entre ce que m'en a dit M. de Bismarck et la réponse de la feuille de Berlin.

Un détail d'une tout autre nature, que m'a également donné le Comte de Bismarck, me porte cependant à croire qu'il fera partie de la suite du Roi; ce détail est curieux, et le voici. Le Roi a dit devant une personne qui devait le lui répéter que, en restant

(1) Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 28 mai, 7 h. 1/2 soir.

(2) Le 2 juin.

à Berlin, le Comte de Bismarck ferait supposer que, depuis qu'il a failli être victime d'un attentat, il en voit partout, et qu'il craint de s'y exposer à Paris. «Ce propos me décidera peut-être, a ajouté le Président du Conseil, à suivre Sa Majesté dans son voyage.» En réalité, je crois que le Comte de Bismarck n'a jamais eu un autre dessein, ni même un autre désir; mais il est évident que l'article du *Pays* l'a vivement ému, et lui a peut-être inspiré un moment d'hésitation. Ce qui est étrange, dans tous les cas, c'est que le Roi ait cru devoir recourir à l'expédient qu'il a imaginé pour déterminer son Premier Ministre à l'accompagner, et qu'en se rendant à Paris Sa Majesté songe à une semblable éventualité. Je n'apprécierai pas davantage ces confidences de M. de Bismarck; elles n'ont peut-être d'autre objet que d'obtenir que le Gouvernement de l'Empereur exerce une action modératrice sur la presse de Paris.

5202. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier.
(Orig. Danemark, 251, n° 38.)

Copenhague, 30 mai 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Sur le désir qu'il avait bien voulu m'exprimer, j'ai eu l'honneur de revoir le Roi des Hellènes dans une entrevue privée [1].

Le Roi Georges m'a tout d'abord renouvelé l'expression de sa profonde gratitude envers l'Empereur [2]. «Sa Majesté, m'a-t-il dit, m'a traité comme un fils, et elle a mis le comble à ma satisfaction en m'adressant un télégramme tout cordial en réponse à la nouvelle que j'avais pris la liberté de lui transmettre de mes fiançailles avec la Grande-Duchesse Olga.»

Le Roi m'a ensuite exposé le but de son voyage. «Ce but était double, m'a-t-il dit : me marier, et déterminer les Puissances protectrices à me prêter leur appui. Le premier objet de mon voyage est rempli : les Grecs voulaient voir leur Roi marié, et,

[1] Le roi Georges de Grèce était arrivé le 24 mai à Copenhague.

[2] Le roi Georges, parti le 22 avril d'Athènes, s'était rendu successivement en France, en Angleterre et à Saint-Pétersbourg, où ses fiançailles avec la grande-duchesse Olga avaient été officiellement annoncées le 16 mai.

pour ma part, je le désirais vivement. Je ne doute pas que la Princesse qui a daigné m'agréer ne plaise à mon peuple par ses qualités personnelles et par la religion qu'elle professe; ce dernier point était d'une grande importance. Quant au concours des grands Cabinets, rien n'est décidé sans doute, mais j'ai bon espoir. L'Empereur Napoléon m'a écouté avec la plus entière bienveillance; il m'a donné les conseils de sa haute sagesse, et, sans avoir reçu des promesses formelles, je demeure pleinement convaincu que j'ai tout à attendre de ses sympathies et de son bon vouloir. Lord Derby, que j'ai vu sur le conseil de l'Empereur, a été réservé; mais, s'il décline toute initiative, il est disposé à reconnaître tout ce qu'auraient fait la France et la Russie. A Saint-Pétersbourg, on est tout prêt, et j'augure au mieux de l'entrevue de l'Empereur Napoléon et de l'Empereur Alexandre.»

Le Roi Georges m'a fait connaître la nature de ses vœux. «Ce n'est ni l'Épire, ni la Thessalie que je demande, m'a-t-il dit; à Pétersbourg, comme à Paris, comme à Londres, on ne veut pas qu'il soit touché à ce point-là. Mon peuple était très vif cependant, et ma situation n'a pas toujours été très facile. Je suis parvenu à retenir le mouvement parce qu'on a confiance en moi; mais, pour me fortifier, il me faudrait une satisfaction d'un autre côté, du côté de Candie. La Roumanie, la Serbie, le Vice-Roi d'Égypte lui-même ont obtenu de grandes concessions; il ne serait pas juste que la Grèce fût laissée en dehors.

«Nous avons demandé la cessation des hostilités dans l'île de Candie et l'établissement d'un Gouvernement autonome. Avec un Gouvernement autonome, le reste viendrait de soi.»

Là-dessus, Sa Majesté m'a lu en extrait une dépêche de son Ministre à Constantinople, d'où il résulte que M. Bourée a récemment adressé cette demande à la Porte, et que l'Ambassadeur de Russie a fait le lendemain une démarche semblable. Fuad Pacha a répondu par une fin de non-recevoir[1].

J'ai compris que le Roi Georges tenait beaucoup à ce que les bâtiments de guerre des trois Puissances, de la France surtout, prissent sous leur protection les femmes, les enfants et les vieil-

[1] Il s'agit probablement de la démarche mentionnée dans le télégramme de Bourée du 29 avril.

lards. La France, ajoutait le Roi, possède les sympathies réelles des populations en Orient, parce qu'on connaît le désintéressement de sa politique et qu'on suppose des arrière-pensées à la Russie et à l'Angleterre. Il ne dépend que d'elle d'être la plus populaire des trois Puissances. «Oh! si la France faisait pour nous la vingtième partie de ce qu'elle a fait pour l'Italie, quelle serait la gratitude de la Grèce! Entre nous, les Italiens ont été peu reconnaissants; mais nul n'aurait le droit, je vous l'assure, de nous adresser le même reproche!»

Je me suis borné à écouter le Roi Georges; et, après avoir exprimé le vœu, que la courtoisie d'ailleurs me dictait, qu'il atteignît le but de son ambition, je l'ai fort loué d'avoir contenu les ardeurs de son peuple, en relevant les nécessités et les avantages d'une politique prudente et modérée.

[Dotézac fait l'éloge du caractère du roi Georges.]

5203. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 108.)

Paris, 31 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier rappelle à Bourée les objections qui avaient retardé le concours de l'Autriche à la démarche collective[1]. A la suite des éclaircissements transmis par le Prince de La Tour d'Auvergne à Londres[2] et par le Duc de Gramont à Vienne[3], le Prince de Metternich a été chargé de faire savoir à Paris que l'Autriche se déclarait satisfaite[4]. En conséquence, le Marquis de Moustier confirme les instructions contenues dans son télégramme de la veille[5]. De son côté, le Gouvernement anglais se montre de plus en plus favorable à la combinaison indiquée, et le Marquis de Moustier transmet à ce propos à Bourée la lettre du Prince de La Tour d'Auvergne du 24 mai, n° 130.]

(1) Cf. Gramont, 13 mai, n° 61, et Moustier à Bourée, 17 mai, n° 93.
(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 15 mai, n° 118.
(3) Cf. Moustier à Gramont, 18 mai, n° 63.
(4) Cf. Beust à Metternich, 28 mai.
(5) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 30 mai, 5 h. soir.

5204. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Confidentielle. Minute. Turquie, 371, n° 110.)

Paris, 31 mai 1867.

Dans l'échange d'idées auquel notre projet de communication identique a donné lieu, le Cabinet de Vienne s'est préoccupé de l'attitude qu'il conviendrait de prendre en cas d'un nouveau refus de la Porte[1]. Vous savez que le Gouvernement russe a prononcé le mot de refroidissement diplomatique comme devant en être la première conséquence. L'Autriche a cru apercevoir de sérieux inconvénients dans ce plan de conduite. Il aurait en effet pour résultat, suivant elle, de laisser la Turquie isolée à la merci du Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui ne manquerait pas de profiter de l'abstention des autres Puissances pour agir selon ses vues dans les provinces slaves de l'Empire ottoman. Les préoccupations du Gouvernement autrichien à ce sujet, inspirées par un sentiment de prévoyance, me paraissent cependant manquer de fondement réel. Il s'est exagéré, j'en suis convaincu, les suites du refroidissement recommandé par la Russie. Je dois avouer que, pour ma part, j'ai vu dans cette idée plutôt un moyen de couvrir au besoin une retraite momentanée qu'une manœuvre destinée à cacher des arrière-pensées. J'aime à croire au surplus que les Puissances n'auront pas à recourir à cet expédient, et que la Porte évitera de les placer dans cette nécessité.

L'enquête, telle qu'elle se trouve aujourd'hui définie, est reconnue acceptable pour toutes les parties, et le Gouvernement ottoman ne pourrait pas la repousser sans se mettre en opposition avec le sentiment unanime des Cabinets, y compris celui de Londres, qui se déclare disposé à adhérer à cette combinaison[2]. Je compte beaucoup sur la sagesse des Ministres ottomans, et vous sauriez au besoin leur faire comprendre quelle faute ils commettraient en déclinant une proposition qui est certainement la plus modérée et la plus conciliante que nous puissions leur présenter aujourd'hui.

[1] Cf. Gramont, 13 mai, n° 61.
[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 24 mai, n° 130.

Dans l'état des choses, ils ne doivent pas oublier que l'insurrection dont on annonçait au commencement de l'hiver l'entier apaisement est encore debout, bien que nous soyons déjà au milieu de la saison. Les mesures nouvelles prises par Omer Pacha blessent les sentiments généraux en Europe, et inquiètent les Puissances dont on néglige les conseils. C'est une situation que la Porte ne doit pas perdre de vue dans la réponse qu'elle fera à notre communication.

5205. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 740, n° 69.)

[Paris,] 31 mai 1867.

[Le Marquis de Moustier accuse réception au Prince de La Tour d'Auvergne de sa dépêche du 24 mai, n° 130, sur les affaires de Crète. Il exprime sa satisfaction du langage de Lord Stanley, et répond à quelques-unes de ses observations.]

Le Gouvernement ottoman participant à l'enquête, il est permis de penser que la Commission ne suggérera que les dispositions dont l'adoption sera reconnue indispensable par tous, et j'ajouterai que la présence d'un Délégué britannique ne peut, à cet égard, que créer de nouvelles garanties. Le but général et le mode de procéder se trouvant ainsi définis, le Cabinet de Londres pensera sans doute avec nous que la Commission sera le meilleur juge des mesures de détail dont les circonstances et l'étude consciencieuse de la situation pourraient lui démontrer l'utilité.

[Le Marquis de Moustier fait ensuite part au Prince de La Tour d'Auvergne de l'adhésion de l'Autriche au projet français, et lui envoie copie de la dépêche du Baron de Beust au Prince de Metternich et du Baron de Beust au Baron de Prokesch (1). Il ne désespère pas de voir l'entente s'établir entre toutes les Puissances. Tout au moins il espère que, s'il ne s'approprie pas son projet, le Gouvernement anglais voudra bien recommander l'enquête à Constantinople et, vu l'urgence, télégraphier en ce sens à son Représentant.]

(1) Cf. Beust à Metternich, 28 mai.

5206. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Confidentielle. Minute. Autriche, 495, n° 74.)

Paris, 31 mai 1867.

Vous m'avez annoncé dans une de vos dernières dépêches la dissolution de la Diète de Croatie[1], et vous m'avez signalé les difficultés qui retardent l'entente entre ce pays et la Diète hongroise[2].

D'après le ton de la presse sur ces questions, je vois que les arrangements intérieurs qui ont prévalu en Autriche auraient causé dans les provinces slaves de l'Empire une émotion assez vive. Ce n'est pas seulement en Croatie, mais en Bohême et en Galicie que cette émotion régnerait aujourd'hui. On m'assure en outre que la plupart des grandes familles de la Bohême connues par leur dévouement héréditaire à la dynastie impériale auraient dans cette circonstance pris fait et cause pour le parti slave, et qu'ainsi la résistance des Croates au système du dualisme constitutionnel rencontrerait ainsi un appui important en dehors de leur province. Je suis naturellement amené à vous parler de cette situation par les manifestations panslavistes qui ont eu lieu ces jours derniers à Saint-Pétersbourg et qui vont se renouveler à Moscou. Je vous transmets ci-joint copie d'une dépêche que je reçois à ce sujet de M. le Baron de Talleyrand[3]. D'après ses appréciations, cet incident aurait une certaine portée, et il faudrait y voir suivant lui l'indice d'une menace à échéance plus ou moins éloignée contre quelques-unes des provinces autrichiennes et turques. L'Exposition de Moscou a pris en effet un caractère essentiellement politique par la réunion des personnages des différentes contrées du monde slave. La Bohême, la Croatie, la Dalmatie, les pays slovaques et serbes de l'Autriche comme ceux de la Turquie y sont représentés. Est-ce à dire que ces provinces soient imbues des idées pansla-

[1] La Diète fut dissoute le 27 mai.

[2] Il est fait ici allusion à une dépêche de Gramont du 22 mai, n° 63, qui faisait pressentir la dissolution de la Diète.

[3] Il s'agit d'une dépêche de Talleyrand, sur l'exposition slave de Moscou, datée du 23 mai et parvenue au Cabinet le 27.

vistes? Tel n'est pas, m'assure-t-on, le langage que tiennent les plus importants des chefs de parti qui se sont rendus à Moscou. Ceux de la Bohême notamment protesteraient de leur dévouement pour la Maison d'Autriche. Mais ils craindraient d'être abandonnés définitivement par elle au profit des Hongrois, et verraient même dans le système du dualisme l'arrière-pensée de se préparer du côté de l'Allemagne à des pertes territoriales qui amèneraient un jour l'Autriche à chercher un centre politique à Pesth en y transférant sa capitale. Cette préoccupation aurait pris beaucoup de consistance dans ces derniers temps, et offrirait un puissant moyen d'action à l'influence russe dans les provinces slaves de l'Autriche.

Je vous transmets, Monsieur le Duc, l'ensemble de ces informations. Vous êtes mieux que moi en mesure d'en apprécier la valeur, et j'attacherais beaucoup d'intérêt à savoir de vous le degré de créance qu'il convient d'y accorder.

5207. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 143, n° 56.)

Dresde, 31 mai 1867.
(Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 3 juin.)

[Le Baron Forth-Rouen signale des troubles provoqués chez les tisserands de Greiz, capitale de la Principauté de Reuss, branche aînée, par l'introduction des machines; puis il donne quelques renseignements sur la résistance de la Principauté de Reuss à la politique prussienne pendant la dernière guerre, et sur le caractère de son Prince, Henri XXII, qui vient de monter sur le trône.]

[*Déchiffrement*] Il appert d'informations provenant de divers côtés que, depuis la crise du Luxembourg, il s'est opéré dans les rapports de la Prusse avec les États secondaires, surtout avec ceux du Sud, un adoucissement sensible. Le langage que l'on tiendrait à Berlin dans les régions officielles, langage qui trouve auprès des Diplomates prussiens en Allemagne un écho un peu retentissant, serait très rassurant pour les Cours de Bavière et de Stuttgart,

auxquelles on n'aurait jamais songé à demander le moindre sacrifice de leur indépendance et de leur autonomie[1]. Ce que l'on poursuivrait seulement et exclusivement, ce serait de la part de ces Royaumes des garanties d'une organisation militaire assurant l'exécution pleine et entière des derniers traités en cas de nécessité. La Bavière a demandé la reprise entre les quatre Cours du Midi des conférences qui n'ont pas abouti au commencement de cette année[2]. Le Gouvernement badois craignait de s'engager sans la permission du Gouvernement prussien. Ce dernier l'a engagé à se rendre à l'appel du Prince de Hohenlohe. Quand il n'y aurait pas encore d'autres motifs pour expliquer la conduite actuelle de la Prusse, cette Puissance a donné trop d'éclat à ses remerciements à l'Autriche pour la participation du Cabinet de Vienne au traité de Londres du 11 mai, pour qu'elle n'apporte pas plus de réserve qu'elle ne l'a fait jusqu'ici dans ses appréciations au sujet des stipulations du traité de Prague.

Les Légations étrangères ont reçu chacune de son Gouvernement la copie du traité du 11 mai.

[Le Baron Forth-Rouen annonce en terminant le départ de la Cour saxonne pour Pilnitz.]

5208. BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Orig. Pays-Bas, 666, n° 20.)

La Haye, 31 mai 1867.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Baudin signale au Marquis de Moustier l'impression produite en Hollande par le traité du 11 mai : satisfaction du résultat pacifique de la Conférence de Londres, reconnaissance pour la modération du Gouvernement impérial, sentiment que la Prusse a éprouvé un échec en évacuant Luxembourg, soulagement de voir la libération du Limbourg consacrée par le traité.]

Mais dans le public on commence à se demander si, en ce qui

(1) Cf. Benedetti, 29 mai, n° 148.

(2) Cf. ci-dessus, p. 101, note 1.

concerne le Luxembourg, les intérêts de la Hollande ont été convenablement défendus à Londres. On trouve que, avant le traité du 11 mai, il y avait entre les Pays-Bas et le Grand-Duché séparation absolue, tandis qu'aujourd'hui, en vertu de l'article II du traité, qui associe la Hollande à la garantie accordée par l'Europe à la neutralité luxembourgeoise, le Royaume est exposé à se voir impliqué matériellement et malgré lui dans la défense de cette neutralité, le jour où elle se trouverait menacée. Déjà quelques journaux ont commencé à attaquer sur ce point M. le Ministre des Affaires étrangères, et j'ai tout lieu de penser que l'opposition en fera une arme contre lui dans les États-Généraux.

[Baudin annonce en terminant que M. Lightenvelt, envoyé des Pays-Bas à Paris, vient d'être mis à la retraite à cause de son grand âge. Il doit être remplacé dans le courant de juillet par le Baron de Zuylen de Nyevelt, ancien Ministre des Affaires étrangères. M. Lightenvelt témoigne un vif mécontentement de son rappel.]

5209. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Télégr. Copie. Angleterre, 740.)

Londres, 31 mai 1867, 8h soir.

L'échange des ratifications a eu lieu aujourd'hui.

JUIN 1867.

1er juin....... Prusse : La Chambre des Seigneurs vote à l'unanimité, en première lecture, la Constitution de l'Allemagne du Nord. — Arrivée du Tsar Alexandre II et de Gortchakoff à Paris.

2 juin........ Benedetti quitte Berlin.

3 juin........ Conférence à Berlin entre Bismarck et les quatre premiers Ministres des Cours du Sud pour la reconstitution du Zollverein.

4 juin........ Signature d'une convention préliminaire pour la reconstitution du Zollverein entre la Confédération du Nord, Bade et le Wurtemberg. La Hesse signe le 7 juin. La Bavière adhère à la Convention par un protocole séparé le 18. — Départ de Guillaume Ier et de Bismarck pour Paris. — Hesse-Darmstadt : Une proposition de quelques membres de la seconde Chambre invitant le Gouvernement à entrer dans la Confédération du Nord est adoptée par trente-deux voix contre quinze.

5 juin........ Arrivée de Guillaume Ier et de Bismarck à Paris.

6 juin........ Attentat de Berezowski.

8 juin........ Couronnement à Pesth de l'Empereur et de l'Impératrice d'Autriche comme Roi et Reine de Hongrie. — Nomination du Baron de Zuylen de Nyevelt comme Ministre du Roi des Pays-Bas à Paris.

9 juin........ Bavière : Le Marquis de Cadore remplace, à la tête de la Légation de Munich, le Vicomte des Méloizes.

12 juin....... Le Tsar et Gortchakoff quittent Paris.

12-14 juin.... Séjour du Tsar à Stuttgart.

14 juin....... Guillaume Ier et Bismarck quittent Paris.

14-18 juin.... Mission de Tauffkirchen à Berlin. — Adhésion de la Bavière au Zollverein, et signature d'un protocole additionnel entre la Bavière et la Confédération du Nord.

17 juin....... Le Marquis de Moustier présente au Sénat et au Corps législatif les documents relatifs à l'affaire du Luxembourg.

18 juin....... Interpellation aux Communes sur le traité du 11 mai. Discours de Lord Stanley.
19 juin....... Exécution de l'Empereur Maximilien à Queretaro. — Italie : Les troupes italiennes arrêtent une bande armée sur les frontières de l'État pontifical près de Terni.
21 juin....... Le Sultan quitte Constantinople.
22 juin....... Bismarck quitte Berlin pour séjourner à Varzin.

5210. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Minute. Autriche, 495, n° 75.)

Paris, 1er juin 1867.

Je reçois de Stuttgart et de Darmstadt des renseignements intéressants sur les tendances des Gouvernements et de l'opinion publique en Wurtemberg et dans la Hesse grand-ducale. Ainsi que vous le verrez par la dépêche ci-jointe de M. le Marquis de Châteaurenard (1), le Roi de Wurtemberg paraît formellement opposé à toute idée de convention militaire avec la Prusse, et M. de Varnbüler a dit qu'il n'avait jamais été question d'une entrée même éventuelle du Royaume dans la Confédération du Nord. M. de Châteaurenard ajoute que même sur le terrain des intérêts matériels il y a en Wurtemberg une opposition sérieuse à l'union intime avec le Gouvernement prussien. Le Ministre de Sa Majesté me signale en même temps les conseils actuellement donnés à la Cour de Stuttgart par le Représentant de l'Autriche, et il en conclut que la Cour de Vienne semble disposée à sortir de sa réserve, pour reprendre de l'influence sur les résolutions du Cabinet wurtembergeois.

Je vous envoie également ci-annexée une dépêche par laquelle le Ministre de l'Empereur à Darmstadt me donne des détails sur l'attitude de la Hesse grand-ducale (2). M. de Dalwigk a déclaré au Comte d'Astorg que les bruits relatifs à une conférence qui se serait ouverte à Munich en vue de l'entrée des États du Sud dans

(1) Cf. Châteaurenard, 28 mai.
(2) Cf. d'Astorg, 26 mai, n° 31 *bis*.

la Confédération du Nord ne reposaient sur aucun fondement, et que le Cabinet de Darmstadt avait décliné toute insinuation dans ce sens [1].

Je joins à l'ensemble de ces informations l'extrait ci-annexé d'une dépêche du Ministre de l'Empereur à Dresde au sujet des remerciements que la Prusse aurait adressés à l'Autriche, pour avoir aidé le Cabinet de Berlin à éviter un conflit avec la France [2].

5211. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 151.)

Berlin, 1er juin 1867.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Réception faite par le Roi et la Famille royale au Tsar Alexandre et au Grand-Duc Wladimir, qui sont arrivés le 30 mai à Potsdam.

« Au dire des journaux, l'Empereur et le Roi auraient eu plusieurs conférences, auxquelles assistaient le Prince Gortchakoff et le Comte de Bismarck [3]. »]

5212. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 39.)

Copenhague, 1er juin 1867.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 7 juin.)

M. le Comte Frijs m'a lu cet après-midi la réponse de M. le Comte de Bismarck à la dépêche que le Ministre de Danemark à Berlin avait été chargé de remettre au Premier Ministre de Prusse relativement au projet de négociations directes sur la rétrocession des districts du Sleswig septentrional [4]. Il m'a également donné

(1) Cf. ci-dessus, p. 101, note 1.
(2) Cf. Forth-Rouen, 27 mai.
(3) Horst Kohl signale seulement une « longue visite au Prince Gortchakoff », le 31 mai (t. Ier, p. 325).
(4) Cf. Dotézac, 11 et 23 mai.

connaissance de la réponse qu'il adresse ce soir à M. Quaade et qui a été délibérée hier dans le Conseil sous la présidence du Roi. Ces deux pièces passeront sous les yeux de Votre Excellence [1].

M. le Comte de Bismarck commence par constater que le Ministre des Affaires étrangères de Danemark s'exprime, dans la dépêche communiquée par M. Quaade, dans le même sens qu'il l'avait fait dans son entretien avec le Ministre de Prusse à Copenhague [2]. Il se plaît à reconnaître le bon vouloir que manifeste le Cabinet de Copenhague en se déclarant disposé à entrer en négociations, et il aime à lire dans le langage de M. le Comte Frijs l'intention de donner de véritables garanties pour les Allemands qui résideraient dans les districts rétrocédés au Danemark. Toutefois le Comte de Bismarck avait espéré que cette intention eût été exprimée avec plus de netteté et de franchise, en ajoutant qu'il ressort de l'essence des choses que c'est au Gouvernement danois qu'il appartient de formuler lui-même les garanties qu'il est en mesure d'offrir à la Prusse sur cet objet.

Le Premier Ministre du Roi Guillaume déclare que le Cabinet de Berlin n'a contracté aucun engagement vis-à-vis du Danemark par le traité de Prague, et qu'il ne s'est nullement engagé avec l'Autriche à céder sa souveraineté sur les Allemands demeurant en Sleswig ou sur les individus qui voudraient rester Sleswiquois. M. de Bismarck relève ensuite les difficultés qui entourent le Gouvernement prussien en présence des vœux et des besoins des Allemands qui habitent les Duchés, et il prie le Cabinet de Copenhague, s'il veut activer une solution, de venir en aide à la Prusse en s'expliquant d'une manière précise sur la nature des garanties qu'il est en situation de donner.

Lorsque le Cabinet de Berlin aura été mis à même d'apprécier la valeur de ces garanties, il fera connaître s'il peut les accepter,

[1] Note marginale à l'encre rouge : «Voir la dépêche de M. de Moltke-Hvitfeldt du 10 juin et les annexes.» La dépêche de Moltke-Hvitfeldt est une simple lettre d'envoi accompagnant la traduction de la réponse de Bismarck, en date du 23 mai, et la copie de la lettre de Frijs à Quaade du 1er juin. L'analyse qui est faite ici de ces deux pièces en reproduit presque textuellement tous les passages essentiels. Elles ont été publiées par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p. 444-445 et 455-457).

[2] Cf. Dotézac, 11 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ou bien s'il doit s'en tenir au système des enclaves, auquel il a été déjà fait allusion. Ce n'est d'ailleurs qu'après avoir été édifié sur la pensée du Cabinet de Copenhague touchant la question des garanties que la Prusse pourra s'expliquer à son tour sur l'étendue du territoire qu'elle pourrait rétrocéder au Danemark.

Dans sa réponse, M. le Comte Frijs rappelle l'empressement avec lequel le Cabinet de Copenhague a accueilli l'ouverture de la Prusse sur l'exécution de l'article V du traité de Prague. D'après lui, la rétrocession ne dépend que du vœu des populations librement exprimé. Mais, M. le Comte de Bismarck ayant demandé d'autres conditions d'une nature très grave, le Gouvernement danois s'est montré disposé à tout faire pour concilier ses devoirs envers le pays avec son désir de rassurer le Gouvernement prussien. Aussi importait-il au Danemark de connaître d'une manière précise les garanties que la Prusse réclamait, et que dès lors il lui appartenait de définir.

Mais, devant l'instance de M. le Comte de Bismarck, le Cabinet de Copenhague n'hésite pas à s'expliquer.

Le Gouvernement du Roi est convaincu que les Allemands possèdent déjà, en vertu des traités existants, y compris celui de Vienne, toutes les garanties désirables, et il est notoire qu'aucune plainte n'est venue, soit des Allemands voyageurs, soit des Allemands domiciliés.

Des garanties internationales ne seraient pas seulement superflues : elles seraient funestes, car elles menaceraient, en même temps que l'indépendance du Danemark, les bons rapports avec la Prusse que le Cabinet de Copenhague tient à cœur de conserver. Le Gouvernement danois nourrit donc l'espoir que M. de Bismarck accueillera ces considérations dans le même esprit qui les a dictées, et qu'il renoncera à demander des garanties lesquelles, autant du moins que le Gouvernement peut en juger par les indications venues jusqu'à ce jour du Gouvernement prussien, semblent compromettre fatalement l'indépendance du Danemark, ainsi que les relations que le Cabinet de Berlin désire autant que le Cabinet de Copenhague maintenir sur le meilleur pied.

M. le Comte Frijs, on se le rappelle, avait demandé au Cabinet de Berlin de préciser la nature des garanties exigées en faveur des Allemands qui résideraient dans les districts rétro-

cédés[1], et c'est le Comte de Bismarck qui réclame aujourd'hui l'initiative à cet égard du Gouvernement danois. «C'est, dit-il, dans l'essence des choses.» Le contraire est la vérité, et, puisque la Prusse veut des garanties dont il n'est pas même fait mention dans l'article V du traité de Prague, ce serait à la Prusse, ce semble, qu'il incomberait d'en déterminer le caractère et l'étendue.

Il est facile de reconnaître dans ce langage la tactique constante de la Prusse dans ses rapports avec le Danemark. Autrefois, lorsqu'il s'agissait de créer une Constitution commune au Royaume et aux Duchés, il était répondu invariablement : «Ce n'est pas notre affaire. Que le Gouvernement danois établisse cette Constitution, et nous verrons si elle répond à ses engagements envers l'Allemagne.» Si, à cette époque, on pouvait critiquer comme rigoureuse, sinon comme illégitime, une pareille attitude, ici l'exigence est manifeste. Comme la Prusse, ainsi que M. de Bismarck a soin de le constater, n'a pris aucun engagement envers le Danemark par la paix de Prague, on s'explique difficilement que ce soit au Danemark de parler le premier. N'est-ce pas celui qui donne, pour rappeler les paroles de M. de Heydebrandt, qui doit fixer les clauses de sa donation, en admettant pour un instant que la rétrocession soit un don et non pas l'exécution d'un traité?

Toutefois le Cabinet de Copenhague a bien fait en ne renvoyant pas la balle à Berlin, qu'on me passe cette expression. Il s'est donc expliqué; mais ses explications, comme je l'avais déjà fait pressentir[2], sont un refus de se lier par des garanties internationales. Il s'en réfère à l'article V du traité de Prague, qui ne contient aucune stipulation de garanties, et aux traités existants entre la Prusse et le Danemark pour la protection réciproque de leurs sujets. Ce serait donc au système des enclaves que, d'après la déclaration de M. de Bismarck, la Prusse aurait à revenir. Or ce système est par lui-même d'une grande élasticité. Si de tous les lieux où vivent quelques Allemands on fait une enclave, le nombre en sera considérable; si on a en vue les villes telles que Christiansfeld, Hadersleben, Apenrade, où les Allemands sont plus concentrés, on enlèvera au Danemark des centres de population

[1] Cf. Dotézac, 23 mai.
[2] Cf. Dotézac, 11 mai.

où domine l'élément danois, comme le prouve, malgré le désavantage des circonstances, l'élection du candidat danois au Parlement de l'Allemagne du Nord. Ce système est le contrepied du système adopté dans le traité de Vienne, en vertu duquel, pour éviter, était-il dit, les inconvénients d'une mauvaise délimitation, les enclaves jutlandaises dans le Sleswig furent cédées à ce Duché en retour d'un territoire équivalent du Sleswig incorporé dans le Jutland.

M. de Bismarck insiste sur le fait que la Prusse n'a point contracté avec l'Autriche l'engagement de céder sa souveraineté sur les Allemands qui habitent les Duchés. Cela est vrai; mais elle ne l'a pas non plus réservée. Cette réserve est-elle de droit? Je ne le pense pas. Dans les actes de cette nature, en général, on laisse aux habitants, sauf stipulation spéciale, le choix entre les deux nationalités, et un délai leur est accordé pour arrêter leur détermination. La cession de la Savoie et de Nice, la rectification de nos frontières avec la Suisse, l'article XIX du traité de Vienne sont des exemples tout récents de cette doctrine.

Résolu à ne point accorder par la voie conventionnelle des garanties dont l'opinion, d'ailleurs, ne ratifierait pas l'octroi, le Cabinet n'a pas examiné, paraît-il, avec le même soin la question des enclaves. Mais on doit également prévoir, de ce côté là, de grandes difficultés.

Ainsi, chaque jour s'affaiblit l'espoir du Gouvernement danois; chaque communication de Berlin augmente ses défiances envers la Prusse, et la dernière dépêche de M. de Bismarck n'est malheureusement que trop propre à justifier la crainte nourrie partout du désir du Premier Ministre du Roi Guillaume de s'affranchir des obligations de l'article V du traité de Prague.

5213. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Pays-Bas, 666, n° 21.)

La Haye, 1er juin 1867.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 11 juin.)

[Depuis la dépêche du Marquis de Moustier du 18 mai, n° 15, Baudin a continué ses efforts «pour amener le Gouvernement

néerlandais à conclure le traité de garantie», mais il a eu soin d'éviter toute précipitation «de nature à compromettre le résultat définitif». L'attitude du Comte de Zuylen et de ses Collègues ne s'est pas modifiée[1]. Ils persistent à alléguer, en particulier, que la convention de Londres écarte tout danger de guerre, et que le Gouvernement néerlandais doit éviter, dans ces conditions, de conclure «une alliance qui constituerait une sorte d'infraction à la neutralité à laquelle il veut rester fidèle, et qui pourrait être envisagée comme une provocation par la Prusse». Ils craignent aussi que la conclusion d'une alliance ne place la Hollande dans une dépendance trop étroite à l'égard de la France; ils se flattent que, en cas de danger, le Roi trouvera toujours la France disposée à répondre à son appel, parce que «son intérêt l'obligera toujours invinciblement à s'opposer à l'absorption des Pays-Bas par l'Allemagne»; ils semblent même «se demander quelle raison si pressante porte le Gouvernement de l'Empereur à s'enchaîner d'avance pour une éventualité où sa marche semble tout naturellement tracée». Baudin s'efforce tout à la fois de dissiper leurs craintes et de leur faire apercevoir les dangers de l'isolement pour les Pays-Bas. Il a soin, en tout cas, d'éviter une réponse définitive et de laisser la question ouverte.]

5214. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 31.)

Stuttgart, 1er juin 1867.
(Cabinet, 3 juin 1867; Dir. pol., 9 février 1868.)

[Le Cabinet de Berlin a fait connaître le 30 mai à celui de Stuttgart qu'il était prêt à négocier la reconstitution du Zollverein, et que les commissaires des Gouvernements qui en font partie pourraient se réunir à Berlin après la Pentecôte. Le Ministre de Prusse a soin d'ajouter que son Gouvernement donne par là satisfaction aux instances des Etats du Sud, alors qu'il avait d'abord pensé ne commencer les conférences qu'à l'automne.]

[1] Cf. Baudin, particulière, 15 mai.

Ainsi la Prusse prend, dès le début de ces importantes négociations, une attitude de condescendance envers les États du Sud de l'Allemagne, dont ils devront se montrer reconnaissants; elle leur déclare qu'elle n'a besoin d'eux en aucune façon, et la conséquence en sera que, puisqu'ils ne peuvent se passer d'elle et qu'elle consent à traiter avec eux, ils doivent faire les frais des arrangements à intervenir. Le Gouvernement wurtembergeois paraît admettre la position prise par le Cabinet de Berlin; le langage de M. de Varnbüler l'indique clairement, et cet homme d'État m'a plus d'une fois répété que le maintien du Zollverein était d'une absolue nécessité pour le Wurtemberg et devait être acheté à tout prix.

[Le Baron de Rosenberg a dit aussi au Marquis de Châteaurenard que le Gouvernement prussien désirait réunir d'abord les Chefs des quatre Cabinets du Sud à Berlin, pour arrêter les bases de la réorganisation avant l'ouverture des conférences.

M. de Varnbüler a déjà consenti à abandonner le veto[1]; mais le Prince de Hohenlohe serait, dit-on, moins disposé à faire le même sacrifice. D'autre part, M. de Varnbüler considère «l'envoi de délégués spéciaux comme le meilleur mode de participation aux réunions futures du Zollverein réorganisé», tandis que le Gouvernement prussien trouverait plus simple que les Gouvernements fussent directement représentés par des commissaires pour les affaires douanières dans le *Bundesrath*, où la répartition des voix assurera toujours à la Prusse la majorité.

Les idées de M. de Varnbüler ne sont d'ailleurs pas arrêtées, et il ne paraît pas douteux qu'il concédera en définitive à la Prusse tout ce qu'il plaira à celle-ci d'exiger.]

Une entente avec la Bavière eût seule permis aux deux Gouvernements de faire une résistance sur quelques points efficaces, et il a été dit ces jours derniers que cette entente était complète; on parlait même d'instructions identiques qui auraient été rédigées en commun et qui seraient données aux Commissaires bavarois et wurtembergeois. M. de Varnbüler est muet à ce sujet, et je suis porté à croire que, en dehors de l'accord verbal qui s'est établi, il y a deux mois, entre le Prince Hohenlohe et lui (j'en ai déjà

[1] Cf. Châteaurenard, 28 mai.

entretenu Votre Excellence[1]), l'échange d'idées qui s'en est suivi n'a pas encore abouti à un résultat formel. Cependant le temps presse, les conférences douanières vont s'ouvrir à Berlin, et il n'est douteux pour personne que du règlement des relations commerciales avec le Nord dépend l'avenir politique lui-même des États du Sud de l'Allemagne[2].

[Le Marquis de Châteaurenard signale, en terminant, une modification introduite dans la composition du Conseil privé.]

5215. Le Marquis de Moustier à Cintrat, Ministre à Hambourg. (Minute à chiffrer. Hambourg, 157, n° 2.)

[Paris,] 2 juin 1867.

Il résulte d'informations que j'ai lieu de croire exactes et qui me parviennent, d'ailleurs, de différents côtés, que le Cabinet de Berlin s'efforcerait de se créer en ce moment à Hambourg des intelligences de nature à faciliter, dans des circonstances données, certains projets sur cette ville. Quels que soient les avantages résultant dès à présent pour la Prusse des obligations contractées par Hambourg en entrant dans l'Union du Nord, le Gouvernement du Roi Guillaume verrait un intérêt à préparer un état de choses mieux défini, et qui aurait pour conséquence de mettre à sa disposition immédiate comme à sa discrétion absolue un établissement commercial de premier ordre et des ressources maritimes considérables.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur la portée d'une combinaison qui favoriserait à un tel degré le développement de la marine prussienne, et, bien que votre correspondance exclusivement commerciale avec mon Département ne contienne aucun renseignement ayant trait aux vues qui m'ont été signalées, je suis

(1) Cf. Châteaurenard, 24 avril.

(2) Châteaurenard ne semble avoir rien su de l'entrevue que Varnbüler eut avec Hohenlohe et Tauffkirchen, le 30 mai, à Nördlingen. Les deux ministres s'y étaient mis d'accord. Une note de Tauffkirchen et un rapport de Hohenlohe sur l'entrevue ont été publiés par ce dernier (*Mémoires*, t. Ier, p. 309-314).

persuadé que vous ne négligerez rien pour m'aider à contrôler par vos propres recherches les informations dont je vous transmets la substance.

5216. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 76.)

[Paris,] 2 juin 1867.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 de ce mois[1] pour me rendre compte des observations de M. le Baron de Beust sur le projet de communication identique que vous étiez chargé de lui soumettre au sujet des affaires de Crète. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche semblait avoir inféré du passage de cette note où nous disions que les populations seules, librement et sincèrement consultées, pouvaient indiquer l'origine du mal et le remède qu'il comporte, que le Gouvernement de l'Empereur proposait un appel au suffrage universel. Tel n'est pas le sens que nous avons attribué à ces expressions. Nous avons toujours dit, au contraire, que nous n'avions aucune idée préconçue relativement au mode de consultation auquel il conviendrait de recourir, et, si nous avons employé à cet égard des termes un peu vagues, c'était dans l'unique pensée de laisser plus de latitude aux appréciations et à la décision des Puissances sur ce point. Vous avez pu vous en convaincre par les éclaircissements que je vous ai chargé de transmettre en dernier lieu au Cabinet de Vienne[2] et qui l'ont pleinement satisfait[3]. M. le Baron de Beust a chargé M. le Prince de Metternich de me le faire savoir, en me communiquant les instructions ci-jointes adressées à la date du 28 mai à M. le Baron de Prokesch[4]. Nous nous félicitons sincèrement de l'entente qui vient de s'établir définitivement entre les deux Cabinets, et, en la faisant connaître à M. Bourée par le télé-

(1) Sous le n° 67.

(2) Moustier fait sans doute allusion à sa dépêche du 18 mai, n° 63.

(3) Cf. Beust à Metternich, 28 mai.

(4) Cf. Beust à Metternich, 28 mai.

graphe [1], je l'ai invité à procéder à la démarche convenue aussitôt que l'Internonce serait en mesure de se joindre à lui.

Ainsi que je vous l'ai déjà mandé, d'ailleurs, par ma dépêche n° 69 [2], le Gouvernement anglais a déclaré qu'il ne voyait plus de danger à la combinaison que nous avons suggérée; et, bien qu'il hésite encore à s'approprier complètement notre projet de note, nous espérons l'amener tout au moins à recommander l'idée de l'enquête aux Ministres du Sultan. J'ai écrit hier en ce sens à M. le Prince de La Tour d'Auvergne [3].

M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, prévoyant l'éventualité d'un nouveau refus de la part de la Porte, s'est préoccupé de l'attitude qu'il conviendrait de prendre dans ce cas, et que le Gouvernement russe a caractérisée par l'expression de refroidissement diplomatique. M. le Baron de Beust a cru apercevoir de sérieux inconvénients dans ce plan de conduite. Il aurait pour résultat, à ses yeux, de laisser la Turquie isolée en face du Cabinet de Saint-Pétersbourg, qui ne manquerait pas de profiter de l'abstention des autres Puissances pour agir selon ses vues dans les provinces slaves de l'Empire ottoman. Le Gouvernement autrichien s'est, je crois, beaucoup exagéré les suites du refroidissement recommandé par la Russie. Je vois, pour ma part, dans cette idée plutôt un moyen de couvrir au besoin une retraite momentanée qu'une manœuvre destinée à cacher des arrière-pensées. Il me paraîtrait naturel, en tout cas, que, cette attitude une fois prise pour donner satisfaction à l'entente commune, chaque Puissance n'y persistât que dans la mesure qu'elle jugerait convenable, et je ne prévois pas que, sous ce rapport comme à d'autres égards, notre ligne de conduite puisse être différente de celle de la Cour de Vienne. J'aime à croire, au surplus, que les Puissances n'auront pas à recourir à cet expédient, et que la Porte, voyant sa dignité sauvegardée par l'enquête telle qu'elle se trouve aujourd'hui définie, ne repoussera pas une mesure que tous les Cabinets ont jugée acceptable pour elle [4].

[1] Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 30 mai.
[2] Dépêche du 29 mai.
[3] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 31 mai.
[4] Cf. Gramont, 28 mai, n° 67, et Moustier à Bourée, 31 mai, n° 110.

5217. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 364, n° 152.)

Berlin, 2 juin 1867.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 5 juin.)

[Benedetti rappelle que le Comte de Bismarck avait proposé à tous les États faisant partie de l'Union douanière, ceux du Sud comme ceux du Nord, de déléguer à Berlin des commissaires «pour examiner les questions que soulève, par rapport au Zoll verein, la nouvelle organisation de l'Allemagne[1]». Les Gouvernements du Midi se sont concertés[2], et, comme ils ont reconnu que les modifications à l'Union douanière désirées par la Prusse «touchent à leur situation politique et intéressent leur indépendance», ils ont offert au Cabinet de Berlin de réunir leurs Ministres des Affaires étrangères pour s'entendre d'abord sur les points essentiels. Cette proposition a été favorablement accueillie, et les Ministres ont accepté de se réunir le 3 juin à Berlin.

La Prusse désirait introduire dans l'organisation du Zollverein trois modifications importantes. «Elle voulait le rendre perpétuel; en soumettre toutes les règles aux résolutions de la majorité, ou, en d'autres termes, priver chaque membre individuellement du droit de véto qui lui était acquis depuis l'origine; remanier la distribution des recettes.» Les États du Midi ne feront pas de difficultés sur le dernier point; mais ils semblent avoir déclaré qu'ils ne pourraient consentir sans réserve ni à la perpétuité du pacte, ni à l'abandon de leur droit de véto. De son côté, la Prusse renoncera probablement à la perpétuité. Il restera donc à trouver une transaction sur le droit de véto. «On espère y arriver en distribuant les affaires en deux espèces, pour l'une desquelles il sera statué par la majorité des États intéressés, ou, autrement dit par la Prusse, tandis que pour l'autre rien, au contraire, ne pourra être décidé sans l'assentiment unanime de toutes les par-

(1) Cf Benedetti, 29 mai.

(2) Cf. les documents publiés par Hohenlohe (*Mémoires*, t. Ier, p. 309-321), sur son entrevue de Nördlingen avec Varnbüler et l'entente intervenue à ce moment entre la Bavière et le Wurtemberg.

ties indistinctement.» Le Gouvernement prussien paraît disposé à s'y prêter.]

P.-S. — J'apprends que les partisans d'un Parlement douanier ne considèrent pas encore comme définitivement perdue la bataille qu'ils ont livrée pour le triomphe de leur projet, et qu'ils se proposent de redoubler d'efforts, durant le séjour que feront à Berlin les Ministres des Affaires étrangères du Midi, pour essayer de lutter avec plus de succès. On leur fait remarquer que les questions douanières sont souvent des questions politiques, et qu'il sera difficile de tracer la limite que ne devra pas franchir le Parlement du Nord augmenté des Représentants du Midi pour délibérer sur les affaires d'une nature exclusivement économique : «Tant mieux, répondent-ils; pour échapper à la confusion, on ne mettra plus de restriction à la compétence de cette Assemblée, et ce n'est certes pas en Prusse qu'on le regrettera.» Si je devais en croire ce qu'ils affirment, la plupart des informations que j'ai réunies dans cette dépêche seraient même inexactes; M. de Bismarck ne jugerait nullement nécessaire de procéder avec plus de circonspection que le Gouvernement prussien n'en a apporté dans sa conduite depuis la dernière guerre, et il n'est pas éloigné d'appuyer la combinaison du Parlement douanier; les États du Midi ne l'auraient pas non plus déclinée, et c'est même pour s'entendre à ce sujet que leurs Ministres des Affaires étrangères arriveraient demain à Berlin. Les choses seraient, en somme, tellement avancées que l'on devrait avoir tout réglé en deux ou trois séances, de façon que M. de Bismarck, qui accompagne le Roi à Paris, pourrait donner à Votre Excellence et au Prince Gortchakoff tous les éclaircissements qui seraient nécessaires pour édifier la France et la Russie sur l'entente qui se serait établie entre la Prusse et les États du Midi de l'Allemagne. Je ne sais le cas qu'il convient de faire de tous ces bruits, mais, quoi qu'il arrive, on ne tardera pas à pouvoir en apprécier exactement la valeur.

5218. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 143.)

Dresde, 2 juin 1867, 1h28 soir.

Les Ministres des quatre Cours du Sud se réunissent en conférence à Berlin [1].

5219. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 143, n° 57.)

Dresde, 2 juin 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 10 juin.)

[Affaires locales.]

[*Déchiffrement*] On continue de causer dans le public au sujet du voyage que le Prince et la Princesse royale se proposeraient de faire incognito à Paris. Je m'abstiens complètement. Les circonstances qui ont accompagné ou précédé le voyage des Princes qui se trouvent déjà à Paris ou qui se disposent à s'y rendre défrayent naturellement en ce moment toutes les correspondances diplomatiques. Je ne me permettrai pas de rappeler aucune de ces circonstances : Votre Excellence connaît depuis longtemps le faux et le vrai de tout ce qui se dit à ce sujet. Il en est une cependant que je ne saurais passer sous silence, vu son importance et les conséquences que l'on pourrait en tirer pour le présent et pour l'avenir. M. de Bismarck aurait soupçonné un instant que le Prince Gortchakoff était le promoteur de particularités se rattachant au voyage à Paris des Monarques de Russie et de Prusse, et qui ne seraient pas de nature à satisfaire la dernière de ces deux Puissances. Le Ministre prussien se serait imaginé que le Vice-Chancelier, ayant certaines négociations à suivre avec la France, se serait arrangé pour que son Souverain précédât le Roi de Prusse à Paris. En même temps cependant, des personnes très au courant de ce qui se passe ordinairement à la Cour de Russie et qui ap-

(1) Cf. la dépêche précédente de Benedetti. La réunion des ministres est du 3 juin. (Horst Kohl, t. Ier, p. 325.)

partiennent même à l'une ou à l'autre des différentes couleurs politiques qui y existent affirment que le Prince Gortchakoff est entièrement dévoué à la politique de M. de Bismarck; l'un de ces personnages très haut placés me disait à propos de cette manière de voir du Vice-Chancelier : «Nous ne pouvons pas la discuter; le Prince est le seul homme d'État que nous possédions aujourd'hui, et nous devons le suivre aveuglément, qu'il soit ou non dans la vraie voie relativement aux intérêts de la Russie.»

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence par le télégraphe que le résultat de la rencontre des Ministres dirigeants de Bavière et de Wurtemberg [1] avait été de provoquer le voyage simultané des Premiers Ministres des quatre Cours du Sud qui doivent se rencontrer aujourd'hui [2] à Berlin pour y conférer avec M. de Bismarck avant le départ de ce Ministre pour Paris. Votre Excellence était sans doute déjà informée de cette circonstance, aussi bien que de celles qui l'ont amenée. Je disais dernièrement que les rapports de la Prusse avec l'Allemagne et particulièrement avec les États du Sud s'étaient singulièrement adoucis depuis l'affaire du Luxembourg. J'aurais dû rappeler en même temps ce que j'ai si souvent fait observer, que, tant que le Gouvernement prussien n'abandonnerait rien de ses prétentions commerciales vis-à-vis des Cours du Sud, il peut sur tout le reste sans danger aucun pour lui se donner les apparences de la modération et du désintéressement à l'égard de ces États. Votre Excellence connaît les idées de M. de Bismarck au sujet de la participation au Zollverein des Cours de Munich, Stuttgart, etc. Elles sont de nature à effrayer celles de ces Cours qui sont le moins fortunées ou qui craignent avant tout de dépenser de l'argent. A ce double titre, celle de Stuttgart aurait été terrifiée de ce qu'on voulait exiger d'elle, et elle se serait montrée dans les derniers temps plus disposée que celle de Munich à faire à la Prusse tous les abandons politiques possibles, pourvu qu'on ne taxât pas à un taux trop élevé sa participation au Zollverein.

Nos nouvelles de Berlin sont toutes de nature à faire croire que depuis l'affaire du Luxembourg on y a singulièrement baissé de

[1] A Nördlingen, le 30 mai. Cf. p. 154, note 2.

[2] Ils ne se réunirent que le lendemain, 3 juin.

ton. Le maintien de la paix a produit dans toutes les classes un grand soulagement. Des personnes haut placées qui n'avaient pu jusqu'ici se détacher des admirateurs de la politique de M. de Bismarck commencent aujourd'hui à discuter les avantages de cette politique, et il en est qui disaient que leur pays a plutôt perdu que gagné. Il est vrai que ces personnes grossissent beaucoup ce qui se passerait dans la Nouvelle Vendée (le Hanovre), et même dans la Hesse électorale. L'une de ces personnes me disait que M. de Bismarck aurait beaucoup mieux fait de commencer par exécuter ses projets du côté de la Vistule. Le nouveau Ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg[1], ami dévoué du Prince de Reuss, a beaucoup aidé ce dernier dans sa mission à Munich avant la guerre.

5220. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. États Romains, 1035, n° 48[2].)

Rome, 2 juin 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Un des hommes d'État les plus connus de l'Allemagne, M. de Pfordten, est venu chercher en Italie des distractions à ses déceptions politiques. Il a passé tout l'hiver à Rome, et ne l'a quittée que depuis peu pour retourner à Munich.

Un de ses compatriotes, qui est de mes amis, a eu avec lui divers entretiens tout intimes dont j'ai reçu ensuite la confidence. Bien qu'ils aient eu trait à la politique troublée de l'Allemagne et qu'ils soient, par conséquent, en dehors de la sphère d'observations où je suis placé, je croirais cependant manquer à mon devoir si je ne rendais compte à Votre Excellence de la partie de ces informations qui intéressent le plus directement le Gouvernement de Sa Majesté.

Peu avant son départ, M. de Pfordten, épanchant l'amertume que lui causaient les antipathies dont il est récemment devenu l'objet en Bavière, disait qu'il en cherchait vainement la raison.

[1] Le comte Tauffkirchen. Cf. des Méloizes, 23 mai.

[2] En tête, note au crayon : «Communiquer à Munich.»

Son interlocuteur, usant du privilège d'une conversation sans témoins, lui demanda s'il ne pensait pas qu'elles devaient être motivées par le traité d'alliance offensive et défensive que M. de Pfordten avait signé avec la Prusse, au lendemain de Sadowa. «Si, au coin d'un bois, loin de tout aide, lui répondit l'ancien Ministre bavarois, vous rencontriez un homme pratique, qui, le couteau sur la gorge, vous priât de lui signer l'abandon de toute votre fortune, que feriez-vous? Ce que j'ai fait moi-même. Voilà comment j'ai souscrit l'acte que me présentait M. de Bismarck. Mais, poursuivit M. de Pfordten, rentré chez vous, vous ne songeriez qu'aux moyens de sauver votre patrimoine de cette extorsion. Eh bien, voilà aussi ce que j'aurais fait si j'étais resté au pouvoir : j'aurais cherché à seconder une alliance étroite entre l'Autriche et la France; puis, ce résultat acquis, je me serais jeté de leur côté, dans le cas d'une guerre entre ces Puissances et la Prusse. Tel serait encore mon programme si je revenais aux affaires.»

Ces tendances m'ont paru d'autant plus dignes de remarque qu'elles ont été émises en tout abandon et sans aucune pensée que jamais elles pussent revenir à des oreilles françaises.

5221. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 666, n° 17.)

Paris, 3 juin 1867.

[Le Marquis de Moustier rappelle que, pendant la Conférence de Londres, le premier Plénipotentiaire du Luxembourg avait témoigné le désir de faire admettre une clause ayant pour but «de sauvegarder les droits commerciaux du Grand-Duché et la faculté de conclure avec un État voisin une union douanière». Cette proposition avait été écartée parce que rien, dans le traité, ne restreignait la liberté commerciale du Luxembourg, et que la clause en question paraissait superflue. On ne voulait pas d'ailleurs compliquer les négociations en soulevant la question des rapports du Luxembourg avec le Zollverein [(1)].]

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 9 mai.

La Prusse ouvrant en ce moment une négociation avec ses coassociés pour la reconstitution du Zollverein sur de nouvelles bases[1], il se présente une occasion toute naturelle et que nous n'avons pas provoquée de fixer sur ce point les conditions d'existence du Luxembourg, et nous avons la persuasion que le Gouvernement grand-ducal ne voudra pas la laisser échapper.

La pensée qui nous a dirigés dans les négociations qui viennent de se terminer à Londres, c'est que le Grand-Duché n'appartient à l'Allemagne ni au point de vue ethnographique ni au point de vue historique, et qu'il doit rester placé en dehors de la sphère d'action des États allemands. Le traité de Londres a stipulé la retraite des troupes prussiennes qui occupaient la forteresse de Luxembourg, et donné ainsi raison à la thèse soutenue par le Gouvernement de l'Empereur. Le maintien des liens spéciaux qui rattachent commercialement le Grand-Duché à l'Union douanière serait au contraire très opposé au principe qui a guidé notre politique dans cette circonstance, et nous ne pourrions y donner notre assentiment sans nous écarter de notre ligne de conduite à cet égard. Nous comprenons très bien ce qu'exige la situation géographique du Luxembourg, et nous savons parfaitement qu'un État aussi restreint ne peut avoir une existence commerciale indépendante. Il doit nécessairement sous ce rapport être relié à l'un des trois pays limitrophes, et, en demandant qu'il soit détaché de l'Allemagne, nous ne prétendons pas qu'il demeure isolé; mais sa position doit être réglée d'après des affinités qui n'existent point avec des États du Zollverein, et, en tout cas, il ne saurait être maintenu dans une situation qui l'expose, contrairement au vœu du traité de Londres, à être absorbé un jour par la Confédération prussienne. Je me plais à penser que tel sera également l'avis du Roi Grand-Duc. Je me réserve au surplus de vous donner des instructions spéciales sous le timbre de la Direction des Affaires commerciales de mon Département, et je n'ai pas pour but en ce moment de vous tracer une démarche officielle; mais, sans engager la question formellement dès aujourd'hui, vous pourrez vous exprimer avec une entière franchise dans le sens que je viens de vous indiquer.

[1] Cf. Benedetti, 29 mai et 2 juin.

5222. Le Marquis de Moustier au Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 87, n° 11.)

Paris, 3 juin 1867.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n°[1] inclusivement. Vous m'avez transmis par votre dépêche du 28 mai d'intéressants détails sur les tendances actuelles du Cabinet wurtembergeois et sur le caractère de ses rapports avec la Cour de Prusse. Vous m'annoncez que le Roi ne veut pas de convention militaire avec le Cabinet de Berlin, et qu'il n'a jamais été question d'une entrée même éventuelle du royaume dans la Confédération du Nord[2]. Vous ajoutez que, même sur le terrain des intérêts matériels, il y a une opposition sérieuse à l'union intime entre le Wurtemberg et la Prusse, et que la Cour de Vienne semble disposée à sortir de sa réserve pour reprendre de l'influence sur les résolutions du Cabinet de Stuttgart. De son côté, M. le Baron de Dalwigk a déclaré à M. le Comte d'Astorg que les bruits relatifs à une conférence qui se serait ouverte à Munich, en vue de l'entrée des États du Sud dans la Confédération du Nord, ne reposaient sur aucun fondement, et que la Cour de Darmstadt avait décliné toute insinuation dans ce sens.

En vous remerciant du soin que vous mettez à me signaler tous les symptômes propres à nous éclairer sur les rapports des États du Sud de l'Allemagne et sur leurs dispositions à l'égard de la Prusse, je ne puis que vous inviter à continuer de suivre avec la même attention tous les incidents qui se rattachent à leur situation politique et commerciale.

(1) En blanc dans le texte. La dépêche de Châteaurenard du 1er juin fut timbrée le 3 au Cabinet.

(2) Cf. p. 151, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5223. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 153.)

Berlin, 3 juin 1867.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 7 juin.)

[Benedetti, qui a quitté Berlin le 2 juin pour se rendre à Paris, a laissé à M. de Ring le service de l'Ambassade.

La Chambre des Seigneurs a voté le 1er juin la Constitution fédérale de l'Allemagne du Nord, à l'unanimité, bien qu'elle en ait d'abord très vivement critiqué les dispositions fondamentales, et surtout l'introduction du suffrage universel. Les Chambres se sont ensuites séparées pour trois semaines.]

Ce matin, les Ministres des Affaires étrangères des quatre Cours du Midi de l'Allemagne sont arrivés à Berlin [1], pour entrer en négociations avec le Cabinet prussien sur la reconstitution du Zollverein. J'aurai soin de faire parvenir à Votre Excellence les informations que je serai à même de recueillir sur ces conférences.

5224. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 741.)

Londres, 3 juin 1867, 2h10 soir.

Lord Lyons sera invité par le télégraphe à recommander l'idée de l'enquête, dans la forme où nous la proposons aux Ministres du Sultan [2]. L'Angleterre toutefois se réserve, *vis-à-vis de nous*, la faculté de revenir sur cet essai si la Porte accordait spontanément et sans retard à l'île de Crète des réformes suffisantes, c'est-à-dire une autonomie locale.

[1] Cf. Benedetti, 29 mai et 2 juin.
[2] Cf. Moustier à Gramont, 29 mai.

5225. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 136.)

Londres, 3 juin 1867.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 7 juin.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne confirme son télégramme du même jour et la résolution prise, non sans hésitation, par Lord Stanley.]

5226. Note du Duc de Montebello. (Orig. Russie, 239 [1].)

4 juin 1867.

Gortchakoff m'a dit : «Il ne devrait plus y avoir de diplomates. Les Souverains devraient faire les grandes affaires entre eux.

«— Vous ne voudriez cependant pas supprimer les Ministres des Affaires étrangères?

«— Non, passe encore pour ceux-là. Mais il me semble que pour le moment c'est ce qui vous manque un peu. Votre Ministre aime à prévoir, mais il ne conclut pas. J'aime les hommes d'action. Que pensez-vous de La Tour d'Auvergne?

«— Beaucoup de bien sur ce qu'on m'en a dit; je le connais peu personnellement.

«— Ah! alors n'en parlons plus. Je ne veux pas me donner l'air de venir ici pour changer vos Ministres; c'était votre opinion personnelle que je voulais. J'ai été très content de votre Empereur. J'ai eu avec lui une conversation de cinq quarts d'heure [2]. Les premières assises de sa politique sont très bonnes.

(1) Cette note n'est pas signée, mais elle est écrite sur une feuille de papier à lettres qui porte le chiffre de Montebello surmonté de la couronne ducale. La note est évidemment de l'ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg. A ce moment Gortchakoff était à Paris avec le Tsar depuis le 1er juin; l'attentat de Berezowski est du 6. — F. Charles-Roux cite presque toute cette pièce, mais par fragments, dans le récit qu'il fait du séjour de Gortchakoff à Paris (*Alexandre, Gortchakoff et Napoléon III*, p. 434-438).

(2) D'après Émile Ollivier, l'Empereur aurait évité d'avoir avec Gortchakoff une conversation confidentielle. «Gortchakoff, écrit-il, débuta d'un ton solennel : Ce voyage, Sire, sera un événement. Il parla beaucoup; l'Empereur écouta, et, n'encourageant pas à des ouvertures précises, la conversation tourna court.» (*L'Empire libéral*, t. IX, p. 442.)

C'est un homme d'un esprit politique et pratique; je lui ai demandé la permission d'être franc et sincère, ne fût-ce qu'à titre de nouveauté. Ses idées sont en grande partie conformes aux nôtres. En théorie, nous nous entendons parfaitement : ce que nous voulons peut s'avouer hautement. Vous connaissez ma façon de penser sur le traité de 1856 : eh bien! nous n'en parlerons pas. Si on prend l'initiative, nous dirons : Le traité de 1856? Nous nous rappelons bien quelque chose qui a ce nom; mais c'est un document avec lequel on a pris tant de libertés que nous ne savons plus ce qui en reste. Mais, je vous le répète, nous n'en prononcerons le nom que si on nous y provoque. Ce que nous voulons proposer aux Puissances chrétiennes, c'est d'assurer le sort des chrétiens de l'Empire ottoman, sans détruire la Puissance du Sultan : j'espère que cela peut s'avouer. Nous voulons encore autre chose. On a replâtré la paix tant bien que mal : nous convions les Puissances à chercher à l'asseoir sur des bases solides; cela peut-il s'avouer encore? Voilà toute notre politique.

« On a bien fait quelques fautes à notre égard. Mais tout passe, il n'y a pas de rancune éternelle. Il faut s'entendre; la question d'Orient est soulevée: elle est là; ce n'est pas nous qui l'avons posée, elle s'est posée d'elle-même. Nous proposons des moyens pratiques de la résoudre; la paix a été replâtrée : il faut voir par quels moyens on peut la consolider.

« J'ai été longtemps contraire au voyage de l'Empereur; si les voyages des Souverains ne servent pas à éclairer, à arranger les questions, ils feraient mieux de rester chez eux. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi.

« Nous vous regrettons bien souvent, et surtout aujourd'hui; vous vous êtes retiré trop tôt; je comprends cependant vos motifs. »

5227. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Copie. Prusse, 364.)

Berlin, 4 juin 1867, 2h35 soir.

Le Roi part aujourd'hui à trois heures pour Paris [1].

[1] Le roi Guillaume et Bismarck partirent ensemble. (Horst Kohl, t. Ier, p. 325.)

5228. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 364.)

Berlin, 4 juin 1867, 3h 22 soir.
(Reçu à 5h soir.)

Je viens d'apprendre que les conférences entre M. de Bismarck et les Ministres des Affaires étrangères des quatre Cours du Midi ont abouti à un résultat entièrement conforme aux vues de la Prusse : le Parlement douanier a été adopté (1). Le Baron de Dalwigk, que je viens de voir, envisage cet arrangement comme un grand pas vers l'achèvement de l'Unité allemande; mais, a-t-il ajouté, les États du Midi n'étaient pas en mesure de résister à la pression exercée sur eux. M. de Bismarck, selon l'opinion de M. de Dalwigk, est parfaitement décidé à ne tenir aucun compte des observations qui pourraient lui être adressées par les Puissances étrangères. J'aurai l'honneur de vous envoyer des détails par la poste.

5229. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 154.)

Berlin, 4 juin 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

[Les Ministres des Affaires étrangères des quatre Cours du Sud ont eu, le 3 juin, plusieurs conférences avec le Comte de Bismarck et le Baron von der Heydt, Ministre des Finances du Roi de Prusse. Ils ont été reçus le soir par le Roi; puis ils se sont réunis à nouveau chez le Président du Conseil, «où ils ont signé un protocole qui est resté ouvert pour la Bavière, le Prince de Hohenlohe n'ayant pas de pouvoirs suffisants (2)».

(1) On trouvera dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 321-324) une «Note du Prince sur la conférence des Ministres du 3 juin 1867 à Berlin». A vrai dire, le traité préliminaire ne fut signé le 4 juin que par Bade et le Wurtemberg, et par la Hesse le 7. La Bavière n'adhéra à la convention que par un protocole séparé, qui porte la date du 18 juin : elle obtenait six voix, au lieu de trois, dans le Parlement fédéral douanier.

(2) Cf. la note précédente.

M. de Ring analyse longuement l'organisation du Zollverein reconstitué, d'après les dispositions du protocole du 4 juin[1]; puis il en examine d'abord les conséquences au point de vue commercial, et il estime qu'elles seront heureuses.]

Au point de vue politique, la nouvelle création du Ministère Bismarck a une portée considérable, et j'y vois, pour ma part, une aggravation singulière de la situation faite aux États du Midi par les préliminaires de Nikolsbourg et le traité de Prague. C'est, pour me servir des propres paroles d'un des Ministres qui ont signé le protocole hier, *un large pont jeté sur le Mein*, *un acheminement marqué vers l'unité fédérative de l'Allemagne tout entière*[2]. La pression des intérêts matériels jointe à celle de la puissance prussienne a fait accepter à ces États les propositions du Cabinet de Berlin. Mais ils ne se font aucune illusion sur la brèche qu'elles apportent à leur souveraineté. Par la force même des choses, la compétence tout d'abord très limitée des délégués des Gouvernements et des populations du Midi ne peut pas tarder à s'étendre. Une législature commune en matière de douanes et d'impôts de consommation sera bientôt dans la nécessité de s'occuper du droit commercial en général, de l'organisation des tribunaux de commerce, du change, des patentes, des poids et mesures, de la navigation, et d'une foule de matières de même espèce. Par la représentation consulaire, elle touchera ensuite à la politique. Parmi les Commissaires des Gouvernements se trouveront naturellement les Ministres des Cours du Midi résidant à Berlin; sera-t-il facile à ces fonctionnaires d'observer avec une constance rigoureuse le dédoublement de leurs fonctions, la Prusse ayant intérêt à ce qu'elles se confondent de plus en plus? Et quel rôle joueront les délégués des populations, surtout s'ils sont élus par le suffrage universel? Resteront-ils à Berlin pendant toute la durée des sessions pour ne siéger qu'une ou deux fois? S'accommoderont-ils longtemps d'un mandat obscur? Après s'être occupés, à titre officieux, de politique avec leurs Collègues du Nord, ne deviendront-ils pas les champions les plus autorisés du principe unitaire?

[1] La convention du 4 juin 1867 a été publiée, en traduction, dans les *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 13-15.

[2] Paroles de Dalwigk. Cf. la dépêche suivante.

Comment faire respecter d'ailleurs des combinaisons si fragiles par une grande assemblée reposant sur une base aussi large, aussi démocratique, que le Parlement du Nord, quand l'État prépondérant en Allemagne est appelé à profiter des empiètements de cette Assemblée? Quelque réponse que l'on donne à ces questions, un fait demeure évident, c'est que le cadre constitutionnel de la Confédération du Nord se trouve élargi de manière à pouvoir recevoir à tout instant les États du Midi.

Je placerai en regard de cette appréciation le jugement que la *Correspondance de Berlin* (rédigée en français) porte sur l'organisation nouvelle du Zollverein. C'est exactement le langage que tiennent M. le Comte de Bismarck et les fonctionnaires de son Département. La feuille officieuse s'exprime ainsi :

« En cimentant cette union partielle, les États du Sud ne préparent point, comme on l'a dit à l'étranger, le sacrifice de leur autonomie; et c'est une induction singulièrement forcée que de regarder leur accession dans le nouveau Zollverein comme un premier pas fait par eux pour entrer dans la Confédération du Nord. Celle-ci même, si on l'examine de bonne foi, au lieu de se prêter à de tels accroissements s'y refuse plutôt; son organisation ne comporte évidemment qu'une fédération restreinte, et ne pourrait convenir à la multiplicité et à l'étendue de tous les États allemands. D'autre part, on sait qu'en Bavière et en Wurtemberg un parti très nombreux tient encore pour l'autonomie. Tant qu'il n'y a pas unanimité dans le sentiment national de ces États, c'est un soin au moins prématuré que prennent les feuilles étrangères de protester déjà contre une Confédération de l'Allemagne tout entière. Que le Zollverein soit réorganisé et raffermi, les États du Sud se considéreront sans doute comme suffisamment unis à la patrie commune par ce lien des intérêts matériels. Sous la garantie des traités qui assurent l'intégrité et l'indépendance de leur territoire, ils peuvent cultiver en paix l'autonomie dont une partie de leur population paraît encore fort jalouse; ils n'ont rien à craindre de la Confédération du Nord, rien à lui demander, comme elle-même ne leur demandera rien, si ce n'est d'exécuter fidèlement les conventions nationales librement consenties qui garantissent la sûreté et les intérêts de toute l'Allemagne. »

En terminant cette dépêche, je crois, Monsieur le Marquis,

devoir rappeler que la création d'un Parlement commercial est un projet déjà très ancien de M. le Comte de Bismarck, et qu'il l'a poursuivi à travers les phases les plus diverses de sa carrière. A ses yeux, c'est plus qu'un expédient. M. de Bismarck a toujours professé des opinions progressives en matière économique. Déjà, à l'assemblée des notables qui a préparé en 1847 les voies à la révolution en Prusse, il s'est prononcé en faveur de réformes douanières très larges. Et la correspondance avec un de ses amis dont les journaux ont récemment publié des fragments prouve que, à l'assemblée d'Erfurth, malgré son opposition aux plans du Général de Radowitz, qu'il devait réaliser depuis, et pendant ses missions diplomatiques à Francfort et à Pétersbourg, il n'a jamais perdu de vue son idée d'un Parlement douanier.

5230. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Confidentielle et réservée. Déchiffrement. Prusse, 364, n° 155[1].)

Berlin, 4 juin 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Le Baron de Dalwigk m'a fait l'honneur de venir me voir cet après-midi à l'Ambassade, et il m'a confirmé l'exactitude des informations que j'ai fait parvenir à Votre Excellence par ma dépêche n° 154[2].

En m'entretenant avec le Ministre de Hesse des arrangements qu'il est venu conclure à Berlin, je lui ai marqué mon étonnement de la rapidité avec laquelle ces mesures avaient été résolues. Il paraît que, malgré la forme très réservée de mon observation et les artifices de langage par lesquels je m'appliquai à l'atténuer, le Baron de Dalwigk lui a trouvé pourtant une vague parenté avec le mot célèbre de Tacite : «*Ruere in servitutem.*» Car il a cru devoir entreprendre une justification en règle de la conduite des Cabinets du Midi. Je la crois assez intéressante, Monsieur le Marquis, pour vous en faire connaître la substance.

(1) En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur», et note au crayon : «M'en parler. Transmettre à Vienne et Munich.»

(2) Du même jour.

Après s'être attaché à démontrer la nécessité impérieuse où se trouvaient les Gouvernements du Midi de l'Allemagne de maintenir à tout prix leurs liens commerciaux avec le Nord, le Baron de Dalwigk a avoué que ces Gouvernements étaient sans force vis-à-vis du courant qui entraînait les esprits vers la Prusse. «Depuis la Confédération du Rhin, a-t-il dit, les petits États ont vu dans la France une protectrice intéressée peut-être, mais sûre. La guerre désastreuse de l'année dernière les a mis momentanément à la merci du Cabinet de Berlin, et les événements actuels ne sont que la conséquence logique de la situation qui leur a été faite.»

Le Baron de Dalwigk a exprimé à ce propos avec une véhémence singulière les regrets qu'il éprouvait de ce que la France n'était point intervenue par les armes dans le différend austro-prussien. «Nous savons parfaitement, a-t-il ajouté, que la concession que nous venons de faire à la politique de M. de Bismarck est un large pont jeté sur le Mein, un acheminement marqué vers l'Unité. Nous savons aussi que le Gouvernement prussien qui nous fait aujourd'hui des conditions matériellement satisfaisantes travaillera incessamment à étendre les attributions du Parlement. Nous n'avions jamais eu la moindre confiance dans sa bonne foi. Nous tâcherons de nous arranger avec le moins de sacrifices possible, et d'attendre ainsi les événements; voilà tout. La situation actuelle n'est pas tenable : à moins d'éventualités que vous devinez, nous serons forcés d'entrer dans la Confédération du Nord. Bade, qui ne demande qu'à être *étranglé,* n'attend que ce moment pour en faire autant. Le Wurtemberg devra se joindre à nous. Il n'y a que la Bavière qui gardera une ombre d'indépendance. Quand on me parle des intérêts qui plaident en faveur de l'entrée des provinces hessoises au Sud du Mein dans la Confédération, je fais semblant de ne pas comprendre : mais combien de temps pourrai-je soutenir ce rôle? M. de Bismarck, pendant la conférence publique d'hier, a manifesté hautement l'idée de ne pas exiger de sacrifices au delà de ceux que nous impose l'arrangement commercial. Mais, quand j'ai voulu prendre acte de ces paroles comme d'une renonciation au projet de nous comprendre dans la Confédération, il m'a donné à entendre que j'en exagérais la portée. On n'exercerait pas, a-t-il dit, de pression sur nous

pour nous faire entrer dans la Confédération; mais on nous y admettrait quand les circonstances nous porteraient à le désirer. En particulier, lorsque le Prince de Hohenlohe s'était retiré, le Président du Conseil m'a au contraire vivement pressé de hâter cet instant. Quand je lui objectais que l'Autriche et la France s'y opposeraient sans doute, il m'a répondu : *nous savons ce que nous avons à dire à l'Autriche; quant à la France, nous sommes prêts, nous l'attendons.* »

Je n'ai pas pu m'empêcher d'admettre avec mon interlocuteur, dont j'avais écouté jusque-là les développements dans un profond silence, que ce langage ne laissait pas que d'être assez étrange dans la bouche du Premier Ministre prussien la veille du jour où il accompagnait son Souverain à Paris.

Le Baron de Dalwigk a ajouté que l'on était ou que l'on affectait d'être convaincu en Prusse que notre armée se trouvait *en mauvais état*. Sur ce point, j'ai rassuré Son Excellence, en me tenant d'ailleurs dans des généralités et sans faire usage des renseignements personnels et très précis que je possède sur la matière. Une question assez indifférente concernant M. de Freydorff, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duc de Bade, a fourni au Baron de Dalwigk l'occasion d'une sortie véhémente contre le Gouvernement badois, et notamment contre le Général de Wrangel, appelé : la trahison du Prince Guillaume de Bade. Il m'a dit ensuite que le Prince de Hohenlohe était moins dévoué à la Prusse qu'on ne le croyait généralement. Il ne doute cependant pas que le Gouvernement bavarois n'adhère au protocole signé hier[1]. L'abstention du Prince de Hohenlohe n'aurait été occasionnée que par l'insuffisance de ses pouvoirs.

Pendant tout le temps qu'a duré mon entretien avec le Baron de Dalwigk, ce dernier m'a paru en proie à une vive irritation. Il retourne ce soir même à Darmstadt.

P.-S. — On m'apporte à l'instant même la *Gazette de la Croix*. Elle contient une correspondance de Darmstadt très obligeante pour le Ministre dirigeant de Hesse. Cette coïncidence mérite d'être remarquée.

[1] Cette opinion sur l'attitude et les intentions de Hohenlohe est conforme au texte de la note publiée dans les *Mémoires* du Prince, p. 321-324.

5231. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Thérapia, 4 juin 1867, 2h 35.

On n'a pas eu partout la discrétion désirable. Votre note du 17[1] est depuis plusieurs jours aux mains des Turcs, qui l'ont reçue par Athènes. Les deux Ministres se sont émus de l'éventualité d'une démarche collective qui ôterait au voyage du Sultan la faveur avec laquelle l'opinion l'avait d'abord accueilli ici; démarche à laquelle on se croit obligé de répondre par un nouveau refus qui, en dépit des formes employées, ferait au Sultan une position trop difficile en France. Fuad Pacha m'informe aujourd'hui seulement que depuis quatre jours il vous a fait conjurer par Djemil Pacha d'aviser.

5232. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 34.)

Darmstadt, 4 juin 1867.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

La seconde Chambre vient d'examiner la proposition de quelques-uns de ses membres tendant à inviter le Gouvernement ou à s'entendre avec les autres États du Sud pour entrer dans la Confédération du Nord, ou à y entrer seul en cas de refus.

Par un hasard vraiment étrange, M. de Dalwigk a été obligé de quitter Darmstadt avant-hier soir, quelques heures avant la discussion, pour aller à Berlin, avec les autres Ministres des États du Sud, délibérer sur les affaires du Zollverein[2].

La discussion a occupé deux longues séances, celles d'hier et d'aujourd'hui.

Le Gouvernement, privé de son chef, a été soutenu principalement par le Baron de Gagern, Ministre de Hesse à Vienne. La motion a été adoptée par trente-deux voix contre quinze.

(1) Cf. Moustier à Bourée, 17 mai, n° 95.
(2) Cf. de Ring, 4 juin, n° 154.

La position est donc celle-ci : une question vitale est posée; le Ministre est convoqué à Berlin la veille du vote; le vote lui est absolument contraire, et c'est à Berlin même qu'il en apprend le résultat.

Si tout le monde s'accordait à dire (et M. de Dalwigk tout le premier) que ce vote, quel qu'il pût être, ne changerait rien à la marche politique du Gouvernement hessois, il n'en est pas moins vrai que la complication qui conduit avec une inopportunité si singulière M. de Dalwigk à Berlin est de nature à le mettre dans une position assez embarrassante vis-à-vis des Ministres prussiens avec lesquels il est en conférence et auxquels il va avoir à annoncer que la Chambre a voté contre lui en votant pour la Prusse.

La première Chambre devra être saisie de la question. La majorité n'y est pas assurée au Gouvernement.

5233. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 5 juin 1867.
(Expédié à 4h 3/4 soir.)

J'ai répondu à Djemil Pacha [1] que dans aucun cas il ne m'appartient de suspendre une démarche qui a été concertée entre les Cabinets et doit, par conséquent, avoir son cours immédiat. Elle n'a rien, du reste, dont Fuad Pacha doive s'étonner. Il est évident que les Puissances ne pouvaient rester sous le coup de la fausse interprétation donnée par la Porte à leur communication : cette communication d'ailleurs était trop sérieuse et trop motivée pour qu'on pût croire qu'elles s'arrêteraient devant un premier refus; elles ne s'arrêteront pas davantage devant un second, si Fuad Pacha croit devoir le réitérer, ce qui serait infiniment regrettable, et ce qui, j'espère, n'aura pas lieu.

Je ne sais d'ailleurs ce qu'on veut dire en parlant de la position difficile que le Sultan pourrait avoir en France. S. M. Abdul-

[1] Cf. Bourée, télégramme, 4 juin.

Aziz n'a aucune raison de prendre en mauvaise part la légitime impatience des Puissances de voir par une enquête véritable la lumière se faire sur l'état de la Crète. La situation de l'île s'empire chaque jour; les opérations militaires que nous avions instamment prié la Porte de suspendre n'ont abouti qu'à une nouvelle et déplorable effusion de sang. Repoussées de la montagne, les troupes turques ravagent la plaine; de tous côtés du moins on l'assure. Un esprit aussi éclairé que celui de Fuad Pacha ne saurait se dissimuler la gravité de cette situation. Depuis plus de six mois, je n'ai cessé de prévenir la Porte que l'affaire de Crète tendait de plus en plus à devenir une question européenne. Les Puissances sont aujourd'hui plus décidées que jamais à accomplir leur mission de pacification; la Porte aurait à nos yeux, le plus grand tort de chercher à y mettre obstacle. Vous devez, au contraire, insister plus énergiquement que jamais pour que l'effusion du sang cesse immédiatement et ne se renouvelle pas jusqu'à ce que l'enquête commence.

5234. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 371, n° 101.)

Thérapia, 5 juin 1867.
(Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 14 juin.)

[Bourée accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 24 mai, n° 98, et du télégramme du 30. Il espère que le Baron de Prokesch acceptera les termes de la dépêche du 17 mai, n° 95. Il se peut toutefois qu'ils ne lui paraissent pas tout à fait conformes «aux pensées nouvelles» consignées dans la lettre du 24, et «sur lesquelles M. de Beust, dans sa dépêche à M. de Prokesch, insiste avec une certaine force» en excluant toute idée de faire voter les populations.]

Je ne sais pas encore dans quelle mesure M. de Prokesch aura été frappé par cette différence entre votre lettre du 17 et celle que vous me faisiez l'honneur de m'écrire le 24 mai et que M. de Beust semble s'être proposé de commenter. Je sais seulement qu'elle a été également remarquée par le Général Ignatieff, qui, pour son propre compte, n'a rien reçu de M. le Prince Gort-

chakoff qui fût dans le sens de la lettre de M. de Beust à l'Internonce.

Mon Collègue de Russie s'est montré disposé à en référer sans retard au Prince Vice-Chancelier, dont l'adhésion ne me semble pas douteuse. Ce n'est donc pas par ce côté que nous risquerons d'être arrêtés. Mais je ne suis pas sans crainte que le refus de M. de Prokesch d'adopter la note du 17 ne fasse obstacle à la démarche collective. Serions-nous alors dans le cas, mes Collègues de Russie, de Prusse, d'Italie et moi, de procéder individuellement, ainsi que vous sembliez décidé à ce que nous le fissions ici, en cas de refus ou de plus longue temporisation à Vienne[1]? Il n'y a ni refus ni hésitation, et il y aura tout au plus désir de M. de Prokesch de faire modifier la note du 17 dans le sens des dernières résolutions. Je n'espère pas savoir à quoi m'en tenir sur la pensée de M. l'Internonce avant l'heure du départ du courrier. Mais je vous en informerai par la voie télégraphique.

P.-S. — Je reçois du Baron de Prokesch le billet suivant :

Mes instructions du 28 s'appliquent évidemment à une autre pièce que celle du 17 que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer hier en copie. J'attendrai donc.

5235. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 5 juin 1867, 6h 50 soir.

Prince Henri va demain à Luxembourg, puis à Darmstadt, pour complimenter l'Empereur Alexandre.

5236. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 41.)

Munich, 5 juin 1867.
(Cabinet, 8 juin; Dir. pol., 10 juin.)

Malgré l'empressement que j'ai mis à solliciter l'audience dans laquelle je dois avoir l'honneur de déposer aux mains du Roi les

[1] Cf. Moustier à Bourée, 24 mai, n° 98.

lettres impériales destinées à mettre fin à ma mission, j'apprends qu'en raison de l'absence de Sa Majesté cette audience doit se faire attendre quelques jours encore. Je crois, en cet état de choses, ne pouvoir me dispenser de faire connaître les faits qui se sont produits depuis la date de mes derniers rapports.

J'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence des pourparlers que le Prince de Hohenlohe a engagés avec les États du Sud(1). Il s'agissait, dans la pensée du Cabinet bavarois, d'arrêter d'un commun accord une sorte de plan de conduite qui pût servir de base, notamment, pour le règlement des rapports entre les États du Sud et la Confédération du Nord, ainsi qu'avec le Zollverein. Les renseignements que j'ai recueillis sur ces négociations confidentielles sont encore assez confus. On sait cependant que le projet qui a été communiqué aux trois Cabinets se prononçait contre l'accession des États du Sud à la Confédération du Nord(2), et aussi contre la conclusion de nouveaux arrangements militaires(3), en exprimant l'intention de se régler désormais sur les stipulations du traité de Prague. En ce qui concerne le Zollverein, le programme bavarois insistait pour le maintien du vote à la majorité, ou tout au moins pour que les décisions ne fussent obligatoires qu'à la condition d'avoir été sanctionnées par les Chambres respectives. Le Cabinet de Munich se déclarait également contraire à tout envoi de Députés au Parlement du Nord, même pour cet objet spécial(4). On m'assure enfin que le projet de déclaration dû

(1) Cf. des Méloizes, 24 mai, et la note 1, p. 101.

(2) Articles 1er et 2 de la déclaration ministérielle du 6 mai :

Article 1er. A l'instigation de la Prusse, les États de Bavière et de Wurtemberg sont disposés à entrer en pourparlers avec l'Allemagne du Nord en vue de constituer la Fédération nationale prévue à l'article IV de la paix de Prague.

Art. 2. Cette entrée dans une fédération commune ne saurait être discutée sur la base de la simple extension de la Constitution fédérale du Nord aux États du Sud. On doit viser au contraire à faire entrer la Confédération du Nord dans une Fédération plus vaste. (Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 304.)

(3) Article 5 de la même déclaration :

Dans la question des rapports militaires que les États du Sud, la Bavière et le Wurtemberg en particulier, entretiendront avec le Nord, et entre eux, on s'en tiendra aux traités d'alliance existants et aux conventions de Stuttgart du 5 février 1867. (*Ibid.*, p. 306.)

(4) A la conférence du 3 juin, à Berlin, Hohenlohe se montrait encore opposé à l'envoi de députés bavarois au Parlement du Nord. (*Mémoires*, t. Ier, p. 323.)

à l'initiative du Prince de Hohenlohe aurait indiqué comme but à atteindre une reconstitution de l'Allemagne dans laquelle l'Autriche reprendrait une place à raison de ses possessions allemandes[1].

Il est à remarquer que ces négociations, dirigées dans un esprit si différent de celui qui inspirait au début le Prince de Hohenlohe, ont été engagées à l'insu de la Prusse, qui n'en a pénétré le secret que sur une indiscrétion du Gouvernement badois[2]. En revanche, l'Autriche en a été confidentiellement informée par le Cabinet bavarois[3], et cette double circonstance montre assez combien le Prince de Hohenlohe se trouve aujourd'hui éloigné de son point de départ.

Je n'oserais affirmer qu'au fond les idées du Ministre se soient grandement modifiées. Mais, s'il les conserve, il n'en a pas moins fait le sacrifice momentané. D'après les renseignements que je recueille, ce changement serait dû à la volonté du Roi, laquelle, sous l'influence sans doute de l'échec moral subi par la Prusse, s'accuse de plus en plus dans un sens anti-prussien.

Il faut sans doute attribuer à un sentiment analogue le changement qui paraît s'être également opéré dans la politique du Wurtemberg. Toujours est-il que, dans une entrevue qui a eu lieu jeudi dernier[4] entre les Chefs des deux Cabinets, à Nördlingen,

(1) L'article 4, § 8, de la déclaration ministérielle du 6 mai prévoyait une alliance avec l'Autriche. A la suite de pourparlers nouveaux, cet article fut rédigé de la façon suivante :

Au Pacte fédéral sera jointe une clause, analogue à l'article 71 du projet de Constitution de la Confédération du Nord, tendant à former avec l'Autriche une association basée sur les affinités nationales des deux pays, pour autant que cette association ne coïncidera pas avec la conclusion du Pacte fédéral. (Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 320.)

Hohenlohe insistait dès le 20 mars, dans un rapport au Roi, sur la nécessité de l'alliance avec l'Autriche. (*Ibid.*, p. 285.)

(2) Il ressort des *Mémoires* de Hohenlohe que Tauffkirchen dut s'entretenir avec Bismarck des intentions du gouvernement bavarois, quand il passa à Berlin en allant à Vienne au milieu d'avril (*Mémoires*, p. 301), et que Bismarck reçut aussitôt communication de la déclaration ministérielle du 6 mai (*ibid.*, p. 307).

(3) Cf. la lettre de Hohenlohe au ministre de Bavière à Vienne, en date du 30 mai. (*Ibid.*, p. 315.)

(4) Le 30 mai.

à mi-chemin entre Munich et Stuttgart, le programme bavarois a reçu la signature du Baron de Varnbüler[1].

On ne tardera pas à savoir à quoi s'en tenir sur la portée de cet essai d'indépendance des deux Royaumes du Sud, et si, dans les conférences auxquelles les deux Ministres viennent d'être conviés par le Cabinet prussien, ils se seront maintenus sur le même terrain qu'à Nördlingen[2].

5237. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 75.)

Pesth, 5 juin 1867.
(Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 14 juin.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 mai[3] (Direction politique, n° 70), au sujet des renseignements puisés dans une correspondance de Vienne sur les achats de chevaux qui se sont effectués en Autriche pour le compte du Gouvernement prussien, ainsi que sur les préparatifs militaires qui se poursuivraient dans l'Allemagne du Nord. Ces indications m'étaient connues, car, comme le sait sans doute Votre Excellence, elles proviennent de M. le Colonel Guépratte, qui les a consignées dans une lettre adressée de Pesth à M. le Ministre de la Guerre, et elles sont authentiques. C'est en les rapprochant des assurances contraires que j'ai reçues directement de la Légation de Prusse à Vienne qu'il m'a été donné d'apprécier la valeur de ces dernières assertions. Je ne saurais donc que répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire. Il est certain que, malgré toutes les protestations du Gouvernement prussien, malgré les assurances du Comte de Bismarck et le langage même du Roi, les préparatifs se sont continués et continuent de manière à mettre la Prusse en état d'entrer en campagne au premier signal. Il est à croire que les récriminations dont nos armements ont été

[1] Cf. p. 151, note 2.
[2] Cf. de Ring, télégramme, 4 juin, et la note.
[3] Cf. Moustier à Benedetti et à La Tour d'Auvergne, 25 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

récemment le prétexte n'ont eu pour but que de masquer ou excuser ceux que nous constatons. Quel que soit l'accord qui nous rapproche aujourd'hui et qui, j'aime à le croire, n'est pas prêt d'être troublé, il est impossible de fermer les yeux sur l'excessive prévoyance du Gouvernement prussien, et de ne pas en tenir compte pour nous préparer aussi à toutes les éventualités.

5238. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239[1].)

Paris, [2] juin 1867.

L'Empereur Alexandre, durant son séjour à Paris, a daigné me recevoir en audience privée et a bien voulu m'entretenir de la politique de son Gouvernement en Orient.

Sa Majesté a abordé cet important sujet en déclarant que la Russie n'est guidée sur ce terrain par aucune pensée d'ambition territoriale et ne poursuit aucun projet d'agrandissement. C'est d'un point de vue entièrement désintéressé que cette Puissance envisage la situation de l'Empire ottoman ; son unique préoccupation est de faire servir son influence à l'amélioration du sort des chrétiens, et, en y consacrant ses efforts, elle n'a nullement pour but d'affaiblir le pouvoir du Sultan, dont elle désire au contraire l'affermissement[3].

Au reste, suivant le vœu de l'Empereur Alexandre, la sollici-

[1] En tête, au crayon : «Projet». En marge, à l'encre : «Projet de la main de M. Desprez». — F. Charles-Roux (p. 434-437) a publié d'assez nombreux extraits de cette pièce, en donnant à son sujet la seule indication suivante : «Compte rendu de Moustier». Il est à peu près certain que ce «projet» de dépêche à Talleyrand a été rédigé d'après une note écrite par Moustier. Mais le projet, comme il est indiqué ci-dessus, est «de la main de M. Desprez», alors directeur des Affaires politiques. Il ne porte pas de numéro. Talleyrand, dont la première dépêche de Saint-Pétersbourg, après son séjour à Paris, est du 1er juillet, n'en a pas accusé réception.

[2] La date est restée en blanc. La pièce a été classée, dans la Correspondance, entre une pièce du 5 et une autre pièce du 7 juin.

[3] Cf. la note de Montebello du 4 juin, sur sa conversation avec Gortchakoff.

tude des Cabinets se concentrerait sur les populations chrétiennes sans s'exercer en faveur des sujets musulmans de la Porte.

Aucun devoir ne nous oblige à étendre la tâche dévolue aux Puissances au delà de ses limites naturelles, et nous devons au contraire nous borner à rechercher les combinaisons et les mesures qui sont d'une application immédiate dans les questions qui réclament plus spécialement notre intervention.

Je ne pouvais qu'applaudir respectueusement aux déclarations de l'Empereur repoussant tout soupçon d'arrière-pensée ambitieuse du côté de la Turquie et s'exprimant dans les termes les plus élevés au sujet de la conservation de l'Empire ottoman.

J'aurais eu, cependant, d'importantes réflexions à soumettre à Sa Majesté sur la question de savoir si l'intérêt des sujets chrétiens du Sultan peut être séparé de celui de ses sujets musulmans, et si, pour porter des fruits, notre sollicitude, au lieu de se resserrer et de se localiser en quelque sorte, ne doit pas s'étendre au contraire à toutes les populations et à toutes les provinces de la Turquie. Mais, l'Empereur Napoléon étant venu rendre visite à l'Empereur Alexandre, je ne pouvais prolonger cet entretien, et j'ai dû forcément ajourner le développement de considérations qui ont d'ailleurs trouvé leur place dans une longue et intéressante conversation que j'ai eue avec M. le Prince Gortchakoff.

Les circonstances nous conviaient naturellement à un cordial échange d'idées sur l'ensemble des questions qui, dans l'état de l'Europe, peuvent intéresser les deux Cabinets. Le Vice-Chancelier a d'abord parlé de l'Orient, et avant tout de la Crète. Il m'a demandé si le Gouvernement de l'Empereur ne croyait pas le moment venu de donner suite au projet de communication identique dont les termes avaient été arrêtés d'un commun accord à la fin du mois d'avril [1]. Je lui ai dit que nous étions toujours dans les mêmes intentions, que la démarche convenue n'était retardée que par la correspondance engagée avec les autres Cabinets à l'effet d'obtenir leur concours, et que nous étions décidés, en toute hypothèse, à ne pas différer plus longtemps la remise du document sur la teneur duquel nous nous étions enten-

[1] Cf. Gortchakoff à Budberg, télégramme, 22 avril; Moustier à Talleyrand, 1er mai, n° 27; Budberg à Moustier, 5 mai.

dus avec le Cabinet russe. Vous savez déjà, au surplus, que cette promesse a reçu depuis son exécution[1].

Le Prince Gortchakoff a fait observer que nous avions à prévoir le cas où la réponse de la Porte serait négative, et, se plaçant lui-même en présence de cette éventualité, il a ajouté que, dans son opinion, les Puissances seraient fondées alors à envoyer dans les eaux de la Crète des bâtiments pour recueillir les vieillards, les enfants et les femmes qui demanderaient à être transportés hors de leur pays[2]. J'ai dit à mon interlocuteur que cette mesure ne serait pas propre à calmer l'agitation des esprits, et qu'elle ne manquerait pas d'être envisagée en Grèce aussi bien que dans l'île de Candie comme un encouragement donné à l'insurrection. J'avais au surplus, il y a un mois environ, autorisé l'Ambassadeur de l'Empereur en Turquie à faire à cet égard ce qu'il jugerait possible dans un intérêt d'humanité, et je croyais que ces dispositions suffiraient aux nécessités présentes[3]. Le Prince Gortchakoff ayant toutefois insisté sur l'importance que la Russie attachait à cette combinaison, dans le cas où, la Porte se refusant à l'enquête, les hostilités continueraient, j'ai répondu que je prendrais les ordres de l'Empereur, ce que j'ai fait depuis, et Sa Majesté n'a pas repoussé d'une manière absolue la suggestion du Ministre des Affaires étrangères de Russie. J'ai été autorisé à en informer le prince Gortchakoff, en ajoutant toutefois que nous désirions avant tout connaître le résultat de la démarche collective que nous étions sur le point de faire à Constantinople.

Le Vice-Chancelier ne m'a point caché, au reste, que ses vœux étaient pour la réunion de la Crète à la Grèce, et que le Gouvernement russe ne croyait pas à la possibilité d'aucun autre arrangement. J'ai reconnu avec le Vice-Chancelier que la situation était loin de s'améliorer en Crète, et que la force des choses tendait certainement à séparer ce pays de l'Empire ottoman; mais j'ai ajouté que, en présence de cette situation, la manière de procéder à tous égards la plus sage était, selon nous, de laisser le fruit

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 5 juin.
(2) Cf. Talleyrand, 18 mai, n° 41.
(3) Cf. Moustier à Bourée, 24 mai, n° 102.

se détacher de l'arbre de lui-même en quelque sorte, et sans y porter la main.

Il fallait aussi se préoccuper, ai-je dit, des aspirations que cet événement ne manquerait pas d'exciter en Grèce, et des prétentions nouvelles que les Grecs pourraient être tentés de former à d'autres agrandissements au nord du Royaume. Le Prince Gortchakoff a répliqué que, si de pareilles idées venaient à se manifester, le Gouvernement russe serait le premier à les décourager de tous ses efforts, et que, une fois la réunion de la Crète accomplie, il se chargeait de réclamer de la Grèce des garanties sérieuses contre les tentatives auxquelles je faisais allusion.

[Le Prince Gortchakoff et le Marquis de Moustier ont ensuite discuté la question des réformes à accomplir dans l'Empire ottoman. Le premier estime que les Puissances doivent se contenter de provoquer les réformes propres à améliorer la condition des chrétiens. Le second est d'avis qu'il ne faut pas séparer les chrétiens des musulmans, et que les réformes doivent être profitables aux uns comme aux autres; il admet d'ailleurs que toutes les réformes ne soient pas urgentes au même degré. Le Prince Gortchakoff, qui a paru approuver cette idée, a prié le Marquis de Moustier d'établir un programme définitif.]

Nous avons également échangé nos idées sur la situation de l'Allemagne. Le Prince Gortchakoff m'a dit que la France tenait dans ses mains la paix ou la guerre, qu'il dépendait de nous, en inclinant dans un sens ou dans l'autre, de décider de la direction que prendront les événements à cet égard.

J'ai répliqué que, si nous avions en effet le pouvoir de régler l'avenir, nous ne l'emploierions certainement que pour affermir la tranquillité générale; mais que, en réalité, le maintien de la paix dépendait beaucoup moins de nous que de la Prusse. Nous n'avons pas le désir de contester à cette Puissance le droit de s'organiser et de se consolider dans les frontières que nous avons admises nous-mêmes à Nikolsbourg et qui ont été définitivement consacrées à Prague; mais il nous serait difficile de rester indifférents aux efforts que ferait le Cabinet de Berlin pour étendre son action au delà de ces limites, soit en cherchant à annexer à la Confédération du Nord de nouveaux territoires, soit en faisant valoir des prétentions à l'occupation des anciennes forteresses

fédérales d'Ulm et de Rastadt. Nous nous trouvions en ce moment même en présence d'une nouvelle manifestation de ces tendances, qui venaient de se révéler une fois de plus dans les négociations relatives au Zollverein. Le Prince Gortchakoff s'est attaché à dissiper toute inquiétude de notre part sur les aspirations de la Prusse. Il ne croyait pas que les arrangements élaborés à Berlin au sujet de l'union douanière fussent définitivement arrêtés, et il inclinait même à penser que le projet auquel la Bavière n'avait pas encore adhéré pourrait être abandonné : prévision qui toutefois ne s'est pas réalisée entièrement [1]. Quant aux forteresses du Sud, le Vice-Chancelier a déclaré qu'il pouvait me donner l'assurance que la Prusse ne songeait nullement à en réclamer l'occupation, et qu'il avait toute raison de la croire animée d'un sincère désir d'éviter tout ce qui pourrait devenir une cause de froissement entre nous.

J'ai remercié le Prince Gortchakoff de ses assurances, et je lui ai demandé la permission d'en prendre acte. Je lui ai en même temps répété que nous n'avions, en ce qui était de nous, nulle intention de méconnaître les intérêts légitimes de la Prusse ; que, si cette Puissance voulait bien, de son côté, tenir compte des nôtres, si elle consentait à se renfermer dans ses limites non contestées, sans porter ses aspirations au delà de la sphère naturelle de son action, nous n'apercevions aucun sujet de désaccord entre les deux pays, et que rien ne viendrait certainement troubler leurs rapports.

J'ai exprimé l'espoir que les relations de toutes les autres Puissances conserveraient de même un caractère pacifique, en faisant principalement allusion à celles de la Russie et de l'Autriche.

Le Prince Gortchakoff m'a assuré que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'était animé d'aucun sentiment de mauvais vouloir à l'égard de la Cour de Vienne. La vivacité avec laquelle le Baron de Beust avait engagé certaines questions au début de son Ministère [2] avait causé quelques inquiétudes à cette époque ;

[1] Cf. de Ring, télégramme, 4 juin, et n° 154 ; des Méloizes, 5 juin ; et les notes qui accompagnent ces deux pièces.

[2] Cf., en particulier, Beust à Metternich, 1er janvier.

mais ces nuages s'étaient dissipés, et n'avaient laissé aucune trace fâcheuse dans l'esprit du Gouvernement russe. Il regardait d'ailleurs la conservation de l'Autriche comme une des conditions de l'équilibre européen, et ne pouvait par conséquent nourrir à l'égard de cette Puissance aucun projet hostile. J'ai félicité le Vice-Chancelier de ce langage, et je lui ai manifesté la confiance que la Cour de Russie y conformerait pleinement sa conduite dans les questions qui touchent aux intérêts de l'Autriche en Orient. C'est surtout dans les provinces slaves de la Turquie que les deux influences se trouvent en contact. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'est ému, il y a quelques mois, des projets attribués au Gouvernement autrichien sur la Bosnie et l'Herzégovine, et il ne nous a pas laissé ignorer, au moment où il en a été question, qu'il n'hésiterait pas à s'y opposer le cas échéant. La Cour de Vienne ne s'est pas montrée moins inquiète des vues des Serbes sur ces territoires, ni moins décidée à résister au besoin à toute tentative de leur part pour former un État slave dont le centre serait à Belgrade[1]. Nous ne croyons pas, ai-je dit, que l'Autriche ait les desseins qu'on lui prête, et tout récemment encore elle les désavouait hautement, en adressant à cet effet des instructions formelles à ses Agents dans la Turquie d'Europe. Nous espérons que le Cabinet russe prendra en sérieuse considération ces assurances, et s'abstiendra en tout cas d'encourager les plans qui paraissent exister en Serbie. Ils seraient, on ne saurait le nier, un péril véritable pour l'Autriche, en même temps qu'une cause de dissolution pour l'Empire ottoman, et pourraient ainsi compromettre la paix elle-même.

Le Prince Gortchakoff a paru reconnaître la justesse de ces réflexions, et m'a déclaré de nouveau que, en Orient aussi bien qu'en Occident, la Russie n'avait rien tant à cœur que le maintien de la bonne harmonie entre les grandes Puissances.

Nous avons examiné ensemble les principales questions qui appellent en ce moment l'attention des Cabinets. J'ai la persuasion que le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur Alexandre a comme moi remporté une impression favorable de cet entretien.

[1] Voir, en particulier, sur cet antagonisme de la Russie et de l'Autriche dans les Balkans, Gramont, 16 mars, n° 34.

Nous nous sommes trouvés ainsi à même d'apprécier les dispositions mutuelles des Gouvernements que nous servons, et de constater le caractère élevé et conciliant de leur politique dans les différentes questions qui font en ce moment l'objet de leur sollicitude.

5239. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Thérapia, 6 juin 1867, 10h matin.

L'Internonce juge que ses instructions du 28, et dont j'ai le texte, s'appliquent à une autre pièce qu'à votre lettre du 17, dont nous étions autorisés à laisser copie à Fuad Pacha. Il se croit donc obligé d'attendre et de référer à Vienne (1). Que voulez-vous que nous fassions ?

5240. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 7 juin 1867.
(Expédié à 10h 35 matin.)

Il n'existe pas d'autre pièce que ma note du 17, à laquelle le Gouvernement autrichien a déclaré adhérer par une communication officielle que m'a faite le Prince de Metternich et dont vous avez copie (2). Je ne comprends donc rien au doute de l'Internonce.

Le *Forbin* sera mis à votre disposition pour venir en France.

5241. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 495.)

Paris, 7 juin 1867.

M. Bourée m'adresse le télégramme suivant :

[Texte du télégramme du 6 juin.]

Je ne comprends rien à ce malentendu ; il n'existe pas d'autre

(1) Cf. Moustier à Bourée, 17 mai, n° 95 ; et Bourée, 5 juin.

(2) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 30 mai, et 31 mai, n° 108.

pièce que ma note du 17. Veuillez arranger cette affaire, le plus vite possible.

5242. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 7 juin 1867, 7h soir.

M. de Zuylen, comme je m'y attendais, et comme je vous l'explique aujourd'hui dans une dépêche écrite, déclare qu'il n'a aucune qualité pour traiter la question de la sortie du Luxembourg du Zollverein[1]; sur mes instances, il consent à recommander cette mesure au Roi au point de vue hollandais, mais à condition de n'autoriser à suivre aucune négociation relative au Luxembourg. Le Grand-Duché n'a ici d'autre Représentant que le Ministre. . . . .[2]. Le meilleur et même le seul moyen d'entamer l'affaire avec ce Gouvernement me paraît être l'envoi d'un autre Agent spécial au Luxembourg.

5243. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Télégr. Minute à chiffrer. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 7 juin 1867, 11h 55 soir.

L'affaire du Zollverein est une question à préparer lentement et prudemment, mais pas à entamer comme une affaire urgente. Je vous écrirai de nouveau à ce sujet, aussi bien que sur l'affaire de la garantie.

5244. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 112.)

[Paris,] 7 juin 1867.

J'ai reçu le télégramme que vous m'avez adressé en date d'hier et par lequel vous m'annoncez que l'Internonce regarde ses instruc-

(1) Cf. Moustier à Baudin, 3 juin.
(2) En blanc dans le texte. — Cf. ci-après, Baudin, 7 juin, n° 23.

tions du 28 mai comme s'appliquant à une dépêche autre que notre projet de communication identique. Je me suis empressé de vous faire savoir également par le télégraphe qu'il n'existe aucun document diplomatique émané de nous en dehors de celui que je vous ai adressé à la date du 17 mai.

La dépêche de M. de Beust du 28 qui m'a été communiquée par M. le Prince de Metternich et que je vous ai transmise par le dernier courrier[1] ne peut laisser à ce sujet aucun doute. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche parle à M. le Baron de Prokesch des développements que j'ai donnés à M. le Duc de Gramont sur la manière dont nous comprenons l'enquête européenne. Il ajoute que, «placée dans ces termes», la combinaison que nous avons suggérée ne présenterait aucun des inconvénients que le Cabinet de Vienne y avait vus d'abord, et que rien ne l'empêche de se rallier dès lors à cette proposition telle qu'elle se dessine à la suite des éclaircissements que nous lui avons fournis. Je ne comprends donc rien aux incertitudes de l'Internonce, et je dois croire, au surplus, qu'elles auront été promptement dissipées puisque, d'après ce que vous me mandez, il en a référé à Vienne.

J'avais fait connaître à M. le Prince de La Tour d'Auvergne les instructions adressées à M. de Prokesch, et je lui exprimais en même temps l'espoir que l'adhésion du Cabinet autrichien à notre projet de note déciderait le Gouvernement anglais, sinon à s'approprier cette pièce, du moins à appuyer à Constantinople l'idée de l'enquête. Je demandais que dans ce cas Lord Stanley voulût bien inviter Lord Lyons par le télégraphe à la recommander au Gouvernement ottoman. Vous trouverez ci-annexée la réponse de M. le Prince de La Tour d'Auvergne, et vous verrez que le Principal Secrétaire d'État s'est empressé de déférer à ce désir[2].

Lord Stanley a toutefois ajouté qu'il entendait se réserver, non pas vis-à-vis de La Porte à laquelle il n'en ferait sans doute rien savoir, a-t-il dit, mais vis-à-vis de nous, la faculté de ne pas insister sur l'enquête si le Gouvernement ottoman accordait spon-

[1] Cf. Moustier à Bourée, 31 mai, n° 108.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 3 juin.

tanément et sans délai aux Crétois des réformes équivalentes à une véritable autonomie locale.

Je ne crois pas devoir pour le moment examiner la portée de cette réserve, ni revenir sur ce que je vous ai dit naguère de la combinaison à laquelle elle se rattache. Ainsi que je vous l'ai fait observer dans mon télégramme du 5, nous sommes aujourd'hui en présence d'une entente établie entre les différentes Cours ; il ne nous appartient pas de suspendre la démarche qui a été concertée, et elle doit par conséquent recevoir sans retard la suite qu'elle comporte. J'ai donné au surplus à ma dépêche télégraphique à ce sujet un développement qui me dispense d'y rien ajouter, et je me borne à en joindre ici la copie en clair, en vous invitant à considérer ce résumé de notre manière de voir comme la règle de votre langage et de votre conduite. J'attache un intérêt particulier à ce que vous insistiez plus vivement que jamais auprès des Ministres du Sultan pour que l'effusion du sang cesse immédiatement et ne se renouvelle pas jusqu'à ce que l'enquête commence.

5245. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Thérapia, 7 juin 1867, 5h 25.

Lord Lyons a reçu un télégramme par lequel l'Agent anglais à Bucarest le prévient, sur la demande du Gouvernement roumain, que l'on a des inquiétudes sérieuses sur l'état de la Moldavie, qu'agitent les Agents russes dans l'espoir de donner un prétexte à l'occupation du pays par des forces russes.

5246. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 23.)

La Haye, 7 juin 1867.
(Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 10 juin.)

[Baudin confirme son télégramme du même jour. Le Comte de Zuylen déclare qu'il n'a aucune qualité pour négocier au sujet

des rapports entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Zollverein. Il renvoie l'affaire au Gouvernement luxembourgeois, qui n'a d'autre Représentant à La Haye qu'un «secrétaire du Prince Lieutenant»[1]. Tout au plus consent-il à parler au Roi.]

M. le Ministre des Affaires étrangères, qui avait, m'a-t-il dit à cette occasion, considéré l'annexion complète du Luxembourg à la France comme désirable dans son intérêt et dans celui de la Hollande, n'aurait aucune objection à ce que le Grand-Duché entrât dans notre système de douanes, si on parvient à le faire sortir de celui de l'Allemagne; mais il prévoit qu'une cession de ce genre soulèverait de la part de la Prusse les mêmes objections que nous opposons au maintien de la situation actuelle. Il croit, comme Votre Excellence, également impraticables l'établissement d'une ligne de douanes spéciale au Grand-Duché et la complète franchise de ses frontières. Dès lors il ne voit, et c'est spontanément qu'il m'a parlé en ces termes, car je n'ai prononcé aucun nom, d'autre solution qu'une union douanière avec la Belgique. Il me dit que vous vous êtes exprimé, Monsieur le Marquis, dernièrement en ce sens vis-à-vis de M. Lightenvelt, et il me demande si j'ai quelques données sur l'accueil que le Cabinet de Bruxelles ferait à une pareille combinaison. La Hollande, pour sa part, n'y verrait rien de contraire à ses intérêts.

Pour me résumer, en l'absence de tout Agent luxembourgeois en Hollande, devant l'abstention pour ainsi dire complète du Gouvernement néerlandais, et attendu la nature même de l'affaire dont il s'agit, et qui ne peut être résolue qu'à Luxembourg, je prends la liberté de suggérer à Votre Excellence, comme le seul moyen de la traiter, l'envoi dans le Grand-Duché d'un Agent spécial et qui, par son expérience des questions économiques, serait en mesure de combattre les objections de cette nature que certains membres du Gouvernement local opposeront certainement à l'idée de transformer la situation douanière du pays. Je rappelle, de plus, qu'un Chargé d'affaires luxembourgeois a été depuis quelques semaines accrédité à Paris. Quant à négocier d'ici, je ne pourrais le faire que par correspondance avec le Gou-

[1] G. d'Olimart, secrétaire du roi grand-duc pour les affaires du grand duché, résidait à La Haye.

vernement luxembourgeois, et, sans parler de la perte de temps qui s'en suivrait, ma conscience m'oblige à dire que ce mode de négociation ne me paraît présenter aucune chance de succès.

5247. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier.
(Orig. Pays-Bas, 666, n° 24.)

La Haye, 7 juin 1867.
(Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 10 juin.)

[Le Gouvernement néerlandais a présenté à la seconde Chambre le traité de Londres du 11 mai. La commission qui doit l'examiner a aussitôt demandé communication des protocoles de la Conférence et de la correspondance diplomatique. Le Comte de Zuylen lui a remis les protocoles; mais il est décidé à ne livrer à la Chambre aucun autre document.]

A ce sujet, il m'a demandé si le Gouvernement de l'Empereur se proposait de faire au Corps législatif une communication de ce genre, exprimant l'espoir que, en tout cas, elle ne contiendrait rien de désagréable pour la Hollande. J'ai répondu que la communication avait été annoncée dès avant la réunion de la Conférence; que je présumais qu'elle serait prochaine; que, sans rien savoir de son contenu, j'avais lieu de penser qu'on y pourrait voir figurer, tout au moins en extrait, la dépêche en date du 22 février que M. Lightenvelt a communiquée à Votre Excellence, attendu que, à nos yeux, elle a toujours été le point de départ de l'affaire luxembourgeoise et des complications qui en sont sorties. M. le Comte de Zuylen a évité d'entrer dans une discussion de fond à cet égard. Mais la perspective que je lui présentais a paru le contrarier vivement. Il a dit que la communication faite à Votre Excellence par M. Lightenvelt avait été toute confidentielle, et que rien dans la dépêche n'indique qu'il fût invité à vous en remettre copie, «et la preuve en est, a-t-il ajouté, que nous n'avons jamais reçu de réponse».

A quoi j'ai répliqué que j'étais revenu de Paris tout exprès pour lui apporter cette réponse, qu'il devait bien avoir souvenir de sa nature; et mon accent était si net et si ferme que M. le Ministre des Affaires étrangères a aussitôt abandonné ce terrain, et

s'est rabattu à dire qu'il lui semblait que de semblables communications parlementaires ne se faisaient pas, en général, sans qu'on se fût assuré au préalable de l'assentiment des Gouvernements intéressés. J'ai répondu que je ne pensais pas que la publication de notre Livre jaune, ni des Livres bleus anglais, donnât jamais lieu à des pourparlers de ce genre. L'entretien en est resté là; mais M. de Zuylen en conserve un sentiment d'appréhension très manifeste.

Il m'a dit que le Roi des Belges, pendant le séjour qu'il vient de faire à Paris, avait témoigné en toute occasion au Ministre des Pays-Bas une froideur très marquée, et dont les démêlés relatifs au barrage de l'Escaut sont la cause. Vis-à-vis d'un Hollandais de distinction qui se trouvait à Paris, ce Prince s'est livré à cet égard à des récriminations très vives.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

5248. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 156.)

Berlin, 8 juin 1867.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Les journaux de Berlin sont remplis de correspondances concernant l'arrivée du Roi Guillaume à Paris [1]. Tous s'étendent avec une complaisance marquée sur l'accueil que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont fait au Souverain prussien et sur l'hospitalité splendide de la Cour de France. En même temps, elles se plaisent à rendre justice à l'attitude réservée et respectueuse de la population. Ces nouvelles ont produit ici, dans toutes les classes, une impression des plus favorables, ainsi que les feuilles appartenant aux nuances les plus diverses de l'opinion publique s'empressent unanimement de le constater.

Les personnes de la Cour que j'ai l'occasion de voir mettent de leur côté un véritable empressement à me témoigner des sentiments identiques. Jusqu'ici les journaux sont très sobres d'aperçus

[1] Le roi Guillaume et Bismarck étaient arrivés à Paris le 5 juin.

politiques sur les résultats éventuels que cette visite souveraine pourrait avoir, mais il ressort néanmoins de leur langage qu'à leur avis les rapports personnels établis entre l'Empereur et le Roi ne sauraient manquer d'exercer une heureuse influence sur les affaires des deux pays.

[M. de Ring parle, en terminant, de l'émotion produite à Berlin par la nouvelle de l'attentat contre l'Empereur Alexandre [1].]

5249. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 8 juin 1867, 3h 10 soir.

Il importe peut être que vous connaissiez vite un des derniers entretiens que j'ai eus avec le Général Ignatieff. «C'est depuis que votre Gouvernement nous a proposé de donner l'Épire et la Thessalie à la Grèce [2] que les Turcs sont devenus si intraitables sur la question de Candie», me disait le Général. — «Est-ce que nous vous avons bien réellement fait cette proposition?», ai-je répondu avec quelque candeur. — «Sans nul doute, si bien que le Prince Gortchakoff a aussitôt pris feu et que j'ai eu de la peine à le calmer. — Comment vous y êtes-vous pris? — En lui démontrant que la proposition française précipitait la fin de l'Empire ottoman, et qu'il n'y aurait lieu de l'accepter que quand nous serions préparés à tout.»

Je crois que l'indiscrétion relative à votre note du 17 [3] a été commise à Florence en faveur de M. Condouriotis [4].

(1) Il s'agit de l'attentat de Berezowski, le 6 juin.

(2) Cf. Moustier à Talleyrand, 23 janvier, n° 6, et Talleyrand, télégramme, 29 janvier.

(3) Cf. Bourée, télégramme, 4 juin.

(4) Ministre de Grèce à Florence.

5250. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Copie ou déchiffrement. Saxe, 143, n° 61.)

Dresde, 8 juin 1867.
(Dir. pol., 12 juin.)

Lorsque les Ministres des États du Sud se sont présentés à Berlin pour traiter des conditions auxquelles il leur serait permis de continuer à faire partie du Zollverein, on soumit à leur adoption une convention toute faite, que les Ministres de Bade et de Wurtemberg s'empressèrent de signer, tandis que ceux de Bavière et de Hesse déclarèrent n'être pas suffisamment autorisés pour adopter les propositions de la Prusse sans prendre préalablement de plus amples instructions de leurs Cours. Toutefois, le Gouvernement prussien ayant déclaré vouloir faire certaines concessions aux États du Sud si la susdite convention était acceptée, il aurait été dressé un protocole énumérant ces concessions et sur lequel les Plénipotentiaires du Midi auraient consenti à apposer leurs signatures. L'acte en question stipulerait entre autres choses : 1° la suppression de l'ancien veto et son remplacement par un nouveau mode de votation; 2° la formation d'un Parlement douanier composé du Parlement du Nord et de délégués du Sud élus absolument dans les mêmes conditions que les membres au Parlement du Nord[1]. Bien que l'on reconnaisse généralement que la Prusse est animée en ce moment des intentions les plus pacifiques et qu'elle ne désire rien tant que le maintien en bons rapports avec les Gouvernements étrangers, cependant personne ne se fait illusion sur la véritable portée de l'arrangement imposé aux Cours du Sud. Chacun ici le considère comme un moyen sûr et certain de se soustraire avec le temps aux stipulations du traité de Prague concernant les rapports du Midi avec la Confédération du Nord. La formation d'un Parlement douanier est une vieille idée prussienne mise plusieurs fois en avant, notamment en 1861, époque à laquelle elle fut soumise au Baron de Beust.

L'*Europe* de Francfort a été saisi par le Gouvernement prussien pour une correspondance de Dresde disant, au sujet de cette nou-

[1] Cf. de Ring, 4 juin; n° 154; des Méloizes, 5 juin; et la note 1, p. 165.

velle campagne de M. de Bismarck, ce que tout le monde en pense ici. On ne doute pas que la Bavière et la Hesse ne s'empressent de se soumettre aux volontés de Berlin.

[Le Baron Forth-Rouen parle ensuite d'une décoration donnée par le Gouvernement saxon au Général Bonin, commandant les troupes prussiennes qui viennent de quitter la Saxe; puis de l'attentat contre l'Empereur Alexandre.]

5251. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 8 juin 1867.

La nomination du Baron de Zuylen de Nyevelt comme Ministre à Paris a été signée aujourd'hui.

5252. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 42.)

Munich, 8 juin 1867.
(Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 12 juin.)

La *Gazette de Bavière* publie, à propos des récentes conférences de Berlin[1], un article qui me paraît mériter d'être signalé, en ce qu'il donne des indications assez précises sur le nouveau régime que le Cabinet de Berlin a proposé pour le règlement des questions concernant le Zollverein.

Comme Votre Excellence le verra par la traduction que j'ai l'honneur de lui en envoyer ci-joint, les questions seraient décidées, à la majorité des voix, par une Assemblée formée des membres du Parlement du Nord et de députés élus par les populations du Sud. L'action de cette Assemblée se combinerait avec celle d'un conseil composé de délégués des Gouvernements intéressés, — dont les décisions seraient prises suivant un mode de

[1] Cf. des Méloizes, 5 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

votation analogue à celui du *plenum* de l'ancienne Diète germanique.

Ces conditions sont précisément celles que le Gouvernement bavarois considère et s'est efforcé de faire envisager aux autres États du Sud comme étant les plus propres à faire naître de dangereux entraînements vers la Confédération du Nord. On comprend donc que le Prince de Hohenlohe ait réservé la décision du Roi; mais, en présence de l'adhésion qu'y ont donnée les deux Cabinets de Stuttgart et de Carlsruhe, on doute que la Bavière puisse maintenir son opposition [1].

5253. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 32.)

Stuttgart, 8 juin 1867.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

[Le Marquis de Châteaurenard rend compte d'une conversation avec M. de Varnbüler, revenu la veille de Berlin.

M. de Varnbüler lui a d'abord déclaré, «avec une insistance marquée», qu'il n'avait été question à Berlin que de l'Union douanière, et nullement des arrangements qui pourraient intervenir au sujet des chemins de fer, des postes, des télégraphes, etc. «Bien plus, M. de Bismarck aurait dit à M. de Varnbüler que le Gouvernement prussien n'entendait pas se mêler de la réorganisation militaire des États du Sud, et qu'il leur abandonnait complètement le soin de mener cette œuvre à bonne fin. Il faut avouer que ces paroles, dites à coup sûr pour être répétées, contrastent singulièrement avec la présence à Carlsruhe, Stuttgart et Munich des généraux envoyés par le Cabinet de Berlin [2].»

Quoi qu'il en soit, une convention a été conclue pour le renouvellement du Zollverein; mais des modifications importantes ont été introduites dans sa constitution. On a modifié d'abord, selon les vœux des États du Sud, la répartition des revenus de l'Union

[1] Cf. p. 165, note 1.

[2] Il n'est pas question de l'organisation militaire dans la Note de Hohenlohe sur la conférence du 3 juin. (*Mémoires*, t. Ier, p. 321-324.)

douanière. De plus, aucun droit ne pourra être créé ou supprimé sans l'assentiment de chacun des membres de l'Union. Mais ces avantages ont été achetés par l'abandon du droit de veto : désormais les règlements, les tarifs, etc., seront adoptés à la majorité; les États du Sud seront représentés à cet effet dans le *Bundesrath* par des commissaires, et dans le *Reichstag* par des députés spéciaux, élus au suffrage universel. Ce dernier prendra, lorsqu'il siègera ainsi complété, le nom de *Parlement douanier*. La Convention est valable pour dix ans.

M. de Varnbüler ne doute pas que le Cabinet de Munich n'accède au traité, qui lui paraît aussi avantageux que les États du Sud pouvaient l'espérer.]

5254. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 60 [1].)

Francfort, 9 juin 1867.
(Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 12 juin.)

[Rothan rappelle ce qu'il écrivait le 20 mai sur les dispositions pacifiques du Gouvernement prussien au moment où le Roi de Prusse allait se rendre à Paris. Il reconnaît que la presse, fidèle aux instructions venues de Berlin, parle désormais de la France sans passion.]

Notre satisfaction pourrait être complète si, renonçant à la politique de subterfuges pratiquée jusqu'à ce jour, le Cabinet de Berlin voulait nous donner sur les projets qu'il poursuit en Allemagne des déclarations qui seraient une rénovation explicite des engagements qu'il a contractés à Nikolsbourg. Mais je crains, et après les expériences que nous venons de traverser un peu de méfiance est permise, que, sur ce point délicat qui nous intéresse

[1] Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 468-470) a publié, en la datant du 4 juin, une dépêche qui reprend certains passages de celle-ci, mais dont toute la première partie semble bien avoir été rédigée après coup. D'autres extraits, remaniés, de notre dépêche du 9 juin ont été publiés en note dans un autre ouvrage de Rothan, *La France et sa politique extérieure en 1867* (t. Ier, p. 13 et 14).

pour l'avenir plus encore que pour l'heure présente, le Gouvernement prussien ne puisse ou ne veuille nous offrir autre chose que des paroles tranquillisantes, atténuant la portée que nous prêtons à l'unification de l'Allemagne. Il est des questions fatales, et l'entrée du Midi dans la Confédération du Nord est de ce nombre, qui permettent un ajournement, mais qui ne comportent pas une renonciation définitive. C'est sur ce point important et vulnérable des rapports internationaux de la Prusse avec la France que le Cabinet de Berlin a tout intérêt à gagner du temps et à nous donner le change, spéculant en secret sur des conjonctures plus favorables à l'accomplissement de ses desseins, et comptant sur la force des choses qui amènera, à la suite de l'union militaire et de l'unité douanière, la fusion politique la plus étroite entre les deux groupes. Ce sont des calculs, quelque bien combinés qu'ils soient, que le réveil du particularisme si marqué déjà et le cours des événements qu'il n'est donné à personne de prévoir pourraient bien entraver un jour. Mais, pour l'heure, ils s'imposent à la politique prussienne, et nous ne saurions nous étonner qu'elle en poursuive la réalisation ouvertement ou par voie détournée, suivant les circonstances.

[Rothan ne possède pas encore les éléments d'un jugement raisonné sur le résultat des négociations engagées par le Comte de Bismarck avec les Premiers Ministres des États du Sud à la veille de son départ pour Paris.]

Je me contenterai de vous transmettre aujourd'hui un rapport d'un Agent étranger [1] sur les pourparlers qui auraient eu lieu avant la réunion de Berlin entre les Ministres dirigeants du Sud, et qui sembleraient devoir donner à la reconstitution du Zollverein un caractère véritablement politique. Je ne voudrais pas garantir toutes les appréciations qui sont contenues dans ce rapport; Votre Excellence pourra en vérifier l'exactitude en les mettant en regard des renseignements qui lui auront été transmis par nos Légations en Allemagne. Je crois savoir toutefois, et je le constate volontiers à la justification du Cabinet de Berlin, qu'ostensiblement du moins M. de Bismarck serait resté étranger à ces négociations,

[1] La pièce est jointe à la dépêche. Nous ne publions pas ce rapport, qui ne donne pas de renseignements exacts sur la conférence du 3 juin.

dont M. de Varnbüler, plus remuant que jamais, aurait été le promoteur [1]. Le Gouvernement prussien, fidèle à sa promesse de faire cesser la situation précaire dans laquelle se trouvent placés les intérêts économiques des États du Midi dès que les Gouvernements procéderaient sérieusement à leur réorganisation militaire, se serait contenté de répondre à leur désir incessamment réitéré en leur soumettant les conditions de leur admission. M. de Bismarck avait à cœur évidemment, en procédant ainsi, d'éviter, au moment où il se rendait à Paris pour définir sa politique, le reproche de vouloir enfreindre de nouveau par voie détournée le traité de Prague. Il aurait donc écouté les propositions formulées par M. de Varnbüler et M. de Dalwigk, mais sans les encourager, et avec toutes les apparences du désintéressement. Les prétentions de la Bavière, rendues excessives par la situation de plus en plus difficile dans laquelle se trouve placé le Prince de Hohenlohe, n'étaient pas d'ailleurs de nature à être accueillies favorablement, car le Cabinet de Munich réclamait au moins douze voix pour sa part dans le *Plenum* douanier. Aussi se serait-on séparé sans avoir rien conclu de définitif, la Bavière se réservant sa décision, la Hesse adhérant conditionnellement, et le Wurtemberg et Baden stipulant pour les ratifications un délai de trois semaines [2].

[Rothan croit savoir que les États du Sud auront le droit de participer aux votes sur la législation douanière par l'intermédiaire de délégués nommés par les Gouvernements et d'une représentation populaire élue au suffrage universel. « Il y aurait d'après cela, si j'ai bien compris les renseignements qui m'ont été donnés, un Conseil fédéral douanier et un Parlement douanier entièrement distincts du Conseil fédéral et du Parlement du Nord ». Il restera à vérifier si des ouvertures n'ont pas été faites à Vienne, soit par le Cabinet de Munich, soit par celui de Stuttgart, en vue de faire participer l'Autriche à la nouvelle Union douanière [3]. Quelques journaux en parlent. Ce qui est certain,

[1] Cf. p. 151, note 2, sur l'entrevue de Nördlingen.

[2] Sur les négociations de Berlin, cf. p. 165, note 1; et de Ring, 4 juin, n[os] 154 et 155; des Méloizes, 5 juin; Forth-Rouen, 8 juin; Châteaurenard, 8 juin.

[3] Cf. p. 176, note 1.

c'est qu'une partie de la presse revient à l'idée des deux unions, l'une restreinte, et l'autre générale. Cette idée, M. de Varnbüler la reprendrait en sous-œuvre, pour «l'appliquer aux relations si difficiles à établir entre le Nord et le Midi».]

5255. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 368, n° 63.)

Paris, 10 ou 12 juin 1867.

On m'annonce que le Comte de Reek, ami de M. le Conseiller Wagner, rédacteur en chef de la *Gazette de la Croix*, se serait rendu de Berlin à Florence, chargé d'une mission politique auprès du Gouvernement italien[1]. Je vous serai obligé de vouloir bien me transmettre les informations que vous seriez en mesure de recueillir à ce sujet. J'ai déjà eu l'occasion de vous signaler une mission analogue, donnée à M. le Conseiller d'État de Bernhardi il y a quelques semaines[2], et j'attacherais également de l'intérêt à savoir ce que vous en auriez appris.

5256. Cintrat, Ministre à Hambourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Hambourg, 157, n° 25.)

Hambourg, 10 juin 1867.
(Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 19 juin.)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sans date, au commencement de ce mois, sous le n° 2[3].

Il résulterait d'informations parvenues à Votre Excellence que le Cabinet de Berlin s'efforcerait de se créer à Hambourg des intelligences de nature à faciliter, dans des circonstances données,

(1) Cf. Gramont, 28 mai, sans numéro.
(2) Cf. Moustier à Malaret, 17 avril, n° 47.
(3) Cf. Moustier à Cintrat, 2 juin. La minute porte la date du 29 mai, et, en surchage, celle du 2 juin. Il faut croire que l'original avait été expédié sans date.

certains projets sur cette ville, et chercherait à préparer un état de choses mieux défini que celui créé par la Confédération du Nord, et qui aurait pour résultat de mettre à sa disposition immédiate un établissement commercial de premier ordre et des ressources maritimes considérables.

Sur le premier point, je ne crois pas qu'il soit tout à fait exact de dire que la Prusse se livre à un travail d'influence en vue de projets d'annexion, pour appeler les choses par leur nom. Ces projets existent sans doute, ils sont tout à fait dans les données de la politique prussienne. Mais le moment n'est pas encore venu de s'en occuper sérieusement; il ne s'agit encore que d'aider aux circonstances, de les préparer, et d'attendre, pour en recueillir les fruits, que le temps les ait mûris, en un mot de laisser un libre cours à la force des choses. La Prusse n'a pas besoin de chercher à se créer un parti; il existait avant la situation résultant des événements militaires de l'année dernière; il en a pris seulement plus de force et d'audace. Le Sénat lui-même, après avoir résisté, non sans courage, aux prétentions de la Prusse et n'avoir cédé qu'à la force, est aujourd'hui découragé, et, ne se sentant pas d'ailleurs soutenu par l'esprit public, semble disposé à ne plus défendre les lambeaux de pouvoir qui lui restent après s'être vu arracher tous les droits et les privilèges essentiels de la souveraineté et de l'indépendance des Gouvernements et des États. Ces sentiments de dégoût et de découragement sont aujourd'hui de puissants auxiliaires pour la Prusse. La population, naturellement moins attachée à ses droits de souveraineté que le corps politique qui les représentait et les exerçait, a peine à comprendre pourquoi l'État de Hambourg ne se fondrait pas purement et simplement dans la Prusse. A ses yeux, l'existence indépendante, je veux dire séparée, a plus d'inconvénients que d'avantages. Cette thèse est soutenue journellement et de toutes les manières par un certain nombre de personnes qui n'appartiennent ni de près ni de loin au parti prussien. Celui-ci existe cependant; il est en général composé de jeunes gens, d'anciens sujets prussiens établis à Hambourg, des partisans de l'unité allemande, et des amateurs de titres et de décorations, qui sont en aussi grand nombre ici que dans les autres Républiques de ce monde. A tous ces éléments viennent se joindre, comme je l'ai dit plus

haut, tous les individus qui ne comprennent plus qu'un État dépouillé de tous ses droits et prérogatives ait encore une raison d'être ; ce sentiment s'empare chaque jour davantage des esprits et des cœurs. Qui défendra d'ailleurs aujourd'hui les États de la Confédération du Nord contre l'ambition de la Prusse ? Dans l'ancien ordre de choses, indépendamment de la Constitution fédérale, qui respectait les droits des petits États, ils avaient encore pour eux l'appui de l'Autriche et la rivalité des deux grandes Puissances fédérales. Aujourd'hui, tout soutien leur est enlevé ; ils ne sont plus des Confédérés, mais bien des vassaux désarmés, sans lien entre eux, sans droits, sans appui, et réduits, quant à la durée de leur existence, au bon plaisir de leur chef, pour ne pas dire maître.

En résumé, Monsieur le Marquis, je n'aperçois rien qui justifie, pour le moment, les accusations portées contre la Prusse. Quant à l'avenir, c'est autre chose : elle les mérite toutes. Il me faut dire encore un mot des efforts que ferait la Prusse pour arriver à disposer d'un établissement commercial de premier ordre et de ressources maritimes considérables. A cet égard, je ne puis que répéter ce que je viens de dire à l'instant ; j'ajouterai seulement que c'est mal connaître les choses que de croire que l'établissement commercial de Hambourg, si imposant qu'il puisse paraître de loin, soit de nature à fournir à son heureux possesseur une force ou des ressources maritimes de quelque valeur. Hambourg, si important au point de vue commercial, n'est qu'une ville d'affaires, un port d'intérieur ne communiquant à la mer que par un fleuve considérable. Elle n'a par conséquent ni côtes, ni population maritime ; loin de pouvoir offrir un contingent de matelots, elle a peine elle-même à en trouver. De tous ceux qui naviguent sur ses nombreux navires, bien peu sont hambourgeois, un quart au plus ; tous les autres appartiennent aux Duchés de l'Elbe, au Mecklembourg, au Hanovre, et à la Prusse elle-même. J'espère que l'énoncé de ces faits suffira pour montrer qu'il n'y a pas sérieusement lieu à se préoccuper, quant au point de vue maritime et militaire, des projets attribués à la Prusse sur la ville de Hambourg. J'ai dit plus haut comment et à quelle échéance ils existent ; l'exclusion de l'Autriche les atteste, et n'a été poursuivie et attentée que pour avoir le champ libre.

Je crois, Monsieur le Marquis, avoir répondu à tous les points mentionnés dans la lettre de Votre Excellence. Il me reste à dire que les bruits et informations portés à sa connaissance proviennent sans doute des pourparlers engagés en ce moment entre les Villes hanséatiques et la Prusse au sujet d'une convention militaire. Je me réserve de traiter cette question dans ma prochaine dépêche.

P.-S. — J'ai retardé un peu l'envoi de cette dépêche pour profiter du départ du paquebot à vapeur français «*Marguerite*», se rendant au Havre.

5257. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Bavière, 242, n° 42 *bis*.)

Munich, 10 juin 1867.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[Le Vicomte des Méloizes rend compte de son audience de congé.]

A l'issue de l'audience royale, je suis allé faire mes adieux au Ministre. Je l'ai trouvé fort abattu. Il m'a dit qu'aucune décision n'avait été prise encore, quant aux conditions auxquelles le Cabinet de Berlin entend subordonner le maintien du Zollverein[1], et qu'il allait mettre le Roi en mesure de prononcer, en lui faisant connaître au prix de quels sacrifices la Bavière pourrait recouvrer la libre direction de ses intérêts économiques. Assurée du concours des autres États du Sud, la Bavière aurait pu, sans doute, se faire le noyau d'une Fédération douanière séparée; mais elle ne pourrait rompre avec le Zollverein, pour rester dans l'isolement auquel la réduirait l'adhésion des autres États aux conditions posées par la Prusse. Cette opinion n'est pas, il est vrai, celle de M. de Pfordten. «Si j'étais au pouvoir, me disait dernièrement l'ancien Ministre, je ferais appel au pays, en le mettant en demeure de décider s'il veut rester indépendant ou se ranger sous la loi prussienne.» Mais, en matière économique, l'opinion de M. de Pfordten est loin de faire autorité; la question d'ailleurs, se rattache à des

(1) D'après les *Mémoires* de HOHENLOHE (t. Ier, p. 325), la décision ne fut prise qu'après le passage de Tauffkirchen à Berlin, le 14 juin.

intérêts trop complexes pour être posée en termes aussi simples; et, en proposant au pays de renoncer aux avantages que lui assure le Zollverein, encore faudrait-il présenter un nouveau système de nature à sauvegarder ces intérêts.

Quant aux idées que peut avoir le Prince de Hohenlohe sur ces questions comme sur toutes les autres, si, dans ses récentes communications avec les Ministres des États du Sud, il a paru les avoir modifiées [1], ce n'a été que par soumission à la volonté du Roi, et j'ai lieu de croire que, au fond, son sentiment est demeuré le même. Ces concessions n'ont pas du reste augmenté son crédit. Les conservateurs ne lui en savent aucun gré, et le parti prussien y voit la preuve d'un défaut de consistance et de caractère qu'il lui pardonnera sans doute difficilement. Je l'ai visiblement embarrassé en le félicitant des tendances conservatrices qu'il avait montrées dans ses pourparlers avec le Sud; et il m'a parlé de ces démarches et de la déclaration de Nördlingen [2] comme se rattachant à un ordre d'idées à la poursuite duquel il aurait entièrement renoncé depuis son voyage à Berlin.

5258. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Pesth, 10 juin 1867, 5h 50 soir.
(Reçu à 11h 1/2 soir.)

Le Baron de Beust a télégraphié au Baron de Prokesch de participer à la démarche de M. Bourée dans le sens et les limites exposés dans votre avant-dernière dépêche, mais il ne lui a pas dit d'adhérer au projet *de note identique*. Il lui recommande de nouveau de s'entendre avec M. Bourée [3].

(1) Cf. des Méloizes, 5 juin.
(2) Cf. p. 151, note 2.
(3) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 7 juin.

5259. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 371.)

Paris, 11 juin 1867.

Il est infiniment regrettable, à beaucoup de points de vue, que la démarche collective n'ait pas encore été faite. Il est de la plus haute importance qu'elle ait lieu avant le départ du Sultan, avec ou sans l'Autriche. On m'écrit de Vienne que M. de Prokesch a reçu de nouveau, l'ordre de se concerter avec vous[1]. Télégraphiez-moi sur-le-champ où en est la question, après en avoir causé avec le Général Ignatieff et le Baron de Prokesch.

[Le Marquis de Moustier demande à Bourée des renseignements sur une conspiration qui vient d'être découverte contre le Ministère ottoman[2].]

5260. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 495.)

Paris, 11 juin 1867.

Mon avant-dernière dépêche[3] précise, d'accord avec le Cabinet de Pétersbourg, la portée que nous attribuons à la note identique; mais c'est la note identique qui doit faire l'objet d'une démarche collective et être remise à Fuad Pacha. M. Bourée n'a pas d'autre instruction que de remettre cette note identique, en même temps que ses Collègues. Si Fuad Pacha fait des questions sur le sens attribué par les Cabinets à cette note, on lui répondra dans le sens de mon avant-dernière dépêche.

Le retard apporté à cette démarche est infiniment regrettable. Nous l'avions ajournée pour nous mettre d'accord avec l'Autriche, et nous croyons y avoir réussi. Il importe que la communication ait lieu avant le départ du Sultan pour la France, et nous serions obligés de la faire avec ceux qui seraient prêts immédiatement.

(1) Cf. Gramont, télégramme, 10 juin.

(2) Ces renseignements étaient contenus dans une dépêche de Bourée du 5 juin, qui arriva le 12 à Paris. (Turquie, 371.)

(3) Cf. Moustier à Gramont, 2 juin, n° 76.

Nous éprouverions un sincère regret de ne pas agir, en cette circonstance, de concert avec le Représentant de l'Autriche[1].

5261. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 33.)

Stuttgart, 11 juin 1867.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 3 juin sous le n° 11 de la Direction politique, et je la prie d'agréer mes très vifs remerciements pour les encouragements qu'elle veut bien donner à ma correspondance.

La promptitude avec laquelle la Prusse et les États du Sud se sont mis d'accord pour le maintien du Zollverein[2] a provoqué à Stuttgart une surprise générale. L'on savait bien que les négociations à ce sujet devaient s'ouvrir après que l'acte constitutif de la Confédération du Nord aurait été accepté par les Chambres des divers États qui la composent, mais cette ouverture paraissait ne devoir avoir lieu que vers le mois de septembre au plus tôt, et les Agents prussiens, du moins à Stuttgart, lui fixaient eux-mêmes cette date. Le public se demande quel motif sérieux s'est donc produit tout à coup qui a amené un changement dans les intentions du Cabinet de Berlin et l'a porté à une convocation immédiate des Plénipotentiaires des États du Sud.

Je ne puis vous soumettre à cet égard, Monsieur le Marquis, que de simples conjectures, mais elles me paraissent assez plausibles, et je ne suis pas le seul à les former. J'incline à penser que la conduite de la Prusse a été inspirée par la crainte que les hésitations qui se manifestaient, il y a quinze jours à peine, dans les tendances de la Bavière et du Wurtemberg ne prissent une plus grande consistance et ne devinssent un obstacle au développement des vues politiques du Gouvernement prussien. Il ne paraît

(1) Cf. Gramont, télégramme, 10 juin.
(2) Cf. de Ring, 4 juin, n° 154, et la note 1. p. 165.

plus douteux aujourd'hui qu'une tentative sérieuse n'ait été faite, à la même époque, par le Prince Hohenlohe pour réunir les quatre Cabinets du Sud dans une entente qui eût fortifié leur position vis-à-vis de celui de Berlin. Quoique M. de Varnbüler ait gardé le silence et ne veuille pas plus aujourd'hui qu'auparavant s'expliquer sur les positions du Ministre bavarois et sur l'appui qu'il a pu leur prêter à Carlsruhe et à Darmstadt, il ne m'en a pas moins avoué tout dernièrement, et en réponse à mes questions, que tout cela était dépassé et n'avait plus aucun intérêt. Il ne s'agissait en définitive, je crois, que de se mettre d'accord sur la marche à suivre pour les négociations qui devaient être entamées[1], mais cela a suffi pour que M. de Bismarck ait préféré ne pas attendre, et pour qu'il invitât les Ministres dirigeants des Cours du Sud à se rendre à Berlin avant son départ pour Paris.

Je n'ai point à m'occuper ici de ce qui a pu déterminer MM. de Freydorff, de Dalwigk et le Prince Hohenlohe à accepter cette invitation; mais, quant au Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg, il m'est possible de dire les mobiles de l'empressement qu'il a montré en cette occasion. Il a été guidé par la conviction qu'il est d'une nécessité absolue pour le Wurtemberg de rester dans le Zollverein, ensuite et surtout par les nécessités de sa position vis-à-vis du pays et des Chambres. Le Gouvernement wurtembergeois ne peut plus tarder en effet à convoquer la Représentation nationale, et, avec les dispositions d'une portion considérable de ces assemblées, il était à craindre qu'une démonstration sérieuse ne fût faite contre M. de Varnbüler et ses Collègues lorsqu'ils leur auraient soumis le traité d'alliance du 13 août de l'année dernière. Le Cabinet se rend compte de la répugnance que les Chambres peuvent montrer à accepter les charges que la réorganisation militaire, conséquence immédiate du traité, imposera au pays; il a voulu pouvoir leur présenter en regard les avantages que le maintien de l'Union douanière avec la Prusse offre, suivant lui, au Wurtemberg. La dernière convention signée à Berlin doit faire passer le traité de 1866[2].

Tel est, dans mon opinion, Monsieur le Marquis, le principal

[1] Cf. p. 101, note 1.
[2] Cf. Châteaurenard, 8 juin.

motif qui a dirigé le Ministre des Affaires étrangères. Il y a cependant dans sa conduite quelque chose qui reste inexpliqué; j'entends par là l'initiative qu'il paraît avoir prise dans toute cette affaire. Le Comité des Chambres est loin d'avoir terminé les rapports sur les diverses questions qui feront l'objet de leurs délibérations; il vient à peine de recevoir communication du projet de budget, et l'on estime qu'il lui faut environ six semaines pour l'examiner. La convocation des Représentants du pays ne pourra donc avoir lieu que vers le mois d'août, et M. de Varnbüler, s'il n'avait eu en vue que leur réunion, aurait pu attendre encore pour entamer les négociations relatives au Zollverein. A-t-il voulu, comme le pensent ses ennemis, jouer le jeu de la Prusse et faire avorter les projets du Prince de Hohenlohe, malgré qu'il leur eût prêté d'abord son concours? Rien ne m'autorise à le croire, et je repousse une pareille interprétation; mais je dois vous faire connaître, Monsieur le Marquis, qu'au moment où le Cabinet de Munich faisait les démarches dont j'ai parlé, tendant à une entente commune et appuyées suivant toute apparence par celui de Stuttgart, le Ministre de Wurtemberg à Berlin venait passer ici deux jours incognito, qu'immédiatement après son retour à son poste M. de Bismarck invitait les Chefs des Cabinets du Sud à se rendre auprès de lui, et que M. de Varnbüler, après avoir accepté l'invitation pour lui-même, se rendait à Nördlingen, où il avait donné rendez-vous au Prince de Hohenlohe, et déterminait celui-ci, à grand'peine dit-on, à faire comme ses Collègues le voyage de Berlin [1]. Cette agitation, ces allures sont dans le caractère du Ministre wurtembergeois non moins que la précipitation avec laquelle il prend ses résolutions sur les affaires les plus importantes. Il en a donné la preuve, l'an dernier, lorsque, à peine arrivé à Berlin, il signait le traité d'alliance, sans attendre même une réponse aux demandes d'intervention en faveur de son pays que le Roi faisait aux Cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg. Il vient d'agir de la même façon dans l'affaire de la reconstitution du Zollverein, parce qu'il est convaincu, en cette

[1] D'après les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 313-314), ce fut bien Varnbüler qui, le 30 mai, à l'entrevue de Nördlingen, insista pour que Hohenlohe consentît à se rendre immédiatement à Berlin.

circonstance comme dans l'autre, qu'il agit pour le bien de son pays; mais on pourrait certainement désirer de sa part plus de prudence et de lenteur dans des actes aussi graves.

5262. LE MARQUIS DE MOUSTIER À BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE. (Télégr. Minute. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 12 juin 1867.
(Expédié à 7h 1/4 soir.)

Bien que M. de Zuylen puisse être préférable à d'autres candidats, l'Empereur n'en regrette pas moins, personnellement, M. Lightenvelt, qui s'est toujours montré sympathique aux rapports intimes entre son pays et le nôtre (1). L'empressement qu'on met à le remplacer dans un moment où les Pays-Bas semblent disposés à jouer une politique de bascule nous fait craindre que son successeur, quel qu'il soit, ne nous offre pas les mêmes garanties.

Vous auriez tort de ne pas accomplir, quel qu'en puisse être le résultat, la démarche dont je vous ai chargé (2).

5263. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Minute. Angleterre, 741, n° 71.)

Paris, 12 juin 1867.

[Le Marquis de Moustier informe le Prince de La Tour d'Auvergne de l'état des négociations engagées entre les Cabinets de Copenhague et de Berlin en vue d'une rétrocession d'une partie du Sleswig septentrional (3).]

(1) Cf. Baudin, télégramme, 8 juin.

(2) Il s'agissait d'une démarche en faveur du maintien de Lightenvelt à Paris. Cf. Moustier à Baudin, télégramme, 13 juin.

(3) Cf. Dotézac, 1er juin.

5264. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 12 juin 1867.

J'attendais l'Autriche ou votre ordre de marcher sans elle[1].
Je vais m'entendre avec mes Collègues aujourd'hui, et la démarche collective sera faite demain jeudi.

5265. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 495.)

Paris, 12 juin 1867.

M. Bourée m'écrit que la démarche collective sera faite demain jeudi. Je n'arrive pas à savoir si M. de Prokesch est ou non autorisé à s'y joindre, c'est-à-dire à remettre la note primitive, tout en répondant dans le sens convenu, si on l'interroge sur la nature de l'enquête que nous demandons aux Turcs[2]. Veuillez ne pas perdre une minute pour que M. de Prokesch reçoive des instructions précises.

5266. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 79.)

[Paris,] 12 juin 1867.

Les conférences qui se sont tenues récemment à Berlin pour la reconstitution du Zollverein et qui ont abouti au protocole signé, le 3 juin, par trois des États du Sud, devaient nécessairement préoccuper l'attention des Agents de l'Empereur en Allemagne. Les Ministres de Sa Majesté à Munich, Stuttgart et Dresde, ainsi que notre Consul général à Francfort, m'ont adressé des rapports détaillés sur les négociations ouvertes à Berlin, et sur les bases

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 11 juin.
(2) Cf. Gramont, télégramme, 10 juin.

d'après lesquelles serait constituée la nouvelle Union douanière. En vous communiquant, à titre d'information, cet ensemble de renseignements [1], je me borne à ajouter que nous ne pouvons pas encore nous rendre un compte bien exact des transformations que le Zollverein est appelé à subir, et que, après avoir paru prête à en provoquer la réorganisation immédiate, la Prusse semble aujourd'hui hésiter à donner suite aux dispositions récemment élaborées à Berlin. Je n'ai pas besoin d'insister, d'ailleurs, sur le côté tout politique des combinaisons commerciales préparées par le Gouvernement du Roi Guillaume : elles ne peuvent manquer, à ce point de vue, de fixer la sérieuse attention des Cabinets que l'indépendance des États de l'Allemagne méridionale ne laisse pas indifférents.

5267. Le Marquis de Moustier aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin et Londres. (Minute. Autriche, 495, n° 80.)

[Paris,] 12 juin 1867.

M. le Vicomte des Méloizes m'a rendu compte, sous la date du 5 juin, d'un entretien qu'il avait eu récemment avec le Prince de Hohenlohe au sujet des pourparlers confidentiels engagés en dernier lieu entre la Bavière et les autres États du Sud, dans le but d'arrêter les bases d'après lesquelles pourraient être réglés les rapports de l'Allemagne méridionale avec la Confédération du Nord, Les indications recueillies par notre Agent m'ont paru de nature à vous intéresser, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe, pour votre information, une copie de la dépêche qui m'a été adressée à ce sujet.

(1) Cf. des Méloizes, 5 et 8 juin; Châteaurenard, 8 juin; Forth-Rouen, 8 juin; Rothan, 9 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5268. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Autriche, 495, n° 81.)

[Paris,] 12 juin 1867.

Vous connaissez le résultat des premiers pourparlers engagés entre le Danemark et la Prusse au sujet de l'exécution de l'article V du traité de Prague. Le Ministre de l'Empereur à Copenhague vient de me transmettre une analyse détaillée des communications échangées, en dernier lieu, entre les deux Gouvernements, et qui ont principalement eu pour objet de définir les garanties auxquelles le Cabinet de Berlin a subordonné dès le principe la rétrocession des districts septentrionaux du Sleswig. Ainsi que vous le verrez par la copie ci-jointe du rapport de M. Dotézac, la Cour de Copenhague semble peu disposée à prendre à cet égard des engagements dans lesquels elle voit un véritable danger.

M. le Ministre de Danemark m'a communiqué à titre confidentiel le texte des deux notes adressées à ce sujet, l'une par M. le Comte de Bismarck à M. de Heydebrandt, l'autre par M. le Comte Frijs au Représentant du Gouvernement danois à Berlin, et je vous envoie ci-jointe copie de ces documents pour votre information personnelle [1].

5269. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 21.)

Bade, 12 juin 1867.
(Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 15 juin.)

M. le Comte de Mosbourg m'a remis le service de la Légation le 30 du mois dernier [2]. Deux jours après, le Ministre des Affaires étrangères est parti pour Berlin, et c'est hier pour la pre-

[1] Cf. Dotézac, 1er juin. — Les documents avaient été transmis à Moltke-Hvitfeldt par Frijs le 1er juin. (Cf. Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier. p. 462.)

[2] Mosbourg venait d'être nommé ministre à Carlsruhe, en remplacement de Cadore, nommé à Munich. Il était venu présenter ses lettres de créance le 25 mai; puis il était retourné à Paris, pour y achever les préparatifs de son installation.

mière fois qu'il a reçu les membres du Corps diplomatique depuis son retour à Carlsruhe.

La *Gazette de Bavière* a publié un résumé des Conférences de Berlin. Il a été reproduit par la *Gazette officielle de Carlsruhe*, et ce résumé, m'a dit M. de Freydorf, lui avait paru assez exact pour qu'il ait cru devoir en autoriser la reproduction. J'ai l'honneur d'en envoyer ci-joint la traduction à Votre Excellence[1]. Le Ministre badois a bien voulu y ajouter quelques renseignements confidentiels sur la part qu'il a eue personnellement aux discussions qui ont eu lieu entre les Ministres présents, et notamment sur l'attitude qu'y a prise le Prince Hohenlohe. Mais, sur ce dernier point, il m'a recommandé de ne faire usage des informations qu'il me donnait qu'avec la plus grande réserve.

Appelé par le télégraphe à Berlin le 1er juin, M. de Freydorf est parti le 2 pour cette ville avec de pleins pouvoirs qui lui ont permis de signer le 4 la Convention préparatoire destinée à poser les bases de la réorganisation du Zollverein. On se croyait tellement sûr à Berlin de l'assentiment du Gouvernement grand-ducal à tout ce que le Comte de Bismarck avait l'intention de proposer à la signature des Ministres des États du Sud dans les Conférences qui allaient s'ouvrir qu'en quittant Carlsruhe M. de Freydorf n'avait connaissance ni des négociations qui les avaient préparées, telles que les résultats de l'entrevue du Prince Hohenlohe et de M. de Varnbüler à Nördlingen le 30 du mois dernier[2], ni même des bases principales de l'acte qu'il allait signer au nom de son Gouvernement.

La confiance du Gouvernement prussien n'a pas été trompée. Le Ministre badois ne m'a pas caché qu'il avait uni ses efforts à ceux du Comte de Bismarck pour triompher des hésitations du Prince Hohenlohe. Votre Excellence sait sans doute déjà que le Premier Ministre bavarois a dû partir pour Berlin sans avoir pu voir son Souverain et en obtenir des instructions verbales[3]. Dans

(1) L'extrait de la *Gazette de Carlsruhe*, du 9 juin, est annexé à la dépêche.

(2) Cf. p. 151, note 2, et p. 206, note 1.

(3) D'après les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 314), l'autorisation de se rendre à Berlin et d'y participer aux conférences fut donnée à Hohenlohe par le roi Louis sous la forme d'une annotation marginale au rapport que le ministre avait rédigé à son retour de Nördlingen. Le roi était alors au château de Berg.

cette situation, il n'est donc pas étonnant que le Prince Hohenlohe n'ait pas cru pouvoir accepter aussi facilement que M. de Freydorf les bases proposées par la Prusse pour la composition du Zollparlement. Les objections qu'il a faites ont porté principalement sur la nomination de députés élus par les États de l'Allemagne du Sud d'après le système électoral établi par l'article V de la Constitution du Nordbund, c'est-à-dire par le suffrage universel et direct, et surtout sur l'adjonction aux membres composant déjà le Reichstag de la Confédération du Nord de ces députés du Sud nommés avec un mandat restreint aux questions douanières.

« L'expérience, m'a dit M. de Freydorf, a prouvé d'une manière péremptoire la nécessité de supprimer le droit de veto que l'ancienne Constitution du Zollverein avait attribué à chacun de ses membres. Avec cette organisation, tout progrès dans la législation douanière était impossible; la conclusion des traités de commerce avec les Puissances étrangères offrait des difficultés presque insurmontables; l'histoire de la négociation du traité avec la France en est la preuve. Le droit de veto, d'ailleurs, était plus apparent que réel, et, dans la pratique, il était presque illusoire, tant c'était une chose grave pour un membre du Zollverein d'exercer son droit de veto au risque de rompre pour ainsi dire avec le reste de l'Association douanière, ce qui eût été impossible pour la plupart de ses membres à cause de leur situation géographique. Avec le Parlement douanier, au contraire, chaque État, si petit qu'il soit, pourra par l'organe de ses Députés défendre ses intérêts particuliers devant les Représentants de toute l'Association, et cette défense aura lieu en temps utile, quand les choses seront encore entières et susceptibles de modifications, tandis que le droit de veto ne s'exerçait que postérieurement au fait accompli, obligeant au *rejet intégral* d'un traité ou d'une réforme dont il y avait quelquefois le plus grand intérêt à ne repousser qu'une partie. La création du Zollparlement remplace donc avec avantage l'ancien système du veto. »

Mais si, pour délibérer sur des questions purement douanières ou commerciales, le Premier Ministre bavarois s'était montré peu favorable à l'envoi par les États de l'Allemagne du Sud de députés nommés directement par les populations à l'aide du suffrage universel, s'il eût préféré le système de *délégués* choisis par les

Chambres elles-mêmes dans leur propre sein, il est une proposition contre laquelle le Prince Hohenlohe aurait élevé au point de vue politique des objections encore plus vives : c'est contre la proposition d'adjoindre aux membres composant déjà le Reichstag du Nordbund les députés *ad hoc* envoyés sans mandat politique par les États du Sud. Il a demandé que tous les membres du Zollparlement fussent nommés *ad hoc* dans les États qui font partie de la Confédération du Nord comme dans ceux qui se trouvent situés au sud de la ligne du Mein. Recourir à des élections spéciales au Nord comme au Sud de l'Allemagne pour la composition du Zollparlement, c'était, dans son opinion, le seul moyen de composer cette Assemblée d'hommes véritablement spéciaux.

Le Comte de Bismarck a répondu qu'il ne voulait pas fatiguer les populations de l'Allemagne du Nord par des élections trop multipliées, qu'elles en subissaient déjà de trois sortes : élections pour les assemblées provinciales; élections pour les Chambres du Royaume ou de l'État membre du Nordbund; on venait d'y ajouter les élections pour le Reichstag de la Confédération du Nord. Il n'était pas possible de créer en quatrième lieu des élections spéciales au Parlement douanier. M. de Freydorf a soutenu l'opinion du Premier Ministre prussien, et il a fait observer que, les États du Sud n'ayant pas de Reichstag, les élections spéciales qu'on demanderait à leurs populations n'avaient pas le même inconvénient que pour celles du Nord.

Le Prince Hohenlohe n'en a pas moins persisté à trouver un immense danger politique dans la création de cette Assemblée formée à l'aide du suffrage universel de représentants nommés dans l'*Allemagne entière.* Pourquoi, oubliant un jour le mandat spécial imposé seulement à une minorité de ses membres ayant cependant la même origine populaire que ceux de la majorité, cette assemblée ne se transformerait-elle pas en *Parlement national?* Est-ce le traité de Prague qui l'en empêcherait, ou la volonté du Comte de Bismarck?

Je ne veux pas, Monsieur le Marquis, m'égarer dans l'examen d'éventualités de cette nature. Je dois dire en finissant que, dans l'opinion de M. de Freydorf, la résistance de la Bavière à la Convention du 4 juin ne sera pas de longue durée, si le Prince Hohenlohe continue à rester le Premier Ministre du Roi Louis II.

Je me suis abstenu d'exprimer à M. de Freydorf aucune opinion sur le rôle qu'il a joué dans les Conférences de Berlin. Je me suis contenté de le remercier des informations confidentielles qu'il avait bien voulu me donner, en l'assurant de ma discrétion vis-à-vis des Représentants des États de l'Allemagne du Sud près la Cour de Bade.

5270. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 12 juin 1867, 7h soir (1).
(Reçu, le 13 juin, à 10h 1/2 matin.)

Le Baron de Prokesch a reçu pour instructions de s'associer à toute démarche conforme à votre lettre du 18 mai au Duc de Gramont, ou à celle que vous m'avez adressée le 24 sous le n° 98. Il se refuse à présenter la note du 17, comme ne répondant pas aux motifs qui ont décidé son Gouvernement; mais il est disposé à signer tout ce que je rédigerai dans le sens de l'enquête turco-européenne et de vos deux lettres ci-dessus rappelées.

Le Chargé d'Affaires d'Italie, ayant, dit-il, pour instructions d'agir d'accord avec ses Collègues de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse, croit, devant l'abstention de l'Internonce, devoir en référer à Florence.

La Prusse fait le même raisonnement, et veut demander des instructions à Berlin.

Je reste donc pour le moment avec le Général Ignatieff, qui me propose une démarche immédiate à deux, mais seulement pour remettre la note du 17 mai qui pose le principe de la consultation du vœu des populations, le seul efficace pour amener l'annexion de la Crète à la Grèce. Le Général Ignatieff a ajouté qu'aujourd'hui même Aali Pacha, faisant allusion à la demande éventuelle d'une enquête européenne, lui aurait dit que la Porte ne saurait l'accepter que si on lui donnait des garanties pour le respect de ses droits. L'Ambassadeur de Russie aurait nié d'une manière absolue que ce projet existât. Le Général se récrie contre la condition que

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 11 juin.

voudrait mettre la Porte à l'enquête, parce qu'elle serait un obstacle certain au seul résultat qu'on veuille atteindre, c'est-à-dire l'annexion.

Trois partis se présentent :

1° Rédiger moi-même, si vous ne préférez pas me l'adresser par le télégraphe, une note dans le sens désiré par le Baron de Prokesch; alors nous serons cinq à agir immédiatement.

2° M'en tenir à la note du 17 et la présenter immédiatement avec le Général Ignatieff seul.

3° Tout en se tenant à cette note du 17 mai, attendre les réponses de Florence et de Berlin, afin de la présenter à quatre.

Je vous prie de me donner vos ordres.

5271. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 371, n° 106.)

Thérapia, 12 juin 1867.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 22 juin.)

Avant-hier lundi, le Baron de Prokesch et moi nous échangions des billets entre Péra et Thérapia pour savoir si nous étions l'un et l'autre sans instructions de Vienne ou de Paris, de Vienne qui prescrivissent à l'Internonce de s'unir à la démarche collective en s'appropriant la note du 17 mai, de Paris qui, à défaut du concours de l'Autriche, m'autorisassent à passer outre sans l'Internonce. Le Baron de Prokesch était encore sans ordres comme moi-même. Votre télégramme du 11 reçu ce matin met un terme à cette situation, du moins en ce qui me concerne.

Je m'explique très bien qu'il soit regrettable à beaucoup de points de vue que la démarche collective n'ait pas encore été faite, mais Votre Excellence reconnaîtra que je n'ai pas une heure de retard à m'imputer. Je vois moins clairement comment l'échange de deux télégrammes n'a pas suffi pour que M. de Beust pût prescrire à M. de Prokesch de s'approprier notre note du 17 mai. Quoi qu'il en soit, je vais faire tous mes efforts pour que cette note soit remise collectivement demain à Fuad Pacha, qui, comme les autres Ministres, est resté impénétrable quant à la réponse

qui nous serait faite. M. Outrey n'a pas réussi plus que moi à le deviner.

5272. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Pesth, 12 juin 1867, 3h 46 soir.

Le Baron de Beust n'est plus ici, et je ne pourrai le voir que samedi; mais, d'après ce qu'il m'a dit hier, je dois croire que ni l'Internonce, ni l'Ambassadeur d'Angleterre n'adhéreront au texte du projet de note identique (1). Ils se joindront à la démarche de M. Bourée, et la feront dans le sens de votre avant-dernière dépêche, sans attendre que Fuad Pacha provoque les explications par des questions.

5273. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 81.)

Pesth, 12 juin 1867.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

[Le Duc de Gramont confirme les termes de son télégramme du même jour. Il croit que Lord Stanley a envoyé à Constantinople des instructions analogues à celles qu'a dû recevoir le Baron de Prokesch.]

Mon impression est que les deux Cabinets de Vienne et de Londres n'iront pas plus loin, et qu'ils considèrent la démarche collective, simultanée, semblable, mais non identique, comme suffisant aux besoins de la situation. M. le Baron de Beust eût certainement bien préféré agir avec nous d'une façon tout à fait identique, mais il paraît considérer le texte de la note envoyée à M. Bourée (2) comme une concession faite à la Russie, et, comme le sait Votre Excellence, le Cabinet de Vienne ne croit pas que la

(1) Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 11 juin.
(2) La note du 17 mai.

Russie veuille sincèrement le salut de la Porte. Aussi n'est-ce pas sans surprise ni sans quelque inquiétude que l'on nous voit ici nous avancer avec le Cabinet de Pétersbourg dans une si parfaite unité de vues et d'action, et M. de Beust m'a dit qu'il s'expliquait difficilement où pouvait aboutir une entente aussi étroite entre deux Gouvernements qui veulent, l'un perdre la Turquie, et l'autre la sauver. Quoi qu'il en soit, il est positif qu'il a encore télégraphié de Pesth au Baron de Prokesch d'appuyer la demande d'enquête, et de se joindre sans retard à M. Bourée pour corroborer sa démarche par une démarche semblable, sinon identique.

5274. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Pesth, 13 juin 1867, midi 1/4.

Au moment de partir pour Vienne, je reçois votre télégramme de cette nuit, qui a dû se croiser avec le mien d'hier (1). Je ne puis que le confirmer. Le Baron de Prokesch appuiera la démarche de M. Bourée, mais il ne remettra pas la note primitive.

5275. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 371.)

Paris, 13 juin 1867.
(Expédié à 3h soir.)

Je reçois votre dépêche du 5 juin. Ma note du 17 mai demandait que les Crétois fussent sérieusement consultés, mais ne fixait ou n'excluait aucun mode de consultation. Le mot de votation n'y est nulle part écrit ni sous-entendu. Les explications que je vous ai adressées le 24 mai, identiques à celles que j'avais adressées à Vienne le 18, et qui ont été approuvées par le Cabinet de Pétersbourg, ne modifient donc en rien ma note du 17; elles se bornent

(1) Cf. Moustier à Gramont, télégrammes, 12 juin.

à la préciser, en indiquant qu'une enquête faite par la Porte sous les yeux des Puissances paraîtrait à celles-ci une forme de consultation acceptable.

C'est ce qui, suivant moi, devait être expliqué verbalement à Fuad Pacha, après la remise collective de la note identique du 17 mai.

Je ne m'explique pas qu'une marche si simple n'ait pas été comprise, et que de regrettables hésitations qui peuvent, en ce moment, avoir de graves conséquences, exposent notre démarche à n'être pas faite en temps opportun, c'est-à-dire immédiatement, ou à manquer du caractère collectif que nous désirions lui attribuer.

5276. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Copie. Autriche, 495.)

Paris, 13 juin 1867, 3h soir.

[Le Marquis de Moustier communique au Duc de Gramont le texte de son télégramme du même jour et de la même heure à Bourée.]

5277. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 371.)

Paris, 13 juin 1867, 4h soir.

Faites, dans toute hypothèse, votre démarche avec le Général Ignatieff samedi 15 [1].

Essayez de concerter immédiatement avec le Baron de Prokesch, dans l'esprit de ma dépêche du 24 mai, une note explicative qu'il aurait la faculté de remettre avec la note du 17, s'il le croit nécessaire. Vous vous borneriez, pour vous, à une explication verbale conçue dans le même sens.

(1) Cf. Bourée, télégramme, 12 juin.

5278. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. à chiffrer. Copie. Autriche, 495.)

Paris, 13 juin 1867.

Nous comptions sur une démarche collective[1]. Je regrette au plus haut degré que M. de Beust ne veuille pas autoriser M. de Prokesch à remettre la note primitive en y joignant mon commentaire. Je n'en aperçois aucunes raisons plausibles, et le Cabinet de Vienne ne me les a pas fait connaître encore. Il en résulte pour nous l'embarras le plus sérieux; nous n'aurions pas cru qu'il pût nous venir du fait de l'Autriche. Nous ferons donc la démarche seuls, car il y a cas de force majeure, et elle doit, pour des raisons faciles à apprécier, être faite avant le départ du Sultan pour la France. L'abstention du Baron de Prokesch de la démarche collective fera beaucoup plus de mal que son appui indirect ne peut faire de bien.

5279. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 13 juin 1867, 3h 10 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Avant d'accomplir la mission dont vous me chargez[2], je regarde comme un devoir de remettre sous vos yeux les circonstances suivantes.

C'est le 30 mars dernier que je vous ai donné verbalement, à Paris, le premier avis de l'intention manifestée par le Gouvernement néerlandais de rappeler M. de Lightenvelt et de le remplacer par le Baron de Zuylen. A cette époque, la disposition à s'appuyer sur la France n'était pas douteuse, puisque le Roi venait d'écrire à l'Empereur pour lui abandonner le Luxembourg, et que, sans le *veto* interposé par la Prusse, j'allais signer ici le traité de cession et celui de garantie. Je ne crois donc pas que le rappel

[1] Cf. Gramont, télégramme, 13 juin, midi 15.
[2] Cf. Moustier à Baudin, télégramme, 12 juin.

de M. de Lightenvelt ait rien de commun avec les dispositions actuellement moins bonnes du Cabinet de La Haye.

Vous n'avez fait aucune objection. Le 18 avril, je vous ai écrit en détail pour vous proposer de la part du Roi le choix entre M. de Heekeren et M. de Gericke, en ajoutant que le Baron de Zuylen me paraissait préférable, et que, si vous le vouliez, je me faisais fort de le faire nommer. Vous avez répondu le 20 par le télégraphe : «L'Empereur préférerait M. de Zuylen; à son défaut M. de Gericke», ce que j'ai textuellement répété au Ministre des Affaires étrangères.

Le 25 avril, je suis encore revenu sur ce sujet dans une lettre particulière que j'avais l'honneur de vous écrire[1]. Six semaines se sont passées depuis lors sans une seule observation de votre part, et je n'ai eu, par conséquent, qu'à marcher dans le sens tracé par votre télégramme. M. de Lightenvelt a été mis à la retraite à la fin de mai; M. de Zuylen a été nommé le 8 juin, et a aussitôt résigné son mandat de député, incompatible avec son dernier titre. Quelle raison puis-je alléguer maintenant pour déterminer le Cabinet de La Haye à revenir sur une mesure annoncée si longtemps d'avance et assurément formellement accomplie? Ou il me demandera pourquoi le Gouvernement de l'Empereur, qui avait implicitement accepté le rappel, change d'avis; ou je passerai pour avoir agi contrairement à ses intentions.

Je vous demande instamment de ne pas croire que les réflexions que je vous soumets me soient dictées par un vain sentiment d'amour-propre. C'est un devoir que je crois remplir en vous les exposant.

5280. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Télégr. chiffré. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 13 juin 1867.

Quelle que soit la valeur des considérations que vous me développez, l'Empereur regrette M. de Lightenvelt, et désire tout au

[1] Nous avons jugé inutile de publier toute cette correspondance relative uniquement à des questions de personnes.

moins lui donner un témoignage sérieux, sinon efficace, de sa sympathie. C'est dans cet esprit que vous devez faire une démarche qui, je le reconnais, ne saurait aujourd'hui avoir une grande chance de succès. Quand M. de Zuylen a été nommé, le Ministère des Affaires étrangères nous servait chaudement, l'affaire du Luxembourg s'arrangeait, le traité de garantie allait se signer. Depuis lors, le Gouvernement néerlandais a obtenu tout ce qu'il désirait, en nous compromettant gravement, en nous exposant à une guerre, et en rendant la cession impossible. Il a fait tout ce qu'il fallait pour que le Luxembourg restât dans le Zollverein, et aujourd'hui je commence à croire qu'il est trop tard pour l'en faire sortir sans nouvelles complications. Enfin, le traité de garantie qu'on sollicitait de nous est repoussé dédaigneusement. Nous laisserons dormir l'affaire du Zollverein et du traité, mais nous conserverons notre mécontentement.

Je crois que celui de l'Empereur, quelque contenu qu'il soit, n'aura pas échappé à M. de Thuyl. Il n'est donc pas étonnant que nous regrettions M. de Lightenvelt, qui n'a jamais varié dans sa politique vraiment française.

5281. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich[1], au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 44.)

Munich, 13 juin 1867.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

Votre Excellence a probablement été déjà informée du résultat des conférences ministérielles qui viennent d'avoir lieu à Berlin relativement à la reconstitution du Zollverein entre le Gouvernement prussien et les États du Sud de l'Allemagne[2].

D'après ce que j'ai été à même de recueillir ici, les conditions

[1] Cadore était arrivé à Munich le 29 mai. Des Méloizes, auquel il succédait, avait gardé la gérance de la légation jusqu'à la remise de ses lettres de rappel, le 10 juin.

[2] Cf. de Ring, 4 juin, n°s 154 et 155; des Méloizes, 5 juin; Forth-Rouen, 8 juin; Châteaurenard, 8 et 11 juin.

posées par M. de Bismarck pour le maintien de l'Association douanière se résumeraient ainsi :

Prolongation pendant une période de dix années du Zollverein sur les bases actuellement en vigueur en ce qui concerne les tarifs et autres règlements douaniers;

Abolition du veto réservé jusqu'ici à chaque État au sujet des modifications à introduire;

Formation d'un Directoire exécutif composé du Conseil fédéral de la Confédération du Nord et des Plénipotentiaires des Gouvernements du Midi, avec un nombre de voix proportionné à l'importance de chaque État;

Sanction donnée à toutes les dispositions concernant le régime économique et financier de l'Association par une Assemblée douanière (Zollparlement), formée du Parlement de la Confédération du Nord et de députés des États du Midi, au nombre de quatre-vingt-dix, nommés par le suffrage universel d'après la loi électorale en vigueur dans le Nord de l'Allemagne. La Prusse se réserverait en outre la faculté de s'opposer à toute décision prise par le Directoire et approuvée par le Parlement, ainsi que le droit exclusif de surveillance pour l'exécution des mesures adoptées.

Il aurait été aussi question de la suppression du monopole sur le sel, les tabacs, sucres, etc. Comme compensation des sacrifices imposés par là aux États du Sud, la Prusse consentirait à abandonner le *præcipuum* existant en faveur de l'ancien royaume de Hanovre.

Les Ministres des Affaires étrangères du Grand-Duché de Bade et du Wurtemberg auraient acepté sans difficulté aucune les propositions prussiennes; il n'en a pas été de même du Plénipotentiaire bavarois, que ses instructions n'autorisaient pas à conclure de pareils arrangements. Malgré les observations présentées par le Prince de Hohenlohe, on aurait procédé immédiatement à la rédaction d'une Convention renfermant les dispositions énoncées plus haut, et stipulant en outre la réunion prochaine de Plénipotentiaires spéciaux devant concourir à l'exécution d'un traité définitif sur les bases convenues, devant être ratifié et entrer en vigueur le 31 octobre prochain, après avoir été approuvé par les Chambres respectives des différents États contractants.

Cette Convention aurait été signée par la Prusse au nom de la

Confédération du Nord, d'une part, Bade et le Wurtemberg de l'autre, la Bavière réservant son adhésion, et les ratifications devant être échangées dans un délai de trois semaines.

Les négociations auraient exclusivement porté sur les points que j'ai eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence, et la Prusse aurait à dessein évité de les étendre aux autres matières d'un intérêt commun, telles que les postes, télégraphes, chemins de fer, législation commerciale, etc., stipulées dans un des articles de la Constitution de la Confédération du Nord.

Le Prince de Hohenlohe, que j'ai vu aujourd'hui et de qui je tiens en partie les détails que je viens d'avoir l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, s'est plaint amèrement à moi de l'attitude de Bade et de Wurtemberg, qui, en adhérant sans réserve ni objection d'aucune sorte aux exigences de la Prusse, ont placé la Bavière dans la pénible alternative ou d'accepter des conditions qu'elle juge trop onéreuses et pouvant avoir des conséquences politiques contraires à ses intérêts, ou de sortir de l'Association, et de former en Allemagne un État isolé au point de vue économique et douanier.

M. de Bismarck, en lui faisant connaître ainsi qu'à ses Collègues les volontés de la Prusse, lui aurait dit qu'ils étaient parfaitement libres de ne pas s'y soumettre et de constituer dans le Sud une association restreinte et indépendante, pouvant néanmoins s'unir par des liens aussi étroits que possible avec le Nord.

Le Prince de Hohenlohe ne sait pas jusqu'à quel point le Ministre prussien était de bonne foi en faisant une déclaration qu'il savait d'avance ne devoir entraîner aucune conséquence, car il connaissait les dispositions de Bade et du Wurtemberg; toujours est-il qu'une pareille combinaison pouvait être tentée, au moins comme moyen d'obtenir de meilleures conditions de la Prusse, par tous les États du Midi unis entre eux, tandis que la Bavière abandonnée à elle-même ne peut rien et n'a guère de choix sur le parti à prendre (1).

Les objections que le Roi et un assez grand nombre d'hommes politiques en Bavière font au projet de convention élaboré à Berlin

(1) Cf., sur l'attitude de HOHENLOHE, les documents publiés dans ses *Mémoires* (t. Ier p. 321-324).

portent principalement sur deux points : 1° sur le droit de veto et de surveillance exclusivement attribué à la Prusse; 2° sur la formation du Parlement douanier et la manière dont il sera composé. Le premier point fait à la Prusse une situation par trop prépondérante en matière commerciale, et le second peut et doit avoir, selon eux, des conséquences politiques qui pourraient être funestes à l'indépendance et à l'autonomie de la Bavière.

Le Prince de Hohenlohe ne méconnaît pas ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces appréhensions; mais il ne saurait, quant à lui, tenter l'épreuve de faire sortir la Bavière du Zollverein, la seule alternative qui lui reste aujourd'hui, si elle ne veut pas adhérer à la Convention de Berlin.

Aussi a-t-il eu soin, en faisant connaître à son Souverain la situation, de lui déclarer qu'il était prêt à se retirer si le Roi voulait courir les chances qu'entraînerait la résistance aux demandes de la Prusse, et qu'il trouvât parmi les hommes d'État bavarois quelqu'un d'assez hardi pour en assumer la responsabilité.

Sa Majesté se serait alors adressée à plusieurs notabilités politiques de la Bavière, qui auraient toutes jusqu'à présent décliné de se charger de la conduite des affaires dans de pareilles conditions, et il paraît probable que le Prince de Hohenlohe restera au pouvoir. Ce n'est toutefois que demain que le Roi doit donner à son Ministre une réponse définitive. Celui-ci pense qu'il sera autorisé à apposer sa signature au bas de la Convention, et il ne désespère pas d'obtenir de la Prusse certaines concessions de forme, principalement sur la convocation du Parlement, qui, tout en n'atténuant pas d'une manière sensible la portée politique d'une réunion de cette nature, l'entourerait cependant de certaines garanties propres à rassurer un peu l'opinion publique sur ses conséquences[1].

Comme je lui faisais observer que le mode d'élection employé pour la représentation des intérêts commerciaux produirait probablement dans le pays un mouvement assez fort en faveur de

[1] D'après le commentaire inséré dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 325), après sa Note sur la conférence du 3 juin, ce fut le 14 juin que Tauffkirchen obtint, à Berlin, les quelques concessions dont la Bavière dut se contenter.

l'application générale du suffrage universel, il m'a dit qu'il ne s'effrayerait pas quant à lui d'une pareille éventualité, et qu'on arriverait par là à une représentation plus exacte de l'opinion publique, d'où l'élément démocratique serait en grande partie écarté par la précaution prise de n'allouer, comme pour le Parlement douanier, aucune indemnité ni de séjour ni de voyages aux Députés.

Ce qui vient de se passer à Berlin enlève presque tout intérêt à l'entrevue qui a eu lieu à Nördlingen entre les Ministres des Affaires étrangères de la Bavière et du Wurtemberg, où a été signé, sous le titre de «déclaration», un protocole établissant l'accord des deux Gouvernements sur certains points[1], que je crois néanmoins devoir mentionner sommairement à Votre Excellence tels qu'ils m'ont été communiqués ici, c'est-à-dire sous toutes réserves :

«Les deux Cabinets repoussent toute idée d'incorporation des États du Sud dans la Confédération du Nord, mais ils s'efforceront de conclure avec elle une union intime sur les bases du Pacte fédéral créé en 1815, avec les changements réclamés par les circonstances. Ils chercheront, d'accord avec la Prusse, à établir un lien entre l'Autriche et le reste de l'Allemagne.»

(Le mot «lien» a été substitué au mot «alliance» figurant dans le projet du Prince de Hohenlohe, sur la demande du Ministre wurtembergeois.)

«En ce qui touche la reconstitution du Zollverein, les deux États s'appliqueront à établir entre eux préalablement une entente sur les questions à régler avec la Prusse[2].»

On comprend qu'en présence de cette dernière clause, malgré ce qu'elle peut avoir de vague, le Prince de Hohenlohe ait été un peu froissé de l'attitude prise à Berlin par M. de Varnbüler, qu'il suppose avoir été déjà à cette époque d'accord avec la Prusse sur la question du Zollverein.

[Le Marquis de Cadore n'est pas encore à même d'ajouter à «ce simple exposé des faits» ses appréciations personnelles.]

[1] Cf. p. 151, note 2, et p. 206, note 1.

[2] Cf. le texte de la déclaration ministérielle du 6 mai dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 304-306).

IMPRIMERIE NATIONALE.

5282. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 157.)

Berlin, 14 juin 1867.
(Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 17 juin.)

La *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*, journal officieux du Gouvernement, a publié hier soir le communiqué suivant : «La présence simultanée des Monarques de Prusse et de Russie à Paris, les entretiens intimes, affectueux qu'ils ont avec l'Empereur des Français, les conférences des Ministres de ces Souverains sur la situation politique de l'Europe, tous ces faits offrent plus qu'un intérêt de curiosité historique; grâce à eux, l'entente établie entre les Gouvernements a reçu une base solide, et la paix des garanties sérieuses de durée. La presse européenne tout entière se plaît à reconnaître la portée considérable de l'entrevue des Monarques et de leurs Ministres; et, pour notre part, nous sommes heureux et fiers d'être mis à même de proclamer la consolidation de la paix qui en est la conséquence[1].»

Ce communiqué a produit ici une très bonne impression, principalement sur le monde des affaires. J'ai vu tout à l'heure un des banquiers les plus importants de la ville qui m'a dit que l'on comptait sur une hausse à la Bourse.

Les autres journaux continuent également à se montrer satisfaits du voyage du Roi. A cet égard, je n'ai cependant rien à ajouter aux informations que j'ai eu l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence par ma dépêche n° 156[2].

5283. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 14 juin 1867, 9^h 40 soir.
(Reçu à 11^h 1/2 soir.)

J'ai vu le Ministre des Affaires étrangères, et j'ai appuyé ma démarche de toutes les considérations contenues dans votre

(1) Rothan cite une partie de ce passage dans *La France et sa politique extérieure en 1867*, t. Ier p. 8.

(2) Du 8 juin.

télégramme [1]. Il regarde le rétablissement de M. de Lightenvelt à Paris comme impossible après la nomination de son successeur. J'ai insisté pour qu'il prît les ordres du Roi. Il le fera, mais il veut auparavant prévenir le Baron de Zuylen, qui est absent pour deux jours.

Je vous écrirai demain par le courrier.

5284. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 141 [2].)

Londres, 14 juin 1867.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

[Le Prince de la Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 12 juin, n° 71. Le Ministre de Danemark lui avait déjà fait part de la répugnance qu'éprouvait son Gouvernement à prendre les engagements réclamés par la Cour de Berlin.]

J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître à Votre Excellence l'indifférence presque complète avec laquelle le Cabinet de Londres a suivi les négociations qui viennent d'avoir lieu en vue d'une rétrocession au Danemark des districts nord du Sleswig [3]. Dans l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Stanley, j'ai abordé de nouveau cette question, et j'ai constaté une fois de plus son désir d'y rester autant que possible étranger. Il paraît d'ailleurs considérer que la dernière communication faite par M. de Bismarck au Cabinet de Copenhague rend difficile la continuation des pourparlers entre les deux Gouvernements, et que le Danemark n'a plus lieu d'espérer de voir modifier conformément aux stipulations du traité de Prague son état territorial actuel.

Toutes les nouvelles parvenues à Londres s'accordent à constater que le Roi de Prusse est très satisfait de l'accueil qu'il a reçu en France. Le Prince et la Princesse Louis de Hesse, qui viennent

[1] Cf. Moustier à Baudin, télégramme, 13 juin.
[2] En tête, note au crayon : «Extrait pour Berlin.»
[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 19 mai.

d'arriver, ont également rapporté cette impression des entretiens intimes qu'ils ont eus avec le Roi Guillaume pendant leur séjour à Paris.

5285. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 34 [1].)

Stuttgart, 14 juin 1867.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

[Le Marquis de Châteaurenard note les premières impressions produites dans le public par le renouvellement du Zollverein.

En général, «la participation de députés envoyés au Reichstag pour les affaires douanières effraye beaucoup plus les esprits qu'elle ne les satisfait». Les désirs d'autonomie sont encore très vivaces en Wurtemberg; et ceux-mêmes qui désiraient le maintien de liens économiques entre leur pays et les États du Nord comprennent que le fonctionnement du Parlement douanier entraînera nécessairement les États du Sud plus loin qu'ils ne l'auraient voulu. Leurs craintes sont partagées même par M. de Varnbüler et par le Roi, et l'abandon du veto les rend encore plus vives.]

Chacun comprend donc dès maintenant que les intérêts économiques de toute l'Allemagne sont entre les mains de la Prusse; les traités d'alliance lui ont également livré les forces militaires : que reste-t-il aux Souverains des petits États, si ce n'est les apparences du pouvoir? «Nous les leur laisserons encore quelques années, me disait le Ministre de Prusse; nous leur laisserons surtout ce à quoi ils tiennent le plus, le droit de donner des décorations.»

5286. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 495.)

Vienne, 14 juin 1867, 5h 20 soir.

Le Baron de Beust télégraphie au Baron de Prokesch de remettre la note collective du 17, en y insérant un paragraphe

(1) En tête, au crayon : «Vienne. Munich.»

relatif aux explications échangées entre la France et l'Autriche sur la modalité de l'enquête [1].

5287. Exposé des négociations confidentielles qui ont eu lieu entre le Gouvernement français et le Cabinet de Berlin au sujet du Luxembourg. (Minute. Mémoires et documents, Hollande, 150 [2].)

15 juin 1867.

Les pourparlers relatifs au Luxembourg remontent aux premiers jours du mois de septembre 1866 [3]. C'est M. le Comte de Bismarck qui en prit l'initiative [4] avec l'Ambassadeur de France à Berlin. Le Premier Ministre du Roi de Prusse se montrait disposé à favoriser l'acquisition du Grand-Duché par le Gouvernement de l'Empereur. Il considérait cette combinaison comme une satisfaction pour l'opinion publique en France, et comme un moyen d'assurer la paix européenne en consolidant les bons rapports entre l'Allemagne et nous. Il s'offrait même à faire obtenir des dédommagements au Roi des Pays-Bas par la cession de domaines qui eussent été mis à sa disposition en Allemagne.

Le Gouvernement de Sa Majesté accueillit ces ouvertures avec une faveur qui ne pouvait laisser aucun doute au Cabinet de Berlin sur nos dispositions.

Le 25 septembre, l'Ambassadeur de Prusse à Paris communiqua, en réponse à la circulaire de M. de La Valette [5], une dépêche conçue dans le même ordre d'idées [6]. «Nous aussi, disait M. de Thile, chargé des Affaires étrangères pendant l'absence

[1] Cf. les deux télégrammes de Moustier à Gramont du 13 juin.

[2] En tête au crayon : «Note de M. Desprez.» La Note porte en marge, en face de chaque analyse, un numéro qui se retrouve sur la pièce analysée, lorsqu'elle a été conservée dans Mémoires et documents, Hollande, 149 et 150.

[3] Cf. t. XII, p. 192, note 1; t. XIII, p. 111, note 2; et Benedetti, particulières, 17 novembre et 24 décembre 1866.

[4] Nous avons ici l'affirmation précise de l'initiative prussienne. Mais, en la plaçant au début de septembre, Desprez semble ignorer les pourparlers du mois d'août. Cf. t. XII, p. 192, note 1.

[5] La circulaire du 16 septembre 1866.

[6] En marge : N° 1. Thile à Goltz, 25 septembre 1866.

de M. de Bismarck, nous aussi nous croyons que le temps n'est plus où chaque nation ne cherchait sa force que dans la faiblesse et l'état de dépendance des autres peuples, et les voyait avec méfiance consolider leur pouvoir ou l'accroître en réunissant à leur pays des populations ayant les mêmes mœurs et le même esprit national. La ligne de conduite suivie par l'Empereur pendant les derniers événements et l'appréciation que l'ordre de choses nouveau qui s'établit en Allemagne a trouvée dans la manifestation la plus récente de la politique impériale ne sont qu'une preuve nouvelle des sentiments dont l'Empereur s'est toujours montré animé à l'égard de la consolidation intérieure de l'Allemagne.»

M. Benedetti étant venu en France[1] et la maladie de M. de Bismarck s'étant prolongée, les pourparlers se trouvèrent suspendus.

Ils reprirent dès le retour de M. Benedetti à Berlin[2], avec M. de Thile, qui continuait de remplacer M. le Ministre des Affaires étrangères de Prusse, et notre Ambassadeur, dans une lettre du 17 novembre[3], constatait des dispositions qui lui faisaient augurer favorablement, disait-il, des négociations confidentielles. Son interlocuteur admettait que nous ne pouvions rester plus longtemps dans l'incertitude, et il exprimait l'avis que le Président du Conseil, dont le retour était prochain, pourrait donner tous ses soins à cette affaire.

Le 3 décembre, M. Benedetti écrivait[4] en effet que M. de Bismarck, revenu à Berlin, lui avait fait visite, et que, dans une conversation d'une nature très générale, M. le Ministre des Affaires étrangères «s'était montré personnellement animé touchant la cession du Luxembourg des mêmes dispositions favorables qu'il avait témoignées dès l'origine», et qu'il allait, disait-il, s'appliquer à faire entrer le Roi dans ses idées à cet égard.

(1) Benedetti, qui avait une première fois quitté Berlin du 2 au 15 septembre 1866 pour se rendre à Carlsbad, en partit à nouveau dans les premiers jours d'octobre pour se rendre en France. D'autre part, la maladie de Bismarck, qui avait lui-même quitté Berlin le 26 septembre, se prolongea jusqu'en décembre.

(2) Benedetti fut de retour à Berlin le 15 novembre 1866.

(3) N° 2. Benedetti, particulière, 17 novembre 1866.

(4) Benedetti, particulière, 3 décembre 1866.

M. le Comte de Goltz, de son côté, se croyait autorisé par la la correspondance de M. de Bismarck à le représenter comme bien disposé pour le projet relatif au Luxembourg, et craignant seulement d'être poussé un peu trop vite avant d'avoir pu s'entendre avec le Roi.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur transmettait cette information à M. Benedetti par un télégramme du 8 décembre [1].

Le même jour, notre Ambassadeur avait vu M. de Thile, l'état de santé de M. de Bismarck l'empêchant de recevoir; le Sous-Secrétaire d'État avait dit qu'il ne pouvait douter des intentions du Premier Ministre en ce qui regardait la question du Luxembourg, ajoutant que l'on aurait tort d'attribuer le retard que cette négociation éprouvait aux dispositions personnelles du Roi. La maladie de M. de Bismarck en était la seule cause [2].

Dans un entretien qui eut lieu le 19, le Premier Ministre tint à M. Benedetti un langage qui dépassait jusqu'à un certain point notre attente [3]. «Compromettez-vous, dit-il, et nous pourrons ensuite mieux apprécier comment il conviendra de procéder.» M. Benedetti ayant demandé à M. de Bismarck de vouloir bien s'expliquer, ce dernier représenta que le Roi de Prusse ne pouvait se retirer de Luxembourg sans y être déterminé par des circonstances nouvelles. Suivant lui, nous devions par exemple provoquer dans le Duché des pétitions sollicitant l'affranchissement de la forteresse par la retraite de la garnison prussienne. L'Ambassadeur de Sa Majesté fit remarquer que nous ne pouvions prendre une pareille initiative avant d'être fixés sur les intentions définitives du Roi, que nous devions repousser l'idée de nous engager sans garantie dans des manifestations de nature à amener des conflits regrettables entre les troupes du Roi et la population de Luxembourg, et que nous n'aurions au contraire plus rien à redouter si nous commencions par nous entendre sur la conduite à tenir à La Haye et dans le Grand-Duché. M. le Comte de Bismarck, donnant un tour familier à sa pensée, répondit que nous

(1) N° 3.

(2) Cf. Benedetti, particulière, 8 décembre 1866.

(3) N° 4. Benedetti, particulière, 20 décembre 1866.

ne pouvions exiger cependant que le Roi servît le Luxembourg à l'Empereur sur un plat d'argent.

«Compromettez-vous», avait dit M. de Bismarck le 19 décembre; il reproduit la même idée le 9 janvier[1], en ajoutant que la Prusse nous secondera sans crainte de se compromettre à son tour. Sur les nouvelles observations présentées à ce sujet par M. Benedetti, le Président du Conseil reconnaît qu'il faut user avec une grande délicatesse des moyens dont il suggère l'emploi; mais il maintient, d'une part, que nous pouvons y recourir sans danger, et de l'autre qu'il est impossible d'y renoncer. Les Généraux de Roon et de Moltke, d'abord peu favorables, se sont, dit-il, ralliés à son avis; ils considèrent que la forteresse de Luxembourg n'a plus l'importance qu'on y avait attachée jusqu'à présent, et que l'intérêt de la Prusse est de l'abandonner, si cette résolution doit assurer à la Prusse l'avantage d'une alliance avec la France. Le Roi, cependant, ne s'était pas montré suffisamment touché des considérations exposées par les militaires. M. de Bismarck jugeait que, pour lever les derniers scrupules de son Souverain, il fallait pouvoir lui démontrer que les populations du Luxembourg ne désiraient plus rester *sous la protection de son armée,* et que Sa Majesté pouvait rappeler ses troupes sans manquer à aucun de ses devoirs. On invoquerait d'ailleurs auprès d'elle les situations nouvelles créées en Allemagne par les derniers événements, en représentant cette mesure comme un gage de paix et de concorde entre les Puissances. Dans cet entretien, M. de Bismarck ne subordonnait nullement la cession du Luxembourg à la démolition de la forteresse. Il donnait enfin à entendre qu'il se réservait le règlement de la question du Limbourg comme un moyen de peser sur le Gouvernement néerlandais, dans le cas où nous aurions éprouvé des difficultés à obtenir l'assentiment du Roi des Pays-Bas.

Le 17 janvier[2], nous apprenions que le Roi, sur la proposition de son Ministre des Affaires étrangères, avait décidé de faire examiner par les Généraux de Roon et de Moltke, qui auraient à s'adjoindre d'autres officiers, la question de savoir si la

[1] N° 5. Il semble qu'il y ait ici une erreur de date. Cf. Benedetti, particulière, 11 janvier.

[2] N° 6. Benedetti, particulière, 17 janvier.

place de Luxembourg était indispensable à la défense des frontières prussiennes. Suivant M. de Bismarck, l'opinion de MM. de Roon et de Moltke n'avait pas changé.

Quelques jours après, cependant, M. le Comte de Goltz nous annonçait que le Général de Moltke [1] n'était plus entièrement dans les mêmes idées. M. de Bismarck, interrogé par M. Benedetti (26 janvier), ne niait pas ce revirement; il déclarait toutefois que le Général de Moltke n'avait pas encore formulé son avis, et il exprimait l'espoir d'obtenir un rapport favorable aux arrangements projetés.

Dans le commencement de février, M. de Bylandt, Ministre des Pays-Bas à Berlin, ayant fait une démarche pressante pour provoquer le règlement de l'affaire du Limbourg et présenté un projet de convention au Cabinet prussien, M. de Bismarck se bornait à répondre qu'il ne pouvait toucher à cette affaire sans résoudre celle du Luxembourg [2]. En même temps, il posait au Ministre néerlandais différentes questions; il lui demandait s'il pensait que le Roi fût disposé à prendre de nouveaux arrangements pour le Luxembourg, et quelles seraient notamment ses intentions dans le cas où la Prusse renoncerait à y tenir garnison; il demandait également si le Roi, dans cette éventualité, ferait occuper la place par des forces néerlandaises, ou préférerait en faire détruire les fortifications, ou prendre enfin *une autre résolution*. M. de Bylandt, en rapportant cet entretien à M. Benedetti, ajoutait que, d'après son impression, M. de Bismarck avait sur le Luxembourg « des desseins qu'il n'avouait pas encore ».

Le Président du Conseil sembla cependant hésiter un moment. A la suite de dépêches venues de M. de Goltz, il parut se préoccuper de l'hypothèse où les concessions qu'il nous eût faites, au lieu de donner à nos légitimes prétentions une satisfaction complète et durable, nous suggéreraient au contraire de nouvelles ambitions au détriment de la Prusse. Le Ministre des Affaires

[1] N° 7. La pièce qui portait le n° 7 manque dans les Mémoires et documents, Hollande, 149. D'après ce qui en est dit ici, il s'agit évidemment d'une lettre particulière de Moustier à Benedetti en date du 22 janvier. Cf. Benedetti, particulière, 26 janvier.

[2] N° 8. Benedetti, particulière, 4 février.

étrangères de l'Empereur autorisa M. Benedetti à déclarer que nous n'avions aucun projet éventuel sur les Provinces rhénanes, et que nous n'avions jamais considéré la cession du Luxembourg que comme un moyen pour la Prusse de détourner l'opinion publique en France de porter ses vues au delà, en lui donnant un légitime et utile apaisement [1].

M. l'Ambassadeur de Prusse à Paris, informé des assurances que nous avions fait parvenir à ce sujet à Berlin, laissait à entendre qu'elles étaient superflues, et que le Gouvernement prussien n'avait à cet égard aucun doute sur nos intentions. Il se défendait de nous avoir attribué dans sa correspondance des arrière-pensées ambitieuses. Il représentait en même temps le Prince royal comme extrêmement bien disposé pour la France, et répondait également des sentiments du Prince Frédéric-Charles [2].

M. Benedetti, dans une conversation du 22 février [3], s'attacha à dissiper les appréhensions de M. de Bismarck, en déclarant hautement que le Gouvernement de l'Empereur n'avait aucun projet éventuel sur les Provinces rhénanes. Le Ministre prussien, tout en se retranchant derrière les hésitations du Roi, assura qu'il ne perdait pas une occasion pour renouveler ses instances auprès de son Souverain et le déterminer à lui donner l'autorisation de négocier. Il nous incitait à adresser des représentations à M. de Goltz sur les lenteurs de ces pourparlers, et il aurait vu avec plaisir, ajoutait-il, que l'Empereur lui-même en témoignât vivement sa surprise à l'Ambassadeur du Roi. Il attendait une manifestation dans le Luxembourg, pouvant lui donner lieu de démontrer que les populations n'attachaient aucun prix à conserver la garnison prussienne. M. Benedetti, ayant renouvelé une question déjà faite à maintes reprises et demandé au Président du Conseil s'il était en mesure de nous garantir qu'on accueillerait favorablement une démarche conçue en ce sens, reçut de

(1) N° 9. Moustier à Benedetti, particulière et confidentielle, 18 février.

(2) N° 10. Moustier à Benedetti, particulière et confidentielle, 20 février.

(3) N° 11. La pièce qui portait le n° 11 manque dans Mémoires et documents, Hollande, 149. C'était évidemment une lettre particulière. Nous en avons une datée du 24 février, relative à la conversation du 22; mais il n'y est question que de la rétrocession du Sleswig.

nouveau l'assurance qu'elle serait d'un très grand poids sur les déterminations du Roi.

M. de Bismarck alla plus loin : il reconnut qu'il lui serait difficile de soutenir que la Prusse conservait légitimement le droit de tenir garnison à Luxembourg après la dissolution de l'ancienne Confédération germanique, et il admit que le Roi des Pays-Bas pourrait exprimer le désir qu'il y fût mis un terme. Faite avec mesure, cette démarche, selon M. de Bismarck, ne pouvait que contribuer à lever les difficultés, et nous devions la suggérer à La Haye, en promettant, s'il en était besoin, notre appui contre toute prétention de l'Allemagne sur les possessions de la Couronne néerlandaise, promesse qui ne nous engagerait à rien, disait-il encore, puisque personne à Berlin ne songeait à exercer une pareille violence sur la Hollande.

« A entendre M. de Bismarck, ajoutait l'Ambassadeur de l'Empereur en résumant cet entretien, ni le Roi ni personne à Berlin ne considère qu'il soit possible ou utile d'annexer le Luxembourg à la Prusse ou de le contraindre à faire partie de la Confédération du Nord. D'autre part, il avoue que les traités qui confèrent à la Prusse le droit d'en occuper la capitale se trouvent périmés par suite des derniers événements. M. de Bismarck est par conséquent d'avis personnellement que, si le Roi des Pays-Bas nous faisait la cession du Grand-Duché, non seulement le Gouvernement prussien n'aurait rien à y redire, mais il ne lui resterait plus qu'à rappeler ses troupes, sans même attendre que la demande lui en fût adressée par nous. »

Dans une lettre du 4 mars [1], le Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté prit acte de ces importantes déclarations, en les reproduisant aussi littéralement que possible.

Cette lettre fut communiquée à M. de Bismarck. Il reconnut qu'elle était conforme au langage qu'il avait tenu, et se borna à redresser seulement quelques-unes des expressions dont il s'était servi, sans rien retrancher à ses déclarations antérieures. Il ne fit aucune observation, notamment sur le paragraphe relatif aux démarches à tenter par le Gouvernement de l'Empereur à La Haye. « Nous avions lieu de nous y croire dûment autorisés non

[1] N° 12. Moustier à Benedetti, particulière, 4 mars.

seulement par M. de Bismarck, mais par le Roi lui-même.» (Lettre de M. Benedetti du 8 mars [1].)

Nous avions reçu la communication néerlandaise du 20 février [2]. Il semblait que le Cabinet de Berlin, en prenant une attitude inquiétante pour les Pays-Bas dans la question du Limbourg, voulût lui-même peser sur la Cour de La Haye pour faciliter le règlement de l'affaire du Luxembourg au profit de la France.

M. Baudin, qui était à Paris depuis plusieurs semaines, partit pour La Haye, afin d'ouvrir avec le Roi Grand-Duc les pourparlers confidentiels qui à partir de cette date ont marché parallèlement avec nos négociations à Berlin [3].

Le Ministre de France à La Haye trouva le Gouvernement hollandais très alarmé du côté de la Prusse, et très disposé à s'appuyer sur la France pour obtenir la solution de l'affaire du Limbourg au moyen de la cession du Luxembourg.

Le Prince d'Orange fut le premier à accepter cette idée, et annonça qu'il se chargerait d'en entretenir le Roi, regardant ce projet comme avantageux pour son pays et pour sa maison en même temps que pour la France [4].

Le Baron de Tornaco, Président du Gouvernement dans le Grand-Duché, dit à M. Baudin que la réunion à la France aurait les trois quarts des suffrages dans le pays, et qu'il parlerait au Roi en faveur de cette combinaison [5].

M. Baudin fut invité par un télégramme du 16 mars à voir Sa Majesté et à lui faire comprendre l'importance qui s'attachait pour nous à la possession du Luxembourg [6].

En réponse au désir exprimé par notre Ministre à La Haye de pouvoir édifier le Roi de Hollande sur les dispositions de la Prusse, le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur écrivit que nous nous étions mis en mesure de résoudre à la fois la question de la cession du Grand-Duché à la France et celle de la libé-

(1) N° 13. Benedetti, particulière, 8 mars.

(2) N° 14. Zuylen de Nievelt à Lightenvelt, 20 février.

(3) N°s 15 et 16. Baudin, particulières, 4 et 9 mars.

(4) N° 17. Baudin, télégramme, 10 mars.

(5) N°s 18, 19 et 20. Baudin, télégrammes, 12 et 14 mars; particulière, 15 mars.

(6) N° 21. Moustier à Baudin, télégramme, 16 mars.

ration du Limbourg, sans que les Pays-Bas eussent à redouter ni les violences ni même le ressentiment de la Prusse. Mais, préalablement à tout, nous demandions à être assurés de l'assentiment du Roi à l'incorporation du Grand-Duché à la France[1].

M. Baudin vit le Roi le 19 mars, et proposa à Sa Majesté un traité de cession destiné à être tenu secret jusqu'au vote de la population, en indiquant nos intentions au sujet de la question de l'indemnité. Le Roi congédia le Ministre de l'Empereur avec ces paroles : «Eh bien! je ne dis pas non[2]!»

Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas annonça le même jour à M. Baudin que le Roi acceptait le principe de la cession, mais qu'il s'attachait fermement à l'idée de déclarer préalablement à Berlin ses intentions[3].

Le Gouvernement de l'Empereur répondit que nous n'avions aucune objection à ce que le Roi de Hollande fît connaître ses dispositions à la Prusse au sujet du Luxembourg, mais que, pour la question du Limbourg, il importait au succès que l'on nous laissât le soin de la traiter. Nous nous réservions de ne le faire qu'après que l'on serait tombé d'accord sur la cession du Grand-Duché[4].

Le Roi des Pays-Bas, après avoir à peu près consenti à conclure, témoigna tout à coup une grande hésitation. M. Baudin croyait toutefois que Sa Majesté se contenterait d'un consentement quelconque de la Prusse. M. Benedetti en fut informé par un télégramme du 21 mars[5].

En même temps, le Ministre des Affaires étrangères écrivait à La Haye[6] que nous n'avions pas d'objection à avertir M. de Bismarck de ce que nous faisions, mais que le Cabinet de Berlin aimerait mieux n'avoir pas à donner un consentement préalable et explicite, et préférerait se trouver par la cession en face d'un fait accompli.

(1) N°s 22 et 23. Baudin, télégramme, 16 mars; Moustier à Baudin, télégramme, 17 mars.

(2) N°s 24 et 25. Baudin, télégrammes, 18 et 19 mars.

(3) N° 25 *bis*. Baudin, télégramme, 19 mars, minuit 1/2.

(4) N° 26. Moustier à Baudin, télégramme, 19 mars.

(5) N° 28. Moustier à Benedetti, télégramme, 21 mars. Le n° 27 n'est pas cité ici : c'est le télégramme de Baudin du 20 mars.

(6) N° 29. Moustier à Baudin, télégramme, 21 mars.

Le même jour, M. Benedetti, qui venait de passer une semaine à Paris, arrivait à Berlin et voyait dès le lendemain M. de Bismarck [1]. Sans entrer avec lui dans les détails de la négociation ouverte à La Haye, notre Ambassadeur lui annonçait qu'après tout ce qui avait été dit entre eux, le Gouvernement français s'était décidé à ouvrir des pourparlers avec le Gouvernement et le Roi des Pays-Bas, mais qu'on nous demanderait [*sic*] d'apporter l'assentiment de la Prusse. M. de Bismarck répondit en résumé qu'il ne pouvait avouer ni autoriser personne à affirmer que la Prusse était d'accord avec nous et qu'elle avait voulu la réunion du Lùxembourg à la France; il était au contraire placé dans une situation qui l'obligeait à pouvoir exprimer non *des regrets, mais un certain sentiment de tristesse.* Dans cet état de choses, il n'hésiterait pas toutefois à faire dire à La Haye une parole propre à faciliter une prompte conclusion de l'affaire, s'il pouvait compter sur la discrétion du Roi des Pays-Bas. M. de Bismarck déclara que, s'il était interpellé au nom de ce Souverain, il lui reconnaîtrait le droit de faire abandon de sa souveraineté. « Son langage n'impliquerait pas un assentiment de la Prusse, qu'on n'était pas tenu de lui demander, mais il dirait assez, pour peu qu'on voulût le comprendre, qu'elle n'entendait y mettre aucun obstacle et qu'elle n'en conserverait aucun ressentiment envers la Hollande. » M. Benedetti ayant demandé à M. de Bismarck s'il ne s'expliquerait dans ce sens qu'à un agent confidentiel, ou s'il était prêt à le faire même avec le Ministre de Hollande à Berlin, il répondit qu'il était prêt à donner ces explications à M. de Bylandt ou à tout autre intermédiaire.

La substance de cette conversation fut portée à la connaissance de M. Baudin par un télégramme du 22 mars [2].

Le Roi de Hollande proposa d'écrire au Roi de Prusse une lettre qu'il communiquerait préalablement à l'Empereur. S. M. Néerlandaise aurait dit que, pensant à nous céder le Grand-Duché dans un intérêt de paix européenne, elle désirait

[1] N° 31. Benedetti, particulière, 22 mars. Le n° 30 n'est pas cité ici : c'est le télégramme de Baudin du 22 mars.

[2] N° 32. Moustier à Baudin, 22 mars. Les n°s 33, 34 et 35 ne sont pas cités ici.

s'assurer qu'elle ne serait point compromise par cet arrangement[1].

M. Benedetti, après avoir consulté le Comte de Bismarck à ce sujet, répondit qu'il faudrait obtenir que le Roi des Pays-Bas s'en tînt à faire prendre officieusement l'avis du Gouvernement prussien, en chargeant de ce soin le Ministre de Hollande à Berlin[2].

Le Ministre des Affaires étrangères de France proposa la combinaison suivante[3] : M. de Bylandt verrait M. de Bismarck; il lui ferait confidence, mais sans lui demander d'assentiment, de l'intention du Roi de nous céder le Luxembourg dans un intérêt européen.

Le Gouvernement hollandais persista à penser que la démarche proposée par nous amènerait une réponse ambiguë et insuffisante, et que le Cabinet de Berlin se réservait de jeter plus tard sur les Pays-Bas tout l'odieux de la cession du Luxembourg. Il désirait que la Prusse sût que l'intention du Roi était de ne pas céder le Grand-Duché sans son assentiment. M. de Zuylen offrait d'aller lui-même à Berlin (26 mars)[4].

Le Gouvernement français insista pour détourner le Cabinet hollandais de cette démarche, en faisant observer qu'il assumerait ainsi une responsabilité plus grave que celle à laquelle il prétendait échapper[5].

Le Roi des Pays-Bas prit le parti de mander le Ministre de Prusse, M. de Perponcher, pour l'informer de son intention de nous céder le Luxembourg; Sa Majesté écrivait en même temps une lettre à l'Empereur pour le prier de faire en sorte d'aplanir les difficultés à Berlin. De plus, M. de Zuylen proposait, afin de mettre les Pays-Bas à l'abri d'un retour offensif de l'Allemagne, de faire parvenir par M. de Bylandt à M. le Comte de Bismarck une note où il serait dit que, en conséquence du vote de l'article Ier de la Constitution fédérale, la Prusse n'aurait sans doute

[1] Le n° 33 n'est pas cité ici : c'est le télégramme de Baudin du 23 mars, qui est analysé dans ce paragraphe. Les nos 34 et 35 sont le télégramme de Benedetti du 22 mars, et celui de Moustier à Benedetti du 23 mars.

[2] Nos 36 et 37. Benedetti, télégramme et particulière, 24 mars.

[3] N° 38. Moustier à Baudin, 24 mars.

[4] N° 39. Baudin, télégramme, 26 mars, 12 h. 42 soir.

[5] N° 40. Moustier à Baudin, télégramme, 26 mars.

plus d'objection à reconnaître que le Limbourg est délié de toute obligation envers l'Allemagne. On chercherait par la rédaction à obtenir que, dans la réponse de M. de Bismarck, il fût dit que la Prusse considère le Gouvernement hollandais comme entièrement dégagé de toute responsabilité dans les affaires du Grand-Duché de Luxembourg[1].

Le Roi des Pays-Bas fit part le 27 mars[2] au Ministre de Prusse de la démarche de la France relative au Luxembourg, en ajoutant qu'il avait l'intention d'y souscrire et désirait que le Cabinet de Berlin en fût informé. Il n'avait pas demandé de réponse. De son côté, M. de Perponcher avait simplement dit qu'il rendrait compte à son Gouvernement. Le Ministre de Prusse avait parlé de cette affaire à M. de Zuylen sur un ton très conciliant.

Le Cabinet de La Haye adressait le 27 à son Ministre à Berlin la dépêche dont M. de Zuylen avait entretenu M. Baudin. Cette dépêche insistait sur la séparation absolue des deux Gouvernements luxembourgeois et hollandais, afin de dégager la solidarité de ce dernier dans une cession qu'il désirait néanmoins favoriser dans l'intérêt de la paix européenne. Le Gouvernement hollandais offrait en outre ses bons offices à la Prusse pour faciliter l'entente avec la France[3].

La communication verbale faite par le Roi Guillaume III au Ministre prussien à La Haye était personnellement destinée au Roi Guillaume Ier[4]. Ce Souverain répondit par le télégraphe qu'il ne pouvait exprimer un avis sans connaître la manière de voir des autres Puissances signataires des traités. M. de Bismarck dit à

[1] En marge : nos 41 et 42, 44. Le n° 41 est le télégramme de Baudin du 26 mars, 5 h. 3/4 soir. Aucune de nos pièces ne porte le n° 42. Le n° 44 est le télégramme de Moustier à Benedetti du 27 mars, 1 h. matin. C'est la lettre du roi des Pays-Bas à l'Empereur qui porte dans le dossier le n° 43.

[2] N° 45. Baudin, télégramme, 27 mars.

[3] Nos 46, 47, 48 et 49. Les trois premières pièces sont trois télégrammes : Moustier à Baudin, 27 mars; Benedetti, 27 mars; Moustier à Benedetti, 28 mars, 1 h. matin. Aucune pièce du dossier ne porte le n° 49.

[4] En marge, nos 50 et 58. Le n° 50 est le télégramme de Benedetti du 28 mars, 2 h. 45 matin. Aucune pièce du dossier ne porte le n° 58. Le n° 51, dont il n'est pas question ici, est le télégramme de Moustier à Benedetti du 28 mars, 1 h. soir.

M. Benedetti que cette rédaction avait été dictée par Sa Majesté elle-même, bien qu'il lui eût fait remarquer que les traités garantissant la Belgique ne pouvaient être invoqués pour le Luxembourg.

M. Benedetti ayant fait observer que la formule dont s'était servi le Roi semblait engager Sa Majesté elle-même et pouvait nous créer les plus graves embarras, M. de Bismarck ne partagea pas cet avis. Sa Majesté persistait à croire qu'elle pouvait se résigner à la cession qui nous serait faite du Luxembourg, mais ne pouvait paraître y avoir spontanément adhéré. M. de Bismarck s'exprima de manière à parsuader à notre Ambassadeur que l'affaire se résoudrait suivant notre désir. A deux reprises, il répéta qu'il nous demanderait peut-être un dédommagement, consistant à résilier le traité de commerce que nous avons avec le Mecklembourg et qui l'empêche d'entrer dans le Zollverein.

M. Benedetti appela l'attention du Président du Conseil sur le langage de la presse prussienne, qui devenait de jour en jour plus acerbe et même plus violent; il représenta que l'opinion publique ainsi surexcitée des deux côtés du Rhin pouvait devenir un embarras pour les deux Gouvernements. M. de Bismarck répondit qu'il était impossible de prévenir ces manifestations, et qu'il fallait s'y résigner, sans les craindre.

Le Roi de Prusse ayant d'ailleurs à développer dans une lettre au Roi des Pays-Bas sa réponse télégraphique, M. de Bismarck promit, dans un nouvel entretien, de préparer une rédaction nouvelle qui dirait sous une forme diplomatique que Guillaume III savait mieux que personne ce qui pouvait lui convenir de faire. Durant cette conversation, M. de Bismarck revint encore une fois sur la concession qu'il se proposait de nous demander au sujet du Mecklembourg, pour prix des bons procédés de la Prusse dans l'affaire du Luxembourg.

Nous constations à la même date que le Cabinet de Vienne ne considérait pas le Luxembourg comme territoire allemand, et, loin de vouloir gêner nos négociations, était plutôt disposé à les appuyer. Les mêmes assurances nous étaient données simultanément par le Gouvernement anglais, et nous en informions M. Benedetti, afin qu'il pût se servir de ces données pour raffermir

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. de Bismarck dans les bonnes dispositions qu'il nous avait antérieurement témoignées[1].

A cette époque, le vœu des populations dans les Duchés se prononçait aussi de plus en plus en notre faveur[2]. Le Roi des Pays-Bas ne désapprouvait point ce mouvement de l'opinion.

Le 29 mars, le Comte de Bylandt[3], muni d'instructions nouvelles sur le Limbourg et le Luxembourg, remettait la dépêche qu'il avait reçue à M. de Bismarck. Le Président du Conseil reconnaissait que le Parlement du Nord avait en quelque sorte exclu du territoire fédéral le Limbourg en ne le comprenant pas au nombre des pays destinés à former la Confédération du Nord, mais il se refusait à signer le projet de convention qui lui était proposé à ce sujet. Sur la question du Luxembourg, il répondit qu'il devait se réserver la liberté d'apprécier publiquement la cession suivant les circonstances, et qu'il appartenait au Roi des Pays-Bas d'adopter, sous sa responsabilité, telle résolution qu'il jugerait convenable.

L'impression que le Comte de Bylandt confia immédiatement à sa Cour était que le Gouvernement prussien voulait la transaction, tout en se réservant le moyen de la blâmer.

Le Prince d'Orange, arrivé à Paris le même jour, avait dit à l'Empereur que le Roi son père s'en remettait entièrement à Sa Majesté[4]. M. Baudin, qui était venu passer une journée à Paris, repartait pour La Haye le 30 mars, porteur de la réponse de l'Empereur au Roi des Pays-Bas, réponse dans laquelle Sa Majesté accepte la cession aux concessions fixées par le Roi, déclare qu'elle

(1) En marge : n[os] 52 et 53. Aucune pièce du dossier ne porte le n° 52. Le n° 53 est la lettre confidentielle de La Tour d'Auvergne du 28 mars.

(2) Cette indication est tirée de la lettre de Mahon, consul à Eich, du 28 mars, qui porte le n° 54. Les n[os] 55, 56 et 57, qui ne sont pas cités ici, sont les pièces suivantes : Benedetti, télégramme, 28 mars, 4 h. soir; Moustier à Baudin, télégramme, 28 mars, 2 h. 1/2 soir; Baudin, télégramme, 28 mars, 7 h. 45 soir.

(3) N° 59. Benedetti, télégramme, 29 mars, 4 h. soir.

(4) N° 60. Moustier à Benedetti, télégramme, 29 mars, 10 h. soir. Les n[os] 61, 62, 63 et 64, dont il n'est pas question ici, sont les pièces suivantes : Benedetti, télégramme, 30 mars, minuit 1/2; Napoléon au roi des Pays-Bas, 30 mars; Moustier à La Villestreux, télégramme, 30 mars; Baudin, télégramme, 31 mars, 6 h. 40 soir.

prend sur elle toute responsabilité vis-à-vis de la Prusse, et considère la question comme vidée.

Le Ministre des Affaires étrangères en informe M. Benedetti le 31 mars[1].

Dans la même journée, M. le Comte de Goltz vint faire une communication que rien ne faisait prévoir[2]. Il dit que l'affaire du Luxembourg prenait la plus mauvaise tournure et engagea à tout suspendre. Le Ministre des Affaires étrangères répondit que tout était fini, et ajouta qu'après l'échange d'idées qui avait eu lieu depuis longtemps entre M. de Bismarck et lui il assumait toute la responsabilité de l'acte de cession.

De son côté, M. Benedetti annonçait au Ministre que M. de Bismarck, fort ému par l'agitation qui se produisait en Allemagne et prévenu que le parti libéral l'interpellerait le lendemain, jugeait essentiel qu'on retardât la conclusion de l'affaire du Luxembourg. M. de Bismarck se plaignait vivement de la communication que le Roi des Pays-Bas avait fait parvenir au Roi Guillaume par le Comte Perponcher, et qui ne lui permettait pas d'affirmer que la Prusse n'avait pas eu l'occasion de s'opposer à la cession.

Notre Ambassadeur à Berlin exprimait l'avis que la véritable cause de ces difficultés est dans l'attitude du parti militaire[3].

Nous apprenions également le 31 que des interpellations allaient être adressées au Président du Conseil le lendemain.

M. Benedetti eut à ce sujet avec M. de Bismarck un long entretien, dans lequel le Président du Conseil déclara qu'il ne s'était jamais attendu ni à la communication faite directement au Roi Guillaume par le Roi des Pays-Bas, ni à la publicité regrettable donnée à cette affaire, ni à la conclusion immédiate de l'arrangement que nous poursuivions à La Haye, circonstances diverses qui le plaçaient dans une situation dont il lui serait peut-être impossible de conjurer les difficultés. M. Benedetti fit observer que nous

(1) N° 65. Moustier à Benedetti, télégramme, 31 mars, 1 h. matin.

(2) N° 66. Moustier à Benedetti, télégramme, 31 mars, 1 h. soir. Le n° 67, qui n'est pas cité ici, est le télégramme de Moustier à Benedetti du 31 mars, 2 h. soir.

(3) N° 68. Benedetti, télégramme, 31 mars, 5 h. soir. Les nos 69, 70 et 71 sont les télégrammes suivants, tous trois du 31 mars : Benedetti, 8 h. soir; Moustier à Benedetti, 11 h. 30 soir; Benedetti, 11 h. 49 soir.

n'avions rien négligé pour détourner le Roi de Hollande d'une démarche directe, que nous n'en étions pas plus responsables que de la publicité donnée aux négociations; que nous n'avions jamais dissimulé à M. de Bismarck notre désir d'arriver le plus tôt possible à la conclusion de l'arrangement projeté; que lui-même s'était toujours prononcé dans ce sens, et nous avait déclaré maintes fois «qu'il ne fallait pas que la Prusse fût mise en demeure de s'expliquer, et qu'il lui serait plus facile de s'abstenir en présence d'un fait accompli».

M. de Bismarck ne répondit que par les observations les plus embarrassées. Dans une nouvelle conversation qui eut lieu le 1er avril, avant la séance du Parlement, le Président du Conseil déclara qu'il lui était impossible d'annoncer à la Chambre la conclusion de l'arrangement sans provoquer une manifestation de la dernière gravité et voir *la question de paix ou de guerre lui échapper des mains*[1].

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur, ayant reçu le 31 mars la substance de ces informations, écrivait à M. Benedetti que le Roi des Pays-Bas s'était engagé envers l'Empereur; que le Gouvernement prussien se trouvait en face d'un fait accompli, et pouvait affirmer qu'il n'avait pas été prévenu en temps utile pour s'y opposer; qu'il était invraisemblable que M. de Bismarck, après tout ce qui s'était passé depuis six mois, hésitât à déclarer que l'état nouveau de l'Allemagne ne saurait se faire accepter au dehors qu'à la condition de se renfermer dans des limites non sujettes à contestation; que le langage de M. de Bismarck et du Comte de Goltz nous avait toujours inspiré la conviction qu'ils étaient pénétrés de cette vérité; que le Président du Conseil avait assez d'autorité morale pour maintenir le patriotisme allemand dans des limites qu'il ne pouvait franchir sans blesser d'autres patriotismes; que, quant à nous, nous restions dans le sentiment de notre droit[2].

Notre Ministre à La Haye, de son côté, déclarait à M. de Zuylen que pour nous l'arrangement pris conservait toute sa force, et

[1] En marge : «N° 72. Benedetti au Ministre, 1er avril.» Cette lettre ne nous a pas été conservée. Cf. ci-dessus l'annexe à la lettre particulière de Berlin du 1er avril, et la note 2, p. 239.

[2] N° 73. Moustier à Benedetti, télégramme, 31 mars, 11 h. soir.

recevait les assurances les plus satisfaisantes quant à l'attitude du Roi, qui se considérait lui-même comme irrévocablement engagé [1].

Les interpellations annoncées eurent lieu au Parlement du Nord. On connaît la réponse de M. de Bismarck [2].

Le Ministre des Affaires étrangères, en invitant M. Baudin à hâter la signature de l'arrangement, constate l'importance des déclarations faites par M. de Bismarck au sujet de l'indépendance du Luxembourg et du droit qu'a le Roi de Hollande d'en disposer [3].

Notre Ministre à La Haye fait connaître à la même date la substance de la réponse de la Prusse à la communication hollandaise. Elle est datée du 30 mars et adressée à M. de Perponcher. M. de Bismarck déclare que «la nature du lien personnel qui unit la Hollande au Luxembourg n'est pas dépendant de son Gouvernement. Quant à l'offre des bons offices des Pays-Bas dans la négociation qui serait engagée entre la Prusse et la France, il n'y a pas lieu de l'accepter, aucune négociation de cette nature n'ayant lieu entre ces deux pays, et ne pouvant avoir lieu qu'entre le Roi en sa qualité de Grand-Duc et l'Empereur [4]».

M. Benedetti, résumant la situation dans une lettre particulière du 3 avril, constatait l'exagération du sentiment public en Allemagne, le peu de probabilité que la Cour de Berlin pût se décider à reconnaître la valeur [*sic*] de la cession du Luxembourg, et la certitude à peu près complète, au contraire, de son refus d'évacuer la

(1) En marge : «N° 74. Baudin au Ministre, 1er avril. — N° 75. Baudin au Ministre, 1er avril». — La première pièce est le télégramme de Baudin du 1er avril, 11 h. 20 matin. La seconde manque.

(2) Cf. Benedetti, 1er avril, n° 65.

(3) N° 84. Moustier à Baudin, télégramme, 2 avril. Les pièces cotées 75 à 83 ne sont pas analysées ici. En dehors des nos 75 et 82, qui ne figurent pas au dossier, les autres sont les suivantes : Benedetti, télégrammes, 1er avril, 1 h. 36 soir et 10 h. 42 soir; Moustier à Benedetti, télégramme, 1er avril, midi; Benedetti, télégrammes, 2 avril, 12 h., 8 h. matin; Baudin, télégramme, 2 avril, 2 h. 10 soir; Benedetti, télégramme, 2 avril, 4 h. 32 soir.

(4) N° 85. Il s'agit évidemment du télégramme de Baudin du 2 avril, 9 h. 10 soir, qui ne porte pas le n° 85 dans le dossier. Les nos 86 et 87, qui ne sont pas cités ici, sont : la lettre particulière de Benedetti du 2 avril et le télégramme de Moustier à Benedetti, du 3 avril, minuit 1/4.

forteresse. La situation s'était tellement modifiée que notre Ambassadeur à Berlin en arrivait à se placer dans l'hypothèse d'une guerre [1].

D'un autre côté, le Ministre de Prusse à La Haye annonçait au Gouvernement néerlandais qu'« en face du soulèvement de l'opinion publique en Allemagne, M. de Bismarck devait déclarer très sérieusement que la cession du Grand-Duché à la France serait une cause de guerre. Le Roi des Pays-Bas était libre de ses actes, mais il en encourrait la responsabilité, et le Cabinet de Berlin devait déconseiller de la façon la plus formelle l'abandon du Luxembourg ». M. de Zuylen répondit qu'il en rendrait compte au Roi, que rien n'était encore signé, et que la décision de son Gouvernement n'était pas douteuse devant l'éventualité de guerre européenne qu'on lui présentait [2].

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur écrivit le même jour à M. Baudin que nous persistions à considérer le Roi comme engagé; que nous ne compromettrions pas Sa Majesté, mais qu'il était important qu'elle ne fît aucune démarche comme celle qui avait eu un si fâcheux résultat et dont M. de Bismarck se plaignait amèrement [3].

M. de Bismarck s'était empressé de faire connaître au Ministre de Prusse à Pétersbourg la nouvelle résolution du Roi des Pays-Bas. M. le Comte de Reuss en informa officiellement le Prince Gortchakoff, à qui le Baron de Budberg avait représenté précédemment la cession comme ayant été définitive [4]. A la même date, M. Baudin annonçait de La Haye que la Russie y faisait dire que l'affaire du Luxembourg n'aurait pu se faire sans l'assentiment des Puissances garantes des traités de 1839 [5].

Dans sa réponse à M. de Talleyrand, le 5 avril, le Ministre fit observer que le Roi des Pays-Bas avait contracté vis-à-vis de

(1) N° 88. Benedetti, particulière, 3 avril. Un passage biffé, à la suite de ce paragraphe, complétait l'analyse de la lettre de Benedetti.

(2) Bien que le n° 89 ne se trouve pas en marge, ce passage analyse la pièce qui le porte : télégramme de Baudin, du 3 avril, 2 h. 14 soir. Le n° 90 est le télégramme de Moustier à Benedetti du 3 avril.

(3) N° 91. Moustier à Baudin, télégramme, 3 avril. Le n° 92 est le télégramme de Benedetti du 4 avril, 11 h. matin.

(4) N° 94. Talleyrand, télégramme, 4 avril, 4 h. 20 soir.

(5) N° 93. Baudin, télégramme, 4 avril, 2 h. 53 soir.

l'Empereur des engagements personnels à la suite d'une longue négociation confidentielle suivie parallèlement avec M. de Bismarck et qui nous inspirait la plus parfaite sécurité. Le Cabinet de Berlin n'avait changé de langage que depuis quatre jours, et le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne pouvait manquer d'apprécier notre modération dans la situation délicate qui nous était créée malgré nous [1].

Un télégramme de M. Benedetti, daté du 5, prévint le Gouvernement de l'Empereur que le Comte de Bylandt avait renouvelé au Comte de Bismarck la déclaration faite par M. de Zuylen au Comte Perponcher, et répété que le Roi des Pays-Bas n'avait jamais eu l'intention de conclure l'arrangement sans l'assentiment de la Prusse. Le Président du Conseil avait répondu «que la Hollande avait sauvé l'Europe de la guerre [2]».

M. Baudin, de son côté, télégraphiait simultanément de La Haye que M. de Bylandt avait reçu de M. de Bismarck l'assurance que le Limbourg était dégagé de toute obligation envers l'Allemagne. Le Président du Conseil était prêt à le constater dans un document officiel [3].

Cette concession avait-elle servi de moyen pour obtenir les dernières déclarations faites par la Hollande, ou en étaient-elles le prix? Les deux conjectures, ainsi que le remarque M. Benedetti, sont également vraisemblables [4].

Dans les deux hypothèses, les négociations confidentielles entre la Prusse et nous devaient être considérées comme définitivement rompues, et le Gouvernement de l'Empereur ne pouvait se dispenser de faire connaître à Berlin ses impressions. Mais, résolu à demeurer calme au milieu des excitations auxquelles l'affaire du Luxembourg servait de prétexte, il se bornait à relever les déclarations de principe émises par M. de Bismarck en réponse aux interpellations qui lui avaient été adressées, savoir :

1° Que, l'ancienne Confédération germanique s'étant dissoute,

(1) N° 95. Moustier à Talleyrand, télégramme, 5 avril, 2 h. 50 matin.

(2) N° 96. Benedetti, télégramme, 5 avril, 1 h. 36 matin.

(3) N° 97. Baudin, télégramme, 5 avril, 11 h. 13 matin.

(4) N° 98. Benedetti, télégramme, 5 avril, 3 h. 55 soir. Les n°s 99 et 100, qui ne sont pas cités ici, sont les pièces suivantes : Benedetti, télégramme, 5 avril, 5 h. 30 soir; Moustier à Benedetti, télégramme, 5 avril, 5 h. 30 soir.

chacun de ses membres a recouvré dès ce moment sa pleine souveraineté;

2° Que le Grand-Duché et le Grand-Duc de Luxembourg ont joui depuis cette dissolution de la même souveraineté de caractère européen que le Roi et le Royaume des Pays-Bas;

3° Que le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas jugé à propos d'entrer dans la Confédération du Nord et n'en fait pas partie;

4° Que le motif de son abstention a été surtout la répugnance bien constatée des différentes classes de la population;

5° Que ce sentiment du Grand-Duché a trouvé son expression dans une dépêche adressée par son Gouvernement au Cabinet de Berlin au mois d'octobre dernier et dans laquelle il conteste à la Prusse le droit de garnison à Luxembourg;

6° Enfin, que le Gouvernement prussien, après un examen consciencieux, n'a pas pensé qu'il dût exercer ni pression ni influence pour déterminer le Grand-Duché à entrer dans la Confédération du Nord [1].

Le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cru devoir d'ailleurs engager à cet égard une discussion à Berlin; il s'en est au contraire abstenu absolument, ne jugeant pas le moment venu de demander des explications, et laissant à la Prusse, avec la responsabilité de la situation présente, le soin de nous faire connaître ses vues sur ce qui pourrait contribuer à la consolidation de la paix européenne.

5288. Desprez, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, à Baudin, Ministre à La Haye [2]. (Minute. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

15 juin 1867.

Afin de ne pas laisser de lacune dans sa correspondance avec vous, le Ministre a jugé utile de résumer les instructions verbales

[1] En marge : N° 101. Bien que ce numéro ne figure pas au dossier, il s'agit évidemment de la dépêche de Moustier à Benedetti du 6 avril, n° 65.

[2] Cette minute de lettre particulière ne porte pas d'autre indication que la date. Elle est de la main de Desprez. Comme elle a été classée dans le dossier de l'affaire du Luxembourg, elle ne pourrait être adressée qu'à Benedetti ou à

qu'il vous avait tracées à Paris pendant le double séjour que vous y avez fait[1]. Il a dans le même but donné la forme de dépêches à quelques télégrammes confidentiels. Ces documents devaient vous être envoyés depuis longtemps déjà. Je vous les transmets ci-joints, sans plus de retard, en vous priant de les classer à leur date dans les archives de votre Légation.

5289. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 371.)

Paris, 15 juin 1867, 1h 1/4 matin.

Le Duc de Gramont me télégraphie ce qui suit :
[Texte du télégramme du Duc de Gramont du 14 juin.]

5290. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 15 juin 1867, midi 3/4.
(Reçu à 8h 3/4 soir.)

Le Baron de Prokesch n'a pas cru devoir adopter la proposition que je lui ai faite de remettre les notes explicatives, et il s'est

Baudin. Le mot de *légation* qui la termine indique que seul Baudin en a pu être le destinataire. Il avait passé à Paris presque tout le mois de février, puis était revenu y passer la journée du 30 mars. Cf. Baudin, télégramme, 28 mars, 7 h. 45 soir, et Moustier à La Villestreux, télégramme, 30 mars, 3 h. 15 soir.

(1) Il est difficile de savoir si nous avons conservé ces documents, qui peuvent avoir été rédigés sous forme de dépêches et avoir pris place dans la Correspondance. La dépêche de Moustier à Baudin du 28 février pourrait bien être l'un d'eux. Il semble qu'à cette date Baudin était encore à Paris ou venait à peine d'en partir (cf. Baudin, particulière, 4 mars). La dépêche a été rédigée en plusieurs fois et écrite par des mains différentes. Elle porte en tête, au crayon, au-dessous de l'indication ordinaire : «M. Baudin, à La Haye», cette autre indication inusitée : «Dépêche envoyée à La Haye.»

abstenu. En conséquence de vos instructions[1], la démarche collective et la remise de la note du 17 mai n'en ont pas été néanmoins faites ce matin; Fuad Pacha, après s'être entendu avec ses Collègues, donnera une réponse écrite.

5291. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 37.)

Darmstadt, 15 juin 1867.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

Parmi les souvenirs qui sont restés à M. de Dalwigk de son récent voyage à Berlin[2], se placerait une conversation, fort courte, mais intéressante en ce qu'elle donnerait une idée des vues de la Prusse au sujet de la Hesse.

Le Prince de Hohenlohe exposait à M. de Bismarck quels inconvénients pouvaient avoir à ses yeux pour la Bavière les arrangements que l'on proposait concernant le Zollverein. Le Prince trouvait que c'était s'engager beaucoup, que ces chaînes commerciales ne pourraient manquer d'avoir progressivement une influence désastreuse pour l'indépendance politique de la Bavière, et que ce pays se trouverait un jour incorporé comme à son insu dans la Confédération du Nord[3].

M. de Bismarck s'écria que c'étaient là des craintes chimériques, et que rien n'était plus loin de sa pensée que l'entrée du Sud dans la Confédération.

«Je recueille avec soin et avec plaisir, aurait dit M. de Dalwigk, les paroles de Votre Excellence.

«— Ah, pardon! reprit M. de Bismarck, il y a exception pour la Hesse. Vous êtes dans une position particulière, et cette position est pour vous insoutenable. Vos Députés votent pour la Prusse malgré vous, et, si je suis disposé à repousser des propositions qui me seraient faites par d'autres États de l'Allemagne

(1) Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 13 juin, 4 h. soir.

(2) Dalwigk s'était rendu à Berlin pour y assister à la conférence ministérielle du 3 juin.

(3) Cf. Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 323.

méridionale, j'accueillerais au contraire sans hésiter une démarche que le Gouvernement grand-ducal me ferait bénévolement ou serait forcé de me faire.»

M. de Dalwigk m'a dit que la première Chambre ne votera pas comme l'a fait la seconde[1], et que par conséquent, malgré les paroles de M. de Bismarck, il n'aura ni plus ni moins de peine que par le passé à suivre sa voie habituelle. Mais il m'a avoué qu'il ne lui reste aucune illusion sur la récente négociation douanière, et qu'il voit très clairement le pas en quelque sorte quotidien fait par la Prusse vers la toute-puissance, et le pas rétrograde correspondant fait par la Hesse vers une «médiatisation» de moins en moins voilée.

Ces confidences spontanées m'ont semblé emprunter quelque intérêt au retour tout récent de M. de Dalwigk. Il remarque avec tristesse non seulement les progrès de la Prusse, mais la rudesse de forme que l'on ne craint pas d'adopter. Ainsi les sentiments les plus naturels se seraient trouvés froissés à un dîner chez le Roi, où M. de Bismarck aurait été placé à la droite du Monarque, passant ainsi avant les Premiers Ministres d'États souverains, c'est-à-dire avant le Prince de Hohenlohe et les autres Ministres des pays du Sud, présents à ce dîner.

5292. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 61.)

Francfort, 15 juin 1867.
(Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

[Rothan complète et rectifie les indications qu'il a données dans sa dépêche du 9 juin sur la réorganisation de l'Union douanière.]

Il paraît certain que l'idée des deux Unions dont je vous ai entretenu aurait été sérieusement agitée, il y a quelques semaines, entre Stuttgart et Munich. Un projet avait été élaboré sur cette base à l'effet d'établir un lien national entre le Sud et le Nord. Le

[1] Cf. d'Astorg, 4 juin.

Prince de Hohenlohe s'était, dit-on, rallié dans une certaine mesure à la proposition de M. de Varnbüler; mais le Cabinet de Berlin avait cru devoir la repousser catégoriquement, car il était évident pour lui que les liens de l'Union restreinte formée par la Confédération du Nord se relâcheraient, si les membres qui la composent devaient directement ou indirectement faire partie d'une Union moins centralisée, mais plus importante par son étendue et par la prépondérance que les Puissances étrangères se seraient empressées de lui reconnaître.

Éconduit sur le terrain politique, le Ministre dirigeant de Wurtemberg aurait cherché alors à faire prévaloir son idée en matière commerciale. D'après lui, le Zollverein aurait pu exister comme par le passé, et la Confédération du Nord n'aurait formé au sein de l'Association douanière qu'un groupe spécial, à l'instar de l'Association thuringienne. Cette combinaison n'aurait pas eu plus de succès à Berlin, et les Cours du Sud se seraient trouvées réduites à attendre que le Gouvernement prussien voulût bien les inviter à participer aux conférences qu'il comptait réunir pour la reconstitution du Zollverein, qui devait être arrêtée avant la mise en vigueur de la Constitution du Nord[1].

C'est le 27 mai que des lettres circulaires ont été adressées aux États du Sud et aux États du Nord, à l'exception des Villes hanséatiques et du Mecklembourg, pour les inviter à envoyer des commissaires avec mission de délibérer sur l'entrée du Sleswig-Holstein dans le système commun et afin d'arrêter le règlement des relations avec le Midi. On ne proposait pas de programme, mais on espérait qu'avec de la conciliation les bases de la nouvelle Association seraient facilement arrêtées par la Conférence. C'était trop compter assurément sur l'abnégation des Gouvernements que d'admettre qu'ils enverraient des Plénipotentiaires sans instructions précises, et que le programme prussien serait adopté sans conteste, car c'était les exposer à être exclus du Zollverein, s'ils devaient refuser de se soumettre aux résolutions arrêtées par la majorité.

[1] Cf. ci-dessus, p. 101, note 1. Les documents publiés dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. Ier, p. 280-321), sur les pourparlers entre la Bavière et le Wurtemberg, présentent la politique wurtembergeoise sous un jour très différent.

M. de Varnbüler chargea son gendre, M. le Baron de Spitzenberg, qui représente le Wurtemberg près la Cour de Prusse, de faire ressortir auprès de M. de Bismarck combien il lui serait difficile, ainsi qu'à ses Collègues, de se faire représenter sans connaître les bases sur lesquelles leurs mandataires seraient appelés à délibérer. C'est après cet entretien, dont M. de Spitzenberg vint rendre compte à Stuttgart, que M. de Varnbüler se rencontra avec le Prince de Hohenlohe, et que tous les deux, à la suite de cette entrevue[1], déclarèrent à Berlin que, si le Zollverein ne devait pas être reconstitué dans des conditions acceptables pour leur pays, ils ne seraient plus en état de défendre devant leurs Chambres respectives les projets de loi sur la réorganisation militaire, persuadés, comme ils l'étaient, qu'elles ne voteraient pas un florin pour cette œuvre à laquelle la Prusse attache une si haute importance. Ils ajoutaient qu'à moins d'une conférence préalable de Ministres qu'ils réclamaient avec instance, il serait impossible aux commissaires spéciaux qu'on leur demandait d'envoyer à Berlin de s'entendre avec la Confédération du Nord. C'est sur cette demande collective des États du Sud, car M. de Freydorf et M. de Dalwigk s'étaient joints à leurs Collègues, que les Ministres dirigeants des quatre Cours furent invités par le télégraphe à venir sans retard à Berlin, M. de Bismarck ne pouvant différer son départ pour Paris.

Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma précédente dépêche sur les propositions de la Hesse et du Wurtemberg, ainsi que sur les observations de la Bavière, paraît être exact; cela résulte du moins du protocole qu'on a arrêté et qui résume très succinctement la marche des discussions. La Prusse déclarerait que la Confédération du Nord ne saurait plus désormais accepter le *liberum veto* des États du Sud; mais elle reconnaîtrait aussi que ces États, de leur côté, ne sauraient se soumettre à des lois et à des règlements qui leur seraient octroyés. Elle leur proposerait en conséquence de s'associer pour les douanes et pour les impôts indirects (sels, tabacs, sucres indigènes, dont les recettes seraient communes), en tant que ces impôts seraient conformes aux institutions de la Confédération du Nord.

[1] L'entrevue de Nördlingen. Cf. Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 309-314.

Le Sud enverrait des délégués au Conseil fédéral avec une distribution de voix pareille à celle de l'Assemblée plénière de l'ancienne Diète, avec deux voix de plus, toutefois, concédées à la Bavière. Il enverrait aussi des Députés dans le Parlement pour les affaires commerciales spécifiées dans la Convention.

Les revenus seraient partagés d'après la population, et *il ne serait plus question de Præcipuum* [1]. La Convention aurait la durée du traité du 16 mai 1865 [2]; les ratifications seraient échangées dans le délai de trois semaines. La Convention cesserait d'être obligatoire vis-à-vis de ceux qui n'auraient pas envoyé leurs ratifications avant le 1er octobre.

M. de Freydorf et M. de Varnbüler auraient signé séance tenante la Convention élaborée sur cette base; M. de Dalwigk y aurait joint son assentiment, mais en réservant l'adhésion du Grand-Duc, dont la ratification ne s'est pas fait attendre. Le Prince de Hohenlohe, par contre, non seulement n'aurait pas signé, mais il aurait soulevé des objections très sérieuses sur les conditions qu'on entendait imposer à la Bavière; il n'aurait pas caché que la défense devant les Chambres d'une Convention tenant compte dans une mesure aussi étroite des intérêts économiques du Royaume pourrait bien compromettre son existence ministérielle [3]. Je laisse à la Légation de l'Empereur à Munich le soin de faire ressortir d'une manière plus détaillée les motifs à la fois économiques et politiques qui portent le Prince de Hohenlohe, dont le dévouement à la cause prussienne ne saurait être suspecté, à rejeter les conditions que les trois autres Cours ont acceptées sans difficultés. C'est en apparence, de la part du Premier Ministre, un retour fort inattendu vers les sentiments autonomiques qu'on devait croire éteints chez lui après l'avoir vu, pendant ces derniers mois, marcher aussi servilement à la remorque de son puissant allié.

(1) Voir, sur toute cette organisation, le texte de la convention douanière signée à Berlin le 4 juin 1867, dans les *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 13-15.

(2) Le traité du 16 mai 1865 avait réorganisé et renouvelé le Zollverein. Sur l'importance de cette question de durée, cf. ci-après, p. 312, la dépêche de Gortchakoff à Budberg du 25 juin.

(3) Cf., sur l'attitude de Hohenlohe à la conférence du 3 juin, la Note publiée dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 321-324).

Cette opposition, si toutefois il est permis d'appeler ainsi les objections qu'il a formulées, je me hâte de le faire observer, n'aurait en rien amoindri la confiance absolue que cet homme d'État inspire au Cabinet de Berlin. On est convaincu en effet qu'elle ne lui est dictée que par un sentiment de conservation personnelle, et, au fond, on n'est pas fâché de lui fournir l'occasion de reprendre un peu de popularité, en lui permettant d'afficher, sur le terrain des intérêts matériels, l'indépendance qu'on lui reproche d'avoir abjurée dans d'autres circonstances.

Le dénouement de cette crise ne saurait d'ailleurs être douteux, la configuration géographique de la Bavière ne lui permettant pas, en face de l'acceptation de Bade et de Wurtemberg, de rompre avec l'Union douanière.

Il s'agit seulement pour le Cabinet de Munich d'obtenir, en invoquant les considérations politiques auxquelles le Cabinet de Berlin ne saurait rester insensible, des conditions plus douces que celles qui sont consacrées dans la Convention du 4 juin. C'est vers ce résultat que tendent en ce moment tous les efforts du Gouvernement bavarois. Dans une dépêche confidentielle récente qui porte, je crois, la date du 10 ou 11 juin, adressée au Comte de Montgelas, le Prince de Hohenlohe ne cacherait pas la fâcheuse impression que les propositions prussiennes auraient produite au sein du Conseil des Ministres. Il ne dissimulerait pas que les sacrifices demandés à l'autonomie commerciale de la Bavière fourniraient aux partis extrêmes un prétexte pour battre en brèche la politique du Gouvernement et pour mettre en question l'existence du Cabinet. Le Gouvernement prussien, ajouterait le Prince de Hohenlohe, ne saurait méconnaître le trouble profond que la victoire de cette coalition jetterait dans les relations des deux pays, et il aura certainement à cœur de conjurer ce danger, en accordant à la Bavière des conditions plus équitables et qui n'équivaudraient pas, aux yeux des masses, à une médiatisation commerciale. M. de Montgelas aurait en conséquence pour mission de réclamer pour son Gouvernement dans le Plenum douanier un nombre de voix plus considérable que celui qui lui a été concédé (douze au lieu de six). Il serait chargé aussi de demander que le véto que la Prusse s'est réservé en cas de modifications touchant

au pacte fondamental de l'Union douanière fût également concédé à la Bavière[1].

M. de Bismarck va être saisi de cette grave question dès son retour de Paris. Les efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour maintenir le Prince de Hohenlohe à son poste permettent de supposer qu'il n'abandonnera pas le Cabinet de Munich dans la situation périlleuse dans laquelle il se trouve engagé, et qu'il cherchera plutôt à le raffermir par des concessions habilement ménagées.

Le Cabinet de Berlin, en reconnaissant aux États du Midi le droit de participer, au même titre que les États fédéraux, aux modifications de tarifs et de législation, au moyen de délégués nommés par les Gouvernements et d'une représentation populaire élue par le suffrage universel, avait à choisir entre deux systèmes, l'un proposé par M. de Dalwigk, et le second recommandé par M. de Varnbüler (voir ma dépêche n° 60)[2]. J'avais pensé pour ma part, voyant M. de Bismarck en veine de ménagements pour les susceptibilités extérieures, qu'il s'arrêterait de préférence à l'idée d'un Conseil fédéral et d'un Parlement douanier séparés. Mais, tout en se maintenant dans les limites de la politique commerciale, il s'est prononcé, contrairement à ces prévisions, en faveur de la combinaison de M. de Dalwigk, qui admet les commissaires et les représentants élus du Midi dans le Conseil et dans le Parlement du Nord. La portée de cet arrangement ne saurait échapper à Votre Excellence ; c'est un pas décisif de plus vers la fusion étroite et indissoluble entre les deux groupes.

Les journaux du Midi et les journaux autrichiens ne se font pas faute de le signaler comme un subterfuge contraire à l'esprit du traité de Prague, et ils font ressortir les conséquences inévitables qu'il est destiné à exercer sur la transformation de l'Allemagne. Les journaux prussiens, par contre, et c'est peut-être dans ce sens que M. de Bismarck s'en est expliqué avec le Gouvernement de l'Empereur, s'appliquent à en atténuer l'importance en s'appuyant sur la clause du traité du 4 juin qui, en assignant à la Convention douanière une durée de douze ans, évite de lui donner le carac-

[1] Ce fut en réalité Tauffkirchen qui, en se rendant à Saint-Pétersbourg, s'arrêta à Berlin le 14 juin, et chercha à y obtenir les concessions que le gouvernement bavarois souhaitait. (Hohenlohe, *Mémoires*, t. Ier, p. 325.)

[2] Dépêche du 9 juin.

tère de la perpétuité imposée à l'alliance commerciale des États du Nord par la Constitution fédérale.

[Une polémique s'est engagée dans la presse sur la question de savoir si la Prusse serait en droit de dénoncer le traité de commerce avec la France au cas où l'Union douanière serait dissoute. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* conclut à la négative. La question n'a d'ailleurs qu'un intérêt théorique, l'existence de l'Union douanière n'étant nullement compromise.]

5293. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier.
(Confidentielle. Orig. Pays-Bas, 666, n° 26.)

La Haye, 15 juin 1867.
(Cabinet, 17 juin 1867; Dir. pol., 10 décembre 1868.)

[Baudin a vu le Comte de Zuylen et lui a fait part du désir de l'Empereur de voir maintenir à Paris M. Lightenvelt. Le Comte de Zuylen a aussitôt déclaré qu'il était impossible de revenir sur une nomination devenue officielle [1] et faite d'accord avec le Gouvernement français. Baudin a répondu par les arguments que ses instructions lui indiquaient [2].]

J'ai surtout insisté, en répondant aux objections de M. le Ministre des Affaires étrangères, sur ce que, à l'époque où la prochaine mise à la retraite de M. Lightenvelt nous avait été annoncée, les relations du Gouvernement néerlandais avec le nôtre étaient amicales et confiantes. Mais depuis lors, ai-je ajouté, la situation a complètement changé; le Cabinet de La Haye nous a témoigné une froideur, une méfiance qui ont porté l'Empereur à souhaiter de conserver au moins auprès de lui un Agent néerlandais en qui il a toujours reconnu une disposition très favorable aux bonnes relations de son pays avec la France. Sans doute nous n'avons pas de raisons de suspecter celles que M. le Baron de Zuylen aurait apportées à Paris; il n'y a, dans notre présente démarche, absolument rien qui lui soit personnel; mais nous préférons nous en

(1) Cf. Baudin, télégramme, 8 juin.
(2) Cf. Moustier à Baudin, télégramme, 13 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tenir à une sympathie que nous avons éprouvée pendant le séjour de treize ans que M. Lightenvelt a fait chez nous.

M. le Ministre des Affaires étrangères a protesté de la cordialité constante dont son Gouvernement et lui-même sont animés envers la France. Il a cherché à se disculper de sa résistance à la conclusion actuelle du traité de garantie[1], ou plutôt à l'expliquer; il a dit que, dans la situation présente, la Hollande n'avait plus à redouter les dangers qui lui avaient fait rechercher, au mois de février, l'appui de la France; qu'à cette époque elle avait tenté de se l'assurer en vue des difficultés que la situation du Limbourg et la cession du Luxembourg pouvaient susciter de la part de la Prusse; qu'aujourd'hui une alliance comme celle que nous proposions compromettrait la neutralité des Pays-Bas, et ne serait même pas sans inconvénients pour son indépendance morale, n'étant pas conclue d'égal à égal; qu'il n'en voulait d'autre preuve que la démarche que je venais d'accomplir, que la pression ainsi exercée par nous sur le Gouvernement néerlandais, et à laquelle, a-t-il dit, nous n'aurions pas songé vis-à-vis d'une grande Puissance.

Il ne m'a pas été difficile de rétablir les faits, en rappelant que, dans la dépêche adressée le 22 février[2] à M. Lightenvelt pour réclamer l'appui de la France, il n'était qu'incidemment question du Limbourg au milieu de toutes les raisons générales d'appréhension qu'inspiraient à la Hollande les dispositions peu favorables et les tendances envahissantes de la Prusse; que rien ne nous donne à penser que ces dispositions et ces tendances se soient modifiées, et que, par conséquent, nous ne nous expliquons pas que la Hollande repousse aujourd'hui l'appui éventuel qu'elle acceptait avec reconnaissance il y a trois mois; que, quant au Luxembourg, non seulement il n'en était pas question dans cette dépêche du 22 février à M. Lightenvelt, mais que l'idée de la cession du Grand-Duché à la France s'était pour la première fois trouvée émise entre M. le Comte de Zuylen et moi seulement après que nous avions commencé à agiter le projet d'une alliance formelle entre la France et les Pays-Bas.

(1) Cf. Baudin, particulière, 15 mai, et confidentielle, 1er juin.
(2) En réalité le 20 février.

Je ne saurais même, je dois le dire, attribuer cette dernière partie de l'argumentation de mon interlocuteur qu'au trouble visible où l'avait jeté ma communication. J'ai reproduit en faveur du traité une partie des arguments que Votre Excellence a pu lire dans les dernières dépêches que j'ai eu l'honneur de lui écrire à ce sujet; je n'ai pas dissimulé le pénible sentiment que la résistance du Cabinet de La Haye a fait éprouver, depuis six semaines, au Gouvernement de l'Empereur, et j'ai dit qu'il en conservait une vive impression de mécontentement.

[Avant que le Comte de Zuylen ne le quittât, Baudin a vivement insisté auprès de lui pour qu'il prît les ordres du Roi au sujet du maintien de M. Lightenvelt. M. Baudin rappelle, en terminant, la part qu'il avait prise à la désignation du nouveau Ministre néerlandais à Paris.]

5294. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 143.)

Londres, 15 juin 1867.
(Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 17 juin.)

[Lord Stanley a été interpellé la veille, à la Chambre des Communes, au sujet du traité du 11 mai et de la correspondance diplomatique relative à l'affaire du Luxembourg, qui avait été déposée sur le bureau. Le Prince de La Tour d'Auvergne transmet le texte du discours que le Ministre a prononcé. «Le maintien de la paix, a-t-il dit, a été le seul but de l'Angleterre.» On lui a reproché la garantie donnée à la neutralité du Luxembourg et les dangers qui pourraient résulter pour l'Angleterre. Il a répondu que la garantie était inscrite déjà dans le traité de 1839. D'ailleurs, ajoute le Prince de La Tour d'Auvergne, «Lord Stanley considère la garantie, à laquelle il a consenti non sans mûre réflexion, et parce que c'était l'unique moyen de prévenir un conflit, comme une sanction morale plutôt que comme un engagement éventuel de faire la guerre. Le traité, a-t-il dit, donne à l'Angleterre le droit de la faire sans lui en imposer l'obligation.»

Le discours de Lord Stanley a été très bien accueilli.]

5295. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 35 [1].)

Stuttgart, 15 juin 1867.
(Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 17 juin.)

L'Empereur de Russie est arrivé à Stuttgart mercredi et en est reparti hier au soir, se dirigeant vers Saint-Pétersbourg par Darmstadt et Berlin; il y a eu en son honneur un bal à la Villa royale, où les membres du Corps diplomatique étaient engagés et pendant lequel ils ont été présentés à ce Souverain.

S. M. Impériale s'est empressée de me parler des sentiments qui l'animaient envers l'Empereur et l'Impératrice. «Je n'ai pas voulu quitter la France, m'a-t-elle dit, sans leur envoyer par le télégraphe mes remerciements de l'accueil qu'ils m'ont fait. Je voudrais encore que l'Empereur sache que, en me retrouvant dans ces salons où j'ai eu le plaisir de le connaître, ma pensée évoque les souvenirs qui se rattachent à notre première entrevue, et mon cœur sent plus vivement, s'il est possible, toute la reconnaissance que lui inspire l'affection que LL. MM. Impériales m'ont témoignée à Paris.» Le Tsar a ensuite parlé de l'attentat commis contre lui, me disant qu'il lui avait donné l'occasion de connaître les véritables sentiments de la nation française à son égard; il m'a dit également tout l'intérêt avec lequel il avait visité Paris et l'Exposition, et, après quelques mots très aimables à propos de mon séjour en Russie, il m'a quitté en ajoutant: «N'oubliez pas, je vous prie, d'écrire à Paris ce que je vous ai dit pour l'Empereur et pour l'Impératrice.» Il me revient de tous côtés que l'Empereur a tenu un langage identique dans l'intérieur de la Famille royale. Le Roi et la Reine me l'ont dit eux-mêmes, la Reine insistant particulièrement sur l'impression profonde que l'Impératrice avait faite sur son frère.

Tous les personnages de la suite de S. M. Russe se sont exprimés dans le même sens, non seulement vis-à-vis de moi, qui avais eu avec tous à Saint-Pétersbourg les meilleurs rapports, mais

[1] En tête, note au crayon bleu : «Analyser avec grands détails. Copier toute la partie relative au langage tenu par le Tsar.»

encore vis-à-vis de tous ceux qui ont causé avec eux. C'était à qui exprimerait avec le plus de chaleur sa reconnaissance pour les attentions dont ils ont été l'objet de la part de LL. MM. Impériales. J'ai cru remarquer que, à côté de ce sentiment très réel et qui ne peut qu'être très sincère, il y avait chez quelques-uns un souvenir désagréable, non pas tant de la tentative criminelle qui a eu lieu au Bois de Boulogne, que des manifestations inconvenantes qui se sont produites dans les premiers jours du séjour de l'Empereur Alexandre[1], et il m'a été rapporté que le Grand-Duc Wladimir n'a pas caché l'étonnement que ces dernières lui avaient causé.

La nouvelle de l'attentat avait soulevé ici une indignation générale; la cause polonaise rencontrait déjà en Wurtemberg moins de sympathies que dans les autres parties de l'Allemagne; le crime du 6 juin aura pour effet de détruire ce qu'il peut y en avoir. Le danger qu'a couru en même temps l'Empereur Napoléon a produit aussi une vive émotion : un grand nombre de personnes me l'ont témoigné, et le Chef du Cabinet du Roi est venu immédiatement me porter les félicitations de son Souverain.

Le Roi partira pour Paris le 7 ou le 8 juillet; il compte s'y rendre incognito et descendre à l'Hôtel de Bristol. Sa Majesté sera probablement accompagnée de son Ministre des Affaires étrangères. L'état actuel de santé de la Reine ne lui permettrait pas de supporter les fatigues du séjour à Paris; mais elle espère pouvoir visiter l'Exposition après avoir pris les bains de mer à Ostende.

5296. Le Baron de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 61.)

Vienne, 16 juin 1867.

Ainsi que Votre Altesse en a été informée par ma dépêche du 28 mai[2], j'avais autorisé l'Internonce de l'Empereur à Constanti-

[1] L'incident bien connu du Palais de Justice, où quelques avocats crièrent : Vive la Pologne!, sur le passage du Tsar.

[2] Cf. Beust à Metternich, 28 mai.

nople à s'associer à toute démarche de ses Collègues de France et de Russie, relative aux affaires de Candie, qui serait conforme au sens de la dépêche de M. le Marquis de Moustier au Duc de Gramont en date du 18 du même mois.

Dans cette pièce, le Chef du Cabinet français avait donné à la démarche précédemment suggérée par lui un caractère propre à écarter les objections que nous avait paru soulever son projet de note primitif. Sans mettre en avant la consultation directe du peuple crétois, déjà antérieurement repoussée par le Gouvernement ottoman, l'on se bornait à recommander l'envoi en Candie d'une commission d'enquête nommée par le Sultan, avec adjonction de délégués que désigneraient les Représentants des Cours garantes en Turquie.

En présence de ces explications, nos hésitations ont dû disparaître. L'Autriche, nous l'avons toujours constaté, est pour ainsi dire désintéressée, en ce qui la concerne, dans les affaires de Crète; aussi n'avons-nous aucun motif de contrarier à cet égard, en quoi que ce soit, les intentions de la France et de la Russie. Bien plus, nous avons à cœur de les aider à obtenir le but si éminemment désirable d'éteindre un foyer d'insurrection qui ne cesse de menacer la paix générale de l'Orient.

C'est précisément pour arriver à ce but qu'il nous a semblé important d'enlever à La Porte tout prétexte plausible d'opposer un nouveau refus aux demandes de l'Europe. Si les Puissances s'étaient énoncées à Constantinople dans des termes qui auraient pu y faire supposer qu'elles entendissent reproduire purement et simplement le vœu d'un suffrage direct de la population, la Porte n'eût pas manqué d'y répondre par une nouvelle fin de non-recevoir, et leurs efforts eussent été faits en pure perte, surtout si, comme tout l'annonçait, le concours de l'Angleterre eût fait défaut à une démarche pareille. Réduite par la dépêche du Marquis de Moustier du 18 mai aux limites que je viens d'indiquer, la démarche des Cours ne demande au Gouvernement du Sultan rien qui soit blessant pour sa dignité ou son indépendance, et, partant, rien qui ne doive lui paraître acceptable. A moins de donner prise au soupçon de vouloir cacher la vérité, la Sublime Porte ne peut se refuser à porter la lumière dans ses démêlés avec la Crète ni à laisser l'Europe assister à cet examen.

Nous avons donc accepté avec empressement la combinaison ainsi modifiée du Cabinet des Tuileries, attendant que l'Ambassadeur de France à Constantinople fût muni de nouvelles directions en conséquence. Ces directions ayant, à ce qu'il paraît, tardé à lui parvenir, nous avons cru, pour notre part, [devoir] prendre l'initiative en adressant au Baron de Prokesch, avec ordre d'en donner communication à Fuad-Pacha, la dépêche dont Votre Altesse trouvera copie sous ce pli. Ainsi que vous le verrez, mon Prince, cette pièce est conçue dans des termes identiques à ceux de la dépêche qui a été transmise à M. Bourée le 17 du mois dernier, mais dont celui-ci ne devait faire usage que lorsque l'entente complète entre les Puissances aurait été constatée. Seulement, pour préciser la pensée des Cours, nous avons inséré dans notre dépêche un passage à peu près littéralement emprunté à celle adressée à M. le Duc de Gramont le 18 mai. Les susceptibilités légitimes de La Porte sont ménagées par cette formule, qui est exactement conforme aux dernières explications du Gouvernement français. D'un autre côté, ces explications paraissent avoir eu pour effet de vaincre les répugnances du Cabinet anglais; la démarche prescrite à notre Internonce obtiendra peut-être aussi l'assentiment de Lord Stanley, de sorte que, les Puissances faisant entendre des conseils unanimes à Constantinople, il est permis de bien augurer du succès de leur action.

Veuillez, mon Prince, donner confidentiellement communication à M. le Ministre des Affaires étrangères de la présente dépêche, ainsi que de son annexe, et lui en laisser copie si Son Excellence vous en témoignait le désir.

5297. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 364, n° 112.)

[Paris,] 17 juin 1867.

Je vous ai communiqué, le 25 mai dernier[1], une lettre particulière écrite de Vienne et contenant des renseignements détaillés

[1] Cf. Moustier à Benedetti et à La Tour d'Auvergne, 25 mai.

sur les achats de chevaux qui s'effectuaient à ce moment en Autriche pour le compte du Gouvernement prussien, ainsi que sur les armements qui se poursuivaient dans l'Allemagne du Nord.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne, à qui j'avais également transmis ces indications, m'en a confirmé l'exactitude par une dépêche en date du 5 de ce mois [1]. M. le Duc de Gramont ajoute que, malgré les assurances contraires du Cabinet de Berlin et de ses Représentants à l'étranger, il est certain que les préparatifs se sont continués et se continuent de manière à mettre la Prusse en état d'entrer en campagne au premier signal.

5298. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye.
(Télégr. chiffré. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 17 juin 1867, 9h 1/2 soir [2].

L'Empereur désirait surtout donner un témoignage marqué de bienveillance à M. Lightenvelt, et j'ai fait ressortir combien, en ce moment, les sympathies françaises de ce dernier prenaient à nos yeux de valeur en présence de l'attitude générale du Cabinet de La Haye. Mais je crois qu'il résultait clairement de mes télégrammes que nous n'entendions nullement mettre dans cette question un degré d'insistance qui semblât forcer la main au Gouvernement néerlandais, et que nous n'avions pas grand espoir dans le résultat de cette démarche. Il me semble que vous avez été peut-être un peu loin dans votre insistance, et aussi dans votre explication; car nous ne voulons pas non plus forcer la main au Gouvernement hollandais dans la question du traité, ce dont M. de Zuylen semble nous imputer l'intention. Je crois vous avoir déjà écrit dans le sens d'un ajournement de toute nouvelle insistance sur ce point [3].

Je crains que la démarche de M. de Zuylen auprès du Roi ne soit pas opportune, et que, dans la disposition d'esprit où se

(1) Cf. Gramont, 5 juin.
(2) Cf. Baudin, télégramme, 14 juin, et 15 juin, n° 26.
(3) Cf. Moustier à Baudin, télégramme, 7 juin.

trouve le Ministre des Affaires étrangères, il ne présente les faits à Sa Majesté sous un jour qui ne reproduira pas la véritable physionomie de cet incident.

5299. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 666, n° 20.)

[Paris,] 17 juin 1867.

Je vous transmets par ce courrier les documents relatifs à l'affaire du Luxembourg que le Gouvernement de l'Empereur présente aujourd'hui au Sénat et au Corps législatif[1]. Les pourparlers étant restés confidentiels jusqu'au moment où le Roi des Pays-Bas leur a donné un caractère officiel par sa démarche auprès de la Cour de Berlin, le choix des pièces que nous pouvions produire était très limité. Nous étions tenus cependant de mettre en lumière les principaux incidents de cette négociation, et nous ne pouvions nous dispenser de parler de la communication néerlandaise du 20 février qui a été le point de départ de nos entretiens avec la Cour de La Haye sur le Luxembourg[2]. Mais nous avons évité d'en donner le texte même; nous nous sommes abstenus également d'indiquer les commentaires dont elle a été accompagnée par M. Lightenvelt, ainsi que les alarmes qui régnaient dans le sein du Gouvernement néerlandais et dont vous avez recueilli l'expression à votre retour à La Haye. Nous nous sommes bornés à faire connaître sommairement la substance de la dépêche qui m'a été remise par M. le Ministre des Pays-Bas, en nous attachant, autant qu'il nous l'était permis, à atténuer le langage de M. le Comte de Zuylen au sujet de la Prusse. Le Cabinet de La Haye appréciera, je n'en doute pas, le sentiment qui nous a guidés dans cette circonstance.

(1) Cf. *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire du Luxembourg*, et *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 755-888.

(2) Cf. Baudin, 7 juin, n° 24.

5300. N. DE RING, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 364.)

Berlin, 17 juin 1867, 9h 3/4 soir.

Le Comte de Tauffkirchen, nommé Ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg, s'est arrêté ici, chargé de la mission de négocier l'accession de son Gouvernement à la Convention préliminaire du 4 juin relative au Zollverein[1]. Demain il signera cet acte. Par un protocole additionnel, la Bavière stipulera en sa faveur d'être appelée à participer aux négociations pour les arrangements de commerce à conclure entre les États limitrophes de son territoire et le nouveau Zollverein représenté par la Prusse. En outre, ce protocole disposerait que le Parlement douanier n'aurait pas de session périodique, et qu'au moment où seraient convoqués les délégués du Midi pour compléter le Parlement ordinaire de la Confédération du Nord, cette Assemblée élirait un nouveau bureau afin de constater son changement de caractère et de compétence.

Les ratifications de la Convention préliminaire du 4 juin devront être échangées avant le 25 de ce mois, et le même jour les Commissaires spéciaux des quatre Cours du Sud commenceront leur conférence sur les bases arrêtées.

Le Comte de Tauffkirchen retournera probablement à Munich.

5301. BOURÉE, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 17 juin 1867, 9h 3/4 soir.
(Reçu, le 18 juin, à 8h matin.)

L'Internonce a accédé à la démarche collective et remis la note du 17 avec addition d'un paragraphe[2].

(1) Cf. HOHENLOHE, *Mémoires*, t. Ier, p. 325.
(2) Cf. Beust à Metternich, 16 juin.

5302. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 84.)

Vienne, 17 juin 1867.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

En arrivant à Vienne, j'ai reçu le premier télégramme que vous m'avez envoyé le 13 au soir, et quelques instants après le second télégramme du même jour, tous deux relatifs à la démarche collective des Puissances auprès de la Porte au sujet de l'insurrection crétoise[1].

Je me suis rendu auprès de M. le Baron de Beust, et, à la suite de cette entrevue, j'ai télégraphié à Votre Excellence[2] que M. le Baron de Prokesch recevait par télégraphe l'ordre de remettre la note collective en y insérant un paragraphe relatif aux explications échangées entre la France et l'Autriche.

Ces explications, qui forment l'objet des communications que vous m'avez chargé de faire au Baron de Beust, par vos dépêches du 18 mai (Direction politique, n° 63) et du 2 juin (Direction politique, n° 76), ont pour but de préciser que les Puissances, en conseillant l'enquête à la Porte, l'invitent à en prendre l'initiative; elles se réfèrent également à la composition et à l'étendue des pouvoirs de la Commission d'enquête.

M. le Baron de Beust les croit nécessaires pour donner à la démarche tentée auprès de la Porte au moins une faible chance de succès.

Sur l'observation que je lui ai faite, en conformité de votre télégramme, que le Cabinet de Vienne ne nous avait pas fait connaître encore les raisons qui l'empêchaient d'adhérer au texte pur et simple de la note primitive, il m'a répondu en reproduisant les considérations que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dans ma correspondance du 28 mai (Direction politique, n° 67), et Votre Excellence verra en effet, si elle veut bien se reporter à cette dépêche, qu'elle contient un exposé des raisons que le

[1] Cf. les deux télégrammes de Moustier à Gramont, du 13 juin.
[2] Cf. Gramont, télégramme, 14 juin.

Cabinet de Vienne allègue contre le texte du projet de note collective.

Le Président du Conseil a répété qu'il trouvait impolitique de demander à la Porte une chose qu'elle n'accepterait certainement pas, car la Porte ne pouvait pas admettre que les populations librement et sincèrement consultées par une Commission européenne fussent *seules* appelées à indiquer les remèdes que comporte la situation. D'autres que les populations avaient aussi le droit d'être consultés, et le Souverain ne pouvait pas abdiquer de la sorte. La note ainsi conçue devait infailliblement aboutir à un refus, car elle constituait de la part des Puissances une pression illégale envers la Porte; par conséquent, le texte ou le libellé de la note était fautif.

Des explications postérieures avaient dû préciser le sens de ce document, c'est-à-dire corriger la signification de son texte; dès lors n'était-il pas plus logique de changer le texte lui-même? Cela aurait mieux valu, à ses yeux, que de s'attacher au texte d'un document qui ne rendait pas la pensée des Puissances. Quelques modifications auraient suffi pour rendre le document acceptable par tous, en même temps qu'il aurait répondu plus utilement au but qu'on se proposait. Le Président du Conseil ne se rendait pas bien compte des raisons pour lesquelles nous avions attaché tant de prix à une première rédaction qui ne répondait à vrai dire qu'aux vues isolées de la Russie.

Il tenait d'ailleurs à bien préciser la situation et les vues du Cabinet de Vienne dans cette question. Il n'élevait en principe aucune objection contre l'annexion de la Crète au Royaume de Grèce, ni contre l'emploi du suffrage universel pour y parvenir. Si tel était le but que nous poursuivions ou que nous désirions, le Cabinet de Vienne ne se séparerait pas de nous et y adhérerait avec nous.

Ce qu'il voulait éviter, c'était de faire à Constantinople une démarche stérile qui n'aurait d'autre résultat que d'aggraver la situation et de profiter à la Russie. A ce point de vue, le Président du Conseil trouvait que la démarche collective n'avait pas été heureusement combinée, et il avait présenté des observations qu'il croyait justes et qu'il avait espéré voir prendre en plus grande considération. Il ne pouvait d'ailleurs partager l'opinion

que j'avais émise sur les conséquences des réserves qu'il avait chargé le Baron de Prokesch de poser en s'adjoignant à ses Collègues, et il croyait que, loin de faire plus de mal que de bien, elles auraient pour effet d'augmenter les très faibles chances de succès que la démarche des Puissances pouvait avoir.

Il avait espéré pouvoir par quelque tempérament gagner à l'action commune le concours de l'Angleterre; mais, d'après ce qu'on lui apprenait, ce concours n'était plus à attendre du moment où l'on maintenait dans toute sa rigueur le texte de la communication. Il regrettait beaucoup que nous ayons cru devoir précipiter ainsi l'accomplissement d'un acte politique qui peut avoir de très graves conséquences, et croyait que nous serions parvenus avec un peu plus de temps et de patience à un résultat plus conforme à notre politique et à nos vrais intérêts, qui s'accordaient d'ailleurs parfaitement avec ceux de l'Autriche.

5303. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute à chiffrer. Pays-Bas, 666, n° 21.)

Paris, 18 juin 1867.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° [1] inclusivement.

J'ai lu avec une attention particulière ce que vous m'avez écrit sur nos pourparlers avec le Cabinet de La Haye au sujet de la garantie que nous lui avons offerte [2]. Je n'ai pas besoin de rappeler ici dans quelles circonstances nous lui avons fait nos premières ouvertures. Nous répondions à une communication qui contenait l'expression des plus vives alarmes pour l'indépendance des Pays-Bas [3], et nous sommes entrés avec la plus franche cordialité dans les préoccupations si graves du Cabinet de La Haye. Il se montrait alors heureux de l'appui qu'il nous trouvait disposés à lui donner dans le présent et à lui assurer pour l'avenir. Après avoir compromis par une démarche inopportune le succès de la

(1) En blanc dans le texte.
(2) Cf. Baudin, 1er juin.
(3) La communication du 20 février.

négociation confidentielle que nous suivions avec le Cabinet de Berlin, et profité de cette crise pour obtenir le règlement de l'affaire du Limbourg et du Luxembourg, il a changé complètement d'attitude à notre égard, et il semble aujourd'hui voir dans notre alliance un danger au lieu d'une garantie. Nous ne voulons pas approfondir la cause de ce revirement d'idées. Il ne saurait non plus nous convenir d'insister pour ramener le Gouvernement néerlandais à ses dispositions premières. Nous ne pouvons donc que nous renfermer dans une réserve qui ne vous empêchera pas d'écouter les Ministres néerlandais dans le cas où ils auraient quelque proposition à nous faire, mais qui exclura de notre part toute initiative. Il ne nous appartient pas de nous montrer plus jaloux qu'eux-mêmes des intérêts et de l'avenir des Pays-Bas, et, avant de faire aucune démarche nouvelle, nous sommes décidés à attendre que, éclairé par ses propres réflexions, le Cabinet de La Haye apprécie mieux les offres que nous lui avons faites dans un sentiment de prévoyance politique et de sympathie sincère pour la Nation néerlandaise.

5304. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 62.)

Francfort, 18 juin 1867.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

L'Empereur de Russie et le Prince royal de Prusse ont successivement traversé Francfort ces jours derniers, et ne se sont arrêtés l'un et l'autre que quelques instants à la gare. Le Prince royal, au dire des fonctionnaires qui ont été admis à lui parler, paraissait très satisfait de son voyage, et surtout très fier du succès que le Roi son père a eu à Paris, contrairement à toutes les prévisions politiques. Il a dit à un de mes amis, M. de Jasmund, le frère de son Aide de Camp, qu'il avait trouvé à la Cour des Tuileries un accueil des plus sympathiques, que l'Impératrice s'était montrée irrésistiblement séduisante (unwiderstehlich reizend), et qu'elle avait fait les honneurs, bien que souffrante d'un violent rhume, avec une grâce et un entrain dont il a été émerveillé.

L'Empereur Alexandre semble avoir été moins expansif le long de sa route, bien qu'on le dise sous le charme des attentions dont

il a été l'objet de la part de Leurs Majestés Impériales. On l'aurait trouvé, dans les différentes Cours où il s'est arrêté, fatigué et taciturne, daignant à peine adresser la parole aux personnes qui lui étaient présentées, et se montrant peu communicatif même envers les chefs des Maisons princières ses parents. Le Duc de Nassau, qui comptait beaucoup sur sa haute intervention auprès du Gouvernement prussien pour le règlement de ses questions d'intérêt, s'est vu, à Darmstadt, où il était accouru, accueilli froidement, et le dernier mot du Tsar, en réponse à ses instances, aurait été : « Je ne puis rien pour vous, arrangez-vous avec le Roi ! »

Quant aux impressions politiques que les deux Souverains du Nord ont rapportées de Paris, elles seraient dans leur ensemble très satisfaisantes, bien qu'aucune entente précise n'ait été arrêtée, dit-on, sur les questions qui les touchaient particulièrement, mais parce qu'ils auraient du moins acquis la conviction que les sentiments de l'Empereur étaient, sans arrière-pensée d'aucun genre, éminemment pacifiques. Cette conviction, ils l'auraient puisée également dans leurs rapports avec Votre Excellence et dans leurs entretiens avec S. Exc. M. le Ministre d'État, bien que leurs Conseillers aient constaté au Ministère des Affaires étrangères, non pas une divergence d'opinions, mais une légère nuance témoignant de préoccupations un peu plus vives en ce qui regarde la transformation de l'Allemagne.

Éconduit sur la question de Candie et peu encouragé dans son désir d'arriver à une modification du traité de Paris, le Prince Gortchakoff aurait réussi cependant à amener une espèce de déclaration en faveur du *statu quo* européen, et par suite un échange d'idées sur la nécessité non pas d'un désarmement idéal, mais d'une réduction dans les dépenses militaires.

Votre Excellence saura attacher à ces conjectures l'importance qu'elles méritent. En m'en rendant l'interprète, je n'ai qu'un but, celui de ne pas lui laisser ignorer les commentaires qui ont cours en Allemagne sur le résultat de l'entrevue des trois Souverains[1].

[1] Le commencement de la dépêche jusqu'ici, sauf l'avant-dernier paragraphe, a été publié, avec quelques modifications de forme, dans ROTHAN (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 471-472). Différents passages de la suite ont été introduits par lui dans le texte publié, à la suite du précédent, sous la date du 20 juin. (*Ibid.*, p. 472-474.)

L'on ajoute aussi que le Prince Gortchakoff n'aurait pas été embarrassé d'établir, en s'appuyant sur la crise financière qui pèse sur la Russie, que l'effectif de l'armée russe n'avait pas été augmenté pendant ces derniers mois si périlleux pour la paix de l'Europe, et qu'il entrait dans les intentions de son Maître de le réduire autant que le permettraient les exigences intérieures de l'Empire.

M. de Bismarck se serait efforcé, de son côté, d'atténuer de son mieux les mesures qui ont été ordonnées par le Cabinet militaire et dont il eût été difficile de ne pas convenir. D'après lui, l'armée prussienne serait ramenée aujourd'hui sur le pied de paix le plus absolu, malgré les exigences des provinces annexées, qu'il s'agit de contenir et de réorganiser militairement. Quant à la transformation des armées du Sud, le Cabinet de Berlin n'y attacherait une importance si grande qu'en raison des éléments révolutionnaires qui se sont développés d'une façon inquiétante dans ces pays et qu'il importe de réfréner, en généralisant l'impôt du sang et en donnant au soldat méridional, sous la surveillance d'officiers supérieurs prussiens, le sentiment de la discipline qui lui fait de plus en plus défaut. Licencier une partie de son armée active qui ne fait, en quelque sorte, que paraître sous les drapeaux, serait jeter la perturbation dans son organisation militaire; mais ne pas convoquer ses réserves et ne pas mobiliser sa Landwehr serait, aurait assuré le Premier Ministre du Roi Guillaume, le gage le plus certain des sentiments pacifiques que la Prusse est à même de donner à l'Europe.

Je crois vous avoir résumé ainsi très fidèlement ce qui se dit dans ma sphère d'observation sur les vues qui auraient été échangées à Paris entre le Gouvernement de l'Empereur et les deux Cabinets du Nord. J'ajouterai encore que les Russes semblent regretter que le Tsar ait amené toute une Chancellerie pour aboutir à un résultat si incomplet, et que les Prussiens ont vu avec peine le vainqueur de Koeniggraetz jouer un rôle un peu effacé, et qu'ils en veulent au Tsar de n'avoir dans aucune circonstance cédé le pas au Roi, ne serait-ce qu'en raison de son grand âge et de sa qualité d'oncle. Mais il n'est pas de fête pour les Prussiens sans que leur susceptibilité ne soit de la partie.

[Rothan rend compte, en terminant, d'une conversation avec

le Baron Charles de Rothschild. Celui-ci l'entretient des craintes du Prince de Hohenlohe au sujet de sa situation ministérielle.]

5305. Le Marquis de Moustier au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Orig. Bavière, 242, n° 15.)

Paris, 19 juin 1867.

Ainsi que vous le savez, M. de Pfordten a passé tout l'hiver à Rome. Notre Chargé d'Affaires auprès du Saint-Père a eu connaissance de divers entretiens que l'ancien Président du Conseil a eus, pendant son séjour à Rome, au sujet de la politique allemande et du rôle du Gouvernement bavarois. M. Armand m'a signalé ces conversations dans une dépêche que vous lirez sans doute avec intérêt[1]. Je vous en transmets la copie ci-jointe, et je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur le caractère essentiellement confidentiel d'informations de cette nature.

5306. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. à chiffrer. Copie. Autriche, 495.)

Paris, 19 juin 1867.

Est-il vrai que l'Empereur d'Autriche ait fixé son arrivée à Paris au 6 juillet? Je vous dirai confidentiellement que vous rendriez un grand service à l'Empereur si vous pouviez contribuer à faire ajourner l'arrivée au 10 ou même du 12 au 15. La présence simultanée de l'Empereur et du Sultan serait une source d'embarras purement matériels, mais considérables.

5307. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 495, n° 86.)

[Paris,] 19 juin 1867.

Je vous ai fait connaître par mes dépêches télégraphiques du 11 et du 13 de ce mois notre impression sur le malentendu sur-

[1] Cf. Armand, 2 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

venu entre le Cabinet de Vienne et nous à propos de notre projet de note identique. Le Gouvernement autrichien établissait une distinction essentielle entre notre proposition tendant à provoquer une consultation des populations crétoises et la définition que nous avions été amenés à donner du mode de procéder. Telle n'était pas notre manière de voir : nous adoptions l'idée d'une enquête européenne, et cette combinaison, loin de constituer une proposition nouvelle, n'était à nos yeux que l'application de celle que nous avions formulée et qui devait être présentée à la Porte simultanément par toutes les Puissances. Les explications que je vous avais chargé de transmettre ultérieurement à M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche ne modifiaient donc pas notre projet de note : elles en étaient le commentaire naturel, et devaient, dans ma pensée, être données verbalement à Fuad Pacha après la remise de notre communication du 17.

Mon télégramme du 13 vous signalait d'ailleurs le sérieux embarras dans lequel nous mettait cet incident. Il en résultait un nouvel obstacle dans l'exécution d'un projet dont nous avions depuis près de six semaines arrêté les bases de concert avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et nous pouvions craindre que l'Empereur de Russie ne s'éloignât sous l'impression pénible que ce retard, si involontaire qu'il fût de notre part, était de nature à lui laisser.

D'un autre côté, il était indispensable que la démarche projetée eût lieu avant le départ du Sultan : je n'ai pas besoin d'insister sur les raisons de convenance qui nous auraient interdit de l'accomplir immédiatement après son retour à Constantinople; tout ajournement la rendait en réalité impossible. Il y avait donc urgence, et, quels que fussent nos regrets d'agir sans le concours de l'Internonciature, nous ne pouvions différer plus longtemps. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que j'ai reçu la dépêche télégraphique du 14 par laquelle vous m'annonciez que M. le Baron de Beust venait, de son côté, d'inviter l'Internonce à remettre la note collective du 17 en y insérant un paragraphe relatif à la modalité de l'enquête. M. le Prince de Metternich m'a communiqué la dépêche que lui a adressée à ce sujet le Président du Conseil[1]

[1] Cf. Beust à Metternich, 16 juin.

et les instructions envoyées à M. le Baron de Prokesch. Je vous transmets copie de ces deux pièces. Ainsi que vous le verrez, la phrase additionnelle introduite dans la note que doit remettre l'Internonce reproduit presque textuellement les explications que nous avions données au Cabinet de Vienne et que notre Représentant à Constantinople était autorisé à développer aux Ministres du Sultan. L'accord est donc complet, quant au fond, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir cesser un malentendu dont le premier résultat aurait été d'autoriser la Porte à croire à une divergence d'opinion entre les deux Cabinets, et à s'en prévaloir pour opposer une nouvelle fin de non-recevoir à une mesure dont la nécessité est admise aujourd'hui par toutes les Puissances.

P.-S. — Je reçois au moment du départ votre dépêche n° 84 [1], et, pour la première fois, je m'explique ce qui a causé le scrupule du Cabinet de Vienne et l'a empêché d'adhérer purement et simplement à la note du 17 mai.

La Porte, suivant lui, ne pouvait, me dites-vous, admettre que les populations, librement et sincèrement consultées par une Commission européenne, fussent *seules* appelées à indiquer les remèdes que comportait la situation.

Il y a ici un malentendu que je n'ai jamais soupçonné.

En disant qu'il fallait chercher l'origine du mal et que les populations seules, librement et sincèrement consultées, pouvaient l'indiquer, j'ai voulu dire que c'était seulement en consultant les populations qu'on arriverait au but, mais non pas que [les] populations devaient être consultées seules.

J'avais du reste évité soigneusement de me prononcer sur le mode de consultation, ne voulant en exclure aucun.

J'ai expliqué plus haut pourquoi le temps a manqué pour refaire une note nouvelle, et les inconvénients que j'y voyais.

Ceci n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif.

[1] Dépêche du 17 juin.

5308. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Prusse, 364, n° 160.)

Berlin, 19 juin 1867.
(Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 22 juin.)

Le Directeur du Commerce au Ministère des Affaires étrangères, M. de Philipsborn, vient de me confirmer l'exactitude des informations que j'ai eu l'honneur de faire parvenir avant-hier à Votre Excellence par le télégraphe[1]. Ainsi que je vous l'annonçais, le Gouvernement bavarois a effectivement adhéré hier à la Convention du 4 juin, et son Plénipotentiaire, M. le Comte de Tauffkirchen, a signé en même temps un protocole destiné à compléter cet acte par quelques dispositions *interprétatives :* du moins, M. de Philipsborn les qualifie de la sorte.

Les principales de ces dispositions sont au nombre de quatre.

La première reproduit, en la précisant, la clause de la Convention du 4 juin accordant à la Bavière six Représentants au Conseil fédéral, pour les questions de douane et de commerce.

La seconde statue, à peu près dans les termes de mon télégramme, que le Parlement douanier ne tiendra point de session périodique, et qu'il aura un bureau distinct de celui du Parlement ordinaire du Nord.

La troisième confère au Gouvernement bavarois la faculté de se faire représenter aux négociations que la Prusse ouvrira, au nom du Zollverein, avec les Puissances dont le territoire est limitrophe de la Bavière. Ce privilège sera d'ailleurs étendu au Wurtemberg et au Duché de Bade, de telle sorte que le premier de ces États participerait aux négociations pour les traités de commerce à intervenir avec la France et la Suisse, l'autre aux négociations avec la Suisse seulement. Mais il est bien entendu, et c'est là un point sur lequel je n'ai pas assez appuyé dans ma dépêche télégraphique, que la Prusse se réserve le droit de conclure seule, ce qui ne laisse, en dernière analyse, aux trois États du Midi qu'un rôle consultatif.

La quatrième clause stipule que le Gouvernement prussien in-

[1] Cf. de Ring, télégramme, 17 juin.

vestira des fonctionnaires du Midi d'un certain nombre d'emplois supérieurs dans le Zollverein.

Dans le courant de notre entretien, M. de Philipsborn m'a dit qu'il avait lieu de supposer, d'après les nouvelles reçues de Paris, que l'on continuait à s'y préoccuper des conséquences politiques qu'entraînerait la reconstitution du Zollverein; et il a ajouté que, pour sa part, il avait peine à le comprendre. C'était évidemment le résultat d'une appréciation erronée des faits. Il m'a répété, à ce sujet, les assurances stéréotypées débitées actuellement par les fonctionnaires prussiens, qui ne cessent d'affirmer que la compétence du Parlement douanier restera strictement limitée aux affaires commerciales; que le Gouvernement du Roi, chaque jour plus pénétré de la conviction que l'entrée des États du Midi dans la Confédération du Nord serait pour celle-ci un élément de faiblesse, ne poursuit aucun but ambitieux, et que le règlement de la question commerciale, loin de préparer le vasselage des Souverains du Midi, leur donne au contraire une assiette politique plus solide et plus indépendante.

Je n'ai pas cru opportun d'entamer une controverse à cet égard, me bornant à reconnaître vis-à-vis de mon interlocuteur que je considérais personnellement ces arrangements comme avantageux aux intérêts du commerce. Je ne lui ai cependant pas dissimulé que la clause qui exclut la périodicité pour les réunions du Parlement douanier et en fait, dans une certaine mesure, une assemblée distincte, constituait, à mon avis, une [atténuation] de la Convention du 4. Aussi je comprenais que l'on y eût attaché à Munich un certain prix. Comme je remarquais ensuite que M. de Philipsborn me supposait chargé par Votre Excellence d'interpeller le Gouvernement prussien sur ses négociations avec la Bavière, je lui ai fait observer que je n'avais pas reçu d'ordres à cet égard, mais que, d'après ce qu'il venait de me dire, il devait attacher lui-même un prix sérieux à ce que Votre Excellence fût exactement informée. Il est tombé d'accord, en ajoutant que, précisément pour cette raison, il avait cru devoir me faire connaître la teneur du protocole signé hier, avant la ratification de la Convention du 4 juin.

5309. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 22.)

Bade, 19 juin 1867.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[Le Grand-Duc continue à montrer « son empressement à seconder l'œuvre de M. de Bismarck ». Il a ratifié le 11 la Convention préparatoire à la réorganisation du Zollverein, conclue le 4 à Berlin. M. de Freydorf espère que la Bavière ne tardera pas à y adhérer, et il a confié au Baron de Montgascon des renseignements, qu'il croit certains, sur les conditions auxquelles le Prince de Hohenlohe subordonnerait son acquiescement [1]. La principale, d'après M. de Freydorf, serait la constitution d'un bureau spécial, lorsque le Parlement de l'Allemagne du Nord se transformerait en Parlement douanier.]

5310. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 371, n° 109.)

Thérapia, 19 juin 1867.
(Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 29 juin.)

Mes télégrammes vous auront appris que la démarche collective relative à la Crète a été faite, ainsi que vous me l'aviez prescrit, le samedi 15 juin [2].

Le Premier Interprète d'Autriche seul a fait défaut; mais M. de Prokesch m'écrivait le lendemain qu'il venait de remettre à Fuad Pacha le texte de la note du 17 mai tel qu'on le lui avait envoyé de Vienne, avec intercalation du paragraphe désiré par M. de Beust. M. Outrey [3] avait reçu de moi l'instruction de donner des explications verbales dans le sens de ce même paragraphe, et, pour éviter tout malentendu, ces explications verbales de votre

[1] Le gouvernement bavarois avait adhéré à la Convention dès le 18 juin. Cf. de Ring, 19 juin.

[2] Cf. Moustier à Bourée, télégramme, 13 juin; Bourée, télégrammes, 15 et 17 juin.

[3] Le drogman de l'ambassade.

lettre du 24 mai avaient été lues aux Interprètes d'Italie, de Prusse et de Russie avant qu'on entrât chez le Ministre des Affaires étrangères.

Lord Lyons donne des conseils dans un sens favorable aux vœux des Puissances, et est écouté; mais les Ministres turcs reçoivent des confidences qui ne sont pas de nature à lui faciliter sa tâche, car le Général Ignatieff répète incessamment à Aali Pacha que la perte de l'île est résolue par les Puissances. Il est d'ailleurs très contraire à l'enquête, déclare que le Prince Gortchakoff ne lui en a jamais écrit, et, la veille du jour où la démarche collective a été faite, il niait encore qu'il dût en être question.

Quant à moi, j'ai conseillé à Aali Pacha d'accepter sans conditions préalables l'envoi d'une Commission turco-européenne. «Acceptez-la, disais-je, de bonne grâce et comme avantageuse pour vous; cette enquête, habilement conduite, peut éclairer l'Europe sur bien des idées erronées. — Comment voulez-vous, a répondu Aali Pacha, qu'il nous reste des illusions sur le but que vous poursuivez? Il y a quelques jours, en parlant au Général Ignatieff de la démarche collective qui se préparait, je lui disais que nous ne pourrions accepter l'enquête qu'il s'agissait de nous demander que si on s'engageait à respecter les droits du Sultan. L'Ambassadeur de Russie m'a répondu qu'il ne s'agissait pas d'enquête, mais de consulter les populations par un plébiscite, que rien n'était modifié dans les intentions des Puissances. Puis il a ajouté avec abandon : «Nous sommes honnêtes et sincères, et «j'aime mieux vous dire les choses telles qu'elles sont : on veut «vous prendre la Crète, et tout ce qui se fait ne tend pas à un autre «résultat; vous êtes trop intelligent, connaissant ce but, pour ne «pas trouver vous-même le moyen de nous donner satisfaction.»

A quoi le Grand Vizir a répondu : «Puisque vous me faites l'honneur de m'accorder quelque intelligence, je vous prie de croire que je n'en userai que pour empêcher vos vues de se réaliser.»

Il n'y a, Monsieur le Marquis, qu'un moyen de s'expliquer le langage du Général Ignatieff : il est en complet dissentiment avec le Prince Gortchakoff; l'idée de l'enquête lui est parfaitement désagréable, et il pense, non sans raison, que les Turcs, s'ils sont

habiles, pourraient en tirer l'autonomie; sur ces données, je ne puis douter qu'il se soit proposé de pousser Aali Pacha à un refus, pour que ce refus conduise les Puissances à quelque acte plus conforme à ses tendances contre la Porte, qui sont violentes avec besoin d'humilier.

Il est certain que la démarche actuelle n'a rien de ce caractère; à ce titre elle déplaît, et c'est pourquoi nous avons parmi nous un ennemi secret du succès que nous poursuivons et auquel je me crois fondé à espérer que nous arriverons.

J'attendais ce matin Fuad Pacha, qui n'a pas pu venir; je le verrai demain, et le rapport qui suivra celui-ci sera peut être plus concluant dans le sens des désirs du Gouvernement de l'Empereur.

5311. Bourée, Ambassadeur à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Turquie, 371.)

Thérapia, 19 juin 1867.
(Dir. pol., 9 juillet.)

Je suppose que je vous étonnerai médiocrement en vous disant que je me préoccupais des précautions à prendre pour que la démarche collective ne causât pas au Sultan un accès d'irritation qui aurait emporté le projet de voyage. Cette crainte chez moi était chez le Général Ignatieff de l'espoir, auquel s'associait sans réserve tout le personnel de sa Légation. Comme je suppose qu'à Paris vous n'aurez rien vu de semblable, mon rôle est ingrat, car il m'expose à me faire taxer d'injustice et de parti pris.

Le Général a accusé deux intentions bien arrêtées : 1° faire manquer le voyage; 2° amener les Turcs à répondre par un second refus à la seconde démarche collective. L'enquête lui déplaît, et il s'est donné pour tâche de démontrer aux Turcs qu'ils seraient des dupes en s'y laissant prendre, car l'annexion est au bout, l'annexion désirée par la Russie, qui le dit parce qu'elle a le cœur sur la main, et par les autres Puissances, qui la veulent également, mais n'ont pas la loyauté qu'on pratique à Pétersbourg.

Quant aux explications verbales par lesquelles vous me pres-

criviez de faire compléter la note du 17, le Général n'a pas osé s'en tenir à l'écart, ni protester, mais il a tenu à part le langage que je viens de vous dire. Ce n'est pas tout.

Aali Pacha lui avait parlé des dangers personnels que lui ferait courir toute manifestation des Puissances à propos de la Crète. Le Général m'a rapporté lui-même cet entretien, dans lequel il a conseillé à Aali Pacha de quitter le pouvoir si sa sécurité l'exigeait; conseil sans valeur, car Aali Pacha serait beaucoup plus en danger dans l'isolement qu'aux affaires. Dans ces conditions, si la démarche collective avait été faite à la Porte, avec le plus de bruit possible, en présence de Grecs et de Turcs qu'on y aurait envoyés, quelque scandale, et même quelque chose de pis, eût été possible; le Général Ignatieff a faiblement essayé d'obtenir de moi que la démarche collective se fît avec ces éventualités en perspective, sans parler du voyage compromis; je ne m'y suis pas prêté, et il n'a pas osé insister.

Fuad Pacha me quitte. Sans nul doute, sans les *contre-explications* du Général Ignatieff, nous aurions une réponse satisfaisante. Je n'en désespère pas, mais je n'ose vous la promettre. Outrey [1] vient de vous écrire un passage de l'entretien; je ne le reproduirai donc pas.

J'ai d'ailleurs été des plus pressant. Il y avait en effet d'excellentes choses à dire, très persuasives, très entraînantes; mais ai-je pu détruire les paroles par lesquelles on nous attribue de la perfidie? Je ne saurais m'en flatter : depuis que je suis mêlé aux grandes affaires, je n'ai jamais vu de telles façons de procéder; cependant je ne m'étonne de rien, je ne sourcille pas, et je fais de l'alliance quand même.

5312. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier.
(Orig. Danemark, 251, n° 46.)

Copenhague, 19 juin 1867.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[Dotézac analyse une note que le Ministre de Prusse à Copenhague, M. de Heydebrandt, a remise la veille au Comte Frijs

[1] Cf. ci-dessus, p. 278, note 3.

sur l'affaire du Sleswig. La note insiste longuement sur la nécessité préalable de stipuler des garanties en faveur de la population allemande, et elle pose à ce sujet la question suivante :]

Le Gouvernement danois se croit-il à même de faire prévoir des institutions et des mesures qui donneraient des garanties déterminées pour la sécurité et la protection des particularités nationales des Allemands, et comme individus et comme communes, dans les districts rétrocédés, et quelle serait la nature de ces garanties, quant aux individus, aux localités et aux communes? Ou bien regarde-t-il une semblable déférence aux particularités nationales et leur maintien comme impossibles, ou du moins se refuse-t-il à se prononcer d'une manière précise à cet égard?

[La note demande aussi des précisions sur la participation du Danemark aux charges financières que le traité de Vienne a imposées aux Duchés [1].]

5313. Le Comte de La Rochefoucauld, Chargé d'Affaires à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30.)

Darmstadt, 19 juin 1867.
(Dir. pol., 21 juin.)

[Départ du Comte d'Astorg. Il a accrédité le Comte de La Rochefoucauld en qualité de Chargé d'Affaires.]

Je connais le terrain sur lequel mes observations et mes études doivent porter, et l'expérience m'a appris à apprécier dans quelles limites les informations qui me parviennent ont de la valeur pour la France. J'espère donc que Votre Excellence daignera approuver

[1] On trouvera la traduction de cette note dans les *Arch. diplom.*, 1868 t. II, p. 853-855. Elle a été publiée en allemand par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. I[er], p. 484-487).

Le 17 juin, Moltke-Hvitfeldt avait eu, à Paris, un entretien avec Moustier. Ce dernier avait approuvé l'attitude du Danemark et il s'était dit enclin à penser que la Prusse ne maintiendrait pas ses exigences. Il avait encouragé le gouvernement danois à ne pas rompre les négociations. (Cf. la dépêche de Moltke-Hvitfeldt, du 18 juin, publiée par Friis, *ibid.*, p. 481-484.)

la mesure que, jusqu'à nouvel ordre, je me propose de mettre dans ma correspondance.

Au mois d'août dernier, j'ai eu l'honneur de prévenir le Département des éventualités fâcheuses qui se préparaient dans le Sud de l'Allemagne en général et dans la Hesse en particulier, ainsi que des effets qui en seraient infailliblement la conséquence[1]; en signalant, alors, le danger au Gouvernement impérial, je n'ai pas eu la satisfaction de réussir à lui faire prendre mes appréhensions personnelles en considération; aujourd'hui, les événements justifient les craintes que j'exprimais et me permettent de confirmer la plupart des renseignements que je transmettais à cette époque.

Actuellement, je serais très reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait me faire donner des instructions spéciales en prévision de l'entrée de la Hesse dans la Confédération du Nord, qui me paraît plus que probable, bien que préjudiciable aux véritables intérêts du Grand-Duché.

Je ne pense pas qu'à la dernière heure le Cabinet des Tuileries ait l'intention de protester à *Darmstadt* contre cette nouvelle concession que la Prusse exige et qui va créer un précédent regrettable; toutefois j'attacherais nécessairement un très grand prix à recevoir en cette occurence une direction positive.

5314. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 45.)

Munich, 19 juin 1867.
(Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 22 juin.)

[On peut considérer comme un fait acquis l'adhésion de la Bavière à la Convention conclue à Berlin le 4 juin. Le Prince de Hohenlohe l'avait proposée à son Souverain, «sauf à négocier ultérieurement pour obtenir quelques concessions de la Prusse». Le Roi a préféré que les négociations précédassent l'adhésion.]

En conséquence, M. de Tauffkirchen qui, malgré la disgrâce apparente dont on avait voulu colorer ici sa nomination à Saint-

[1] Cf. La Rochefoucauld, 12, 20 et 28 août 1866.

Pétersbourg, paraît continuer à jouir de la confiance absolue du Premier Ministre bavarois, a été envoyé à Berlin avec la mission d'obtenir de M. de Bismarck quelques adoucissements de forme destinés à rassurer un peu l'opinion publique sur les conséquences politiques du nouveau système douanier[1].

M. de Tauffkirchen a été spécialement chargé d'insister pour que le Parlement de la Confédération du Nord, lorsqu'il sera appelé, conjointement avec les Députés du Midi, à s'occuper des questions commerciales et économiques concernant le Zollverein, soit convoqué en session spéciale *ad hoc*, en reconstituant son bureau de manière à limiter autant que possible la compétence de cette Assemblée et à restreindre ainsi la tendance qu'elle pourrait avoir à s'en affranchir.

On ne paraît pas d'ailleurs se faire ici beaucoup d'illusion sur la valeur ou la portée de ces modifications, mais on tient surtout à donner sur ce point un semblant de garantie à ceux qui voient dans la réunion d'un Parlement douanier composé des délégués de toute l'Allemagne un acheminement plus ou moins prompt, mais certain, vers l'unification politique.

[Un journal allemand ayant prétendu qu'avant de partir pour Berlin le Prince de Hohenlohe n'avait point reçu de son Souverain les instructions nécessaires, la *Gazette de Bavière* fait remarquer que, le programme des travaux de la Conférence n'ayant pas été communiqué préalablement par le Gouvernement prussien, le Ministre bavarois n'avait pu emporter d'instructions précises.]

5315. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 36.)

Stuttgart, 19 juin 1867.
(Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 22 juin.)

[Le Marquis de Châteaurenard confirme les renseignements qu'il a donnés dans ses dépêches des 8 et 14 juin sur la Convention conclue à Berlin le 4 du même mois. Il y ajoute quelques détails. Quant à la convocation du Parlement douanier, elle sera

[1] Cf. de Ring, télégramme, 17 juin, et 19 juin, n° 160.

décidée par le *Bundesrath*, et chaque Gouvernement peut provoquer cette décision.

Le Prince de Hohenlohe a quelque peine à faire accepter la Convention par son Souverain. La mission de M. de Tauffkirchen a, dit-on, pour but d'arracher quelque concession à la Prusse; mais M. de Varnbüler ne croit point que cette tentative ait chance de réussir, et il ne semble pas désirer qu'elle réussisse[1].]

En effet, une concession de quelque importance obtenue par M. de Tauffkirchen viendrait grandement à l'appui du reproche de s'être trop pressé que fait à M. de Varnbüler une portion de la presse et de l'opinion publique; je soupçonne le Ministre d'être, malgré sa conviction qu'il a fait pour le mieux, assez embarrassé par les apparences de hâte et de précipitation que portent ses dernières négociations à Berlin, et il m'est revenu que cette mission de M. de Tauffkirchen lui causait un certain souci. M. de Varnbüler n'ignore pas que le Prince de Hohenlohe est mécontent de lui, et que, en Bavière encore plus qu'en Wurtemberg, on l'accuse de n'être que l'instrument docile de M. de Bismarck; des articles très violents à cet égard ont paru contre lui dans divers journaux de Munich et de Stuttgart, et, bien que le Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg soit au-dessus de ces attaques, elles seraient de nature à l'incommoder si l'événement venait donner raison à ceux qui pensent qu'en faisant résistance on eût obtenu de la Prusse de meilleures conditions.

[Il faut ajouter que le monde industriel et commercial se montre très satisfait de ce que le maintien du Zollverein soit désormais hors de doute. M. de Varnbüler y trouvera un appui sérieux.]

5316. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 741, n° 72.)

[Paris,] 20 juin 1867.

[Le Marquis de Moustier informe le Prince de La Tour d'Auvergne des incidents qui ont précédé la remise à la Porte de la note collective du 15 juin.]

[1] Cf. de Ring, 19 juin.

5317. Le Marquis de Moustier au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Orig. Bavière, 242, n° 14.)

Paris, 20 juin 1867.

[Le Marquis de Moustier informe le Marquis de Cadore que le Comte de Tauffkirchen a signé, le 18 juin, la Convention préliminaire conclue à Berlin le 4 [1].]

5318. N. de Ring, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 364, n° 162.)

Berlin, 20 juin 1867.
(Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[Après avoir parlé de la nouvelle organisation administrative du Hanovre et des négociations militaires de la Prusse avec le Grand-Duché d'Oldenbourg, M. de Ring signale le projet que l'on prête à l'État-Major prussien de compenser l'abandon de Luxembourg par la construction d'une grande place de guerre à Trarbach, près de Trèves. On parle aussi à Berlin d'une nouvelle voie ferrée qui réunirait, par Düren et Trarbach, la ligne de Düsseldorf à Aix-La-Chapelle à celle de Bingen à Sarrebrück.]

5319. Mehemed Fuad Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, aux Représentants de la Sublime Porte à Paris, Vienne, Berlin, Florence et Saint-Pétersbourg. (Copie. Turquie, 371.)

Constantinople, 20 juin 1867.

MM. les Représentants de France, d'Italie, de Prusse et de Russie viennent de me faire donner lecture et de me laisser copie d'une dépêche identique qu'ils ont reçue de la part de leurs Gouvernements respectifs au sujet des affaires de Crète.

[1] Cf. de Ring, 19 juin. La même information est transmise, par dépêches du même jour, à Châteaurenard et à Gramont.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de cette dépêche.

M. l'Internonce d'Autriche m'a communiqué la même pièce, avec une variante que vous trouverez marquée et qui se trouve conforme à ce que M. l'Ambassadeur de France m'a dit verbalement.

Ainsi que vous le relèverez du contenu de cette pièce, on nous reproche de n'avoir pas bien compris le véritable objet des conseils qu'on nous avait donnés, lors de la première démarche, et de nous être engagés dans le champ des conjectures sur les conséquences éventuelles qu'elle pouvait avoir, et que nous aurions porté ainsi le débat sur des questions qui n'étaient pas posées, en éludant celle qui était seule en discussion.

Nous n'avons pas besoin de protester ici de notre égard très profond pour les conseils qui nous viennent de la part des grandes Puissances.

La Sublime Porte connaît leurs sentiments de bienveillance à son égard, et elle ne saurait douter de la sincérité de ces sentiments ni de la justice qui les caractérise. C'est en conséquence de cette confiance que nous venons aujourd'hui expliquer franchement le motif impérieux qui nous a déterminés à nous exprimer relativement à la première démarche de la manière dont on parle dans la dépêche que j'ai mentionnée plus haut.

Et d'abord qu'il nous soit permis de faire observer que le premier et le plus important des devoirs d'un Gouvernement, c'est de veiller à sa propre conservation, et qu'il y manquerait complètement s'il entrait sans le moindre examen, sans connaissance de cause et sans calculer les conséquences qui peuvent en résulter, dans des éventualités dont le résultat pourrait porter une atteinte mortelle au principe de son existence. Le Gouvernement du Sultan ne pouvait et ne devait donc pas manquer à un devoir aussi sacré qu'impérieux. C'est pour y obéir que j'ai dû mettre en avant les considérations contenues dans ma dépêche du 10 avril dernier, n° 18.874-32, en réponse aux précédentes propositions des cinq grandes Puissances.

La nature de nos observations et l'esprit de haute équité des Cabinets nous faisaient espérer qu'elles seraient prises en sérieuse considération; mais je regrette de dire qu'il en a été autrement, et

la dernière communication nous laisse, j'ose l'affirmer, dans les mêmes ténèbres que la première sur le résultat qu'on se propose d'atteindre.

Ainsi, la situation est toujours la même; et si, d'un côté, la Sublime Porte ne veut pas entrer dans de longs détails pour encourir de nouveaux reproches, elle ne saurait, de l'autre côté, s'empêcher de faire tout son possible pour préciser ses vues dans cette question. On nous demande par cette nouvelle démarche, ainsi que par la précédente, de provoquer la consultation des habitants de Crète, tant sur les causes des événements regrettables qui se sont passés dans cette île que sur les moyens d'y mettre un terme. Mais le Gouvernement de S. M. le Sultan, animé comme toujours des sentiments de sollicitude paternelle à l'égard de toutes les populations de l'Empire, s'était déjà appliqué à rechercher les causes des plaintes des Crétois et les moyens de leur procurer le bien-être, en les dotant, s'il y a lieu, d'une meilleure administration. Il n'avait pas même hésité à consulter le vœu de la population de l'île, dans les limites de ses droits et dans les formes requises.

Je dois ajouter que, s'il s'agissait seulement, et sans aucun autre but, de rechercher les moyens propres à assurer à la Crète une administration compatible avec ses droits et capable de satisfaire aux besoins légitimes des habitants, la Sublime Porte n'aurait point hésité un seul instant à s'y prêter. Mais est-ce là réellement le but auquel on veut arriver? Ne voyons-nous pas malheureusement un pays voisin et en paix avec nous se livrer à des actes qu'on peut dire sans exemple dans les annales des peuples, dans l'intention publiquement avouée d'assouvir son ambition? Le monde entier connaît déjà dans quel but et en vue de quel résultat l'insurrection de Candie a été préparée, et quels sont les efforts incessants que le même pays voisin et en paix déploie pour arriver à ses fins. Or, dans cette situation, y aurait-il moyen de faire autre chose que ce que le Gouvernement impérial s'est vu et se croit dans la nécessité de faire?

En examinant d'une manière approfondie la situation de l'île, on y trouve deux idées dominantes : celle qui doit sa naissance aux menées ourdies par le pays en question, menées suffisamment prouvées par la présence même des volontaires hellènes et par les

moyens séditieux qu'ils emploient. On sait que ce sont ces mêmes étrangers qui ont provoqué les événements malheureux dont l'île a été le théâtre, et qui cherchent à prolonger cet état de choses par tous les moyens imaginables; que ce sont encore eux qui paralysent les efforts de la Sublime Porte pour le rétablissement de la tranquillité dans l'île. Y a-t-il nécessité de le constater sur les lieux?

La seconde idée qui est celle des habitants de Candie consiste à vivre en paix sous l'administration modifiée, conformément aux vœux exprimés au nom de ses habitants avant que l'insurrection ne vînt à éclater. Or la Sublime Porte a décidé que, tout en examinant ces demandes, il serait procédé aux mesures propres à assurer le bien-être de la population chrétienne de l'île par toutes les améliorations susceptibles d'amener ce résultat, et en donnant entre autres une part importante aux éléments chrétiens dans l'administration de l'île. Partant de ce point de vue, nous nous permettons de dire que la Sublime Porte ne voit aucune nécessité de se livrer sur les lieux à une nouvelle consultation du vœu de la population. A notre avis, on arriverait plus facilement à se former une idée juste sur les vœux réels des populations et des intentions paternelles du Gouvernement impérial en passant en revue les demandes présentées précédemment par les Crétois et les mesures qui seront prises en conséquence.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement du Sultan, s'appuyant sur son droit imprescriptible et en se fiant à la justice des Puissances qui ne demanderont, nous en sommes convaincus, rien qui puisse porter atteinte aux principes des stipulations dont elles sont les co-signataires, n'hésitera pas à admettre une nouvelle enquête dont la forme et le but devraient être déterminés par lui-même; la forme à donner et le but à désigner ne devraient pas dépasser les limites naturelles de ses droits de souveraineté. Cependant, pour que cette enquête soit faite, comme on le veut, librement et sincèrement, il faut que la population soit dégagée de toute pression par l'expulsion d'une manière ou d'une autre de ces envahisseurs étrangers qui veulent édicter la loi au pays.

La Sublime Porte, dont on se plaît à reconnaître les sentiments d'humanité et de modération, regrette infiniment l'effusion du sang, qu'elle tâche d'éviter autant qu'elle peut. Mais la cause et la

IMPRIMERIE NATIONALE.

continuation de ce fait affligeant résident dans l'espoir chimérique dont on se berce toujours dans le pays voisin ci-dessus mentionné, en envoyant continuellement des bandes qui s'organisent sous les yeux du Gouvernement du même pays. Mais, le jour où cette espérance lui sera ôtée par la conviction que les Puissances sont décidées à faire respecter les traités qui se trouvent revêtus de leurs signatures, ce jour-là les armes tomberont des mains de ceux contre lesquels nous sommes obligés de combattre, et on verra que le Gouvernement du Sultan n'est ni dans le cas ni dans l'intention de verser le sang de ses propres enfants. Je suis persuadé que ces réflexions, que nous soumettons avec la plus grande confiance au Gouvernement éclairé de Sa Majesté, seront prises en sérieuse considération, et c'est dans cette conviction que je vous autorise à laisser copie de cette dépêche à S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères.

5320. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 143, n° 67.)

Dresde, [20?] juin 1867 [1].
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[Nouvelles de Cour. — Adhésion de la Bavière à la Convention conclue à Berlin le 4 juin [2].]

[*Déchiffrement*] Votre Excellence connaît les relations de M. de Seebach avec la Cour de Pétersbourg. Le Diplomate saxon a adressé à son Gouvernement un long rapport sur le voyage de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse en France. Quant au Roi de Prusse, il dit que les antipathies prussiennes qui peuvent exister à Paris ont été très heureusement dissimulées; mais il s'étend surtout sur les circonstances qui ont marqué le séjour du Tsar à Paris, et établissant qu'il n'est pas une seule de ces circonstances qui n'ait contribué à faire tomber un à un tous les préjugés inspirés par

[1] Nous datons cette dépêche du 20 juin parce que, très généralement, les dépêches de Munich étaient timbrées au Cabinet trois jours après leur expédition. Mais la date manque sur l'original.

[2] Cf. de Ring, 19 juin; Cadore, 19 juin.

l'Empereur Nicolas à son Auguste Héritier, qui les conservait dernièrement encore tout entiers lors de son départ de Pétersbourg.

Il aurait quitté Paris sous le charme de Leurs Majestés, très satisfait de l'accueil de la population, et n'emportant en définitive que d'excellents souvenirs destinés à faire souche dans son cœur impressionnable.

Le Baron de Seebach ajoute que le Prince Gortchakoff serait parti de Paris convaincu qu'il avait fait comme toujours, partout, la conquête de toutes les personnes avec lesquelles il s'était trouvé en rapport pendant son séjour en France[1].

[*P.-S.* — Le post-scriptum est relatif à un article publié par la *Gazette universelle de l'Allemagne* sur le séjour du Roi de Prusse à Paris.]

5321. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier.
(Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

La Haye, 20 juin 1867, 4h soir.
(Reçu à 6h 1/2 soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères me fait part de la réponse du Roi qu'il a reçue ce matin[2]. Sa Majesté a appris avec grande surprise que j'aie été chargé de demander à son Gouvernement de revenir sur une nomination « qui a été concertée avec le Gouvernement de l'Empereur ». Elle est désormais accomplie, officielle; par conséquent, le Roi ne juge pas possible d'y rien changer et en exprime son regret.

Toute cette affaire est restée absolument secrète entre M. de Zuylen et moi.

Je vous serais reconnaissant de m'envoyer aujourd'hui par la poste quelques exemplaires du livre jaune que l'on me demande, particulièrement pour le Roi[3].

(1) Le déchiffrement se termine ici.
(2) Cf. Baudin, 15 juin.
(3) Cf. Moustier à Baudin, 17 juin.

5322. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 46.)

Munich, 20 juin 1867.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[«La Prusse ayant consenti à quelques-unes des modifications demandées par la Bavière, M. de Tauffkirchen a été autorisé à apposer sa signature au bas de la Convention destinée à poser les bases de la nouvelle Union douanière.»

Le Marquis de Cadore indique les concessions accordées par la Prusse, et pense que le Roi ne tardera pas à ratifier la Convention[1].

«*P.-S.* — 21 juin. — J'apprends à l'instant que le Roi a ratifié les arrangements conclus à Berlin.»]

5323. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye. (Télégr. chiffré. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 21 juin 1867.

Je vous avais télégraphié le 17 que je considérais une démarche auprès du Roi comme inopportune; comment se fait-il que vous n'ayez pu l'empêcher? Je regrette de plus en plus que vous n'ayez pas fait, le jour même où vous avez reçu ma première dépêche sur M. de Lightenvelt, une simple démonstration sympathique, à la suite de laquelle vous m'eussiez transmis les observations de M. de Zuylen. Les marques de bienveillance que nous tenions à accorder à M. de Lightenvelt étant données, nous aurions accepté immédiatement le fait accompli, et il n'y aurait pas eu un imbroglio regrettable. M. Desprez vous avait lui-même écrit à ce sujet une lettre particulière qui rendait parfaitement notre pensée.

[1] Cf. de Ring, 19 juin; Cadore, 19 juin.

5324. Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 371.)

Constantinople, 22 juin 1867, 10h 45 matin.
(Reçu le 23 juin, à midi 45.)

Le Ministre des Affaires étrangères par intérim me fait remettre copie d'une dépêche circulaire de Fuad Pacha aux Représentants de la Porte[1], en réponse à la dépêche identique du 17 mai dont nous avions remis copie.

[Outrey analyse ensuite brièvement la dépêche.]

5325. Le Comte de La Rochefoucauld, Chargé d'Affaires à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Très confidentielle. Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 39.)

Darmstadt, 22 juin 1867.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

Après le départ du Comte d'Astorg, j'ai, conformément à l'usage, fait une visite de courtoisie à M. le Baron de Dalwigk. Mon intention n'était pas de provoquer une conversation politique! Dans les circonstances actuelles, je ne pensais pas que le Ministre des Affaires étrangères de Hesse fût en mesure de me donner aucune nouvelle, et moi-même je ne trouvais pas utile de lui fournir l'occasion de sonder soit les vues du Gouvernement de l'Empereur, soit mes opinions personnelles. A la suite de l'échange des compliments habituels, j'observai donc la plus grande réserve.

Le Baron de Dalwigk, dont la préoccupation était visible, fut le premier à rompre le silence. Son Excellence, après m'avoir répété tout ce qui fait l'objet des dernières communications du Comte d'Astorg, et après avoir particulièrement insisté sur les suites qui résultaient de la conférence douanière à laquelle elle avait assisté il y a quelques jours à Berlin[2], poursuivit en ces

[1] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.
[2] La conférence du 3 juin.

termes que ma mémoire me permet de rapporter *textuellement* à Votre Excellence :

«M. de Bismarck ne m'a pas dissimulé qu'il considérait que la Hesse, dont la position est exceptionnelle, devait, dans son intégrité [*sic*], entrer dans la Confédération du Nord et, lorsque je lui représentai au nom du Gouvernement grand-ducal le mauvais effet que cette entrée causerait à Vienne et à Paris : « Nous «savons, a répondu le Premier Ministre prussien, le langage que «nous devons tenir à l'Autriche, et, quant à la France, nous «sommes assez forts pour n'avoir pas à nous inquiéter de ce «qu'elle en pensera! Elle n'osera pas nous faire la guerre!» En ce qui concerne la Hesse, a ajouté le Baron de Dalwigk, je suis décidé à ne me laisser influencer ni par l'attitude de la Prusse, ni par les votes de la deuxième Chambre du Grand-Duché[1]. Je suis assuré que ma politique rencontrera la majorité nécessaire dans la première Chambre, et cela me suffit pour le moment. Je désire et j'ai le moyen de gagner du temps avant de laisser des liens plus étroits s'établir entre la Prusse et la Hesse...[2].

«La France ne peut consentir à perdre tout le prestige de sa puissance, prestige dont elle a été si jalouse jusqu'ici et qui l'a placée à la tête des nations. Une guerre entre la Prusse et elle est inévitable. Assurément, comme Allemand, je ne la souhaite pas; comme Hessois, je suis prêt! Elle ne peut que nous sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Si vous le voulez, si la France est prête et que, cherchant un prétexte pour rompre avec la Cour de Berlin, elle considère que l'entrée de la Hesse entière dans la Confédération du Nord est de nature à provoquer cette rupture, je suis disposé à servir ses desseins et, *dès demain*, je proclame l'entrée du Grand-Duché. *Si non*, je résisterai encore. Les [sectaires?][3] veulent que nous fassions partie de la Confédération du Nord; mais, au fond, le pays ne le désire pas...

«Il est impossible que la France reste plus longtemps spectatrice muette du développement menaçant que la Prusse prend chaque jour. Le Gouvernement de l'Empereur assumerait, ce me

(1) Cf. d'Astorg, 4 juin.

(2) Les points de suspension qui figurent dans cette dépêche sont dans le texte.

(3) Le texte porte : «les secteurs».

semble, une lourde et périlleuse responsabilité vis-à-vis de la nation française. Les assurances de modération que M. de Bismarck donne volontiers ne sont que mensonges et perfidies. La guerre seule peut mettre un terme à cet état de choses. Aujourd'hui encore elle peut se faire à d'heureuses conditions pour la France; plus tard, je crains qu'il ne soit trop tard. Déjà le Gouvernement impérial s'est montré trop généreux en permettant à la Prusse de consommer ses victoires. Lui laissera-t-il le temps d'organiser ses conquêtes?... Mais, *pour bien faire*, afin de ne pas mettre les Allemands en contradiction avec eux-mêmes, afin de ne pas froisser la fibre germanique, il est de toute importance que l'Empereur ne se mette pas en avant, qu'il n'offense pas le sentiment public, le sentiment national en Allemagne. Il ne faut pas que les Allemands, par l'attitude agressive de la France, puissent se considérer attaqués. La France doit faire agir l'Autriche. C'est elle qui doit faire en quelque sorte le jeu de la France, et, en le faisant, elle fera le sien propre et le nôtre... Le Cabinet des Tuileries doit amener l'Autriche à faire un appel aux Allemands et réclamer l'alliance française. »

Étant sans instructions précises, je me suis gardé, et j'espère qu'en cela Votre Excellence ne me blâmera pas, de compromettre la liberté d'action du Gouvernement de l'Empereur en interrompant le Baron de Dalwigk dans aucune partie de son exposé. Même, au moment où il me fit l'étrange proposition de fournir à la France un prétexte de guerre en faisant entrer de suite la Hesse dans son intégrité [*sic*] dans la Confédération, j'ai jugé de mon devoir de ne lui laisser pénétrer ni ma surprise, ni mon opinion qu'il eût pu prendre pour l'expression de mes instructions. En un mot, je n'ai cherché à exercer aucune influence sur ses résolutions; mais j'avoue que j'ai éprouvé de la satisfaction lorsque, avec cette inconséquence et cette versatilité qui lui sont familières, il m'a permis de sortir de la réserve que je m'étais imposée, en lui résumant *sa* conversation, sans tirer de conclusion et me bornant à mettre en relief les oppositions qui résultaient de son propre langage. En effet, comment concilier un *désir très vif* de *nous* voir faire la guerre *sans retard* avec cette *recommandation formelle* de ne pas nous laisser aller à attaquer?

J'ai remercié M. le Ministre des Affaires étrangères du Grand-

Duc de la confiance qu'il venait de me témoigner, et, en terminant, je lui ai fait remarquer, sans y mettre d'insistance, que le Cabinet de Vienne était plus intéressé dans la question que celui de Paris, et que les combinaisons dont il m'avait entretenu concernaient tout d'abord l'Autriche.

5326. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 63.)

Francfort, 22 juin 1867.
(Cabinet, 25 juin; Dir. pol., 28 juin.)

[Le Comte de Bismarck est venu en aide au Prince de Hohenlohe, dont la situation parlementaire était compromise, en accordant à la Bavière, par un protocole additionnel à la Convention du 4 juin, quelques concessions d'une réelle importance politique[1]. C'est ainsi que le Parlement douanier aura une existence distincte de celle du Parlement fédéral et pourra n'avoir point le même bureau.

Rothan se demande si ces concessions ont été faites à titre gratuit. Il lui paraît vraisemblable que le Gouvernement prussien en aura profité pour obtenir des États du Midi certains engagements relatifs à leur réorganisation militaire.]

Ce qu'il nous est permis de constater avec quelque certitude, c'est que tous les actes ostensibles du Cabinet de Berlin témoignent aujourd'hui d'un esprit de modération que ses tendances récentes ne permettaient guère de laisser espérer. C'est l'effet, on n'en saurait douter, des expériences tirées de la question du Luxembourg et des impressions salutaires que le Roi et son Premier Ministre ont rapportées de Paris. Aussi, pour ma part, suis-je tout disposé à admettre que, après avoir assuré en Allemagne l'unité militaire et l'unité commerciale, M. de Bismarck évitera soigneusement dans sa politique tout ce qui pourrait nous froisser ou nous porter ombrage, et qu'il abandonnera désormais les Cours du Midi à leurs propres inspirations, pour se consacrer exclusi-

[1] Cf. Cadore, 20 juin.

vement à l'organisation de la Confédération du Nord et à l'assimilation des provinces annexées. Cette tâche, il ne pourra l'accomplir utilement qu'à la condition d'enlever, par l'intimité de ses relations avec la Cour des Tuileries, tout espoir d'un avenir plus conforme à leurs désirs à ceux qui, dans les États confédérés ou dans les provinces annexées, se plaisent à ne prêter à l'état de choses actuel qu'un caractère provisoire.

5327. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 147.)

Londres, 22 juin 1867.
(Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 29 juin.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a communiqué à Lord Stanley le contenu de la dépêche du Marquis de Moustier du 20 juin, n° 72, sur la remise à la Porte de la note collective du 17 mai.]

La nouvelle de l'accord complet qui s'est établi entre les Puissances qui avaient pris part à la première démarche accomplie auprès du Gouvernement ottoman m'a paru causer quelque surprise au Principal Secrétaire d'État. Il croyait, je le suppose, d'après les informations qui lui étaient parvenues de Vienne, que l'Autriche tiendrait, de même que l'Angleterre, à agir isolément dans cette circonstance. J'ai demandé à Lord Stanley s'il avait bien voulu, de son côté, ainsi que nous en étions convenus, inviter Lord Lyons à recommander aux Ministres du Sultan l'idée d'une enquête. Lord Stanley m'a répondu que je devais me rappeler qu'il s'était toujours personnellement montré peu disposé à exercer sur la Porte aucune pression, mais qu'il avait cependant, ainsi qu'il me l'avait promis, chargé l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople d'appuyer notre proposition d'enquête. Il a d'ailleurs ajouté que, pour être sincère, il ne devait pas me laisser ignorer qu'il avait en même temps donné à entendre confidentiellement à la Porte qu'elle parviendrait peut-être à écarter cette proposition si elle accordait spontanément à la Crète un Gouvernement autonome, mais que la Porte n'avait pas cru devoir, jusqu'ici du moins,

déférer à ce conseil amical. J'ai fait remarquer à Lord Stanley que l'abstention de la Porte me semblait laisser désormais au Cabinet de Londres sa pleine et entière liberté d'action, et je lui ai demandé s'il ne pensait pas, dès lors, pouvoir imprimer à ses démarches à Constantinople un caractère plus marqué d'insistance. Je ne lui ai pas dissimulé que, dans mon opinion, nous nous étions les uns et les autres trop avancés dans cette question pour songer à reculer aujourd'hui, et que le meilleur moyen, suivant moi, d'arriver à une solution satisfaisante, en sauvegardant les intérêts et les susceptibilités de la Porte, serait que l'Angleterre voulût bien conformer autant que possible son attitude à celle des autres Puissances.

Lord Stanley s'est borné à me répéter qu'il avait donné aux Ministres du Sultan le conseil de consentir à l'enquête, et que, sans vouloir préjuger l'avenir, il ne croyait pas pour le moment pouvoir aller au-delà.

M. l'Ambassadeur de Russie n'a pas eu encore l'occasion, depuis son retour de Paris où, soit dit en passant, il se plaît à reconnaître qu'il a reçu de Leurs Majestés et de Votre Excellence l'accueil le plus bienveillant, d'entretenir Lord Stanley des affaires d'Orient, mais il a bien voulu me faire part du point de vue auquel il comptait se placer dans sa première entrevue avec le Principal Secrétaire d'État. Dans l'opinion de M. le Baron de Brunnow, la question de Candie doit être considérée, désormais, comme une «question ouverte». Chaque Puissance, à défaut d'un accord entre elles, est en droit d'agir suivant sa conscience et ses convenances personnelles. Si donc la Porte repoussait l'enquête qui lui est demandée en ce moment par la majorité des Puissances, chacune de ces Puissances serait parfaitement fondée à envoyer dans les eaux de Candie des bâtiments pour recueillir et protéger contre les violences des Turcs les familles chrétiennes. M. l'Ambassadeur de Russie, en me déclarant que tel serait, le cas échéant, le parti auquel s'arrêterait vraisemblablement le Cabinet de Pétersbourg, m'a donné à entendre que ce plan de conduite avait également obtenu, au moins dans une certaine mesure, d'après ce que lui aurait dit M. le Prince Gortchakoff, l'adhésion du Gouvernement de l'Empereur. En l'absence d'indications précises sur ce point de la part de Votre Excellence, j'ai

dû naturellement me borner à écouter les confidences de M. le Baron de Brunnow.

5328. Le Comte de La Rochefoucauld, Chargé d'Affaires à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 40.)

Darmstadt, 23 juin 1867.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

La première Chambre du Grand-Duché vient de se prononcer en faveur de l'adoption de la Constitution fédérale (du Nord) *dans la province d'Oberhessen.* Plusieurs membres de cette Assemblée, au moment de déposer leurs votes, ont tenu à constater qu'ils ne cédaient que devant la nécessité et la force, et le représentant de l'Évêque de Mayence a même été jusqu'à déclarer que cette Constitution était un «malheur national».

Le *Journal de Francfort* dit que, d'après de nouveaux ordres arrivés de Berlin, le contingent hessois, dont la réorganisation ne devait dans le principe être terminée qu'en octobre, devait compléter son armement et son instruction dans le plus bref délai, et que l'acquisition de deux cent dix chevaux de plus avait été ordonnée. L'effectif de la cavalerie hessoise devant, par suite de la convention militaire avec la Prusse, subir une augmentation, même en temps de paix, j'ai lieu de croire que les renseignements de la feuille francfortoise manquent d'exactitude, et qu'on ne saurait attribuer à d'autres motifs que la stricte exécution de cette convention le développement que prend le contingent grand-ducal.

Afin d'entretenir dans les nouvelles troupes appelées à se ranger sous les ordres du Roi Guillaume des sympathies énergiques pour la Prusse, M. de Bismarck a fait adopter un système qui dénote à la fois et la confiance que cet homme d'État a dans sa puissance, et sa profonde connaissance des hommes et des choses de l'Allemagne. Dans chaque corps, les officiers supérieurs qui ne passent pas pour professer un *véritable enthousiasme* pour la Prusse sont invités à faire valoir leurs droits à la retraite. Il en résulte nécessairement que les officiers âgés et sans fortune, désireux de se maintenir, et les jeunes officiers comprenant, d'une part, que

leur avancement en dépend, et de l'autre, reconnaissants de cette pratique qui leur fait faire un chemin très rapide, affichent des tendances prussiennes d'autant plus grandes. C'est ainsi que d'ici à peu de temps les corps d'officiers de tous les contingents nouveaux vont se trouver renouvelés, et que chaque grade appelé à exercer une influence directe sur les troupes sera rempli par un homme dévoué aux intérêts de la Prusse qui seront devenus les intérêts de sa propre carrière.

Quoi qu'il en soit, il se passera encore du temps avant que le simple soldat soit animé de sentiments favorables au régime prussien, qui déjà perd du prestige à ses yeux. La jeune génération a certainement des tendances vers l'unitarisme, mais elle déplorera longtemps encore que les événements aient appelé la Prusse à présider aux destinées de l'Allemagne.

5329. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Angleterre, 741, n° 149.)

Londres, 23 juin 1867.
(Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 27 juin.)

M. l'Ambassadeur de Prusse s'est un peu ému de la publicité donnée à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 28 mars dernier au sujet de Luxembourg[1], et dans laquelle je faisais allusion aux dispositions peu conciliantes qu'il avait témoignées à Lord Stanley. Il est venu m'en parler amicalement, et je me suis empressé de calmer ses susceptibilités, en lui donnant l'assurance que je n'avais pas entendu le moins du monde mettre en cause sa personne, que mon unique but avait été de tenir Votre Excellence au courant de la manière de voir du Cabinet de Berlin, et que je pensais que telle avait été aussi l'intention de Lord Stanley, dont j'avais cherché, au surplus, à reproduire aussi fidèlement que possible le langage. M. le Comte de Bernstorff m'a dit alors que, ayant appris dans les premiers jours d'avril l'existence de cette dépêche, il avait cru devoir dès cette époque

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 28 mars, n° 62.

interpeller Lord Stanley, qui lui avait donné à cet égard les mêmes explications que moi. M. le Comte de Bernstorff m'a paru d'ailleurs attacher du prix à ce que je ne laissasse pas ignorer à Votre Excellence que, dans le cours des négociations et notamment pendant la réunion des Conférences, je l'avais toujours trouvé animé du désir de faciliter, autant du moins qu'il dépendait de lui de le faire, l'œuvre de paix dont nous poursuivions en commun l'accomplissement.

Toutes les correspondances d'Allemagne s'accordent à dire que le Roi de Prusse et M. de Bismarck sont revenus très satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu à Paris, particulièrement de la part de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. M. de Bismarck avouerait toutefois, m'assure-t-on, que, si les relations entre l'Empereur et le Roi Guillaume sont aujourd'hui des plus amicales, la situation entre les deux Pays, au point de vue politique, est restée à peu près la même. Il aurait, en revanche, constaté que le voyage du Roi à Paris aurait eu pour résultat de resserrer de plus en plus les liens qui unissaient déjà la Prusse à la Russie. Le Cabinet de Pétersbourg, qui jusqu'à présent n'avait pas franchement accepté les changements territoriaux que la dernière guerre a amenés en Allemagne, aurait, d'après M. de Bismarck, à la suite des explications qui ont eu lieu entre le Tsar et le Roi de Prusse, modifié dans un sens tout à fait favorable sa manière de voir sous ce rapport.

5330. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 37.)

Stuttgart, 23 juin 1867.
(Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 26 juin.)

[La signature de la Convention douanière par le Gouvernement bavarois[1] n'a pas surpris le Cabinet de Stuttgart. Mais M. de Varnbüler n'a pas appris sans satisfaction en quoi consistaient les concessions obtenues par la Bavière : il les juge de minime importance, et il prétend que plusieurs d'entre elles ont été accor-

[1] Cf. Cadore, 20 juin.

dées déjà par la Prusse au Wurtemberg, sans qu'il eût estimé nécessaire de les faire insérer dans la Convention : «La seule stipulation nouvelle pour le Ministre des Affaires étrangères de Wurtemberg est celle qui établit que le Parlement douanier sera convoqué en cession *ad hoc* et formera son bureau spécial.»

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit évidemment que de satisfactions d'amour-propre, qui «ne présentent pas de garanties sérieuses contre les conséquences du nouveau système inauguré par la Convention du 4 juin». Ces conséquences, M. de Varnbüler n'essaye pas d'en amoindrir la portée; mais, «dominé par la conviction que le Wurtemberg, ainsi que les autres États du Sud, étaient contraints par une nécessité inexorable à faire partie du Zollverein, il cherche une compensation dans la vue des avantages matériels que son pays, dit-il, ne peut manquer d'en retirer».

M. de Varnbüler est d'ailleurs obligé de justifier sa conduite en présence d'une opposition qui devient plus vive à mesure que les stipulations de la Convention douanière sont mieux connues. Le Marquis de Châteaurenard analyse un article du *Moniteur* dans lequel se retrouvent tous les arguments et jusqu'aux expressions du Ministre.]

5331. Le Marquis de Moustier à Engelhardt, Consul général à Belgrade. (Minute. Turquie, Belgrade, 17, n° 5.)

[Paris,] 24 juin 1867 (1).

Je lis dans votre dépêche du 26 mai dernier que le Gouvernement serbe croit avoir des motifs sérieux de mettre en doute la portée des instructions récentes adressées par M. de Beust aux Agents de l'Autriche en Orient pour les inviter à démentir les rumeurs qui attribuent au Cabinet de Vienne des vues sur la Bosnie et l'Herzégovine. Cette démarche, dites-vous, est considérée à Belgrade comme cachant une arrière-pensée, dont la réalisation se trouverait simplement ajournée à un moment plus

(1) La minute porte la date du 26 juin, mais en surcharge. Le 24 juillet, Engelhardt accuse réception d'une dépêche du 24 juin, qui ne peut être que celle-ci.

opportun, et qui s'imposerait aux constantes préoccupations de la Serbie. Les affirmations de cette nature auraient besoin, pour se faire accepter, d'être fondées sur des données positives, et elles ne sauraient affaiblir à mes yeux la valeur des assurances nettes et si formelles du Cabinet autrichien. L'Autriche, d'ailleurs, n'ignore pas qu'en entretenant les desseins qu'on lui prête, elle s'exposerait à soulever des résistances énergiques et à provoquer de graves complications.

En revanche, le Cabinet de Vienne nous paraît en droit de compter que les Serbes s'abstiendront de toute propagande dont le but serait de former un vaste État slave ayant son centre à Belgrade. La réalisation d'une telle pensée constituerait une menace sérieuse pour la Monarchie autrichienne. Elle causerait un ébranlement profond dans ses provinces méridionales, et l'on ne peut se dissimuler que la Cour de Vienne a le plus grand intérêt à prévenir une pareille éventualité. La sollicitude particulière dont elle fait preuve dans la surveillance qu'elle est appelée à exercer de ce côté n'a donc rien que de naturel, et il importe que les Serbes, se pénétrant des exigences de cette situation, s'appliquent à ne fournir aucun prétexte à une politique plus active encore. Le Gouvernement du Prince Michel, assuré de la bienveillance des Puissances et fort d'une autonomie dont il vient de recevoir le complément, ne saurait mieux faire, à notre avis, que d'éviter des séductions dangereuses, pour concentrer toute son attention sur le développement intérieur des éléments véritables de la prospérité du peuple serbe.

5332. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Copie. Prusse, 364.)

Berlin, 24 juin 1867, 5h 10 soir.

La Chambre des Seigneurs a adopté ce matin en seconde lecture la Constitution fédérale de l'Allemagne du Nord. Cet après-midi, la session législative a été close par une commission royale et en l'absence de Bismarck[1].

[1] Bismarck avait quitté Berlin le 22 juin pour se rendre d'abord en Poméranie auprès de son frère, puis à Varzin. (Cf. Horst Kohl, t. Ier, p. 327.)

Le Ministre des Finances a adressé aux Chambres réunies une allocution dans laquelle le Gouvernement du Roi se félicite notamment des relations amicales et confiantes établies entre Sa Majesté et les Souverains des puissants États voisins, qui sont un nouveau gage pour le maintien de la paix.

La Constitution sera promulguée demain et entrera en vigueur le 1er juillet.

5333. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 364, n° 163.)

Berlin, 24 juin 1867.
(Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 27 juin.)

[Benedetti confirme les nouvelles contenues dans son télégramme du même jour. La séance de clôture des Chambres a été présidée, en l'absence du Comte de Bismarck, par le Baron von der Heydt, Ministre des Finances. Dans le discours qu'a prononcé celui-ci, le seul passage digne d'attention est celui où il se loue, au nom du Gouvernement, des relations que le Roi entretient avec les Souverains des États voisins. «Ce passage mérite d'autant plus d'être relevé que le Roi, dans les divers discours que Sa Majesté avait eu occasion, depuis un an, de prononcer devant les Chambres, s'était abstenu de leur donner les mêmes assurances.»

M. de Thile a annoncé à Benedetti que le Roi se rendrait sans doute à Ems dans les premiers jours de juillet, puis à Bade. Le Comte de Bismarck a quitté Berlin en congé, et ne suivra pas le Roi. Il ne reprendra la Direction du Ministère qu'au mois d'août, époque à laquelle on réunira le Conseil fédéral.

La Reine est partie pour l'Angleterre, où elle doit rendre visite à la Reine Victoria. «On peut voir une certaine coïncidence entre cette excursion de Sa Majesté et les observations que le voyage du Roi à Paris ainsi que l'affaire du Sleswig du Nord ont suggérées, durant ces derniers temps, à la presse de Londres.»

La Conférence des délégués des États allemands qui doit régler les rapports commerciaux sur la base des préliminaires du

4 juin [1] se réunira le 26 juin à Berlin. Benedetti rendra compte de ses travaux, «dont le résultat permettra de mieux apprécier l'accord qui est intervenu entre la Prusse et les Cours du Midi».]

5334. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 87.)

Stuttgart, 24 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 3 juillet.)

J'ai cherché à savoir si, pendant le séjour de la Cour de Russie à Stuttgart, l'Empereur Alexandre ou le Prince Gortchakoff avaient ou non exprimé une opinion sur la tendance générale des affaires en Allemagne, sur les progrès de la prépondérance de la Prusse, et sur les résistances à cette dernière que Leurs Majestés wurtembergeoises auraient pu se montrer disposées à tenter.

De ce que l'Empereur a pu dire à son royal beau-frère ou à sa sœur, je n'ai rien appris de certain, si ce n'est qu'il emportait de Paris la ferme conviction que la paix européenne était assurée pour longtemps, à moins de circonstances tout à fait imprévues; mais je tiens de la confiance du personnage le plus important de la Cour wurtembergeoise quelques renseignements sur le langage du Prince Gortchakoff, et, bien qu'ils ne soient ni aussi précis ni aussi détaillés que je l'eusse désiré, je les transmets à Votre Excellence comme une preuve que je ne néglige pas de surveiller l'action que peut exercer à Stuttgart le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

D'après mes informations, le Vice-Chancelier de l'Empire n'aurait pas caché au Roi et à la Reine que les rancunes de la Russie étaient toujours aussi profondes et aussi vives contre l'Autriche que par le passé. «Solférino, aurait-il dit, les aurait peut-être désarmées si le Cabinet de Vienne ne nous avait pas joué peu de temps après toute espèce de mauvais tours dans les affaires de Pologne; Sadowa aurait pu depuis adoucir nos ressentiments si nous n'étions pas convaincus que le Gouvernement autri-

[1] Cf. p. 165, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chien est tout porté à nous contrecarrer autant qu'il dépendra de lui en Orient. La Prusse, au contraire, ne nous donne que des satisfactions; elle a tenu la conduite la plus correcte dans la question polonaise, elle ne nous créera aucun embarras ailleurs.» Et, sur l'observation faite par quelqu'un qu'il y avait un Hohenzollern dans les Principautés, le Prince Gortchakoff se serait contenté de manifester par un geste qu'il n'y attachait aucune importance. L'éloge de M. de Bismarck, l'affection et l'estime qu'ils ont l'un pour l'autre étaient dans la bouche du Vice-Chancelier, tandis qu'il rappelait avec aigreur les temps de son séjour à Vienne et le peu de considération qu'auraient à cette époque montré pour lui les hommes d'État autrichiens. Je n'ai pu obtenir davantage, mais ne résulte-il pas de ceci que le Prince Gortchakoff n'a pas dû encourager les velléités de se débattre contre les envahissements du Cabinet de Berlin?

Un fait me démontre que la Reine Olga a compris d'une manière quelconque qu'il n'y avait pas à compter sur le soutien de la Russie dans la voie où elle eût été disposée à entrer. Sa Majesté a été la première à manifester son mécontentement de la Convention du 4 juin [1], et elle s'en est expliquée nettement vis-à-vis de M. de Varnbüler au retour de ce dernier de Berlin, avant l'arrivée de son frère. Sa mauvaise humeur contre le Ministre des Affaires étrangères était visible et embarrassait ce dernier; il y avait eu chez lui à la campagne une fête où le Roi était venu seul et à laquelle la Reine n'avait pas voulu se rendre. Et voilà que M. de Varnbüler vient de me dire d'un air très satisfait : «Vous savez que la Reine avait été d'abord contraire aux arrangements pour le Zollverein, comme elle l'est, d'ailleurs, à tout ce qui lui paraît une diminution du pouvoir royal; eh bien, elle est maintenant revenue de sa première impression, et elle admet la valeur des motifs que je lui ai donnés à l'appui de ce qui a été fait à Berlin.»

Je ne crois pas que l'éloquence seule du Ministre eût été assez puissante pour amener ce changement d'opinion sans le passage à Stuttgart de l'Empereur de Russie et du Prince Gortchakoff.

[1] Cf. de Ring, 4 juin.

5335. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 30.)

La Haye, 25 juin 1867.
(Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 29 juin.)

J'ai reçu, avec la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois sous le n° 20, les documents diplomatiques sur les affaires luxembourgeoises que le Gouvernement vient de présenter au Corps législatif. La publication de ces documents, qui divulgue bien des circonstances jusqu'ici ignorées, devait naturellement avoir un intérêt spécial pour le Gouvernement et le public néerlandais, et a produit ici une grande sensation. L'opposition s'en empare pour reprocher au Ministère, et surtout à M. le Comte de Zuylen, d'abord d'avoir indirectement amené sur le tapis la question luxembourgeoise; puis, une fois cette question soulevée, d'avoir manqué de résolution, et d'avoir, par des atermoiements et des indiscrétions, gravement compromis la paix de l'Europe et la situation de la Hollande. Le Gouvernement, de son côté, se défend d'avoir soulevé la question, et représente que, si disposé qu'il fût à conseiller au Roi Grand-Duc la cession du Luxembourg à la France, il n'a pas cru qu'une pareille transaction pût s'accomplir sans que Sa Majesté eût fait connaître ses intentions à la Prusse.

[C'est sur ce terrain que le Ministre paraît devoir se placer devant les Chambres si une discussion parlementaire s'engage au sujet du traité de Londres. La Commission qui en examine le texte semble avoir attendu, pour achever ses travaux, la publication du *Livre bleu* et du *Livre jaune*. La minorité y trouvera des arguments contre le Ministère. Mais la majorité paraît toujours souhaiter d'éviter à celui-ci les embarras d'une discussion publique.]

M. le Ministre des Affaires étrangères n'a point, jusqu'ici, jugé à propos de me parler de la communication faite au Corps législatif. Mais je sais qu'il en est fort ému et sent qu'elle ébranle sa situation personnelle. Je sais aussi qu'il se plaint d'y voir figurer certains documents, ou du moins mentionner certaines circonstances qu'il aurait cru devoir rester secrètes. Il regrette que Votre

Excellence, en publiant la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 février, ait divulgué la démarche que M. Lightenvelt avait été chargé de faire auprès du Gouvernement de l'Empereur, alors que cet Agent avait pris sur lui, sans instructions, de laisser à Votre Excellence copie de la dépêche néerlandaise du 20 février, et que cette dépêche même mentionne expressément le caractère tout à fait *confidentiel* de la communication dont le Ministre des Pays-Bas à Paris devait s'acquitter. On fait généralement remarquer ici que la publicité donnée à la dépêche de Votre Excellence place le Gouvernement néerlandais dans une situation bien fausse vis-à-vis de la Prusse. Deux autres documents dont la présence dans le *Livre jaune* soulève encore les plaintes amères de M. le Comte de Zuylen sont : mon télégramme du 28 mars relatif à la mission du Prince d'Orange à Paris, et la dépêche de Votre Excellence en date du 30. L'un et l'autre, dit M. le Ministre des Affaires étrangères, mettent directement en cause le Roi et le Prince royal. Il est possible, du reste, que cette circonstance soit favorable au Gouvernement devant les Chambres, qui ne voudront pas le condamner de peur de paraître blâmer en même temps le Souverain et l'Héritier du Trône. On pense, comme je le disais plus haut, que la Commission cherchera, par la rédaction de son rapport, à éviter des embarras parlementaires au Gouvernement; que néanmoins l'opposition entamera une discussion, mais que la majorité conservatrice, tout en désapprouvant la conduite du Ministre des Affaires étrangères, s'abstiendra de le frapper d'un vote défavorable.

[Baudin s'apprête à partir en congé. — Il transmet au Marquis de Moustier une lettre de la Reine des Pays-Bas destinée à l'Impératrice.]

5336. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 242, n° 48.)

Munich, 25 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 3 juillet.)

[Le Marquis de Cadore résume les appréciations qu'il a entendu formuler sur la situation qui résultera, pour le Midi de l'Alle-

magne et particulièrement pour la Bavière, de la reconstitution du Zollverein.

Les stipulations du nouveau pacte douanier[1] «donnent à la Prusse une prépondérance qui la rend, jusqu'à un certain point, maîtresse absolue des intérêts économiques de toute l'Allemagne». Quel usage la Prusse fera-t-elle de cette suprématie? Quelles sont les conséquences qui en résulteront?

Au point de vue économique, M. de Cadore pense que la Prusse «n'usera des pouvoirs absolus que lui confère la Convention du 4 juin que dans un intérêt général et pour le bien de l'Allemagne». Mais ce que l'on redoute surtout, c'est qu'elle «ne se serve de la suprématie qu'elle s'est réservée dans les affaires commerciales pour un intérêt politique». M. de Tauffkirchen, que le Marquis de Cadore a rencontré, repousse cette opinion. Il estime que le Parlement douanier ne sera pas réuni d'assez longtemps. «J'ajouterai, a-t-il dit, que d'après tout ce que j'ai entendu dire à Berlin, on paraît convaincu que l'absorption des États du Midi entraînerait de graves complications européennes qu'on désire éviter, et mes entretiens avec le Prince Gortchakoff m'ont laissé la même impression.» Le dernier argument paraît seul au Marquis de Cadore de quelque valeur.]

En résumé, Monsieur le Marquis, presque tout le monde voit dans la Convention du 4 juin une nouvelle atteinte portée à l'indépendance de la Bavière; malheureusement, tout en appréciant les dangers de la situation, les hommes politiques de ce pays n'ont pas le courage nécessaire pour chercher à s'y soustraire. Toutes les personnes que le Roi a consultées, même le vieux Roi Louis, auquel on aurait, m'assure-t-on, demandé son avis dans cette circonstance, auraient, si je suis bien informé, été unanimes pour conseiller de céder aux exigences de la Prusse.

La position personnelle du Prince de Hohenlohe auprès du Roi reste à peu près la même qu'elle était avant cette crise. Sa force principale provenant de la difficulté qu'il y aurait à le remplacer, les derniers événements, en en fournissant la preuve, auraient dû contribuer à la raffermir, si, d'un autre côté, on

[1] Voir le texte de la convention dans les *Arch. diplom.,* 1868, t. Ier, p. 13-15.

ne lui reprochait pas généralement d'avoir amené les choses au point où elles en sont aujourd'hui, de s'être laissé jouer par son Collègue du Wurtemberg, et d'avoir consenti à se rendre à Berlin sur une simple invitation de M. de Bismarck, sans avoir été préalablement informé du programme de la Prusse. On ne saurait contester qu'il y a du vrai dans ces accusations; mais la faute n'en est pas imputable au Prince de Hohenlohe seul, et tout le monde dans ce pays est plus ou moins solidaire de ce qui s'est passé.

Le dernier voyage de M. de Tauffkirchen à Berlin[1] m'a fourni l'occasion de glisser légèrement au Prince de Hohenlohe quelques mots sur la précédente mission de cet homme d'État[2]; je l'ai fait de façon à ne pas lui laisser ignorer l'impression qu'elle avait produite en France, tout en évitant de le froisser ou de l'éloigner complètement de nous.

Je dois dire que, dans les différents entretiens que j'ai eus depuis mon arrivée avec M. le Ministre des Affaires étrangères, je l'ai trouvé moins «Prussien» que je ne le supposais. Je ne crois pas que ses sentiments personnels aient varié, mais son langage officiel démontre qu'il se rend compte des difficultés et des nécessités de la situation.

L'attitude qu'il va prendre maintenant dépendra en grande partie, je crois, de la manière dont l'opinion publique accueillera les nouveaux traités douaniers; autant que je puis en juger jusqu'à présent, il règne en ce pays, comme dans le reste du Midi de l'Allemagne, une grande apathie publique dont le parti progressiste ou prussien profite très habilement. Je crois cependant qu'un Ministre énergique et convaincu qui voudrait s'appuyer sur l'opinion publique en faisant appel aux passions populaires pourrait y trouver un élément sérieux de résistance aux ambitions de la Prusse. Malheureusement il n'y a en ce moment, pas plus en Bavière que dans le reste du Midi, ni un prince ni un homme d'État assez courageux pour entreprendre une pareille tâche, et assez habile pour y réussir.

[1] Cf. de Ring, 19 juin.

[2] La mission de Tauffkirchen à Vienne, en avril.

5337. Le Prince Gortchakoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au Baron de Budberg, Ambassadeur à Paris. (Copie ou traduction. Russie, 239.)

Saint-Pétersbourg, 25 juin 1867.

Je réponds à votre lettre confidentielle n° 101.

M. de Moustier vous a dit que, d'après les assurances données à Paris par le Comte de Bismarck ainsi que par les observations personnelles que j'avais exprimées, il paraissait positif que le Cabinet de Berlin était résolu à se maintenir sur le terrain du traité de Prague, qu'il ne voulait pas chercher à étendre son action au delà; que le Gouvernement français avait accepté cette situation, sans se faire illusion sur les inconvénients qu'elle entraînerait pour lui, en se fiant pleinement aux assurances formelles données par la Prusse.

Or, continue M. de Moustier, les arrangements qui sont en train d'être conclus pour le Zollverein avec les États du Midi de l'Allemagne s'écartent complètement du programme qui avait été tracé et contre lequel la France avait promis de ne pas soulever d'objections. La présence de Députés des États du Midi dans le Parlement du Nord pour y discuter les questions commerciales et douanières, jointe aux arrangements militaires conclus par la Prusse avec ces mêmes États, constitue une absorption réelle qui crée en Allemagne une situation nouvelle, toute différente de celle que faisait prévoir le traité de Prague.

M. de Moustier admet que les États du Midi de l'Allemagne tiennent à conserver le Zollverein, mais il n'admet pas que le Cabinet de Berlin se serve de ce prétexte pour fonder un lien constitutionnel avec toute l'Allemagne.

M. le Ministre des Affaires étrangères de France vous ayant prié de porter confidentiellement ces considérations à la connaissance du Cabinet impérial, j'y répondrai avec une franchise que je serais heureux de voir toujours présider entre nous, parce que ce serait le gage d'une entente sérieuse et intime.

Notre Auguste Maître a accueilli avec un sentiment de vive satisfaction les explications conciliantes qui ont eu lieu à Paris entre le Cabinet des Tuileries et celui de Berlin, dans l'espoir que

le contact personnel, écartant les malentendus, élargirait les bases d'une paix durable qui est dans tous les vœux et dans tous les intérêts. S. M. l'Empereur aime à conserver cet espoir.

Nous croyons que le Comte de Bismarck a été sincère lorsqu'il a protesté de sa fidélité à observer les stipulations du traité de Prague. Il nous semble que non seulement la Prusse a l'intention de ne pas s'écarter de ces stipulations, mais que son intérêt l'y porte.

La conservation du Zollverein est une nécessité financière absolue pour les États du Midi. Jusqu'ici le Gouvernement prussien avait le droit de dénoncer ce traité à l'expiration de *trois années*[1]. C'était une épée de Damoclès suspendue sur les budgets des États du Midi. Il leur importait de la faire disparaître, et c'est peut-être une des principales raisons qui les a [*sic*] engagés à provoquer de nouveaux arrangements où ce terme est étendu à dix années.

Resterait la forme. D'abord le fait de la présence des Députés des États du Midi dans le Parlement du Nord n'est pas tout à fait exact. La réunion des Députés ayant à traiter du Zollverein est tout à fait distincte. Il n'y a pas de fusion. M. de Bismarck ne la désire pas, et, dans notre dernière tournée dans le Midi de l'Allemagne, j'ai eu lieu de me convaincre qu'elle n'y était pas désirée non plus. De part et d'autre on cherchera autant que possible à retarder cette réunion, à ne la convoquer qu'à de longs intervalles, et à veiller à ce que dans ses délibérations elle ne s'écarte pas du but industriel. Le succès de ces efforts ne saurait être absolu. Il sera difficile d'empêcher des esprits ardents de se livrer à des réclamations ne répondant pas à ce but, mais elles ne seront pas converties en résultats pratiques.

La position du Comte de Bismarck est difficile. A moins d'ébranler la base de son ascendant en Allemagne, il ne peut pas se prononcer publiquement contre l'unité, mais je ne crois pas me tromper en affirmant que, en ce moment, il est loin de la désirer. Elle lui créerait plus d'embarras qu'elle n'apporterait de profit.

Il est évident que les derniers événements ont affaibli l'autorité

(1) En marge : «six mois.».

des Gouvernements dans le Midi et créé parmi les populations une tendance à une fusion avec le Nord. Cette tendance s'est déjà manifestée dans plusieurs réunions, et, à la longue, les Gouvernements eussent à peine été de force à y résister.

La réunion douanière consentie pouvait offrir un dérivatif à la pression que le parti libéral surtout exerce sur les Gouvernements. Elle établissait un lien sans amener de fusion au moins immédiate. Nous ne disconvenons pas que ce résultat peut être amené forcément plus tard, mais, dans les circonstances données, il était essentiel de gagner du temps et de l'utiliser pour calmer les défiances réciproques. Telle, ce me semble, était la pensée du Gouvernement français ainsi que celle du Cabinet prussien.

Veuillez communiquer ces réflexions à M. le Marquis de Moustier. Je lui fais part avec une entière loyauté des impressions que j'ai reçues. Jusqu'ici aucun fait contraire n'est venu les affaiblir.

5338. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 65.)

Francfort, 26 juin 1867.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

Il me revient que, depuis le règlement de la question du Luxembourg, on constaterait dans l'attitude des deux principaux Ministres dirigeants du Sud un secret désir de se soustraire à la pression que le Cabinet de Berlin n'a cessé d'exercer sur leurs résolutions depuis la conclusion de la paix de Prague. Ce sont des symptômes que nous avons tout lieu de relever avec satisfaction, bien que ces velléités d'émancipation ne se soient traduites encore qu'en paroles. La Prusse a l'œil ouvert sur ces tendances, car elles ne lui sont pas inconnues, et elle s'en inquiéterait peut-être, si elle était moins certaine de son empire et si elle n'admettait pas que, en se présentant à Paris, il tienne à cœur aux Princes ses alliés de s'y montrer avec le prestige que donne la souveraineté lorsqu'elle est indépendante(1). Ce serait à Stuttgart

(1) Le début de cette dépêche, très refondu, a été publié par Rothan (*L'Affaire du Luxembourg*, p. 470). Mais il est daté du 15 juin, et les velléités d'émancipation dont il est question ici y sont attribuées aux ministres dirigeants «de la plupart des États allemands».

que cette tendance se manifesterait le plus volontiers. M. de Varnbüler se plairait, en dehors de la surveillance prussienne, à se déclarer libre d'engagements contractuels, et à se défendre énergiquement contre le reproche d'avoir livré à la Prusse, par des conventions secrètes, l'armée wurtembergeoise. Ces dénégations méritent qu'il en soit pris acte, bien qu'elles ne soient pas absolument sincères. Il y a là une équivoque qu'il est de notre intérêt d'éclaircir. C'est ce que je vais essayer de faire sur des confidences d'origine prussienne.

Les traités d'alliance offensive et défensive que M. de Varnbüler a été le premier à signer, bien qu'il pût compter en tout état de cause sur l'appui de la Russie et qu'il n'eût pas, comme la Bavière, à craindre un amoindrissement territorial, ces traités, dis-je, portent que, en cas de guerre, les armées du Midi seront *ipso facto* placées sous le commandement du Roi de Prusse, et des articles secrets ajoutent que les quatre Cours s'entendront entre elles pour transformer leurs forces militaires sur le modèle prussien. C'est là ce que la diplomatie prussienne et la *Correspondance semi-officielle de Berlin* de ce matin encore appellent des conventions militaires.

La Conférence de Stuttgart [1] n'a pas eu d'autre but que l'exécution de ces engagements secrets, et les protocoles qui ont été soumis à la Chambre bavaroise indiquent que les quatre Cours sont arrivées, sauf la durée de présence sous les drapeaux, à une entente conforme aux obligations qui leur avaient été imposées lors de la conclusion de la paix.

Ce n'est pas spontanément, assurément, que ces Gouvernements ont pris des résolutions aussi antipathiques aux penchants de leurs populations et aussi onéreuses pour leur Trésor, et ce n'est pas de gaieté de cœur que M. de Varnbüler et le Prince de Hohenlohe se sont exposés aux difficultés intérieures que leur vaut, depuis le mois de février, l'adoption de l'uniforme, du fusil et du calibre prussiens.

L'existence de ces conventions militaires est donc certaine, et l'envoi de cadets wurtembergeois dans les écoles de Spandau et de Berlin et la présence des généraux prussiens dans les capitales du

[1] Du 3 au 5 février. Cf. t. XIV, p. 241, note 1.

Midi témoignent, bien qu'on s'applique à ne donner à ces envoyés que la simple qualité d'attachés militaires, que la Prusse, pour ne pas s'exposer à des résistances qu'elle a dû prévoir, s'est mise en mesure de surveiller et de diriger la prompte et loyale exécution des traités qu'elle s'est assurés.

J'ajouterai, et je puis en parler avec quelque autorité, ayant eu les protocoles sous les yeux, que dès le mois d'octobre de l'année dernière, et toujours conformément à ces traités, les Plénipotentiaires des quatre États du Midi chargés de la liquidation du matériel de la Diète se sont réunis à Francfort sous la présidence de la Prusse pour délibérer sur les mesures à prendre en commun au sujet des anciennes places fédérales.

Il est une clause secrète, toutefois, des traités d'alliance, et c'est sur ce point que pourrait bien reposer l'équivoque, qui réserve à des négociations ultérieures, qui devront avoir lieu avant le 1er octobre 1867, une entente sur une convention militaire spéciale, à l'instar de celle qu'a souscrite le Grand-Duc de Hesse le 18 avril [1] afin d'éviter le morcellement de sa division.

Une convention de cette portée, permettant à la Prusse de disposer des contingents à son gré et de les assimiler en quelque sorte à son armée en y introduisant ses officiers, n'aurait été signée en effet ni par le Wurtemberg ni par la Bavière. Mais, si les efforts de la Prusse pour obtenir des concessions aussi absolues ont échoué à Stuttgart, le mérite en reviendrait moins à M. de Varnbüler qu'au Roi qui, sur des conseils venus de Saint-Pétersbourg, se serait formellement refusé à souscrire à des conditions aussi attentatoires à sa souveraineté.

Le Cabinet de Wurtemberg n'en reconnut pas moins au mois d'avril que, si la guerre venait à éclater, il serait tenu, en vertu de ses engagements, de prêter tout son concours à la Prusse. Cette résolution, il est vrai, ne fut prise qu'après de grandes hésitations de la part du Roi, et après une crise ministérielle qui amena la retraite de M. de Neurath et du Général de Hardeck.

Je crois, par ces détails qui me viennent de bonne source, avoir suffisamment établi, après les efforts les plus consciencieux, la situation du Wurtemberg et en même temps celle de la Bavière

[1] Cf. Rothan, 19 avril, n° 44.

vis-à-vis de la Prusse, en ce qui concerne leurs obligations militaires. C'est de l'empressement et de la loyauté que ces deux Gouvernements mettront à exécuter leurs engagements *contractuels* et *moraux* à la fois que dépendra la fusion plus ou moins rapide et plus ou moins complète des armées méridionales avec l'armée fédérale du Nord.

Si je n'ai point parlé du Grand-Duché de Bade, c'est que je le tiens pour indissolublement engagé, et que je ne saurais apporter aucun amendement à mes convictions à cet égard.

5339. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 38.)

Stuttgart, 26 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 3 juillet.)

[Le texte de la Convention douanière du 4 juin a été publié dans le *Moniteur wurtembergeois* du 25. Il est conforme aux indications transmises par le Marquis de Châteaurenard dans sa lettre du 8. La publication est accompagnée «de considérations tendant à démontrer les avantages que la reconstitution du Zollverein sur les bases arrêtées à Berlin assure au Wurtemberg».

Ces efforts réitérés[1] pour défendre l'acte du 4 juin montrent assez la répugnance avec laquelle une portion notable de l'opinion l'a accueilli.]

M. de Varnbüler lui-même, tout dévoué qu'on le prétende aux vues du Cabinet de Berlin, reconnaît les dangers de la voie où sont engagés les États du Sud. Il m'a lu hier une partie de son rapport au Roi sur les négociations qui ont eu lieu entre lui et M. de Bismarck, et sur la Convention qui les a terminées; il n'y cache pas à Sa Majesté que le Parlement douanier peut devenir un rouage dangereux dans la nouvelle organisation, que l'abandon du droit de veto porte atteinte aux droits de souveraineté; mais il soutient que le péril eût été plus grand et plus immédiat pour

[1] Cf. Châteaurenard, 23 juin.

la Couronne si le Wurtemberg était resté en dehors du Zollverein, et qu'il a obtenu tout ce que l'on pouvait obtenir de la Prusse.

[Le Marquis de Châteaurenard n'a pas manqué de communiquer à M. de Varnbüler les réflexions que la Convention douanière lui suggérait. Il a d'ailleurs toujours pris soin de réserver «le jugement que le Gouvernement de l'Empereur portera sur un acte aussi important».

M. de Varnbüler a enfin annoncé au Marquis de Châteaurenard «que le Cabinet de Berlin lui avait fait la proposition d'entrer en pourparlers pour les arrangements à prendre concernant le service des postes», mais que, rassuré sur le renouvellement du Zollverein, il aurait désormais toute liberté pour résister aux empiètements ultérieurs de la Prusse. «J'avoue, ajoute le Marquis, que je n'ai pu m'empêcher de sourire en entendant cette déclaration.»

Des officiers et sous-officiers badois sont venus diriger pendant deux semaines les exercices que l'infanterie a commencé de faire avec le nouveau fusil à aiguille.]

5340. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 90.)

Vienne, 26 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 10 juillet.)

Dans une dépêche confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 31 mai dernier, elle a appelé mon attention sur les informations qui lui étaient parvenues de différents côtés au sujet de l'opposition qui se manifeste contre le Gouvernement autrichien en Croatie, en Bohême, en Moravie, et en général dans la partie slave des populations de l'Empire. Vous avez bien voulu ajouter, Monsieur le Marquis, que vous attacheriez de l'intérêt à savoir de moi le degré de créance qu'il convient d'accorder à ces renseignements.

J'ai reçu cette dépêche le 5 juin à Pesth au milieu des fêtes du couronnement, et j'ai dû en différer la réponse jusqu'à ce qu'il me fût possible de la faire à tête reposée.

Toutes les informations qui ont été données à Votre Excellence ont été exactes à certaines époques et dans certaines localités; elles sont le résultat de tous les mécontentements soulevés pour des causes diverses par un système nouveau qui succède à un autre, et le produit d'une agitation qui, selon mon avis, est appelée à se calmer plutôt qu'à s'étendre.

Pour bien en saisir l'origine, il faut se rappeler que depuis plus de dix-huit mois le Gouvernement autrichien avait inauguré une phase provisoire d'expériences et d'incertitude qui, sans satisfaire aucun parti, avait excité les espérances de tous[1]. Chacun comprenait que cet état ne pouvait durer, et chacun espérait le voir tomber ou le faire tomber de son côté. La Constitution était suspendue, ce qui satisfaisait au dernier point le parti réactionnaire et féodal, qui rêvait déjà le retour à la Monarchie absolue. D'un autre côté, le Gouvernement déclarait que cette suspension n'était que provisoire, et le parti constitutionnel, quoique mécontent, prenait patience. Aux Hongrois l'on disait : «C'est pour vous, c'est pour faciliter l'arrangement avec la Hongrie qu'on a suspendu la Constitution.» Et les Hongrois attendaient sans grande confiance, mais avec curiosité et vigilance. Tout le monde attendait donc, et quand on attend on peut s'impatienter, mais on n'attaque pas l'inconnu que l'on attend. Il manquait toutefois à cette politique du Cabinet de Vienne une qualité essentielle pour le succès : elle n'était pas sincère; elle renfermait des réticences et des réserves qui, à mes yeux, la condamnaient d'avance. Le Ministre qui l'inspirait était profondément anticonstitutionnel et illibéral, et, en obtenant par de spécieux raisonnements la sanction impériale pour suspendre la Constitution, son but était de conclure en effet un arrangement avec la Hongrie, mais de le faire en dehors du terrain constitutionnel et des principes libéraux, de manière à ce que ce résultat acquis servît de base pour un travail semblable dans le reste de l'Empire. Tel était le but poursuivi par M. le Comte Maurice Esterhazy, et auquel coopérait avec zèle, conviction et talent M. le Comte Belcredi. Et, comme tous les partis libéraux ou illibéraux, constitutionnels ou absolutistes, cherchent toujours la

[1] Depuis que l'Empereur, par les lettres patentes du 20 septembre 1865, avait suspendu la loi fondamentale du 26 février 1861.

popularité, le Cabinet déguisait le caractère réactionnaire de ses entreprises sous les apparences d'un développement de l'autonomie des provinces. C'était un système de fédéralisme féodal.

Les fleuves ne remontent pas vers leurs sources, et les peuples ne retournent pas en arrière. Voilà ce que ces Messieurs n'ont pas voulu comprendre. Ils n'arrivaient à rien, les partis s'impatientaient, le flot montait, et un jour toutes ces petites digues et ces petits contreforts dont se composait leur système tortueux ont été balayés par l'opinion publique qui a dit : Marchons en avant!

C'est à ce moment qu'est arrivé M. le Baron de Beust, et, comme de raison, pour faire le contraire de ce qu'ils avaient fait ou plutôt de ce qu'ils avaient voulu faire, son premier soin a été de tout replacer le plus promptement possible sur le terrain constitutionnel et légal. Le parti réactionnaire et féodal, voyant ses espérances déçues, s'éloigna aussitôt avec fracas, et, comme ce parti comprend presque toute la grande noblesse de Bohême, dont les immenses majorats englobent la province entière, comme il possède les terres, les villages et l'argent, son opposition ne tarda pas à prendre un caractère sérieux.

Voilà, Monsieur le Marquis, le premier noyau de l'opposition de Bohême. L'aristocratie veut être plus royaliste que le Roi.

Cette rupture n'effraya pas le nouveau Ministre des Affaires étrangères. Elle était inévitable et par conséquent prévue.

Le parti féodal s'allia avec le parti slave, et demanda pour la Bohême ce qu'on donnait à la Hongrie.

Or il y a, Votre Excellence le sait, cette différence entre la Hongrie et les autres Provinces de l'Empire, que la Hongrie s'est donnée au sceptre des Habsbourg par un traité synallagmatique qui oblige l'Empereur comme Roi de Hongrie autant que la Hongrie vis-à-vis de son Roi; tandis que la Bohême est tout simplement un ancien Royaume qui a été annexé à l'Empire d'Autriche comme la Carinthie ou toute autre province de la Monarchie. Dans le conflit austro-hongrois, la Hongrie avait raison et l'Autriche avait tort; dans le conflit austro-slave, il n'existe pas de droits à invoquer contre le Gouvernement impérial. Le Gouvernement a pour lui la légalité, et sa résistance est légitime.

L'alliance du parti slave et des féodaux ne peut pas d'ailleurs

être de longue durée, car le programme des Slaves est aussi libéral que celui des Seigneurs de Bohême l'est peu.

D'un autre côté, les Allemands comprennent que les engagements constitutionnels pris par la Couronne en Hongrie lient le Gouvernement et leur assurent de ce côté de la Leitha un traitement analogue. Le nombre des mécontents diminue, les rangs de la ligue s'éclaircissent, et le moment approche où le Reichsrath va probablement, par une sanction populaire, clore cette période provisoire si favorable aux agitations des dissidents.

Il faut considérer les résistances locales de Croatie, la manifestation des Tchèques à Moscou, les agitations de Fiume et des districts frontières, comme les efforts suprêmes d'une opposition qui sent le terrain légal lui manquer sous les pieds. Après avoir reconnu le droit là où il était, le Gouvernement remet entre les mains des assemblées le soin de faire justice des prétentions non justifiées et dont la satisfaction rendrait impossible la vie politique, administrative et industrielle de l'Empire.

Je ne crois pas qu'il faille prendre très au sérieux la soi-disant crainte des Bohêmes d'être abandonnés par la Maison d'Autriche au profit des Hongrois, et de voir un jour le centre politique de la Monarchie se déplacer vers Pesth comme capitale de l'Empire. Ce programme, qui a été exposé pour la première fois par M. de Bismarck comme développement de la pensée qui reléguait l'Autriche hors de l'Allemagne, ne répondrait d'ailleurs ni aux intérêts hongrois, ni aux intérêts allemands, ni aux intérêts slaves des populations de l'Empire. La Hongrie a tout autant besoin du reste de la Monarchie que la Monarchie peut avoir besoin d'elle. Ces Royaumes ou ces provinces de l'Empire d'Autriche, Hongrois, Slaves ou Allemands, ne peuvent pas vivre seuls, de leur vie propre, comme des Républiques indépendantes; leur situation géographique, leurs besoins matériels, les nécessités de leurs industries les obligent à faire partie d'un grand Empire qui recule leurs frontières commerciales et leur donne le bénéfice de ses débouchés. Ils doivent appartenir à quelqu'un. Or la question ainsi posée est pour ainsi dire résolue.

Peuvent-ils rechercher la sujétion prussienne, au moment où la Prusse devient une caserne, où les impôts jadis très mesurés commencent à entrer dans cette voie si connue dont les étapes se

comptent par les sacrifices des contribuables? Peuvent-ils désirer une patrie où la liberté n'a pas encore de place définie, et où le droit ne rencontre qu'un respect intermittent et relatif?

Peuvent-ils demander à la Russie de les couvrir de son égide et de son drapeau? Ils n'y pensent pas sérieusement. N'ont-ils pas la Pologne sous les yeux? Ne savent-ils pas faire la part du vrai et du faux dans ce mélange mal digéré d'absolutisme et de démocratie qui, en réalité, n'offre au citoyen aucune garantie ni pour ses droits ni pour ses libertés ni pour ses intérêts? La Russie n'est pas pour les populations voisines de son territoire ce qu'elle paraît être pour les Gouvernements étrangers. Il y a, si l'on peut se permettre cette métaphore, trois espèces de Russies, une Russie à l'usage de la Diplomatie européenne que nous rencontrons sur le terrain politique, avec laquelle nous traitons volontiers et que Votre Excellence vient de voir à Paris dans tout son éclat; une Russie à l'usage de Saint-Pétersbourg et de l'Empereur Alexandre, qui veut le bien de ses peuples, le cherche dans de certaines limites, et poursuit de bonne foi la solution d'un problème difficile qui consiste à développer les idées libérales à l'ombre du despotisme; il y a enfin la Russie des Russes, le Russie des provinces où ce qui se dit en Europe ou à Saint-Pétersbourg est pour ainsi dire lettre-morte. Là vous chercheriez en vain une idée libérale, une notion de justice, une garantie de droit ou de morale; c'est une administration proconsulaire qui diffère peu de celle des anciens Pachas de l'Orient; c'est là la Russie que les Slaves d'Autriche connaissent et voient de près par-dessus les frontières; et Votre Excellence comprendra que ce spectacle n'est pas assez attrayant pour donner à ces populations le désir d'en devenir les victimes au lieu d'en être les spectateurs.

Le développement rapide et désormais assuré du régime constitutionnel est destiné, selon moi, à mettre un terme assez prochain aux dissentiments des races, surtout si, comme il vient de le faire avec les Polonais, le Gouvernement leur concède largement toutes les satisfactions qui ne sont pas absolument incompatibles avec l'existence politique et administrative de l'Empire.

Au moment où j'écris ces lignes, le Gouvernement impérial est d'accord avec les Hongrois et les Polonais; les Allemands viennent à lui, et les derniers projets de loi présentés à la Chambre lui

IMPRIMERIE NATIONALE.

ont acquis une majorité imposante. Il a la confiance de la nation, et tous les partis, même ses adversaires, savent ce qu'il veut et où il va. Il poursuivra sa route sans se laisser arrêter, et c'est bien certainement le meilleur moyen d'entraîner dans son orbite ceux qui s'en tiennent encore éloignés.

Cet exposé de la situation ne serait pas complet si je n'ajoutais que M. le Baron de Beust tient l'œil ouvert sur les encouragements que la Russie prodigue aux aspirations panslavistes. Il en connaît le but, et n'ignore pas la corrélation qui les rattache aux agitations de l'Orient. Mais, comme je l'ai déjà dit à Votre Excellence, il ne croit pas à la puissance de la Russie; il la tient pour épuisée, ruinée, désorganisée, et incapable d'un grand effort. À la propagande panslaviste, il répondra par la propagande polonaise, et dans tous les cas il est résolu à défendre énergiquement le terrain qu'on paraît vouloir lui contester.

5341. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 92.)

Vienne, 26 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 4 juillet.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 19 de ce mois et au n° 86.

Le Cabinet de Vienne n'a pas été surpris de l'accession de la Bavière à la Convention préliminaire du 4 de ce mois relative à la reconstitution du Zollverein[1]. M. le Baron de Beust, lorsqu'il était Ministre en Saxe, s'était chargé à plusieurs reprises de démontrer lui-même au Gouvernement bavarois qu'en dehors d'une union douanière il n'y avait pas pour la Bavière d'existence commerciale, industrielle et financière possible. L'isolement serait mortel pour ce pays, dans les conditions particulières que lui créent son industrie et sa position géographique. Avec plus de courage, d'habileté et d'intelligence politique, les États du Sud auraient pu s'unir et nouer avec l'Autriche des liens commerciaux

[1] Moustier l'avait annoncée à Gramont dans une dépêche du 19 juin.

qui, sans menacer leur existence politique, auraient pu remplacer ceux qu'ils viennent de contracter avec la Prusse; mais, comme l'a vu Votre Excellence, ils n'ont pu s'entendre sur rien, et le sentiment réciproque de leur faiblesse ne leur a laissé qu'une seule préoccupation, celle de se tromper les uns les autres pour s'arranger chacun de son côté avec la Prusse. On retrouve dans la marche de ces négociations les mêmes allures, les mêmes manœuvres qu'en 1866 pendant la guerre ou après la paix : le Wurtemberg et la Bavière se plaignant l'un de l'autre et paralysant par leur défiance et leur rivalité tous les effets d'une action commune; le Gouvernement badois ici comme toujours jouant le rôle d'un agent prussien travaillant dans le camp allemand. Du moment où il était prévu que les États du Sud ne s'entendaient pas pour constituer sur des bases à eux une union et des alliances douanières, il était certain que tout ce que la Prusse imposait serait accepté. Eût-elle exigé le droit de tenir garnison à Nuremberg que la Bavière eût encore cédé : telle est l'opinion du Président du Conseil. Ce qui se passe aujourd'hui n'est autre chose que le développement logique et nécessaire des succès de la Prusse, et surtout, dit-il, des facilités que le Cabinet de Berlin a rencontrées chez nous. Il paraît croire que, si nous avions encouragé quelque résistance dans le Midi de l'Allemagne, ces encouragements eussent relevé le moral des États qui se courbent aujourd'hui devant la volonté prussienne.

Ce n'est pas là cependant, Monsieur le Marquis, le fond de la pensée du Président du Conseil, et il n'est pas douteux pour moi que, en exprimant, d'ailleurs avec beaucoup de mesure, ces regrets un peu vaguement formulés, son esprit remonte plus haut que les questions douanières dont il s'agit aujourd'hui. Il ne peut pas en effet nous reprocher de ne pas être intervenus par une immixtion intempestive dans des questions purement allemandes et qui touchent aux intérêts matériels des populations germaniques : ses regrets, je le répète, datent de plus loin : c'est une réminiscence, pour lui comme pour d'autres.

Au surplus, le Président du Conseil ne paraît pas croire au succès pratique des combinaisons dont la Convention préliminaire du 4 de ce mois pose les bases. Les Députés que le Sud enverra au Parlement douanier, élus du suffrage universel, membres

officiels d'une Assemblée unitaire, auront dans leur propre pays une situation tellement exceptionnelle qu'il sera difficile de l'accorder avec celle des membres de la Chambre régnicole. De toute façon, cet état de choses ne peut être que transitoire et doit aboutir à l'absorption ou à la rupture. Pour le moment, les Gouvernements, ou, pour parler plus correctement, les Cabinets, sont plus prussiens que les populations, et en Autriche on préfère qu'il soit ainsi, car on y voit les éléments d'une réaction que l'on se réserve d'encourager quand on croira le moment opportun.

A propos du renouvellement du Zollverein, j'ai entretenu M. le Baron de Beust des affaires du Luxembourg, et j'ai fait valoir auprès de lui les considérations politiques qui font désirer que le Grand-Duché puisse entrer dans une union douanière avec la Belgique[1]. Le Président du Conseil partage complètement notre manière de voir à cet égard; il est convaincu que, si le Luxembourg demeure plus longtemps englobé dans la sphère commerciale de la Prusse, il ne tardera pas à lui appartenir, et qu'au contraire il s'en sépare à jamais s'il entre dans la zone belge. Il n'a pas les éléments nécessaires pour se faire une juste idée des véritables intérêts économiques de cette province et vérifier si elle trouverait dans l'union douanière avec la Belgique une compensation équivalente à la différence de revenu douanier qui en résulterait. Dans tous les cas, ne serait-il pas possible de trouver quelque combinaison capable de faire cette compensation et d'empêcher l'accession au Zollverein, dont les conséquences politiques sont faciles à deviner? M. de Beust ne perdra pas une occasion de faire connaître son opinion et ses conseils au Cabinet de La Haye.

Un ancien Ministre du Gouvernement belge, M. Nothomb, de passage à Vienne, m'a entretenu de la même question il y a quelques jours. Il l'envisageait au même point de vue que nous; mais il allait plus loin, et formulait le vœu d'une union douanière entre la France, la Belgique, le Luxembourg, etc., etc., etc., un Zollverein français à côté du Zollverein prussien.

[1] Cf. Moustier à Gramont, 19 mai.

5342. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 495, n° 93.)

Vienne, 26 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 10 juillet.)

[Le Duc de Gramont a reçu le Prince de Serbie[1], qui traversait Vienne pour gagner Gastein, et qui doit, après une saison d'eaux, se rendre à Paris. Ils se sont entretenus des relations de la Serbie avec la Porte et surtout avec l'Autriche.

Avec la Porte, les relations ne laissent plus rien à désirer. La suzeraineté ottomane est désormais purement nominale. Elle protège la Serbie contre les ambitions des autres Puissances et lui permet de s'organiser à l'intérieur. Le Prince estime que la dissolution de l'Empire ottoman serait pour son pays un grand malheur. Il voudrait seulement que la Porte administrât mieux la Bosnie et l'Herzégovine, parce que les peuples de ces deux pays comparent inévitablement leur sort à celui de leurs frères serbes, et que leurs plaintes peuvent créer au Gouvernement serbe de sérieux embarras.]

Les relations de la Serbie avec l'Autriche entrent depuis quelque temps dans une phase nouvelle, et les Serbes ne peuvent méconnaître l'appui et le concours qu'ils ont rencontré à Vienne dans leurs derniers différends avec la Porte; mais il reste encore chez eux quelque trace de l'éloignement que leur a si longtemps inspiré l'ancienne politique traditionnelle du Cabinet de Vienne, qui les avait habitués à toujours rencontrer l'Autriche du côté des Turcs pour aider ceux-ci à refouler toutes les aspirations populaires et nationales des provinces chrétiennes de l'Empire ottoman. On croyait encore à Belgrade qu'il existait à Vienne des arrière-pensées au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine, et ce soupçon tenait en éveil la défiance et la vigilance des Serbes.

J'ai profité de cette occasion pour éclairer le Prince de Serbie sur une situation que je crois connaître; je lui ai dit qu'un des caractères les plus saillants de la nouvelle politique inaugurée

[1] Michel Obrenovitch.

par le Baron de Beust était une appréciation exacte des véritables intérêts de l'Autriche. Ce qu'il voulait empêcher à tout prix était la formation d'une zone slave aux confins de l'Empire et placée sous l'influence directe de la Russie. L'autonomie et l'indépendance virtuelle de la Serbie ne l'effrayaient pas, pourvu que le Gouvernement serbe ne se fît pas l'instrument de la propagande russe; et, quant à la Bosnie et à l'Herzégovine, l'Autriche ne demandait pas mieux que de voir ces provinces obtenir de la Porte une situation analogue à celle de la Serbie, si elles étaient en état de l'accepter et de la maintenir. Si le Cabinet de Vienne ne voyait pas de bon œil le projet, dont on avait parlé, de les réunir à la Serbie, c'est qu'il craignait que cette fusion ne fût le premier pas vers la création de l'État slave ou de la Confédération qu'on rêvait à Pétersbourg, et qui placerait sous l'influence directe de l'Empire russe la Bulgarie, la Moldo-Valachie, la Serbie et ses annexes. En un mot, je croyais que le Prince Michel pouvait compter sur l'appui de l'Autriche aussi longtemps qu'il se maintiendrait dans la liberté de ses alliances et de ses engagements. La suzeraineté de la Porte étant pour le moment le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat, le Cabinet de Vienne en était un défenseur intéressé, et en cela sa politique paraissait s'accorder avec les idées du Prince. Pour le moment, les vues de l'Autriche n'allaient pas plus loin, et l'idée de s'emparer des provinces de Bosnie et d'Herzégovine ne faisait certes pas partie du programme politique du Gouvernement impérial. Quant à ce qui pourrait arriver dans le cas d'une dissolution de l'Empire ottoman, il me paraissait superflu de compliquer la situation actuelle par l'examen des éventualités qui pouvaient en découler, attendu que trois grandes Puissances étaient d'accord pour empêcher cette dissolution et que, dès lors, elle n'était pas à prévoir.

Le Prince de Serbie m'a paru adhérer à cette manière de voir, et l'ensemble de son langage est de nature à me faire croire qu'il en apprécie la portée.

5343. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 495.)

Vienne, 26 juin 1867.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 19[1], et je vais dès demain me rendre à Carlsbad. Je suppose qu'il entrera dans vos convenances que je fasse en cette occasion ce que j'ai l'habitude de faire depuis cinq ans, c'est-à-dire que je garde la gestion des affaires de mon Ambassade, qu'il me serait difficile de céder à un Chargé d'Affaires, attendu que je ne sors pas d'Autriche; cependant, pour éviter des retards en cas d'urgence, je dirai à M. de Faverney d'écrire directement, s'il y a lieu, à la Direction politique et au Cabinet.

Au surplus, je crois que nous entrons dans une phase de repos relatif. Nous avons fait à Constantinople notre démarche, à laquelle le Cabinet de Vienne s'est réuni assez convenablement; je ne crois pas qu'il en sorte grand chose, et bien certainement les Russes ne s'arrêteront pas là. Je vous avoue que je ne vois pas l'avenir couleur de rose, et je crois qu'il faut nous observer et nous préparer.

L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche comptent maintenant partir le 28 juillet pour Paris; on attend ici dans quelques jours le Prince Humbert, qui sera fort bien reçu; puis viendra la Jarretière, qui est envoyée avec pompe et cérémonie d'investiture par la Reine à l'Empereur François-Joseph afin de le forcer à aller à Londres après être venu à Paris, ce que ni l'Empereur ni l'Impératrice ne désirent faire à cause du retour : ils ne veulent pas passer par la Prusse, et cela se conçoit. Après la Jarretière doit venir le Sultan, qui s'est fait annoncer, de sorte que le mois de juillet sera bien rempli, et la visite de la Cour d'Autriche se trouvera tout naturellement placée dans la première quinzaine d'août, ce qui, je le pense, arrangera assez l'Empereur et l'Impératrice[2].

En ce qui me concerne, je n'ai pas besoin de vous dire que je serai tout à votre disposition si vous croyez que certaines affaires

[1] Sans doute une lettre particulière, qui n'a pas été conservée.

[2] Cf. Moustier à Gramont, télégramme, 19 juin.

peuvent rendre ma présence utile pendant le séjour de la Cour d'Autriche et de M. de Beust; mais j'attendrai pour venir que vous me le fassiez savoir, car, s'il ne s'agit que de fêtes et de cérémonies, un uniforme brodé en vaut un autre.

[Le Duc de Gramont termine par quelques mots sur les affaires mexicaines.]

5344. Le Marquis de Moustier à Rothan, Consul général à Francfort. (Minute. Prusse, Francfort, 2, n° 6.)

Paris, 27 juin 1867.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 22 juin sous le n° 63. Vous y résumez les modifications apportées par le protocole du 18 de ce mois à la Convention préliminaire conclue entre la Prusse et les États de l'Allemagne méridionale pour la réorganisation des pouvoirs constitutifs de l'Union douanière.

Vous faites suivre ces détails d'appréciations tendant à établir qu'il y aurait dans les changements dont il s'agit une concession sérieuse à la politique bavaroise, un succès relatif pour les Cours du Sud, et un résultat favorable à notre influence. Je voudrais pouvoir partager votre impression à cet égard. Mais le texte même de la Convention et du protocole du 18 juin[1], que vous trouverez ci-annexés, ne me permettent pas de considérer sous le même point de vue l'issue de la négociation. La concession faite en dernier lieu par la Prusse n'est-elle pas en définitive plus apparente que réelle? Ce qui est grave pour l'avenir des États situés en deçà du Mein, c'est la formation d'un Parlement douanier unitaire dans lequel les populations se feront directement représenter. Ce Parlement, je le sais, aura une existence distincte; il doit déterminer lui-même son règlement et nommer son bureau, qui ne sera pas nécessairement celui du Parlement du Nord. Mais de pareilles précautions ne sont que de faibles garanties, et ne suffira-t-il pas d'un incident, toujours bien facile à faire naître dans une Assemblée élective aussi nombreuse, pour donner à des

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 13-15.

discussions d'abord économiques et commerciales un caractère politique?

Cette combinaison me paraît donc pleine de périls. Je fais connaître notre opinion aux Ministres de l'Empereur près des Cours de l'Allemagne méridionale[1], et je vous envoie ci-annexée pour votre information la copie de la dépêche que je leur adresse. J'y joins un rapport de M. le Marquis de Châteaurenard en date du 23. Vous verrez que M. de Varnbüler lui-même, qui s'est montré si favorable aux vues du Cabinet de Berlin dans cette négociation, ne se méprend pas sur la nature des dernières concessions de la Prusse, et que, dans son entretien avec le Ministre de Sa Majesté à Stuttgart, il n'a que faiblement essayé d'amoindrir la portée politique des actes qui vont reconstituer l'Union douanière.

5345. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 741, n° 74.)

Paris, 27 juin 1867.

Vous m'avez rendu compte d'une conversation que vous avez eue avec M. l'Ambassadeur de Prusse à Londres à propos de l'insertion de votre dépêche du 28 mars[2] dans le recueil de documents diplomatiques communiqué par mon Département au Sénat et au Corps législatif. M. le Comte de Bernstorff vous a témoigné à ce sujet des susceptibilités que vous vous êtes empressé de calmer. Vous l'avez fait dans des termes que j'approuve entièrement. En me rendant compte du langage tenu par M. de Bernstorff à Lord Stanley, vous n'avez nullement entendu mettre directement en cause la personne de l'Ambassadeur de Prusse en Angleterre, et, en publiant votre dépêche, nous n'avons point eu certainement la pensée de lui attribuer une autre attitude que celle que lui prescrivait à ce moment la politique du Cabinet de Berlin. Je regretterais donc qu'il ait pu se méprendre sur nos intentions à cet égard. Je me plais d'ailleurs à reconnaître que M. le Comte

[1] Dépêche de même date. Voir ci-dessous.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 23 juin, n° 149.

de Bernstorff, dans le cours des dernières négociations et notamment pendant les délibérations de la Conférence de Londres, s'est toujours montré animé du désir de faciliter autant qu'il était en lui l'œuvre de conciliation à laquelle il était appelé à concourir. Je vous autorise, si vous le jugez utile, à lui en donner l'assurance en mon nom.

5346. Le Marquis de Moustier aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Stuttgart, Munich et Carlsruhe[1]. (Minute. Wurtemberg, 87, n° 14.)

Paris, 27 juin 1867.

Nous connaissons aujourd'hui toutes les phases des négociations suivies entre le Cabinet de Berlin et les États du Sud pour la reconstitution du Zollverein[2], et nous pouvons en apprécier les résultats, consignés dans la Convention du 4 juin et dans le protocole additionnel signé le 18 du même mois entre la Prusse et la Bavière. Sans méconnaître la valeur, d'ailleurs toute relative, des concessions obtenues au dernier moment par la Cour de Munich, nous ne saurions nous faire illusion sur la portée essentiellement politique du nouveau pacte commercial, et sur l'influence que les arrangements intervenus paraissent de nature à exercer sur l'avenir de l'Allemagne méridionale. Ce résultat était trop facile à prévoir pour que nous ne soyons pas autorisés à le considérer comme prémédité. Il eût été aisé, tout en attribuant une part plus large aux États du Sud dans les délibérations du conseil commercial, de trouver une combinaison qui maintînt à l'autorité administrative commune pour toute l'Union douanière allemande le caractère purement économique qu'elle avait toujours conservé sous le régime antérieur, et ne présentât pas, pour l'autonomie des pays situés au Midi de la ligne du Mein, les dangers dont les menace le système qui a prévalu.

Nous ne pouvons donc nous dissimuler que la volonté des Gou-

(1) La dépêche ne fut envoyée à Carlsruhe que le 4 juillet.

(2) Cf. de Ring, 4 juin; télégramme, 17 juin; 19 juin, n° 160; des Méloizes, 5 et 8 juin; Cadore, 13, 19, 20 et 25 juin; Châteaurenard, 8, 11, 14, 19, 23 juin; Montgascon, 12 juin; Rothan, 9, 15 juin.

vernements du Sud ne soit pour beaucoup dans la situation qui leur est créée. C'est un pas de plus dans la voie de dépendance où ils se sont engagés spontanément au lendemain même de la paix, qui leur permettait de s'organiser en un groupe autonome. En signant les traités secrets qui confèrent à la Prusse, en cas de guerre, le commandement de toutes leurs forces militaires, ils avaient déjà aliéné la plus importante de leurs prérogatives souveraines. La Convention douanière engage de plus en plus leur indépendance et peut achever de les mettre à l'entière discrétion du Cabinet de Berlin.

Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse quand nous voyons les Gouvernements du Sud, oubliant toutes les traditions de leur passé, toutes les conditions de leur existence nationale, aller au-devant de certaines aspirations, et se justifier à leurs propres yeux de ce sacrifice par des considérations d'intérêt matériel dont la logique peut conduire à une complète médiatisation. Nous avons constaté avec regret l'inutilité des résistances partielles qui se sont produites; mais, ce qui nous a peut-être le plus péniblement surpris dans ces négociations, c'est que les Ministres chargés de les conduire n'aient pas été frappés de périls qui leur étaient signalés par l'opinion publique, et qu'ils se soient prêtés à des arrangements dont le résultat, après les traités du mois d'août dernier, consacre un nouvel empiètement sur les droits des Souverains.

5347. Le Comte de La Rochefoucauld, Chargé d'Affaires à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 41.)

Darmstadt, 27 juin 1867.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

[La Chambre haute vient de repousser une motion de la Chambre basse tendant à inviter le Gouvernement grand-ducal à ouvrir immédiatement des négociations en vue de s'entendre avec les autres États du Sud pour entrer ensemble dans la Confédération du Nord.]

La Hesse n'entrera qu'à son heure dans la Confédération du

Nord, à moins que la Prusse ne reprenne à son égard l'attitude menaçante qui lui était familière avant les Conférences de Londres et tandis qu'elle savait la France militairement désorganisée.

5348. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig. Saxe, 143, n° 71.)

Dresde, 27 juin 1867.
(Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

Lors des négociations avec les États du Sud, pour qu'ils pussent continuer à faire partie du Zollverein, M. de Bismarck aurait à plusieurs reprises déclaré de la manière la plus formelle qu'il n'avait nullement l'intention de jamais forcer le Midi à faire partie de la Confédération du Nord; que la Prusse trouvait de suffisantes garanties dans les liens que devaient créer entre les deux fractions de l'Allemagne les traités militaires déjà existants et la convention commerciale qu'il s'agissait de signer. M. de Bismarck, en accentuant d'une manière assez énergique ces déclarations, avait, au dire de M. de Friesen, en vue de satisfaire et de rassurer l'Empereur Alexandre. Ce Souverain aurait en effet, selon le Ministre saxon, appelé la très sérieuse attention du Premier Ministre de Prusse sur la nécessité d'éviter avec soin tout ce qui pourrait être de nature à éveiller les soupçons et les méfiances de la France. M. de Bismarck, ajoutait M. de Friesen, peut, sans crainte de compromettre l'avenir, prendre tous les engagements qu'on exigera de lui pour rassurer l'Europe contre ses ambitions. La situation déjà créée par les soins de cet homme d'État serait telle que, dans un temps donné, l'accession du Midi au Nord se trouverait forcément un fait consommé. A ce sujet, Monsieur le Marquis, les journaux ont dit et *la Diplomatie du Midi répète avec une certaine affectation* que M. de Bismarck, lors de son séjour à Paris, aurait déclaré qu'aucune puissance humaine ne pouvait empêcher cette accession de s'accomplir.

[M. de Friesen estime que les concessions faites à la Bavière n'ont aucune portée réelle. — Affaires diverses.]

5349. Le Marquis de Moustier à Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 371, n° 118.)

Paris, 28 juin 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse à Outrey une copie de la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne en date du 22 juin, et attire son attention sur le projet du Gouvernement russe d'envoyer dans les eaux crétoises des bâtiments de guerre pour recueillir les fugitifs.]

En déclarant que tel serait, le cas échéant, le parti auquel s'arrêterait vraisemblablement le Cabinet de Saint-Péterbourg, M. de Brunnow a fait entendre que ce plan de conduite, exposé par M. le Prince Gortchakoff durant son séjour à Paris, avait obtenu notre adhésion (1), du moins dans une certaine mesure. Vous trouverez ci-annexée ma réponse à M. le Prince de La Tour d'Auvergne (2). Tout en faisant nos réserves sur la question d'opportunité, avec le Vice-Chancelier de Russie nous ne pouvions nous dissimuler que, si la Porte se refusait à admettre l'enquête, il serait très difficile, sinon impossible, aux Puissances chrétiennes de ne pas prendre en sérieuse considération les calamités qui résultent pour les populations candiotes de la continuation de la lutte que nous avons conseillé de suspendre. Sans vouloir nous prononcer à cet égard avant de connaître l'accueil qui sera fait à la communication identique (3) des Cabinets, nous n'avons donc pas cru devoir décliner d'une manière absolue la combinaison suggérée par le Prince Gortchakoff.

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, [6] juin.

(2) Moustier avait répondu le 27 juin à la dépêche de La Tour d'Auvergne du 22. Il se plaisait à voir dans les appréciations de Stanley sur les affaires de Crète «un pas de plus vers l'entente complète» que le Gouvernement impérial désirait établir entre les Cabinets de Paris et de Londres au sujet des affaires d'Orient. Quant à la suggestion de Brunnow, Moustier indiquait qu'il n'avait pas cru devoir la repousser en principe, et que l'Empereur, consulté, ne l'avait pas «écartée d'une manière absolue». (Angleterre, 741.)

(3) La lettre circulaire de Fuad Pacha, en date du 20 juin, ne fut connue de Moustier que le 3 juillet.

5350. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 151.)

Londres, 28 juin 1867.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 15 juillet.)

J'ai exposé brièvement à Votre Excellence, dans un de mes derniers rapports, le point de vue auquel M. l'Ambassadeur de Russie comptait désormais se placer vis-à-vis de Lord Stanley dans la question de Crète[1]. M. le Baron de Brunnow a eu avant-hier avec le Principal Secrétaire d'Etat de la Reine une entrevue dans laquelle il a développé ses idées, en ajoutant que la condition sous laquelle la Porte annonçait consentir à l'enquête, c'est-à-dire l'expulsion préalable des volontaires grecs de l'île de Crète, lui paraissait impossible à réaliser et rendait dès lors, suivant lui, complètement illusoire cette concession. Lord Stanley n'aurait pas nié que la condition mise par la Porte à son consentement à l'enquête ne fût d'une application difficile. Il aurait d'ailleurs remercié l'Ambassadeur de Russie de la franchise de ses explications, en constatant en même temps que, s'il y avait entre les Cabinets de Pétersbourg et de Londres divergence d'opinions, il n'y aurait pas de malentendu. M. le Baron de Brunnow aurait constaté de son côté qu'il ne pourrait y avoir non plus, de la part de l'Angleterre, aucune raison légitime d'opposition. Il a été convenu que M. l'Ambassadeur de Russie résumerait dans un mémorandum qu'il a remis hier au Principal Secrétaire d'État les idées qu'il avait développées. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie de cette pièce[2], qui m'a été confidentiellement communiquée par M. le Baron de Brunnow, à l'obligeance duquel je dois également les informations contenues dans cette dépêche.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 22 juin.
[2] La copie est jointe à la dépêche.

5351. Le Marquis de Moustier à Baudin, Ministre à La Haye.
(Orig. Pays-Bas, 666, n° [1].)

Paris, 29 juin 1867.

Vous m'avez rendu compte dans votre dépêche du 25 sous le n° 30 de l'impression produite autour de vous par la publication des documents diplomatiques que le Gouvernement de l'Empereur a récemment présentés aux grands Corps de l'État. Vous faites remarquer que le Ministère néerlandais se montre surtout préoccupé de la dépêche du 27 février où j'ai résumé la communication en date du 20 laissée entre mes mains par M. le Ministre des Pays-Bas à Paris. Il allègue le caractère confidentiel de cette communication, et laisse à M. Lightenvelt l'entière responsabilité de la remise qui m'en a été faite.

Vous savez mieux que personne le point de départ et les incidents de cette négociation, et vous n'ignorez pas l'intérêt essentiel que nous attachions à ce qu'elle conservât jusqu'à la fin le caractère le plus confidentiel. Nous nous étions dans ce but entourés de toutes les précautions, persuadés que le succès dépendait surtout du secret qui serait gardé. Nous avions les plus sérieuses raisons de croire que la difficulté était bien moins dans le fond même de la question sur laquelle l'accord s'est en effet promptement établi entre l'Empereur des Français et le Roi des Pays-Bas que dans la forme sous laquelle elle serait présentée à Berlin, où nous avions à tenir compte de certaines susceptibilités plus ou moins légitimes, mais dans tous les cas très réelles. Nous avions trop d'intérêt, je le répète, à ce que l'affaire fût traitée jusqu'au bout par les voies confidentielles pour ne pas considérer cette manière de procéder comme étant de la plus haute importance pour nous. Aussi n'est-ce pas nous qui nous sommes écartés de la règle que nous nous étions tracée et dont nous avions si instamment recommandé l'observation à la Cour de La Haye. La négociation engagée entre le Gouvernement des Pays-Bas et nous s'est trouvée divulguée prématurément par la démarche du Roi Grand-Duc auprès du Roi de Prusse. Il en est résulté une crise qui a failli compro-

[1] En tête, note à l'encre : «Non expédiée.»

mettre le maintien de la paix, et nous avons été mis dans la nécessité de nous défendre devant l'opinion publique. Mais, en faisant connaître de quelle manière nous avons été amenés à entrer en pourparlers avec le Cabinet néerlandais, nous avons gardé envers lui tous les ménagements possibles. Nous nous sommes bornés à donner la substance de la dépêche du 20 février, en l'atténuant autant qu'il a dépendu de nous, et en laissant entièrement de côté les accusations si précises et si vives dirigées contre la Prusse.

Au surplus, nous ne révélions aucun secret lorsque nous parlions de ce document. Ainsi que le dit M. le Comte de Zuylen dans le dernier paragraphe, la même communication a été adressée à Londres. Je crois pouvoir induire de ce qui m'est revenu au mois de mars à ce sujet, qu'elle a été également remise en copie au Principal Secrétaire d'État de la Reine, et que M. de Zuylen en a au moins indiqué le sens à l'Agent d'Autriche à La Haye. En présence des graves embarras que nous a suscités la résolution du Roi de donner un caractère officiel aux négociations strictement confidentielles ouvertes avec nous sur la cession du Luxembourg, nous ne faisions qu'user d'un droit en rappelant la démarche qui a provoqué ces confidences mutuelles. Nous avons la persuasion d'avoir apporté dans le choix de nos documents toute la mesure que nous inspirent les sentiments de bienveillance dont nous sommes animés à l'égard du Cabinet de La Haye; et il nous saura gré, je l'espère, de n'avoir relevé que les circonstances absolument indispensables pour présenter sous son véritable jour la conduite du Gouvernement de l'Empereur.

5352. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier.
(Orig. Danemark, 251, n° 50.)

Copenhague, 29 juin 1867.
(Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 10 juillet.)

[Le Comte Frijs est heureux que le Marquis de Moustier, dans ses conversations avec le Comte de Moltke-Hvitfeld, ait approuvé sa réponse aux propositions prussiennes. Il aura soin de suivre le sage conseil du Cabinet des Tuileries, et d'éviter, dans sa pro-

chaine communication à Berlin, de se donner l'apparence de rompre les négociations. Il remercie le Marquis de Moustier de son intention d'écrire à Londres et à Saint-Pétersbourg «pour agir, par voie indirecte, sur les déterminations de la Prusse[1]».

Les dispositions de l'Empereur d'Autriche et de M. de Beust sont favorables au Danemark. Le Comte Frijs attend beaucoup plus de leur intervention que de celle du Prince Gortchakoff. Il serait reconnaissant au Marquis de Moustier s'il voulait contribuer à maintenir le Comte de Beust dans la bonne voie où il s'est engagé.]

Le droit, incontestablement, est du côté du Danemark; cependant on ne peut qu'appréhender que la Prusse ne revienne pas sur une résolution, qu'elle n'a pas, il est vrai, annoncée officiellement, mais qui résulte invinciblement de l'ensemble de sa conduite.

D'autre part, la publication irrégulière de la note prussienne du 18 juin, dans la presse officieuse de Berlin, est, à mon avis, un témoignage assez significatif des dispositions de la Prusse, et confirme la crainte que, en revenant avec une nouvelle insistance sur les garanties, M. de Bismarck n'ait voulu autre chose que de se créer, par le refus du Danemark d'y souscrire, un prétexte de limiter le plus possible l'étendue du territoire qu'il entend restituer au Danemark. Par cette publication, en effet, M. de Bismarck intéresse à sa politique le patriotisme allemand, si âpre à la curée, et abrite, suivant son habitude, l'impuissance de son bon vouloir personnel, qu'il se plaît dans toutes les questions à faire sonner bien haut, derrière les exigences du sentiment national.

[Le Cabinet de Copenhague s'attache néanmoins à l'espoir que Düppel et Alsen lui seront restitués, et il aime à compter à cet égard sur l'appui des grandes Puissances, en particulier sur celui du Gouvernement de l'Empereur.]

[1] Cf. p. 282, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

JUILLET 1867.

1er juillet...... La Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord entre en vigueur. — Retour du Tsar Alexandre II à Saint-Pétersbourg.

6 juillet....... Arrivée du Roi de Prusse à Ems.

8 juillet....... Signature à Berlin de la convention douanière consacrant les négociations inaugurées par la convention du 4 juin.

8-17 juillet.... Séjour du Roi de Wurtemberg à Paris.

10 juillet...... Italie : Déclarations de Rattazzi, et discours du Ministre de l'Instruction publique Coppino sur la question romaine à la Chambre des Députés, à propos de la discussion de la loi sur la liquidation des biens ecclésiastiques.

11 juillet..... Le Sultan quitte Paris.

12-23 juillet... Séjour du Sultan en Angleterre.

14 juillet...... Nomination de Bismarck comme Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

17-31 juillet... Mission du Général Dumont à Rome.

20-juillet-11 août Séjour du Roi et de la Reine de Portugal à Paris.

21-29 juillet... Séjour du Roi de Bavière à Paris.

21-28 juillet... Visite de l'Impératrice Eugénie à la Reine Victoria à Osborne.

22 juillet...... Italie : Interpellations à la Chambre des Députés sur la mission du Général Dumont et sur la question romaine. Discours de Rattazzi.

24 juillet...... Visite du Sultan au Roi de Prusse à Coblenz.

27 juillet...... Note du *Moniteur* sur l'attitude du Gouvernement impérial dans la question du Sleswig. — Visite du Sultan à l'Empereur d'Autriche à Vienne.

31 juillet...... Italie : Nouvelle interpellation sur la mission du Général Dumont.

5353. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse. Francfort, 2, n° 67[1].)

Francfort, 1er juillet 1867.
(Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

M. de Bismarck, avant de partir pour la campagne[2], a jugé à propos de s'expliquer avec ses Agents sur les points les plus importants de sa politique; car il tient à ce que partout leur langage soit uniforme, et qu'ils n'émettent aucune appréciation dissonante ou contradictoire, dans un moment où sa pensée donne lieu aux interprétations les plus diverses.

On a bien voulu me communiquer les instructions qu'il a adressées à son Représentant à Carlsruhe, et j'ai pu constater que, si la forme en était rapide et négligée, elles ne craignaient pas d'aborder avec la netteté qui est inhérente au caractère de M. de Bismarck les questions les plus délicates.

Elles engagent le Comte de Flemming, en réponse à ses communications, à mettre le Cabinet de Carlsruhe aux trousses des mécontents du Brisgau qui, dans un sentiment hostile à la Prusse, se seraient coalisés avec les ultramontains et les radicaux du Wurtemberg; elles n'attachent aucune importance aux sympathies françaises qui, d'après les rapports de cet Agent, se manifesteraient à Kehl; mais elles lui enjoignent d'avoir l'œil toujours ouvert sur Strasbourg, où les approvisionnements et les armements n'auraient pas cessé.

Il importe, ajoutent-elles, de surveiller la France avec vigilance, mais sans parti pris de voir en noir (ohne Schwarzseherei), car M. de Bismarck soupçonne l'action française derrière l'attitude si étrangement résolue du Cabinet de Copenhague[3], et, d'autre part, les impressions qu'il a rapportées de Paris ne se sont pas encore effacées. Il y a trouvé cependant dans les cercles officiels l'accueil le plus aimable; mais ce qui l'a frappé, c'est une certaine réserve laissant percer une secrète irritation.

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»
[2] Cf. p. 303, note 1.
[3] Cf. Dotézac, 29 juin.

Le Comte de Flemming pourra s'assurer du reste, lorsque le Conseiller de Légation de Koening (un Diplomate danois sans doute) arrivera à Bade, de ce qui en est de l'influence qu'exercerait la diplomatie française à Copenhague.

Quant à notre Parlement douanier, dit la lettre du Ministre des Affaires étrangères à son Envoyé dans le Grand-Duché, faites entendre aux Représentants étrangers et dans vos entretiens particuliers qu'il ne s'agit que de consacrer sur une base nouvelle une union qui date de loin, et que des combinaisons politiques sont entièrement étrangères à l'arrangement qui est intervenu; mais ne cessez pas d'indiquer combien se développent de plus en plus les aspirations vers l'unité, et combien ces tendances nationales sont légitimes; exprimez-vous avec modération sur ce point, mais résolument; les occasions ne sauraient vous faire défaut en ce moment à Bade.

La dernière partie de ces instructions offre un intérêt tout particulier, car le Premier Ministre ne craint pas, dans ses épanchements confidentiels, de révéler ses pensées politiques les plus intimes.

Je suis très opposé à la guerre, dit-il, car je ne vois pas l'avantage que la Prusse pourrait en retirer dans les circonstances actuelles. Mais rien ne me décidera à subordonner, en quoi que ce soit, le but de ma vie et la grandeur de la Prusse à des craintes mesquines et à des considérations extérieures. Les demandes danoises me trouveront équitable, mais je n'en suis pas à devoir me laisser arracher (abtrotzen) quelque chose, bien que je n'aie pas envie d'aboutir à des conséquences extrêmes. Nous arriverons, je l'espère, à une entente par la voie des négociations, car je veux dans cette affaire tenir compte à tous égards du Cabinet français, ne serait-ce qu'en vue des interpellations qui ne sauraient tarder. Je publierai d'ailleurs mes dépêches avec Copenhague afin de sonder l'opinion de la diplomatie, le sentiment du peuple et le jugement de la presse.

Ces instructions tombées de la plume de M. de Bismarck, peu d'instants avant son départ pour la campagne, me paraissent être l'expression sincère des sentiments qui président aujourd'hui à sa politique. Si la Prusse, il n'y a pas longtemps, a pu désirer et même poursuivre la guerre, le Président du Conseil ne craint pas

de reconnaître que, dans les circonstances actuelles, elle serait désavantageuse pour son pays; sans la redouter, il a cependant l'œil ouvert sur nos préparatifs, il les suit avec inquiétude, et veut tout savoir, car il redoute que les passions qu'il a entrevues à Paris dans les cercles les plus élevés, à travers l'accueil le plus courtois, ne finissent par l'emporter. Dans une situation aussi périlleuse, voyant l'orage s'élever au loin, il évitera avec soin tout ce qui pourrait exciter nos susceptibilités; ses journaux nous seront sympathiques, dédaignant les attaques de la presse française; c'est au désir qu'il a de nous satisfaire que le Danemark devra une rectification de frontières équitable, et c'est par condescendance pour nous qu'il a exclu de ses arrangements avec le Midi toute combinaison politique. Ayant atteint l'unité commerciale et militaire, il n'entend ni franchir ni combler le Mein. Il se consacrera tout entier à l'organisation de la Confédération du Nord. Mais si, un jour, cette œuvre étant achevée, — et c'est précisément ce qui éveille et autorise les défiances de la France, — la volonté souveraine du peuple, supérieure aux clauses du droit international, devait protester contre ces restrictions, il ne réagirait pas contre cette tendance nationale, et il ne subordonnerait pas à des craintes mesquines et à des considérations extérieures le but constant de sa vie et la grandeur de la Prusse.

Votre Excellence sera du reste à même de juger par le texte et la traduction de la lettre de M. de Bismarck, que j'ai l'honneur de lui transmettre ci-joints, si j'ai bien saisi l'esprit des directions qu'elle renferme. Elle trouvera également joint à ma dépêche un extrait d'un article de la *Correspondance semi-officielle de Berlin*, en date du 22 juin, définissant les liens entre la Prusse et le Midi de l'Allemagne.

5354. Annexe à la dépêche de Francfort du 1er juillet, n° 67. (Traduction. Prusse, Francfort, 2.)

Lettre confidentielle du Comte de Bismarck au Comte de Flemming.

Berlin, 20 juin 1867.

Votre dépêche n° 70 est pleine d'intérêt, et j'ai particulièrement soumis au Roi votre rapport sur les dispositions peu sympa-

thiques qu'on nous témoigne dans le Brisgau. Je crois devoir à cet égard vous recommander une surveillance d'autant plus grande que M. de Rosenberg écrit, ainsi que vous le verrez par la dépêche ci-jointe, que le parti catholique et le parti radical en Wurtemberg, mécontents de la prépondérance de la Prusse, seraient de connivence avec les partis qui, dans le Brisgau, nous sont hostiles. Je vous autorise à ne pas cesser de signaler ces tendances au Ministère grand-ducal, et d'éveiller sur ces menées toute sa surveillance.

Quant à vos communications au sujet des sympathies françaises qui se manifesteraient à Kehl, je n'y attache pas grande importance; ce sont des symptômes qu'il n'est pas rare de constater dans les villes frontières.

Je ne vous en recommande pas moins d'avoir l'œil sur Strasbourg, et d'y surveiller les armements; car il me revient qu'on y continuerait sans désemparer les approvisionnements et les travaux.

La nouvelle phase dans laquelle est entrée la question danoise, et qui nous vaut de la part du Cabinet de Copenhague une attitude résolue qui a lieu de nous surprendre, nous impose le devoir de nous préoccuper de la France, et d'exercer sur elle toute notre vigilance, sans tomber toutefois dans l'exagération (ohne Schwarzseherei).

Malgré l'accueil des plus aimables dont nous avons été l'objet à Paris, je n'ai pu me dissimuler que dans les cercles officiels on nous a marqué une certaine réserve (eine gewisse Gemessenheit) laissant percer une irritabilité latente (eine innere Gereizheit).

L'influence française serait prépondérante en ce moment à Copenhague, d'après les informations qui me sont arrivées récemment. Le Conseiller de Légation de Kœning devant aller prochainement à Bade, vous le verrez sans doute, et vous saurez me dire ce qui en est.

Quant à notre Parlement douanier, faites entendre aux Représentants étrangers et dans vos entretiens particuliers qu'il ne s'agit que de consacrer sur une base nouvelle une union qui date de loin, et que des combinaisons politiques sont entièrement étrangères à l'arrangement qui est intervenu; mais ne cessez pas d'indiquer combien se développent de plus en plus les aspirations

vers l'unité, et combien ces tendances nationales sont légitimes. Exprimez-vous avec modération, mais résolument; les occasions ne vous feront pas défaut en ce moment à Bade.

Je suis très résolument opposé à la guerre, car je ne vois pas l'avantage que la Prusse pourrait en retirer dans les circonstances actuelles. Mais rien ne me décidera à subordonner, ne fût-ce que de l'épaisseur d'un cheveu (nur um ein Haarbreit), la grandeur de la Prusse à des craintes mesquines ou à des considérations extérieures. Les demandes danoises me trouveront équitable, mais je n'en suis pas à me laisser arracher (abtrotzen) quelque chose, bien que je n'aie pas envie d'aboutir à des conséquences plus sérieuses. Nous arriverons, je l'espère, à une entente par la voie des négociations; car, j'entends dans cette affaire donner satisfaction à tous les points de vue au Cabinet français, ne serait-ce qu'en vue des interpellations qui ne sauraient tarder. Je publierai d'ailleurs mes dépêches avec Copenhague, afin de sonder l'opinion de la diplomatie, le sentiment du peuple et le jugement de la presse.

5355. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 243, n° 49.)

Munich, 1er juillet 1867.
(Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 5 juillet.)

[La presse bavaroise se montre en général favorable à la reconstitution du Zollverein et approuve la conduite du Gouvernement. L'opinion des journaux peut se résumer dans l'argumentation de la *Gazette d'Augsbourg*, qui affirme que les événements avaient placé les États du Midi dans cette alternative : ou sortir du Zollverein, ou accepter les conditions prussiennes. Seul le *Volksbote* entre vigoureusement en campagne contre la Convention du 4 juin et accuse le Gouvernement de livrer le pays à la Prusse.]

Je dois dire à ce propos à Votre Excellence que le Prince de Hohenlohe m'a paru, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de le voir, presque complètement rassuré sur ces éventualités, par suite des dispositions manifestées par le Gouvernement prussien, qui s'est engagé formellement vis-à-vis de lui à ne pas tolérer que le

Parlement douanier franchisse la limite posée à ses attributions. Les assurances verbales qu'il avait reçues pendant son séjour à Berlin à cet égard[1] lui ont été confirmées depuis, d'une manière plus positive et plus officielle, par une dépêche dont M. le Ministre de Prusse a été chargé de lui donner lecture.

Le langage que m'a tenu à moi-même M. le Baron de Werthern est entièrement d'accord avec ces déclarations : «Nous repoussons très hautement, m'a-t-il dit, toute pensée d'absorption des États du Midi; bien loin de la désirer ou de chercher à porter atteinte à l'autorité du Roi, nous avons au contraire intérêt à ce qu'il y ait en Bavière un Gouvernement fort, capable de résister au mouvement démocratique, de manière à éviter des complications intérieures qui nous causeraient de grands embarras.»

[Mort du Prince de Tour et Taxis.]

5356. Le Marquis de Moustier au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Confidentielle. Orig. Bavière, 243, n° 17.)

Paris, 2 juillet 1867.

Les arrangements qui viennent d'être conclus entre la Prusse et les États du Sud de l'Allemagne pour la reconstitution du Zollverein, et sur lesquels je vous ai fait connaître notre opinion dans ma dépêche antérieure[2], ont ramené naturellement notre pensée vers les actes secrets du mois d'août dernier par lesquels les Cabinets de Stuttgart, de Munich et de Carlsruhe ont consenti à cette première aliénation de souveraineté. Ces actes ont été le point de départ d'une politique dont la conséquence serait, dans un temps rapproché, de subordonner entièrement les Cours du Midi à celle de Berlin, et, en présence des progrès considérables que l'hégémonie prussienne ne cesse de faire en deçà du Mein, nous nous demandons, sans pouvoir nous l'expliquer, par quelle nécessité inconnue de nous la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-

[1] Cf. la note de Hohenlohe sur la conférence du 3 juin dans *Mémoires*, t. Ier, p. 321-324.

[2] Cf. Moustier aux Agents diplomatiques..., 27 juin.

Duché de Bade ont été conduits à signer des traités qui dépouillent leurs Souverains au profit de la Prusse du droit de commander leurs armées en temps de guerre.

En me reportant à l'époque de ces négociations, je suis frappé des diverses circonstances qui devaient, ce semble, détourner les Cabinets d'un semblable abandon de leurs intérêts et de leurs droits.

Tout le monde sait que le projet de préliminaires de paix présenté par nous à l'acceptation des deux grandes Puissances belligérantes à Nikolsbourg posait en principe que ces États conserveraient leur indépendance internationale. La France ne méconnaissait pas les liens qui avaient précédemment existé entre les différents peuples allemands et l'importance que pouvait avoir pour eux l'établissement de rapports nouveaux; mais ces relations devaient être, selon nous, librement réglées, et nous avions réservé à cet égard aux Gouvernements du Midi de l'Allemagne la plénitude de leurs droits. Ces dispositions avaient été reproduites dans l'acte de Nikolsbourg, signé le 26 juillet; personne ne doutait qu'elles ne fussent consacrées par le traité qui allait être conclu à Prague. Cependant, c'est à la suite des préliminaires du 26 juillet, et pendant les négociations définitives entre l'Autriche et la Prusse, que les trois Cabinets du Midi ont successivement souscrit aux conventions secrètes qui livrent le commandement de leurs armées au Roi de Prusse et asservissent leur politique à celle de cette Puissance en cas de guerre.

Je comprends d'autant moins la conduite de leurs négociateurs dans cette circonstance que, à la même époque, la Bavière et le Wurtemberg sollicitaient et obtenaient l'appui du Gouvernement de l'Empereur auprès du cabinet de Berlin. Outre le concours que nous lui prêtions, le Wurtemberg avait celui de la Russie, qui ne lui a pas été non plus inutile. A la réception de la lettre du Roi Louis, remise à l'Empereur le 7 août par M. le Baron de Perglass, des instructions avaient été données à notre Ambassadeur à Berlin en faveur de la Bavière[1]. Le 21 août, à la demande du Cabinet de Munich, nous faisions une nouvelle démarche auprès du Gou-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 14 août 1866; à des Méloizes, même date; et Benedetti, 16 août, n° 189.

vernement prussien[1], et c'est le 22 qu'était signé le traité secret entre M. de Pfordten et M. de Bismarck. Les Cabinets de Stuttgart et de Carlsruhe avaient de leur côté contracté les mêmes engagements par les conventions du 13 et du 17 août, et tous semblaient animés d'une déplorable émulation dans leur empressement à se livrer aux ambitions contre lesquelles ils nous demandaient de les protéger.

La signature des traités dont il s'agit est donc restée pour nous inexpliquée, et nous aurions de la peine à nous en rendre compte à aucun degré, si nous ne venions d'être témoins de cette même ardeur irréfléchie qui pousse les Ministres du Sud à sacrifier les intérêts les plus évidents de leurs Souverains à la suprématie prussienne. Ce zèle excessif qui compromet si gravement l'indépendance du Grand-Duché de Bade, du Wurtemberg, de la Bavière elle-même, ne suffit pas cependant à nous donner la clef d'une situation semblable, et il y a là pour le Gouvernement de l'Empereur un problème qui doit fixer toute l'attention de ses Agents. Je ne puis donc que vous inviter à en faire l'objet de vos plus sérieuses investigations, en remontant à l'origine même, c'est-à-dire aux traités du mois d'août 1866. C'est en nous appliquant à en approfondir les causes que nous pourrons en apprécier exactement les effets dans leur portée réelle, et nous éclairer sur la question très importante pour nous de savoir dans quelle mesure il est permis d'espérer que le sentiment de l'indépendance dans les États du Sud pourrait encore contrebalancer l'impulsion que les traités secrets de l'an passé et les arrangements du 4 juin dernier ont donnée aux idées d'une annexion politique à la Prusse.

5357. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 365, n° 165.)

Berlin, 2 juillet 1867.
(Cabinet, 7 juillet.)

[La *Gazette de Bavière* a publié la Convention douanière du 4 juin[2], ainsi que le protocole du 18, par lequel la Bavière y a

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 21 août 1866.

(2) Voir le texte de la Convention douanière dans les *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 13-15.

définitivement adhéré[1]. Benedetti en envoie au Ministre le texte et la traduction.]

En vertu de ces arrangements, les États associés substituent des institutions nouvelles et d'un ordre tout différent à celles qui avaient jusqu'ici servi de bases et de liens à leurs rapports commerciaux. Dans l'ancienne organisation, leur entente reposait sur une convention conclue librement, dans la forme ordinaire, avec l'assentiment de toutes les parties intéressées, et dont aucune des clauses ne pouvait être amendée que par la voie diplomatique et avec la même unanimité, sous la réserve, pour chacun des États intervenants, d'obtenir respectivement l'approbation de leurs Assemblées législatives.

Désormais toutes ces attributions sont confiées à des *organes communs* dont les résolutions seront obligatoires pour tous les contractants. A cet effet, il est institué deux Assemblées, l'une formée des Délégués des Gouvernements et que j'appellerai *Conseil administratif,* l'autre composée de Députés élus et qu'on se propose de désigner sous le nom de *Zollparlament* ou Parlement douanier.

La Convention du 4 juin ne constitue explicitement que ces deux pouvoirs, et aucune de ses clauses ne porte qu'il en existera un troisième. Il ressort cependant de l'ensemble des dispositions adoptées que le Gouvernement prussien exercera le *Præsidium* et aura, à cet effet, des attributions particulières, qu'il ne partage avec aucun autre Etat et qui lui confèrent, en réalité, le caractère d'un pouvoir indépendant à certains égards.

Par le fait, le Gouvernement du Zollverein aura donc trois organes au lieu de deux : le Conseil administratif, le Parlement douanier et la Présidence remise aux mains de la Prusse. Leurs attributions sont énumérées avec un laconisme qui permettra au Gouvernement prussien de se faire une part plus large que celle qui lui semble réservée.

L'organe commun des États, pour emprunter aux négociateurs la formule qu'ils ont employée dans la Convention, ou le Conseil, se composera, comme je l'ai dit plus haut, d'un nombre de membres égal à celui des Gouvernements associés. Il connaîtra de toutes les mesures qui devront être soumises à l'examen de la *Représen-*

[1] *Ibid.*, p. 33.

tation du peuple ou qui auront été adoptées par elle, y compris les traités de commerce et de navigation. Il sera saisi de toutes les dispositions d'ordre purement administratif, ainsi que de la distribution des recettes et de la répartition des impôts.

Le Parlement sera formé, pour les États du Nord, des membres du Parlement fédéral ou Reichstag et, pour les États du Midi, d'un nombre proportionnel de représentants qui seront choisis conformément à la loi votée pour l'élection des Députés de la Confédération, c'est-à-dire qu'ils seront élus par le suffrage universel et à raison d'un représentant par cent mille habitants. Aux termes du protocole du 18 juin, «la vérification des pouvoirs du Reichstag du Nord, si elle a eu lieu avant la réunion du Parlement douanier, sera valable pour ce Parlement». En d'autres termes, les élections des députés du Midi seront vérifiées avec le concours de ceux du Nord, trois fois plus nombreux, sans que la réciprocité, admise en principe, puisse jamais se réaliser en fait.

Le Parlement douanier n'aura pas de sessions périodiques; il sera réuni toutes les fois qu'il y aura lieu de le convoquer, ou bien dans le cas où la demande en serait introduite par un tiers des voix, non des membres, dans le Conseil administratif. La Convention ne fixe pas, par des dispositions précises et dans des clauses spéciales, la nature et l'étendue des pouvoirs ou de la compétence du Parlement. Ce point est sommairement touché dans l'article II, et il suffit d'en reproduire les termes pour démontrer que, si on accorde à cette Assemblée des attributions législatives, on a pris soin de les limiter sans les définir. Cet article est ainsi conçu : «Le pouvoir législatif en matière de douanes, d'impôts sur les sucres, le sel et le tabac indigènes, et les mesures pour la sûreté des frontières douanières communes, sera exercé par un *organe commun* des États contractants et par une représentation commune de leurs populations. L'accord des majorités des deux Assemblées est requis, et suffit pour rendre une loi de l'Union. La compétence desdites Assemblées ne s'étend point à des affaires autres que celles qui se trouvent indiquées ci-dessus.»

A la demande de la Bavière on est convenu, dans le protocole du 18, que «le Parlement réglera lui-même son ordre du jour et sa discipline, et choisira son Président, ses Vice-Présidents et ses Secrétaires». Le Cabinet de Munich a entendu ainsi stipuler que

l'Assemblée ne serait pas tenue d'emprunter au Parlement du Nord son règlement et son bureau.

Le *Præsidium*, ou la Prusse, convoque et préside le Conseil; il peut seul, et sans solliciter l'assentiment de tout ou partie de ses associés, réunir le Parlement; il conclut, au nom des États contractants, des traités de commerce ou de navigation avec les Puissances étrangères; *en cas de divergence d'opinions* au sein du Conseil, et sur les matières qui doivent faire l'objet de ses délibérations, la voix du *Præsidium* est prépondérante pour le *maintien de la mesure ou de l'institution existante.* Dans tous les autres cas, la question est résolue par la majorité des voix. Le Præsidium enfin est chargé de veiller à ce que la perception des taxes ait lieu, et à ce que les services administratifs soient exercés conformément aux *prescriptions légales; à cet effet, il se mettra en rapports avec les États contractants.*

Telles sont, Monsieur le Marquis, les dispositions essentielles qui ont été adoptées. Il me reste maintenant à les apprécier.

Envisagés dans leur ensemble, ces arrangements présentent tous les caractères d'une institution constitutionnellement organisée, ou d'un Gouvernement à côté du pouvoir exécutif. On retrouve en effet un pouvoir législatif, et leurs attributions respectives semblent à première vue être sagement pondérées, au moyen d'un organe commun ayant pour mission de maintenir entre eux une constante harmonie. Le Parlement vote ou remanie la législation, et le *Præsidium* administre; composé des délégués des Gouvernements associés, le Conseil participe avec le Parlement à la confection des lois, et dirige les services administratifs sous la présidence de la Prusse; il est le modérateur destiné à prévenir tous les écarts, et la garantie offerte à tous les intérêts engagés. Il est aisé de se convaincre cependant qu'on est en présence d'une fiction.

Aux termes de l'article III de la Convention, chacun des États contractants disposera, dans le Conseil, d'un nombre de voix égal à celui qu'il avait dans le *Plenum* de la Diète de Francfort. Déduction faite des voix qui ne seront plus représentées, comme celles de l'Autriche, le nombre total des voix qui pourront être exprimées sera de cinquante-huit, ainsi réparties : la Prusse, s'attribuant celles des États dont elle a conquis les territoires, en aura dix-sept au lieu de quatre, les autres États du Nord vingt-cinq, ceux du

Midi seize. Or la Prusse déterminera, dans toutes les hypothèses, le vote de ses Confédérés; elle est donc assurée de pouvoir disposer de la majorité dans le Conseil dont elle a la présidence, qui ne peut, d'ailleurs, s'assembler sans son invitation et doit, par conséquent, se séparer sur sa demande.

Au Parlement, le nombre des sièges étant proportionnel à celui de la population, les Députés prussiens en occuperont plus des deux tiers, et, même en obtenant l'appui des Représentants des autres États du Nord, ceux des États du Midi y seront encore en minorité.

Le Cabinet de Berlin a pris du reste ses sûretés contre le Parlement aussi bien que contre le Conseil. Pour devenir obligatoire, touté résolution législative doit être sanctionnée par ces deux Assemblées, et j'ai reproduit plus haut un paragraphe de l'article IV de la Convention disposant que, en cas de *divergence*, le mot est digne d'être noté, la voix du Président serait prépondérante toutes les fois que l'objet en discussion tendrait à amender la législation existante. La Prusse, en somme, conserve le droit de *veto*, et, sans son assentiment, on ne pourra rien modifier aux arrangements pris; son opposition prévaudrait contre l'unanimité du Parlement et la majorité du Conseil.

Dans l'ordre législatif, la Prusse peut donc tout avec la majorité, la majorité ne peut rien contre elle. Dans l'ordre administratif, elle agit seule et sans contrôle. C'est en ce sens qu'il faut entendre le dernier paragraphe de l'article VII, qui lui confère un droit absolu de surveillance. Ce qui le prouve, c'est que la Bavière a pensé que le Præsidium, usant de ce droit, pourrait substituer, sur toutes les frontières de l'association, des agents de son choix et prussiens à ceux que chaque État avait eu jusqu'ici la faculté de désigner sur son propre territoire pour le service du Zollverein; dans cette prévision, elle a demandé et obtenu l'insertion au protocole du 18 juin d'un paragraphe portant que «la Prusse continuera à employer des fonctionnaires des États méridionaux en tenant compte des vœux des Gouvernements respectifs». Mais cette concession, si c'en est une, précise le sens de l'article qu'elle semble amender, en démontrant que le personnel relève, comme tous les services administratifs, uniquement de l'autorité présidentielle ou de la Prusse.

Je ne pousserai pas plus loin cet examen; les faits que j'ai relevés suffisent, ce me semble, à donner une idée exacte des rapports qui existeront désormais entre la Prusse et tous les États allemands, pour tout ce qui concerne leurs intérêts commerciaux. Ce qu'on est autorisé à en conclure en premier lieu, c'est que, sous l'ancien régime douanier, tous les États associés, quelle que fût la diversité de leur importance politique ou territoriale, jouissaient d'une égale autorité; l'association était fondée sur le principe de la souveraineté, et ce principe était respecté à tous les degrés; les charges et les bénéfices étaient seuls distribués dans une mesure diverse, mais équitable. Les engagements mutuellement contractés avaient pour tous la même valeur, et attribuaient à chacun une égale indépendance. Cette indépendance était attestée par le droit de veto qui, appartenant indistinctement à tous les États, permettait au plus faible comme au plus puissant de faire respecter tous ses droits et d'exercer la même influence sur leurs décisions communes.

Que substitue-t-on à cet état de choses? Une combinaison dans laquelle tous les associés, excepté la Prusse, abdiquent leur droit d'initiative et de contrôle. La majorité dans le Conseil et dans le Parlement pouvant tout ordonner, tout résoudre, *avec l'assentiment de la Prusse*, les États secondaires n'ont plus qu'une voix consultative; la Prusse, au contraire, ne conserve pas seulement une entière liberté de résolution; sa voix et son action deviennent également prépondérantes, grâce au droit de veto qu'elle retient et à l'autorité que lui confère la présidence. La situation respective des associés est renversée; à l'égalité on substitue la domination, à la volonté collective de tous les contractants la volonté unique de l'un d'entre eux. Le nombre de ses représentants au Parlement, celui des voix dont elle disposera dans le Conseil, les attributions du Præsidium créent en effet à la Prusse cette position privilégiée. Par le protocole du 18 juin, elle a bien voulu concéder à la Bavière, dans le Conseil, six voix au lieu de quatre, permettre que le Parlement douanier élise son bureau et rédige son règlement, s'engager à tenir compte des vœux des autres Gouvernements dans le choix des fonctionnaires, promettre enfin d'engager les États limitrophes de l'Autriche et de la Suisse à participer aux négociations ouvertes en vue de conclure des traités de

commerce ou de navigation avec ces Puissances; mais elle a pris soin de déclarer que cette dernière concession ne porterait aucun préjudice au droit qui lui est délégué par la Convention de conclure seule, pour le compte et au nom de tous, des actes de cette nature. Ce protocole attesterait ainsi à chacune de ses lignes, s'il en était besoin, que désormais la Prusse dispose, souverainement et sans le concours des autres États, des intérêts du Zollverein.

Comment ces États ont-ils acquiescé à un pacte d'un caractère aussi éminemment léonin? Est-ce spontanément et en ne prenant conseil que de leurs intérêts respectifs? L'histoire de cette négociation est sommairement écrite dans le protocole du 4 juin[1], qui n'a pas été publié et dont j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le texte avec la traduction. Vous y verrez, Monsieur le Marquis, que la Prusse en a imposé les résultats aux Gouvernements du Midi en exerçant sur eux une pression à laquelle il leur était impossible de se soustraire. La Constitution fédérale mettant les États du Nord à sa discrétion, le Gouvernement prussien ne semble pas avoir pris la peine de les consulter, et s'est porté fort pour eux. A ceux du Midi, M. le Comte de Bismarck a déclaré, sans détours, que le Gouvernement du Roi userait du droit qu'il s'était réservé dans les traités de paix conclus avec eux de dénoncer la Convention douanière de 1865; qu'il serait par conséquent mis fin au Zollverein s'ils refusaient d'adhérer aux bases sur lesquelles il convenait, selon lui, de le reconstituer. Ces bases avaient été libellées d'avance et ont été communiquées aux négociateurs. Les États du Midi étaient ainsi placés dans l'alternative d'y donner leur assentiment ou de se résoudre à sortir du Zollverein. La seconde de ces deux résolutions leur étant interdite par la situation politique que les circonstances leur ont faite en Allemagne, ils n'ont pu s'abstenir d'adopter la première, et ils ont souscrit aux volontés de la Prusse. Je croirais superflu de dire que leur situation économique et financière, que l'habitude des facilités douanières entre toutes les parties de l'Allemagne née de la liberté des échanges inaugurée et depuis si longtemps maintenue par le Zollverein, que les dispositions du sentiment public ne leur permettaient pas de prendre une autre détermination; le

[1] Cf. ci-après, pièce jointe.

Gouvernement prussien en était assuré, et, dans la conviction que le succès était d'avance acquis à ses prétentions, il les a conçues et formulées sans discrétion et sans mesure.

Considérés dans leur portée ou leurs conséquences politiques, ces nouveaux arrangements offrent une ressemblance parfaite avec la Constitution de la Confédération du Nord de l'Allemagne. Le nombre des pouvoirs institués, leurs attributions respectives y sont déterminés avec la même précision, et calculés pour aboutir au même résultat: la prépondérance absolue et incontestable de la Prusse sur tous ses associés réunis. Comme la Confédération du Nord, l'Association douanière, comprenant toute l'Allemagne, est gouvernée par un Roi-Président, un Conseil et un Parlement; dans les deux cas, la présidence est confiée à la Prusse à titre permanent; la Prusse est l'arbitre tout puissant des résolutions du Conseil, et les Députés qu'elle envoie au Parlement y composent la majorité. La Constitution douanière, en un mot, est rigoureusement calquée sur celle de la Confédération du Nord, et rien ne serait plus aisé que de les fusionner; il suffirait, en effet, de transporter aux pouvoirs institués par la nouvelle organisation du Zollverein les attributions confiées par le Pacte fédéral aux pouvoirs constitutionnels de la Confédération du Nord. Est-ce là une éventualité fort improbable et qu'on n'aurait pas prévue? Je ne pourrais le dire, mais ce serait peut-être se faire illusion que de penser qu'elle ne s'est pas présentée à l'esprit du Gouvernement prussien quand il a arrêté ses résolutions. N'a-t-on pas déjà, dans les Chambres hessoises, discuté la question de savoir s'il ne convenait pas de provoquer l'admission du Grand-Duché dans la Confédération du Nord [1]? Et des troubles intérieurs, l'agitation entretenue par le parti de l'Union germanique, et surtout l'imminence de complications extérieures ne suffiront-ils pas à déterminer un accord de tous les Gouvernements allemands pour lequel tout est préparé et que devront subir ceux qui voudraient encore le décliner? La Convention du 4 juin porte que les *organes communs* ne pourront délibérer que sur les matières qui seront, aux termes de cet acte même, soumises à leur examen; mais, pour peu qu'il y soit encouragé par la Prusse et le sentiment public à la fois, le

[1] Cf. d'Astorg, 4 juin; La Rochefoucauld, 27 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Parlement douanier, issu du suffrage universel et représentant l'Allemagne entière, hésitera-t-il, s'il y est entraîné par les circonstances, à franchir les limites de son mandat? Les sessions de cette Assemblée ne seront pas périodiques, et la Présidence ou la Prusse peut la convoquer toutes les fois qu'elle le jugera opportun. Quelle est d'ailleurs la question commerciale qui ne touche à la politique, et n'est-il pas toujours aisé, dans une réunion législative, de porter le débat de l'un de ces deux terrains sur l'autre? Tout est donc disposé pour tirer de l'union douanière les avantages qu'on peut en attendre. La Prusse, en résumé, peut, à son jour et à son gré, en agitant l'opinion publique et en se montrant simplement résignée à se conformer aux vœux des Députés assemblés, contraindre les États du Midi à entrer dans la Confédération du Nord, et étendre ainsi sa puissance sur l'Allemagne des Alpes à la Baltique.

Une semblable situation peut-elle être envisagée comme un gage suffisant de la sécurité de ces États, et se concilie-t-elle avec les stipulations du traité de Prague qui leur garantit une *existence internationale indépendante?* Après avoir aliéné et remis à la Prusse le commandement en chef de leurs forces militaires en s'engageant avec elle dans une alliance offensive et défensive, ils lui confient l'administration de tous leurs intérêts industriels et commerciaux. Ces deux concessions sont-elles un acte de leur spontanéité? Y ont-ils volontairement accédé, et ne portent-elles aucune atteinte à leur indépendance? Votre Excellence sait que les traités d'alliance qu'ils ont conclus avec la Prusse ont été le prix au moyen duquel ils ont racheté la partie de leurs territoires envahie par ses troupes durant la dernière guerre, et j'ai dit plus haut, ou plutôt Votre Excellence pourra voir dans le protocole du 4 juin, comme je l'indiquais, que ce n'est ni spontanément ni librement qu'ils ont renoncé aux garanties que leur offrait l'ancienne constitution du Zollverein et qu'ils ont acquiescé à une convention qui les place vis-à-vis de la Prusse dans une situation d'infériorité et de dépendance manifestes. La Prusse a donc mésusé à leur égard de ses avantages et de son influence, et elle a créé un état de choses qui, en cessant d'être en parfaite harmonie avec des stipulations internationales intéressant à des titres divers d'autres Puissances, devrait, si je ne me trompe, appeler leur attention. Le Gouver-

nement de l'Empereur décidera dans sa sagesse s'il y a lieu, pour ce qui le concerne, de relever les contradictions que j'ai cru devoir lui signaler entre les droits que la Prusse peut légitimement revendiquer et l'usage qu'elle en a fait. La part que nous avons prise aux négociations de Nikolsbourg et les nécessités de notre propre sécurité me paraissent nous y autoriser pleinement.

5358. Annexe à la dépêche de Berlin du 2 juillet, n° 165. (Traduction. Prusse, 365.)

Protocole signé le 4 juin 1866 entre M. le Comte de Bismarck et le Baron von der Heydt pour la Prusse, et les Ministres des Affaires étrangères des quatre Cours du Midi de l'Allemagne.

Les soussignés se sont réunis pour convenir des bases sur lesquelles pourront être maintenus les traités relatifs au Zollverein, qui sont sujets à être dénoncés en vertu des traités de paix de l'année dernière.

La Prusse a déclaré que, malgré le prix qu'elle attachait à l'existence du Zollverein, au point de vue des intérêts nationaux, elle n'en considérerait cependant pas la continuation comme possible si l'on ne supprimait pas, d'une façon conforme aux besoins du commerce et des finances, les entraves qui ont notoirement empêché le développement et les progrès législatifs et administratifs de l'Union. Les dispositions insérées à cet égard dans la Constitution de l'Allemagne du Nord demeureraient sans effet si la validité des décisions prises par le Conseil fédéral et le Reichstag devait dépendre de l'assentiment des Gouvernements et des divers corps représentatifs de l'Allemagne du Sud. On pouvait tout aussi peu exiger des États du Sud de considérer *de plano* comme obligatoires pour eux les décisions du Conseil fédéral et du Reichstag du Nord. Il n'existait donc qu'un seul moyen d'assurer le maintien du Zollverein dans ses limites actuelles: c'était d'attribuer le pouvoir législatif, en ce qui le concernait, à un *organe* commun des Gouvernements intéressés et à une représentation des populations.

Pour donner une base aux débats et pour les faciliter, M. le

Comte de Bismarck a soumis à la conférence un projet de Convention contenant quelques clauses fondamentales (*sic*), et il en a développé de vive voix la teneur et la portée.

Le Prince de Hohenlohe a déclaré que son Gouvernement, qui n'avait point reçu connaissance de ces clauses devant servir de base aux négociations actuelles, ne s'était par conséquent pas trouvé dans le cas de les examiner et de s'en former une opinion. Il ne pouvait dès lors, a-t-il ajouté, ne fût-ce que par égard pour les Ministères compétents, envisager ces propositions que comme un simple projet émané du Gouvernement royal de Prusse, et il devait réserver la réponse de son Gouvernement, qui, au surplus, se prononcerait dans le plus bref délai.

Le Baron de Varnbüler a déclaré qu'il n'avait, en principe, aucune objection contre la Convention proposée, qu'il approuvait notamment la représentation dont il y était question, et qu'il se réservait seulement de soumettre à la Conférence quelques amendements de détail qu'il préciserait dans le courant des débats.

M. de Freydorf s'est également déclaré satisfait en principe de la Convention proposée, qui répondait, a-t-il dit, aux intérêts de l'Allemagne du Sud; puis il a annoncé qu'il présenterait quelques observations sur les articles.

M. le Baron de Dalwigk a déclaré qu'il était lui aussi personnellement favorable au projet, mais qu'il n'avait pas eu le temps de se préparer à cette négociation par des conférences avec ses Collègues; qu'il ne doutait pas néanmoins que son Gouvernement n'y adhérât, et qu'il se trouverait certainement sous peu en mesure de faire connaître son consentement.

Après cela, M. le Comte de Bismarck a insisté de nouveau sur les considérations développées plus haut, puis on a abordé la discussion des articles. Le résultat de cette discussion a été qu'on est tombé d'accord sur la rédaction ci-annexée. Le Prince de Hohenlohe, à propos du paragraphe 3, a demandé qu'on portât à six le nombre de voix que son Gouvernement recevrait par application des articles concernant la formation du Plenum de l'ancienne Diète germanique. M. le Comte de Bismarck y a consenti, à la condition que la Bavière adhérerait, pour le reste, à la Convention dans sa teneur actuelle. Les autres Ministres présents se sont rangés de cet avis.

Ensuite M. le Comte de Bismarck a déclaré que la Prusse était prête à souscrire à la Convention dans sa teneur actuelle.

M. le Baron de Varnbüler et M. de Freydorf se sont dits prêts à la signer sur-le-champ.

M. le Baron de Dalwigk a renouvelé la promesse de faire parvenir sous peu [à Berlin] le consentement de son Gouvernement.

Le Prince de Hohenlohe a réservé la décision de son Gouvernement, en renouvelant, de son côté, la promesse que celui-ci se prononcerait sous peu.

Alors la Convention a été signée entre la Prusse et le Wurtemberg, de même qu'entre la Prusse et Bade, et l'on y a apposé les armes des Plénipotentiaires respectifs. Le protocole n'a été signé qu'en un seul exemplaire. La Prusse adressera les copies déjà faites aux autres Ministres présents dès qu'elles auront été légalisées (beglaubigt).

Fait à Berlin, le 4 juin 1867.

(Signé :) BISMARCK,
VON DER HEYDT,

VARNBÜLER,
HOHENLOHE,
FREYDORF,
DALWIGK.

(L. S.S.)

5359. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Minute. Angleterre, 741, n° 77.)

Paris, 3 juillet 1867.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a constaté, dans sa dépêche du 14 juin, l'indifférence avec laquelle le Cabinet britannique a suivi les négociations engagées entre la Prusse et le Danemark; et Lord Cowley n'a pas dissimulé au Marquis de Moustier que le souvenir des événements de 1864 rendait une démarche du Cabinet de Londres bien difficile.]

Sans vouloir aborder dans cet entretien l'affaire du Sleswig en elle-même, et sans insister sur l'intérêt que le Gouvernement anglais peut avoir, plus encore que nous, à ce que le Danemark

ne soit pas laissé en ce moment sans appui, je me suis borné à rechercher si nous ne pourrions pas nous rendre utiles au Gouvernement danois en présence des difficultés actuelles, et j'ai dit à Lord Cowley qu'il serait possible à mon avis d'atteindre ce but si nous parvenions à mettre la Cour de Berlin en présence non pas de représentations isolées, mais du sentiment des principales Puissances. Un exemple récent prouve que la Prusse se préoccupe avant tout de ne pas se trouver seule en face d'une entente réelle des autres Cabinets, et qu'elle reculerait vraisemblablement devant une désapprobation qui aurait ce caractère. On pourrait donc, selon nous, attendre un résultat favorable de conseils amicaux, et, au besoin, des observations qui lui seraient adressées, avec une certaine conformité de langage, par la France, l'Angleterre et la Russie[1].

Je suppose que Lord Cowley aura rapporté cet entretien au Principal Secrétaire d'État. Je crois bon de vous en faire part également, et j'attacherais du prix à savoir de vous si cette idée aurait quelque chance d'être accueillie par le Gouvernement anglais.

La note que le Cabinet de Berlin a adressée le 18 juin à la Cour de Copenhague m'a été communiquée par M. le Comte de Moltke[2]. Je vous l'envoie ci-jointe, pour votre information. Elle vous fournira l'occasion de revenir sur ce sujet avec Lord Stanley et de pressentir ses dispositions.

5360. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 741, n° 78.)

[Paris,] 3 juillet 1867.

Dans un entretien que j'ai eu récemment avec lui, Lord Cowley m'a laissé entendre que l'opinion publique en Angleterre avait remarqué l'accord qui s'était établi entre le Cabinet de Saint-Pétersbourg et nous sur les affaires de Crète, et qu'elle se préoc-

[1] Cf. Dotézac, 29 juin.

[2] *Arch. diplom.*, 1868, t. II, p. 853-855.

cupait jusqu'à un certain point de la communauté d'action qui semblait devoir être le résultat de cette identité de vues entre les deux Gouvernements. Nous nous sommes étendus sur ce sujet, et j'ai soumis à l'Ambassadeur de la Reine une observation qu'appelaient tout naturellement les réflexions dont il m'avait fait part.

J'ai demandé à Lord Cowley s'il pensait que, dans le cas où nous adopterions, dans les affaires d'Orient, le rôle d'abstention dans lequel le Cabinet de Londres se renfermait lui-même, la Russie consentît à s'abstenir de son côté. Je ne supposais pas qu'il pût se faire à cet égard plus d'illusions que nous. Tout faisait prévoir, au contraire, que la Cour de Saint-Pétersbourg ne se désintéresserait pas de la cause qu'elle avait prise en mains, et que, dans l'hypothèse où la démarche récemment combinée à Constantinople n'aboutirait qu'à un nouvel insuccès, elle prêterait par la présence de ses vaisseaux sur les côtes de la Crète une assistance effective aux populations non-combattantes et un appui moral à l'insurrection. Évidemment, dans cette éventualité, l'Angleterre n'était pas disposée à faire une démonstration contraire. Si nous nous abstenions nous-mêmes, le rôle de la Russie deviendrait d'autant plus considérable aux yeux de ses coreligionnaires d'Orient qu'elle resterait seule en scène, et que seule elle agirait en leur faveur.

Lord Cowley ne pouvait disconvenir de la justesse de ces considérations, et je n'ai pas eu de peine à lui démontrer qu'elles étaient également applicables à tous les détails de la question orientale, et notamment à l'affaire des réformes. Nous avions donc tout intérêt, ai-je fait observer en me résumant, à nous unir au Cabinet de Saint-Pétersbourg, à contrebalancer son initiative par la nôtre, à joindre notre action à la sienne pour la modérer; et, en indiquant à l'Ambassadeur de S. M. Britannique le but que nous nous proposions, j'ai exprimé la conviction que le Cabinet de Londres nous rendrait de beaucoup cette tâche plus facile le jour où il jugerait à propos de la partager avec nous.

5361. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 496, n° 87.)

Paris, 3 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier résume pour le Duc de Gramont le contenu de la dépêche confidentielle du Comte de La Rochefoucauld en date du 22 juin.]

Nous sommes portés à croire que les idées exprimées par le Ministre des Affaires étrangères de Hesse existent également, au moins à l'état de tendances ou de vœux, dans d'autres pays du Sud.

De son côté, M. le Prince de Metternich, en m'entretenant des dernières négociations relatives au Zollverein, m'a confié que les Cours du Midi ont fait récemment à Vienne des démarches pour pressentir la manière dont le Gouvernement autrichien envisage la situation actuelle.

D'après ce que m'a dit le Prince de Metternich, M. le Baron de Beust s'est borné à constater, en réponse à ces ouvertures, que, dans sa pensée, les derniers arrangements douaniers, aussi bien que les conventions militaires conclues depuis la paix, étaient essentiellement contraires à l'esprit du traité de Prague. D'autre part, votre dépêche du 26 juin sous le n° 92 m'autorise à penser que la Cour de Vienne se rend le compte le plus exact de la situation, et que, en observant que les Cabinets du Sud se montrent plus prussiens que les populations, l'Autriche voit dans ce contraste les éléments d'une réaction qu'elle se réserve d'encourager, quand elle croira le moment opportun. C'est en effet au Gouvernement autrichien plus encore qu'à nous-mêmes qu'il appartient de surveiller les tendances de la politique prussienne en Allemagne. Toutes les fois que la France a voulu éclairer les États du Midi sur leurs véritables intérêts, elle les a trouvés disposés à chercher dans ses démarches une arrière-pensée. Si au contraire l'initiative était prise par la Cour de Vienne, ses conseils ne soulèveraient ni susceptibilités ni défiances, et ses encouragements seraient de nature à produire des résultats efficaces. Nous n'en avons pas moins cru devoir faire connaître notre opinion aux Cabinets de l'Allemagne méridionale, et vous aurez remarqué, en lisant ma dépêche aux Agents de Sa Majesté près les Cours du

Sud[1] sur la reconstitution du Zollverein, que nous avons donné à notre langage le caractère le plus explicite.

5362. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 496, n° 89.)

Paris, 3 juillet 1867.

Les informations que vous m'avez transmises sur la situation intérieure de l'Autriche m'ont vivement intéressé[2]. La consolidation et la prospérité de cet Empire sont d'une haute importance pour le maintien de l'équilibre général. Nous ne saurions par conséquent rester indifférents à sa réorganisation constitutionnelle Les manifestations panslavistes qui ont eu lieu récemment à Moscou et auxquelles ont pris part un certain nombre de sujets autrichiens m'avaient fait craindre que l'opposition slave dont les centres sont à Agram et à Prague ne devînt un danger pour l'œuvre de conciliation entreprise par l'Empereur François-Joseph. Je suis heureux d'apprendre que ces inquiétudes ne vous paraissent pas fondées, et que M. de Beust est plein de confiance dans ses efforts pour rallier autour des Constitutions nouvelles de l'Autriche toutes les populations de l'Empire. Nous continuerons de suivre avec le plus réel intérêt les phases diverses de ce travail, dont le couronnement de Pesth[3] est un premier résultat, et personne n'en désire plus sincèrement que nous le succès complet.

5363. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 365, n° 168.)

Berlin, 3 juillet 1867.
(Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

[Le 27 juin s'est réunie à Berlin la Conférence douanière qui doit coordonner les dispositions de la Convention du 4 juin avec

[1] Cf. Moustier aux Agents diplomatiques..., 27 juin. Moustier envoyait à Gramont copie de cette dépêche en l'accompagnant d'une courte dépêche, datée également du 3 juillet et portant le n° 88.

[2] Cf. Gramont, 26 juin, n° 90.

[3] L'Empereur et l'Impératrice avaient été couronnés roi et reine de Hongrie, à Pesth, le 8 juin.

celles de la Convention de 1865[1]. Afin de faciliter la tâche, «la Prusse a soumis, dès la première réunion, aux délégués de ses associés, un projet de Convention préparé d'avance et acccompagné d'un protocole explicatif». Benedetti, qui a eu entre les mains la copie de ces deux pièces, en adresse au Ministre l'analyse[2]. Elle ne lui suggère que de courtes observations.

On doit remarquer que la Convention est conclue entre la Prusse d'une part, agissant pour le compte de la Confération du Nord, et de l'autre par les quatre États du Midi : les États confédérés du Nord «sont donc mis en tutelle pour tout ce qui concerne l'exercice de leur puissance souveraine dans les questions internationales».

La Convention supplée sur certains points au silence observé dans l'acte du 4 juin. «Il y est dit expressément que la présidence appartient à la Prusse. Elle détermine en outre le nombre de voix appartenant respectivement à chaque État dans le Conseil.» Au nombre des associés représentés au Conseil, on n'a pas compris le Luxembourg. Ou bien celui-ci continuerait à occuper dans le Zollverein une situation passive, ou bien (et Benedetti n'en serait point surpris) le Comte de Bismarck ferait régler la question par le Parlement douanier lui-même, de façon à se donner l'apparence d'être contraint par l'opinion publique.

Benedetti présente ensuite quelques réflexions sur diverses dispositions ou conséquences financières de la Convention. Il termine en indiquant que les délégués ont déjà délibéré sur tous les articles du projet et en ont référé à leurs Cours respectives. On ne peut que supposer qu'ils seront autorisés à y adhérer, et que la Convention sera signée dans le courant de la semaine suivante.]

[1] Convention reconstitutive du Zollverein.

[2] Celle-ci ne figure pas dans le volume.

5364. Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 372, n° 121.)

Thérapia, 3 juillet 1867.
(Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

[Depuis la démarche collective[1], Outrey a vu l'Ambassadeur d'Angleterre, qui lui a exprimé «le regret de voir que l'adhésion de la Porte, malgré le conseil qu'il avait donné, ait été entouré de certaines restrictions». Il a vu également le Général Ignatieff, qui «prétend ignorer encore l'impression produite sur son Gouvernement par la note de Fuad Pacha»[2].]

L'Ambassadeur de Russie, qui est resté près de deux heures chez moi, s'est montré bienveillant et empressé à mon égard, et extrêmement désireux de continuer avec moi les relations cordiales qu'il entretenait avec S. Exc. M. Bourée. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Marquis, que je ferai de mon côté tous mes efforts pour que les rapports entre les deux Ambassades soient entièrement conformes à ceux qui existent entre le Gouvernement de l'Empereur et le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

[La fin de la dépêche contient des informations de détail sur les affaires helléniques et crétoises.]

5365. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 239.)

Saint-Pétersbourg, 3 juillet 1867, 5h 30 soir.

Le Gouvernement russe se préoccupe vivement de la présence du Sultan à Paris[3]. Vous savez qu'il juge sévèrement la réponse de la Porte à la note collective[4]. Le Prince Gortchakoff vient de me dire que l'Empereur Alexandre était plein de confiance dans les paroles de l'Empereur Napoléon, mais il regarde les résultats

(1) Cf. Bourée, télégramme, 15 juin.
(2) Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.
(3) Le Sultan avait quitté Constantinople le 21 juin.
(4) Cf. la dépêche précédente.

des Conférences tenues à Paris avec les Ministres du Sultan comme la pierre de touche de la situation créée par son propr voyage en France. Les refus qu'oppose la Porte exigent qu'une satisfaction soit donnée à l'Europe, et le Chancelier réclame plus énergiquement que jamais la suspension des hostilités en Crète.

5366. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 496, n° 91.)

[Paris,] 4 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier, en rappelant au Duc de Gramont les premières ouvertures de la Prusse au Danemark, lui envoie copie de la note remise le 18 juin par M. de Heydebrandt au Comte Frijs[1].]

Ainsi que vous le verrez, ce document reproduit, sans en atténuer ni le caractère ni la portée, toutes les prétentions précédemment émises par le Cabinet de Berlin. Il semble même que, en affectant d'opposer au caractère confidentiel des pourparlers antérieurs la forme plus solennelle donnée à la communication de son Représentant à Copenhague, le Gouvernement du Roi Guillaume ait voulu mettre le Cabinet danois en demeure d'y acquiescer, s'il ne préfère dégager la Cour de Berlin de l'obligation résultant pour elle du traité du 23 août. C'est dans la même pensée, sans doute, et pour prouver au Danemark qu'il est fermement résolu à ne rien abandonner de ses exigences, que le Gouvernement prussien a fait insérer textuellement la note du 18 juin dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord.* On m'assure que M. de Quaade aurait signalé, à cette occasion, la situation difficile que cette publication anticipée créait au Cabinet de Copenhague, en mettant l'opinion en mesure de discuter et de juger prématurément une question sur laquelle le Gouvernement danois n'a pas encore arrêté ses résolutions.

Quoi qu'il en soit, la communication prussienne, quant au fond, subordonne tout arrangement à une entente préliminaire

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.

sur les garanties stipulées en faveur des Allemands des districts septentrionaux, et je n'ai pas besoin de faire remarquer le danger évident qu'il y aurait pour le Cabinet danois à souscrire à une clause dont le résultat inévitable serait de le mettre à la merci de la Prusse, en reconstituant, dans des conditions bien plus défavorables encore, un état de choses analogue à celui qui a motivé la dernière guerre. Les habitants du Sleswig du Nord le sentent si bien eux-mêmes qu'ils semblent préférer l'indécision pourtant si fâcheuse de la situation actuelle à un arrangement qui la réglerait d'une façon aussi contraire à leurs intérêts qu'à ceux du Danemark. C'est dans ce sens du moins que les deux Députés danois au Parlement du Nord, MM. Krüger et Ahlmann, se sont récemment exprimés à Copenhague au nom de leurs compatriotes des Duchés.

Nous ne pouvons nous dissimuler, en définitive, que les propositions prussiennes tendent ou à éluder entièrement les engagements contractés par le Cabinet de Berlin lors des préliminaires de Nikolsbourg, ou à les interpréter contre le Danemark. L'Autriche, du reste, est encore plus directement intéressée que nous dans la question, comme signataire du traité de Prague; j'attacherais du prix à connaître les démarches que le Gouvernement danois a pu faire à Vienne, ainsi que la manière dont le Cabinet autrichien envisage cette situation [1].

[1] Il est intéressant de rapprocher de cette dépêche de Moustier celle de Frijs à Moltke-Hvifeldt du 26 juin, publiée par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p, 495-498). Frijs souhaitait «d'obtenir de Paris, de Vienne et de Saint-Pétersbourg des assurances qui l'autoriseraient à espérer un appui», et il attachait, à cet égard, de l'importance au voyage de Beust à Paris, en se fondant sur certains propos de Beust à Falbe, ministre de Danemark à Vienne. Moltke-Hvitfeldt était chargé de préparer le terrain à Paris. Il eut, le 5 juillet, avec Moustier une conversation dont il rendit compte à Frijs (Cf. Aage Friis, (*ibid.*, p. 513-517).

5367. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 239, n° 48[1].)

Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1867.
(Cabinet, 10 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

Vous n'ignorez pas les vives préoccupations que cause au Prince Gortchakoff la visite du Sultan à la Cour de France. Le Chancelier ne me les a pas déguisées, en venant hier me voir et m'entretenir des affaires de Crète[2].

Se référant aux conversations récentes entre nos deux Souverains, et à celles qu'il a eues lui-même à ce sujet tant avec Sa Majesté qu'avec Votre Excellence, le Ministre m'a dit que l'Empereur Alexandre était plein de confiance dans les paroles et les assurances qu'il avait recueillies de la bouche de l'Empereur Napoléon, mais qu'il ne pouvait se défendre de considérer le résultat des pourparlers qui se poursuivent à Paris entre les Ministres de l'Empereur et ceux du Sultan comme la *pierre de touche* des dispositions qui lui avaient été manifestées. Le Chancelier est revenu à plusieurs reprises sur l'expression que je viens de souligner.

Selon lui, la réunion de Candie à la Grèce est le seul remède applicable aux difficultés politiques que l'insurrection a fait surgir. La Porte ne parviendra pas à maintenir sa domination. Si elle rétablit momentanément son autorité en Crète, ce sera sur une population écrasée et non soumise qui relèvera la tête au premier jour. L'exaspération du sentiment chrétien et grec contre les cruelles représailles d'Omer Pacha se traduira par des soulèvements sur le continent qui aggraveront la situation de la Turquie et occasionneront de graves embarras aux Puissances. C'est pour avoir la force morale de contenir cette explosion, et non pour augmenter la dot du Roi Georges (comme quelques personnes se plaisent à le dire), que la Russie demande à la France de persévérer dans les vues qu'elle lui a exprimées, et d'user sur le Sultan de la juste influence que chacun reconnaît à notre pays le droit d'exercer en ce moment, etc.

(1) En tête : note à l'encre : «Copie pour l'Empereur.»
(2) Cf. Talleyrand, télégramme, 3 juillet.

« Quant à la réponse que vient de faire la Porte à la dernière note collective des Puissances[1], a continué le Prince Gortchakoff, j'ai déclaré au Chargé d'Affaires de Turquie que je la considérais comme une fin de non-recevoir plus accentuée que la première qui nous était [opposée]. Je sais que c'est ainsi que M. de Moustier l'a également envisagée. J'ai donc refusé de la discuter, et j'ai congédié Coneménos Bey en lui disant que les signataires de la note auraient à aviser. Il me semble important, en effet, de nous entendre sans retard sur ce qu'il y a à faire. Comment! Nous demandons à la Porte une suspension d'hostilités, et elle nous répond par l'envoi de nouveaux renforts à Candie? Nous lui parlons de consulter loyalement les populations, et elle nous objecte cette ridicule députation crétoise amenée de vive force à Constantinople et qui s'est enfuie dès qu'elle a pu? Enfin, Fuad Pacha insiste pour que les volontaires soient préalablement expulsés de l'île : sont-ce donc nos bâtiments qui les y ont amenés, et la liberté du vote des populations pourrait-elle se concilier davantage avec la présence d'une armée ottomane victorieuse de quarante mille hommes? Cela n'est pas soutenable, et mérite une réponse nette et efficace. Je reviens donc à la proposition que j'ai faite, il y a quelque temps, dans l'éventualité qui se présente aujourd'hui. A Londres, Lord Stanley se montre assez disposé à s'y rallier, et à autoriser, dans un but purement humanitaire, les bâtiments de la marine britannique à paraître sur les côtes de Candie et à y recueillir les femmes, vieillards et enfants qui leur demanderaient asile. M. de Moustier, de son côté, n'a pas paru éloigné d'accepter ce premier moyen d'exprimer au Gouvernement turc notre sérieux mécontentement. »

Après avoir traité ce côté particulier de la question d'Orient, le Prince Gortchakoff a abordé également le sujet plus général d'un rapprochement entre la France et la Russie sur toutes les autres questions européennes. Il m'a répété qu'il avait été dès son entrée aux affaires le promoteur, l'instigateur de l'alliance qui avait uni les deux Empires jusqu'aux derniers événements de Pologne. Ses goûts politiques n'ont pas varié, et son voyage à Paris n'a pu d'ailleurs que les fortifier; mais il ne faut pas se

[1] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.

dissimuler que la tendance seule d'un rapprochement entre la France et la Russie excite déjà des susceptibilités, et qu'on cherchera probablement à troubler un accord préparé par l'entrevue des deux Souverains. Il est donc fort à désirer qu'il ne puisse rester dans l'âme de l'un et de l'autre aucun doute sur le désir de traduire en faits les paroles amicales qu'ils ont échangées entre eux.

J'ai répondu au Chancelier dans l'esprit des instructions que Votre Excellence a bien voulu me donner verbalement à Paris, en m'appuyant à mon tour sur les déclarations que l'Empereur Alexandre vous avait spontanément offertes quant au maintien de l'Empire ottoman, et en me faisant fort des bonnes dispositions du Gouvernement de l'Empereur pour obtenir une solution sérieuse et pratique de la question crétoise, sans manquer aux devoirs de l'hospitalité que la France donne en ce moment au Sultan.

J'ai assuré, du reste, le Prince Gortchakoff que je rendrais un compte exact des considérations qu'il venait de faire valoir auprès de moi.

5368. Le Marquis de Moustier à Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 372, n° 121.)

Paris, 5 juillet 1867.

[Djémil Pacha a remis au Marquis de Moustier la réponse de Fuad Pacha à la note collective des Puissances[1]. Le Marquis de Moustier manque de temps pour rendre compte de son entretien avec l'Ambassadeur du Sultan; il n'est pas en mesure d'indiquer encore l'impression des différents Cabinets; il sait déjà pourtant qu'à Saint-Pétersbourg on considère la réponse de la Porte comme un refus. Il se réserve de développer ultérieurement ses propres appréciations; mais il ne peut cacher que le Gouvernement ottoman se place sur un terrain où il est difficile de le suivre.]

Nous comprenons très bien qu'il attache une importance ma-

[1] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.

jeure à ce que l'initiative de l'enquête lui soit laissée : nous l'avons nous-mêmes proposé; nous nous expliquons parfaitement aussi qu'il en réclame la direction; mais il ne faudrait pas qu'il rendît l'enquête elle-même impossible en formulant des conditions qui ne sauraient être réalisées dans l'état des choses, et c'est le reproche que la Russie lui adresse à bon droit en faisant ressortir l'insistance qu'il met à obtenir préalablement l'expulsion des volontaires étrangers.

Je me borne pour aujourd'hui à cette réflexion, qui frappe tout d'abord, et sur laquelle je me propose d'appeler de nouveau l'attention de Fuad Pacha.

5369. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 365, n° 118.)

Paris, 6 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Benedetti, à titre d'information, copie de la dépêche du 27 juin aux Agents diplomatiques à Stuttgart, Munich et Carlsruhe.]

5370. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 365, n° 119.)

[Paris,] 6 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie à Benedetti une copie de la dépêche de Rothan du 1er juillet, ainsi que les instructions adressées par le Comte de Bismarck au Comte de Flemming. Il signale «le caractère essentiellement confidentiel» des renseignements que contiennent ces documents.]

5371. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239, n° 41.)

Paris, 6 juillet 1867.

Pendant le séjour de l'Empereur Alexandre à la Cour de Stuttgart, M. le Marquis de Châteaurenard a cherché à se rendre

IMPRIMERIE NATIONALE.

compte de l'influence que la politique russe avait pu exercer sur les résolutions du Cabinet wurtembourgeois, dans ses rapports avec la Prusse. Je vous envoie ci-jointe une copie de la dépêche que le Ministre de Sa Majesté m'a adressée à ce sujet[1]. Ainsi que vous le verrez, M. de Châteaurenard est porté à croire que le Prince Gortchakoff aurait témoigné des sympathies prussiennes qui n'auraient pas été complètement étrangères aux derniers actes de la Cour de Stuttgart.

5372. Le Comte de La Rochefoucauld, Chargé d'Affaires à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 30, n° 42.)

Darmstadt, 6 juillet 1867.
(Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

[Le Comte de La Rochefoucauld complète les indications de sa dépêche du 23 juin, et il envoie au Ministre la traduction du discours prononcé par l'Abbé Mouffang, délégué de l'Évêque de Mayence à la Chambre haute. Il lui paraît être «une reproduction fidèle de l'opinion dominante dans le Grand-Duché».]

Je vous avoue, Monsieur le Marquis, que c'est en quelque sorte par acquit de conscience que je vous adresse ce discours et que je cherche à donner à Votre Excellence une connaissance exacte des sentiments qui se manifestent, car pour ma part j'ai, à l'heure qu'il est, acquis la conviction qu'au point où en sont les choses, et si l'Autriche et la France persistent dans l'attitude que ces deux Puissances observent depuis un an, l'établissement d'une seule et grande Confédération d'abord et, bientôt après, l'accomplissement de l'unification germanique ne rencontreront plus de résistance sérieuse en Allemagne.

Comme j'ai eu l'honneur de l'écrire l'autre jour[2], le Gouvernement grand-ducal fait ce qui est en son pouvoir pour conserver ce qui lui reste d'indépendance; dans les campagnes, il se manifeste bien des tendances anti-prussiennes; la lutte pourra

(1) Cf. Châteaurenard, 24 juin.
(2) Cf. La Rochefoucauld, 27 juin.

donc se prolonger. Mais tous ces efforts, toutes ces tendances, ne conjureront pas le danger, et fatalement les projets de la Prusse s'accompliront.

J'entends dire autour de moi que la Prusse, depuis quelques semaines, perd plus de sympathies qu'elle n'en gagne, et que, depuis l'échec que sa politique a essuyé dans l'affaire du Luxembourg, son attitude s'est modifiée. Je ne conteste pas ces impressions, je les partage même dans une certaine mesure; mais je me sépare de ceux qui émettent ces appréciations lorsqu'ils tendent à conclure d'une façon à peu près absolue que le mouvement vers l'unité éprouve un temps d'arrêt sensible, et que l'œuvre de l'unification est compromise. Je vois au contraire que chaque semaine, pour ainsi dire, la politique prussienne est appelée à enregistrer un succès. En moins d'un mois, la Prusse a envoyé dans la Hesse des officiers chargés d'instruire les officiers et d'exercer les troupes du Grand-Duché. Les postes du Prince de La Tour et Taxis ont été remplacées par les postes prussiennes. Le Gouvernement grand-ducal a été obligé de donner son adhésion à la réorganisation du Zollverein, et la Hesse a dû s'occuper de la question de l'impôt sur les tabacs! *Quatre succès* pour M. de Bismarck. L'émoi a été considérable, le mécontentement appréciable, mais la soumission s'est trouvée à la hauteur des circonstances. Il en sera toujours de même aussi longtemps que l'Autriche acceptera cet état de choses.

Il y a des Gouvernements qui comptent avec l'opinion publique; il y a des pays où cette opinion des masses mérite d'être prise en considération, mais Votre Excellence sait mieux que personne le cas que le Cabinet de Berlin fait du vœu des populations, et elle connaît trop la faiblesse et la division qui règnent dans les petits États du Sud pour accueillir avec incrédulité l'assurance que je lui donne que tout ce qui se passe au sud du Mein ne saurait avoir pour conséquence de modifier les vues du Comte de Bismarck. Actuellement, Monsieur le Marquis, pour bien juger du mouvement germanique, pour se rendre un compte exact du cours qu'il suit et être en mesure d'en prévoir les effets, il ne s'agit plus d'observer les dispositions que trahissent les masses et qui dans d'autres pays pourraient donner lieu à un soulèvement; il ne s'agit plus de fonder des espérances ou des

calculs sur le mécontentement plus ou moins grand qui se produit parmi les populations du Midi. Il n'y a que deux choses à envisager : 1° que fait la Cour de Berlin, quels moyens, quelles manœuvres emploie-t-elle, dans quelle mesure exerce-t-elle sa pression? 2° quelle est la force ou la volonté de résistance qu'elle rencontre à Vienne?

Selon moi, on s'exposerait à un grave mécompte en réglant son jugement et sa conduite sur le langage de certaines personnes, sur l'attitude de certaines populations. Il est sage, assurément, en vue d'éventualités possibles, de prendre acte, de suivre et de consigner les tendances qui se manifestent et les réactions qui s'opèrent, mais il faut les considérer pour ce qu'elles valent.

C'est de la volonté de la Prusse et non du plus ou moins de sympathie que ses vues recueillent, que dépend le succès de l'œuvre que le Cabinet de Berlin a entreprise. Or cette volonté *peut* être ébranlée, cette œuvre peut être compromise par l'attitude des grandes Puissances, mais *non par les revirements intérieurs* de l'Allemagne.

Que Votre Excellence daigne voir où on en est déjà arrivé! Le Comte de Bismarck a si bien manœuvré que tous les Souverains du Sud se trouvent en contradiction ou en conflit soit avec leurs sujets, soit avec la majorité de la Représentation nationale, soit avec le passé, soit avec l'avenir de leur dynastie! Comment un pareil état de choses peut-il durer, et que peut-on en attendre? M. de Dalwigk déclare qu'il ne fera entrer le Grand-Duché dans l'Union du Nord qu'à son heure : je le veux bien; mais cette heure, pour venir plus tard, n'en viendra pas moins.

Lorsque j'étais à l'Ambassade de l'Empereur à Berlin, à l'époque où les négociations pour l'adoption par les petits États du traité de commerce franco-prussien se poursuivaient[1], j'ai souvent constaté que le Comte de Bismarck ne cessait d'assurer notre Ambassadeur que les États récalcitrants, qu'il qualifiait de «*non-valeurs politiques*», ne pourraient pas persévérer dans leur résistance, et que, bon gré mal gré, ils seraient contraints d'en passer par où la Prusse voudrait. L'événement n'a pas donné tort

[1] En 1865.

à la confiance que le Premier Ministre du Roi Guillaume avait alors, et aujourd'hui, par sa fermeté, par l'étalage de la puissance prussienne que la campagne de 1866 lui a permis de faire, il a fini par apprendre aux petits États à se convaincre que ce que la Prusse veut, le reste de l'Allemagne ne peut faire autrement que de le vouloir aussi. Les gens tant soit peu clairvoyants de ce pays-ci ne se font aucune illusion à cet égard, et c'est tellement vrai que l'autre jour, en pleine Chambre haute, le Président Comte Erbach a déclaré hautement que, quant à lui, *estimant que l'entrée de la Hesse dans la Confédération ne dépendait que du bon plaisir du* Comte de Bismarck, il trouvait que tout discours sur ce sujet était superflu. Les désirs de la Prusse, Monsieur le Marquis, sont devenus en quelque sorte des ordres auxquels nul parmi les petits Souverains n'ose se soustraire, et ses vues sont considérées comme des devoirs dont l'accomplissement est à la fois une question de patriotisme et de bonne politique.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Marquis, le Grand-Duché, en dehors du Gouvernement, est divisé en trois camps.

Le premier, le plus nombreux, est incontestablement celui qui partage l'opinion de l'Abbé Mouffang. Il compte dans ses rangs l'Évêque de Mayence, le clergé catholique et protestant, la majeure partie de la population des villes, la plupart des soldats et des commerçants.

Le deuxième est celui qui a pour devise «L'Unité quand même», alliance intime avec la Prusse, sacrifices pour y arriver. Le Prince Louis, et surtout sa femme, Princesse de la Grande-Bretagne, le parti avancé de la seconde Chambre et la plupart des industriels et des officiers en font partie.

Le troisième, moins nombreux, est plus divisé que les deux autres. Il se compose d'éléments aristocratiques, des soldats nouveaux, d'une fraction des populations agricoles, du reste du clergé, de mécontents, de serviteurs dévoués soit à la dynastie, soit à l'Autriche, et, dans les Provinces rhénanes, de quelques *très rares* traditions françaises.

Le Prince Alexandre prend sa place dans ce dernier parti, qui seul est celui qui en Hesse accueillerait sans hostilité une intervention étrangère, à condition toutefois qu'elle n'aurait pas les apparences d'une agresssion.

[Les Chambres ont donné leur sanction à la Convention militaire[1]. — Effet produit par la mort de l'Empereur Maximilien.]

Le Baron de Dalwigk, que je viens de voir et qui est toujours dans des dispositions très belliqueuses[2], n'a pas pu s'empêcher de me dire que M. de Bismarck était vraiment «*trop favorisé de la Fortune*» puisque ce triste événement allait peut-être empêcher le voyage de l'Empereur d'Autriche à Paris. J'ai cru pouvoir, sur la foi de lettres qui me sont ce matin même parvenues de Vienne, rassurer le Ministre à cet égard, et lui donner l'assurance que l'Empereur d'Autriche avait simplement retardé son départ, et que les bons rapports qui existent entre la Cour de Vienne et la Cour des Tuileries ne seraient pas altérés par ce terrible malheur.

Dans le courant de la conversation, le Baron de Dalwigk est revenu sur son thème favori d'une intervention française dans les affaires allemandes, et cette fois a admis spontanément comme naturel, le cas échéant, que la France se dédommage ensuite en retenant Landau. Du reste, le Ministre n'a fait que me répéter ce qu'il me dit depuis un an. C'est le seul sujet sur lequel je ne l'ai jamais vu ni changer, ni se contredire.

5373. Baudin, Ministre à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 33.)

La Haye, 6 juillet 1867.
(Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

[Ajournement de la seconde Chambre des États Généraux. — Difficultés ministérielles. — La discussion sur le traité de Londres du 11 mai ne pourra venir qu'au début de la session d'automne. En attendant, le Ministre des Affaires étrangères ne laisse rien voir de l'impression qu'il a ressentie lors de la publication des documents français[3]. — Retour du Roi de Loo à La Haye. —

[1] Convention conclue le 7 avril 1867.
[2] Cf. La Rochefoucauld, 22 juin.
[3] Cf. Baudin, 25 juin.

Prochain départ du Baron de Zuylen, le nouveau Ministre à Paris.]

5374. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 243, n° 50.)

Munich, 6 juillet 1867.
(Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

[Les travaux de la Conférence douanière réunie à Berlin avancent, dit-on, très rapidement. «On serait même à Berlin tellement pressé d'en finir qu'on se serait décidé à laisser de côté toutes les questions qui pourraient soulever quelques difficultés.» Le projet de traité définitif contient, d'après le Prince de Hohenlohe, «toutes les stipulations additionnelles convenues entre la Prusse et la Bavière».

Le Cabinet de Berlin vient de convier les États du Sud à envoyer leurs représentants à une conférence, fixée au 8 juillet, pour remanier les règlements postaux. Le Gouvernement bavarois a répondu que la date était beaucoup trop rapprochée, qu'il désirait être informé préalablement des propositions de la Prusse, et que l'Autriche, faisant partie de l'Union postale, devait participer aux négociations. L'Autriche a été invitée à envoyer un Plénipotentiaire, mais la Prusse a obtenu que des conférences, préliminaires il est vrai, commenceraient à la date fixée.]

5375. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 157 [1].)

Londres, 7 juillet 1867.
(Cabinet, 9 juillet; Dir. pol., 10 juillet.)

Ainsi que Votre Excellence me le prescrivait par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois [2] sous

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»

[2] La minute de la dépêche n° 77 porte la date du 3, sans rature ni surcharge. C'est à cette date qu'elle a été classée.

le n° 77, j'ai pris prétexte de la note que le Cabinet de Berlin a adressée le 18 juin à la Cour de Copenhague[1] pour sonder de nouveau[2] les dispositions du Principal Secrétaire d'État de la Reine, par rapport à une sorte d'appui moral que les grandes Puissances pourraient donner au Danemark dans les circonstances difficiles où il se trouve placé. Lord Stanley ne paraissait pas être au courant de l'entretien que Votre Excellence avait eu à ce sujet avec M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Il m'a donné à entendre que, si la paix de l'Europe était menacée comme dans l'affaire du Luxembourg, il n'hésiterait sans doute pas à intervenir diplomatiquement, d'accord avec les autres Puissances, dans les démêlés entre la Prusse et le Danemark; mais tel n'est pas le cas, suivant lui, et, en présence du peu de succès des démarches faites antérieurement par l'Angleterre, le Cabinet actuel juge plus sage de s'abstenir. Cette abstention lui semble d'autant plus indiquée dans le moment actuel qu'il a lieu de supposer que la Prusse ne songe pas sérieusement, à en juger du moins par les propositions qu'elle a fait parvenir à Copenhague, à exécuter les engagements qu'elle a pris au sujet du Sleswig. Les conseils des Puissances, quelle qu'en soit la forme, ne changeraient rien, croit-il, sous ce rapport, aux intentions de M. de Bismarck. Quant au Danemark, il risquerait, s'il invoquait avec trop d'insistance le concours des Puissances dont vraisemblablement aucune, le cas échéant, ne consentirait à lui accorder un appui effectif, de se placer vis-à-vis de la Prusse dans une position qui ne serait pas sans péril.

Lord Stanley, pour cette raison, estime que le Cabinet de Copenhague ferait sagement d'accepter sans arrière-pensée la situation actuelle, malgré ses inconvénients, qu'il ne méconnaît pas.

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 14 juin.

5376. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 158[1].)

Londres, 8 juillet 1867.
(Cabinet, 9 juillet; Dir. pol., 10 et 15 juillet.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois sous le n° 78[2]. Lord Stanley a plus d'une fois aussi, dans ses entretiens avec moi, paru regretter le rapprochement qui s'était opéré entre la France et la Russie sur les affaires de Crète. J'ai toujours invoqué vis-à-vis de lui, ainsi que Votre Excellence l'a fait vis-à-vis de Lord Cowley, la nécessité de ne pas laisser la Russie profiter de l'abstention des autres Puissances, dans un cas d'ailleurs où leur influence avait à s'exercer légitimement, pour prendre en Orient un rôle tout à fait prépondérant. Je n'ai pas manqué en même temps d'insister sur les avantages qu'une entente complète entre la France et l'Angleterre offrirait, au point de vue, principalement, de l'accomplissement de la tâche que nous nous étions imposée de modérer autant que possible l'action de la Russie. Lord Stanley ne méconnaît certainement pas la justesse de ces considérations, et rien dans son langage, je m'empresse de le constater, ne m'a jamais autorisé à supposer qu'il n'eût pas pleine confiance dans la sincérité des mobiles qui dictent notre conduite; mais il a personnellement, ainsi que je l'ai souvent dit à Votre Excellence, plus de répugnance qu'aucun autre homme d'État de ce pays à intervenir directement dans aucune affaire, aussi longtemps que les intérêts de l'Angleterre ne l'y sollicitent pas impérieusement. Je ne puis douter que, au point où en sont arrivées les choses en Crète, il ne verrait avec satisfaction la Porte renoncer à la possession de l'île de Candie; il serait bien aise que pareil conseil ait été donné à Paris au Sultan; mais il est peu désireux de le donner lui-même. Le Sultan, au surplus, pourra facilement se convaincre, pendant le séjour qu'il va faire en Angleterre, que la plupart des hommes d'État de ce pays considèrent aujourd'hui, quelle que soit la ré-

[1] En tête, note à l'encre : «Copiée pour l'Empereur.»
[2] La minute porte la date du 3.

serve de leur langage officiel, l'abandon de l'île de Crète comme une nécessité dont la Porte ferait sagement de tenir compte.

Le Vice-Roi d'Égypte est arrivé avant-hier soir à Londres.

P.-S. — La Cour d'Angleterre a pris le deuil pour trois semaines à l'occasion de la mort de l'Empereur Maximilien.

5377. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239, n° 43.)

Paris, 9 juillet 1867.

Votre télégramme du 3 de ce mois m'a fait connaître sommairement l'impression produite à Saint-Pétersbourg par la réponse de la Porte aux notes des cinq Puissances. Le Prince Gortchakoff la jugerait sévèrement, et n'hésiterait pas à la considérer comme équivalant à une nouvelle fin de non-recevoir.

J'ai examiné moi-même avec le plus grand soin la communication que m'a remise Djémil Pacha [1], et ce document, je dois le dire, ne m'a pas laissé une impression aussi nette que celle qu'il paraît avoir produite sur le Ministre des Affaires étrangères de Russie. Il m'est difficile d'en dégager la pensée réelle du Gouvernement ottoman, en ce qui concerne l'idée même de l'enquête. Nous ne pouvons en effet y voir un refus catégorique de consentir à la mesure que conseillent les Puissances, et je dois reconnaître, d'un autre côté, que les conditions auxquelles la Porte semble vouloir subordonner l'exécution de cette même mesure sont impossibles à réaliser, et constitueraient dès lors, si elles étaient maintenues, la fin de non-recevoir la moins déguisée. Mais il ne m'est pas encore démontré, je le répète, que telle soit la portée réelle de la réponse du Gouvernement turc. Si le langage que m'a tenu Fuad Pacha ne m'autorise point à exprimer des espérances plus formelles, je ne saurais non plus le considérer comme un refus définitif et absolu. Je ne négligerai rien du reste, dans mes entretiens ultérieurs avec le Ministre des Affaires étrangères du Sultan, pour l'amener à adhérer à la proposition collective des Puissances.

[1] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte . . ., 20 juin.

En tout cas, et quelle que soit la résolution définitive du Gouvernement ottoman, nous sommes résolus, en ce qui nous concerne, à ne point nous écarter de la ligne de conduite que nous avons suivie jusqu'ici de concert avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et, comme je l'ai déjà déclaré dans ma précédente dépêche[1], le séjour du Sultan ne saurait apporter aucune modification, sous ce rapport, à la politique du Gouvernement de l'Empereur.

5378. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239, n° 44.)

[Paris,] 9 juillet 1867.

Vous m'avez fait savoir que le Gouvernement russe se préoccupe vivement de la présence du Sultan à Paris, et vous ajoutez que l'Empereur Alexandre regarde les résultats des conférences tenues avec les Ministres ottomans comme la pierre de touche de la situation créée par son propre voyage en France[2]. Ayant eu l'occasion de voir M. le Baron de Budberg, je crois lui avoir donné à ce sujet toutes les explications qu'il pouvait désirer, et il s'en est montré extrêmement satisfait. L'Empereur m'avait particulièrement recommandé d'éviter tout ce qui pourrait être, même à tort, interprété dans le sens d'un abandon de la ligne de conduite suivie par nous en Orient depuis les communications confidentielles qui ont eu lieu l'automne dernier entre les deux Cabinets.

L'entente qui s'est établie alors, et qui s'est manifestée par la parfaite correction de notre attitude à Constantinople, repose sur un même désir de favoriser les idées de progrès et de justice en Orient, en même temps que sur une pensée commune en ce qui regarde la solution que réclame de plus en plus la situation de l'île de Candie. Loin que la présence du Sultan à Paris pût inspirer au Cabinet de Saint-Pétersbourg des défiances injustes, j'aurais cru, je l'avoue, qu'il serait frappé comme nous du pro-

[1] Il semble qu'il s'agisse de la dépêche suivante, n° 44. Les numéros portés sur les minutes ont été remaniés.

[2] Cf. Talleyrand, télégramme, 3 juillet.

grès que révélait dans le monde oriental un acte aussi considérable et aussi nouveau que le voyage en Europe du Chef de l'Islamisme. Je n'y ai vu, quant à moi, qu'une occasion inespérée de faire prévaloir avec plus d'autorité et de succès les pensées de rénovation qui sont le but de notre politique. Nous n'avons rien négligé en ce sens, et M. le baron de Budberg a lui-même constaté dans ses entretiens avec Fuad Pacha l'impression évidente qu'a produite sur le Ministre ottoman tout ce qu'il a vu et entendu. M. l'Ambassadeur de Russie a bien voulu ajouter qu'il trouvait en particulier dans ce que lui avait dit Fuad Pacha de ses conversations avec moi un nouveau gage de notre loyauté envers la Russie. Il m'a promis de faire connaître son opinion à ce sujet au Prince Gortchakoff, et je me plais à croire que le témoignage que, en pleine connaissance de cause, il a rendu de notre attitude, aura entièrement dissipé tous les doutes auxquels M. le Chancelier de Russie semblerait s'être laissé aller avec une facilité que je regretterais profondément.

5379. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Orig. Russie, 239, n° 45 [1].)

Paris, 9 juillet 1867.

J'ai pensé qu'il pourrait être utile de constater les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord avec le Gouvernement russe pendant le séjour de M. le Prince Gortchakoff à Paris, et qu'en précisant les bases de notre entente nous contribuerions à l'affermir davantage encore. J'ai, dans cette pensée, rédigé le *pro memoria* ci-joint, qui renferme le résumé succinct des explications échangées entre le Ministre des Affaires étrangères de Russie et moi. Je vous prie de remettre ce document entre les mains de M. le Prince Gortchakoff. Si, comme je l'espère, il en approuve les termes, j'attacherais beaucoup d'intérêt à ce qu'il voulût bien vous le faire savoir dans une forme officielle, et je vous serai très obligé de me transmettre sa réponse, dès que vous l'aurez reçue.

[1] En tête, note à l'encre : «Projet auquel il n'a pas été donné suite.»

5380. Pro Memoria. (Minute. Russie, 239[1].)

Pendant le séjour de S. M. l'Empereur Alexandre à Paris, les Ministres des Affaires étrangères de France et de Russie ont échangé leurs idées sur l'ensemble des questions relatives à l'Orient. S. Exc. M. le Prince Gortchakoff a bien voulu renouveler à M. le Marquis de Moustier l'assurance que la Russie n'est guidée dans sa politique en Turquie par aucune pensée d'ambition territoriale et ne poursuit aucun projet d'agrandissement. Cette Puissance est uniquement préoccupée de faire servir son influence à l'amélioration du sort des chrétiens, et, loin d'avoir pour but d'affaiblir le pouvoir du Sultan, ses efforts tendent au contraire à l'affermir. M. le Prince Gortchakoff, tout en déclarant que les vœux du Cabinet de Saint-Pétersbourg sont favorables à la réunion de la Crète à la Grèce, n'a point contesté les conséquences qu'un événement de cette nature pourrait avoir sur l'état des esprits, et il n'a pas hésité à reconnaître qu'il y aurait lieu de réclamer le cas échéant du Gouvernement hellénique de sérieuses garanties. Le Ministre des Affaires étrangères de S. M. l'Empereur Alexandre s'est exprimé avec la même franchise sur toute tentative qui pourrait être faite pour former un État slave dont le centre serait à Belgrade; il a été d'avis qu'aucune idée de cette nature ne pourrait se produire dans les provinces slaves de la Turquie que dans l'hypothèse, repoussée par lui, d'un agrandissement territorial de la Grèce sur le continent, et il a déclaré que de pareils projets ne pourraient obtenir l'assentiment de la Cour de Russie. Ces explications, échangées avec l'entière confiance qu'appelaient des deux parts les rapports personnels entre les Souverains, ont eu pour résultat de constater l'accord des Cabinets sur tous les points essentiels. Les deux Gouvernements sont donc convenus de suivre de concert sur les bases indiquées une politique pacifique et progressive aussi bien dans l'affaire de Crète que dans la question des réformes, et c'est à ce but commun qu'ils se proposent de faire concourir leur influence en Orient.

[1] Cf. la pièce précédente.

5381. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 365, n° 170.)

Berlin, 9 juillet 1867.
(Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

[Le traité qui consacre les négociations inaugurées par la Convention du 4 juin a été signé la veille. Le texte définitivement adopté est, à très peu de choses près, semblable au projet dont M. Benedetti avait transmis l'analyse[1]. Par courtoisie, la Prusse, quoique représentant la Confédération du Nord, a invité le Gouvernement du roi de Saxe à signer l'acte, que le Cabinet de Berlin sera seul à ratifier.]

Je ne reviendrai pas sur la portée des stipulations substituées à celles qui régissaient l'Union douanière sous le régime du traité du 16 mai 1865 : l'Ambassadeur de l'Empereur leur a assigné leur véritable caractère en les analysant. L'envoyé d'un des États du Sud confirmait toutes les appréciations de M. Benedetti en me disant hier : «Cela s'appelle un traité, mais en réalité c'est une Constitution.» L'opinion ne s'y méprend pas, en effet, et y voit un complément de la Constitution de la nouvelle Confédération du Nord.

Il m'est revenu de différents côtés que le Cabinet de Berlin n'est rien moins que disposé à accéder au désir du Gouvernement luxembourgeois de figurer dans le Parlement douanier[2]. Membre passif du Zollverein sous le régime antérieur à celui que crée le traité du 8 juillet, le Grand-Duché de Luxembourg conservera une situation exactement semblable en continuant d'être représenté par la Prusse. Telle est l'argumentation du Cabinet de Berlin. Le Gouvernement Grand-Ducal répond qu'il avait la faculté d'envoyer un Commissaire dans les conférences douanières générales, et qu'on ne saurait — cet organe légal du Zollverein n'existant plus — lui contester le droit d'envoyer des délégués au Parlement douanier qui le remplace. La question politique étant prépondé-

(1) Cf. Benedetti, 3 juillet. Le texte du traité du 8 juillet a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 92-113.

(2) Cf. Benedetti, 28 juin.

rante dans le cas dont il s'agit, le Gouvernement prussien persiste dans son point de vue, et déclare de la façon la plus explicite qu'il veut éviter de soulever une question qui pourrait être une source de difficultés avec la France.

J'ai remarqué une parfaite concordance d'expressions dans les renseignements qui m'ont été fournis à ce sujet par divers Envoyés d'États allemands, les uns du Sud, les autres faisant partie de la Confédération du Nord.

5382. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 71.)

Francfort, 9 juillet 1867.
(Cabinet, 11 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

[Rothan pense que le texte du traité du 8 juillet, qui reconstitue le Zollverein, ne tardera pas à être publié. Il croit devoir en résumer néanmoins les points essentiels[1].

Le traité entrera en vigueur le 1er janvier 1868, et pour dix ans.]

5383. Cintrat, Ministre à Hambourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Hambourg, 157, n° 26.)

Hambourg, 9 juillet 1867.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

[Cintrat annonce la conclusion d'une convention militaire entre la Prusse et les Républiques de Hambourg et de Lübeck. Il en indique les clauses.]

L'esprit et la portée de cette convention sont tout entiers dans les premiers articles, le reste n'est qu'affaire de détail. D'un côté,

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 9 juillet.

ils remettent au Chef de la Confédération du Nord les troupes hanséatiques, qu'il daigne incorporer dans son armée, et lui donnent droit de garnison dans les trois villes; de l'autre, ils imposent aux Sénats un des sacrifices les plus grands qu'un État souverain puisse faire à un autre, l'abandon d'une des prérogatives qui constituent la souveraineté, et sont nécessaires à son prestige et à sa sûreté : le droit d'entretenir des troupes et le commandement militaire.

Pour prix de si douloureux sacrifices, de si grandes concessions (le principe est égal pour tous les États, quelle que soit d'ailleurs leur étendue et leur force), les Villes hanséatiques obtiennent quelques économies, et surtout, ce qui a le plus d'importance à leurs yeux, des facilités pour ceux de leurs sujets, et le nombre en est grand, que les affaires de commerce portent vers l'Amérique.

Les stipulations de la paix de Nikolsbourg et les avantages déjà si considérables de la Constitution fédérale du Nord ne suffisent plus à la Prusse. Comme dans le temps de l'ancienne Constitution fédérale, elle ramène à elle par des conventions militaires les contingents des petits États et les incorpore dans son armée; c'est, si je ne me trompe, le onzième arrangement de ce genre dans l'espace d'une année. Chaque jour marque pour la Prusse une étape rapide et décisive vers le moment de l'absorption complète de ses Confédérés, volontaires ou non. Chaque jour réduit les Chefs de ces États, les Princes, au rôle de Préfets, les Sénats à celui de pouvoir municipal, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aux uns et aux autres, dans les sentiments de leur impuissance d'une existence impossible, abreuvée de dégoûts et pleine de découragements, qu'à solliciter comme une grâce la fin de leur vie politique, c'est-à-dire l'incorporation pure et simple dans la Monarchie prussienne. Tout marche, pour qui n'est pas aveugle, rapidement à ce dénouement suprême.

5384. Le Prince Gortchakoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse. (Particulière. Copie[1]. Russie, 239.)

Saint-Pétersbourg, 9 juillet 1867.

Je tâcherai d'être bref, pour ne pas introduire dans votre retraite agreste[2] un élément qui en troublerait la quiétude.

Toutefois, ayant aperçu un écueil dans les eaux ou nous naviguons en commun, je ne peux pas me dispenser de le signaler au pilote habile qui en a tourné tant d'autres.

J'aime à croire que, comme moi, vous avez emporté de Paris l'impression que l'Empereur Napoléon désire sincèrement la paix, mais qu'il reconnaît la difficulté de la maintenir durablement au milieu des passions qui s'agitent autour de lui, et qu'il compte sur votre concours pour lui faciliter cette tâche.

Nous avons épuisé ce thème jusqu'à satiété. Je n'y reviendrai plus.

Vous vous rappelez que deux questions nous ont été signalées comme celles que les esprits ardents pourraient exploiter pour surexciter les passions : la question d'Allemagne, et celle du Sleswig.

Quant à la première, la lettre que j'ai adressée, d'ordre de l'Empereur, au Baron de Budberg le 25 juin[3], et dont copie doit être entre vos mains, vous aura rendu compte de nos efforts pour rassurer sous ce rapport. Ils n'auront pas été infructueux, je l'espère.

Mais la question danoise reste en souffrance, et je ne vois pas d'issue dans la voie où l'on est entré.

[1] La copie ne porte aucune indication d'origine. Le texte de cette lettre, sauf une assez large coupure à la fin et quelques modifications de détail, a été publié par Rothan (*La France et sa politique extérieure en 1867*, t. Ier, p. 111-114).

[2] Bismarck avait quitté Berlin le 22 juin. Il était alors à Varzin (Horst Kohl, t. Ier, p. 327).

[3] Cf. Moustier à Talleyrand, sans date [6 juin?], et Gortchakoff à Budberg, 25 juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je suis convaincu de l'équité, et même de la générosité des intentions du Roi.

Je suis également pénétré de la hauteur de vos vues, de l'élévation d'une pensée qui n'embrasse que de vastes horizons, et du jugement supérieur d'un homme d'État qui ne confond pas les petits intérêts avec les grands.

Sous ce dernier rapport, il n'y en a pas qui ait, aux yeux de mon Auguste Maître, plus de valeur que la conservation et la consolidation de la paix.

Et certes, cette appréciation de Sa Majesté est désintéressée au plus haut degré, car la Russie n'a rien à redouter d'un conflit entre vous et la France. Bien des gens chez nous croient même qu'elle pourrait en retirer de l'avantage.

Si je suis bien informé, le Cabinet des Tuileries s'est abstenu jusqu'à présent de toute insistance prématurée auprès de vous sur la question du Sleswig, pour ne pas blesser votre susceptibilité par une pression.

Mais je sais que l'Empereur Napoléon en est sérieusement préoccupé, surtout en vue de l'influence que la solution est appelée à exercer sur ses rapports avec la Prusse.

Il désire que ces rapports conservent le caractère d'une bonne intelligence, mais il craint que, si le *statu quo* d'incertitude actuelle se prolongeait, une surexcitation de l'opinion publique en France ne le mette dans un cruel embarras. Il nous l'a franchement confessé.

Il nous semble qu'il serait grandement temps de venir à son secours pour l'aider à accomplir la noble tâche d'une paix durable.

Vous n'ignorez pas nos sympathies pour le Danemark, mais nous désirons nous tenir à l'écart de toute insinuation qui aurait l'apparence d'une intervention dans une question qui devrait être résolue à l'amiable par les parties intéressées.

Je ne me permettrai pas même d'entrer dans un détail quelconque se rattachant à l'exécution pratique. Mon seul but est de remplir un ordre de l'Empereur en adressant un appel à votre influence personnelle quant au fond de la question.

Si vous y vouez l'intérêt que justifierait la gravité du moment, mieux que tout autre vous trouveriez une solution acceptable des deux côtés, soit en définissant ces garanties appelées à influer sur

l'extension de la délimitation territoriale dans un sens qui pourrait s'accorder avec les intérêts du Danemark, soit en vous remettant avec confiance à la protection de la loi commune mise en avant par le Cabinet de Copenhâgue.

Quoi qu'il en soit, une solution prompte serait le meilleur moyen pour resserrer vos bonnes relations avec la France[1].

Et, si vous croyez que la paix est nécessaire à l'achèvement de la grande œuvre que vous avez entreprise, cette dernière considération aura certainement à vos yeux toute la valeur qu'elle doit avoir.

Laissez-moi finir en disant que, lorsque vous paraîtrez personnellement sur la scène, alors je serai convaincu que de bonnes choses sont en train de s'accomplir.

Je crois bien faire en vous envoyant une copie de ce que, d'ordre de l'Empereur, j'écris aujourd'hui au Baron de Mohrenheim sur cette question. Vous recevrez ainsi quelques heures plus tôt une pièce qui, au fond, vous est destinée.

5385. Annexe à la dépêche du Prince Gortchakoff au Comte de Bismarck, du 9 juillet. (Russie, 239.)

Copie[2] d'une lettre particulière du Prince Gortchakoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, au Baron de Mohrenheim, Chargé d'Affaires à Berlin.

Saint-Pétersbourg, 9 juillet 1867.

A mon passage par Berlin, j'avais eu l'occasion de faire avec M. le Comte de Bismarck un échange confidentiel d'idées sur toutes les questions du moment[3].

Dans le nombre se trouvait celle des districts danois du Sleswig. Je l'avais abordée avec toute la franchise qu'autorisaient mes anciennes relations avec M. le Président du Conseil.

[1] Cf. p. 73, note 2.

[2] La copie ne porte aucune indication d'origine. Elle est de la même main que la pièce précédente.

[3] Horst Kohl (t. Ier, p. 325) place au 31 mai l'entrevue de Gortchakoff et de Bismarck.

Je ne lui ai pas caché l'intérêt cordial que S. M. l'Empereur vouait au sort de la Maison royale de Danemark, sa profonde sympathie pour les malheurs qui l'ont si cruellement éprouvée. Je lui ai fait connaître le désir de S. M. Impériale que la Monarchie danoise trouvât dans la solution des questions encore en suspens les avantages compatibles avec les nécessités locales qui puissent lui servir à la fois de compensation, de gages de sécurité et de base solide pour le rétablissement des rapports de bon voisinage avec la Prusse.

J'ai trouvé M. le Président du Conseil disposé à apprécier cet incident avec l'élévation de vues, la justesse d'esprit et la raison calme qui l'ont toujours si éminemment distingué. Les assurances qu'il avait bien voulu me donner sur les intentions du Gouvernement du Roi m'avaient permis d'augurer favorablement de l'issue de cette négociation, que, de son côté, la Cour de Copenhague avait eu la sagesse de placer sur le terrain d'un appel confiant à l'équité et à la bienveillance du Roi.

Notre Auguste Maître s'était cru d'autant plus fondé à entretenir cet espoir que, durant son séjour à Paris, S. M. Impériale avait rencontré, tant de la part du Roi et de M. le Comte de Bismarck que de celle de l'Empereur Napoléon, les dispositions les plus conciliantes et les plus modérées.

Une fois entrées dans cette voie, les divergences d'opinion qui pouvaient encore subsister entre les deux Pays ne laissaient pas entrevoir de difficultés qui ne puissent être résolues par un mutuel accord.

L'Empereur s'était sincèrement félicité d'un résultat auquel S. M. Impériale avait concouru de ses efforts personnels en vue de l'affermissement de la paix.

A cet effet, il nous avait surtout paru essentiel de soustraire ces négociations à l'intervention passionnée de la presse. L'incident du Luxembourg avait prouvé que l'ingérence du journalisme dans ces questions délicates pouvait les envenimer au point de rendre difficile, sinon impossible, l'action modératrice des Gouvernements.

Déjà, grâce à leur prudence réciproque, les questions qui se rattachaient au mouvement intérieur de l'Allemagne semblent devenir l'objet d'appréciations plus calmes de la part des journaux des deux pays.

Mais il n'en est pas de même de l'affaire des districts danois du Sleswig.

A notre grand regret, les pourparlers entre les Cabinets de Berlin et de Copenhague ont pris une direction qui semble les éloigner plutôt que les rapprocher d'un accord à l'amiable[1].

En attendant, cet incident a déjà donné lieu à des manifestations qui menacent de le faire tomber dans le domaine de la publicité et d'y appeler l'intervention excitante du journalisme.

J'ai à peine besoin d'insister sur les inconvénients sérieux que présenterait une recrudescence des passions nationales à peine assoupies, au moment où l'action personnelle des Souverains avait réussi à [les] apaiser.

Une telle éventualité serait d'autant plus regrettable qu'il ne s'agit pas ici d'appréciations sur des questions de politique générale, mais d'engagements positifs qui donneraient une base aux interprétations exagérées de la presse des deux pays.

Les journaux français y trouveraient d'autant plus matière à éveiller les susceptibilités de l'opinion publique que, outre les liens traditionnels avec le Danemark, la France a une certaine part de responsabilité dans les transactions qui se sont conclues sous les auspices de sa médiation officieuse.

Pour notre part, nous sommes étrangers à ces transactions. Nons voulons observer la même réserve quant à leur exécution.

Nous ne les envisageons qu'au point de vue de l'équité, auquel, pas plus que nous, le Gouvernement de S. M. le Roi Guillaume n'est indifférent.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'extension des frontières à tracer, ni sur le mode de procéder pour les déterminer, ni enfin sur les garanties qu'il serait jugé possible ou nécessaire d'y rattacher.

Nous croyons que ces points de détail doivent être abandonnés à une entente directe entre les deux parties. Nous croyons cette entente possible, et même facile si, de part et d'autre, on s'inspire des considérations d'ordre supérieur qui recommandent une prompte solution.

La Prusse a accompli avec tant d'éclat et de succès une si grande

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.

entreprise, elle a tellement développé son prestige moral et sa puissance effective, que nous comprendrions à peine les susceptibilités qui pourraient entraver sa justice, et même la générosité envers un État faible auquel l'Europe s'intéresse et qui ne saurait porter ombrage à personne.

Je vous invite, mon cher Mohrenheim, à signaler ces considérations à l'attention du Cabinet de Berlin. Elles sont dictées par les sentiments d'amitié de l'Empereur envers son Auguste Oncle, et par la sollicitude que S. M. Impériale ne cesse pas de vouer à la consolidation de la paix.

5386. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 365, n° 171.)

Berlin, 10 juillet 1867.
(Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

[La presse quotidienne s'est beaucoup occupée de la mort de l'Empereur Maximilien. Mais on se demande surtout si, après cet événement, l'Empereur d'Autriche et le Baron de Beust iront ou n'iront pas en France. Il est d'ailleurs facile de constater qu'à Berlin l'opinion «envisage l'avenir avec un sentiment de vague mais très constante appréhension». L'anniversaire de la victoire de Koeniggraetz n'a donné lieu à aucune manifestation bruyante. «Tout s'est borné à la solennité militaire qui, en présence du Prince Humbert, a eu lieu à Potsdam pour la distribution des drapeaux destinés aux trois nouveaux corps d'armée.» Le Roi est parti le surlendemain, 5 juillet, pour Ems. Le Prince Humbert a quitté Berlin le 6 pour se rendre à Saint-Pétersbourg.]

5387. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 365, n° 172.)

Berlin, 10 juillet 1867.
(Cabinet, 13 juillet 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

[Le Danemark n'a pas encore répondu à la note prussienne[1]. «Mais, tandis que les deux Gouvernements observent une attitude

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.

expectante, la presse officieuse de Berlin a engagé sur ce terrain une polémique très active.» Il n'est pas de jour où la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette de la Croix* ne publient, sur les dangers que pourraient courir, si on ne les protégeait pas, les Allemands du Sleswig, des articles destinés à remuer profondément l'opinion publique et à démontrer l'impossibilité pour la Prusse de renoncer aux positions de Düppel et d'Alsen. M. Lefebvre de Béhaine traduit un passage tiré de la *Gazette de la Croix.*]

«Nous ne pouvons, cela va de soi, accepter des propositions [du Danemark] que si, dans les territoires rétrocédés, des garanties palpables sont données à la population allemande pour la protection de ses intérêts et de ses droits. Nous n'avons pas conquis le Sleswig pour livrer sans défense des Allemands à l'arbitraire danois.

«De quelque façon que la question soit tournée ou qu'on l'envisage, nous arrivons toujours à cette conclusion que le mieux pour les deux Gouvernements serait de s'entendre à l'amiable entre eux sur l'exécution de l'article V du traité de Prague. L'affaire ne peut se régler simplement par voie de suffrage, car nous ne céderons jamais Düppel ni Alsen; et, puisque dans tous les districts du Sleswig Allemands et Danois vivent côte à côte, nous ne pouvons faire dépendre de la haine et du fanatisme danois les destinées de nos compatriotes. Prise dans le sens que le Volksting lui donne, dans l'adresse du Reichstag danois, une séparation réelle entre l'élément danois et l'élément germanique est une impossibilité; croire possible une telle séparation, ce n'est pas faire preuve de dispositions conciliantes; c'est, si l'on va au fond des choses, donner un nouveau témoignage de haine et de fanatisme.»

Devant de semblables attaques, le Gouvernement danois serait plutôt enclin, on le conçoit sans peine, à se renfermer dans une réserve absolue, et à attendre des événements ultérieurs la solution de la question : toutefois il ne se dissimule pas que, en procédant ainsi, il court le risque que la Prusse, prenant acte du refus du Danemark d'entrer dans les négociations auxquelles il a été convié, déclare que par cela même elle est dégagée des obligations qu'impliquait pour elle l'article V du traité de Prague, qui, de fait, serait et demeurerait annulé. L'Autriche évite d'entrer

dans le débat, prévoyant que son intervention lui serait imputée par toute la presse prussienne comme un nouvel attentat de lèse-nationalité germanique à ajouter à tous ceux que les Habsbourg, s'il faut en croire les publicistes berlinois, n'ont cessé de commettre contre la patrie commune.

P.-S. — Je crois utile d'envoyer à Votre Excellence, comme spécimen du langage de la presse officieuse prussienne, l'extrait ci-joint du dernier numéro de la *Correspondance de Berlin.*

5388. Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 372, n° 128.)

Thérapia, 10 juillet 1867.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Prince Gortchakoff a fait savoir au Général Ignatieff que le Chargé d'Affaires de Turquie lui a donné lecture de la dépêche circulaire de Fuad Pacha au sujet de la Crète[1]. Le Chancelier considère la réponse de la Porte comme un refus, et déclare que les Puissances devront aviser.

Outrey, dans une longue conversation avec le Grand Vizir, ne lui a laissé ignorer ni l'intention qu'a la Russie d'envoyer des bâtiments de guerre pour recueillir les familles chrétiennes que l'insurrection obligerait à s'expatrier, ni l'accueil fait par le Marquis de Moustier, sur l'ordre de l'Empereur, aux suggestions du Prince Gortchakoff.]

Je tenais non seulement à pressentir les dispositions d'Aali Pacha, mais encore à devancer M. le Général Ignatieff, qui pouvait présenter notre adhésion comme beaucoup plus absolue qu'elle ne l'est en réalité[2]. Le Grand-Vizir m'a dit sans hésiter que la Porte ne s'opposerait pas à ce que les femmes et les enfants qui voudraient fuir prissent passage à bord des bâtiments de guerre étrangers, mais qu'elle demandait surtout instamment que les Puissances trouvassent un moyen d'éloigner les volontaires

(1) Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.
(2) Cf Moustier à Outrey, 18 juin.

dont la seule présence en Crète contribue à entretenir un état insurrectionnel qu'elle déplore amèrement.

Aali Pacha a profité de l'occasion pour chercher à me démontrer que la Porte ne pourrait jamais consentir à l'annexion de la Crète à la Grèce sur un simple conseil des Puissances : « S'il est impossible au Roi Georges, a ajouté le Grand Vizir, de se maintenir sur son Trône et de retourner dans ses États sans avoir obtenu l'annexion, il est tout aussi difficile au Sultan de revenir à Constantinople après y avoir consenti. La violence seule, je le répète, peut nous amener à une telle concession. »

M. l'Ambassadeur de Russie, auquel j'ai rendu compte de ma conversation avec le Grand Vizir aussi bien que du résumé des informations que Votre Excellence a bien voulu me transmettre, a demandé à Aali Pacha s'il était vrai qu'il eût adhéré à la proposition que j'avais faite de l'envoi des bâtiments de guerre dans les eaux de la Crète pour recueillir les familles chrétiennes. Or il n'y avait eu de ma part aucune proposition formulée, et la réponse du Grand Vizir ne comportait aucune adhésion absolue. Le Général Ignatieff, en retranchant la seconde partie de la réponse du Grand Vizir pour ne se servir que de la première, en altérait singulièrement le sens. Du reste, M. l'Ambassadeur de Russie m'a affirmé hier au soir qu'il venait de recevoir par le télégraphe l'avis que le Gouvernement de l'Empereur et le Cabinet anglais même acceptaient l'idée émise par M. le Baron Brunnow, et il a ajouté que l'exécution de cette mesure mettrait la Grèce dans un cruel embarras, car les comités déclaraient formellement ne plus être en mesure de fournir aux émigrants les choses les plus nécessaires à la vie. On assure en effet que tous les Crétois réfugiés à Syra et sur les autres points de la Grèce sont dans la plus affreuse misère, qu'obligés de mendier pour vivre ils regrettent amèrement le parti qu'ils ont pris de quitter leurs foyers.

Le Grand Vizir a bien voulu me donner lecture hier au soir d'un message télégraphique que venait de lui adresser Fuad Pacha. Le Ministre des Affaires étrangères de Turquie dit qu'il résulte des différentes conversations du Sultan avec l'Empereur et des entretiens que lui-même a eus avec Votre Excellence et les principaux hommes d'État de France, que l'opinion générale est que le bon droit et la légalité sont incontestablement du côté de la

Turquie, mais que celle-ci doit cependant rechercher les moyens de faire en Crète quelque chose qui puisse désarmer la Russie, dont les tendances hostiles sont manifestes. Fuad Pacha termine sa dépêche à peu près par ces mots : « C'est évidemment à Londres que la Turquie doit trouver le point d'appui qui lui est nécessaire pour résister aux empiètements de son puissant et implacable adversaire. »

5389. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 144, n° 74.)

Dresde, 10 juillet 1867.
(Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

[On se montre assez inquiet dans les régions officielles des difficultés que soulève la Prusse quant à l'exécution de l'article V du traité de Prague[1].]

Il ne m'appartient ni de juger ni d'apprécier les intentions du Premier Ministre prussien, ce n'est pas de ma compétence. Il se plaît du reste lui-même à ne laisser personne dans le doute qu'on pourrait avoir au sujet de ses projets. Votre Excellence me pardonnera de rappeler ici ce que j'avais l'honneur de mander au prédécesseur de Votre Excellence. Causant avec le Baron de Beust des circonstances qui avaient précédé la guerre avec le Danemark, M. de Bismarck avouait ingénûment, ou plutôt se vantait d'avoir rendu impossible tout arrangement entre l'Allemagne et la Cour de Copenhague. « Chaque fois que je semblais entr'ouvrir une porte, ajoutait le Ministre du Roi de Prusse, j'avais soin de présenter ma proposition de manière à la rendre inacceptable, tout en laissant au Danemark la responsabilité du refus[2]. » L'on craint généralement que la Prusse n'use des mêmes procédés quant à l'exécution de l'article V du traité de Prague. Il n'est pas un seul Allemand prenant au sérieux les garanties que l'on exige du Danemark. On trouve que c'est une injure bénévole que l'on fait à ce malheureux pays, déjà si mal traité du fait de la Prusse. D'un

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.
[2] Cf. t. VII, p. 71.

autre côté, Monsieur le Marquis, des personnes ordinairement bien informées affirment que le Général de Moltke serait revenu de Paris avec la conviction qu'une guerre était inévitable entre la France et la Prusse, et que cette dernière Puissance devait s'y préparer sans retard. Je ne me serais jamais permis de mentionner ce fait si son authenticité ne m'était garantie par un Diplomate étranger ordinairement très discret dans les informations qu'il reçoit et qu'il transmet. On veut aussi savoir à Vienne dans les régions officielles que, contrairement à ce que j'ai été à même d'écrire à Votre Excellence, l'Empereur Alexandre, de retour dans ses États, aurait manifesté un grand dépit de son peu de succès à Paris, et il en serait de même du Prince Gortchakoff, qui ne pardonnait pas tout ce que son amour-propre a eu à souffrir d'avoir fait les frais en pure perte; c'est, comme je le faisais observer, justement le contraire de ce que j'ai lu dans des dépêches de Berlin, de Stuttgart et de Munich[1]. Je ne devais rien laisser ignorer à Votre Excellence à ce sujet.

[Nouvelles diverses.]

5390. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 87, n° 40.)

Stuttgart, 10 juillet 1867.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

[Le Marquis de Châteaurenard accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 27 juin. Il s'afflige de la faiblesse du Gouvernement wurtembergeois à l'égard de la Prusse. Il estime qu'une volonté vigoureuse eût pu se mieux défendre contre les empiètements de la politique prussienne. M. de Varnbüler se félicite d'ailleurs des termes du traité.

Le Wurtemberg s'est associé à la Bavière pour demander à la Prusse l'ajournement de la conférence postale[2]; mais il l'a fait uniquement pour ne pas se séparer du gouvernement de Munich.

[1] Cf. Forth-Rouen, 20 juin.
[2] Cf. Cadore, 6 juillet.

M. de Varnbüler, personnellement, aurait accepté la date du 8 juillet.

Les règlements d'exercice, de service et autres en usage dans l'armée prussienne viennent d'être introduits dans l'armée wurtembergeoise.]

5391. Le Marquis de Moustier à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 365, n° 121.)

Paris, 11 juillet 1867.

Le Ministre de Prusse à Copenhague a remis au Gouvernement danois une note en date du 18 juin qui a été depuis livrée à la publicité[1]. Ce document a pour objet d'exposer les conditions auxquelles le Cabinet de Berlin croirait devoir subordonner l'exécution de l'article V du traité de Prague relatif à la rétrocession des districts du Sleswig du Nord au Danemark.

Vous connaissez, Monsieur, la politique que le Gouvernement de l'Empereur a suivie dans cette question, et, en manifestant de nouveau l'intérêt que nous y prenons, nous croyons exercer un droit dont nous pouvons nous dispenser de rechercher et de discuter l'origine. Il nous suffira de rappeler d'une manière générale que des engagements moraux ont été contractés envers nous; et j'ai hâte d'ajouter qu'à aucun moment et dans aucune circonstance le Cabinet de Berlin ne les a méconnus ni contestés. Il ne s'étonnera donc pas que nous nous en prévalions aujourd'hui pour lui exprimer notre opinion sur la note qu'il a fait parvenir à la Cour de Copenhague et dont je vais résumer les conclusions.

Le Gouvernement prussien demande au Danemark «s'il se croit en état d'adopter des dispositions et d'indiquer des mesures propres à offrir des garanties certaines pour la protection et la sécurité des Allemands formant des communes ou habitant isolément des portions du territoire à rétrocéder, et de quelle nature seraient ces garanties aux différents points de vue individuel, local, ou communal; ou bien, s'il juge impossible d'accorder de pareilles immunités et de conserver leur nationalité à de futurs

[1] Cf. Dotézac, 19 juin.

sujets allemands, ou tout au moins s'il refuse de se prononcer d'avance d'une façon plus catégorique à cet égard.» Le Cabinet de Berlin ajoute que «de la réponse faite à ces questions dépendra la fixation des limites territoriales de la votation, ou, en d'autres termes, de la cession projetée».

Si la rétrocession était un acte de pure libéralité de la part de la Prusse, cette Puissance aurait sans doute le droit d'y mettre telles conditions qu'il lui conviendrait, mais le Cabinet de Berlin lui-même reconnaît que l'obligation de rétrocéder dérive pour lui d'un article du traité de Prague. C'est donc dans cet article seul qu'il semblait devoir chercher les conditions afférentes à la restitution consentie en faveur du Danemark. Or la clause dont il s'agit ne stipule en faveur du Gouvernement prussien aucune réserve de la nature de celles qui se trouvent formulées pour la première fois dans la note officielle passée au Cabinet danois.

La combinaison proposée dans cette note soulèverait d'ailleurs les plus sérieuses objections lors même que l'on ne pourrait pas lui reprocher d'être une nouveauté imprévue. Quelle en serait en effet la conséquence, sinon de créer dans les districts rétrocédés des communautés allemandes spécialement protégées par la Prusse, et de conférer à cette Puissance un droit régulier d'intervention dans les affaires intérieures de la Monarchie danoise? Un pareil ordre de choses serait plein de dangers, et, loin d'y trouver, avec le Cabinet de Berlin, un gage de bonne intelligence entre la Prusse et le Danemark, nous ne pourrions y voir que le germe de nouvelles difficultés dans les rapports des deux pays. Assurément, le Cabinet de Berlin se refuserait à toute réciprocité dans le cas où des garanties analogues lui seraient demandées pour les communes et les individus de nationalité danoise appartenant aux districts du Sleswig qui resteront incorporés à la Prusse, et, fût-il disposé à y consentir, il n'existerait réellement aucune parité dans les situations entre deux Puissances aussi inégales.

On aurait donc peine à s'expliquer que la Cour de Berlin persistât à faire dépendre de l'adhésion du Danemark à un arrangement de cette nature le tracé des territoires à rétrocéder, et, quelle que fût en réalité la sincérité du Gouvernement prussien, l'opinion publique persisterait à apercevoir dans cette combinaison

une arrière-pensée plus fâcheuse peut-être pour le Danemark que ne le serait la perte du Sleswig tout entier. Nous sommes persuadés que le Cabinet de Berlin sera frappé de ces considérations, et ne voudra pas, en plaçant le Gouvernement danois dans une douloureuse alternative, paraître retirer d'une main ce qu'il offre de l'autre. Rien en effet ne nous avait préparés à voir ces questions se poser dans de semblables termes.

Lorsque au mois de février dernier [1] nous avons cherché à pressentir les raisons qui avaient fait différer l'exécution de l'article V du traité de Prague, M. le Comte de Goltz a été autorisé à nous dire que son Gouvernement avait été dirigé par le désir de profiter des données que les élections pour le Parlement du Nord étaient propres à fournir. On en avait attendu «des indications plus précises relativement aux limites géographiques et aux proportions dans lesquelles l'une ou l'autre nationalité prévaut dans chacun des districts habités par des populations mixtes ou enclavées». La nationalité des populations indique en effet la ligne de démarcation la plus naturelle, et, selon nous, ce principe est la seule ligne de conduite à la fois équitable et sûre dans les arrangements à prendre pour le règlement définitif de la question des Duchés. Le Cabinet de Berlin, s'il y mettait d'autres conditions, s'écarterait trop visiblement de l'esprit comme de la lettre d'engagements qu'il n'a jamais déniés, et qui ne sauraient guère l'autoriser à restreindre l'étendue des territoires sur lesquels les populations devront être consultées, suivant que le Danemark aura ou non souscrit à ces conditions préalables.

Telles sont les réflexions que la note du 18 juin suggère au Gouvernement de l'Empereur. Nous ne pouvons douter que la Cour de Prusse ne tienne à connaître notre pensée. Il était donc nécessaire que vous fussiez à même de la mettre en lumière dans vos conversations avec M. le Comte de Bismarck. Il sait de quels sentiments de conciliation nous nous sommes toujours montrés animés. Il a bien voulu lui-même y rendre hommage en plus d'une occasion. Il ne saurait donc se méprendre aujourd'hui sur le caractère de nos observations, et c'est dans cet esprit que je

[1] Cf. Moustier à Benedetti, 18 février, n° 33; Benedetti, 23 février, n° 42; Moustier à Benedetti, 4 mars, n° 41, et l'annexe.

vous invite à en faire le sujet d'un prochain entretien avec M. le Ministre des Affaires étrangères de Prusse.

5392. Le Marquis de Moustier à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 365, n° 122.)

[Paris,] 11 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier accuse réception de la dépêche de Lefebvre de Béhaine du 9 juillet, n° 170. Benedetti l'avait averti déjà des intentions du Cabinet de Berlin à l'égard du Luxembourg [1].]

En laissant de côté, en effet, la question de savoir si les nouvelles institutions élaborées à Berlin n'ont pas dès à présent un caractère politique destiné à s'accentuer chaque jour davantage, il est incontestable que la présence de délégués luxembourgeois dans le Conseil fédéral douanier, et surtout dans le Parlement, impliquerait des relations en quelque sorte nationales avec l'Allemagne, et ajouterait à la solidarité des intérêts économiques des liens d'une autre nature dont l'existence serait difficile à concilier avec le principe de neutralité posé par le traité de Londres. Si le maintien des rapports existant actuellement n'a pas été jugé incompatible avec ce même principe, il nous serait impossible d'envisager de même les liens nouveaux qu'on voudrait créer aujourd'hui. Fidèles à l'esprit de conciliation qui a dicté toute notre conduite, nous avons pu accepter quant à présent le *statu quo*. Mais nous ne saurions laisser passer sans observations un arrangement qui changerait complètement le caractère des rapports du Luxembourg avec les États germaniques.

Les dispositions que manifeste le Cabinet de Berlin, d'après ce que vous me mandez, nous donnent lieu de penser que cette combinaison sera écartée. Je n'ai pas cru, cependant, pouvoir me dispenser de vous faire connaître notre impression à cet égard, pour le cas où, contrairement à notre attente, le projet qui nous a été signalé viendrait à prendre de la consistance.

[1] Cf. Benedetti, 28 juin.

5393. Le Marquis de Moustier au Marquis de Sayve, Chargé d'Affaires à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 666, n° 23.)

Paris, 11 juillet 1867.

Il m'est revenu que, à propos des négociations qui ont eu lieu récemment à Berlin, il aurait été question de modifier la position actuelle du Luxembourg dans le Zollverein, en appelant le Grand-Duché, comme les autres États qui forment l'Union douanière, à envoyer des Députés au Parlement commercial et un Délégué dans le Conseil commun [1]. On m'assure en outre que l'initiative de cette idée serait venue du Gouvernement grand-ducal, et l'on me représente la Prusse comme très opposée à une pareille combinaison. Le Cabinet de Berlin aurait pensé qu'un arrangement de cette nature éveillerait nécessairement les susceptibilités de la France. Il y aurait lieu de se demander, en effet, si le Luxembourg pourrait encore être considéré comme neutre le jour où il serait ainsi associé aux affaires de l'Allemagne. Sans examiner ici l'influence que les nouvelles institutions douanières qui s'élaborent à Berlin sont appelées à exercer sur l'avenir et sur l'autonomie des États germaniques, n'est-il pas évident que faire siéger des Représentants luxembourgeois dans le Conseil fédéral douanier et surtout dans le Parlement, ce serait constituer des relations en quelque sorte nationales avec l'Allemagne, et ajouter à la solidarité des intérêts économiques des liens dont l'existence serait difficile à concilier avec le principe de la neutralité? Tout en ne dissimulant pas l'intérêt que nous aurions attaché à voir le Luxembourg sortir du Zollverein, nous avons évité d'en faire une question dans les négociations de Londres [2]. Nous nous sommes contentés des explications données dans les conférences à l'effet d'établir que le Grand-Duché est libre de rester uni au Zollverein; il peut également conclure une union semblable avec tout autre État voisin. Mais, si le maintien des liens existant actuellement n'a pas été jugé immédiatement incompatible avec la neutralité,

[1] Cf. Benedetti, 28 juin; Lefebvre de Béhaine, 9 juillet; Moustier à Lefebvre de Béhaine, 11 juillet, n° 122.

[2] Cf. Moustier à Baudin, 3 juin.

serait-il permis d'envisager de même les liens nouveaux que l'on voudrait créer aujourd'hui? Fidèles à l'esprit de conciliation qui a dirigé toute notre conduite, nous avons pu accepter le *statu quo*, en nous réservant de reprendre cette affaire avec le Gouvernement grand-ducal, lorsque le moment serait venu. Mais nous ne pourrions laisser passer sans observations un arrangement qui changerait complètement le caractère des rapports du Luxembourg avec les États germaniques. Je comprendrais difficilement que le Cabinet luxembourgeois ne fût pas frappé lui-même de ces considérations, et poursuivît une combinaison aussi peu conforme au sentiment des populations qu'au nouvel état de choses créé par le traité de Londres. Je vous invite à me faire part des informations que vous pourriez recueillir à ce sujet, et, dans le cas où vous auriez des raisons de penser que le Gouvernement du Roi-Grand-Duc persiste dans les idées qu'on lui prête, vous ne lui laisseriez pas ignorer notre manière de voir.

5394. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239, n° 46.)

Paris, 11 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier envoie au Baron de Talleyrand une copie de sa dépêche du même jour à Lefebvre de Béhaine sur les pourparlers relatifs à la rétrocession des districts septentrionaux du Sleswig.]

Vous n'aurez pas à la communiquer au Prince Gortchakoff, mais vous pourrez vous inspirer des considérations qu'elle renferme dans vos entretiens avec le Chancelier de l'Empire. L'intérêt que la Cour de Russie porte au Cabinet de Copenhague l'amènera peut-être à tenir à Berlin un langage analogue au nôtre, et nous pensons que si, dans cette circonstance, elle donnait à la Prusse des conseils amicaux, on pourrait en attendre un résultat favorable pour le Danemark et pour le règlement définitif de la question du Sleswig du Nord [1].

[1] Cf. Gortchakoff à Bismarck, 9 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

5395. Le Marquis de Moustier à Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 372, n° 126.)

Paris, 12 juillet 1867.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, je suis revenu à plusieurs reprises avec Fuad Pacha sur la question de la Crète[1], et, par un ordre formel de l'Empereur, j'ai eu hier avec le Ministre des Affaires étrangères du Sultan un dernier entretien plus pressant encore auquel assistaient M. Bourée et Djémil Pacha. J'ai reproduit l'ensemble des considérations qui, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, doivent déterminer la Porte à procéder sans retard à l'enquête que nous lui avons suggérée. Fuad Pacha ne m'a point opposé un refus absolu, mais il a objecté que le Gouvernement ottoman ne pourrait accepter l'enquête ni y procéder sans un programme arrêté et communiqué d'avance, pour qu'on ne pût arguer plus tard du silence de la Turquie si elle s'abstenait de faire réserver les droits souverains du Sultan et l'intégrité de son Empire.

J'ai supplié Fuad Pacha de se placer à un point de vue plus large que celui qui avait prévalu à Constantinople. La question était de savoir si le plus grand danger que pût courir la Turquie n'était pas de faire avorter la combinaison proposée par les Puissances. Or, si l'on formulait des réserves préalables, la Russie les considérerait, et nous serions obligés de les considérer nous-mêmes comme un refus. Les conséquences de ce refus pourraient devenir immédiatement fort graves. Le seul moyen de tout concilier était, sans revenir sur notre note ni sur la réponse de la Porte, et sans y faire aucune allusion, de décréter immédiatement l'enquête, de nommer les commissaires, et d'inviter les Ambassadeurs à Constantinople à envoyer des délégués pour y assister. La Porte ferait l'enquête comme elle l'entendrait et sous sa responsabilité, c'est-à-dire dans la plénitude des droits souverains du Sultan, qui se trouveraient au contraire amoindris si le Gouvernement ottoman livrait préalablement son programme à la discussion dans le vain espoir d'enchaîner le libre arbitre des

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 9 juillet, nos 43, 44 et 45.

Puissances. L'enquête accomplie, la Porte en communiquerait le résultat aux différents Cabinets, qui recevraient en même temps le rapport des délégués témoins des opérations des commissaires.

Après un long débat, j'ai ramené de nouveau le Ministre des Affaires étrangères sur ce terrain, que j'ai circonscrit aussi nettement que possible. Poussé ainsi dans ses derniers retranchements, et ne trouvant plus d'objection fondamentale à ma manière de procéder, qui réservait si bien tous les droits et toutes les opinions, Fuad Pacha s'est réfugié dans un autre système d'argumentation. Il a prétendu que les Ministres du Sultan ne sauraient affronter la responsabilité d'accepter l'enquête sans programme, parce que si, plus tard, la perte de la Crète devenait à un degré quelconque la conséquence de l'enquête, l'opinion publique ne leur pardonnerait pas d'avoir adhéré à cette combinaison sans avoir pris aucune précaution ni obtenu aucune garantie.

J'ai répondu que la perte de la Crète deviendrait bien plus facilement la conséquence du refus de la Porte que de sa déférence aux vœux des autres Cours, que de graves événements pouvaient sur-le-champ se produire, et que, dans ce cas, l'opinion publique en Turquie reprocherait bien plus vivement et bien plus justement aux Ministres d'avoir par leur résistance aggravé immédiatement une situation qui, à la faveur de l'enquête, aurait pu peut-être s'améliorer. J'ai donc pressé de nouveau mon interlocuteur de ne pas dédaigner la meilleure chance qui s'offrît à lui, bien qu'il me fût impossible de rien lui garantir, si ce n'est notre bienveillance et notre esprit d'impartialité.

Mon insistance inébranlable, bien qu'amicale, a fini par impressionner sérieusement Fuad Pacha, et il m'a promis qu'il allait rendre immédiatement compte de cet entretien au Grand Vizir et à ses autres Collègues, sans l'assentiment desquels il ne pouvait rien modifier aux décisions prises par le Divan avant son départ. Je ne lui ai pas dissimulé que, connaissant les dispositions des Cabinets européens, et au point où en étaient les choses, il me serait bien difficile de maintenir le *statu quo* plus de cinq ou six jours. Il est donc possible que cette dépêche n'ait plus sa raison d'être quand elle vous parviendra. Dans le cas contraire, elle vous servirait à faire auprès d'Aali Pacha des efforts plus pressants que jamais, sans vous laisser décourager un seul instant,

jusqu'à ce que vous ayez obtenu son adhésion. Je ne puis trop répéter, comme je l'ai fait observer à Fuad Pacha, qu'il ne s'agit pas *d'accepter* l'enquête mais de *la faire*. Que le Gouvernement turc sache donc, une fois, comprendre le mérite de l'initiative!

5396. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Copie. Angleterre, 741, n° 82.)

Paris, 12 juillet 1867.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la réponse de la Porte à la communication qui lui a été faite au sujet de la Crète par les Représentants de la France, de l'Autriche, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie [1]. Vous en connaissez déjà le sens, et j'attendais, pour vous adresser le texte de ce document, d'avoir pu en entretenir Fuad Pacha et m'assurer de ses dispositions réelles en ce qui concerne l'enquête, me refusant à considérer sa dépêche comme le dernier mot du Gouvernement ottoman. J'ai donc profité du séjour à Paris du Ministre des Affaires étrangères de la Porte pour reprendre avec lui cette grave question sous tous ses aspects, et nous avons eu ensemble une dernière conversation la veille de son départ. Vous en trouverez ci-joint le résumé que j'ai transmis hier au Chargé d'Affaires de France à Constantinople [2]. Vous verrez que mon interlocuteur, sérieusement impressionné par mon argumentation, m'a promis d'écrire sans retard à Constantinople pour s'entendre avec ses Collègues, sans l'assentiment desquels, m'a-t-il dit, il ne croyait pouvoir rien modifier aux décisions prises en Conseil. Je suis toutefois porté à croire qu'avant tout Fuad Pacha a voulu se mettre en rapports avec les Ministres anglais, et connaître leur opinion. J'attache donc beaucoup d'importance au langage que tiendra le Gouvernement britannique pendant le séjour du Sultan en Angleterre, et je suis persuadé que les conseils des membres du Cabinet exerceront une très grande influence sur la détermination de la

[1] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte. . . , 20 juin.

[2] Cf. Moustier à Sayve, 11 juillet.

Porte. Ce que nous demandons au Gouvernement ottoman, c'est de s'approprier l'idée de l'enquête, sans y mettre de conditions préalables. Vouloir obtenir l'adhésion des Puissances à un programme communiqué d'avance, ce serait faire avorter infailliblement cette combinaison. Vous connaissez les dispositions de la Russie à cet égard; le mémorandum remis par M. de Brunnow à Lord Stanley il y a quinze jours [1] atteste en outre la préoccupation de plus en plus vive du Cabinet de Saint-Pétersbourg d'en venir à une action plus décidée. Je le répète, toute réserve explicitement formulée serait considérée par lui comme une fin de non-recevoir, et il ne manquerait pas de s'en autoriser pour donner suite à sa proposition d'envoyer dans les eaux de la Crète des bâtiments chargés d'offrir un asile aux femmes, aux vieillards et aux enfants. On ne saurait se dissimuler les suites graves d'une pareille mesure, qui cependant serait inévitable si la Porte se refusait définitivement à l'enquête. Le plus grand service que le Cabinet anglais puisse lui rendre en ce moment, c'est d'employer ses efforts en faveur de cette combinaison. Lord Stanley a bien voulu reconnaître à plusieurs reprises que, dans la forme indiquée par vous, elle était parfaitement acceptable pour la Porte. D'après ce que m'écrit M. Outrey, Lord Lyons s'est exprimé dans ce sens avec le Grand Vizir: mais le langage du Gouvernement britannique agissant isolément n'a peut-être pas pris un caractère assez pressant pour produire une impression vraiment sérieuse sur l'esprit des Ministres ottomans. Je vous invite à ne rien négliger pour convaincre Lord Stanley de l'importance des conseils qu'il se trouve appelé à faire entendre aujourd'hui, et vous ne sauriez trop insister pour que le Cabinet de Londres s'attache de tout son pouvoir à faire prévaloir l'idée de l'enquête telle que je l'ai définie dans mon entretien avec Fuad Pacha.

P.-S. — Je reçois sur la Crète un télégramme [2] dont je joins ici copie pour votre information. Cherchez l'occasion de voir Fuad Pacha et d'insister énergiquement en faveur de l'enquête.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 28 juin.

[2] Pas d'autre renseignement sur ce télégramme, dont la provenance n'est pas indiquée, et dont l'identification serait, en conséquence, difficile.

5397. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 47, n° 24.)

Carlsruhe, 12 juillet 1867.
(Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

[Le Baron de Montgascon accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 4 juillet, n° 13[1]. Il indique brièvement les dispositions essentielles de la Convention douanière du 8 juillet[2]. Il se demande si le Gouvernement badois s'est rendu compte de la portée politique de cet acte. Le Ministre des Affaires étrangères s'est en effet montré «très surpris» des observations que le Baron de Montgascon a été chargé de lui présenter. «Loin d'admettre que la nouvelle organisation du Zollverein consacre un empiètement du Cabinet de Berlin sur les droits de son Souverain, M. de Freydorf s'efforce de démontrer qu'en réalité les petits États seront bien plus à même de défendre leurs intérêts particuliers dans le nouvel ordre de choses que dans l'ancien». Il «revendique comme un honneur pour lui d'avoir aidé M. de Bismarck à faire prévaloir ce système, dans les premières conférences de Berlin, contre les objections du Prince Hohenlohe».]

Quant aux traités secrets du mois d'août dernier, M. de Freydorff a été le négociateur de celui que son Souverain a conclu avec le Roi de Prusse[3]. Ce traité, dit-il, est son œuvre, et j'ajouterai la cause de sa fortune politique. Aussi le défend-il avec encore plus de vivacité que le nouveau pacte commercial. «La dissolution de la Confédération germanique, dit-il, laissait le Grand-Duché sans défense à la discrétion de ses voisins, et ce n'est pas le plus puissant d'entre eux qu'il avait le plus à redouter. Il devait avant tout songer à sa conservation, qu'il est hors d'état de défendre par lui-même, et la garantie de territoire que lui a concédée le Cabinet de Berlin n'a pas été payée trop cher en reconnaissant au Roi de Prusse en temps de guerre le commandement militaire des troupes badoises qui appartenait autrefois au général

(1) C'est la dépêche envoyée à Munich et à Stuttgart le 27 juin.

(2) Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 92-113.

(3) Alliance offensive et défensive du 17 août 1866.

désigné par la Diète. Le Grand-Duc de Bade n'a donc subi, sous ce rapport, aucune diminution de ses prérogatives souveraines. Sous le régime de la Confédération germanique, il n'exerçait pas plus le commandement militaire de son armée qu'il n'aurait le droit de le faire aujourd'hui, après un traité qu'il a librement conclu et qu'il pourrait dénoncer de même. »

Je n'ai pas, Monsieur le Marquis, à apprécier ici la valeur des théories de M. de Freydorf, ni à rechercher jusqu'à quel point son patriotisme allemand peut lui donner confiance dans leur justesse. Ce qui est certain, c'est que le jugement porté par Votre Excellence sur le traité d'août et sur le nouveau pacte commercial a fait une très grande impression sur le Ministère badois. Tout en protestant que l'on se méprenait à Paris sur la portée des actes et des intentions du Gouvernement grand-ducal, il m'a dit de lui-même « *qu'il fallait ralentir le mouvement* ».

On tient beaucoup ici à paraître en bonnes relations avec le Gouvernement de l'Empereur. Un journal ayant avancé que, pendant le récent séjour du Grand-Duc à Paris, « on lui avait donné à entendre que l'attitude du Gouvernement badois pourrait devenir la source de complications sérieuses », la *Gazette de Carlsruhe,* dans un communiqué officiel, s'est empressée de le démentir. Cette note, que M. de Freydorf m'a dit avoir rédigé lui-même, affirme que le Grand-Duc n'a parlé des affaires allemandes avec aucun Ministre français, et que, dans son entretien politique avec l'Empereur, S. A. Royale avait évité de traiter les questions de nature à amener de sérieuses complications.

En même temps que ce démenti, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint la traduction à Votre Excellence, paraissait dans la *Gazette officielle de Carlsruhe,* M[me] la Grande-Duchesse de Bade me faisait appeler au château grand-ducal à Bade pour me demander de transmettre à l'Empereur et à l'Impératrice l'expression de sa gratitude pour l'accueil que Leurs Majestés lui avaient fait à Paris, et le Grand-Duc, qui se trouvait à Carlsruhe, chargeait le Ministre des Affaires étrangères de me faire en son nom une communication semblable, en me priant de la faire parvenir jusqu'à l'Empereur.

5398. ROTHAN, CONSUL GÉNÉRAL À FRANCFORT, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, Francfort, 2, n° 73 [1].)

Francfort, 12 juillet 1867.
(Cabinet, 13 juillet 1867; Dir. pol., 8 février 1868.)

Si j'en croyais des renseignements qui me viennent d'une personne qui s'est trouvée ces jours derniers à Ems en contact avec l'entourage immédiat du Roi, la Cour de Prusse aurait perdu dans ces derniers temps beaucoup de la sécurité à laquelle elle s'était laissée aller après la Conférence de Londres. Avec l'aveuglement qui parfois l'a caractérisée, elle s'était imaginé que, après avoir dépassé les limites que la France avait tracées à son ambition, il suffirait d'une démarche de courtoisie et de protestations sympathiques pour effacer des impressions fâcheuses, et pour nous réconcilier du jour au lendemain, sans nous donner de gages certains de son désintéressement, avec les projets ambitieux qu'elle poursuit en Allemagne. On s'aperçoit aujourd'hui que, si l'accueil qu'on a trouvé à Paris a été des plus hospitaliers et des plus courtois, le problème germanique n'a pas été résolu, et que la question de prépondérance posée entre les deux pays et aggravée par l'autagonisme secret résultant de la différence de races et de religions renferme toujours en elle le danger d'une guerre redoutable.

Sous l'empire de ces préoccupations, et avec l'esprit scrutateur inhérent au caractère prussien, on en est arrivé maintenant, après un excès de confiance qui n'était pas suffisamment justifié, à relever les plus petits symptômes pour y retrouver la trace de nos arrière-pensées.

C'est ainsi que le Prince Royal, si enchanté lors de son premier voyage de la réception dont il avait été l'objet, a cru remarquer cette fois, bien qu'il n'eût passé que peu d'heures à Paris, moins d'empressement et de cordialité. Il en aurait été assez impressionné pour en écrire à sa mère, qu'il sait être très sensible aux démonstrations extérieures, et qui, quoique voyageant incognito,

[1] Deux extraits, publiés par ROTHAN dans *L'Affaire du Luxembourg* (p. 476-477), où ils sont datés du 10 juillet, ont été composés à l'aide de cette dépêche.

s'attend à un accueil exceptionnellement distingué, car elle a la conscience — et j'ai souvent entendu Mme la Grande-Duchesse Stéphanie lui rendre justice à cet égard — de s'être toujours montrée très favorable à la France et à sa dynastie.

On s'exagère comme toujours à la Cour de Prusse, et cela tient peut-être au soin excessif avec lequel la diplomatie étrangère à Paris recueille les propos hostiles de certains salons et de certains cercles, les difficultés de notre situation intérieure. On voit dans les attaques dont le Gouvernement de l'Empereur est l'objet dans la presse et surtout au sein du Corps législatif le réveil irrésistible de passions longtemps comprimées, et l'on craint que l'Empereur, dont on proclame du reste les sentiments pacifiques, pour conjurer le danger dont on s'obstine à le croire menacé, ne soit forcé de recourir contre son gré à un puissant dérivatif, tout indiqué dans une guerre contre la Prusse.

À la nouvelle de la mort de l'Empereur Maximilien[1], on s'était flatté, tout en étant sincèrement affecté de la fin tragique du neveu de la Reine douairière, que cet événement ajournerait le péril, en jetant le trouble entre la Cour des Tuileries et la Cour d'Autriche. On ne se ferait plus d'illusions à ce sujet, et l'on craint, le voyage de l'Empereur François-Joseph n'étant qu'ajourné, que la sympathie qu'inspirent ses infortunes ne vienne, en s'ajoutant aux intérêts de la politique, resserrer de la façon la plus étroite les rapports entre les deux Gouvernements. Toutefois, dans les cercles de la Cour, les opinions au sujet de cette alliance que l'on appréhende seraient partagées. Tandis que les uns la considèrent comme imminente, d'autres au contraire se refusent à admettre l'intérêt que l'Autriche pourrait avoir à sortir d'une situation expectante, favorable à ses finances et à sa réorganisation intérieure. Ils se flattent aussi qu'avec des promesses plus accentuées, et plus autorisées en tout cas que celles dont le Comte de Tauffkirchen s'était fait l'interprète[2], ou bien, si ces avances devaient être repoussées, qu'avec la menace d'une intervention russe, il ne serait pas impossible au Cabinet de Berlin, sinon d'attirer la Cour de Vienne dans son alliance, du moins de l'impressionner

[1] Le 19 juin 1867.
[2] En avril 1867.

assez pour la paralyser dans ses mouvements aux débuts de la campagne. On ne douterait pas de l'appui effectif de la Russie au jour des grandes épreuves, pas plus que de l'assistance la plus dévouée de tous les Gouvernements allemands, et la confiance absolue qu'on aurait dans l'invincibilité de l'armée n'aurait rien perdu de sa force. Aussi le Roi, plein de foi dans la protection divine qu'il invoque si volontiers, et malgré toutes les bonnes raisons qui le portent à souhaiter très sincèrement le maintien de la paix, ne serait-il nullement effrayé à l'idée d'une guerre; mais, confiant dans les sentiments pacifiques de l'Empereur, il persisterait à tenir compte dans la mesure la plus large de nos difficultés intérieures, et il ferait au Gouvernement de Sa Majesté, pour lui faciliter le moyen de calmer les passions, toutes les concessions compatibles avec l'honneur prussien. Les journaux continueront jusqu'à nouvel ordre à ne répondre aux écarts de la presse française que sur le ton de la modération, et pour repousser leur immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Mais, sa dignité militaire étant engagée, il n'ira pas, pour complaire à la France jusqu'à céder au Danemark Alsen et Düppel, que ses soldats ont conquis et arrosés de leur sang. C'est en face de ces exigences, que l'on tient pour excessives et qu'il pourrait convenir à la France de vouloir soutenir, son rôle à Copenhague n'étant pas précisément celui d'un modérateur (1), que des ordres auraient été donnés pour que l'armée, en prévision d'un conflit, soit maintenue dans le meilleur état.

Il faudra du reste, disait le Conseiller Abeken à la personne qui est venue me communiquer les impressions qu'elle a rapportées d'Ems, attendre le résultat de l'entrevue des deux Empereurs pour être fixé sur les chances plus ou moins vraisemblables d'une conflagration. Ce qui s'impose dès à présent à la politique prussienne, aurait ajouté l'homme de confiance de M. de Bismarck, c'est de surveiller la prompte réorganisation des armées du Midi, de maintenir intacts nos rapports avec la Russie, et de s'assurer les sympathies de l'Angleterre et de l'Italie; c'est d'être prêt en un mot, diplomatiquement et militairement, à toutes les éventualités.

(1) Cf. Rothan, 1er juillet.

5399. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Bavière, 243, n° 51.)

Munich, 12 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Marquis de Cadore accuse réception de la dépêche confidentielle du Marquis de Moustier du 2 juillet.]

Frappé des phénomènes politiques, si je puis m'exprimer ainsi, que présente depuis près d'un an l'attitude des Cabinets du Midi, je n'avais pas attendu les ordres de Votre Excellence pour en étudier les causes, et j'espère pouvoir répondre dès à présent à ses intentions, en lui transmettant le résultat de mes recherches et de mes observations à ce sujet.

Je commencerai d'abord par examiner pourquoi et comment, malgré la situation qui leur avait été faite par les Préliminaires de Nikolsbourg et l'accueil favorable qu'avait reçu l'appel qu'ils avaient fait à la protection de la France, les Ministres des États du Sud ont pu souscrire aux engagements secrets que la Prusse a réclamés d'eux. La faiblesse déplorable qu'a montrée dans cette circonstance le négociateur bavarois, M. de Pfordten, s'explique en partie par l'habileté avec laquelle M. de Bismarck a su exploiter auprès de lui les bruits de demandes de compensations réclamées par la France, et particulièrement la cession du Palatinat rhénan.

Étant ainsi parvenu à persuader M. de Pfordten que le seul appui sur lequel il croyait pouvoir compter lui faisait défaut, le Ministre prussien, inaugurant alors le système d'intimidation qu'il a suivi depuis avec tant de succès, lui donna à choisir entre des sacrifices territoriaux considérables, ou un traité d'alliance offensive et défensive. M. de Pfordten opta pour celle des deux propositions qui lui parut la moins dure, avec l'espoir secret de pouvoir s'affranchir à l'occasion des obligations qu'il contractait. Telle est du moins l'apologie qu'il a présentée de sa conduite, et ce sont vraisemblablement les mêmes motifs qui ont déterminé le Roi à sanctionner un traité qui aliénait en partie ses droits de Souverain.

Indépendamment de ces considérations, il en est d'autres qui, sans avoir eu, à mon avis, une action aussi directe sur le Roi et

son Ministre, ont dû néanmoins exercer une certaine influence sur leur esprit, et qui ont pu contribuer à atténuer à leurs yeux la portée et la valeur de leur consentement à l'acte du 22 août.

Depuis l'origine de la Confédération germanique, les États secondaires, après quelques tentatives de résistance passagères et infructueuses, avaient été amenés peu à peu à subir la volonté des grandes Puissances allemandes et à y subordonner entièrement leur politique. Ils avaient fini par chercher tantôt à Vienne, tantôt à Berlin, le point d'appui qu'ils jugeaient indispensable pour eux. Il en était résulté, pour les Princes, un amoindrissement de leur autorité souveraine, tandis que le sentiment de l'indépendance nationale s'affaiblissait graduellement dans l'esprit des populations. C'est je crois également à cet état de choses qu'il faut attribuer le manque d'énergie et de dignité qu'on peut reprocher aux hommes d'État du Midi.

Ces traditions d'un passé récent, jointes à la propagation des idées unitaires fortifiées encore par la mauvaise conduite des affaires pendant la guerre, leur faisaient donc envisager à tous sous un autre jour tout acte de dépendance vis-à-vis de la Prusse. J'ajouterai en outre que quelques-uns des Souverains croyaient trouver dans la protection du Cabinet de Berlin un préservatif certain contre le progrès des tendances démocratiques, tandis que les masses, habilement endoctrinées par certains meneurs dévoués à la politique prussienne, y voyaient, de leur côté, la seule garantie sérieuse contre l'intervention de l'étranger.

La manière dont les traités secrets ont été accueillis par l'opinion publique justifie complètement cette manière de voir. A part quelques protestations isolées, la grande majorité a paru accepter comme la conséquence forcée et naturelle des événements la situation nouvelle faite aux Etats du Sud au point de vue unitaire.

Ces dispositions de l'esprit public, qui se sont manifestées jusqu'à présent toutes les fois qu'il s'est agi d'un nouvel acte de condescendance à l'égard de la Prusse, m'amènent tout naturellement à traiter la question de savoir si, à un moment donné, le sentiment populaire dans le Midi de l'Allemagne ne réagira pas contre les tendances qui ont prévalu jusqu'à présent, et qui aboutiraient infailliblement à l'annexion plus ou moins éloignée de ces pays à la Prusse.

Je crois d'abord devoir faire une distinction entre le sentiment d'indépendance proprement dit et celui de l'autonomie ou du particularisme suivant l'expression germanique. Un historien allemand a dit «que dans le Midi de l'Allemagne on trouve complètement développé l'instinct national qui pousse les populations à se poser un but patriotique; mais le tact politique qui permet de reconnaître les moyens pratiques servant à atteindre un but pratique leur fait entièrement défaut, parce que cette partie de la nation manque de toute direction commune, et qu'elle a perdu l'habitude d'agir avec indépendance». Ce jugement sévère mais juste, écrit antérieurement à la guerre de 1866, s'applique parfaitement à la situation actuelle. Mais, si l'esprit d'indépendance s'est affaibli d'une façon notable parmi les habitants du Midi, il n'en est pas de même du sentiment autonome, qui est aussi vivace et aussi fort que dans n'importe quelle partie de l'Allemagne.

On ne saurait contester que la nation germanique se subdivise en deux groupes très distincts, auxquels le Mein sert de ligne de démarcation. Les souvenirs historiques, les différences de religion, de mœurs et de caractères, tout tend à séparer l'habitant du Nord de celui du Midi, et l'antagonisme entre les populations de ces deux parties de l'Allemagne est encore très marqué à l'heure qu'il est, malgré le développement qu'a pris l'idée de l'union politique. La ligne du Mein n'est donc pas, à mon avis, une ligne fictive ni une simple expression géographique. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler ce qui s'est passé au moment de la guerre de 1866 où l'Allemagne, je ne parle pas des armées ni des Gouvernements, mais des populations, était divisée en deux camps au sud et au nord de cette ligne. Les délibérations des Chambres et les manifestations populaires ne laissent aucun doute à cet égard; tandis que dans le Midi les Assemblées votaient par acclamations et à l'unanimité les crédits nécessaires pour la mobilisation des armées, dans le Hanovre et dans la Hesse électorale les mesures proposées par les Gouvernements rencontraient une assez forte opposition, et dans le Grand-Duché de Hesse, à cheval sur les deux rives, on comptait une minorité assez sérieuse qui contrastait avec le vote unanime des pays voisins du Sud.

Je ne puis admettre que, malgré les progrès faits depuis cette époque vers l'unité, les événements de l'année dernière aient pu

contribuer à rapprocher les populations. L'unité, d'ailleurs, telle que l'entend M. de Bismarck, n'est pas celle vers laquelle tendent les aspirations de la plupart des Allemands du Midi. Comme j'ai eu l'honneur de l'écrire plusieurs fois à Votre Excellence, ils acceptent les faits accomplis et leurs conséquences parce qu'ils ne se sentent pas assez forts pour réagir contre le courant actuel et contre les tendances de leurs Gouvernements.

Les éléments de résistance existent, mais il faudrait, pour leur donner un corps, des chefs et d'autres organes. La presse est presque tout entière entre les mains d'hommes dévoués aux intérêts prussiens, et les quelques journaux qui combattent les tendances actuelles représentent un parti vaincu, et compromettent trop souvent par la violence de leur langage et l'exagération de leur doctrine la cause qu'ils veulent servir. Il y a peu à espérer des Chambres, qui, avec le mode de suffrage actuellement en vigueur, ne représentent pas exactement l'opinion publique et sont composées en grande partie d'avocats, de professeurs et de personnes appartenant à la classe des petits bourgeois, presque tous favorables à la Prusse.

La seule chance qui reste, à moins d'événements extérieurs que je n'ai pas à examiner ici, de voir les masses sortir de la torpeur et de l'apathie politique qui règnent en ce pays, c'est si leurs intérêts matériels venaient à être mis en question. Les lourdes charges personnelles que la nouvelle organisation militaire va faire peser sur le pays et le peu de ménagements que la Prusse semble disposée à garder vis-à-vis du Midi relativement aux impôts généraux du Zollverein exciteront naturellement un assez grand mécontentement, dont le Gouvernement devra tenir compte, et dont il pourrait se servir s'il voulait, comme il en manifeste l'intention, résister désormais aux nouvelles exigences de la Prusse.

Quant à l'action que peuvent avoir les Agents de l'Empereur, elle est malheureusement assez faible, et leur influence, pour être efficace, doit s'exercer d'une manière indirecte. En Bavière particulièrement, nous avons pour le moment intérêt à nous mettre à couvert derrière l'Autriche. C'est ce que je m'efforce de faire, conformément aux instructions verbales que m'a données Votre Excellence, et, sous ce rapport, je suis heureux de pouvoir, en

terminant, lui signaler une légère amélioration dans la situation. Si j'en crois les assertions de mon collègue d'Autriche, le Prince de Hohenlohe chercherait depuis quelque temps à ménager davantage le Cabinet de Vienne, et les rapports entre les deux Gouvernements seraient en ce moment assez satisfaisants.

5400. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Telégr. Déchiffrement. Etats Romains, 1035.)

Rome, 12 juillet 1867, 2h.

Le Gouvernement pontifical reçoit des nouvelles de plus en plus alarmantes sur les projets d'invasion des Garibaldiens pour le 15 courant; le Cardinal Antonelli désire que le Gouvernement de l'Empereur en soit informé[1].

5401. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 496, n° 97.)

Vienne, 12 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Duc de Gramont accuse réception des dernières dépêches du Marquis de Moustier. Il a attiré l'attention du Cabinet de Vienne sur l'intention manifestée par le Gouvernement prussien de faire entrer tout le Grand-Duché de Hesse dans la Confédération du Nord, et sur les conséquences des traités douaniers[2]. Il a insisté sur les déclarations de M. de Dalwigk au Chargé d'Affaires de France à Darmstadt, et sur les avantages qu'offrirait aux Gouvernements de l'Allemagne du Sud l'appui de l'Autriche pour résister aux desseins ambitieux de la Prusse.]

D'après l'opinion du Chancelier de l'Empire, il y a dans la

(1) Dès le commencement de l'année 1867, la Correspondance de Rome et celle d'Italie font assez souvent allusion aux projets et aux préparatifs du parti de l'action. On pourra voir à ce sujet les pièces publiées dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Italie*, p. 33-45, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1497-1506.

(2) Cf. Moustier à Gramont, 3 juillet, n° 87.

situation actuelle des États du Sud vis-à-vis de la Prusse deux points essentiellement distincts. Les traités conclus l'année dernière ne causent pas le moindre souci à Son Excellence; ce sont des conventions écrites sur le papier, mais qui n'auront jamais une valeur réelle, car, du moment où l'on sera entré dans le domaine des faits, aucun des contractants ne se croira tenu d'observer les clauses de ces traités, pour peu qu'elles soient défavorables à ses intérêts présents. M. de Beust n'attache donc qu'une importance très minime à la conclusion des conventions militaires, qui n'ont eu, suivant lui, d'autre résultat que de prouver la mauvaise foi de la Prusse, qui signait un traité avec l'Autriche avec l'arrière-pensée de prendre des engagements contraires à son esprit.

Il n'en est pas de même pour les traités douaniers récemment conclus entre la Prusse et les États du Sud de l'Allemagne. Le Président du Conseil ne se dissimule nullement leur importance, et avoue que cette question d'union douanière est le plus puissant levier que la Prusse ait encore eu entre les mains. Ces traités lui ont été communiqués en temps opportun, et, comme le sait Votre Excellence, il s'est borné à dire qu'il les considérait, ainsi que les conventions militaires, comme entièrement contraires à l'esprit du traité de Prague[1]. Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche devait-il faire plus, et protester contre cette violation d'un pacte récemment conclu? Il ne le pense pas, et croit que toute opposition en ce moment eût été parfaitement inutile[2]. On a pu dans les derniers temps constater la plus grande mollesse dans les décisions des Cabinets du Sud, et notamment de celui de Munich, qui paraît en proie à une sorte de fascination.

«Si, comme ils l'ont prétendu — dit M. de Beust — les conventions militaires de l'année dernière leur ont été imposées par la gravité de la situation, quelle magnifique occasion ils ont laissé échapper pour s'en dégager que l'affaire du Luxembourg et la mission de Tauffkirchen! Ils n'avaient qu'à mettre la Prusse à cette époque en demeure de remplir ses engagements, et lui demander

(1) Voir la dépêche de Beust à Wimpffen, du 28 mars, citée dans les *Mémoires* du Comte de Beust, t. II, p. 104-106.

(2) Cf. Gramont, 26 juin, n° 92.

de garnir leurs territoires de ses troupes pour qu'elle cherchât elle-même à résilier le contrat.»

Quoi qu'il en soit, le Chancelier de l'Empire pense que la vraie digue à opposer aux empiètements de la Prusse est une solide et sincère alliance entre la France et l'Autriche. Il n'est pas nécessaire à son avis, pour qu'elle porte ses fruits, qu'elle s'affiche avec éclat, car elle pourrait peut-être alors amener en Allemagne une réaction en sens contraire, mais il faut que les Cabinets du Sud soient convaincus que, de ce côté, il règne une force indivisible qui peut, à un moment donné, arrêter net toutes les combinaisons de M. de Bismarck.

Le Président du Conseil n'a point paru d'ailleurs disposé à protester en ce moment, soit vis-à-vis de la Prusse, soit vis-à-vis des Cabinets du Sud, contre l'exécution des dernières conventions douanières. Il est à supposer, au milieu de toutes les réformes intérieures qu'il entreprend et qui commencent à être couronnées de succès, qu'il craint de s'engager à fond sur des questions extérieures. Peut-être aussi, comme le disait Votre Excellence, veut-il laisser la réaction se former d'elle-même en Allemagne, afin de lui prêter plus tard un concours plus effectif; on serait tenté de le croire d'après un mot échappé récemment à Son Excellence à propos des récriminations des feuilles prussiennes contre la presse gouvernementale autrichienne, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma dépêche du 7 juillet (Direction politique, n° 96 [1]). «Je ne sais en vérité, disait M. de Beust, pourquoi la presse prussienne m'accuse d'avoir mis des bâtons dans les roues du Cabinet de Berlin. Je ne réponds pas de ce que je ferai, mais, jusqu'à présent, j'ai la conscience tranquille à ce sujet.»

[Passage à Vienne de la Reine des Belges et du Comte de Flandre, qui sont partis pour Miramar.]

[1] Cette dépêche du 7 juillet rend compte des débats du Reichsrath. Il y est question, à la fin, d'une polémique entre journaux autrichiens et journaux prussiens, ceux-ci reprochant à ceux-là de laisser «percer en mainte circonstance une sourde irritation contre le Cabinet de Berlin». Le *Wiener Abend Post* avait répondu que, tout au contraire, la presse gouvernementale, depuis l'arrivée de M. de Beust au pouvoir, s'était montrée animée d'un grand esprit de conciliation, et avait usé de son influence sur l'opinion pour recommander l'oubli du passé. (Autriche, 496.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

5402. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. à chiffrer. Copie. Italie, 368 [1].)

Paris, 13 juillet 1867.

Le Gouvernement pontifical reçoit des nouvelles de plus en plus alarmantes sur les projets d'invasion des Garibaldiens pour le 15 de ce mois[2]. Veuillez signaler ces inquiétudes au Gouvernement italien, et appeler sa plus vigilante attention sur les tentatives dont toutes nos informations s'accordent à faire prévoir la mise à exécution prochaine.

5403. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 239, n° 47.)

[Paris,] 13 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier a profité du séjour de Fuad Pacha à Paris pour insister vivement auprès de lui sur la nécessité de l'enquête réclamée par la note collective. Fuad Pacha lui a promis de consulter télégraphiquement le Grand-Vizir et ses Collègues, « sans l'assentiment desquels il ne pouvait rien modifier aux décisions prises en Conseil avant son départ ». En même temps, le Marquis de Moustier invite Outrey à faire lui-même, au besoin, « les efforts les plus énergiques » auprès de la Porte pour la décider à procéder à l'enquête[3].]

5404. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 365, n° 174.)

Berlin, 13 juillet 1867.
(Cabinet, 15 juillet; Dir, pol., 16 juillet.)

[La presse officieuse prussienne poursuit sa polémique contre le Danemark[4]. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* reproche,

(1) Cf. *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Italie*, p. 45, et *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1506.

(2) Cf. Sartiges, télégramme, 12 juillet.

(3) Cf. Moustier à Outrey, 12 juillet.

(4) Cf. Lefebvre de Béhaine, 10 juillet, n° 172.

«avec autant de sérieux que d'amertume», aux Allemands fixés en Danemark les fautes qu'ils commettent contre leur langue maternelle.]

Il serait difficile de rencontrer dans Berlin un Prussien qui ne fût pas pénétré aussi sérieusement que l'auteur de cet article du devoir qui incombe à la Prusse de veiller dans le Sleswig au maintien de la civilisation et à la pureté de la langue germanique. J'en causais tout à l'heure avec le Chargé d'Affaires de Russie, qui me faisait observer que les exigences émises naguère à Constantinople par le Prince Menschikoff n'étaient rien auprès des prétentions qu'inspirent aux Prussiens l'amour de la civilisation allemande et leur foi dans la mission qu'ils s'attribuent.

[M. de Quaade s'attend à recevoir avant peu la réponse de son Gouvernement à la dernière note prussienne[1].]

5405. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 741, n° 161.)

Londres, 13 juillet 1867.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 26 octobre.)

Lord Stanley m'a parlé, dans un des derniers entretiens que j'ai eus avec lui, du bruit qui se répandait de nouveau à Berlin que nous faisions ou que nous aurions fait, dans ces derniers temps, des achats considérables de chevaux à l'étranger. J'ai dit à Lord Stanley que je m'étais trouvé précédemment[2] déjà dans le cas de repousser énergiquement ces allégations, et que je n'avais aucune raison de croire qu'elles fussent plus fondées aujourd'hui qu'alors. Ce qui semble d'ailleurs certain, c'est qu'on se montre à Berlin assez peu rassuré, en ce moment, à l'endroit de nos intentions[3]. On s'y préoccupe aussi de la probabilité du voyage à Paris de l'Empereur François-Joseph. On pense que ce voyage

(1) La réponse fut remise par Quaade au Gouvernement prussien le 20 juillet. Elle a été publiée par Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier. p. 539-543).

(2) Pendant l'affaire du Luxembourg.

(3) Cf. Rothan, 12 juillet.

aura pour résultat de fortifier les bons rapports entre la France et l'Autriche, et de rendre par suite nos dispositions à l'égard de la Prusse encore moins favorables. On s'était d'abord flatté que la mort de l'Empereur Maximilien serait un obstacle à la réalisation de ce projet; mais on paraît croire maintenant que la Cour de Vienne, et surtout le Baron de Beust, n'y ont pas renoncé. Telles sont, du moins, les impressions que m'ont laissées les conversations que j'ai eues dernièrement avec quelques-uns de mes Collègues allemands. J'ajouterai que le langage intime de M. l'Ambassadeur de Russie trahit les mêmes appréhensions. M. le Baron de Brunnow avoue au surplus que, si les efforts de son Souverain ont réussi à amener entre l'Empereur Napoléon et le Roi de Prusse des relations personnelles amicales, ils ont été moins heureux en ce qui concerne les rapports politiques entre les deux pays, qui seraient restés, suivant lui, assez tendus. D'un autre côté, il paraîtrait que les Gouvernements de l'Allemagne du Sud, en présence de la situation de l'Autriche, qui tend de jour en jour à s'améliorer et semble pouvoir leur offrir à un moment donné le point d'appui qui leur faisait défaut pour la résistance[1], se montrent moins empressés à faire cause commune avec la Confédération du Nord. M. de Bismarck s'inquiéterait, assure-t-on, de ces difficultés, qui, sans être précisément menaçantes pour le moment, imposeront sans doute un temps d'arrêt au développement de sa politique en Allemagne.

[Service funèbre célébré à la mémoire de l'Empereur Maximilien.]

5406. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 496, n° 99.)

Vienne, 13 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Duc de Gramont accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 4 juillet, sur les négociations engagées entre le Danemark et la Prusse. Le Baron de Beust ne paraissait pas

(1) Cf. Gramont, 12 juillet.

très au courant de leur état. Il se livrera à un examen attentif de la question. Le Ministre de Danemark à Vienne, M. de Falbe, pense que le Président du Conseil «est opposé en principe aux exigences de la Prusse», et il fait remarquer tout ce qu'ont d'irréalisable les garanties demandées par le Gouvernement prussien.]

5407. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 368.)

Florence, 14 juillet 1867, 2h 30 soir.
(Reçu à 3h soir.)

J'ai communiqué votre télégramme d'hier[1] à M. Rattazzi.

Garibaldi est venu hier soir à Florence; il en est reparti ce matin pour Pistoie et Livourne; ses démarches sont surveillées.

M. Rattazzi croit savoir que tout projet de mouvement sur la frontière aurait été ajourné; mais il ne se fie qu'à moitié à ce renseignement.

En tout cas, les précautions les plus minutieuses sont prises sur les frontières et sur le littoral. M. Rattazzi vient de me donner de nouveau l'assurance que toute tentative d'invasion qui viendrait à se produire serait énergiquement repoussée.

5408. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 243, n° 52.)

Munich, 14 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

J'ai cru ne pas devoir laisser ignorer au Prince de Hohenlohe la manière dont le Gouvernement de l'Empereur apprécie les résultats des négociations suivies entre le Cabinet de Berlin et les États du Sud pour la reconstitution du Zollverein.

Je lui ai donc fait connaître la substance de la dépêche sous le

[1] Cf. Moustier à Malaret, télégramme, 13 juillet.

timbre de la Direction politique n° 16[1], que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser. M. le Ministre des Affaires étrangères m'a dit tout d'abord que les observations que je venais de lui présenter étaient entièrement conformes à ce que M. de Perglas lui avait écrit de Paris, et qu'il y avait répondu dans une dépêche que M. le Ministre de Bavière aura probablement communiquée à Votre Excellence.

Ce n'était pas la première fois que j'abordais ce sujet dans mes entretiens avec le Prince de Hohenlohe, et il n'a guère fait que répéter les explications dans lesquelles il était entré précédemment, en leur donnant un peu plus de développements. Toute son argumentation roule sur l'impossibilité d'agir autrement qu'il ne l'a fait.

« Nous n'aurions pu, m'a-t-il dit, résister utilement aux exigences de la Prusse qu'autant que les trois États du Midi eussent été capables de former un groupe autonome douanier. Une pareille combinaison exigeait au préalable une union politique, et une entente parfaite entre les trois Gouvernements, car il eût été absurde et inconséquent de séparer nos intérêts matériels de la Prusse, après nous être unis à elle sous le rapport militaire et politique. Il aurait fallu ensuite, au point de vue économique proprement dit, que les marchés des pays limitrophes, au Sud et à l'Est, eussent été en état de nous offrir un débouché considérable, de manière à compenser les sacrifices que nous eût imposés la dissolution du Zollverein. Or nos relations commerciales avec l'Autriche, l'Italie et la Suisse ne sont pas de nature à permettre d'espérer un tel résultat. Presque tout le commerce d'exportation de l'Allemagne du Sud, particulièrement celui du Wurtemberg, se fait avec l'Amérique; il prend donc forcément la voie du Nord, où les moyens de transport sont en outre beaucoup plus nombreux et plus économiques que dans le Midi. La formation d'un groupe douanier autonome étant reconnue impossible, il ne nous restait plus qu'à accepter les conditions imposées par la Prusse pour la reconstitution du Zollverein. »

Je n'ai pas manqué de faire observer au Prince de Hohenlohe que rien ne prouvait mieux combien le système suivi jusqu'à pré-

[1] Dépêche du 27 juin.

sent était contraire aux véritables intérêts du pays, puisqu'il avait eu, de son propre aveu, pour conséquence de mettre la Bavière et le reste du Midi à la merci de la Prusse. J'ai ajouté qu'il ne fallait pas cependant s'abandonner pour ainsi dire, sous ce prétexte, à toutes les exigences du Cabinet de Berlin, et que cette logique outrée, comme le faisait remarquer si justement Votre Excellence, pouvait conduire à une complète médiatisation.

Je me suis borné à ces deux observations générales, et n'ai pas voulu entrer dans tous les détails de la question en présence d'un fait accompli aujourd'hui, puisque le traité définitif du Zollverein a été signé le 8 de ce mois à Berlin, et qu'il ne lui reste plus pour entrer en vigueur que les sanctions des Chambres et les ratifications des Souverains, qu'on peut considérer comme certaines.

[Le seul point sur lequel les Députés bavarois pourraient faire quelques objections serait le mode d'élection au Parlement douanier; ils auraient préféré de simples délégués au lieu de députés élus par le suffrage universel. La date de la réunion de la conférence postale n'est pas encore fixée[1]. Il est toujours question du voyage du Roi à Paris, bien qu'il ne soit pas encore définitivement décidé. Nouvelles diverses.]

5409. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 496, n° 95.)

Paris, 15 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier adresse au Duc de Gramont la copie de la réponse de la Porte à la note collective des Puissances[2], ainsi que de sa propre dépêche du 12 juillet à Outrey et de celle de même date au Prince de La Tour d'Auvergne.

«Je suis persuadé que le Gouvernement autrichien, qui a été d'accord avec nous pour appuyer l'idée de l'enquête, en reconnaîtra aussi le caractère d'urgence, et que son langage à cet égard sera entièrement conforme au nôtre, soit avec Fuad Pacha, soit auprès du Grand Vizir.»]

[1] Cf. Cadore, 6 juillet.

[2] Cf. Fuad Pacha aux représentants de la Porte..., 20 juin.

5410. LE BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Italie, 368, n° 82[1].)

Florence, 15 juillet 1867.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par mon télégramme d'hier, le Gouvernement fait ses efforts pour se tenir au courant des projets que le parti d'action peut méditer contre Rome. Dans le cas où il ne parviendrait point à les déjouer, il se dit résolu à les combattre par tous les moyens en son pouvoir, et je le crois d'autant plus disposé à se conformer sur ce point à la lettre de la Convention du 15 septembre que sous d'autres rapports il me semble plus enclin à s'écarter de son esprit. Au point de vue militaire, les précautions sont prises sur le littoral aussi bien que sur la frontière de terre, et le Gouvernement du Roi a la confiance qu'une force organisée quelconque ne saurait échapper à sa surveillance. Il ne peut naturellement répondre qu'un petit nombre d'hommes ne parviendront pas à s'introduire isolément dans l'État romain, mais cette éventualité, sans doute prévue par les commandants de la troupe pontificale, ne saurait être considérée comme un danger sérieux pour la sécurité du Saint-Siège.

Les renseignements parvenus à M. le Président du Conseil (renseignements qui lui viennent de personnages qui ont toujours été les amis de Garibaldi et qui depuis peu sont devenus les partisans plus ou moins avoués du Cabinet) lui donnent lieu de croire que le mouvement, primitivement fixé pour le 15 de ce mois, aurait été ajourné. Les sages du parti, c'est-à-dire, je suppose, ceux qui veulent arriver au pouvoir, ont décidé Garibaldi à envoyer à Rome deux émissaires chargés de s'aboucher avec les chefs du comité révolutionnaire romain et de donner, à leur retour, leur opinion sur la question de savoir si l'on peut compter sur une insurrection à Rome même, ou tout au moins dans l'une des villes de l'État pontifical. Si ce renseignement est exact, c'est

[1] Cf. *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Italie*, p. 46, et *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1506-1507. Le second paragraphe de la dépêche y a été supprimé; le premier y est très incomplètement reproduit.

un peu de temps gagné; mais, à moins que les émissaires de Garibaldi ne se trouvent être les amis des amis de M. le Président du Conseil et d'accord avec eux, ce que je ne sais pas, mais ce qui n'est nullement impossible, il est à craindre que leur rapport ne se ressente un peu de leurs impatiences et de leurs passions politiques.

Pour cette raison et pour beaucoup d'autres, j'ai fait observer à M. Rattazzi, qui d'ailleurs partage mon opinion, que le meilleur et l'unique moyen de déjouer et de décourager pour l'avenir les projets du parti de l'action était de redoubler de précautions et de vigilance à la frontière, et de faire connaître clairement à Garibaldi et aux siens que toute tentative d'invasion dans les États pontificaux serait énergiquement et impitoyablement repoussée par les troupes royales. M. le Président du Conseil m'a renouvelé à cet égard les assurances positives qu'il m'avait précédemment données et que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de transmettre à Votre Excellence.

5411. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 741.)

Londres, 15 juillet 1867, 3h 19 soir.
(Reçu à 4h 30 soir.)

J'ai insisté auprès de Lord Stanley sur la nécessité de ne rien négliger pour faire prévaloir l'idée de l'enquête[1]. Il m'a promis d'avoir à ce sujet un entretien sérieux avec Fuad Pacha, et de l'engager à tenir compte, autant que possible, des conseils de la France. Je verrai moi-même Fuad Pacha.

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 12 juillet.

5412. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Autriche, 496.)

Carlsbad, 15 juillet 1867.

J'ai appris par M. de Beust que, dans la lettre que Sa Majesté avait écrite à l'Empereur d'Autriche, elle avait annoncé l'intention de venir prochainement à Vienne avec S. M. l'Impératrice, et de prévenir ainsi la visite projetée de la Cour d'Autriche à Paris, et je vous serai fort reconnaissant si vous voulez bien m'informer, aussitôt que vous le saurez, de l'époque probable du voyage de nos Souverains.

Ainsi que vous le voyez, M. de Beust met à profit les quelques loisirs que lui laisse la politique extérieure pendant les visites princières qui se succèdent à Paris, et il poursuit sans s'arrêter les réformes constitutionnelles et administratives qu'entraîne le nouveau système politique qu'il a inauguré. Le titre de Chancelier de l'Empire qui n'avait été donné à aucun Ministre depuis feu le Prince de Metternich a une signification politique toute particulière dans les circonstances présentes; il exprime d'une manière plus manifeste que le Ministre des Affaires étrangères résume en sa personne le double caractère de Ministre pour la Hongrie et de Ministre pour le reste de l'Empire; en même temps, il permet au Chancelier de se décharger sur un de ses Collègues d'une partie des attributions rattachées à la Présidence du Conseil. C'était chose nécessaire, car depuis quelque temps M. de Beust ne pouvait plus suffire à sa besogne.

[Nouvelles diverses.]

Une dépêche attribuée au Baron de Werther, en date du 18 juin 1867, et publiée par la *Gazette de France*, a produit ici assez de sensation. On assurait hier que le Ministre de Prusse avait déclaré à M. de Beust qu'elle était controuvée et que, dans le cas contraire, on eût demandé à Berlin son rappel. Vous avez sans doute déjà connaissance de ce document apocryphe (à ce qu'il paraît), et je crois superflu de vous en envoyer le texte allemand.

Mon séjour à Carlsbad approche de son terme, et dans peu de jours je serai de nouveau à Vienne.

5413. Le Marquis de Moustier à Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 372.)

Paris, 16 juillet 1867.

Par ordre de l'Empereur, j'ai vivement insisté auprès de Fuad Pacha sur la nécessité absolue de l'enquête. Le Ministre du Sultan a dû rendre compte au Grand Vizir de nos entretiens. Je vous ai moi-même écrit à ce sujet par le courrier du 12. Ne négligez aucun effort pour qu'une résolution soit prise immédiatement en faveur de l'enquête. Notre Ambassadeur à Londres me mande que Lord Stanley lui a promis de parler très sérieusement sur ce point à Fuad Pacha et de l'engager à déférer à nos conseils [1].

5414. Le Marquis de Moustier à Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Télégr. à chiffrer. Copie. Turquie, 372.)

Paris, 16 juillet 1867.

Obtenez que la Commission soit nommée sur-le-champ, et parte sans retard. Tout délai pourrait avoir de graves conséquences.

5415. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 368, n° 74 [2].)

Paris, 16 juillet 1867.

Au moment où les troupes françaises qui occupaient Rome allaient rentrer en France, nous avons reçu du Gouvernement italien les assurances les plus satisfaisantes en ce qui concerne la question romaine, et j'ai hâte d'ajouter que, sous le Ministère actuel comme sous celui qui l'a précédé, rien n'est venu jusqu'ici

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 15 juillet.

(2) Cf. *Doc. diplom.*, 1867, *Affaires d'Italie*, p. 46-47, et *Arch. diplom.*, 1867, t. IV, p. 1507-1508.

affaiblir notre confiance dans les déclarations que nous avons recueillies au mois de novembre dernier.

Depuis quelque temps néanmoins, nous voyons se manifester certaines tendances qui se sont accusées davantage encore dans les débats de la Chambre des Députés au sujet du projet de loi sur les biens ecclésiastiques. Vous me les avez signalées particulièrement dans votre dépêche du 11 sous le n° 80[1] : elles se révèlent surtout par un laisser-aller de langage qui deviendrait inquiétant à la longue, et qui dès à présent est de nature à causer une impression fâcheuse. Ce qui donne de l'importance à ces manifestations, c'est que le Ministère ne les a pas combattues et s'y est au contraire associé plus ou moins ouvertement. La plupart des orateurs qui avaient précédé M. Rattazzi à la tribune avaient cherché, me dites-vous, à établir les droits de l'Italie sur Rome, et cependant M. le Président du Conseil ne s'est pas élevé contre cette théorie; s'il a dit que tout le monde était d'accord pour observer scrupuleusement la Convention du 15 septembre, il a néanmoins laissé à cet égard la porte ouverte à toutes les interprétations. Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est le discours du Ministre de l'Instruction publique, déclarant que Florence n'est qu'une étape vers Rome, faisant une sorte de réquisition [*sic*] contre la souveraineté temporelle du Saint-Siège, et excitant le pays à repousser toute idée de conciliation. Assurément, une pareille attitude était fort inattendue pour nous, et vous avez eu parfaitement raison d'en témoigner à M. Rattazzi toute votre surprise. Je la partage entièrement, et je vous prie de ne point le dissimuler à M. le Président du Conseil. Il semble avoir implicitement reconnu la justesse de vos observations en faisant en sorte que les paroles de son Collègue ne fussent pas reproduites dans le compte rendu de la discussion; mais les explications dans lesquelles il est entré avec vous sont restées très vagues, et nous aimerions à lui voir tenir dans le Parlement un langage plus net et plus ferme, surtout en présence des efforts que fait en ce moment le parti de l'action pour soulever les armes à la main la question romaine.

Le Cabinet de Florence, je le répète, se montre animé du désir

[1] Nous avons jugé inutile de publier cette dépêche de Malaret du 11 juillet, dont les passages essentiels sont résumés ici.

sincère de réprimer ces tentatives; d'un autre côté, les populations italiennes se familiarisent de plus en plus avec l'esprit de la Convention du 15 septembre, et l'ordre de choses dont elle a posé les bases s'affermit et se consolide de jour en jour. La tâche du Gouvernement est donc facilitée sous ce rapport par les dispositions favorables de l'opinion publique, et, ses actes, comme nous le reconnaissons volontiers, étant conformes aux engagements pris envers nous, je ne m'explique pas quel intérêt peut le porter à tenir un langage propre à jeter le doute sur ses intentions.

5416. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. à chiffrer. Copie. Angleterre, 741.)

Paris, 16 juillet 1867.
(Expédié à 4h 3/4 soir.)

Demandez avec insistance à Fuad Pacha une réponse positive sur l'enquête, et tâchez d'obtenir que la Commission soit nommée sur-le-champ. Le plus léger retard pourrait avoir de graves conséquences (1).

5417. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 741, n° 83.)

Paris, 16 juillet 1867.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 juillet au sujet du Sleswig septentrional. Vous m'annoncez que vous avez eu soin de sonder de nouveau les dispositions du Cabinet anglais en ce qui concerne l'appui moral que les grandes Puissances pourraient donner au Danemark dans les circonstances difficiles où il se trouve placé. Je regrette la réserve absolue que Lord Stanley vous a manifesté l'intention d'observer, et je persiste à croire que, si le Gouvernement de S. M. Britannique s'était décidé à faire parvenir à Berlin des conseils analogues aux nôtres,

(1) Cf. les télégrammes de même date à Outrey.

son influence aurait été de nature à produire une impression favorable au Danemark. Malgré cette abstention du Cabinet de Londres, nous avons cru que, en raison des engagements moraux qui ont été pris envers nous, nous ne pouvions nous dispenser de faire connaître notre manière de voir sur les conditions que la Prusse voudrait mettre à la rétrocession des districts du Sleswig du Nord. J'ai adressé à cet effet au Chargé d'Affaires de France à Berlin une dépêche dont j'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-annexée pour votre information[1].

5418. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. États Romains, 1035, n° 29.)

Paris, 16 juillet 1867.

[Le Marquis de Moustier informe le Comte de Sartiges de ce que pense le Président du Conseil d'Italie, et des précautions qu'il a prises contre le parti de l'action. Il espère que celles-ci seront efficaces. «Toutefois le Gouvernement pontifical ne saurait trop s'appliquer, de son côté, à se tenir au courant des projets des révolutionnaires, afin d'être constamment en mesure d'en prévenir l'exécution.»]

5419. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Prusse, 365, n° 176.)

Berlin, 16 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 123[2] m'ont été remises hier matin par M. le Baron de Courval.

En l'absence de M. le Comte de Bismarck[3], c'est au Sous-

[1] Cf. Moustier à Lefebvre de Béhaine, 11 juillet, n° 121.

[2] Dépêche du 13 juillet, par laquelle Moustier informait Lefebvre de Béhaine de ses conversations avec Fuad Pacha.

[3] Bismarck était en Poméranie depuis le 22 juin.

Secrétaire d'État que j'ai cru devoir soumettre, en y mettant d'ailleurs la plus vigilante circonspection, quelques-unes des observations que suggère au Gouvernement de l'Empereur l'état de choses résultant de la note remise le 18 juin au Gouvernement danois par le Ministre de Prusse à Copenhague[1]. Malgré le soin avec lequel je me suis attaché, dès le début de l'entretien, à lui imprimer, pour ainsi dire au préalable, le caractère le plus conciliant, M. de Thile n'a pu maîtriser la très vive émotion que lui causait la perspective de notre immixtion dans la politique du Cabinet de Berlin sur ce point. Je n'ai rien négligé pour calmer le sentiment que mon interlocuteur a introduit de suite par ces mots : « Ceci est grave; si vous venez me parler du Sleswig, je ne puis que vous répondre que nous sommes résolus à exécuter nos engagements, mais je ne saurais m'étendre davantage sans prendre les ordres du Roi. » Je lui ai répondu que je ne pouvais m'étonner de cette détermination, que c'était précisément pour le mettre en mesure de faire savoir à Sa Majesté ce dont il était question et sur quel terrain on pourrait se placer pour reprendre, en commun, l'examen de la situation, que je lui demandais la permission d'invoquer quelques-uns des arguments de Votre Excellence. M. de Thile a consenti à m'écouter, et je lui ai reproduit alors quelques-uns des passages de votre dépêche : *que*[2] *les engagements moraux contractés envers nous; l'obligation de rétrocéder qui dérive pour la Prusse d'un article du traité de Prague, dans lequel il n'est question d'aucune réserve de la nature de celles qui se trouvaient formulées dans la note passée au Gouvernement danois.*

Ne jugeant pas qu'il fût opportun aujourd'hui d'amener M. de Thile à un examen détaillé qu'il entrait évidemment dans ses calculs de décliner, j'ai terminé en lui rappelant les assurances que le Comte de Goltz avait été autorisé par son Gouvernement à nous donner à la fin du mois de février dernier[3]. M. le Sous-

[1] Cf. Dotézac, 19 juin, et Moustier à Lefebvre de Béhaine, 11 juillet, n° 121.

[2] *Sic*, évidemment par suite d'une erreur de déchiffrement. Le sens appelle : sur. — Sous cette réverve, le passage en italiques s'inspire presque littéralement de trois phrases de la dépêche du 11 juillet.

[3] Cf. Bismarck à Goltz, 26 février, annexe à la dépêche de Moustier à Benedetti du 4 mars, n° 41.

Secrétaire d'État ne m'a rien répliqué; il n'a pas contesté la réalité des engagements moraux contractés envers nous; il a seulement établi comme un fait, et sans le commenter, que le traité de Prague avait été conclu entre la Prusse et l'Autriche.

En somme, cet entretien a eu un caractère simplement préparatoire, si j'ose employer cette expression; je me suis appliqué à ne pas m'apercevoir de l'émotion très sérieuse qui était peinte sur le visage de M. de Thile, et je me suis retiré, après m'être contenté de bien faire ressortir ce point que la Prusse doit désirer connaître notre pensée, et que nous sommes prêts à des conversations amicales pour le lui dire avee le sentiment de conciliation qui nous a toujours animés. Je serais infiniment obligé à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si elle juge cette attitude conforme à la lettre comme à l'esprit de ses instructions.

Le Roi étant à Ems, je ne pourrai avant quelques jours reprendre ce sujet avec M. de Thile.

M. de Quaade n'avait encore reçu absolument aucune communication de sa Cour[1].

5420. Outrey, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 372, n° 131.)

Thérapia, 16 juillet 1867.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois sous le n° 121.

J'ai vu ce matin Aali Pacha, auquel Fuad a rendu compte de la conversation qu'il a eue avec Votre Excellence. J'ai fait part à Son Altesse des observations que vous a suggérées la note de la Porte, et lui ai fait remarquer que le Gouvernement ottoman se plaçait sur un terrain où il est difficile de le suivre. La réponse que

[6] Cf. p. 419, note 1. — Quaade avait été tenu par Lefebvre de Béhaine au courant de la démarche française. Il en rendit compte dans une dépêche à Frijs du 19 juillet. Cf. Aage Friis (*Det Nordslesvigske Spørgsmaal*, t. Ier, p. 536-539).

j'ai reçue est tellement explicite que je crois de mon devoir de la transcrire aussi fidèlement que ma mémoire me permet de le faire :

«La Porte ne veut pas rendre l'enquête impossible; mais, devant en prendre l'initiative et même la diriger, elle doit bien se rendre compte des impossibilités qu'elle va rencontrer dès le début dans la pratique. Pour faire cesser l'effusion du sang, me disait Son Altesse, il faudrait d'abord, d'après les Russes, retirer les troupes d'Omer Pacha, en laissant les insurgés conserver leurs positions actuelles, autrement dit que des sujets révoltés ou des volontaires appartenant à une nation avec laquelle la Porte n'est point en guerre et qui ont envahi le territoire ottoman fussent traités en belligérants. Ceci, continuait Aali Pacha, me paraît exorbitant, contraire au droit des gens, et complètement inadmissible. Mais admettons cependant un moment que la chose soit acceptable. Comment la Commission procédera-t-elle? A qui s'adressera-t-on pour connaître l'opinion des habitants? A des insurgés en armes ou à des gens auxquels les menaces des volontaires inspirent la terreur? Mais alors on est sûr à l'avance que les uns et les autres répondront en demandant l'annexion, même dans le cas où ils ne la désireraient pas. Est-ce là une enquête qui pourra servir aux Puissances, comme à la Turquie, pour former leur opinion et prendre une décision impartiale? Non, assurément. Je persiste donc à croire que, pour que l'enquête soit faite sincèrement et dans l'intérêt bien entendu des populations, il faut que les habitants de l'île soient soustraits à la pression exercée sur eux par des étrangers auxquels on ne saurait reconnaître aucun droit de parler en leur nom; que ces volontaires en un mot soient éloignés de la Crète; c'est là une nécessité évidente, et non un désir de notre part de fausser ou de faire avorter l'enquête. Les Russes disent ouvertement que la Crète doit absolument être cédée à la Grèce, que le Roi Georges ne peut retourner dans ses États qu'à cette condition. Ils ne dissimulent même point que tel doit être le but que la Commission doit atteindre. Nous répondrons tout aussi franchement que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour empêcher un pareil résultat, et l'on conviendra que, si le Roi de Grèce ne peut continuer à régner sans avoir un agrandissement de territoire, il est au moins tout aussi difficile au Sultan de consen-

IMPRIMERIE NATIONALE

tir à la cession d'une partie de son territoire par la seule raison que son voisin la désire.»

Vous le voyez, Monsieur le Marquis, le langage du Grand Vizir n'a point varié. D'après ce que j'avais l'honneur de mander à Votre Excellence à la fin de ma dépêche n° 128[1], il ne pourrait se modifier que si le Gouvernement anglais acceptait résolument la manière de voir du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Toutefois je ne puis m'abstenir de dire que le Grand Vizir ne cesse de répéter que la question crétoise est devenue tellement nationale en Turquie qu'aucun Ministre n'oserait conseiller une cession: ce qui semblerait indiquer que, même avec l'unanimité des Puissances, on ne pourrait obtenir une pareille solution, et l'on devrait forcément en arriver à des moyens coërcitifs à l'égard de la Turquie.

[Situation militaire en Crète. La nouvelle d'un succès décisif remporté par Omer Pacha est démentie.]

5421. Le Marquis de Sayve, Chargé d'Affaires à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Pays-Bas, 666, n° 36.)

La Haye, 16 juillet 1867.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

[Le Marquis de Sayve a pu constater l'exactitude des renseignements transmis au Marquis de Moustier «sur la tentative qu'a faite récemment à Berlin le Gouvernement luxembourgeois afin d'obtenir pour le Grand-Duché le droit d'envoyer des députés au Parlement commercial et un délégué dans le Conseil commun[2]».

Il est presque impossible à la Légation de France d'exercer une influence quelconque sur les résolutions du Roi Grand-Duc : les Ministres néerlandais persistent à vouloir rester complètement étrangers aux affaires luxembourgeoises. M. de Sayve n'a pu «faire connaître la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur» qu'à M. d'Olimart, Secrétaire du Roi pour les affaires luxembourgeoises. Celui-ci n'a pas essayé de nier la démarche du Gou-

[1] Dépêche du 10 juillet.
[2] Cf. Moustier à Sayve, 11 juillet.

vernement luxembourgeois; il a seulement affirmé que, depuis l'entrée du Luxembourg dans l'Union douanière, le Grand-Duché n'avait pas cessé de réclamer le droit d'être admis à participer au vote des lois douanières. Comme M. d'Olimart prétendait que le Gouvernement grand-ducal ne faisait ainsi que satisfaire aux vœux de la population, M. de Sayve lui a rappelé que la Chambre avait repoussé une motion tendant au maintien du traité entre le Grand-Duché et le Zollverein. M. d'Olimart a promis de rendre compte de l'entretien à M. de Tornaco. «Mais, ajoute en terminant le Marquis de Sayve, les sympathies bien connues du Prince Henri pour la Prusse doivent nous faire craindre que le Gouvernement grand-ducal ne cherche, malgré toutes nos observations, à diminuer l'influence française dans le Luxembourg en augmentant et en facilitant les relations commerciales de cet État avec l'Allemagne.»]

5422. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Munich [1], au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 243, n° 53.)

Munich, 16 juillet 1867.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le projet de réorganisation militaire a été remanié, à la suite de l'opposition qu'il a rencontrée dans la seconde Chambre. Il est probable qu'une transaction se produira entre les vues du Gouvernement et celles de la Commission parlementaire. On crée, en attendant, une école d'application d'État-Major. Le Sourd n'a d'ailleurs pu se procurer encore, sur la réorganisation militaire projetée, que des informations incomplètes.]

Il est toutefois un fait sur lequel je demande à Votre Excellence la permission d'appeler un instant son attention, je veux parler de la présence persistante à Munich de M. le Général prussien de Hartmann. Cet officier, qui exerçait, il y a quelque temps, un commandement à Coblenz, si je ne me trompe, est arrivé ici au mois de mai, en même temps que MM. les Généraux de Bayer

[1] Le Sourd venait d'être accrédité comme chargé d'affaires par le marquis de Cadore, en congé.

et d'Obernitz, chargés d'une mission analogue à la sienne, se rendaient dans le Grand-Duché de Bade et en Wurtemberg. D'abord désigné comme Attaché militaire, le Gouvernement prussien n'a pas tardé à le revêtir du titre de Plénipotentiaire. L'accueil qu'il a reçu à Munich aurait été peu empressé; le Roi, après lui avoir accordé d'abord une audience, se serait abstenu de l'inviter. Désireux d'assister aux manœuvres des troupes, de se rendre compte de l'armement, de visiter les casernes, il n'aurait rencontré partout que de mauvais procédés. M. le Prince de Hohenlohe se serait plaint à plusieurs membres du Corps diplomatique du choix fait par la Prusse d'un officier général, et de l'obligation qui en résultait pour lui d'envoyer à Berlin un officier du grade correspondant; il aurait fait ressortir avec complaisance le contraste qui existait entre la froideur manifestée à Munich au Général de Hartmann, et les prévenances dont ses Collègues étaient l'objet à Carlsruhe et à Stuttgart.

Les bruits qui circulent généralement s'accordent donc pour représenter M. de Hartmann comme très mécontent du Gouvernement, des officiers et du public bavarois. D'un autre côté, si j'en croyais quelques confidences, sa situation réelle en ce pays serait tout à fait opposée à la manière dont on la juge. Il serait même facile, m'a-t-on dit, au Général Hartmann de dédaigner la malveillance apparente qui l'entoure, parce qu'il serait assuré de la confiance, du dévouement et de la docilité des principaux chefs de l'armée, de M. le Ministre de la Guerre et de M. le Général de Tann, Aide-de-Camp du Roi et Commandant général de Munich. Persuadé que la réforme militaire de la Bavière ne s'effectuera que lentement puisqu'elle est soumise au retard des délibérations parlementaires, il aurait sagement compris qu'il convenait de s'accommoder pour le moment du système encore en vigueur, tout en remédiant le mieux possible à ses imperfections. S'emparant de l'esprit de M. le Ministre de la Guerre, il l'aurait décidé à appeler cet été à leurs corps, pour les exercices annuels, un plus grand nombre de soldats que de coutume, à hâter la transformation de l'armement; il aurait même obtenu, et ce serait là la plus grave des concessions, la formation de l'armée bavaroise en corps distincts composés exactement sur le modèle des corps d'armée prussiens. M. le Général de Hartmann aurait insisté en outre pour

la réunion d'approvisionnements considérables; il se flatterait enfin de l'espoir que, grâce à ses soins, l'armée bavaroise compterait dans quelques mois soixante-cinq mille soldats solides et exercés.

Telles sont, Monsieur le Marquis, les deux versions tout à fait contradictoires sur le succès de la mission de M. le Général Hartmann, que je soumets à Votre Excellence, sans vouloir toutefois en garantir aucune.

L'une serait conforme à l'esprit d'indépendance et même de rancune que quelques personnes prêtent à l'armée bavaroise contre la Prusse; l'autre témoignerait d'une connivence qui répugne à la conscience et à la dignité d'un Gouvernement. Il serait cependant permis de ne point s'étonner que, après avoir porté une grave atteinte à l'autonomie politique des États du Sud par les traités du mois d'août 1866, à leur autonomie commerciale et économique par la reconstitution récente du Zollverein, M. le Comte de Bismarck éprouvât peu de scrupules à chercher par tous les moyens possibles, sans éclat, à l'abri des discussions de leurs Chambres, par l'intermédiaire d'agents habiles, à se rendre maître absolu de leurs forces militaires, dont le concours peut lui devenir éventuellement très précieux.

5423. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. États Romains, 1035, n° 70)

Rome, 16 juillet 1867.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

[On semble croire, au Vatican, à la sincérité des déclarations du Cabinet de Florence. Mais on craint qu'il ne soit débordé, et l'on est «assez disposé à lui prêter la pensée de laisser les choses en arriver à cette extrémité que le Pape devrait faire appel aux troupes italiennes pour le protéger contre des volontaires de Garibaldi».

Le Comte de Sartiges ne partage pas cette opinion. «Je reste convaincu, écrit-il, que, si cette pensée fût venue à l'esprit de quelque homme politique à Florence, le résultat tromperait son

attente, car, à la première menace sérieuse d'invasion de ses frontières par des bandes politiques, le Gouvernement pontifical ne manquerait pas de nous exprimer l'opinion qu'il considère la Convention du 15 septembre comme violée, et, sitôt que se serait prononcée la marche en avant de la troupe envahissante, il s'adresserait au Gouvernement de l'Empereur pour réclamer de lui une intervention armée. C'est parce que j'ai lieu de croire que toute invasion sérieuse du territoire pontifical provoquerait l'appel à la protection effective de la France, que je ne vois pas sans inquiétude se resserrer autour des frontières romaines le cercle des émigrés et des volontaires garibaldiens qui serait la cause ou le prétexte de cet appel, et que j'entends prédire tout haut dans Rome, malgré la surveillance de la police, le succès auquel est destinée leur aventure. »]

5424. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 239.)

Saint-Pétersbourg, 16 juillet 1867, 5h 10.

Le Baron de Budberg a rendu compte des pourparlers qui ont eu lieu entre le Sultan, l'Empereur Napoléon, Votre Excellence et Fuad Pacha. Le Prince Gortchakoff m'a dit que l'Empereur Alexandre rendait hommage à la loyauté du langage tenu par l'Empereur, langage conforme aux idées échangées entre eux à Paris (1). Le Ministre reconnaît également que les paroles de Votre Excellence ont nettement constaté l'entente entre la France et la Russie, et il en témoigne sa satisfaction.

(1) Cf. Moustier à Telleyrand, 9 juillet, nos 44 et 45, et le *Pro Memoria* mis en annexe; Moustier à Outrey, 12 juillet.

TABLE DES MATIÈRES.

MAI 1867. (SUITE.)

16 MAI.

17 MAI.

18 MAI.

19 MAI.

20 MAI.

21 MAI.

22 MAI.

23 MAI.

24 MAI.

25 MAI.

26 MAI.

27 MAI.

28 MAI.

29 MAI.

30 MAI.

31 MAI.

1er JUIN.

5 JUIN.

6 JUIN.

7 JUIN.

IMPRIMERIE NATIONALE.

8 JUIN.

9 JUIN.

10 JUIN.

11 JUIN.

12 JUIN.

13 JUIN.

14 JUIN.

15 JUIN.

16 JUIN.

17 JUIN.

18 JUIN.

19 JUIN.

20 JUIN.

21 JUIN.

22 JUIN.

23 JUIN.

24 JUIN.

25 JUIN.

26 JUIN.

27 JUIN.

3 JUILLET.

4 JUILLET.

5 JUILLET.

6 JUILLET.

7 JUILLET.

8 JUILLET.

9 JUILLET.

10 JUILLET.

14 JUILLET.

15 JUILLET.

16 JUILLET.


a39003

0027303556

